



PAUVRETÉS
PRÉCARITÉS
EXCLUSIONS

DOSSIER
ANNUEL
2012

- ÉTUDE ET ANIMATION DE LA RÉFLEXION
- OBSERVATION ET VEILLE
- SENSIBILISATION DES DÉCIDEURS
- COMMUNICATION AUPRÈS DES ACTEURS

Des Missions en synergie

Observer, **comprendre**

- La MRIE construit une connaissance des situations d'exclusion ancrée dans le vécu des personnes confrontées à la précarité. À partir d'études, de données statistiques et d'analyses collectées et mises en débat avec ses partenaires, elle développe une approche transversale qui lui permet, notamment à travers son Dossier Annuel, d'identifier des phénomènes émergents et d'analyser l'impact des politiques publiques sur les populations.

"Informer, ce n'est pas seulement apporter
> des éléments d'information, mais c'est doter celle-ci
de repères, d'une structure et d'un sens." (charte de la MRIE)

Mobiliser, **analyser**

- La MRIE anime une réflexion sur des sujets spécifiques, à partir de groupes de travail composés de tous les types d'acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion : personnes confrontées à la précarité, professionnels de terrain, partenaires sociaux et institutionnels, chercheurs. Les travaux issus du croisement de ces différents savoirs font l'objet de colloques et sont publiés dans des rapports thématiques.

Un espace de réflexion partagée

Qu'il s'agisse de rencontres sur le terrain, de manifestations régionales ou de groupes de travail thématiques, les quatre fonctions de la MRIE convergent toutes vers un concept fédérateur, celui d'espace de réflexion partagée. Toutes les données recueillies sont utiles aux acteurs et aux décideurs pour connaître, comprendre et agir.

Communiquer, **interpeller**

- La MRIE procède à une large diffusion, y compris dans l'opinion publique, des enseignements et des recommandations issus de ses travaux. Tout en restituant la diversité des points de vue, elle cherche à faire évoluer le regard porté par la société sur les réalités de l'exclusion et sur les personnes qui les vivent.

Sensibiliser, **accompagner**

- La MRIE sensibilise les décideurs aux enjeux de la lutte contre l'exclusion en mettant en débat les préconisations issues de ses travaux. Elle contribue à dégager des repères pour l'action, en appui aux initiatives locales. Elle intervient ponctuellement pour accompagner des dynamiques territoriales de réflexion, d'évaluation et de formation.

OUTILS DE DIFFUSION

La **Lettre de la MRIE** bimestrielle, diffusée par courriel à un large réseau, informe de l'actualité de la MRIE et de celle de ses partenaires et présente la synthèse d'un rapport ou d'une réflexion en cours. Elle est conçue comme une invitation à consulter son site Internet.

Le site Internet www.mrie.org vise à faire connaître, outre les travaux de la MRIE, les actions et contributions de ses partenaires dans le but d'assurer le lien entre les différents acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Des travaux produits à l'intérieur des groupes de travail de la MRIE sont téléchargeables en ligne.

La Mission
produit
et diffuse
chaque année
des ouvrages

LA MRIE, SOURCE D'INFORMATIONS RÉGULIÈRES ET ACTUALISÉES

Un **Dossier Annuel** présenté à l'échelon régional et local qui propose des regards sur l'évolution des situations de pauvreté/précarités en Rhône-Alpes à travers des statistiques, des paroles et expériences d'acteurs, dont les personnes en situation précaire.

Des **rapports thématiques** qui, à partir de groupes de travail, approfondissent un thème spécifique : « Territoires et emploi : quelles dynamiques locales pour le travail et l'emploi de tous », Gens du voyage : Passer du stationnement à l'habitat », « Réflexion croisée parents professionnels sur le décrochage scolaire »...

mrie
Mission Régionale
d'Information sur l'Exclusion
Rhône-Alpes

Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

14 rue Passet • 69007 Lyon • Tél. 04 37 65 01 93 • Fax 04 37 65 01 94 • e-mail : mrie@mrie.org

DOSSIER ANNUEL 2012

Réalisé par l'équipe de la MRIE

Bruno LACHNITT, directeur
David GRAND, chargé de mission
Flora PERRIER, chargée de mission
Laurence POTIÉ, chargée de mission
Mélanie TATE, chargée de mission
Francis VERNEDE, chargé de mission

et

Nicole AYED, secrétaire
Karima YAHIAOUI, comptable

et avec

Clothilde BACHELLERIE, stagiaire Master 1, Statistique et Informatique, Lyon 2
Serge BRUNNER, stagiaire Master 1, Finance, Ecole supérieure de commerce et de développement 3A
Anaëlle COLLONGE, stagiaire Master 1, Anthropologie, Lyon 2
Chloé MONNET, stagiaire Master 2, Métiers de l'enseignement scolaire de la formation et de la culture, Lyon 2
Anne-Nelly PLESSIER, stagiaire Master 2 professionnel, Promotion et éducation pour la Santé, Lyon 2
Elisabeth SORIANO, stagiaire Master 2, Sociologie appliquée au développement local, Lyon 2

EDITORIAL

20 ans « le bel âge », chantait Barbara. Si la MRIE fête cette année ses vingt ans, encore convient-il de rappeler que cette naissance en 1992 a été le fruit d'une longue période de gestation.

Il y eut en effet une « préhistoire » de la MRIE, à travers une « mission régionale d'information sur la grande pauvreté » qui réunissait le mouvement ATD Quart-Monde, le service d'études du SGAR dépendant du préfet de région, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, la Direction générale de l'Insee, la Direction régionale du travail et de l'emploi, la Direction régionale de l'équipement, le Centre d'études du droit de la famille de l'Université Lyon 3. Le pays découvrait la nouvelle pauvreté depuis 1983, l'abbé Pierre revenait à l'avant-scène des médias et Joseph Wrésinski, fondateur d'ATD Quart-Monde et membre du Conseil économique et social publiait un rapport sur la grande pauvreté en 1987. Le terreau sociologique rhônalpin a permis la rencontre et la convergence des militants associatifs avec les autorités de l'Etat et de la Région ainsi que les partenaires sociaux, pour aboutir après ces années de maturation et la création d'une Mission permanente qui devait être « un véritable outil de connaissance et d'aide à la décision facilitant la prise en compte par les décideurs et les partenaires sociaux des populations en situation d'exclusion ». Depuis plusieurs années, les Départements ont apporté à leur tour un soutien actif à ce projet.

Vingt ans après, la rétrospective des dossiers produits au long de ces années le montre cruellement, la pauvreté et l'exclusion n'ont pas reculé, la précarité s'est accentuée. A ce constat s'ajoute l'évidence d'un contexte de crise, mot qu'il faudrait mettre au pluriel, compte tenu des multiples facettes et origines du phénomène, générant une crise sociale avec le chômage qui atteint des chiffres records, une crise budgétaire qui contracte les moyens de remédiation, sans parler de crise de confiance. Dans ce contexte, que devient la volonté partagée par les acteurs de faire reculer l'exclusion ? Ne risquons-nous pas d'être tétanisés devant cette accumulation comme si nous rentrions la tête dans les épaules dans l'attente d'une catastrophe plus grande encore ?

Le soutien réitéré de l'Etat et de la Région, puis des Départements, l'élargissement du réseau de nos adhérents à l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre l'exclusion (associations, partenaires sociaux, collectivités locales, organismes publics), manifestent au contraire que loin de se résigner à je ne sais quelle fatalité, c'est une mobilisation générale qui est d'actualité face à la gravité de la situation. Et la volonté des acteurs de ne pas renoncer à cette ambition qui sous-tend notre action depuis vingt ans a besoin d'être éclairée par une connaissance partagée qui associe les premiers concernés par la pauvreté, la précarité ou l'exclusion. Cette année encore leur expertise donne une couleur particulière au regard que nous vous invitons à porter à travers ce dossier sur la réalité de l'exclusion dans notre région et au-delà. Plus que jamais leur apport est précieux pour orienter efficacement les moyens déployés pour y remédier, d'autant plus quand ceux-ci se réduisent.

Alors vingt-ans après, c'est la même convergence de volonté, d'énergie et d'audace que nous devons manifester pour relever les défis qui nous attendent.

Yvon CONDAMIN,
Président de la MRIE

INTRODUCTION

Le dossier de cette année 2012 revêt un caractère particulier.

Particulier du fait de cet anniversaire évoqué dans l'éditorial, occasion d'une rétrospective de cette observation accumulée depuis vingt ans. **Rétrospective** qui arrive à point nommé, quand la crise envahit le champ de l'analyse politico-sociale au risque d'occulter d'autres facteurs plus profonds, plus anciens qui concourent largement aux constats encore alarmants de ce dossier. Rétrospective inquiétante aussi, tant l'accumulation fait figure de répétition et interroge par tant d'alertes déclenchées sans susciter les réactions à la hauteur des problèmes. Indifférence, inertie ou surdité qui font **violence** aux personnes concernées comme la deuxième partie essaye de le donner à voir.

Particulier aussi parce que si la rétrospective reprend les thématiques régulièrement traitées dans les dossiers précédents : emploi, ressources, logement, comme une chaîne de causalité dont l'emploi est (trop ?) souvent perçu comme la clé ultime (sans emploi, pas de ressources, sans ressources pas de logement...), ce dossier 2012 abandonne cette architecture pour croiser ces différentes thématiques à travers des entrées transversales. Ainsi la « double peine » que constitue le cumul entre **handicap et pauvreté** fait l'objet d'une partie importante où se croisent des problématiques d'emploi, de ressources, de logement, de santé,... De même la **discontinuité des parcours des personnes en précarité** touche autant leurs parcours dans l'emploi, le logement, que la variation déstabilisante des ressources dans le cadre du RSA par exemple.

En outre deux parties de ce dossier prolongent des travaux engagés précédemment :

- **Enfance et pauvreté** a fait l'objet d'une importante étude interrégionale en partenariat avec le Dispositif d'Observation Sociale en PACA et la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île de France dont un bref retour est présenté ici. Cette partie fait suite à ces travaux sur des points qui n'avaient pas été traités dans le cadre de cette étude.
- La **participation** des personnes en situation de pauvreté ou précarité a fait l'objet d'une longue partie dans le dossier 2011. Une première évaluation de sa mise en place dans le cadre de la loi généralisant le RSA ainsi que des sollicitations d'acteurs de l'aide alimentaire, nous ont conduits à prolonger cette réflexion en interrogeant le paradoxe de la mise en œuvre de la participation des personnes concernées dans le cadre de dispositifs d'assistance.

Enfin, une piste inexplorée jusqu'alors fait l'objet de la dernière partie : l'articulation entre un **développement économique** qui se veut vertueux **et la lutte contre la pauvreté**. Si l'on connaît les effets d'une économie dérégulée sur la production de la pauvreté, il est intéressant de regarder comment la promotion d'une économie « sociale et solidaire » peut contribuer à la réduire. Cette première exploration se limite à deux champs méconnus des acteurs sociaux : le prêt sur gage et les monnaies locales complémentaires, dans l'attente peut-être d'autres approfondissements.

Bruno LACHNITT,
Directeur de la MRIE

Editorial	2
Introduction	3

20 ANS DE DOSSIERS ANNUELS – RETROSPECTIVE **7**

1

20 ans de dossiers annuels

Le fractionnement de l'emploi	8
Relecture des dossiers annuels de la MRIE	
Evolution de l'emploi : crise ou tendances lourdes ?	15
Commentaire de Denis CLERC, Economiste	
Ressources : le lent décrochage	18
La pauvreté se radicalise : effet de la crise ou conséquence d'une lente évolution ?	25
Commentaire de Bernard SCHRICKE, Directeur Action et Plaidoyer du Secours Catholique pour la France et l'Europe	
Logement : quand l'offre court derrière des besoins croissants	28
Relecture des dossiers annuels de la MRIE	
Le Logement au cœur des processus d'exclusion	35
Commentaire de René BALLAIN, Chercheur associé au laboratoire PACTE, IEP de Grenoble, CNRS	
ETAT DES LIEUX	38
Emploi : une pénurie persistante, des aides insuffisantes	38
Pauvreté monétaire aujourd'hui : un état des lieux préoccupant	46
Logement et habitat : qu'en est-il en 2012 ?	53

QUAND LA PAUVRETE SE DURCIT ... LA PAUVRETE EST UNE VIOLENCE **63**

2

**Quand la pauvreté se durcit...
... la pauvreté est une violence**

L'aide alimentaire, symptôme d'une pauvreté qui se radicalise	64
Les pauvres dans la société, représentations et contrôle, une approche au regard de l'histoire	87
par Bernadette ANGLERAUD, historienne	
Au pied du mur	89
par Bruno TARDIEU, délégué national d'ATD Quart-Monde	
Violence et pauvreté, réflexions d'allocataires du RSA	92
L'envers de la « fraude sociale », le scandale du non-recours aux droits sociaux	97
par l'Odenore	
La fin de vie des personnes en grande précarité - ultime rejet ?	101
par le GRAC	
Un punk à chien	109
par Marc UHRY, Directeur régional Rhône-Alpes de la Fondation Abbé Pierre	

HANDICAP ET PAUVRETE : LA DOUBLE PEINE **113**

3

Handicap et pauvreté : la double peine

Des dispositifs et des problématiques propres à chaque période de la vie	118
Droits et prestations : un accès difficile	133
Un cumul aux effets multiplicateurs	142
Quelle place pour l'emploi ?	152
Un cadre de vie adapté et choisi : les freins financiers	164

4

Enfance
et pauvreté**ENFANCE ET PAUVRETE** **183****Enfance et pauvreté : quels enjeux ?** 184**La maison des familles
Reconnaître et soutenir la compétence familiale** 204**Education et parentalité : une situation complexe
entre empêchement et volonté de s'en sortir** 209
par Dominique GLASMAN, enseignant chercheur, sociologue à l'université de Savoie**« Regards sur l'éducation dans les familles de milieux populaires »** 213
par l'Université Populaire des Parents de Saint-Priest**Familles en précarité : quel accès aux modes de garde ?** 219
par Sylvie SOULARD, responsable du Relais assistantes maternelles de Saint-Fons

5

Parcours de
personnes en
précarité**PARCOURS DE PERSONNES EN PRECARITE :
CHERCHER LA SORTIE DANS LE DEDAILE DES DISPOSITIFS** **229****Etude exploratoire sur les facteurs de discontinuité
des parcours des personnes en chantiers d'insertion** 230**L'itinérance des jeunes :
entre système D et système institutionnel** 236
par le Collège Coopératif Rhône-Alpes à Lyon**« D'une rive à l'autre »
Difficultés d'accès au logement et apports des Maisons relais** 246
Réflexion des résidents de la Maison relais de la Traille**Synthèse de l'étude sur la sortie de la pauvreté et du RSA** 258

6

Entre
injonction et
transformation
sociale**ENTRE INJONCTION ET TRANSFORMATION SOCIALE,
QUAND LA PARTICIPATION INVESTIT DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE** **269****La participation des bénéficiaires du RSA
dans les équipes pluridisciplinaires** 270**Quelles participations possibles des bénéficiaires
dans le cadre de l'aide alimentaire** 280**Les épiceries sociales et solidaires :
« un accès différent à l'alimentation »** 290
par Géraldine VIENOT, coordinatrice du GESRA

7

L'économie,
facteur
aggravant**L'ÉCONOMIE, FACTEUR AGGRAVANT
OU CHANCE POUR REDUIRE LA PAUVRETE ?** **295****Quand l'économie renforce la pauvreté...** 296
par Hugues PUEL, auteur d'« Une éthique pour l'économie »**« De la transmission familiale au prêt sur gage :
un parcours de femmes à l'épreuve de la précarité »** 297
Le prêt sur gage au Crédit municipal de Lyon**Monnaies locales complémentaires :
un levier contre la pauvreté ?** 313**ANNEXES****La MRIE en quelques mots** **326**

20 ans de dossiers annuels RETROSPECTIVE



Partie

1

20 ANS DE DOSSIERS ANNUELS RETROSPECTIVE

Depuis quatre ans, la crise occupe les esprits, le champ médiatique, le débat politique. Elle semble boucher l'horizon et devenir l'explication ultime de tous les constats relatifs à la situation sociale de notre pays. Pourtant la relecture des dossiers annuels effectuée à l'occasion de ces vingt ans, laisse souvent un sentiment de répétition. Nous avons donc cherché à travers cette rétrospective tirée de nos travaux, à discerner dans le constat d'une radicalisation de la pauvreté, répété ces dernières années, ce qui relève de la crise et la part imputable à des tendances lourdes qui viennent de beaucoup plus loin.

Cette question nous l'avons portée à travers trois thématiques récurrentes dans les dossiers de la MRIE : l'emploi, les ressources et le logement. De l'exclusion de l'emploi d'une part croissante de la population à l'émergence de travailleurs pauvres, du décrochage progressif des ressources par rapport aux charges supportées par les ménages pauvres au glissement insensible de la pauvreté vers les seniors, du rétrécissement continu du parc de logements accessibles aux plus pauvres à la crise de l'hébergement, qu'est-ce qui est imputable à la crise, qu'est-ce qui vient de beaucoup plus loin, comme une lame de fond continue et prévisible ? Et nous avons sollicité trois experts pour réagir à cette relecture et apporter leur propre réponse à cette question de la généalogie de la radicalisation de la pauvreté.

LE FRACTIONNEMENT DE L'EMPLOI

RELECTURE DES DOSSIERS DE LA MRIE

La relecture des dossiers depuis la création de la MRIE met en lumière quelques tendances de fond :

- l'exclusion de l'emploi d'une part croissante de la population
- la fragmentation de l'emploi par le temps partiel ou les contrats courts
- l'apparition des travailleurs pauvres

Le dossier de l'année 1992 faisait état d'un contexte de « récession économique » en 1991, qui suscite une tentation de repli. Dans ce contexte, les actions de réinsertion risquent d'être perçues comme un investissement à perte. « Le social serait donc un « luxe » qui s'avère financièrement peu supportable en temps de crise. » Pourtant, « si l'on croise qualifications et durée du chômage,... de manière assez rigoureuse, plus la qualification s'abaisse, plus la proportion des chômeurs de longue durée s'accroît ». Ce constat rend d'autant plus cruciale la question de l'insertion.

Paul Dominjon, Président de la MRIE et du CESR¹, préface **le dossier 1994** : « Nous savons tous aujourd'hui que même dans l'hypothèse la plus optimiste, la croissance ne permettra pas d'offrir à tous une activité rémunérée. Les progrès de la productivité continueront y compris dans les services et croire qu'il suffira de sortir de la « crise » pour résoudre le problème du chômage est une grave illusion, que malheureusement on continue d'entretenir... Nous avons atteint et sans doute dépassé le seuil où nous commençons à ressentir un appauvrissement collectif... Sans doute la reprise de l'expansion, l'aménagement du temps de travail, la création de nouvelles activités industrielles ou commerciales seront-elles aussi nécessaires. Mais il m'apparaît certain que nous aurons besoin de toutes ces contributions et que la transformation progressive des sommes consacrées à l'indemnisation des personnes en des sommes orientées vers le soutien à l'émergence d'activités de service ou d'aide à la personne s'imposera. C'est une gigantesque réorganisation des sommes que la nation consacre à la solidarité. C'est une recherche de plus d'efficacité et plus de dignité. Enfin, payer des personnes sans contrepartie immédiate ou future est une pratique dangereuse à terme, car c'est contribuer à la désocialisation de ces personnes ». Ce discours pose ce qu'on appelle l'activation des dépenses passives comme un tournant incontournable des politiques en matière d'emploi.

Le dossier 1995 rappelle l'augmentation de 50 % du nombre de chômeurs en Rhône-Alpes entre la fin 1989 et le 31 décembre 1993, période au cours de laquelle l'écart entre les taux de chômage nationaux et régionaux s'est réduit. L'année 1994 est caractérisée par une accalmie sur le marché du travail régional, avec une baisse du chômage de -2,7 %, alors qu'au niveau national il est à peine stabilisé (+0,7 % sur l'année). Néanmoins ce contexte favorable n'empêche pas l'augmentation du chômage de longue durée (+20 % en un an) et de la durée moyenne du chômage (de 317 à 352 jours). On note également une accentuation du chômage de très longue durée : +15 % en un an.

Ce n'est que l'année suivante qu'on observe dans **le dossier 1996** un recul du chômage de longue durée. Cependant l'amélioration semble peu profiter aux exclus. On en veut pour preuve que « d'un côté, les demandeurs d'emploi récemment inscrits sont sortis des listes de l'ANPE plus rapidement en 1995 que l'année précédente ; mais de l'autre côté, les chômeurs de plus de deux ans d'ancienneté sont tout aussi nombreux à basculer dans le chômage de très longue durée ». Cette observation est lue comme illustrant « les limites d'une logique d'intervention sectorielle face à des processus d'exclusion ou d'insertion mettant en jeu divers domaines : emploi, éducation, logement, culture, liens sociaux... »

¹ Conseil Economique et Social Régional, devenu depuis Conseil Economique Social et Environnemental.

La massification des mesures en faveur de l'emploi des jeunes ou des chômeurs de longue durée, entraîne une multiplication des « *situations intermédiaires* » entre l'emploi et le chômage. En effet, « conçues pour constituer un sas vers l'emploi, ces mesures le sont effectivement pour une partie des bénéficiaires lorsque les conditions d'accueil et de transition vers l'emploi classique sont favorables ». Mais ceux qui ont le moins d'atouts accèdent plus difficilement aux dispositifs les plus porteurs : « au total, force est de constater que toute une frange de la population passe par ces « *situations intermédiaires* » sans déboucher nulle part et sans perspectives crédibles. Ce processus contribue sans doute à développer une troisième forme d'exclusion de l'emploi dans laquelle le découragement a conduit à un retrait plus ou moins définitif du marché de l'emploi. » (Dossier annuel 1996, p.10-11)

Un groupe de travail avec le CESR a été constitué pour réfléchir aux défis posés par les mutations de l'emploi et aux actions en matière d'instruction, d'éducation et de formation professionnelle qu'elles appellent. Trois phénomènes préoccupants ont été notamment soulignés :

- Un manque d'intérêt persistant des élèves pour les filières techniques,...
- Comment gérer en 2015 une situation dans laquelle 75 % des sorties du système éducatif seront au niveau baccalauréat ou au-delà, alors que seuls 40 % des emplois futurs auront une définition formelle correspondant à ces niveaux ?
- Le troisième phénomène inquiétant est le non accès aux apprentissages de base (...) avec :
 - Un échec scolaire dès le primaire,
 - Des jeunes qui sortent de formation initiale, non seulement sans qualification professionnelle, mais sans formation de base minimale (8 % en Rhône-Alpes),
 - Des adultes qui ne peuvent accéder à la formation permanente, d'où un cercle vicieux de l'exclusion des emplois.

Le groupe de travail insiste dans ses conclusions sur la nécessité « d'agir très en amont pour faire en sorte que les traitements d'urgence ne deviennent pas la règle permanente. » (Dossier annuel 1996, p. 35-37)

Deux ans après l'embellie constatée en 1996 sur le front du chômage, **le dossier 1998** souligne que « la croissance économique n'a qu'un impact modeste – et décalé dans le temps – sur le chômage de longue durée. Dans la mesure où il est marqué par une précarisation de plus en plus nette du travail, le mode de croissance actuel alimente l'exclusion en suscitant un flux toujours accru de « pauvres au travail » qui, sans être formellement « exclus », n'en sont pas moins privés de revenus suffisants... De ce fait la frontière entre la précarité et l'exclusion apparaît très poreuse. » (p.6) Les dispositifs mis en place dans le cadre des politiques publiques pour corriger ce phénomène « se heurtent à des tendances fondamentales (la précarité du travail, la sélectivité des processus d'embauche, l'insuffisance du nombre d'emplois disponibles, l'inadaptation surtout qualitative du parc de logements) vis-à-vis desquelles [elles] finissent par être considérées comme des palliatifs » (p.8).

Ainsi si les offres d'emploi ont augmenté en 1997, ce sont surtout celles « de moins de 6 mois : +19,1 % contre +6,5 % pour les offres d'emplois durables » (p.15) et on observe une augmentation importante du chômage de longue durée pour la population âgée de 50 ans et plus (+10,2 %). Globalement, l'ancienneté moyenne de la demande d'emploi augmente de près de 13 jours, ce qui peut traduire la difficulté croissante à se réinsérer d'un noyau dur de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, le marché du travail se caractérise par une progression sensible du nombre de demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite ou occasionnelle d'une durée supérieure à 78 heures dans le mois : +32 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 1997 par rapport à 1996 (p.16-18).

Paul Dominjon introduit le **Dossier annuel 1999** en constatant que « l'exclusion qui continue à se développer alors que le chômage baisse, montre qu' [elle] ne dépend qu'en partie de l'évolution de l'emploi et doit être corrélée avec le mouvement général de précarisation et de pauvreté ». Un peu plus loin le dossier fait état de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'Insee, d'après laquelle « le nombre des salariés sous contrat à durée déterminée s'est accru en France de 20,5 % entre 1995 et 1998, après avoir progressé de 22,4 % entre mars 1994 et mars 1995. Les résultats de cette même enquête reflètent également un développement du sous-emploi. Le nombre des salariés employés à temps partiel, qui cherchent à travailler davantage ou en expriment le désir, a augmenté en France de 23,3 % entre 1994 et 1998 » (p.14).

Le dossier 2000 confirmera ce constat : « En France, entre 1983 et 1997, la proportion de salariés à bas salaires est passée de 11 % à 15 % des salariés. L'évolution la plus marquée a concerné en particulier les très bas salaires (de 5 à 10 % des salariés). Par ailleurs, la tendance est que les personnes à bas salaire demeurent de plus en plus longtemps dans cette situation. Les bas salaires concernent surtout des personnes travaillant à temps partiel : la progression de la part des bas salaires est allée de pair avec celle des emplois à temps partiel, ceux-ci représentant 17 % des emplois en 1997, contre 12 % en 1990. Ce temps partiel est déclaré « subi » par 44 % des salariés à temps partiel en 1997 (contre 37 % en 1990) » (Dossier annuel 2000, p.33).

Si entre décembre 1995 et décembre 1998, « le taux de chômage de la région a reculé de 0,8 point, retombant en fin d'année 1998 à son niveau le plus bas depuis septembre 1992 » (Dossier annuel 1999, p.14-17), cette baisse a concerné surtout les jeunes. Par contre on enregistre « une progression de 12,9 % en ce qui concerne les chômeurs les plus âgés (50 ans et plus). (...) Parmi eux, plus de la moitié (55,1 %) se trouvait, en fin d'année 1998, en situation de chômage de longue durée... » (Ibid., p.16-17). Constat encore confirmé dans le dossier 2000 : « On voit... que si les jeunes parviennent à sortir du chômage et notamment du chômage de très longue durée à la faveur de la reprise économique, en revanche les interrogations sont importantes quant à la capacité du marché du travail à intégrer les personnes de plus de 50 ans, notamment peu qualifiées, qui ont connu une longue période d'inactivité (en particulier les femmes). A l'avenir, le risque d'exclusion semble porter de façon croissante sur ces publics. » (Dossier annuel 2000, p.41).

Développement de l'activité réduite et chômage de longue durée sont deux phénomènes qui peuvent converger à la faveur de l'action publique qui favorise l'embauche de salariés à temps partiel par des abattements de charges. Ainsi note-t-on que le marché du travail se caractérise par une progression sensible du nombre de demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite ou occasionnelle d'une durée supérieure à 78 heures dans le mois : entre 1995 et 1998, l'effectif moyen des personnes inscrites en catégorie 6² s'est accru de plus des deux tiers dont 43 % en moyenne étaient concernées par le chômage de longue durée sur l'ensemble de l'année 1998, contre moins de 37 % pour les demandeurs de catégorie 1 (Dossier annuel 1999, p.17).

Cette convergence interroge sur l'action publique : « S'il apparaît dans les années 80, l'emploi précaire se développe dans la décennie 90, dans le sillage des politiques de lutte contre le chômage. Des allègements de cotisations sociales, notamment, encouragent les employeurs à recruter à temps partiel. De façon paradoxale alors, l'action publique en faveur de l'emploi aurait contribué à l'émergence du groupe des « *working poors* », en favorisant la multiplication des situations de sous-emploi offrant des revenus d'activité insuffisants à garantir un niveau décent d'existence et ne pouvant qu'engendrer la pauvreté » (Dossier annuel 2000, p.88).

² La catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein ; la catégorie 6, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein.

Le dossier 2000 prend, 12 ans après, un relief étonnant dans cette série. « La plupart des indicateurs de conjoncture économique tendent à dessiner les contours d'une reprise durable de la croissance. Cette embellie s'est traduite par des effets très positifs en matière d'emploi, qui prolongent la tendance amorcée depuis 1997. Le chômage a continué de décroître et, phénomène remarquable, la décade a aussi concerné, en 1999, le chômage de longue durée ». Le commentaire surprend avec du recul : « La plupart des indicateurs de conjoncture économique semblent indiquer que cette relance de la croissance est un processus durable ».

Certes, le rythme de création d'emplois a été très élevé en Rhône-Alpes à partir du second semestre 1999. Au total, l'année se solde par un excédent de 35 000 nouveaux emplois salariés dans le secteur privé dont plus de 9 sur 10 dans les services. Le chômage a reculé de 11,4% en Rhône-Alpes entre décembre 1998 et décembre 1999. Fait nouveau, on observe aussi une diminution importante du nombre de chômeurs de très longue durée. Après avoir légèrement progressé en 1998 (+1 %), le nombre de chômeurs inscrits depuis plus de deux ans à l'ANPE a reculé très nettement en 1999 (-15,3 %), à un rythme plus élevé qu'au niveau national ». Cependant les plus de 40 ans restent « surreprésentés (56,8 %) parmi les chômeurs de très longue durée, qui constituent un « noyau dur » jusque-là peu entamé par la reprise économique » (p.24). Au-delà de l'effet un peu illusoire de cette reprise, le constat de fond demeure : « La précarité des contrats de travail, l'alternance travail/chômage, la faiblesse des revenus issus du travail à temps partiel ou peu qualifié, font que si les personnes sortent du chômage, il n'est pas certain qu'elles sortent aussi durablement de la précarité et de la pauvreté. Il y a tout lieu de s'interroger sur la capacité de la relance économique actuelle à créer des situations d'insertion durables, des parcours ascendants, bref à remettre en marche l'ascenseur social » (p.26), crainte malheureusement confirmée par la suite.

En effet, **le dossier 2001** revient sur « la décade du chômage amorcée depuis 1997 » et « non seulement poursuivie mais considérablement accélérée sur la période 1999-2000 » pour constater qu'à compter du mois de juillet 2001, la tendance s'est inversée : « en décembre 2001, le chômage est « en augmentation de 6,6 % par rapport à décembre 2000 (contre +2,5 % au niveau national) » (p.14). Inversion confirmée l'année suivante : « La dégradation de la conjoncture économique intervenue dès la mi-2001 se traduit mécaniquement... par une hausse du chômage (notamment du chômage de longue durée) et du nombre de bénéficiaires du RMI, tandis que le mouvement de précarisation de l'emploi mais aussi du lien social se poursuit. (...) Ce qu'on appelle la « zone grise » du chômage, c'est-à-dire les catégories 2 à 8, qui n'ont cessé de progresser depuis 1998, a continué à augmenter en 2002 (+5,6) » (Dossier annuel 2003, p.9).

La tendance lourde évoquée dans les dossiers précédents est confirmée dans **le dossier 2003** : « Selon une étude de la Dares, en 2002, 1 400 000 salariés français sont en contrat temporaire. Ces formes d'emploi concernent 9 % des salariés du secteur privé hors contrats aidés, elles sont deux fois plus importantes qu'en 1991. En Rhône-Alpes en 1999, le recensement de la population dénombrait 231 198 personnes ayant un travail précaire, soit 10 % de la population Rhône-alpine. Les recours multiples au service public de l'emploi sont devenus monnaie courante dans le parcours professionnel de tout un chacun. Pour les jeunes notamment, l'alternance entre périodes d'emploi et de chômage est souvent la norme » (p.31).

Pierre Boisard, du CNRS et du Centre d'études de l'emploi signe dans ce dossier une contribution aux accents prémonitoires : « On note une nette croissance de la flexibilité de l'emploi entre 1994 et 2000, selon l'enquête emploi (Marchand, 2002). Entre ces deux dates, l'emploi temporaire (intérim + CDD) est passé de 8,9 % de l'emploi total à 15,1 %... La précarité de l'emploi, les mauvaises conditions de travail et les salaires les plus faibles se concentrent sur les salariés les moins bien dotés en diplômes et en qualification, qui ont en outre peu de chances de sortir de cette situation.... Par ailleurs, les politiques d'activation qui se déploient dans plusieurs pays européens tendent à soumettre le versement des aides sociales à des conditions de retour vers l'emploi. Cette pression plus forte pour l'emploi, qui va s'exercer

dans les années qui viennent dans un contexte de montée des exigences en termes de compétences, d'autonomie et de mobilité, porte en elle le risque d'une différenciation plus forte entre les catégories de salariés et éventuellement d'un véritable dualisme entre des salariés intégrés et des salariés durablement précarisés»(p.116-117).

Le dossier 2004 enfonce le clou : « Les études de suivi, les témoignages des professionnels comme des personnes concernées convergent : le dispositif d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi est devenu un système qui tend à se refermer et à l'intérieur duquel, de plus en plus de gens circulent en une sorte de ronde sans fin, qui ressemble à du « sur-place ». Ces personnes-là, découragées, les femmes en particulier, renoncent alors à s'inscrire à l'Anpe, et de fait, perdent certains droits, à la formation par exemple... » (p.8).

Les constats confirment la tendance soulignée depuis des années : « En 2003, l'augmentation du chômage de longue durée amorcée en 2002 s'amplifie : le nombre des demandeurs d'emploi de plus de un an [augmente] de +12,9 %. Ils représentent en 2003, 26,5 % des chômeurs de catégorie 1. Le nombre de chômeurs de très longue durée (plus de deux ans) enregistre également une hausse en 2003. [Ils] représentent 8,4 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1. » (p.30) Ou encore, « le risque de chômage de longue durée reste plus important pour les plus de cinquante ans : leur proportion s'est accrue de près de trois points par rapport à 2002 » (p.32).

Comme une ritournelle, **le dossier 2005** confirme la précarisation de l'emploi. Fragmentation par le temps partiel ou les contrats courts, « on constate que le chômage est de plus en plus fabriqué d'actifs exerçant des petits boulots (augmentation des catégories 6 à 8), et que de plus en plus les actifs au chômage n'espèrent plus retrouver un contrat à durée indéterminée à temps plein. Dans les établissements de 10 salariés et plus, en 2004, la part des CDD atteint 66,2 % des embauches, soit 1,1 point de plus que l'année précédente. Les CDI représentent désormais moins d'un quart des embauches (24,8 %) » (p.27). Poussée du travail précaire : « en 2004... le nombre moyen de personnes concernées par l'intérim est en hausse... (+6,9 %). De même le nombre d'emplois intérimaires en Equivalent Temps Plein augmente fortement (+8,1 %). » (p.28). Les politiques de l'emploi, déjà interrogées dans un dossier précédent participent de ce mouvement : « Le passage d'une durée de 5 ans à 3 ans, puis à 18 mois, du contrat emploi consolidé n'est pas neutre. Le temps, c'est la possibilité d'accueillir la « grande exclusion », ces personnes qui ne trouvent leur place dans aucune structure, celles qui cumulent difficultés d'insertion professionnelle et difficultés sociales. Le travail dans le temps, c'est également le gage d'une sortie positive. Avec les nouveaux contrats, et notamment le contrat d'avenir, cette durée tend à diminuer encore, le contrat d'avenir pouvant par dérogation être conclu pour 6 mois renouvelables. Quel type d'accompagnement « social » est possible dans un laps de temps si court, sauf à considérer que ce contrat s'adresse principalement aux personnes dites les plus proches de l'emploi ? » (p.71)

En l'absence de dossier 2006, c'est **le dossier 2007** qui se retourne sur les années 2005 et 2006 pour constater la confirmation de la décrue du chômage amorcée en 2004 : « Ainsi, entre le 31 décembre 2003 et le 30 septembre 2006, le taux de chômage régional a baissé de plus d'un point pour revenir à 7,6 % de la population active » (p.16). Cette « décrue » s'expliquerait « en grande partie par une baisse de la pression démographique, au moins pour 2004-2005, et partiellement par une progression de l'emploi aidé en 2006. » (p.17). Le fait est que « d'après les statistiques établies par l'ANPE, tous les profils de demandeurs d'emploi semblent bénéficier de l'amélioration, y compris les moins avantagés » (Ibid.). En commentant une analyse du Conseil de l'Emploi des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC) qui « invite à bien nuancer le constat en distinguant « instabilité » (risque de quitter un emploi) et « insécurité » (risque de quitter un emploi et de rester durablement au chômage) » et qui observe que « l'insécurité globale d'emploi n'est pas plus forte au début des années 2000 qu'elle ne l'était au début des années 1980 », les auteurs soulignent que cette moyenne cache de grandes disparités et évoquent une étude de l'Insee selon laquelle « le temps partiel subi a beaucoup augmenté de

1990 à 1998. Il concerne dans 80 % des cas, des femmes. Elles sont d'autant plus touchées qu'elles sont faiblement diplômées, qu'elles habitent un quartier sensible et qu'elles sont de nationalité extra-européenne » (p.28).

Ce dossier 2007 fait état en outre du travail conduit en partenariat avec le Pôle d'Expertise Régional de Caisses d'Allocations Familiales de Rhône-Alpes – Auvergne sur les travailleurs à bas revenus allocataires des Caf. Il en ressort que si les travailleurs pauvres sont moins nombreux en 2005 qu'ils ne l'étaient en 2004, ils paraissent davantage marqués par la pauvreté » (p.29).

Le dossier 2008 note un changement dans le mode de calcul du chômage qui rompt la série statistique. « Au plan régional et national, si les politiques de l'emploi (via notamment les contrats aidés) ont contribué à la baisse du taux de chômage, l'activité économique a joué un rôle plus important en créant de nouveaux emplois non financés par la collectivité » (p.77). Mais quels emplois ? « Parallèlement à l'augmentation du taux de personnes en temps partiel qui est passé de 16,7 % du nombre d'emplois en 2004 à 17,2 % en 2007, le taux de sous-emploi a aussi augmenté et représente, au troisième trimestre 2007, 1 443 000 personnes. Les statistiques viennent donc confirmer la prégnance du « temps partiel contraint » (p.82). « En 2007, le phénomène de l'intérim poursuit son amplification en Rhône-Alpes (...) : on compte 82 000 missions supplémentaires entre 2006 et 2007, contre 43 000 entre 2005 et 2006. Le nombre d'emplois intérimaires dépasse désormais 75 000 équivalents temps plein en moyenne mensuelle, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2006. On note par ailleurs que le nombre de missions d'intérim progresse plus rapidement que le nombre d'emplois en équivalents temps plein, ce qui rend compte du développement des missions de courtes durées. » (Ibid.)

La situation de l'année 2008 rapportée dans **le dossier 2009** est particulièrement contrastée : « jusqu'au printemps, le climat pourrait presque être considéré comme lumineux, mais, à partir d'août-septembre, comme lourd et menaçant. Et ces évolutions de 2008 viennent en fait rejoindre un certain nombre de tendances à la précarisation affectant, là encore de façon inéquitable, le monde du travail ». Le dossier analyse ainsi le rapport emploi / travail : « les personnes peuvent avoir un emploi (statut, salaire, horaires...) satisfaisant mais qui soit un travail (type d'activité, conditions de travail) peu insérant et même disqualifiant. Ou, à l'inverse, exercer des tâches, une activité de production ou de service qui soient perçues, socialement et individuellement, comme un travail mais qui demeurent un sous-emploi (salaire, horaires ...) » (p.63). Et de faire une fois encore le constat, étayé par les statistiques régionales que « d'année en année, la part des emplois de courte durée (contrats à durée déterminée ou contrats intérimaires) croît au détriment des emplois dits stables » (p.70). Cependant ce sont les plus précaires qui sont les premiers touchés par la crise : « à partir du milieu de l'année 2008, avec l'apparition de la crise économique et financière, c'est « la chute libre » du nombre d'offres d'emploi en intérim alors que beaucoup de personnes ont recours à ce type de contrat durablement. Le taux régional de recours à l'intérim passe de 5,2 % en juillet 2008 à 3,3 % en décembre 2008. » (p.72) Autre variable d'ajustement, les politiques publiques de l'emploi et notamment les contrats aidés : si la volonté d'une baisse du recours à cet outil avait été affichée en début de mandat présidentiel et constatée début 2008, « avec l'apparition de la crise économique et financière, en octobre 2008, le gouvernement annonçait la création de 100 000 emplois aidés supplémentaires » (p.83).

Ce retournement est confirmé en 2009, où « on a observé un redémarrage du nombre d'emplois aidés dans le secteur non-marchand. » **Le dossier 2010** souligne qu'« un certain nombre d'exemples indiquent cependant une évolution à « contre-emploi » à propos de ces postes aidés, y compris en milieu associatif : les chômeurs qui en ont le plus besoin tendent à en être écartés. » (p.57-58). La partie emploi du dossier est fortement marquée par la crise qui allonge et bouscule les files d'attente. « Depuis décembre 2007, plus de 15,1 millions de travailleurs sont venus grossir les rangs des demandeurs d'emploi dans la zone OCDE, au fur et à mesure

que les entreprises diminuaient leur production, fermaient des usines et licenciaient des milliers de salariés. Résultat : le taux de chômage moyen atteint... un niveau sans précédent depuis la guerre » (p.35). « En janvier 2010, on compte plus de 414 000 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues en Rhône-Alpes, ce qui correspond à une augmentation de plus de 20 % en un an » (p.37). « L'intérim, a été le premier touché par la crise. Un certain nombre de salariés sont ainsi passés de la précarité de l'emploi à l'exclusion de l'emploi. Ce sont des cohortes entières de travailleurs parmi les plus précaires qui ont perdu leur travail, certains d'entre eux étant durablement intérimaires dans la même entreprise» (p.51). Circonstance aggravante, « la crise est intervenue dans un contexte de restructuration pour beaucoup d'acteurs : création de Pôle Emploi (fusion Anpe – Assedic au 1er janvier 2009), transfert des dossiers RMI en « RSA socle », et instruction des nouveaux dossiers « RSA activité » à partir du 1er juin 2009 (nouveaux dossiers qui doivent être instruits et suivis par Pôle Emploi) » (p.36).

Mais dans ce contexte mouvementé, une vigilance particulière est nécessaire pour « rester attentifs à ce que le champ de l'observation ne soit pas entièrement occupé par les phénomènes conjoncturels. Notre attention est donc prioritairement portée sur l'impact des phénomènes conjoncturels sur la pauvreté structurelle, ce qui est particulièrement important en termes d'emploi. » (p.35-36) « Tout se passe comme si la pression qui pèse sur ceux qui doivent chercher un emploi augmentait en proportion inverse de la capacité à leur en proposer. (...) Aujourd'hui les demandeurs d'emploi subissent la crainte de la radiation s'ils ne font pas assez de démarches pour trouver un emploi et témoignent que les conseillers leur font souvent le reproche de ne pas « en faire assez ». (...) L'étude menée par la DARES et la DRESS, avec le concours de l'Insee, sur la santé et les itinéraires professionnels, (...) montre que les personnes dont les parcours sont marqués par de nombreuses périodes de chômage ou d'inactivité, des changements d'emplois fréquents, des conditions de travail difficiles, ont plus fréquemment un état de santé dégradé et/ou des troubles dépressifs » (p.39).

Contrecoup du choc de 2009, on observe dans **le dossier 2011** que les départements qui avaient traditionnellement les taux de chômage les plus faibles (Ain, Haute-Savoie) et ont été les plus impactés par la crise avec des progressions du nombre de chômeurs parmi les plus élevées de France métropolitaine, sont ceux qui, en 2010, enregistrent les plus fortes baisses, signe qu'ils ont gardé une capacité de réactivité forte sur le plan économique.

L'évolution du taux de chômage reflète « une légère amélioration en Rhône-Alpes comme en France, signe d'un frémissement de l'économie après la brutalité du choc encaissé en 2009 », même si cette évolution « semble concerner en premier lieu l'emploi précaire » (p.109). Confirmation de la tendance repérée dans les dossiers précédents, la référence à une étude intitulée « Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux » rappelle qu'« en 20 ans, de 1985 à 2005 (...) la plus forte progression est celle de l'intérim dont le poids dans l'emploi total a été presque multiplié par 4. (...) Le poids des emplois à temps partiel a plus que doublé de 1982 (8,2 % des salariés) à 2005 (17,9 %) ». Ainsi en janvier 2011, en Rhône-Alpes, les emplois de moins de six mois représentent-ils « plus de 57 % des offres d'emploi collectées contre 55,4 % un an plus tôt » (Ibid.). C'est comme si le partage de la pénurie se traduisait par un émiettement, une fragmentation de l'emploi. Face à cela le RSA semble plus un aménagement qu'une solution. La question de la sortie de la pauvreté appelle une observation plus fouillée. La question de l'accès aux modes de garde des parents isolés, au croisement des politiques petite-enfance et insertion, apparaît centrale en matière d'accès à l'emploi et appelle également une étude plus poussée.

EVOLUTION DE L'EMPLOI : CRISE OU TENDANCES LOURDES ?

COMMENTAIRE DE DENIS CLERC, ECONOMISTE

La synthèse des rapports de la MRIE depuis 1992 montre, hélas, que celle-ci ne s'est guère trompée dans ses analyses sur l'évolution de l'emploi. Ces vingt années ont été marquées par une croissance économique peu élevée (1,6 % par an en moyenne), mais caractérisée surtout par d'importantes fluctuations conjoncturelles : deux périodes d'activité économique de fort ralentissement économique (1992-1996, 2002-2004), une de crise (2008-2012), deux périodes de reprise, l'une soutenue (1997-2001), l'autre molle (2005-2007). Au total, le contexte n'était donc pas des plus favorables pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté : les améliorations constatées en matière d'emploi et de chômage au cours des années de « vaches grasses » ont été balayées par les années de « vaches maigres ». Ainsi, alors qu'en 1990 le taux de chômage (France métropolitaine uniquement) était tombé à 7,9 %, six ans après il était remonté à 10,7 %, avant de redescendre (2001) à 7,7 %, et même (1^{er} trimestre 2008) à 7,1 %. Mais la crise a balayé cette petite amélioration, et le taux de chômage flirte désormais à nouveau avec les 10 %. Mais, même dans les périodes de plus faible chômage, le nombre de personnes sans emploi déclarant souhaiter travailler est demeuré aux alentours de 3 millions de personnes au niveau national, signe manifeste d'une insuffisance du nombre d'emplois au regard du nombre de candidats.

La synthèse souligne avec raison deux évolutions majeures durant cette vingtaine d'années. La première est la dégradation qualitative de l'emploi, marquée notamment par une forte progression du « sous-emploi » (temps partiel subi ou chômage partiel) et des emplois temporaires (CDD et intérim). Au niveau national, le sous-emploi a progressé de 630 000 (+70 %) entre 1992 et 2010, et les emplois temporaires de 1,1 million (+70 % également). On peut rajouter un autre indicateur, même s'il n'est habituellement pas lu ainsi : le nombre de travailleurs indépendants. Alors que ce nombre avait diminué de près d'un million entre 1992 et 2008, poursuivant ainsi une évolution constatée depuis l'après-guerre, le mouvement s'est inversé depuis 2008, et le nombre d'indépendants a progressé de 200 000, sous l'impulsion notamment de la création du statut d'auto-entrepreneurs, à faibles cotisations sociales. Bien qu'on manque aujourd'hui d'informations précises, il y a fort à parier que cette inversion historique – comme en 1932 – provient moins d'un essor de l'esprit d'entreprise que d'une tentative désespérée de créer son emploi à défaut d'en trouver un.

La deuxième évolution majeure, sur laquelle insiste à juste titre la synthèse, est l'inégalité face au chômage. Inégalité selon l'âge, d'abord : le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans n'est jamais passé au-dessous de la barre des 15 % tout au long de la période, tandis que celui des 25-49 ans a pu tomber (durant le premier trimestre 2008) à 6,4 % et celui des 50-64 ans à 4,7 %. Il est vrai que, dans ce dernier cas, cela provenait en partie du fait que, passé 57 ans, les travailleurs au chômage passaient quasi-automatiquement dans la catégorie des « dispensés de recherche d'emploi » et disparaissaient ainsi des listes de chômeurs (puisque ayant cessé de chercher activement un emploi). Mais pour les jeunes, on interprète souvent leur sur-chômage comme une discrimination à leur égard, alors qu'il s'agit d'un phénomène tout autre. Ceux qui se trouvent sur le marché du travail avant 20 ans sont souvent des jeunes en situation d'échec scolaire, peu ou pas diplômés. Lesquels sont alors victimes d'un chômage de masse : en 2009, le taux de chômage des jeunes sortis de l'école depuis 1 à 4 ans sans diplôme ou alors avec seulement le brevet des Collèges (soit en moyenne 130 000 jeunes par an) étaient pour 49,4 % au chômage, alors que le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur était de 10,4 % : un écart de 1 à 5. Au total, la classe d'âge joue un rôle secondaire au regard du niveau de formation ou de l'origine ethnique (et sociale parfois). Même phénomène, à peine moins accentué, chez les 25-49 ans, alors que le taux de chômage (2010, niveau national) est de 3,3 %, il atteint 20,6 % pour les ouvriers non qualifiés. En réalité, c'est le fait de n'avoir pas de

formation qualifiante qui attire la foudre du chômage, du sous-emploi, de l'emploi précaire, de la pauvreté laborieuse. Et c'est dans ce creuset que se forge l'exclusion.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la pertinence de certains des commentaires rapportés dans la synthèse, notamment celui issu d'un groupe de travail constitué avec le CESR (sans doute en vue du rapport 1996) : « *Comment gérer en 2015 une situation dans laquelle 75 % des sorties du système éducatif seront au niveau baccalauréat ou au-delà, alors que seuls 40 % des emplois futurs auront une définition formelle correspondant à ces niveaux ?* » Outre le fait qu'il semble aventureux de projeter une structure professionnelle aussi précise à échéance de vingt ans, le raisonnement implicite est largement critiquable : comme si cette structure professionnelle était un donné indépendant du niveau de formation des futurs travailleurs. Dans une économie de marché, ce sont les opportunités offertes par les capacités des travailleurs qui déterminent largement la structure économique, et non l'inverse. C'est justement parce que les travailleurs ayant un bon niveau de formation ont une palette de capacités productives bien plus grande qu'ils parviennent à trouver un emploi plus facilement que les autres travailleurs, et qu'ils peuvent impulser dans leur emploi des transformations bénéfiques au système économique tout entier. Se fixer pour objectif 60 % de travailleurs peu ou pas qualifiés, c'est, à coup sûr, rendre indispensables des « emplois bas de gamme » subventionnés par la collectivité pour limiter le chômage engendré par la sous-qualification des demandeurs d'emploi. En économie de marché, l'emploi n'est pas une donnée fixée une fois pour toutes, c'est une variable qui est, au moins en partie, déterminée par le niveau de formation et de qualification de ceux qui entrent sur le marché du travail. Il y a proportionnellement plus d'emplois au Danemark ou aux Pays-Bas qu'en France du fait d'une formation en moyenne plus élevée des travailleurs.

Cette remarque ne doit cependant pas nous faire perdre de vue le message essentiel des rapports tel que le rapporte la synthèse, message que l'acuité de la crise tend à faire oublier : un « noyau dur » de personnes fragiles existe depuis longtemps, et si la crise a élargi le cercle des victimes, elle ne doit pas faire oublier que le retour éventuel de la croissance économique risque fort de ne rien changer pour ces victimes de toujours. Et de fait, un indicateur permet de rendre compte de cette permanence, par-delà les mouvements conjoncturels : durant les périodes de croissance relative de l'activité économique, alors que le taux de chômage tendait à diminuer, l'ancienneté moyenne des inscriptions des demandeurs d'emploi ne bougeait guère, demeurant supérieure à 400 jours. Tout simplement parce que les retours à l'emploi concernaient alors principalement les demandeurs d'emploi « les plus frais », ceux qui, dotés d'un bon CV et d'une expérience professionnelle attractive, profitaient de l'embellie, tandis que les autres demandeurs d'emploi n'en voyaient pas la trace. Stéphane Beaud et Michel Pialoux mettent en évidence ce phénomène en étudiant les violences urbaines à Montbéliard en 2000, année de forte croissance de l'industrie : les jeunes peu ou pas qualifiés ont vu nombre de leurs amis, intérimaires dotés de qualifications un peu plus élevées, être embauchés par l'industrie automobile et sortir ainsi d'une vie difficile, tandis qu'eux-mêmes, un peu moins bien dotés, continuaient à stagner dans le chômage ou le « précaire ». Ils se sont alors mis à tout casser, par désespoir (*Violences urbaines, violences sociales, genèse des nouvelles classes dangereuses*, éd. Fayard, 2003).

Le problème est que, si certains jeunes se révoltent, la plupart de ceux qui ont loupé le train de l'inclusion sociale, et qui vivent de petits boulots entrecoupés de période de chômage, ou d'emplois à temps partiel payés au Smic horaire, n'ont même plus le courage (ou la capacité) de se révolter. C'est la raison pour laquelle la collectivité a le devoir de leur venir en aide, que ce soit par le biais d'emplois aidés, de structures d'insertion par l'activité économique (à condition qu'elles soient organisées en vue d'un parcours qualifiant), de revenus complémentaires décents (RSA activité), de formation, de resocialisation, etc. L'ancien gouvernement, persuadé que les personnes en difficulté l'étaient par insuffisance de motivation pour l'emploi, a cru qu'il suffirait de rendre l'emploi plus attractif financièrement pour régler le problème. Il a donc baissé la garde sur le financement des parcours d'insertion et des emplois aidés. La crise leur redonne une nouvelle actualité, mais avec le risque de réserver ces aides principalement aux victimes de la crise, pas à celles qui attendent depuis bien plus longtemps. La crise serait-elle un paravent ayant pour effet de masquer l'arrière-cour, de la laisser à sa dérégulation ? C'est un peu le sentiment qui domine à lire la synthèse des rapports. En réalité, c'est là un jugement excessif, même s'il n'est pas dénué de pertinence. En écartant de l'emploi – et durablement dans le cas des fermetures industrielles – des travailleurs qui ne faisaient jusqu'alors pas partie des personnes en difficulté, la crise rend leurs qualifications professionnelles obsolètes, inutiles. Elle ne détruit donc pas seulement des emplois, elle détruit des qualifications. Avec le risque que ces personnes devenues désormais « sans qualité » deviennent à leur tour des exclus. La crise oblige donc à se battre sur les deux fronts à la fois : l'un pour permettre aux exclus de toujours de cesser de l'être, l'autre pour éviter que la machine à exclusion ne se mette à produire son lot de futurs exclus ou précaires. Ce ne sont pas forcément les mêmes armes qu'il va falloir mettre en œuvre dans chacun de ces cas, mais c'est la même motivation qui devra les animer : la solidarité. Le côté positif de la crise est que, nous contraignant à faire preuve de solidarité à l'égard des nouvelles victimes, elle peut révéler à l'opinion publique qu'il en existe d'autres, depuis plus longtemps encore, qui n'ont pas moins besoin de cette solidarité.

RESSOURCES : LE LENT DECROCHAGE

La relecture des dossiers depuis la création de la MRIE met en lumière quelques tendances de fond :

- le décrochage continu entre l'évolution des charges et celle des ressources accentue la pauvreté au fil des ans,
- l'enkystement dans les minima sociaux de populations dont l'emploi s'est éloigné entraîne la progression inexorable de la pauvreté vers les seniors.

En 1994 et 1995, le Dossier annuel fait état de la montée en charge du RMI ou de l'élargissement de la population qui le perçoit : « des situations comme le chômage prolongé (...), la précarité du logement ou l'endettement sont de plus en plus à l'origine des demandes. » (Dossier annuel 1994, pp.17-18). « Si le RMI concerne traditionnellement plutôt les hommes et les femmes seules, il progresse fortement (...) pour les familles de deux enfants et plus » (Dossier annuel 1995, p.10), les disparités entre les départements concernant les taux de bénéficiaires du RMI semblant s'atténuer. Le dossier de 1996 souligne que « sur les quatre dernières années, l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI a plus que doublé » (p.12).

Il pose en outre une question qui laisse entrevoir l'évolution du discours que nous avons connu ces dernières années : « Peut-on... raisonnablement penser que la progression du RMI est liée à des « fraudeurs » ou des « profiteurs »³ ? » (Ibid.) La note en bas de page indique déjà une **tendance à la confusion entre « fraude » et « indus »** et le dossier rappelle que « dans un lieu donné, **le nombre de bénéficiaires et son évolution se trouvent fortement corrélés avec le chômage** et la situation de l'emploi. Ce qui tend à prouver que la montée du RMI paraît difficilement imputable à une montée de la fraude. Par ailleurs, il faut rappeler que la plupart des ménages considèrent le niveau du RMI comme tout juste suffisant pour se nourrir et se loger. **L'expression « profiter du RMI » est donc toute relative** » (p.13).

De fait la montée du RMI est la source d'une « tension budgétaire croissante » face à laquelle le dossier identifie plusieurs attitudes possibles : « Une première réaction consiste à « rationner » par tous les moyens la prestation : la conditionner à des moyens de contrôle accrus, rogner le socle de droits attachés (logement, santé,...) ou même retourner d'une logique de droit à une logique d'assistance où le bénéficiaire doit faire la preuve de sa volonté d'insertion. L'expérience montre que **l'excès de contrôles sur des prestations les rend parfois inaccessibles dans un délai raisonnable pour des personnes confrontées à une précarité extrême** » (Ibid.). Les années suivantes confirmeront cette tendance.

L'approche de la précarité financière à partir de la part que représentent les prestations sociales versées par la Caf dans les revenus des ménages, montre qu'en moyenne, « sur la population à très bas revenu, l'ensemble des prestations sociales y compris les garanties de ressources (RMI, API, AAH) représente 63 % des revenus totaux (hors aides au logement). Pour 67 % des allocataires, ces prestations constituent plus de la moitié du revenu déclaré pour les trois derniers mois. **27 % des allocataires ne comptent dans leurs ressources du dernier trimestre que ces prestations.** 22 % déclarent avoir sollicité un organisme pour faire face à des difficultés dans l'année précédant l'enquête. Enfin, 41 % des locataires à très bas revenu déclarent avoir eu des difficultés à payer leur loyer plusieurs fois, voire toujours, dans les deux dernières années» (Dossier annuel 1996, p.73).

³ En note de bas de page : « A la suite d'un rapport national de la Cour des Comptes, plusieurs médias avaient évoqué une fraude de 2 milliards de francs. Cette somme correspond en réalité à une masse d'indus. Ces indus que les Caf recouvrent auprès des intéressés, proviennent le plus souvent d'une prise en compte tardive d'un changement de situation de l'allocataire et bien plus rarement d'une fausse déclaration ».

La notion de travailleur pauvre affleure : « L'accès à l'emploi, s'il met fin à la période de RMI, ne signifie donc pas nécessairement la fin de la précarité pour les anciens allocataires ». Ainsi est-il fait état d'une enquête qualitative qui a montré que « les contrats à durée indéterminée, aussi bien que les contrats à durée déterminée pouvaient porter sur des temps partiels, permettant parfois de dépasser tout juste le plafond de ressources ouvrant droit à la perception du RMI. » (Ibid., p.83)

Dans le dossier 1997, on relève « **un double phénomène d'extension de la précarité et d'approfondissement de l'exclusion** » (p.6). Il signale également la réduction importante du nombre de titulaires du minimum-vieillesse avec ce commentaire : « la pauvreté concerne, on le sait, de moins en moins les personnes âgées » (Ibid.). Il sera intéressant de suivre l'évolution de cette observation. Le RMI poursuit sa progression en 1995 : +11 % par rapport à 1994.

L'analyse faite en 1997 sur le RMI fait curieusement écho au contenu de ce dossier 2012 sur l'aide alimentaire⁴ : s'il est admis que le RMI a permis d'éviter l'irruption massive de la faim sur la scène publique, « **il n'a pas pour autant résolu le problème de l'insécurité alimentaire, ni même celui de l'accessibilité des plus démunis au minimum alimentaire nécessaire à leur subsistance**⁵ » (Dossier annuel 1997, p.60). Et le dossier fait état du nombre de repas distribués par les banques alimentaires au niveau national qui « est passé de 36 millions en 1989 à 64 millions en 1996 ». Les Restos du Cœur « distribuent plus de 50 millions de panier-repas au cours de la période hivernale » et toutes formes d'aides alimentaires confondues, « on peut estimer le nombre de ceux qui en bénéficient aujourd'hui en France à 3 millions de personnes, soit plus de 5 % de la population » (Ibid.).

En 1998, la lecture du Dossier annuel confirme des observations faites les années précédentes sur l'évolution du RMI en milieu agricole (régime MSA). On constate « une forte progression pour les salariés (augmentation de 16 % entre 1992 et 1996). Plus de 54 % des bénéficiaires sont concentrés dans les deux départements du sud de la région (Drôme et Ardèche). La structure d'âge reste caractérisée par une répartition sur l'ensemble des tranches de 25 à 60 ans, avec toutefois une tendance à une plus forte augmentation parmi les plus jeunes, principalement pour les salariés. Le profil du bénéficiaire du RMI en fonction de sa situation familiale reste principalement celui d'une personne seule sans enfant (60 % des bénéficiaires) » (Dossier annuel 1998, p.23).

Mais ce dossier fait également un point d'étape sur l'allocation parent isolé : « après une forte progression du nombre de bénéficiaires jusqu'en 1994, on assiste depuis 1995 à un tassement de leur nombre, voire même, en 1997, à un léger recul dans la plupart des départements » (Ibid.). Sans surprise, la très grande majorité des allocataires sont des femmes.

S'agissant de l'allocation d'adulte handicapé, le nombre de bénéficiaires « continue sa progression de manière régulière et soutenue » (Ibid.) alors que « le nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse continue à décroître, plus fortement en Rhône-Alpes qu'au niveau national » confirmant les observations de l'année précédente avec ce commentaire : « cette tendance traduit une amélioration progressive de la situation d'un plus grand nombre de retraités et personnes âgées³ (Ibid.).

⁴ Voir partie 2, p.63

⁵ « sécurité alimentaire » : Il s'agit de « l'accès à tout moment pour toute personne à une alimentation suffisante pour mener une vie active et en bonne santé ».

Le Fonds d'Aide aux Jeunes a augmenté de 23 % en deux ans par rapport à 1995, alors qu'il avait progressé de 27 % entre 1994 et 1995 : « **la part des aides à la subsistance représente toujours le plus gros poste**, sauf en Ardèche où il baisse fortement au profit du poste logement » (p.24).

Enfin le dossier 1998 fait le point sur le surendettement : en un an le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement a progressé de 15,8 % en Rhône-Alpes (10,1 % au niveau national). « **Les causes du surendettement ont changé de nature** : la loi avait été conçue en 1989 pour aider les ménages entraînés dans les dettes en raison de crédits faciles (cartes de crédit, revolving...) ; **aujourd'hui ce surendettement actif fait place à un surendettement passif lié essentiellement à des diminutions de ressources : chômage, ruptures familiales, accident ou maladie**. En 1996, dans le Rhône, 30 % des demandeurs sont concernés par le chômage, 30 % sont séparés ou divorcés. Dans ce contexte, la capacité de remboursement des ménages surendettés tend à diminuer : **en 1997, 30 % des dossiers seraient insolubles** » (Dossier annuel 1998, p.24).

Le dossier 1999 semble alors bégayer : poursuite de l'augmentation du RMI relevant de la MSA concernant surtout les salariés et concentrés en Drôme et Ardèche (p.31), de la progression du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Adulte Handicapé (+35,4 % entre 1991 à 1998) ainsi que du nombre de jeunes qui se sont tournés vers le Fonds d'Aide aux Jeunes» (p.32). Seul phénomène discordant, la diminution entre 1994 et 1998 du nombre d'allocataires de l'Allocation de Parent Isolé (-5,2 %), « alors que la progression sur la période 1991-98 est de près de 10 % » (p.31).

Tendances confirmées l'année suivante : entre janvier 1999 et janvier 2000, le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 2,5 % soit une progression de 4,2 % entre janvier 1998 et janvier 2000. Signe d'un enkystement dans le dispositif, « en Rhône-Alpes, les données transmises par les 12 caisses d'allocations familiales montrent que **la proportion des bénéficiaires les plus anciens tend à augmenter dans le dispositif**. En janvier 2000, 51,9 % des bénéficiaires du RMI le sont depuis plus d'un an. En janvier 1999, ils étaient 48 %, en janvier 1998, ils étaient 45,3 % » (Dossier annuel 2000, p.43). Cependant, les freins identifiés pour l'accès à l'emploi pointent d'autres difficultés que le manque d'intérêt financier : une étude d' « Insee Première » (N°720 de juin 2000) permet d'identifier les raisons de refus d'emploi des bénéficiaires du RMI : « **19 % sont d'ordre familial, portant particulièrement sur les problèmes de garde d'enfants** » (Ibid., p.61).

Seule, parmi les minima sociaux, l'API « conserve un effectif quasi identique depuis le début de la décennie 90 » (Ibid., p.82), alors que l'Allocation Supplémentaire de Vieillesse (ou Minimum Vieillesse), ainsi que l'Allocation de Solidarité Spécifique présentent une tendance nette et régulière à la baisse : « le recours à l'ASS baisse depuis 1995, **en partie du fait du durcissement des conditions d'accès** (depuis 1997) qui se répercute vraisemblablement sur le RMI. » (Ibid., p.26-27) Quant à l'Allocation d'Adulte Handicapé le nombre de bénéficiaires continue de croître (+4,6 % en 1999). L'activité du Fonds d'Aide aux Jeunes « renforce le constat de la précarité des 18-25 ans. En 1999, le nombre de sollicitations du Fonds a augmenté de 13 % en Rhône Alpes par rapport à l'année précédente. » (Ibid., p.83)

S'agissant du surendettement, là encore le constat semble répéter ceux des années précédentes : le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement est en augmentation, semble-t-il, pour l'ensemble des 9 commissions installées dans la région. « Par ailleurs, une proportion significative de dossiers relèverait d'une situation d'endettement passif. **Le déséquilibre permanent entre le niveau de ressources et le montant des charges fixes explique que la dette ne peut que s'accroître** » (p.84).

Le dossier 2001 souligne que l'année 2000 marque une rupture dans la progression continue du nombre de bénéficiaires du RMI, constatée depuis des années : « depuis 1995, la progression s'est ralentie de façon continue, ce mouvement s'accroissant à partir de 1997. Pour la première fois depuis la création du dispositif, le nombre de bénéficiaires affiche en 2000 une baisse sensible de 8,7 % pour la région Rhône Alpes. » (Dossier annuel 2001, p.18-19) Cependant cette accalmie ne doit pas masquer que « **le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 40 ans continue d'augmenter**. Leur part dans l'effectif total s'établit à 44 % contre 37,8 % en 1997 ». Les constats récurrents ces dernières années du faible taux de pauvreté chez les seniors serait-il en passe de s'inverser ? Confirmation de l'enkystement observé l'année précédente, « **les bénéficiaires inscrits depuis plus de deux ans représentent 55,8 % du total des effectifs, soit une augmentation de 10,5 % depuis 1997** » (Ibid.).

Le dossier de l'année 2003 confirme inexorablement l'évolution de l'âge des bénéficiaires, laissant présager les évolutions à venir : « **les personnes de 50 à 59 ans sont fortement représentées parmi les bas revenus** (20,4 % contre seulement 11,8 % dans l'ensemble des allocataires), alors qu'à l'inverse les plus de 60 ans sont sous représentés (5,7 % contre 14,7 %) » (Dossier annuel 2003, p.20-21).

Evolution confirmée dans le dossier 2004 : « la faiblesse des ressources touche en premier lieu les personnes isolées (43 %), parmi lesquelles les hommes sont surreprésentés, ainsi que les familles monoparentales (dirigées par des femmes à plus de 90 %). La comparaison de la structure familiale des personnes à bas revenus entre le 30 juin 2002 et le 31 décembre 2003 indique néanmoins que la part des personnes isolées tend à se contracter au profit des familles monoparentales et des couples avec ou sans enfants. **En 2003, les deux tranches d'âge à bas revenus surreprésentées dans l'ensemble des allocataires sont les moins de 30 ans et les 50-60 ans...** » (Dossier annuel 2004, p.16). Encore un peu de temps et les plus de 60 ans rejoindront le palmarès, aboutissement programmé de cette lente dégradation.

En outre, ce dossier 2004 pointe les effets du recul des politiques d'indemnisation du chômage qui reporte la charge sur le RMI : « en 2003, les entrées dans le dispositif RMI augmentent de 13,5 % et le nombre d'allocataires ayant de un à deux ans de présence dans le dispositif s'accroît de 12 %, après avoir augmenté de 6,15 % en 2002. Mais ces hausses sont aussi à mettre en relation avec la contraction du dispositif d'indemnisation du chômage. En effet, en janvier 2004, la réforme de l'ASS, limitant le bénéfice de cette allocation à deux ans pour les moins de 55 ans, est entrée en vigueur. Dans le même temps, un nouveau calcul de l'indemnisation chômage a eu pour effet de faire sortir, au plan national, 265.000 chômeurs du dispositif après le 1^{er} janvier. Un bon nombre des exclus de l'ASS et des « recalculés » ont basculé sur le RMI... pour une durée limitée en ce qui concerne ces derniers, car devant l'ampleur des protestations, qui se sont traduites par des procédures judiciaires, le gouvernement a décidé au mois de mai de rétablir les « recalculés » dans leurs droits. » (Dossier annuel 2004, p.18)

L'augmentation continue de l'AAH observée depuis cinq ans donne également lieu dans ce dossier à une **analyse de l'impact de la situation de l'emploi sur la reconnaissance du handicap**. Sur la période 1998-2003, le nombre de titulaires de l'AAH s'est accru de +16,7 %. Or, selon une étude de la CNAF, 13 % des demandeurs seraient des allocataires du RMI. « Selon une étude de la DRESS sur l'activité des COTOREP, une augmentation de un point du taux de chômage se traduit par une hausse des accords de 0,2 point. On peut en déduire que **la définition des « handicaps » pris en compte par les COTOREP va au-delà des notions médicales pour prendre en compte aussi une incapacité « sociale », jugée rédhibitoire, des demandeurs à s'insérer ou se réinsérer sur le marché du travail tel qu'il est configuré.** » (Ibid., p.18-20) Est-ce un effet de la crise, notamment budgétaire,

aujourd'hui cette analyse n'est plus vérifiée et malgré un taux de chômage en forte augmentation les transferts du RSA vers l'AAH se font rares et les critères se sont durcis⁶.

En 2005, les constats du dossier préfigurent la création du RSA : « entre 2001 et 2004, le nombre d'allocataires des Caf progresse de 2,7 % alors que sur la même période, celui des allocataires à bas revenus progresse de 5,6 % » (p.34-36), signe d'une dégradation de la situation des ménages. « S'il s'agit dans le plus grand nombre de cas de minima sociaux, il reste que 27 % de ces foyers perçoivent des revenus d'activité » (Ibid.). Le dossier souligne alors que « **le RMI n'a cessé de décrocher en pouvoir d'achat : il a perdu 25 % de sa valeur entre 1990 et 2004 par rapport au SMIC.** Alors qu'il se fixait à 70 % du seuil de pauvreté en 1990, il n'en est plus qu'à 66 % en 2001 » (Dossier annuel 2005, p.36).

L'évocation dans ce dossier du poids des prestations sociales dites de « pauvreté-exclusion » sur le budget social de la nation (1,6 %, et seulement 0,5 % du PIB) apparaît comme un signe avant-coureur du durcissement du discours sur les pauvres, des débats sur la fraude : « si les prestations sociales ont augmenté en 2004 un peu plus que la moyenne des dépenses sociales (5,4 % contre 4,3 % pour ces dernières), c'est en raison de l'augmentation du nombre de personnes au RMI » (Dossier annuel 2005, p.38).

Le dossier 2007 marque un coup d'arrêt dans cette augmentation dont le « ralentissement est plus fort en Rhône-Alpes que sur le plan national » (p.25), phénomène qu'on pourrait imputer à la baisse du chômage depuis 2004. Cependant, si « l'Insee et la Caf s'accordent pour signaler une baisse du nombre de personnes considérées comme « pauvres », au sens des seuils de pauvreté et de bas revenus » (p.54), cette donnée masque le paradoxe de situations de pauvreté qui se renforcent : « **pour boucler leur budget, les familles concernées ont de plus en plus souvent recours aux crédits à la consommation et aux Restaurants du Cœur**, qui ne cessent de renforcer leurs moyens face à une demande grandissante » (p.56). En outre, une analyse territoriale conduite par l'Insee et la DRASS révèle que « ce sont les grandes villes et les cantons ruraux qui sont les plus atteints par la précarité financière des ménages » (p.62). C'est pourquoi dans le dossier 2008, la MRIE engage une étude exploratoire sur la pauvreté en milieu rural, avec le concours d'Emmanuelle Bonerandi, de l'ENS, brutalement décédée en janvier 2011. Il en ressort que « **la pauvreté rurale est une pauvreté cachée**, cachée auprès des autres, non exprimée parce que les lieux de parole sont peu nombreux, non écoutée aussi, souvent volontairement, « dans le milieu agricole cela ne se fait pas de demander le RMI », et en conséquence jamais entendue... » (p.23).

Les dernières statistiques de l'Insee disponibles sur la pauvreté monétaire en cette année 2008 sont basées sur l'année 2005. Or « depuis 2005, la situation de l'emploi s'est améliorée » et « le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a diminué », ce qui conduit à l'hypothèse qu'« il est fort possible que les années 2006 et 2007 ne poursuivent pas la hausse du taux de pauvreté » (Dossier annuel 2008, p.39). De fait, le dossier 2009 fait état d'une faible hausse du taux de personnes en dessous du seuil de pauvreté entre 2005 et 2006. Néanmoins « bien que modérée, cette hausse est tout de même préoccupante » du fait qu'elle intervient dans un contexte de progression sensible de l'emploi (Dossier annuel 2009, p.12). L'évolution de l'emploi a un impact direct sur l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux : la baisse amorcée en 2006 « concerne plus particulièrement le RMI et l'ASS mais aussi, plus modérément, l'API. Seul le dispositif de l'Allocation Adulte Handicapé compte de plus en plus de personnes » (p.13).

Le dossier 2009 évoque surtout pour la première fois « **la crise économique et financière** » à travers le département de l'Ain qui « enregistre une évolution positive [du nombre de bénéficiaires du RMI] entre septembre et décembre 2008, certainement en lien avec l'importance du secteur intérimaire, en forte tension ces derniers mois, et très présent sur le

⁶ Voir notre étude sur le RSA http://www.mrie.org/personnes-en-difficultes/detail_doc.asp?id=141

territoire» (Dossier annuel 2009, p.16). Ce constat est confirmé par une étude conduite fin 2008 par le CREDOC et dont «les résultats montrent que **ce sont les ménages les plus pauvres qui ont subi, plus que les autres, un impact important de la crise** » (Ibid., p.28).

Mais on observe déjà **les entrelacs entre les effets des tendances observées depuis des années et ceux de la crise récente**. L'enquête typologique de la Banque de France sur les commissions de surendettement menée au niveau national en 2007 montre que « 56 % des dossiers déposés correspondent à des ménages qui disposent de revenus inférieurs au SMIC » (p.37) et que l'évolution du montant moyen de l'endettement témoigne d'un « enkystement » des situations. Or ces constats précèdent la crise. De même la problématique de l'alimentation : « **Si la crise économique et financière déclarée fin 2008 risque d'aggraver encore la situation de nombreuses familles, les acteurs de l'aide alimentaire observent depuis plusieurs années déjà, une multiplication des sollicitations** » (Dossier annuel 2009, p.47).

Du fait du décalage de la statistique publique, les chiffres produits dans le dossier 2010 datent d'avant la crise. Il est d'autant plus inquiétant d'observer que « par rapport aux deux années précédentes, la part des personnes en situation de pauvreté monétaire a légèrement augmenté, passant de 13,1 % à 13,4 % de la population française. Augmentation étonnante et préoccupante, compte tenu du contexte plutôt favorable de cette période » (Dossier annuel 2010, p.9).

Par contre « les statistiques de la Banque de France, disponibles jusqu'en juin 2009 rendent compte, de façon très nette, de l'impact de la crise sur l'endettement des ménages. Au niveau national, entre 2007 et 2008, on enregistre une hausse d'un peu plus de 3 % du nombre de dossiers de surendettement déposés. En 2009, les chiffres sont beaucoup plus alarmants : **au cours de l'année 2009 les dépôts de dossiers ont augmenté de 15 %** (...). Au-delà du nombre de dossiers déposés, **le montant moyen de l'endettement des ménages a, lui aussi, fortement augmenté** passant de 35 100€ en juillet 2008 à 40 500€ en juin 2009 » (Ibid. p.10). D'autres éléments permettent d'appréhender l'évolution du niveau de vie des personnes pauvres : « Selon l'indicateur d'indices mensuels de prix en fonction du niveau de vie, les 10 % les plus riches ont vu les prix de leur consommation augmenter de 17,6 % entre 1996 et 2007, alors que les 10 % les plus pauvres ont supporté une évolution de prix de 20,8 % sur cette même période. » (Ibid., p.12)

Les premiers retours sur la généralisation du RSA pointent la progression du nombre de bénéficiaires du RSA socle, la difficile montée en charge du RSA activité (question du non recours), la complexité du dispositif et l'instabilité des ressources des bénéficiaires (Ibid., p.26). Leur participation dans les instances du dispositif est évoquée comme un point positif (Ibid., p.31).

C'est dans un contexte fortement marqué par la crise que sort le dossier 2011. Le décalage de la statistique publique n'en est que plus criant. L'indicateur retenu par le gouvernement pour mesurer l'objectif de réduction de la pauvreté d'un tiers fait débat : le taux de pauvreté ancré dans le temps prend en effet comme référence le taux de pauvreté 2006. « En choisissant de faire évoluer le seuil en fonction de l'inflation, on prend comme référence l'évolution moyenne du coût de la vie de l'ensemble de la population et en parallèle on déconnecte l'évolution des ressources des personnes pauvres de celles de l'ensemble de la population. Or on observe que la hausse du coût de la vie subie par les pauvres est supérieure à celle subie en moyenne par l'ensemble de la population » (Dossier annuel 2011, p.8). Si le RSA a pu jouer un rôle d'amortisseur (une étude de la CNAF indique que « le revenu par unité de consommation médian des allocataires percevant le RSA activité au 31 décembre 2009 s'élève à 825€ contre 699€ sans prestation RSA activité, soit une augmentation de 18 % »), la montée en charge du

dispositif se poursuit : « le nombre de bénéficiaires augmente de 8 % en Rhône-Alpes, contre 6 % en France métropolitaine » (Ibid., p10).

Pour essayer d'objectiver « la réalité de ce avec quoi les plus démunis doivent se débrouiller pour vivre », le Dossier 2011 se penche alors sur la question du « reste à vivre » (Ibid., p.14). Dans le cadre de budgets très contraints grevés par le logement, celui-ci est notoirement insuffisant pour beaucoup de ménages pour lesquels l'exercice ressemble plus à de la survie et l'endettement devient inévitable au moindre imprévu. L'enquête réalisée par la banque de France sur les commissions de surendettement révèle que « **la part des dossiers assortis d'une capacité de remboursement négative passe de 35 % en 2007 à 56 % en 2010, soit deux fois plus qu'en 2001** ». Effet de la crise sans doute pour une part mais aussi des tendances lourdes observées depuis plus de dix ans. Une analyse du Secours Catholique à partir d'un échantillon de budgets de personnes accueillies montre que « **contrairement aux idées reçues, les familles font preuve d'un véritable savoir-faire et d'une rigueur de gestion** par de nombreuses astuces pour arriver à survivre quand les ressources ne suivent pas » (Ibid., p18). Dans ce contexte l'accès aux vacances peut vite passer pour superflu et le dossier s'attache à montrer qu'il n'y a pas plus de hiérarchie des droits que de hiérarchie des besoins⁷ : « chaque droit exercé est une voie d'accès à d'autres droits » (Ibid., p.27).

⁷ Cf. dans la partie 2 de ce dossier, la contribution de Bruno TARDIEU, délégué national d'ATD Quart-Monde.

LA PAUVRETE QUI SE RADICALISE : EFFET DE LA CRISE OU CONSEQUENCE D'UNE LENTE EVOLUTION ?

COMMENTAIRE DE BERNARD SCHRICKE, DIRECTEUR ACTION ET
PLAIDOYER DU SECOURS CATHOLIQUE POUR LA FRANCE ET L'EUROPE

Il paraît que lorsque le premier régime d'assurance chômage se met en place dans les années 70, Georges Pompidou, le président de la République de l'époque aurait dit en parlant du calibrage du dispositif : « 300 000 chômeurs, vous n'y pensez pas, notre société exploserait bien avant que nous ayons atteint ce chiffre ! ».

40 ans plus tard, la barre des 3 millions est allègrement franchie dans la statistique officielle. Près de 4,5 millions de personnes sont privées d'emploi ou subissent le temps partiel.

Les chocs pétroliers, les diverses évolutions sociétales et l'arrivée des femmes sur le marché du travail, la mondialisation, les dé-régularisations successives ont contribué à laisser des milliers et aujourd'hui des millions de personnes au bord du chemin.

Jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, ce qui faisait la fierté d'un chef d'entreprise, c'était le nombre de salariés que sa ou ses sociétés employaient. Aujourd'hui, c'est la rentabilité à court terme qui sert d'indicateur dans une économie financiarisée en compétition au niveau mondial.

Les plus fragiles ont vu évoluer le comportement de la société à leur égard. A la fin des années 80, alors que le sous-emploi devient structurel et que le système d'indemnisation patine, le RMI apporte un filet de sécurité face à l'érosion des ressources. Aucune personne ne doit se trouver sans ressources, ni sans projet d'insertion. Aucune, c'est aller vite. Les plus jeunes, les moins de 25 ans n'ont pas accès au RMI. Il n'est pas imaginable alors que l'on puisse démarrer dans la vie active avec un revenu qui se substituerait au revenu que procure le travail. L'oisiveté fait peur et les Missions Locales sont là pour accompagner les jeunes vers l'emploi...

Aujourd'hui, le RSA a pris le relais mais ne peut remplir son rôle d'intégrateur faute d'activité complémentaire, facteur d'intégration dans l'emploi.

Les analyses de la MRIE sur ces 20 dernières années font ressortir cette inéluctable fracture qui s'accroît entre ceux qui ont accès à un emploi rémunérateur et ceux qui en sont exclus.

Le regard sur les évolutions des phénomènes de pauvreté sur les deux dernières décennies que nous propose la MRIE met en évidence quelques tendances lourdes :

- Pour les personnes les moins qualifiées, les moins protégées, la part de vie active réellement rémunératrice tend à se réduire. L'arrivée dans un emploi rémunérateur et suffisamment stable pour permettre de se projeter dans l'avenir, se fait plus tardivement. La sortie du monde du travail que ce soit par les fins de contrats précaires, les licenciements individuels ou collectifs met un terme trop précoce à cette période de quasi autosuffisance financière.
- La détérioration de la qualité des contrats de travail, que ce soit en termes de durée ou de fractionnement des horaires, de rémunération ou stabilité du contrat fragilise à la fois le quotidien et la capacité à se projeter. Paradoxalement, ce sont les plus précaires qui ont le moins recours aux dispositifs de formation qui leur permettraient, dans l'absolu, d'améliorer leur situation professionnelle et en conséquence leurs ressources financières, tant il est devenu difficile et hasardeux de quitter le « peu d'emploi » que l'on tient pour un hypothétique avenir plus radieux.

- Le travail ne protège plus de la pauvreté ! C'est l'un des éléments les plus marquants de cette rétrospective car il bouscule nos représentations habituelles et interroge la finalité de notre économie. L'entreprise n'est-elle là que pour fournir des biens, des services et distribuer des dividendes plus ou moins généreux à ceux qui la possèdent ou a-t-elle également pour fonction de permettre à ceux qui contribuent à la production de ces biens et service de pouvoir tirer de leur travail un revenu décent et adapté aux standards de vie d'aujourd'hui ? Pour la très grande majorité des salariés cela reste vrai. Mais pour les plus fragiles, cela l'est de moins en moins. La prime pour l'emploi (PPE) puis le RSA « activité » ont, en quelque sorte, pris acte du fait que le niveau des salaires les plus faibles ne permet plus de vivre.
- La pauvreté des personnes âgées a globalement poursuivi son recul ces 20 dernières années, sous le triple effet de la généralisation antérieure des systèmes de retraite par répartition, du relèvement de la valeur du point mais aussi par l'évolution démographique. Pour autant, le raccourcissement des carrières réelles, en contradiction avec les discours et mesures prises sur l'allongement des durées nécessaires de cotisation retraite, fait émerger une nouvelle pauvreté des seniors, ni dans l'emploi, ni dispensés de recherche d'emploi, insuffisamment indemnisés pour pouvoir subvenir seuls à leurs besoins et ayant pour horizon une retraite amputée au prorata des trimestres manquants.
- Les dépenses incompressibles et non arbitrables (logement, assurances, téléphonie, réseaux...) ont considérablement augmenté. Comme celui de la Banque de France, le rapport du Secours Catholique a démontré que les budgets des personnes que l'association rencontre et accompagne avaient dans leur très grande majorité des soldes négatifs. Trois paramètres permettent de survivre : le recours aux associations et à l'aide alimentaire qu'elles distribuent qui n'est en fait qu'un complément de ressources en nature, le renoncement aux soins, aux vacances, à une vie relationnelle et enfin le recours au crédit. L'évolution des caractéristiques des dossiers de surendettement déposés illustre bien que c'est la diminution prévisible (fin d'une allocation) ou plus généralement imprévisible (perte d'emploi, séparation du couple...) des ressources qui génère le surendettement. Les marges de manœuvre budgétaires disponibles sont alors trop faibles pour absorber l'effort supplémentaire requis.
- Le regard porté sur les personnes en difficulté a considérablement évolué. Dans les années 80, la personne en difficulté économique, généralement un chômeur, est considérée comme une victime, un travailleur privé d'emploi. Aujourd'hui, il est fréquent de considérer ceux que notre système économique ne parvient pas à insérer comme responsables de leur situation (pas suffisamment qualifiés, pas mobiles, élevant de jeunes enfants...) quand ils ne sont pas considérés uniquement comme un poids, une charge pour la collectivité voire des fraudeurs. La communication politique à l'arrivée du RSA présenté comme une incitation financière à reprendre un emploi...qui n'existe pas, a contribué à la stigmatisation des plus pauvres.
- Les moins de 25 ans restent, pour l'essentiel, peu touchés par les dispositifs de lutte contre la pauvreté. Ils restent à la charge de leur famille, quand elle existe et quand elle est en capacité de les soutenir. Sinon s'ouvre pour eux une période qui ressemble à une traversée du désert dans laquelle ils ne rencontreront que bien peu la puissance publique, les services sociaux et encore moins l'entreprise. Le « salut » viendra avec l'arrivée d'un enfant ou le 25ème anniversaire.

La grande pauvreté, celle qui touche ceux qui vivent avec un revenu par unité de consommation inférieur à 40 % du revenu médian a augmenté ces dernières années. Elle touche principalement les familles monoparentales. Le RSA, filet ultime de sécurité solvabilise bien moins ceux qui y ont droit que ne le faisait le RMI ou l'API. Ce n'est pas le changement d'appellation qui a produit cela, mais la lente déconnexion avec le smic. En maintenant un nombre considérable de personnes dans la survie, nous ne leur permettons pas de rebondir, de mettre en œuvre leurs talents, leur créativité y compris en matière économique.

La crise, ou plutôt les crises qui se sont succédé ces vingt dernières années n'expliquent pas à elles seules les tendances évoquées ci-dessus. Elles relèvent d'abord d'une injuste répartition des richesses produites, la masse salariale devenant le poste à contraindre et la principale variable d'ajustement dans une économie en compétition mondiale. Elles sont également le résultat d'un renoncement des acteurs politiques à faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion un axe central et contraignant de toutes les politiques sectorielles. Elles sont enfin, le fruit de multiples renoncements individuels et nous tolérons aujourd'hui ce qui nous indignait hier. Chacun, à sa mesure, peut agir pour lutter contre la pauvreté : par le regard qu'il porte sur les personnes fragilisées, par les choix qu'il fait comme consommateur, par la manière dont il mobilise sa capacité d'épargne...

Les crises, paradoxalement, nous rappellent le rôle de l'Homme dans la conduite de l'économie. Ce système est piloté par l'Homme, détourné de sa mission première par la recherche irraisonnée de profits à court terme. C'est l'économie qu'il faut remettre au service de l'Homme. Pas l'inverse !

LOGEMENT : QUAND L'OFFRE COURT DERRIÈRE DES BESOINS CROISSANTS

RELECTURE DES DOSSIERS DE LA MRIE

La relecture des dossiers depuis la création de la MRIE met en lumière quelques tendances de fond :

- l'insuffisance de la production de logements accessibles aux ménages à bas revenus
- l'impact des politiques de renouvellement urbain sur la diminution du parc à bas loyers
- l'augmentation continue de la part des ménages à bas revenus dans la demande de logements sociaux

Les principaux ingrédients de la crise sont en place dès les premiers dossiers : augmentation de la demande, insuffisance de l'offre, faible taux de mobilité, vacance. Déjà en 1995, on observait que « les populations à bas revenu qui rencontrent des difficultés persistantes pour accéder à un logement autonome décent semblent aujourd'hui de plus en plus nombreuses. » (p.79) faisant le constat face à ces besoins croissants que « **l'offre de logement financièrement accessible à des ménages à bas revenu... se réduit comme une peau de chagrin** ».

Pourtant une prise de conscience semblait produire des effets : « les mises en service en 1993 se situent à un niveau jamais atteint depuis 1986 » du fait de « l'augmentation des financements de l'Etat en 1992 et 1993 » (p.102). En 1994, le nombre de logements mis en service a continué d'augmenter : « la production régionale de logements pour les personnes défavorisées a progressé de 35 % entre 1992 et 1993 et de 48 % entre 1993 et 1994 » et les auteurs prévoient que le résultat de 1995 sera encore supérieur sous l'effet du plan d'urgence gouvernemental. » (Dossier annuel 1996, p.126) Cependant, si le dossier de 1997 reconnaît qu'« un effort considérable a été réalisé dans le cadre du plan Périssol pour réaliser des logements d'urgence et d'insertion en nombre suffisant », il observe que « la construction sociale a baissé de 15 % en 1996... » (p.7). Or le dossier 1998 observe qu'« en un an, le parc HLM régional a augmenté de presque 2 % : 906 logements mis en service en 1996 sont des PLATS⁸ contre 540 l'année précédente, soit 70 % de plus. La moitié de ceux-ci se situe dans la Loire et le Rhône. (p.27)

Cette apparente contradiction est explicitée dans le dossier de 1999 qui revient sur les tendances par type de logements sociaux : « Si les PLA ordinaires⁹ enregistrent une très forte baisse (-32 %), en revanche, la réalisation de PLA très sociaux a fortement augmenté en 1998 (près de 70 % de hausse) » (Dossier annuel 1999, p.42) pour conclure que « globalement, le rythme de création de capacités nouvelles est en baisse constante depuis 1994. » (Ibid.) Donc moins de logements sociaux au sein desquels la part de logements très sociaux augmente.

L'insuffisance de l'offre est renforcée par la faiblesse de la mobilité : « La mobilité la plus faible se situe dans le parc construit avant 1970. Ces logements se caractérisent en général par un loyer plus modeste et par une proportion de locataires plus âgés qui, contrairement aux jeunes ménages, changent rarement de résidence principale. » (Dossier annuel 1995, p.27). Le taux de mobilité « n'a permis que 50.000 emménagements en Rhône-Alpes en 1994 » alors que la demande répertoriée sur la file d'attente des HLM est estimée au double.

⁸ Prêt locatif aidé très social (PLA-TS) : les logements construits ou acquis au moyen de PLATS sont réservés à des ménages dont les ressources maximum sont inférieures de 40 % aux plafonds d'accès.

⁹ Prêt locatif aidé (PLA) : Issu de la réforme Barre de 1977, prévu pour allier l'aide à la pierre à l'aide à la personne, il peut accueillir 80 % des ménages grâce à un plafond de ressources supérieur de 50 % aux anciens plafonds HLM.O (HLM ordinaires). En septembre 1999, le PLA a été remplacé par le PLUS (Prêt locatif à usage social).

Paradoxalement **la vacance semble se concentrer sur les logements accessibles aux plus démunis** : La « reprise de la vacance semble surtout concerner des quartiers sensibles, ce qui révèle une certaine impasse » (Dossier annuel 1996, p.14). Le dossier 1995 observait déjà que « 41 % des logements vacants pour absence de candidat sont des logements construits entre 1968 et 1974. Près de la moitié de ceux-ci sont situés dans le Rhône. Dans ce département, ces logements vides sont situés dans les quartiers sensibles pour 50 % » (p.28). Dans ce contexte le rôle social du parc privé est relativisé dans le dossier de 1996 qui observe que « les logements loués par les locataires à très bas revenu sont coûteux et laissent un « reste à vivre » très faible » (p.14).

La Loire se distingue des autres départements par deux indicateurs qui tranchent avec ceux du reste de la région : « la mobilité y est la plus faible et la vacance y est la plus forte. Le parc y est aussi le plus ancien et vétuste de la région » (Dossier annuel 1998, p.27).

Le dossier de 1999 revient sur la question de **la vacance globale** pour constater qu'elle **augmente régulièrement depuis le premier janvier 1992** où elle était au niveau le plus bas : « en cinq ans, le taux de vacance de plus de trois mois est passé de 1,7 à 2,5 % » (Dossier annuel 1999, p.38). Il fait également état d'une « étude de la Direction Régionale de l'Équipement » concernant la demande locative sociale en Rhône-Alpes, à partir des données de 7 départements sur 8. Le « stock de demandeurs » au 1^{er} juillet 1997 s'élevait à 72000 : « pour un tiers, il s'agit d'une demande de mutation à l'intérieur du parc social, pour deux tiers d'une demande externe (soit environ 45000 dont 45 % dans le Rhône) » (p.35). Mais surtout, « parmi ces demandeurs, 2 sur 3 ont des revenus inférieurs au plafond PLA-LM¹⁰ ou PLA-I (60 % du plafond PLA). Les départements pour lesquels la demande est la plus précarisée sont l'Ardèche (77 % de bas revenus) et la Drôme (80 %) » (Ibid.)

Côté demande, la plus récente (moins d'un an) est restée stable alors que la demande ancienne (plus d'un an) a progressé de 15 % : « En 1997 comme en 1996, cette demande est caractérisée par une proportion plus forte de ménages avec enfants, de ménages étrangers et de ménages à faible revenu » (Dossier annuel 1999, p.35-36). Pourtant, l'effort en matière de production semble se relâcher : les mises en service en 1997 (logements mis en location dans le parc HLM pour la première fois) baissent de 13 % par rapport à l'année précédente, baisse compensée par le taux de mobilité, qui pour l'ensemble de la région augmente de 0,2 point entre 1996 et 1997. « La région Rhône-Alpes compte parmi les 8 premières régions de France à fort taux de mobilité ». (Dossier annuel 1999, p.37)

Constat surprenant à la lecture du dossier 1999, **l'appréciation de la situation de l'hébergement qui semble ignorer la crise qui approche** : la réalisation ou réhabilitation de structures d'hébergement d'urgence est jugée en net retrait en 1998, et on lit avec étonnement qu'« aujourd'hui, la question des besoins en structures d'hébergement d'urgence en termes quantitatifs paraît peut-être moins prégnante qu'il y a quelques années, le problème étant plutôt de mieux gérer la sortie de ces structures vers des logements stables » (Dossier annuel 1999, p.44). L'argument avancé consonne étrangement avec ceux qui alimenteront la stratégie du « logement d'abord » dix ans plus tard : « Pour les ménages en difficulté, le parcours d'accès au logement s'allonge, car la structuration des dispositifs les oblige à plusieurs séjours successifs dans des structures d'hébergement temporaire. Il semble donc préférable, désormais, de faciliter l'accès direct des ménages précarisés au logement et de développer des solutions durables adaptées à leurs ressources, plutôt que de multiplier les "sas". » (Dossier annuel 1999, p.46). Erreur de perspective si l'on en croit la crise qui se déclencherà à peine quatre ans plus tard.

¹⁰ Les PLA à loyer minoré (PLA-LM), les PLA d'intégration (PLA-I) ont été mis en place à compter du 1er janvier 1998, remplaçant les anciens PLA très sociaux (PLA-TS). Les PLA-LM étaient attribués aux ménages qui rencontrent des difficultés économiques sans difficulté d'accompagnement social, les PLA-I étant destinés aux ménages cumulant difficultés économiques et sociales.

Même illusion paradoxalement dans le champ du logement dans le dossier 2000 : « Tous les indicateurs disponibles conduisent bon nombre d'experts à affirmer que 1999 est la meilleure année d'activité depuis 20 ans : **le cap des 300 000 logements neufs mis en chantier a été franchi, contre toute prévision**, pour atteindre 317 000 logements (+14 % par rapport à 1998), **les ventes des promoteurs et l'activité du marché de l'ancien sont jugées excellentes**. C'est surtout la construction de maisons individuelles, fortement soutenue par le prêt à taux zéro, qui est à l'origine de ce résultat puisqu'elle a représenté 60 % du total de la construction en 1999. Un tel niveau d'activité conduit le professeur Mouillart à affirmer que « le nombre de mises en chantier est désormais suffisant pour satisfaire les besoins en logements estimés à 325 000 et contribuer à la résorption du déficit qui s'était constitué au fil des années ». D'autres voix s'élèvent pour se demander si la France ne construit pas trop de logements¹¹ » (Dossier annuel 2000, p.72-73). Cette euphorie à peine contenue ne masque cependant pas pour les auteurs du dossier le paradoxe du rétrécissement de l'offre qui correspond à la demande : « Seul le secteur locatif social est apparu atone en 1999 avec environ 35 000 PLA mis en chantier. Ce constat, rapproché de celui de la hausse généralisée des loyers dans le parc locatif privé, souligne l'insuffisance, voire la contraction du parc de logement à bon marché. **La performance de la construction s'accompagne en effet d'un accroissement des inégalités d'accès au logement**. Les tendances nationales s'observent aussi au niveau régional. **En six ans, le volume de logements sociaux créés chaque année a diminué de moitié** : de 10 000 environ par an en 1993 et 1994 (...) à un peu plus de 5 000 en 1999 (...) » (Ibid.). Et le dossier d'évoquer plusieurs raisons qui expliqueraient ce nouveau ralentissement de la construction malgré l'existence de moyens de financement : « **réticences des collectivités locales, raréfaction des opportunités foncières et immobilières dans les zones urbaines, appels d'offres infructueux du fait de la reprise de la construction privée qui représente un marché plus rémunérateur pour les entreprises** ». Conséquence : « **Les stocks de demandes enflent, les délais d'attente s'allongent, la tendance à la paupérisation des demandeurs se maintient.** » (Ibid.)

De fait si l'on considère les demandes effectives déposées en juin 1998 auprès des différents organismes HLM, « 85 %, concernent des demandeurs qui disposent de revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources HLM » (Dossier annuel 2000, p.75). Dans le même temps, la substitution du PLUS aux PLA ordinaires et aux PLA à loyer minoré¹² qui vise à favoriser la mixité sociale en élargissant le champ des demandeurs, interroge : « avec cet élargissement, les trois quarts de la population française sont concernés » (Ibid. p.76). **Au regard de la structure de la demande on peut se demander si une telle évolution n'est pas un facteur d'aggravation de la crise.**

Le dossier 2002 constate que « les mesures du plan de relance du logement locatif social lancé en 2001, dont un meilleur financement des opérations et la mise en place de contrats de relance signés au niveau local entre l'Etat et les organismes HLM, qui s'engagent à accroître leur production, mettent fin à la baisse régulière de la production » (p.32). Mais en parallèle, la réhabilitation décroît avec la diminution des crédits affectés au PALULOS¹³, rançon d'une politique affirmée de renouvellement urbain. Néanmoins, et cela mérite d'être souligné, **c'est en 2001 que « pour la première fois depuis 1993, les productions de PLUS et de PLAI augmentent respectivement de 18 % et 29 %**. En 2002, la production de PLUS continue sa progression avec une augmentation de près de 12 %. En revanche la réalisation de PLAI se replie et affiche une diminution de 12 %. L'augmentation de la production régionale

¹¹ Contribution de JP Lacaze, ancien directeur de l'ANAH

¹² Le Prêt locatif à usage social (PLUS) remplace le PLA depuis septembre 1999 dans le cadre d'une réforme destinée à favoriser la mixité sociale des occupants des logements sociaux (75 % de la population peut prétendre à ces logements).

¹³ PALULOS : Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale destinée à financer la réhabilitation du parc de logements locatifs.

tient en fait au seul département de la Loire qui en 2002 a réalisé une grosse opération d'acquisition amélioration (545 logements) » (Dossier annuel 2003, p.39-40). **Mais, effet de la politique de renouvellement urbain évoquée plus haut, « chaque année le parc diminue sensiblement suite à des démolitions.** Le nombre de logements démolis en 2002 est d'environ 800 dans la région, si bien qu'au total la construction sociale en net apparaît négative. **Hormis la Loire, l'ensemble des départements voient le nombre annuel d'emménagements diminuer à partir de 1999. Parallèlement, le niveau de la demande est trois fois et demi supérieur au nombre d'emménagements** (Ibid.).

Alors que le dossier de 1999 se faisait l'écho d'un discours rassurant sur les besoins en hébergement, **le dossier 2003** reflète une crise aigüe du secteur : « L'Observatoire de l'Habitat Transitoire du Rhône a recensé en 2002 plus de 10 407 ménages ayant adressé une demande d'hébergement auprès de 83 structures d'hébergement du département ». Parmi ces ménages, moins de la moitié ont bénéficié d'une offre d'hébergement. « **La majorité des ménages refusés l'ont été pour cause de manque de places disponibles dans les structures** ». Dans le département de l'Isère, on estimait à environ 4 400 le nombre de places d'hébergement en 2001, réparties dans 17 structures d'hébergement. **Sur les 3 500 ménages qui ont adressé une demande auprès des structures d'hébergement iséroises, seuls 20,7 % ont bénéficié d'une réponse positive.** En 2001, près de la moitié (45 %) des ménages sortant de structures ont à nouveau sollicité un hébergement, faute de possibilité de sortie à destination du logement ordinaire, notamment dans le parc locatif social. Le profil des ménages à la recherche d'un hébergement est sensiblement identique d'un département à l'autre. Il s'agit d'une demande en majorité masculine et plutôt jeune (moins de 30 ans). La plupart sont des personnes seules ou des petits ménages fortement dépendants des minima sociaux » (Dossier annuel 2003, p.46). On voit l'effet du relâchement de l'effort d'un côté au motif que la priorité serait de l'autre. On peut se demander aujourd'hui si la leçon a été retenue.

Si nous avons pointé dans le dossier 2002 que l'année 2001 avait marqué un coup d'arrêt au ralentissement du rythme de réalisation de logements sociaux à l'œuvre depuis 1998, le dossier 2004 constate qu' « **en 2003, la tendance s'inverse à nouveau en matière de PLUS** », et que « **les constructions bénéficiant de ce type de financement chutent de 15 % par rapport à 2002** ». Néanmoins cette baisse moyenne cache des disparités importantes entre les départements (importantes diminutions dans la Loire, et dans une moindre mesure, l'Isère et le Rhône, mais activité de production croissante dans l'Ain et la Savoie). « En revanche, **la réalisation de PLAI qui s'était infléchie l'année précédente enregistre une augmentation de 36 %.** (...) Le Rhône est le plus important constructeur de PLAI de la région avec (...) 55 % des PLAI régionaux. Les départements de la Loire, de la Drôme et de la Savoie ont particulièrement accentué leurs efforts dans la construction de PLAI en 2003 » Petit bémol cependant, parmi ces logements financés sur des PLAI, figurent un certain nombre d'opérations de résidences sociales (notamment dans le Rhône pour la création de places supplémentaires en Foyers de travailleurs migrants, suite à des réhabilitations) et des opérations d'acquisition amélioration de bâtiments. (p.42-43)

Circonstance aggravante à la crise, « au premier janvier 2003, le taux de mobilité dans le parc de la région est de 11,7 % soit une diminution de près de deux points depuis 2000 » (Dossier annuel 2004, p.44). Or chaque point de rotation correspond à près de 4 000 emménagements dans le parc. Les auteurs rappellent ainsi que « **près des trois quart des demandeurs ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds et que l'offre correspondant aux besoins de ces ménages n'est couverte que par une partie des PLUS et par les PLAI.** ». Enfin « même s'il existe des disparités départementales, **l'augmentation des loyers dans le parc privé pèse de façon massive sur l'accès au logement** » (Dossier annuel 2004, p.45).

L'enquête logement de l'Insee évoquée dans le dossier indique que les taux d'effort de l'ensemble des ménages locataires français (parc privé et parc social confondu) ont augmenté de 4,6 points : « pour les ménages pauvres, l'augmentation du taux d'effort brut¹⁴ est 2,5 fois plus importante, il est passé de 29 % en 1998 à 40 % en 2002. » Les aides à la personne ne parviennent pas à corriger ces évolutions dans la mesure où elles augmentent moins vite que les loyers : « En 2002, le taux d'effort net a augmenté de 3,5 points par rapport à 1998 et se situe à 16,2 % (16,1 % pour les ménages pauvres). » (Ibid.)

Le dossier 2004 risque alors une analyse plus fondamentale des tendances lourdes observées année après année : « **lorsque le logement devient un bien marchand, soumis à la loi de l'offre et de la demande et que cette offre se raréfie, il devient un bien spéculatif.** Inéluctablement les plus pauvres sont alors repoussés vers des zones d'habitat dégradé, tandis que **les couches moyennes et supérieures se mobilisent pour constituer des espaces d'habitat dont il s'agit de protéger le « standing » de l'intrusion de familles différentes** par l'origine sociale ou ethnique. Le brassage social étant ainsi réduit, le contact social entre les pauvres et les riches ne se fait plus que par l'intermédiaire du côtoiement quotidien de la grande misère dans la rue – soit un décalage extrême qui risque de conduire à des rejets réciproques » (Dossier annuel 2004, p.9).

Le dossier 2005 semble alors bégayer : « la production de PLAI même si elle ralentit par rapport à 2003, enregistre pour la seconde année consécutive la plus forte hausse (+21,2 % en 2004 pour +36 % en 2003) » (Dossier annuel 2005, p.52). Encore convient-il une fois de plus de préciser qu'une partie de ces opérations concerne la réhabilitation de Foyers de Travailleurs Migrants. Mais, revers de la médaille déjà signalé aussi les années précédentes, **le nombre de démolitions « en hausse de 35 % en 2004 » réduit l'effet de l'effort en matière de construction.** On peut y ajouter les logements « vendus » (Dossier annuel 2005, p.54). Par ailleurs concernant le rôle social du parc privé, « le nombre de logements conventionnés par l'ANAH¹⁵ a diminué de 9 % entre 2002 et 2003 et l'agence constate une baisse de 15 % du nombre de dossiers déposés » (Dossier annuel 2005, p.57).

Le Dossier annuel 2007 constate que « s'engagent, depuis ces deux dernières années, de nouvelles dispositions prises par l'Etat et les collectivités locales, afin de relancer la production de logements sociaux », soulignant notamment qu'« **en région Rhône-Alpes, l'objectif de 8 150 logements sociaux en 2005 a été atteint et même dépassé** ». Mais cela n'empêche pas que par ailleurs « s'allongent les files d'attente de ménages modestes à la recherche d'un logement. De ce fait les structures d'hébergement ne jouent plus leur rôle d'étape vers un logement définitif, et **des tentes apparaissent dans les cœurs des villes, à Paris, à Lyon et dans d'autres métropoles françaises** » (Dossier annuel 2007, p.69), orchestrant la pression médiatique qui conduira à la Loi DALO.

Le dossier 2008 refait certes les mêmes constats, mais fait état de ce nouveau contexte : « **l'année 2007 a été marquée par la promulgation de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) qui constitue une avancée législative importante dans le droit au logement,** mais pour tous les partenaires (administration, collectivités locales, associations), cette loi risque de demeurer un cadre vide tant que les logements nécessaires pour répondre aux besoins ne seront pas livrés » (Dossier annuel 2008, p.125).

¹⁴ Le taux d'effort brut est la part du coût du logement sur l'ensemble des ressources. Le taux d'effort net est la part du coût du logement déduction faite des aides au logement sur l'ensemble des ressources déduction faite des aides au logement.

¹⁵ Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, établissement public d'Etat créé en 1971 pour mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

Certes, de ce point de vue des efforts sont évidents : « les engagements de l'Etat, en particulier à travers le Plan de Cohésion Sociale et les efforts des collectivités locales (Région, Départements, agglomérations et communes), comme le dynamisme régional des collecteurs du 1 % patronal permettent à notre région de figurer en tête des territoires français par rapport au nombre de nouveaux logements sociaux financés »¹⁶. Certes, ces efforts semblent porter pour une part au bon endroit (« à noter en particulier la progression importante des PLAI en 2007, progression qui a concerné aussi bien les résidences sociales que les logements familiaux »¹⁷). Cependant des raisons objectives d'inquiétude demeurent : « le taux de mobilité à l'intérieur du parc social connaît depuis plus de 10 ans une baisse régulière qui lui fait perdre presque 1 point chaque année », « **l'écart se creuse dans la plupart des agglomérations de Rhône-Alpes (...) entre le loyer moyen dans le parc HLM et celui dans le parc privé** », « les possibilités d'accession des familles qui vivent en HLM, ont baissé entre 2001 et 2006 (-16 %) », avec pour corollaire que « **le peuplement du parc social se paupérise régulièrement** » (Dossier annuel 2008, p.129). Ce constat sera étayé dans le dossier 2010 : « On constate qu'au niveau national, la part des ménages logés en HLM appartenant au 1er quartile des niveaux de vie¹⁸ passe de 28 % en 1984 à 44 % en 2006 » (Dossier annuel 2010, p.75). Contexte aggravant, « la région Rhône-Alpes se situe dans les régions françaises où le niveau des loyers de marché en 2007 est le plus fort et dépasse, en moyenne, 10€/m² » (Dossier annuel 2008, p.139) même si cette moyenne cache des disparités territoriales importantes.

Le dossier 2009 aborde d'abord la question du poids des charges liées au logement dans le budget des ménages pauvres : « Les charges afférentes au loyer pèsent de plus en plus lourd (...). Les Caf évoquent l'augmentation des sollicitations d'aides financières exceptionnelles à destination du logement ». (Dossier annuel 2009, p.137) Ce phénomène apparaît aussi dans la lecture des dossiers des ménages surendettés : « **Entre 2001 et 2007, la Banque de France constate que la part des arriérés de charges courantes liées au logement s'alourdit et passe de 40 % en 2001 à près de 48 % en 2007**. Les professionnels du surendettement ajoutent que ce sont davantage les charges afférentes au logement qui augmentent très fortement (plutôt que le loyer) » (Ibid.).

Les efforts soulignés les années précédentes se heurtent aux freins du marché : « Le nombre de logements réellement financés est de l'ordre de 80 % des objectifs sur la région. Il semble que ce décalage soit, en grande partie, lié à la pression foncière toujours plus forte et surtout à la crise immobilière (de nombreux financements étant liés à des programmes mixtes ou réalisés par des promoteurs privés qui ont retardé le lancement des opérations). » (Ibid., p.148) Il en résulte que « malgré les efforts de financement déployés ces dernières années, entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2007, le parc locatif social a seulement augmenté d'environ 2 600 logements » (Ibid., p.153). **Ce chiffre mis en regard des 5 700 commandements de quitter les lieux dénombrés en un an sur la région, conduit à dire qu'« on engage plus de procédures visant à mettre les personnes hors du logement qu'on n'accueille de nouvelles personnes dans le parc locatif ! »** (Ibid., p.145).

Un point sur la mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable figure également dans le dossier 2009 avec le constat du faible nombre de dossiers déposés au regard des prévisions. « La situation est encore plus marquante en ce qui concerne le nombre de recours présentés pour l'hébergement : 347 sur l'ensemble de la région alors que les évaluations font état de plusieurs milliers de personnes sans hébergement fixe ou autonome rien que sur l'agglomération lyonnais » (Ibid., p.158). Si « le facteur positif relevé par tous demeure l'implication forte de tous les partenaires dans les commissions de médiation » (ibid.), la question du recours systématique au DALO ne fait pas l'unanimité parmi les acteurs.

¹⁶ Dossier annuel 2008, p.131

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Les 25% les plus pauvres.

Concernant l'hébergement, « s'agit-il d'une procédure ultime quand rien n'est possible ou d'une démarche à engager dès l'accueil compte tenu des délais d'instruction que prend aujourd'hui un dossier DALO ? » (Ibid., p.159).

Le dossier 2010 souligne encore « la pénurie d'une offre de logements accessibles » et les « conséquences aggravées de cette situation pour les ménages en difficulté » : « D'un côté, les constats répétés des commissions et rapports sur la question du logement des ménages modestes conduisent de nombreuses collectivités locales à s'engager toujours un peu plus. De l'autre, le parc accessible se réduit chaque année. (...) D'autant plus qu'à cette « crise du logement », s'est ajoutée une « crise immobilière et économique » qui creuse le décalage entre une demande qui se paupérise et une offre de logement de plus en plus « sélective ». » (Dossier annuel 2010, p.73)

La structuration du parc de logements sociaux familiaux au 1^{er} janvier 2008 comprend 45,8 % de logements accessibles aux plus défavorisés (ressources inférieures à 30 % du plafond HLM), part qui ne cesse de se rétrécir, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes au moment où le Droit au Logement est inscrit dans la loi et est devenu opposable (Dossier annuel 2010, p.81).

Quant au parc privé, malgré les aides publiques, son rôle social « tend à disparaître ». De nombreux ménages pauvres y sont logés, mais « les loyers augmentent « naturellement » de 50 % en 12 ans quand la durée moyenne d'occupation est de 3 ans ». Il augmente « de 98 % si le logement change d'occupant chaque année » (Dossier annuel 2010, p.88).

Le Dossier annuel 2011 atteste de résultats « plutôt bons » : 3 fois plus de logements sociaux ont été financés en 2010 que 10 ans en arrière mais 3 000 de moins que l'année précédente. La part des logements sociaux aux loyers les plus faibles augmente d'année en année. En 2010, en Rhône-Alpes, « 24 % des logements sociaux financés sont de type PLAI » (Dossier annuel 2011, p.48). Le commentaire de la Fondation Abbé Pierre nuance cependant ce constat : « ce satisfecit ne témoigne que de l'effort collectif, pas de sa capacité à répondre aux besoins sociaux. **Entre temps, la crise est passée par là, durcissant les conditions de vie de ceux qui étaient déjà en galère et faisant basculer de nouvelles catégories de populations dans la tourmente du mal logement** » (Ibid.).

Le maintien dans le logement pose aussi problème : « les charges liées au logement occupent une part de plus en plus importante dans les revenus des ménages », « les inégalités d'effort énergétique se sont accrues depuis 25 ans entre ménages modestes et ménages riches, entre ville et campagne, entre types d'habitat et entre ménages âgés et ménages jeunes » (Ibid.). Une étude sur le refus DALO dans le Rhône montre les paradoxes d'une procédure d'urgence qui vise à mettre un toit sur la tête mais conduit à une situation durable à cause du peu de mobilité dans le parc social : ce télescopage des temporalités peut être la cause d'un malentendu qui explique un nombre important de refus.

Mais derrière les occasions manquées, les paradoxes, les contradictions que révèle cette rétrospective, ce sont des personnes concrètes qui peinent de plus en plus à se loger, des ménages avec enfants qu'on voit réapparaître dans les structures d'urgence. Résultante, pour une part, des problématiques de ressources et d'emploi, la crise du logement n'est pas le moindre des défis pour les années qui viennent.

LE LOGEMENT AU CŒUR DES PROCESSUS D'EXCLUSION

COMMENTAIRE DE RENE BALLAIN, CHERCHEUR
ASSOCIE AU LABORATOIRE PACTE, IEP DE GRENOBLE, CNRS¹⁹

La synthèse des dossiers annuels relative au logement souligne bien l'importance que revêt le logement dans les processus d'exclusion. Elle a aussi pour mérite de montrer combien la crise du logement s'est aggravée depuis une vingtaine d'années et d'inviter les responsables politiques, les acteurs sociaux et plus largement l'opinion publique à en prendre la mesure. Les travaux de la MRIE ont ainsi contribué, à côté de ceux menés par d'autres acteurs, comme la Fondation Abbé Pierre, le mouvement HLM ou les associations qui interviennent dans le champ de l'action sociale, à souligner les caractéristiques d'une crise du logement « sans précédent » et l'ampleur des phénomènes d'exclusion du logement. Cette contribution poursuit sur ces deux points, la réflexion engagée dans la synthèse des dossiers annuels sur la question du logement, reprenant parfois des thèmes traités dans les derniers dossiers annuels que la synthèse ne pouvait évoquer. Elle laisse toutefois de côté une question importante qui apparaît à la lecture des dossiers annuels (et de la synthèse), celle de la disparité des situations départementales et locales qui est particulièrement importante dans la région Rhône-Alpes et devrait conduire à nuancer et à adapter le propos (trop) général développé dans ces pages à la diversité des territoires.

UNE CRISE DU LOGEMENT « SANS PRECEDENT »

A l'évidence la crise du logement que nous connaissons aujourd'hui n'est pas nouvelle, puisqu'elle était déjà pointée dans un dossier de la MRIE il y a près de vingt ans, et la lecture des rapports publiés depuis le milieu des années 1990 fait davantage état de son approfondissement que de son reflux. Pour n'être pas nouvelle, la crise contemporaine du logement est radicalement différente de celle que la France a pu connaître dans les années 1950 par exemple ou à d'autres périodes. Parfois difficile à décrypter à travers l'évolution heurtée de la situation d'une année à l'autre, son caractère central exprimé dans les pages précédentes réside dans **l'inadaptation de l'offre de logement aux caractéristiques de la demande**. Une offre de plus en plus chère, de plus en plus soumise aux seuls mécanismes du marché alors que dans le même temps, la situation des demandeurs s'est fragilisée sous l'effet des évolutions sociodémographiques (augmentation du nombre de ménages d'une seule personne, ruptures familiales) et de la transformation du rapport au travail (montée de la précarité notamment).

L'inadaptation de l'offre concerne la construction neuve mais aussi le parc existant :

L'inadaptation de l'offre de logement concerne évidemment la construction neuve comme cela est évoqué dans la synthèse mais elle ne résulte pas seulement de l'insuffisance de la production de logements locatifs sociaux comme l'impression peut en ressortir puisque ce sont essentiellement les données la concernant qui sont mobilisées. Elle s'aggraverait quand la construction HLM est trop faible, se réduirait quand elle progresse comme ce fut le cas dans la seconde partie des années 2000 en Rhône-Alpes. Si l'augmentation de la construction de logements sociaux est une nécessité, elle ne peut à elle seule suffire à résorber la crise que nous connaissons. Il y aurait d'ailleurs quelque illusion à considérer que leur production

¹⁹ Les réflexions développées dans cette contribution prennent notamment appui sur les travaux réalisés dans le cadre du rapport annuel sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre.

contribue à réduire la pénurie de logements accessibles puisqu'une partie d'entre eux, les logements financés en PLS qui ont permis l'augmentation de la production sociale depuis le milieu des années 2000, a un coût bien supérieur à celui que peuvent supporter les demandeurs de logements sociaux (sans compter que les démolitions et les ventes de logements sociaux amputent chaque année l'impact de la construction neuve). Il n'est donc pas possible de réduire l'analyse de la crise à celle de l'évolution comparée du volume de la construction locative sociale et du nombre de demandeurs.

L'appréciation que l'on porte sur l'adaptation de la construction neuve aux revenus des ménages doit aussi prendre en compte la production privée en accession comme en location dont une partie peut avoir une finalité sociale²⁰. Ce qui était encore le cas il y a une dizaine d'années mais ne l'est plus. C'est ainsi que si l'on considère l'évolution de la construction à coût maîtrisé (plafonds de prix ou de revenus pour y accéder), le constat est inquiétant : toutes catégories de logements confondues (accession et location, public et privé) la part de la construction sous plafonds de ressources, c'est-à-dire réservée à des ménages modestes, est passée de 67 % en 2000 à 42,5 % en 2008²¹. Cet effondrement est surtout dû aux évolutions dans le champ de l'accession à la propriété puisque la baisse a été plus limitée dans le secteur locatif compte tenu de la part du logement HLM qui est par nature soumise à des plafonds, dans la production locative.

Mais le décalage entre les caractéristiques de l'offre de logement et celles des ménages ne concerne pas seulement la construction neuve mais aussi le parc existant qui fournit chaque année l'essentiel des logements pour les candidats à l'accession à la propriété ou à la location (de l'ordre de 80 à 90 % dans l'un et l'autre cas). La hausse continue et non maîtrisée du coût du logement est à l'origine de cette détérioration de la situation qui se traduit par un renforcement des difficultés d'accès au logement, par une accentuation du poids du logement dans le budget des ménages, par l'augmentation des impayés et la progression des jugements d'expulsion²².

Les trois dimensions de la crise contemporaine du logement :

Si la dimension centrale de la crise du logement réside aujourd'hui dans l'inadaptation de l'offre à la demande sociale, deux autres aspects qui sont évoqués mais peut être insuffisamment mis en valeur, doivent aussi être pris en considération car c'est bien leur rapprochement qui donne à la situation actuelle un caractère inédit et « sans précédent ». Le premier tient à **l'insuffisance de la construction** qui, pour être moins radicale que dans les années 1950, se maintient depuis un quart de siècle, en dehors de quelques rares années (entre 2005 et 2007) où le niveau de production de logements a été à la hauteur des besoins nouveaux. Le déficit cumulé de logements peut ainsi être estimé à environ 800 000 logements ce qui représente plus de deux ans de construction au rythme actuel. Une telle situation entretient le déséquilibre des marchés immobiliers, est facteur de hausse du prix du logement et est d'abord préjudiciable aux plus modestes. La restauration de l'équilibre général entre le niveau de l'offre et celui de la demande est un impératif pour sortir de la crise.

L'autre dimension de la crise contemporaine du logement qui a sans doute été minimisée dans les rapports de la MRIE est relative à la mobilité résidentielle. Celle-ci est toutefois évoquée notamment pour souligner l'enjeu de la mobilité dans le parc social, puisque c'est elle qui permet de dégager l'essentiel de l'offre disponible chaque année (la construction neuve ne permet qu'environ 10 % des nouvelles attributions chaque année). Mais ce qui est inquiétant

²⁰ C'est ce qui apparaît notamment dans le Dossier annuel 2010 qui consacre quelques pages à l'analyse de l'ensemble de l'offre disponible pour les ménages pauvres et modestes : le parc social, le secteur locatif privé et l'accession sociale à la propriété.

²¹ Les données pour la période plus récente ne sont pas disponibles.

²² Dossier annuel 2011, p.50.

aujourd'hui, c'est l'apparition d'un nouveau clivage au sein de la population entre ceux qui peuvent choisir leur logement et par là leur lieu de résidence et ceux qui ne le peuvent pas, entre ceux qui peuvent améliorer leur situation résidentielle (passage de la location à l'accession à la propriété, choix de localisation) et ceux qui sont condamnés à demeurer dans des formes dépréciées d'habitat et dans des territoires stigmatisés. Dès lors, **l'inégalité des destins résidentiels** apparaît comme une dimension émergente et particulièrement préoccupante de la crise du logement que nous connaissons.

Au total, l'insuffisance de la construction neuve, l'inadéquation de l'offre de logement aux caractéristiques de la demande et l'inégalité des perspectives résidentielles caractérisent la crise contemporaine du logement. Ces trois composantes dont les effets se conjuguent, expliquent le renforcement des difficultés d'accès et de maintien dans le logement au cours des dernières années et contribuent à mettre sous pression le secteur de l'hébergement qui est alors mis en difficulté pour jouer son rôle d'accueil et d'insertion.

LE LOGEMENT FACTEUR D'EXCLUSION

L'approfondissement de la crise du logement a eu pour effet d'élargir considérablement le cercle des ménages concernés par des difficultés de logement aux représentants des couches populaires et des classes moyennes qui étaient encore relativement à l'abri jusqu'à une période récente, ou s'ils connaissaient des difficultés pouvaient espérer une amélioration rapide de leur situation. Mais sous l'effet concomitant de la crise économique et de la crise du logement, le logement est devenu un facteur d'exclusion pour les pauvres et les précaires dont la situation s'est indéniablement aggravée dans la période récente. Ce processus particulièrement inquiétant devrait faire l'objet de la plus grande attention et être au centre des préoccupations de la Mrie. Il l'est déjà et de nombreuses analyses développées dans les dossiers annuels que la synthèse ne pouvait prendre en compte, en témoignent.

La situation est grave quand ce sont souvent les mêmes personnes qui sont exclues de l'emploi et ne trouvent pas à se loger ou alors dans des formes d'habitat indignes ou dégradées, ou quand elles sont logées se trouvent en situation extrêmement fragile du fait de l'insuffisance et de l'irrégularité de leurs ressources et ne tiennent que grâce aux aides distribuées par les associations humanitaires et caritatives. Pour ces ménages, se maintenir dans leurs logements devient improbable et incertain, et la moindre défaillance peut faire entrer dans le cercle infernal de l'exclusion.

La situation est grave quand l'écart se creuse entre les loyers des logements HLM neufs et anciens, quand il s'approfondit aussi entre les loyers du parc HLM et ceux du secteur privé (dans certaines agglomérations il est parfois dans un rapport de 1 à 2). Les perspectives de mobilité se réduisent alors pour les ménages les plus modestes et cette situation contribue à l'accentuation de la spécialisation sociale des quartiers et des territoires et au renforcement de la ségrégation. A l'exclusion du logement pour certains s'ajoute pour d'autres qui sont logés, l'exclusion de la ville ou du moins de ses territoires valorisés.

La situation est grave quand le passage par des structures d'hébergement constitue parfois aussi bien un temps d'attente, une étape dans un parcours chaotique, qu'un tremplin vers le logement, quand le principe de l'inconditionnalité de l'accueil proclamé dans une loi de la République ne peut être assuré.

Ces situations inquiétantes concernant le logement manifestent le peu de place que la société fait à une frange importante de la population.

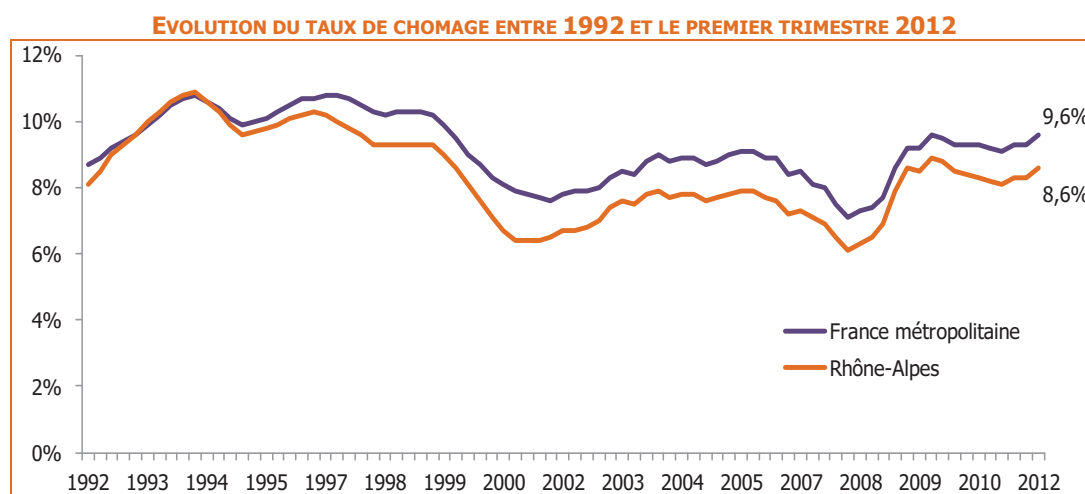
ETAT DES LIEUX

EMPLOI : UNE PENURIE PERSISTANTE, DES AIDES INSUFFISANTES

La rétrospective des dossiers annuels de la Mrie met en évidence le lent fractionnement de l'emploi au cours de la période considérée, favorisant l'émergence d'une part toujours croissante de « travailleurs pauvres » et récusant l'idée que la croissance économique serait à elle seule la clé de l'élimination de la pauvreté. Si les crises successives connues depuis le choc pétrolier ont généré un chômage de masse qui a sa part dans l'augmentation de la pauvreté, le modèle de croissance économique que nous connaissons porte aussi en lui les germes d'une pauvreté croissante. Le contexte de mondialisation qui fait du coût du travail un facteur important de la compétition internationale aux fins d'une rentabilité maximale et immédiate du capital, réduit progressivement et inéluctablement la sécurité des emplois. Nous présentons ici quelques indicateurs qui illustrent les analyses développées dans les pages qui précèdent.

CHOMAGE ET DEMANDES D'EMPLOIS : DES INDICATEURS QUI INTERPELLENT

Que ce soit au niveau national comme au niveau régional, le taux de chômage est en progression depuis 2008, année marquant le début de la crise économique et sociale.



Source : Insee, taux de chômage localisés

Au premier trimestre 2012, ce taux atteint 8,6 % en Rhône-Alpes. Le taux passe de moins de 7 % à près de 11 % selon les départements.

Quelles sont les populations les plus concernées par le chômage ? « *Le chômage touche plus durement les plus jeunes [...], les ouvriers [...] et les moins diplômés* » commente l'Insee début 2012, en évoquant le niveau national²³. Avec une nuance toutefois puisque c'est pour les cadres que le chômage a progressé le plus vite depuis 2008. Si le taux de chômage des hommes reste inférieur à celui des femmes, cet écart a toutefois tendance à se réduire, la crise ayant touché plus durement les secteurs où les hommes sont nombreux. En ce qui concerne l'âge, les tranches extrêmes sont de plus en plus surexposées par le chômage (moins de 25 ans, plus de 50 ans).

Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2012

Ain : 6,9 %
Ardèche : 10,2 %
Drôme : 10,6 %
Isère : 8,2 %
Loire : 9,6 %
Rhône : 9 %
Savoie : 7,7 %
Haute-Savoie : 7,4 %

Source : Insee

Côté demandes d'emplois, les statistiques régionales confirment **la surexposition des personnes de plus de 50 ans** : en 12 ans, la part des plus de 50 ans parmi les demandeurs d'emplois de catégories A, B et C²⁴ est passée de 16 % à 20 %²⁵. Cette accentuation des difficultés d'accès à l'emploi pour les séniors doit être relativisée par la suppression du dispositif de dispense de recherche d'emploi qui a mécaniquement augmenté le nombre de demandeurs d'emploi de ces tranches d'âges.

Sans être surexposés, les hommes gagnent du terrain : leur part est passée de 43 % à 49 %. En ce qui concerne les jeunes de moins de 25 ans, ils représentent 13 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en 2012 (contre 14 % en 2000). Toutefois, leur poids est sous évalué car ces derniers ne sont pas toujours inscrits à Pôle Emploi. Ils se tournent fréquemment vers les Missions Locales. Au niveau Rhône-Alpes, seul un peu moins du tiers des jeunes suivis par les Missions Locales accède à l'emploi en 2010.

LE « HALO DU CHOMAGE » : UNE VISION PLUS LARGE DE LA DEMANDE D'EMPLOI

Les statistiques de chômage et de demande d'emploi ont leurs limites : une personne ne sera considérée comme telle que si elle répond à un ensemble de critères (notamment de disponibilité et d'inscription). Au niveau national, 830 000 personnes souhaitent travailler, mais ne sont pas considérées comme au chômage car elles ne sont pas à la recherche d'un emploi ou ne sont pas disponibles pour prendre un emploi. D'où la notion de « **halo du chômage** » : « *ce dernier représente 2,8 % des personnes actives ou inactives et souhaitant travailler, en légère augmentation de 0,1 point par rapport à 2008 [...] au total, en ajoutant le « halo » les 2,6 millions de chômeurs en recherche d'emploi près de 3,4 millions de personnes sont sans emploi et souhaitent travailler en 2010* »²⁶ conclut l'Insee. Des travaux engagés par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et l'Insee Rhône-Alpes devraient prochainement renseigner sur le halo du chômage à l'échelle de notre région.

²³ Insee, « *Une photographie du marché du travail en 2010* », Insee Première n°1 391, février 2012.

²⁴ Personnes sans emploi (avec activité réduite de moins de 78h le mois précédent), immédiatement disponibles et tenues à la recherche d'emploi.

²⁵ A janvier de chaque année (de 2000 à 2012), données issues de la DARES.

²⁶ Insee, « *Une photographie du marché du travail en 2010* », Insee Première n°1 391, février 2012.

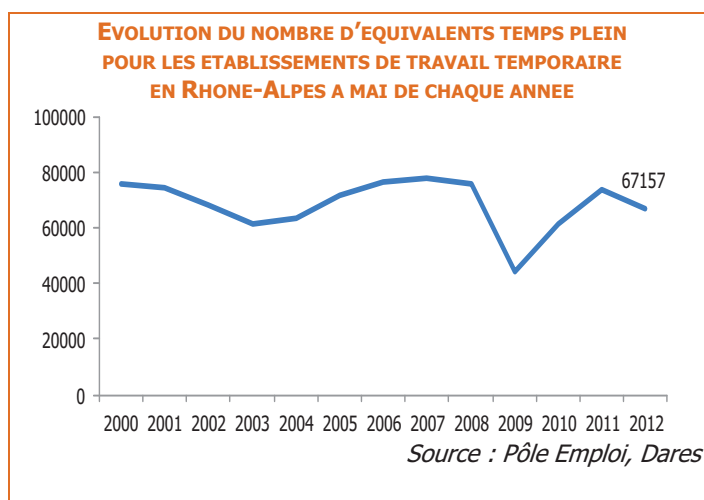
LA DEGRADATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Quelle évolution des conditions d'emploi ? La dégradation est nette en ce qui concerne les situations de « **sous emploi** ». Le sous emploi désigne les situations de personnes qui travaillent mais souhaiteraient travailler davantage. Au niveau national, en 2010, environ **6 % des personnes ayant en emploi** sous dans cette situation. Avec la crise le nombre de personnes en sous emploi a sensiblement augmenté. Même si l'écart avec les hommes s'est réduit, les femmes restent particulièrement concernées (8,8 %). De même, les moins de 25 ans sont, là encore, surexposés : 10,5 % sont en sous emploi.

En ce qui concerne la nature des contrats, l'URSSAF Rhône-Alpes communique des données intéressantes sur l'évolution des intentions d'embauches (hors intérim) pour les salariés du secteur concurrentiel²⁷. Le nombre d'intentions d'embauches réalisées sur des CCD courts a été multiplié par 2 au cours des 12 dernières années. Dans le même temps, le nombre de CDI a cru d'environ 20%, et celui des CDD longs a légèrement décru. Ainsi, au quatrième trimestre 2011, environ **61 % des nouveaux contrats correspondent à un CDD court**. Pour les moins de 25 ans, la part des emplois durables est encore plus faible. En Rhône-Alpes en 2010, seuls 24 % des jeunes suivis par les Missions Locales ayant travaillé ont été embauchés sous CDI ou CDD de plus de 6 mois.

Qu'en est-il pour l'intérim ? L'intérim a servi de variable d'ajustement lors de la crise. Depuis 2010, cette nature de contrat semble redevenir une forme d'emploi courante. En mai 2012, l'intérim représente 67 000 équivalents temps plein en Rhône-Alpes.

Deux dernières formes de contrats peuvent également être évoquées car elles sont souvent synonymes de précarité. Tout d'abord, en ce qui concerne les auto-entrepreneurs, l'année de la création de ce statut en 2009, nous avons interrogé l'effet de précarisation de cette forme d'emploi (cf. Dossier annuel 2010 p.52). Trois ans plus tard, l'Insee constate que 90 % des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au SMIC au titre de leur activité non salariée²⁸. Par ailleurs le travail saisonnier a fait l'objet d'une étude régionale qui met en évidence l'élargissement des publics concernés et la précarité des contrats (cf. encadré page suivante).



²⁷ URSAFF, Note de conjoncture, données du 4^{ème} trimestre 2011.

²⁸ Insee, « *Auto-entrepreneurs* », Insee Première n°1 414, septembre 2012.

TRAVAIL SAISONNIER ET PRECARITE : DES ECLAIRAGES A L'ECHELLE REGIONALE

L'emploi saisonnier n'a cessé de croître ces dernières années, jusqu'à représenter près de 45 % des intentions d'embauche connues par Pôle Emploi²⁹ en 2011. Il se divise en trois secteurs dont le principal est le tourisme avec 96 % des emplois saisonniers (dont 52 % pour le tourisme estival et 47% pour le tourisme hivernal). Les 4 % restant se répartissent entre l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Entre novembre 2006 et octobre 2007, on compte 207 000 emplois saisonniers pour 160 400 saisonniers. L'écart entre le nombre des travailleurs et le nombre des emplois tient au fait que certains saisonniers ont occupé plusieurs postes au cours de l'année.

Qui sont-ils ? 52 % d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans, et 55 % sont des femmes, alors que leur part respective dans la population active est bien moindre (11 % et 45 %). Cependant, il existe de fortes variations selon les zones d'emploi car ces deux catégories sont plus nombreuses à occuper des emplois d'été que d'hiver. A l'inverse, les hommes sont plus nombreux à occuper un emploi dans le cadre des activités touristiques hivernales.

Les saisonniers sont **majoritairement des jeunes peu qualifiés**, mais apparaissent **de plus en plus de travailleurs plus âgés, plus qualifiés et plus diplômés**. Cette évolution est liée aux licenciements économiques qui ont touché de nombreux salariés âgés suite à la crise économique et à la suppression du dispositif de dispense d'activité.

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle des saisonniers, 53 % sont des employés, 28 % des ouvriers, 15 % occupent des professions intermédiaires et 4 % sont cadres.

Quels contrats³⁰ pour ces travailleurs saisonniers ? **Les deux tiers des travailleurs saisonniers exercent leur activité dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Le temps partiel concerne 31 % des saisonniers** (contre 20% des salariés de la région). A noter que seuls 7 % des salariés sont en CDI à temps plein. Là encore, la forme des contrats et le temps de travail diffèrent sensiblement selon les zones d'emploi. Concernant la mobilité géographique, des disparités s'observent selon les zones d'emploi, mais aussi selon le type de tourisme : 70 % des saisonniers d'été vivent et travaillent dans la même zone d'emploi, contre 54 % des saisonniers d'hiver.

Quel salaire pour ces saisonniers ? **60 % perçoivent un salaire horaire supérieur ou égal à 1,2 fois le SMIC, plus d'un tiers un salaire compris entre 1 et 1,2 fois le SMIC et 5 % un salaire inférieur au SMIC**. Les saisonniers d'hiver sont en moyenne mieux rémunérés que les saisonniers d'été, alors que leur niveau de qualification est très similaire. Les saisonniers agricoles quant à eux perçoivent les plus bas salaires.

Pour + d'info : DIRECCTE Rhône-Alpes, Service ESE – Publication février 2012 : « 160 400 travailleurs saisonniers en Rhône-Alpes »

UNE AUGMENTATION DES SITUATIONS DE PAUVRETE AU TRAVAIL

En lien avec les conditions d'emploi des personnes, des situations de pauvreté au travail se perpétuent. Avec le Pôle d'Expertise Régional et les Caf de la région, nous menons chaque année une analyse de la situation de pauvreté au travail dans la population allocataire. En 2011, le nombre de foyers allocataires travailleurs pauvres a augmenté de 5 % ; 115 000 foyers sont concernés (cf. encadré ci après). La mise en place du Revenu de Solidarité Active a amélioré la situation de nombre de ces foyers. Pour autant, le non-recours atteint des taux importants sur le volet activité du RSA³¹. Par ailleurs, il semble que le RSA ne permette pas à tous de sortir de la pauvreté, en atteste notamment l'étude que nous avons menée sur « RSA et pauvreté » (cf. partie 5 p.229).

²⁹ A ne pas confondre avec les données issues de la déclaration unique d'embauche de l'URSSAF.

³⁰ Les contrats intérimaires ne sont pas pris en compte.

³¹ Cf. Partie 2, L'envers de la « fraude sociale », le scandale du non-recours aux droits sociaux p.97.

ETUDE REGIONALE SUR LES FOYERS DE TRAVAILLEUR(S) A BAS REVENUS ETUDE PER CAF RHONE-ALPES, MRIE – DONNEES SUR L'ANNEE 2011

L'Insee définit un travailleur pauvre comme une personne qui, « tout en ayant travaillé une partie de l'année³², vit dans un ménage dont les revenus ne suffisent pas à offrir à ses membres un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté monétaire »³³. Cette étude a été réalisée sur l'ensemble des allocataires Caf de la région Rhône-Alpes présents tout au long de l'année 2011. Dans l'étude qui est ici présentée, le seuil utilisé est donc celui de bas revenus, évalué en 2011 à 982 € par mois et par unité de consommation³⁴. En 2011, 28 % des foyers rhônalpins sont en situation de bas revenus ; parmi eux, la moitié est concernée par la pauvreté laborieuse. Cette étude démontre que le travail ne permet pas à tous de sortir de la pauvreté.

1 foyer de travailleur(s) sur 5 en situation de pauvreté au travail

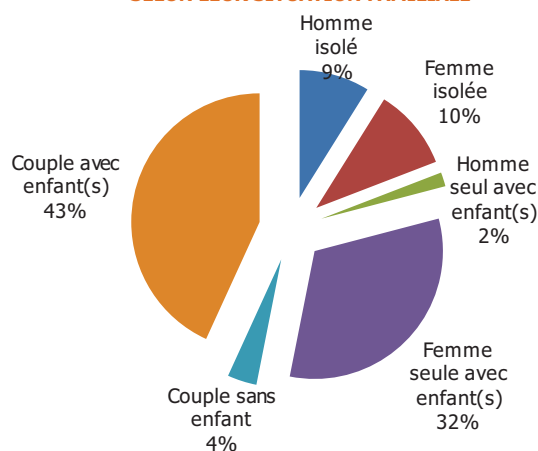
Toutes catégories confondues, le nombre de foyers de travailleur(s) à bas revenus en 2011 a augmenté de près de 5 % par rapport à 2010. Cela représente une augmentation de 5 400 foyers en un an. En 2011, près de 115 000 foyers de travailleur(s) à bas revenus sont comptabilisés, rassemblant 131 000 travailleurs (96 000 allocataires et 35 000 conjoints). Cette évolution de la pauvreté au travail est à mettre en perspective avec l'augmentation générale de la pauvreté. En tout, en 2011, 20 % des foyers de travailleur(s) sont concernés par la pauvreté laborieuse.

Portrait type du travailleur à bas revenus : âgé de 35 à 44 ans, travaillant toute l'année et ayant la charge d'enfant(s)

Toutes les catégories de personnes ne sont pas touchées de la même façon par ce phénomène. En termes de situation familiale, deux profils sont surexposés à la pauvreté laborieuse : les couples avec enfants et les femmes seules à la tête d'une famille.

Les tranches d'âge intermédiaires (35 à 54 ans) sont les plus touchées par la pauvreté laborieuse. Elles sont plus souvent en emploi que les autres, notamment les moins de 25 ans et les 55 ans et plus. Le fait le plus marquant reste que cette pauvreté touche en grande majorité des foyers dont l'allocataire et/ou son conjoint exerce(nt) un emploi tout au long de l'année : pour plus de 7 travailleurs (allocataires ou conjoints) sur 10. Le portrait type du travailleur à bas revenus serait donc le suivant : âgé de 35 à 44 ans, travaillant toute l'année et ayant la charge d'enfant(s).

REPARTITION DES ALLOCATAIRES TRAVAILLEURS PAVRES SELON LEUR SITUATION FAMILIALE



Source : Caf Rhône-Alpes

.../...

³² Au sens Insee, un travailleur pauvre est une personne ayant passée au moins 6 mois sur le marché du travail, dont au moins 1 mois en emploi.

³³ S. Ponthieux et E. Raynaud, « Les travailleurs pauvres », Les Travaux de l'Observatoire 2007-2008.

³⁴ Pour tenir compte des économies d'échelle réalisées à plusieurs, on calcule un reste à vivre par unité de consommation (UC), sachant que : 1 UC est attribué au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans et 0,2UC supplémentaires pour les familles monoparentales.

.../...

Davantage de travailleurs pauvres dans la vallée du Rhône

Les foyers de travailleur(s) à bas revenus sont plus visibles à l'ouest de la région Rhône-Alpes : les taux de foyers travailleurs pauvres supérieurs à 22 % rapportés aux foyers de travailleur(s) (c'est-à-dire supérieurs à la moyenne régionale) s'observent dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône. Pour les autres départements, ce taux varie entre 17 % et 18 %.

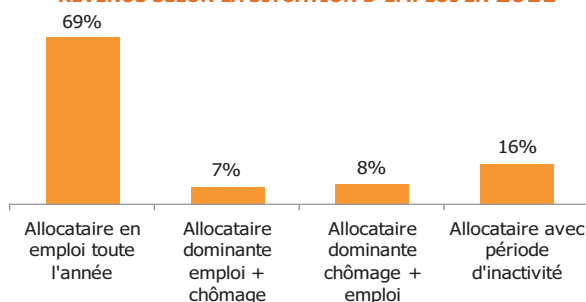
Le RSA activité : quel recours et quel impact sur la pauvreté laborieuse ?

75 100 ménages ont bénéficié du RSA activité au cours de 2011. Cela correspond à une hausse par rapport à 2010 de l'ordre de 5 %.

Si l'on considère l'ensemble des foyers ayant perçu au moins une fois dans l'année 2011 du RSA activité, 57% d'entre eux abritent des travailleurs à bas revenus. Pour 6% des allocataires du RSA activité (soit 4 800 foyers) l'allocation leur a permis de franchir le seuil de bas revenus, soit 982 € par unité de consommation. Une fois retiré le montant du RSA activité qu'ils perçoivent, leurs revenus deviennent inférieurs à ce seuil.

A l'inverse, si l'on considère l'ensemble des travailleurs à bas revenus de la région, 37% seulement ont un accès au RSA activité. C'est parmi les travailleurs isolés, avec et sans enfants, que les taux de recoupement sont les plus élevés, 43% et 49%. L'accès au RSA activité est moins fréquent pour les couples : 33% des foyers de travailleurs à bas revenus mono-actifs le perçoivent et 20% des foyers biactifs. Ces derniers, en cumulant deux salaires, sont plus facilement au-dessus du point de sortie.

REPARTITION DES ALLOCATAIRES TRAVAILLEURS A BAS REVENUS SELON LA SITUATION D'EMPLOI EN 2011



Source : Caf Rhône-Alpes

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE : UN BON RETOUR SUR INVESTISSEMENT EN TERMES D'EMPLOIS

Le champ de l'Insertion par l'Activité Economique renvoi à différents types de structures où sont accueillies les personnes en difficultés sociales et professionnelles.

QU'EST CE QUE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces personnes sont orientées vers des structures dont l'activité est précisément l'insertion sociale et professionnelle (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion).

Pour + d'infos : vosdroits.service-public.fr

Nous ne disposons pas de données chiffrées postérieures à 2008 concernant l'IAE. Néanmoins, le Comité National et l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion publient des données fournies par leurs adhérents.

Au niveau national, les entreprises d'insertion affichent « une croissance de 9,3 % pour 2011 soit le double de celle enregistrée par les Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises classiques (4,7 %) »³⁵. **Le rendement de l'investissement financier de l'Etat devrait donner à réfléchir.** Sur les 517 M€ de chiffre d'affaires, les entreprises d'insertion

³⁵ Site du Comité National des Entreprises d'Insertion : <http://www.cnei.org>, septembre 2012.

bénéficient d'un soutien financier de l'Etat de seulement 60 M€³⁶ et distribuent 405 M€ de masse salariale. Cela signifie que les fonds publics investis sont 6,7 fois redistribués en pouvoir d'achat.

En Rhône-Alpes, les 54 entreprises d'insertion adhérentes à l'Union Régionale représentaient en 2010 : **881 équivalents temps plein en insertion**. A lui seul, le Rhône regroupe près du tiers des équivalents temps plein de la région. Cette position est liée en grande partie au dynamisme économique de l'agglomération lyonnaise³⁷.

Les publics accueillis dans ces structures sont différents d'un territoire à l'autre. Dans la Loire, le Rhône et en Savoie, les salariés en insertion sont majoritairement allocataires de minima sociaux, alors qu'en Isère, en Haute-Savoie, dans la Drôme et l'Ain, les chômeurs de longue durée sont plus représentés. Globalement les entreprises d'insertion de la région ont plutôt bien résisté à la crise. C'est en Haute-Savoie qu'elles ont été le plus impactées par la crise de 2008 du fait qu'elles sont très présentes sur le secteur de la sous-traitance industrielle.

Quelles perspectives pour les personnes salariées de ces structures ? Le taux de sorties dans l'emploi durable était de 21 % en 2010 pour l'ensemble des entreprises d'insertion de la région et le taux de sorties dynamiques³⁸ est de 48 %.

En ce qui concerne les **chantiers d'insertion**, à noter qu'une expérimentation de parcours d'insertion à durée adaptée va avoir lieu en région Rhône-Alpes (cf. encadré ci après). Nous renvoyons également à la lecture de la partie 5 (p.229) .A. qui présente des monographies de parcours de salariés en contrats aidés dans ce type de structure.

DES PARCOURS D'INSERTION A DUREE ADAPTEE



Un protocole d'accord a été signé entre le Ministère des Solidarités, de la cohésion Sociale le Ministère du travail, de l'emploi et de la Santé et le Secours-Catholique National actant la mise en place d'une Expérimentation de Parcours d'Insertion à Durées Adaptées (EPIDA) du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014. Le but est de permettre l'allongement jusqu'à 3 fois un an supplémentaire de la durée des contrats unique d'insertion, actuellement limitée à 24 mois, pour des salariés arrivant en fin de parcours d'insertion par l'activité économique sans perspective. **Cette expérimentation se déroulera au sein de chantiers d'insertion de Rhône-Alpes et concernera 80 personnes**³⁹.

LES CONTRATS AIDES : UN DECLIN BRUTAL

Au cours des 20 dernières années, le nombre de contrats aidés, marchands et non marchands a régulièrement décliné jusqu'à la crise de 2008. Cependant, l'effort a été de courte durée (2008-2009) avec une **chute vertigineuse** au moment où la crise produisait tous ses effets et où ces mesures auraient été les plus nécessaires pour tous ceux dont l'emploi s'était durablement éloigné.

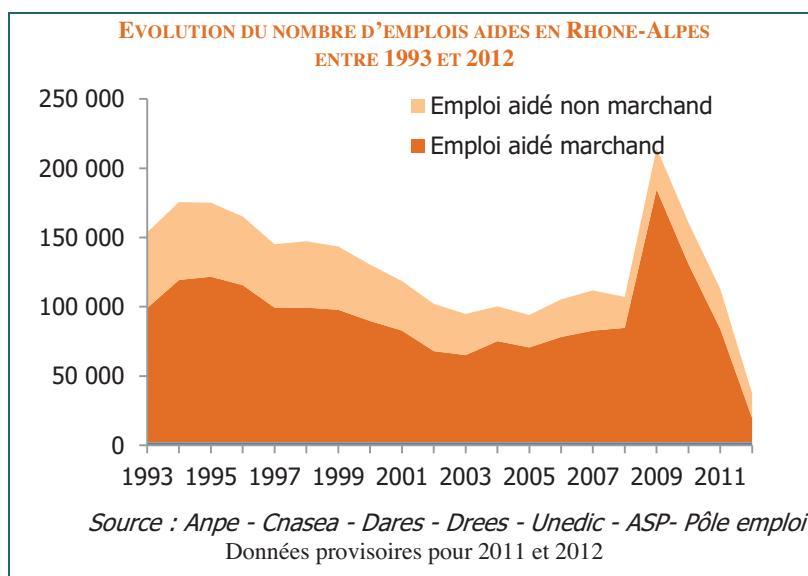
³⁶ 75 M€ d'aides aux postes perçues, mais 15 M€ d'impôts et taxes versés.

³⁷ Source Union Régionale Rhône-Alpes des Entreprises d'Insertion, <http://avp.activeportail.fr>

³⁸ La Circulaire DGEFP n°2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique définit trois types de sorties « dynamiques » : les sorties vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises) ; les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois – contrats aidés chez un employeur de droit commun) ; les formations pré-qualifiantes ou qualifiantes ou embauches dans une autre SIAE.

³⁹ Voir dans la partie 5 : « Etude exploratoire sur les facteurs de discontinuité des parcours des personnes en chantiers d'insertion », p.230

Entre 2010 et 2011, le nombre d'entrées en contrats aidés non marchands a diminué de 3,4 % en Rhône-Alpes, avec des écarts importants entre les départements, allant de près de - 10 % en Isère à + 6 % dans l'Ain. S'agissant des contrats aidés dans le secteur marchand la diminution a été plus brutale (- 36 % sur la région), tous les départements étant à la baisse, avec des écarts allant de - 28 % dans le Rhône à - 54 % en Ardèche. Cette évolution à la baisse s'accroît malheureusement encore sur les 9 premiers mois de l'année 2012 pour les deux catégories d'emplois aidés.



Une circulaire du 28 juin 2012 signée par le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, relative à la programmation des contrats aidés pour le second semestre affirme que « la situation actuellement très dégradée du marché du travail [le] conduit à **renforcer la mobilisation des contrats aidés**, notamment dans l'attente de la mise en place des nouveaux outils d'accès à l'emploi que seront le contrat de génération et les emplois d'avenir ». Ainsi est-il annoncé aux destinataires qu'ils disposeront « au second semestre d'enveloppe physico-financières plus importantes que dans la programmation initiale afin d'éviter une chute brutale des prescriptions de contrats aidés ». Cette enveloppe sera-t-elle à même de l'enrayer et d'éviter les insupportables mouvements de « stop and go » connus ces dernières années ? Il semble malheureusement que cette chute ait déjà eu lieu. L'enveloppe annoncée par la circulaire est dite correspondre à 175 000 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE, secteur non marchand) et 20 000 Contrats Initiative Emploi (CIE, secteur marchand). S'agissant des contrats aidés non marchands, le déficit affiché à fin septembre par rapport au cumul à la même date l'année précédente est de près de 44 000 entrées. Quant aux emplois aidés marchands, il dépasse les 280 000 entrées. Par ailleurs, même s'agissant des CAE, des exemples qui font état de contrats non signés du fait d'enveloppes consommées nous remontent du terrain en septembre 2012. Il est extrêmement violent pour une personne au RSA qui a enfin trouvé un emploi et se projette dans une fin d'année moins tendue, de découvrir au moment de la signature du contrat à Pôle emploi qu'il n'y aura pas de contrat faute de budget !

LA CREATION DE CONTRATS AIDÉS A TRES COURTE DUREE

Une circulaire interministérielle du 20 janvier 2012 a ouvert la possibilité pour les Départements de mobiliser, en vue de répondre aux difficultés particulièrement importantes de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis aux droits et devoirs, des contrats uniques d'insertion d'une durée hebdomadaire de 7 heures dans le secteur non-marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi, CUI-CAE). Dans ce cadre, 10 000 contrats devaient être conclus d'ici la fin de l'année 2012, dans une quinzaine de départements volontaires dont le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie pour ce qui concerne la région Rhône-Alpes, d'autres départements pouvant se porter candidats jusqu'à fin février 2012. Cette possibilité s'inscrit dans le cadre du code du travail qui prévoit que la durée hebdomadaire pour un CAE ne peut être inférieure à 20 heures "sauf lorsque la convention le prévoit en vue de répondre aux difficultés particulières de l'intéressé". En outre la circulaire invitait à veiller « à ce que ces contrats, comptabilisés de manière distincte des autres CUI... ne s'imputent pas sur les enveloppes physico-financières régionales des CUI-CAE ».

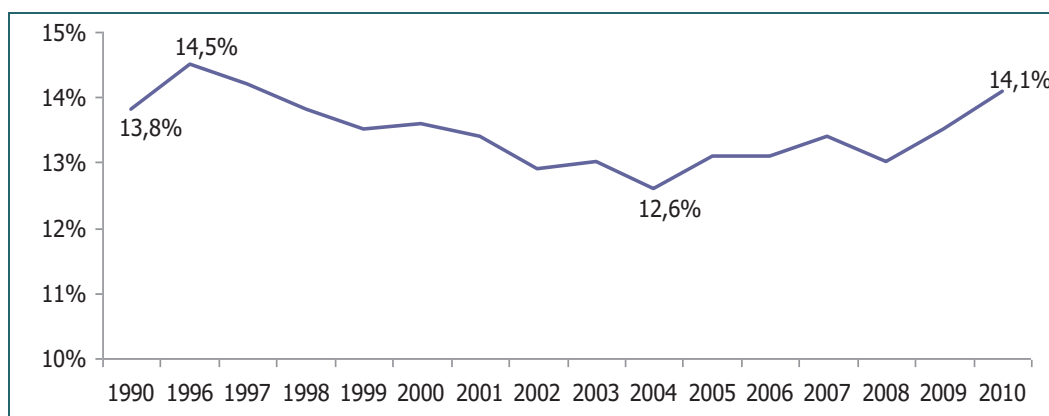
PAUVRETE MONETAIRE AUJOURD'HUI : UN ETAT DES LIEUX PREOCCUPANT

Bernard Schricke l'a fortement mis en avant dans son article : la pauvreté est à mettre en écho aux difficultés d'accès à l'emploi. Il semble qu'aujourd'hui un fossé se creuse entre sphères économique et sociale, laissant de côté une frange de plus en plus importante de la population. Quels constats chiffrés peut-on dresser aujourd'hui au niveau régional sur l'évolution de la pauvreté au cours des deux dernières décennies ? Pour répondre à cette interrogation, plusieurs indicateurs seront présentés. Cet article renvoie aussi à la lecture de la partie II sur la radicalisation de la pauvreté.

UN TAUX DE PAUVRETE QUI VIRE AU ROUGE...

Les effets de la crise économique et financière amorcée en 2008 se sont désormais clairement traduits sur le taux de pauvreté. Au niveau national en 2010, **14,1 % de la population est en situation de pauvreté monétaire**. Il faut remonter à 1997 pour connaître un taux aussi élevé. L'Insee explique notamment ce taux par la non reconduction de mesures d'aides ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales en 2010⁴⁰.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETE AU NIVEAU NATIONAL DE 1990 A 2010



Source : Insee-DGI

Quelle situation financière pour ces personnes ? Le seuil de pauvreté monétaire est un indicateur « relatif », il correspond à 60 % du revenu médian (revenu qui partage la population française en deux groupes : la première moitié touche moins que ce montant, l'autre moitié plus). En 2010, ce seuil est de **964 € par mois et par unité de consommation**⁴¹. Est donc considérée comme « pauvre » une famille composée de 2 adultes et 2 jeunes enfants qui disposent de moins de 2 024 € par mois ; ou une famille

Pourquoi choisir le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian ?

La définition du seuil à 60 % du revenu médian (à la place de 50 %) déterminée au niveau européen a fait l'objet de nombreux débats. Nous renvoyons à la lecture de l'échange entre Jean Gadrey, professeur à l'Université de Lille I et Louis Maurin, fondateur de l'Observatoire des inégalités qui conclut notamment sur : « l'essentiel est de comprendre ce que l'on appelle « pauvre » »...

Source : Quel est le bon seuil de pauvreté ? septembre 2011 – www.inegalites.fr

⁴⁰ Insee, « Les niveaux de vie en 2010 », Insee Première n°1412, septembre 2012.

⁴¹ L'Insee octroie 1 Unité de Consommation (UC) au premier adulte, puis 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

monoparentale avec un jeune enfant dont les revenus sont inférieurs à 1 253 €. Bien entendu, ces 14,1 % de personnes cachent un large éventail de situations financières : certains disposent de revenus quasi nuls, d'autres de revenus très proches du seuil. En 2010, la moitié de la population « pauvre » au sens Insee dispose de moins de 781 € par mois et par unité de consommation, l'autre moitié dispose de plus. L'« *intensité de la pauvreté* »⁴² est restée stable par rapport à 2009 indique l'Insee, c'est-à-dire que l'écart entre le niveau de vie médian des populations « pauvres » et le seuil de pauvreté ne s'agrandit pas : « *la dégradation des niveaux de vie touchant quasiment toutes les catégories de population, les inégalités au sein des plus modestes restent en fait les mêmes* ».

... UN MESSAGE CONFIRME PAR D'AUTRES INDICATEURS

Les autres indicateurs de pauvreté monétaire confirment l'aggravation des situations. **L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES)** observait une baisse du taux de pauvreté en « conditions de vie »⁴³ sur la dernière décennie, mais il annonce : « *toutefois, les premières prévisions pour l'année 2010 semblent indiquer une interruption de cette dynamique, la **pauvreté en conditions de vie touchant désormais 13,3 % de la population*** »⁴⁴, taux non atteint depuis 2005. Côté Caf, à l'échelle régionale, la part des allocataires dont **les revenus sont inférieurs au seuil de « bas revenus »**⁴⁵ est **passée de 26 % en 2009 à près de 33 % en 2011.**

QU'EN EST-IL SUR LA REGION RHONE-ALPES ?

Pour des raisons techniques, l'Insee communique les statistiques locales sur la pauvreté avec un décalage par rapport aux chiffres nationaux. **En 2009, 11,8 % de la population régionale était considérée comme pauvre** (contre 13,5 % au niveau national). Les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés dans les deux départements du sud de la région. A l'inverse, des taux inférieurs à 10 % sont enregistrés sur les départements savoyards. Une analyse plus fine de la pauvreté à l'échelle de la région n'est pas encore possible. Toutefois, des estimations réalisées sur les grandes communes de France par le bureau Compas permettent d'identifier 7 villes rhônalpines particulièrement concernées par la pauvreté (cf. encadré ci-après). L'analyse territoriale de la pauvreté monétaire renvoie également à une étude plus globale de la situation démographique. Une étude du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) rappelle que les réalités démographiques des 8 départements de la région sont très diverses et difficilement comparables en termes de pauvreté (cf. deuxième encadré page suivante).

Taux de pauvreté départementaux en 2009 (et écart par rapport à 2006)

- Ain : 10,7 % (0 point)
- Ardèche : 14,5 % (0,2 points)
- Drôme : 14,6 % (0,0 point)
- Isère : 10,7 % (0,4 points)
- Loire : 13,6 % (0,6 points)
- Rhône : 12,4 % (0,5 points)
- Savoie : 9,8 % (0,2 points)
- Haute-Savoie : 9,7 % (0,2 points)

Source : Insee, revenus localisés

⁴² Mesure l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

⁴³ La pauvreté en conditions de vie est calculée par l'Insee : cet indicateur synthétise les réponses à vingt-sept questions relatives à quatre grands domaines (contraintes budgétaires, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement). Il cumule, pour chaque ménage, le nombre de difficultés sur les vingt-sept retenues. La proportion de ménages subissant au moins huit carences ou difficultés a été retenue pour définir le taux de pauvreté en conditions de vie.

⁴⁴ ONPES, « *Crise économique, marché du travail et pauvreté* », rapport 2011-2012.

⁴⁵ Le seuil de bas revenus correspond à 982 € par mois et par unité de consommation en 2011.

DES ESTIMATIONS DU TAUX DE PAUVRETE SUR LES PLUS GRANDES COMMUNES

Le bureau Compas a réalisé une publication du taux de pauvreté, à partir des données fiscales 2009 de l'Insee, pour les villes de plus de 50 000 habitants. Les chiffres présentés sont une approximation puisqu'ils sont construits en considérant que les niveaux de vie locaux sont équivalents au niveau national. Cette méthode permet ainsi d'intégrer les prestations sociales aux revenus déclarés.

Ce classement des villes présentant les taux de pauvreté les plus élevés éclaire le fait que la pauvreté soit concentrée dans les villes les plus importantes. Plusieurs typologies se dégagent (villes périphériques des grandes agglomérations, villes en difficultés du fait de leur passé industriel, etc.) qui mettent à jour la diversité des territoires et l'importance du contexte économique et social. Ces schémas types invitent à considérer avec prudence les moyennes territoriales qui nuisent parfois à une lecture fine et réflexive de situations souvent différentes.

A partir de cette méthode de calcul, parmi les 80 villes ayant le plus fort taux de pauvreté, 7 sont situées en région Rhône-Alpes. **Vénissieux** est classée 13^{ème} avec un taux de 32 %, **Saint-Étienne** 35^{ème} (22 %), **Valence** 43^{ème} (21 %), **Grenoble** 51^{ème} (19 %), **Villeurbanne** 53^{ème} (19 %), **Chambéry** 72^{ème} (18 %) et enfin **Lyon** 80^{ème} avec un taux de 15 %, équivalent à la moyenne nationale pour la France Métropolitaine⁴⁶.

Pour + d'info : Compas, « Premières estimations du taux de taux de pauvreté des plus grandes communes de France », aout 2012

UNE TYPOLOGIE DES DEPARTEMENTS SELON LA PRECARITE

La DRJSCS propose un classement⁴⁷ des départements en fonction d'une typologie de la précarité. Cette dernière se décline ainsi⁴⁸ : « Pauvreté élevée, familles », « Pauvreté élevée des personnes âgées », « Classe médiane », « Niveau de vie élevé », « Pauvreté élevée à tous âges », « Moins touché par la pauvreté », « Médian, pauvreté des personnes âgées » et « Classe médiane, pauvreté des familles ». Ces classes sont élaborées à partir d'un indicateur composite qui regroupe 24 critères (niveau de vie, de pauvreté, conditions d'emploi, difficultés scolaires, etc.) et qui valide la classification.

Vis-à-vis de cette typologie, les départements rhônalpins se répartissent ainsi : Le **Rhône**, l'**Ain**, la **Haute-Savoie** et l'**Isère** se classent dans la typologie « **Niveaux de vie élevé** », la **Loire** et la **Drôme** dans celle des « **Classe médiane, pauvreté famille** », la **Savoie** « **Moins touché par la pauvreté** » et enfin l'**Ardèche** est classée département « **Médian, pauvreté des personnes âgées** ».

Ce classement met à jour les fortes disparités de situation socio-économiques des différents territoires qui composent la région. Les spécificités perçues par cet indicateur doivent permettre une lecture plus fine des disparités et ressemblances départementales.

Pour + d'info : Travaux réalisés dans le cadre de la démarche « indicateurs sociaux départementaux » du CNIS par la DRJSCS Rhône-Alpes

⁴⁶ Le taux de pauvreté issu des estimations du bureau Compas est de 15% en 2009. La méthodologie utilisée diffère par certains aspects de la méthodologie de l'Insee.

⁴⁷ Ce classement est inspiré du rapport du CNIS proposant 76 indicateurs permettant notamment d'établir des comparaisons entre des territoires en utilisant un système d'informations statistiques cohérent.

⁴⁸ Hors Paris et départements de Corse.

QUELLES SONT LES POPULATIONS LES PLUS TOUCHÉES ?

En atteste l'étude inter régionale menée par la MRIE en partenariat avec d'autres observatoires sur « la pauvreté des enfants » (cf. partie 4 p.184), ce sont **les plus jeunes générations** qui sont les plus exposées au risque de pauvreté. Les dernières analyses de l'Insee réalisées au niveau national confirment cette tendance en 2010 : « *les plus fortes contributions à la hausse de la pauvreté sont en fait celles des **inactifs** : les retraités (11 % de l'accroissement du nombre de personnes pauvres), les adultes inactifs autres que les étudiants et retraités (16 %) et, surtout, les inactifs de moins de 18 ans, c'est-à-dire les enfants (63 %) »⁴⁹. Les populations **les plus âgées** semblent donc également être de plus en plus concernées par des limitations financières : le taux de pauvreté des personnes de 70 ans et plus inférieur à 10 % dans les années 90 est désormais supérieur à 11 %. L'accroissement des difficultés financières des publics âgés est développé en partie 3 (cf. p.118).*

UN OBJECTIF POLITIQUE NON ATTEINT

Le taux de pauvreté a fait l'objet d'enjeux politiques avec l'annonce en 2007 par le Président de la République de **réduire d'un tiers la pauvreté en cinq ans**. Nous renvoyons à la lecture des publications de l'ONPES sur le sujet pour en comprendre les mécanismes. Ce qu'il faut retenir est que l'indicateur central utilisé dans le cadre de cet objectif politique correspond au taux de pauvreté mais « ancré dans le temps », c'est-à-dire revalorisé uniquement par rapport à l'inflation (ne suivant pas l'évolution du revenu médian). Malgré cela, fin 2011, l'ONPES indiquait : « *la baisse du taux de pauvreté ancré dans le temps ne serait en effet fin 2012 que de 18 % au lieu de 33 % (objectif gouvernemental) ».*

Fin 2011, l'association ATD Quart Monde s'inquiète de la situation des plus pauvres et affirme que les statistiques de pauvreté : « *révèlent des tendances inquiétantes qui vont au-delà de l'impact de la crise. Ils viennent confirmer une situation que nous constatons sur le terrain depuis quelques années : impossibilité de se loger décemment, accès à l'énergie de plus en plus précaire, augmentation de l'endettement des ménages, difficultés à se nourrir correctement, pas d'amélioration concernant l'échec scolaire, renoncements aux soins de santé de plus en plus fréquents etc. [...] Lorsque les temps sont durs, la société doit se montrer particulièrement vigilante concernant les plus fragiles »* conclut l'association.

DES MINIMA SOCIAUX QUI « DECROCHENT »

En ce qui concerne les minima sociaux, l'ONPES observe qu'« *en 20 ans, le RMI/RSA, l'ASS et l'AAH ont tous trois décroché de manière significative par rapport au SMIC* »⁵⁰. En effet, les montants du RMI et de l'Allocation de Solidarité Spécifique représentaient près de 49 % du SMIC en 1990 alors qu'en 2011 ils en représentent 43,5 %. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a aussi décroché du SMIC de 1,5 points. En ce qui concerne l'Allocation Parent Isolé (API) elle représentait 65 % du SMIC en 1990, le RSA majoré lui ayant succédé représenté en 2011, 56 % du SMIC (soit 9 points d'écart). « *Les minima sociaux liés à la solidarité nationale ne suivent pas l'évolution du salaire minimum horaire, ce qui ne peut qu'interroger sur la place de la solidarité dans notre société »*, commente l'ONPES.

⁴⁹ Insee, « *Les niveaux de vie en 2010* », Insee Première n°1412, septembre 2012.

⁵⁰ http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2011-2012_chap_2.pdf, page 75

QUELLE POPULATION REGIONALE EST CONCERNEE PAR LES MINIMA SOCIAUX ?

Cette année encore, nous avons tenté de recenser le nombre de personnes bénéficiant d'un minimum social. Tous les minima sociaux n'ont pas pu être pris en compte. Sur les 8 existants en France, nous avons pu recueillir les données de 5 d'entre eux pour le régime général et agricole. Selon ces estimations à minima, **245 000 personnes bénéficient d'un minimum social fin 2011**. En ajoutant les conjoints et enfants à charge, il est probable que l'on puisse doubler cet effectif. De quels revenus disposent ces personnes ? Ces montants se situent bien en dessous du seuil de pauvreté. En effet, hors compléments de ressources éventuelles (notamment pour l'AAH), ces personnes perçoivent des revenus compris entre 330 € pour l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) et 777 € pour l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) pour une personne seule⁵¹. En partie 3, une carte à l'échelle du canton rend compte de la part des personnes de plus de 65 ans concernées par l'ASPA (cf. p.50). En ce qui concerne le RSA, nous renvoyons à la lecture de l'étude sur « RSA et pauvreté » réalisée cette année et dont les principaux enseignements sont repris en partie 5 p.258.

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES PRINCIPAUX MINIMA SOCIAUX EN RHONE-ALPES A FIN 2010 (REGIMES GENERAL ET AGRICOLE)

	Nombre
RSA (sans les bénéficiaires du RSA activité seule)	100 378
AAH (Allocation Adulte Handicapé)	81 445
ASS (Allocation Spécifique Solidarité)	28 833
« Minimum vieillesse » (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)	31 079*
ATA (Allocation Temporaire d'Attente)	3 456
Total	245 200

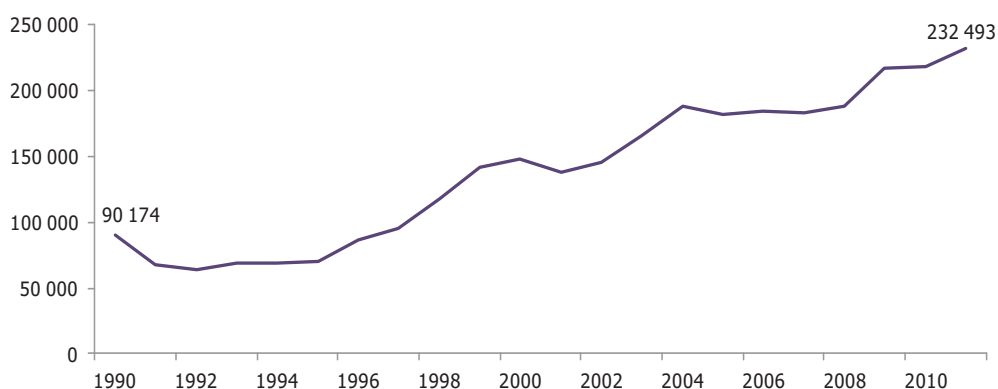
Source : Caf, Msa, Carsat et Pôle Emploi

*hors Msa

DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT QUI S'ADDITIONNENT

L'accroissement des difficultés financières des populations est très visible au niveau du surendettement, en atteste l'évolution nationale du nombre de dossiers déposés au cours des vingt dernières années (cf. graphique).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES DANS LES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT AU NIVEAU NATIONAL



Source : Banque de France

⁵¹ Barèmes 2012.

Avec près de **20 000 dossiers déposés en commission de surendettement**, la Banque de France enregistre en 2011 pour Rhône-Alpes un accroissement de 3 % des dépôts par rapport à l'année 2010⁵². Les effets de la crise s'installent puisque **sur la période 2008-2011, la hausse atteint 29 % sur notre territoire.**

Au niveau régional, les « redépôts » (lorsqu'un foyer dépose pour la deuxième fois un dossier de surendettement) baissent légèrement même s'ils **représentent toujours plus de 40 % de l'ensemble des dossiers déposés.** Les rechutes sont donc nombreuses et une première sortie du surendettement n'assure donc en rien la sortie définitive des difficultés financières.

Évolution départementale des dépôts de dossiers de surendettement (2008-2011)

Ardèche : 4 %
Drôme : 11 %
Haute-Savoie : 19 %
Ain : 38 %
Isère : 33 %
Loire : 38 %
Rhône : 32 %

Source : Banque de France

Nous ne disposons pas d'extractions régionales récentes quant aux caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des personnes en situation de surendettement. Cependant, en 2010, au niveau national, **65 % des personnes surendettées vivent seules** (+ 7 points depuis 2001) et plus de la moitié n'ont pas de personne à charge⁵³. Cette particularité doit être éclairée par une des causes récurrentes du surendettement. En 2010, dans 23 % des dépôts de dossiers, une des causes invoquées pour expliquer la situation est **une rupture dans la vie familiale.** Ainsi, les séparations, divorces et décès viennent impacter les ressources et les possibilités de s'en sortir, pour des familles parfois déjà fragilisées. En terme de rapport à l'emploi, force est de constater que 26 % des surendettés sont au chômage, 13 % sont sans profession et 11 % sont sans activité pour l'année 2010. Une des tendances marquantes reste le **vieillessement des ménages surendettés.** La part que représentent les personnes de plus de 55 ans est passée de 13 % en 2001 à 23 % en 2010.

SOUS L'ANGLE DU « RESTE A VIVRE »...

La question des revenus interroge fortement la notion de **budget** et de **reste à vivre**⁵⁴ qui rend davantage compte des réalités vécues par les personnes. L'année dernière, une partie spécifique du dossier était consacrée à l'analyse du « reste à vivre » des ménages modestes (cf. Dossier annuel 2011, partie 1. B.). Malgré l'absence de nouvelles données statistiques, il nous paraît important de ne pas écarter les enjeux de reste à vivre du débat sur la pauvreté monétaire. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) vient ainsi de publier en septembre 2012 un rapport intitulé « Pour une mise en œuvre effective du droit à des moyens convenables d'existence. Analyse établie autour du concept de reste à vivre »⁵⁵.

Cette notion de reste à vivre est de plus en plus présente dans les modalités de recours à des aides facultatives (notamment délivrées par les Centres Communaux d'Action Sociale). Les professionnels interrogés à Roanne dans le cadre d'une réunion de travail sur ce sujet⁵⁶ rendaient compte de l'importance d'assouplir les dispositifs (et modalités d'accès) et de penser collectivement des marges de manœuvre dans l'accès à ces soutiens. Ils relevaient aussi avec force **la détérioration de la situation de nombreuses familles aujourd'hui** : « *la prégnance de l'aide alimentaire ou de l'aide d'urgence est marquante. Comme si chacun se trouvait devant une vague qu'on voit arriver en sachant qu'on ne pourra la contenir. Du coup*

⁵² Traversaz C, Viatte Y, 2011, « En relation avec la dégradation du contexte socio-économique, le nombre de dossiers de surendettement déposés continue de croître », In L'année économique et sociale, Dossier n°157, 2011.

⁵³ Banque de France, 2010, « Enquête typologique 2010 sur le surendettement », Direction Générale des Activités Fiduciaires et de Place & Direction de la Surveillance des Relations entre les Particuliers et la Sphère Financière.

⁵⁴ Définition très large : revenus restants une fois les dépenses contraintes effectuées.

⁵⁵ http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CNLE_RAV_avec_sommaire_interactif.pdf

⁵⁶ Matinée d'échange autour du Dossier annuel organisée par la MRIE et le Grand Roanne Agglomération le mardi 13 décembre 2012.

cet effet de ciseau entre des moyens qui se rétrécissent (désengagement de l'Etat, contraintes des budgets des collectivités, report sur les associations) et une pauvreté qui augmente du fait de la crise économique, laisse chacun le nez dans le guidon, sans recul et sans repères. On continue à tenir un discours de projet, d'accompagnement global, mais on recule : « on ne peut plus aller sur des champs où on allait encore deux ans en arrière », « on ne communique pas sur l'aide aux vacances, on se réunit entre partenaires et on choisit les quelques familles auxquelles on va le proposer », « on passe de trois mois à un mois les allocations mensuelles », ... Tout concourt au repli sur les besoins primaires ». Dans ce contexte, les professionnels s'interrogeaient : comment rendre compte de la réalité de la pauvreté vécue par les personnes et interpeler les institutions et politiques sur ces réalités ? Quelle place pour construire des réponses avec les personnes concernées ?

UN FOSSE QUI S'AGRANDIT ENTRE « RICHES » ET « PAUVRES »

La pauvreté doit également être analysée dans le contexte plus large des inégalités de revenus. A l'échelle nationale, les données récoltées et produites par l'Insee éclairent le fait que « *le niveau de vie baisse ou stagne pour pratiquement toutes les catégories de population sauf pour les plus aisés* »⁵⁷. La baisse constatée s'avère plus marquée pour les catégories déjà les plus en difficultés, à l'inverse des 5 % de personnes les plus dotées, dont le niveau de vie augmente légèrement. Ces tendances montrent que **pour l'année 2010, les inégalités ont progressé en France.**

Qu'en est-il en Rhône-Alpes ? Notre région est **globalement plus riche** que les autres territoires français : en 2008, le niveau de vie médian s'établissait à 1 625 € par mois et par unité de consommation en Rhône-Alpes, contre 1 580 € en France métropolitaine⁵⁸. Cette moyenne régionale cache toutefois d'importantes disparités territoriales déjà visibles à l'échelle départementale : le niveau de vie médian est inférieur aux niveaux régional et national dans l'Ardèche, la Drôme et la Loire. En termes d'inégalités, Rhône-Alpes rend compte d'une situation intermédiaire : en 2008, **le niveau de vie des 10% des personnes les plus pauvres est 3,3 fois plus faible que celui des 10% des personnes les plus aisées** (contre 3,4 fois sur la France métropolitaine). A l'échelle départementale, le Rhône et la Haute-Savoie présentent statistiquement plus d'inégalités que l'ensemble de la région et le niveau national (rapport de 3,5). A noter que ce rapport inter-décile relativise les inégalités de niveaux de vie. L'analyse du rapport entre le niveau de vie moyen du premier et du dernier décile au niveau régional apporterait une lecture plus juste des inégalités. Par ailleurs, il conviendrait de s'intéresser aux bornes plus extrêmes des niveaux de vie. A ce sujet, l'Observatoire des inégalités apporte des éclairages précis qui pointent l'ampleur des inégalités sociales⁵⁹.

⁵⁷ Burricand C., Houdré H. et Seguin É., 2012, « *Les niveaux de vie en 2010* », Insee Première, N°1412.

⁵⁸ Niveau de vie des ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

⁵⁹ www.inegalites.fr

LOGEMENT ET HABITAT : QU'EN EST-IL EN 2012 ?

La rétrospective des Dossiers annuels sur 20 ans le pointe fortement : les difficultés d'accès à un habitat se renforcent pour les personnes disposant de faibles revenus. « *Le logement au cœur des processus d'exclusion* » indique René Ballain, en titre de son article. Ce dernier revient également sur les effets de la « crise » du logement qui a durement sévi ces dernières années. Qu'en est-il aujourd'hui de la situation du logement, et plus largement de l'habitat des personnes en situation de pauvreté monétaire ? C'est ce que nous proposons de présenter dans les quelques pages qui suivent.

Cette année encore, nous renvoyons à la lecture du rapport régional de la Fondation Abbé Pierre⁶⁰ qui, outre une analyse fine de la situation du logement en Rhône-Alpes, présente des éléments de cadrage sur les évolutions économiques et sociales de notre région. Les estimations régionales du nombre de personnes mal logées

Chiffres du mal logement Rhône-Alpes 2012

Personnes non logées et très mal logées : 376 600
 Personnes en situation réelle de fragilité : 514 460
Total personnes mal logées ou en fragilité de logement : 891 000

Fondation Abbé Pierre

ou en fragilité de logement sont particulièrement éclairantes : la Fondation estime que **891 000 personnes sont mal logées ou en fragilité de logement**. Les premières lignes de ce rapport introduisent clairement les enjeux actuels : « *la crise du logement a changé de nature, c'est évident : les centres anciens sont globalement rénovés, les personnes à la rue ne sont plus uniquement les anciennes figures du vagabond, il n'y a presque plus de HLM vides. Les quartiers d'habitat social se rénovent à grande invocation de mixité sociale, mais les marchés vont encore plus vite pour spécialiser les quartiers de riches et les quartiers de pauvres. La crise n'est plus seulement celle de « l'accès au logement », liée à la mésentente entre l'offre disponible et les ménages demandeurs en situation sociale difficile ; elle est avant tout une **crise de la pénurie de logements, une crise des prix qui ne cessent de dérapier, une crise urbaine des villes qui s'étirent en archipels pavillonnaires, une crise de la complexité administrative plus ou moins délibérée, qui plonge les plus fragiles dans le tourbillon kafkaïen des documents manquants, les privant d'accès aux droits fondamentaux*** ». Revenons progressivement sur les principaux constats régionaux relatifs à l'habitat des personnes en situation de pauvreté.

DES BESOINS CROISSANTS EN LOGEMENTS SUR LA REGION

Premier fait marquant : les besoins en logement s'accroissent au niveau national comme sur notre région. Une publication de l'Insee Rhône-Alpes⁶¹ rend compte des mécanismes à l'œuvre : « *avec le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie (mises en couples plus tardives et plus fragiles, recul de l'âge des femmes à la naissance de leur premier enfant), la décohabitation des ménages progresse. [...] La taille moyenne des ménages est passée de 2,43 personnes en 1999 à 2,31 en 2008* ». Les auteurs concluent : « *les besoins en logements pour satisfaire l'évolution démographique sont majoritaires en Rhône-Alpes* ». Qu'en est-il pour les ménages en situation de pauvreté ? Où vivent ces populations ? Le parc social n'est pas le seul à accueillir ces populations. Pour rappel, en 2005, si un peu plus d'un tiers des ménages « pauvres »⁶² vivaient dans le parc locatif social, 28 % étaient propriétaires occupants et 38 % locataires d'un logement du parc privé.

⁶⁰ Fondation Abbé Pierre, « *L'état du mal logement en France : Rhône-Alpes un éclairage régional* », 2012.

⁶¹ Insee, « *Logement en Rhône-Alpes : une croissance du parc plus soutenue dans le périurbain* », la lettre n°162, janvier 2012.

⁶² Revenus inférieurs à 30 % des plafonds HLM, données FILOCOM 2005.

QUELS EFFORTS SONT FOURNIS SUR LE PARC PRIVE POUR ACCUEILLIR CES POPULATIONS ?

C'est le rôle de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Pour atteindre cet objectif, elle accorde notamment des subventions pour l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes ou de logements locatifs de propriétaires bailleurs privés, en échange de contreparties sociales. En Rhône-Alpes en 2011, un peu moins de 5 000 logements ont été aidés⁶³.

L'action des associations développant des agences immobilières à vocation sociale apportent aussi des réponses aux ménages en situation de pauvreté, avec la mise en place d'une forme de solidarité organisée. Des « petits » loyers sont proposés dans des logements qui appartiennent à des particuliers. Ces diverses formes de soutien à l'accès au parc privé sont riches et inventives, mais leur impact reste encore limité.

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : DES RESULTATS EXEMPLAIRES ?

Ainsi, les attentes sont fortes du côté des logements sociaux. En ce qui concerne leur financement, la Direction Régionale des Equipements et du Logement indique que « *l'année 2011 affiche des résultats exemplaires*⁶⁴ ». Effectivement, en ce qui concerne la nature de ces logements⁶⁵, les financements sont de plus en plus portés sur les habitats les plus « sociaux » (type PLAI), proposant les loyers les plus bas. Un peu plus de 23 % des logements sociaux financés en 2011 le sont sous format PLAI, contre 9 % au début des années 2000. S'agissant de la quantité, le nombre de logements sociaux financés (c'est-à-dire prévus en production dans les années à venir) n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2009. Mais, des baisses ont été enregistrées ces deux dernières années. En 2011, un peu plus de 13 700 logements sociaux ont été financés en Rhône-Alpes, soit 2 600 de moins que 2 ans auparavant.

Concrètement, combien de logements sociaux supplémentaires sont ouverts ? Toutes opérations confondues⁶⁶, **un peu plus de 8 000⁶⁷ logements sociaux supplémentaires ont été ouverts à la location au cours de l'année 2010**. Mais si l'on rajoute les logements sociaux libérés par la mobilité (environ 55 000 en 2010), l'offre est-elle suffisante ? Si le manque d'informations sur la demande de logements sociaux interdit une réponse précise, on peut néanmoins sans risque d'erreur répondre par la négative. L'année dernière, à partir des estimations de demandes de logements sociaux de la Fondation Abbé Pierre sur Rhône-Alpes, **le nombre de logements offerts sur l'année (supplémentaires et libérés par la mobilité) aurait été trois fois inférieur au nombre de demandes**.

Part de logements sociaux pour 1 000 habitants en 2011

Ardèche	: 39 ‰
Drôme	: 51 ‰
Haute-Savoie	: 53 ‰
Ain	: 65 ‰
Isère	: 67 ‰
Loire	: 77 ‰
Rhône	: 90 ‰

Source : DREAL, Insee RP 2009

⁶³ Les chiffres clés 2011, www.anah.fr

⁶⁴ DREAL Rhône-Alpes, « *Les aides à la pierre : bilan 2011* ».

⁶⁵ Les logements sociaux peuvent être financés sous 3 formes dans l'ordre du moins social au plus social : Prêt Locatif Social (PLS), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

⁶⁶ En « négatif » : démolition, vente, changement d'usage, restructuration et autre motif ; en « positif » : construction, réhabilitation ou acquisition.

⁶⁷ Il s'agit des logements sociaux gérés par les organismes HLM ; les nouveaux logements sociaux gérés par d'autres organismes (notamment associations) ne sont pas pris en compte (ces derniers sont toutefois peu nombreux).

Qu'en est-il pour l'ensemble du parc locatif social ? Selon les dernières statistiques disponibles, au 1er janvier 2011, le parc locatif social régional se composait de 422 500 logements. En lien avec les efforts de financements réalisés au cours de la dernière décennie, le nombre de logements offerts à la location a augmenté d'un peu plus de 1 % en 1 an, et de 5 % en 5 ans. En tout, on compte, selon les départements, entre 39 et 90 logements sociaux pour 1 000 habitants, un volume sans aucun doute encore insuffisant.

LE « CYCLE INFERNAL DE L'EXCLUSION »

« *La moindre défaillance peut faire entrer dans le cercle infernal de l'exclusion* » concluait René Ballain dans son article. Quelques données récentes attestent de cette exclusion avec, tout d'abord, des statistiques sur les **expulsions locatives**. Comme cela avait été souligné l'année dernière, cette année encore, nous avons rencontré d'importantes difficultés pour récupérer des statistiques sur les expulsions locatives. Il ne nous est pas possible de communiquer des données consolidées à l'échelle de la région sur les 4 stades de la procédure d'expulsion locative : commandement de quitter les lieux, demande de concours de la force publique, décisions accordant le concours de la force publique et interventions effectuées par la force publique. A minima, **5 400⁶⁸ commandements de quitter les lieux ont été prononcés et 791⁶⁹ interventions ont été effectuées par la force publique, soit un nombre d'expulsions réellement effectuées encore jamais atteint sur la région.**

Pour expliquer ces phénomènes d'expulsions locatives, revenons un pas en arrière constater la charge des dépenses de logement dans les revenus des ménages. Si les aides aux logements apportent un soutien certain à nombre de foyers, elles ne semblent pas suffire à compenser les évolutions de prix des loyers et charges afférentes.

C'est à partir de la notion de **taux d'effort** que l'on prend la **mesure des charges du logement sur le budget**. Les études ne définissent pas exactement le taux d'effort de la même façon, mais ce qu'il faut retenir est qu'il correspond à la part du budget consacré par les ménages pour les dépenses de logement. Depuis 2009, les résultats régionaux de la Caf récupérés pour l'année 2011 témoignent d'une légère accentuation du taux d'effort pour les allocataires d'une aide au logement (cf. encadré page suivante). Si l'on prend un peu plus de recul, l'étude Insee publiée début 2012⁷⁰ confirme cette tendance avec une définition plus large du taux d'effort⁷¹ : « **le taux d'effort continue d'augmenter pour les ménages modestes** ». Ainsi, en 2010 « *le taux d'effort médian est plus important pour les ménages les plus modestes : 24 % en 2010 pour les ménages du premier quart de la distribution des niveaux de vie, contre 11 % pour les ménages les plus aisés, appartenant au dernier quartile de niveau de vie* ». Ce taux monte à près de 34 % pour les ménages modestes vivant dans le parc privé.

⁶⁸ Donnée manquante sur le département de l'Ain.

⁶⁹ Donnée manquante sur les départements de l'Ain, de l'Ardèche et de la Drôme.

⁷⁰ Insee, « *La part du logement dans le budget des ménages en 2010* », Insee Première n°1395, février 2012.

⁷¹ L'Insee inclut ici les loyers, charges, taxes, remboursement d'emprunts, dépenses d'eau et d'énergie.

TAUX D'EFFORT DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT ÉTUDE PER CAF RHÔNE-ALPES / AUVERGNE, MRIE – DONNÉES SUR L'ANNÉE 2011

Cette étude porte sur les taux d'effort⁷² d'une partie des allocataires rhônalpins bénéficiaires d'une aide au logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Le « **taux d'effort net**⁷³ » permet de rendre compte de la **part** du budget qu'un ménage consacre à l'habitat, c'est-à-dire au loyer (ou remboursement d'emprunt) et aux charges liées au logement, une fois déduites les aides au logement. Le « **reste à vivre**⁷⁴ » correspond aux **ressources** dont le ménage dispose une fois les dépenses liées au logement réglées. Il s'exprime par unité de consommation⁷⁵.

Pour ces deux indicateurs, on dispose des données pour la région Rhône-Alpes et chacun de ses départements. Ces dernières sont déclinées selon : le statut d'occupation du logement (propriétaires accédants/locataires), le type de parc locatif (social/privé), la composition familiale et l'âge. Ces statistiques sont présentées chaque année dans le Dossier annuel de la MRIE. Elles sont issues des fichiers des Caf de Rhône-Alpes et d'une exploitation menée par le Pôle d'Expertise Régional des Caf.

A noter toutefois que les taux d'effort des ménages présentés dans cette étude sont sous estimés pour deux raisons. En cause, les charges liées au logement qui sont ici forfaitaires⁷⁶, donc moindres par rapport à ce qu'elles sont réellement. En outre, les ménages dont les revenus⁷⁷ sont inférieurs aux charges afférentes au logement (taux d'effort supérieur à 100 %) ne sont pas pris en compte⁷⁸ dans le calcul des taux d'effort.

UNE PART DU BUDGET CONSACRÉE AU LOGEMENT EN LÉGÈRE AUGMENTATION

Suite à une légère baisse du taux d'effort moyen net entre 2008 et 2009 sur l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes, on observe une légère hausse de ce taux entre 2009 et 2011. Le taux d'effort moyen net passe de 18 % en 2009 à 18,4 % en 2011.

DE 16 % A 20 % DU BUDGET CONSACRÉS AUX DÉPENSES DE LOGEMENT SELON LES DÉPARTEMENTS

Tous les départements de la région ont subi une augmentation de leur taux d'effort moyen en 2011. Les différences observées entre les départements rhônalpins ne montrent pas de grand changement entre 2009 et 2011 : on retrouve toujours la Haute-Savoie en tête du classement avec le taux d'effort moyen net le plus élevé (20,1 %) et la Loire en queue de classement, avec un taux d'effort de 16,4 %.

Au niveau communal, les différences sont encore plus visibles : on passe d'un taux d'effort net médian de 9,9 % à Vénissieux (Rhône) à un taux maximal de 24,6 % à Guilhaud-Granges (Ardèche). Notons aussi que 6 arrondissements de Lyon font partie des 10 secteurs ayant le taux d'effort net médian le plus élevé : le 1er, 2e, 3e, 4e, 6e et 7e.

Taux d'effort en 2011 par département :

- Haute-Savoie : **20 %**
- Ardèche, Drôme, Isère et Savoie : **19 %**
- Ain et Rhône : **18 %**
- Loire : **16 %**

.../...

⁷² Le calcul de ces taux ne prend pas en compte les bénéficiaires d'une aide au logement vivant en foyers logement, Crous, maisons de retraite ou centres de long séjour, ni les étudiants ne percevant qu'une prestation de logement, les allocataires âgés de 65 ans ou plus ou dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus et les bénéficiaires de l'AAH vivant en maison d'accueil spécialisée. Ces derniers représentent environ un tiers des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

⁷³ Taux d'effort net = (Loyer + Charges – Aides au logement) / Revenus dont prestations familiales mais sans aides au logement.

⁷⁴ Reste à vivre = (Revenus dont prestations familiales + Aides au logement – Loyer) / Nombre d'unités de consommation.

⁷⁵ Pour tenir compte des économies d'échelle réalisées à plusieurs, on calcule un reste à vivre par unité de consommation (UC), sachant que : 1 UC est attribué au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans et 0,2 UC supplémentaires pour les familles monoparentales.

⁷⁶ En 2011, les charges forfaitaires correspondent au barème des allocations logement, soit : 51,31 € pour une personne isolée ou en couple sans enfant, puis 11,62 € par personne supplémentaire.

⁷⁷ Les revenus incluent les prestations familiales, sauf les aides au logement.

⁷⁸ Les modalités d'intégration de ces ménages dans l'analyse des taux d'effort calculés par les Caf sont en cours de réflexion, leur prise en compte ayant un fort impact sur les résultats du calcul du taux d'effort.

DES DIFFERENCES PARTICULIEREMENT VISIBLES SELON LA NATURE DU PARC ET LE STATUT D'OCCUPATION

Globalement, les caractéristiques de logement (nature du parc et statut d'occupation) impactent fortement le taux d'effort des ménages, et cela se confirme par rapport à 2009. C'est avant tout la nature du parc habité qui détermine le taux d'effort ; les caractéristiques d'âges, de configurations familiales, et même, de statut d'occupation, vont l'impacter moins fortement. En 2011, en Rhône-Alpes, on enregistre 11 points de différence entre le taux d'effort des locataires du parc privé et celui des locataires du parc social, soit un écart plus soutenu que celui enregistré en 2009 (10,5 points). Bien qu'ils soient moindres, les écarts entre locataires et propriétaires accédants sont aussi visibles. Le budget consacré au logement passe de 17,1 % pour les locataires à 24,8 % pour les propriétaires accédants (soit 8 points d'écart). A noter que l'augmentation du taux d'effort la plus significative s'observe chez les propriétaires accédants : + 1,2 point par rapport à 2009.

Taux d'effort en 2011 selon la nature du parc :

- Parc social : 12 %
- Parc privé : 23 %

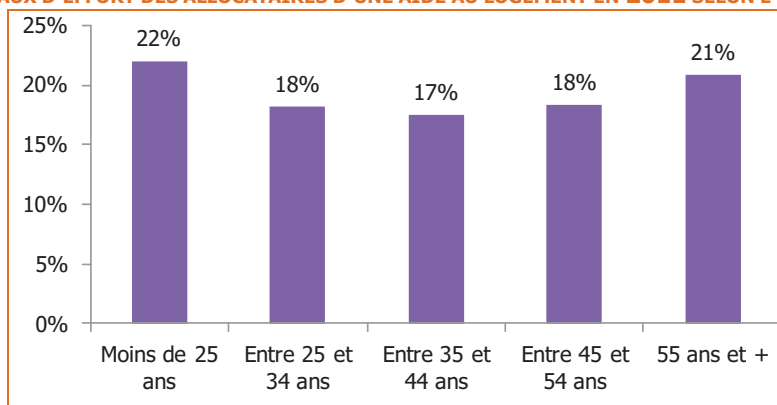
UNE PRESSION FINANCIERE AUSSI DEFINIE PAR LA SITUATION FAMILIALE

La situation familiale a aussi un impact sur la part que réserve un ménage à son logement, du fait, en partie, des économies d'échelles réalisées à plusieurs. Ainsi, les couples avec enfant(s) sont ceux qui subissent la pression financière la moins lourde pour se loger, contrairement aux personnes isolées : le taux d'effort moyen net des premiers est de 16,4 %, contre 21,7 % pour un homme isolé et 25,2 % pour une femme isolée. Entre ces deux situations familiales qui s'opposent, on retrouve les couples sans enfant et les familles monoparentales, avec des taux d'effort moyens nets de respectivement 20 % et 17,7 %.

UN MOINDRE IMPACT DE L'AGE SUR LE TAUX D'EFFORT

L'âge est le facteur observé le moins discriminant. Quelques variations du taux d'effort moyen sont toutefois repérables. Les moins de 25 ans ont un taux d'effort plus important que les autres tranches d'âge, en particulier par rapport aux 35-44 ans : respectivement 22 %, contre 17,5 %. D'une façon générale, ce sont les tranches d'âge « extrêmes », c'est-à-dire les moins de 25 ans et les 55 ans et plus, qui consacrent la plus grande part de leurs revenus au logement.

TAUX D'EFFORT DES ALLOCATAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT EN 2011 SELON L'AGE



Source : Caf Rhône-Alpes

DES INEGALITES VISIBLES A TRAVERS LE RESTE A VIVRE

Au niveau régional, une fois les dépenses de logement réalisées, les ménages rhônalpins allocataires d'une aide au logement disposent en moyenne de 736 € par mois et par unités de consommation pour vivre. Ce sont les propriétaires accédants qui bénéficient du reste à vivre le plus important : 825 €. En ce qui concerne le reste à vivre par composition familiale, ce sont les couples avec enfants qui bénéficient du reste à vivre le plus important : 820 €, soit 177 € de plus que les familles monoparentales.

On note une légère diminution du reste à vivre moyen entre 2009 et 2011. Tout comme le taux d'effort net moyen, le reste à vivre moyen connaît des variations selon les départements : dans l'Ain, il est le plus élevé, avec 770 €, et dans la Drôme le plus faible, avec 710 €.

A L'ORIGINE DE CE « POIDS » DU LOGEMENT SUR LE BUDGET DU MENAGE, DEUX FACTEURS PRINCIPAUX : L'AUGMENTATION DES LOYERS ET L'ACCENTUATION DE LA CHARGE DES DEPENSES ENERGETIQUES

Tout d'abord, en ce qui concerne les loyers, l'observatoire OLAP⁷⁹ présente des données fiables sur l'évolution du parc locatif privé à Grenoble et Lyon. Entre 2005 et 2011, les loyers sont passés de 7,8 €/m² à 9,6 €/m² sur Grenoble et de 7,2 €/m² à 9,2 €/m² sur Lyon ; soit une évolution de 23 % à 28 % du prix du loyer. A plus court terme sur la région, le rapport de la Fondation Abbé Pierre conclut à « *une stabilisation des loyers hors de portée des ménages modestes* » entre 2010 et 2011.

Quant aux charges du logement, la « **précarité énergétique** » est de plus en plus évoquée comme une réalité qui s'impose à de nombreux ménages. Les dispositifs départementaux de Fonds Solidarité Logement apportent une réponse à ces difficultés (soutien au financement de frais d'énergie ou de loyers), mais leur soutien est davantage pensé ponctuellement que dans la durée. Or, les professionnels de CCAS Grenoblois interrogés attestent de la récurrence des demandes⁸⁰.

Au niveau national, l'Insee indique que le taux énergétique moyen (part du budget consacrée aux dépenses en énergie) décroît avec les revenus : de 9,3 % pour les 25 % de ménages les plus modestes, il passe à 2,7 % pour les plus aisés⁸¹. Conséquence : certains renoncent à se chauffer : 22 % des ménages modestes déclarent avoir souffert du froid dans leur logement au cours de l'hiver 2005. ATD Quart-Monde constate l'impact des augmentations de prix dans un communiqué de presse⁸² : « *augmentation du prix de l'énergie, de l'eau, minima sociaux qui stagnent, autant d'explications à la situation catastrophique dans laquelle se trouvent de nombreuses familles que côtoie ATD Quart-Monde* ». Pour pallier ces difficultés, cette association préconise **l'instauration d'une tarification progressive des services essentiels**, pour l'eau, par exemple : « *ceci impliquerait une facturation moindre des premiers litres correspondant aux besoins élémentaires [...]. Le litre d'eau utilisé pour remplir une piscine coûterait ainsi plus cher que celui destiné à boire ou à se laver* ».

LA QUESTION DES CONDITIONS DE LOGEMENT

Les limitations d'énergie ont souvent des conséquences sur l'entretien de l'habitat. Plus largement, les difficultés financières pèsent sur le maintien et l'accès à un logement de « bonne qualité ». Le rapport de la Fondation Abbé Pierre rappelle qu'une part considérable de la population au sein des milieux modestes loge dans des conditions qui ne répondent pas à leurs aspirations : détériorations, mauvaise insonorisation, surface trop faible, quartier dégradé, voire saturnisme et insalubrité. En ce qui concerne le surpeuplement, une étude nationale de l'Insee⁸³ manifeste des inégalités entre milieux sociaux : « *globalement, en cinq ans, le surpeuplement recule, sauf pour les ménages modestes : parmi ceux-ci la part des ménages en état de surpeuplement passe de 16 % à 19 %* ». Sur la région, selon la Fondation Abbé Pierre **292 300 personnes vivent dans des conditions de logements difficiles** (privation de confort ou surpeuplement accentué) ; **75 000 occupent un logement en copropriété en difficulté et 322 400 sont en situation de surpeuplement non accentué.**

⁷⁹ Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne.

⁸⁰ Matinée d'échange autour du Dossier annuel organisé par la MRIE et le Secours Catholique sur Grenoble le 17 janvier 2012.

⁸¹ Insee, « *La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer* », Insee Première n°1351, mai 2011.

⁸² Communiqué de presse du 29 juin 2011.

⁸³ ⁸³ Insee, « *Conditions de logement de 2005 à 2010* », Insee Première n°1396, mars 2012.

QUAND L'HEBERGEMENT REMPLACE LE LOGEMENT

La **Loi Droit Au Logement Opposable** (DALO) devrait pouvoir donner une réponse à nombre de ces situations. Nous ne disposons pas de données régionales sur le sujet cette année. Mais, dans un contexte de pénurie de logements, force est de constater que le **nouvel élan donné par cette loi ne peut résoudre à lui seul l'ensemble des situations de non ou mal logement**. Sur Roanne, les professionnels interrogés pointaient l'incohérence des « requalifications » de demandes de logement en hébergement : *« une personne recourt au DALO. Elle veut un logement. Et on la « requalifie » en lui proposant un hébergement. Mais ça n'est pas sa demande. En lui proposant un hébergement, on génère des refus et de l'exclusion. On peut comprendre ici que la « requalification » se fait faute de mieux, c'est-à-dire parce les logements sociaux manquent et qu'il faut néanmoins répondre à la sollicitation des requérants DALO⁸⁴ »*. Sur Grenoble, les professionnels⁸⁵ interrogés faisaient état d'un manque d'information sur le dispositif DALO, et s'interrogeaient sur la possibilité d'être acteur de son parcours dans ces conditions (voir également étude MRIE présentée dans le Dossier annuel 2011, p.52). En outre, les démarches nécessaires à la demande de logement sont complexes et exigeantes dans le parc privé (multiplication des exigences de garants) mais aussi dans le parc social. Sur Grenoble et Roanne, les professionnels interrogés s'inquiétaient de la situation de logement des jeunes et des publics qui sortent d'institutions (hôpital et prison notamment). Un chapitre de ce rapport présente une analyse du parcours vis-à-vis du logement de plusieurs jeunes particulièrement désocialisés (cf. partie 5, p.236).

59 600 RHONALPINS PRIVÉS DE DOMICILE PERSONNEL

Difficile de savoir exactement combien de personnes vivent sans logement personnel, car comment compter des « invisibles » ? Pourtant, le recensement de ces populations est essentiel si on veut pouvoir appréhender ces situations. Le rapport régional de la Fondation Abbé Pierre réalise une estimation de ce nombre : en 2011, 59 600 personnes seraient privées de domicile personnel et se retrouvent alors hébergées chez des tiers, en habitat de fortune, à la rue et, pour une minorité en résidences sociales. Le quotidien de ses hommes et de ses femmes ne doit être ni relativisé ni oublié. **Comment se projeter dans une insertion sociale ou professionnelle quand on ne sait pas où l'on dormira le soir ?** Les compétences de réinsertion des dispositifs d'hébergement d'urgence sont cruciales pour permettre à ces personnes de s'en sortir. Or, les dispositifs d'hébergement d'urgence vivent actuellement d'importantes difficultés sur notre région : par l'importance des sollicitations mais aussi par des difficultés de financements. Sur Lyon, la Maison de la Veille Sociale peine à répondre à toutes les sollicitations, les responsables de cette structure ont accepté de nous livrer quelques statistiques issues de leur logiciel. Ces données pointent bien la saturation des capacités de réponses lyonnaises aux situations de non logement (cf. encadré page suivante).

⁸⁴ Matinée d'échange autour du Dossier annuel organisé par la MRIE et le Grand Roanne le 13 décembre 2011.

⁸⁵ Matinée d'échange autour du Dossier annuel organisé par la MRIE et le Secours Catholique sur Grenoble le 17 janvier 2012.

QUELQUES DONNÉES RELATIVES A LA DEMANDE D'HEBERGEMENT D'INSERTION SUR LE DEPARTEMENT DU RHONE

La Maison de la Veille Sociale (MVS) est un dispositif d'hébergement géré, entre autres, par la Ville de Lyon et le Conseil Général, qui accueille tout public et oriente les ménages vers des structures d'hébergement, en collaboration avec celles-ci. Il s'agit du SIAO du Rhône qui a été mis en place en 2009 et qui, contrairement au 115, ne traite pas des demandes d'urgence. Depuis sa création, la MVS a connu une forte progression de la demande d'hébergement : 524 ménages ont formulé une demande lors du premier trimestre 2009, contre 944 lors du premier trimestre 2012, soit une augmentation de 80 % en trois ans sur cette période hivernale. La plupart des demandes d'hébergement sont le fait d'hommes seuls ou des familles monoparentales : entre janvier 2009 et juin 2012, 37 % des ménages demandeurs sont des hommes seuls et 26 % des familles monoparentales.

Qu'en est-il des réponses données par la MVS ? Il faut compter, en moyenne, 3,5 mois entre le dépôt de demande et une proposition d'hébergement. Parmi ces demandes des ménages déposées entre 2009 et 2011, 69 % ont abouti à une admission, soit au sein d'un logement autonome, soit dans une structure (CHRS, logement temporaire, Maison relais, résidence sociale, etc.).

Contact : Maison de la Veille Sociale, 24 rue Duguesclin, 69 003 Lyon. Tel : 04 78 95 00 01

Dans la Drôme, le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) a rencontré d'importantes difficultés financières en 2011 : *« comme toutes les associations assurant ce genre de missions, le SAO a vu les conditions de son financement se détériorer. Chaque année l'association signe une convention avec la préfecture, cette année la signature a eu lieu en novembre pour l'année 2011 ! Ce qui signifie l'incertitude des financements, qui sont fractionnés dans l'année ce qui oblige l'association à emprunter tout au long de l'année, sans être assurée des versements de l'état puisque la convention n'était pas signée⁸⁶ »*. Ces démêlés ont abouti à la fermeture de l'association.

La FNARS, association gestionnaire de nombreuses structures d'hébergement, renvoie aussi un certain nombre de difficultés à l'origine de contradictions « loi/terrain » : *« dans un système de gestion de la pénurie, de nombreux 115 sont amenés à établir des règles d'attribution, imposées le plus souvent par leurs autorités de tutelles, qui aboutissent à une sélection des publics – à rebours du principe d'inconditionnalité. Ainsi, les personnes de nationalité hors union européenne représentent 59 % des non attributions. Certaines structures d'hébergement refusent l'accueil de ces publics, ou établissent un système de quotas de places pour ces derniers. Le déficit de places adaptées à la composition des publics explique aussi cette sélection des attributions. Les facteurs de vulnérabilité ne semblent plus être des critères de priorisation de la distribution des places : c'est le parc d'hébergement disponible et ouvert qui conditionne la réponse aux demandes⁸⁷ »*.

Face aux limites des dispositifs d'hébergement d'urgence, des professionnels de terrain⁸⁸ renvoient à la nécessité de **penser des solutions** (notamment en termes d'accompagnement) **adaptées à toutes les situations**. Si les orientations vers le « **logement d'abord**⁸⁹ », impulsées ces dernières années, semblent recueillir l'adhésion sur le principe, le contenu qui lui est donné ne fait pas toujours consensus quand cela devient un prétexte pour stopper l'ouverture des places d'hébergement nécessaires. Le principe directeur de la campagne budgétaire 2012 du secteur « accueil, hébergement, insertion » reste celui du « logement d'abord ». La priorité est ainsi donnée au renforcement des dispositifs de logement adaptés ou intermédiaires, ainsi qu'à l'organisation des modalités permettant d'améliorer la fluidité des parcours d'hébergement vers le logement. Il est en effet temps de réinterroger la notion de « parcours résidentiel » qui va de la rue à un logement autonome en passant par des étapes successives. Ce modèle qui peut être opérant pour certains, nécessite d'être revu pour d'autres.

⁸⁶ Témoignage recueilli sur leur site internet, signé Françoise Szynekman.

⁸⁷ Baromètre 115, FNARS, juillet 2012

⁸⁸ Notamment la Coordination Nationale des Professionnels de l'Urgence sociale.

⁸⁹ Le principe du « logement d'abord » signifie que l'accès à un logement ordinaire de droit commun doit être privilégié autant que possible, sans qu'il y ait de passage obligatoire par l'hébergement, sauf à ce que la situation de la personne le justifie. Ce principe s'applique aussi bien pour les personnes proches de l'autonomie qu'aux plus vulnérables. Le principe rappelle également que toutes les formes d'hébergement doivent se rapprocher des normes du logement et garantir aux usagers la sécurité, la dignité et l'intimité (définition donnée par le ministère de l'égalité des territoires et du logement).

Partie

1 RETROSPECTIVE ET ÉTAT DES LIEUX

COORDINATION : Bruno LACHNITT, directeur et Flora PERRIER, chargée de mission
AVEC LA PARTICIPATION DE : FRANCIS VERNEDE, CHARGE DE MISSION
ET CLOTHILDE BACHELLERIE, STAGIAIRE

René **BALLAIN**, chercheur associé au laboratoire PACTE, IEP de Grenoble, CNRS
 Denis **CLERC**, économiste
 Simon **GERAUD**, chargé de mission « observatoire » à la Maison de la Veille Sociale du Rhône
 Olivier **GIRAULT**, Pôle d'Expertise Régional (PER) des Caf Rhône-Alpes
 Christine **JAKSE**, chef du SEPES à la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la
 Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Rhône-Alpes
 Salah **JALLALI**, chargé d'études pour l'Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie (OPALE) de
 l'agence d'urbanisme de Lyon
 Philippe **LAPERROUSE**, chef du service appui technique à la Direction Régionale de la Jeunesse des
 Michel **PILLOT**, directeur de la Maison de la Veille Sociale du Rhône
 Michel **PROST**, bénévole à la délégation régionale de la Fondation Abbé Pierre
 Hugues **PUEL**, administrateur de la MRIE
 Bruno **QUILICI**, du département études et conseils aux acteurs publics de l'Insee Rhône-Alpes
 Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) Rhône-Alpes
 Gérard **RAULIN**, Président du Secours Catholique de Lyon
 Laëtitia **RISSOAN**, chargée d'études pour l'Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie (OPALE) de
 Michel **ROUGE**, administrateur de la MRIE
 l'agence d'urbanisme de Lyon
 Bernard **SCHRICKE**, directeur action et plaidoyer du Secours Catholique pour la France et l'Europe
 Mustapha **TOUAHIR**, chef du département études et conseil aux acteurs publics à l'Insee Rhône-Alpes
 Marc **UHRY**, délégué régional de la Fondation Abbé Pierre

Cette partie a été rédigée également grâce à l'appui :

Des professionnels et sympathisants de la MRIE présents à l'occasion du séminaire sur
 « les 20 ans de la MRIE » (le 5 avril 2012),
 Des professionnels présents lors des deux matinées d'échanges autour du Dossier annuel de la
 MRIE organisées avec le Grand Roanne Agglomération (le 13 décembre 2011)
 et le Secours Catholique de Grenoble (le 17 janvier 2012),
 L'ensemble des professionnels des différentes institutions qui ont bien voulu nous fournir des
 données statistiques en leur possession.

Partie

2

QUAND LA PAUVRETE SE DURCIT... ... LA PAUVRETE EST UNE VIOLENCE

Nous avons relu dans une première partie les dossiers annuels depuis l'origine de la MRIE, pour comprendre où s'enracine la radicalisation de la pauvreté que nous observons depuis plusieurs années : impact de la crise ou effet de tendances lourdes constatées année après année depuis vingt ans et au-delà ?

L'an dernier, c'est autour de la question du « reste à vivre » que nous avons tenté de donner à voir comment vivent, ou plutôt « survivent » les personnes en situation de pauvreté. Notre étude sur le RSA, réalisée cette année⁹⁰, a encore permis d'en prendre la mesure. Dans la partie qui suit, c'est l'aide alimentaire qui est interrogée comme symptôme d'une pauvreté qui se radicalise.

Cette dégradation de la réalité s'est accompagnée ces dernières années d'un durcissement du regard et du discours : obsession de la fraude qui jette le soupçon sur chaque « bénéficiaire », stigmatisation de l'« assistanat », soupçon de fainéantise, opposition entretenue par les médias entre ceux qui seraient « méritants » et les autres, discrédit et opprobre jeté sur des populations marginalisées, indésirables, refoulées. Cette violence symbolique, et souvent objective, traverse les articles de cette partie. Cette dégradation du regard et des discours sur les pauvres nous ont conduits à solliciter le regard d'une historienne pour prendre du recul et mesurer l'ancienneté du lien entre représentations et contrôle s'agissant des pauvres.

La reconnaissance du délit de discrimination pour origine sociale que revendique Bruno Tardieu, délégué national d'ATD Quart-Monde romprait la chaîne infernale de cette transmission des stéréotypes et encouragerait l'émergence du partenariat indispensable avec les personnes concernées. La compréhension de la misère en termes de droits de l'homme se révèle un changement de paradigme propre à faire reculer la violence, si toutefois nous relevons le défi. Reconnaître la violence est sans doute le premier pas pour la faire reculer, et ces pages voudraient y contribuer. Mais donner la parole aux personnes concernées est le deuxième pas que chaque acteur, associatif, institutionnel, politique est invité à faire.

Ce point de vue des personnes concernées, incontournable, trouve toute sa place dans cette partie, qu'il s'agisse de l'aide alimentaire ou de la violence institutionnelle. Violence institutionnelle illustrée par le parallèle que fait l'ODENORE (Observatoire DES NON REcours aux droits et aux services) entre le non-recours et le discours sur la fraude.

Situation limite, la question de la fin de vie des SDF apparaît comme le symptôme ultime de l'incapacité d'une société à faire une place à celui qu'elle a laissé sur le bord de la route. La note finale de cette partie, décalée, fait écho au primat de la rencontre, au-delà de la peur qui génère la violence.

⁹⁰ Cf. Partie 5 « Variété et discontinuité des parcours ».

L'AIDE ALIMENTAIRE, SYMPTÔME D'UNE PAUVRETE QUI SE RADICALISE

A l'heure du RSA, le recours à l'aide alimentaire est-il redevenu une nécessité pour beaucoup de personnes en situation de précarité et pas seulement celles qui n'ont pas droit aux minima sociaux ? Les divers échos venus des acteurs de terrain dans le domaine social nous ont incités à éclairer cette question. Les services sociaux des CCAS et des départements détiennent des informations précieuses concernant l'objet de la sollicitation de chaque personne reçue. La répartition des aides sociales facultatives distribuées peut permettre notamment de repérer les postes budgétaires les plus impactés par la précarité. Cependant, cela ne révèle au mieux que l'usage d'une aide, et de nombreux besoins ne font pas systématiquement l'objet d'une demande. La demande alimentaire peut d'ailleurs n'être que l'impact indirect d'un autre poste budgétaire qui a consommé toutes les ressources disponibles (notamment le logement).

Nous avons rencontré les responsables des quatre principales structures de l'aide alimentaire : les Banques alimentaires, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Croix-Rouge française. Une table ronde sur le contexte de l'aide alimentaire en France organisée par l'Université Lyon 2 en mars 2012 a permis de confronter les informations. Enfin, des entretiens ont été réalisés auprès de 40 bénéficiaires parmi quatre structures sur le Rhône : le G.A.B (Groupe Alimentation Budget du Secours Catholique à Lyon), l'Entraide Protestante à Lyon, l'Entraide Majolane (association implantée sur Meyzieux) et la Passerelle d'Eau de Robec (épicerie sociale et solidaire à Lyon). Le panachage dans les systèmes de distribution a été l'un des critères déterminant le choix de ces structures.

En outre, d'autres entretiens avec des personnes en situation de précarité réalisés dans le cadre d'une étude conduite sur « pauvreté et RSA », en partenariat avec six Caf et six Départements de la région Rhône-Alpes, ont révélé des besoins significatifs en alimentation chez les personnes interrogées. Les enquêtés ont largement fait part de l'importance du soutien de proches ou d'institutions et associations dans leur quotidien, notamment au niveau de l'alimentation. De même, des entretiens réalisés sur le thème « Handicap et pauvreté » auprès de militants d'ATD Quart-Monde ont permis d'enrichir ces observations.

A. L'évolution de la demande d'aide alimentaire : Des besoins en hausse ?

REPARTITION DES SYSTEMES DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE EN FRANCE

Système de distribution alimentaire	En %
Colis alimentaires	79
Epicerie sociale	15
Fourniture de repas assis	13
Fourniture de petits déjeuners ou goûters assis	9
Fourniture de collations dans la rue	3
Ne se prononcent pas	2

Source : Enquête CSA

« L'aide alimentaire, c'est quoi ? Pour qui ? Consultation auprès de la FFBA », juillet 2008

La demande en aide alimentaire peut se traduire par des modes de distributions variés. La plupart du temps, il s'agit de colis alimentaires (79 %) distribués de manière régulière. Pour les personnes en précarité, plusieurs possibilités de recours à l'aide alimentaire existent. Nous avons interrogé les principales têtes de réseau sur l'évolution de la demande en aide alimentaire, notamment depuis l'année 2008.

En France, le nombre de personnes ayant osé franchir la porte des **Restos du Cœur**⁹¹ a connu un accroissement sans précédent en 2008 (+15 % en comparaison avec 2007), en plein milieu de la crise économique et financière. En 2011, l'association affiche une **évolution cumulée sur trois ans de +25 % de la fréquentation sur le territoire français**, signe d'une crise économique qui perdure : « *Loin de se résorber, la crise continue et nous amène chaque jour plus de demandes d'aides* »⁹². Ce sont ainsi 860 000 personnes qui ont été accueillies au cours de la dernière campagne, soit 30 000 de plus que l'année passée, représentant 109 millions de repas complets distribués, soit 6 millions de plus que l'an dernier. Cette année, les Restos ont aidé plus de 30 000 enfants de 7 jours à 12 mois⁹³.

Il est intéressant d'observer que cette **tendance se confirme dans la quasi-totalité des départements de la région Rhône-Alpes, à l'exception du Rhône** qui passe de 28 000 bénéficiaires sur la période 2009/2010 à 27 000 bénéficiaires pour 2010/2011. Cette baisse de fréquentation est cependant à mettre en regard de l'évolution des chiffres d'autres structures sur le même département. Plus qu'une tendance générale, il s'agit sans doute d'une recomposition du paysage, du fait de l'évolution des publics et des critères d'accès.

En **Haute-Savoie**, avec 3 362 personnes accueillies sur la campagne de 2011/2012, le nombre de bénéficiaires a augmenté de plus de 5 %, et celui des repas distribués de 11,5 % (soit 284 890 repas distribués) par rapport à la campagne précédente. Les dotations pour les bébés ont également connu une forte augmentation sur la même période : +22 % de bébés accueillis (soit 244 bébés sur la campagne 2011/2012) et +18 % de repas distribués (soit 2 486 repas distribués).

Au-delà des chiffres de fréquentation, la **durée** et le **renouvellement des recours à l'aide alimentaire** traduisent aussi la nature et l'ampleur des besoins.

Ainsi existe-t-il aux Restos du Cœur 2 périodes distinctes, couramment appelées « campagne d'hiver » et « campagne d'été » avec chacune des modalités spécifiques d'inscription et de dotation : elle peut être définitive sur la campagne d'hiver lorsque la situation de la personne ne risque pas d'évoluer, ou provisoire (2 à 3 semaines au cours desquelles la personne sera suivie dans ses démarches d'insertion). Sur le plan national, 47 % des bénéficiaires fréquentent les Restos pour la première année. Pour 25 %, l'inscription a été renouvelée sur une 2^{ème} année, et 11 % cumulent jusqu'à une 3^{ème} année⁹⁴.

Dans le département du Rhône « *40 % des gens ne reviennent pas d'une année sur l'autre* »⁹⁵. Or on se rend compte que les personnes qui fréquentent les structures d'accueil connaissent des situations financières structurellement déficitaires, qui révèlent des besoins amenés à durer sur le moyen voire long terme. Aussi, arrive-t-il fréquemment de retrouver les mêmes bénéficiaires d'une structure à l'autre, car les personnes tentent d'exploiter au maximum leurs droits aux aides sociales. De fait, la complémentarité entre les associations est primordiale : « *On est complémentaires. Les gens qui vont dans les autres associations, ça ne me dérange pas du tout. Et puis de toute façon, une seule aide ça ne suffit pas. Les gens qui vont ailleurs ils sont toujours pauvres* »⁹⁶.

⁹¹ Cf. encadré sur les Restos du Cœur page suivante.

⁹² Extrait du rapport annuel 2010/2011 des Restos du Cœur.

⁹³ Idem.

⁹⁴ Idem.

⁹⁵ Entretien avec Pierre Garel, Président des Restos du Cœur Rhône.

⁹⁶ Idem.

LES RESTOS DU CŒUR : UN ACTEUR MAJEUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Depuis sa création en 1985, l'association des Restos du Cœur s'est imposée comme **l'un des principaux acteurs de l'aide alimentaire en France**. Avec le temps, elle a développé **diverses activités dépassant le cadre alimentaire**, dans le but d'accompagner la réinsertion sociale et professionnelle des plus démunis. Cependant, l'aide alimentaire demeure le « cœur de métier » de cette grande institution, et se décline sous 3 principales formes de distribution qui varient selon la situation des personnes au regard du logement.

Pour les **personnes sans domicile**, des repas chauds sont distribués dans des **lieux d'accueil** qui sont accessibles selon certains critères bien définis. La prise en compte des difficultés de se déplacer de certains notamment a conduit à développer récemment une restauration mobile, les **Camions du Cœur**, pour servir des **repas chauds** directement aux personnes à la rue. Il en existe un à Villeurbanne dans le Rhône, pour lequel l'accès est inconditionnel.

Ceux qui **ont un domicile** et répondent à certains critères peuvent recevoir dans les **centres d'accueil des paniers-repas**, à cuisiner chez soi, qui varient selon la composition familiale et les habitudes alimentaires des personnes. Enfin, pour répondre aux besoins spécifiques des **jeunes enfants**, l'association a créé dans les années 90 une structure spécifiquement adaptée pour eux : **les Restos Bébé du Cœur**. Ce sont des lieux d'accueil où les parents trouvent, au-delà d'une nourriture adaptée à leurs enfants, une aide matérielle (vêtements, couches, matériel de puériculture...).

LES BANQUES ALIMENTAIRES : LA PRINCIPALE PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT DES GRANDES TÊTES DE RESEAU

« L'aide alimentaire est un facteur inclusif de l'insertion sociale des populations les plus démunies »

Un réseau unique, **79 Banques alimentaires** sont présentes **en France métropolitaine**, pour distribuer des denrées alimentaires avec une volonté exprimée de « Ensemble aidons l'homme à se restaurer ». Le réseau des Banques alimentaires récolte, stocke, distribue des produits gratuits à 5 100 associations partenaires, c'est l'équivalent de **200 000 000 repas distribués en 2011**. Près de 4 000 bénévoles sont mobilisés toute l'année.

Par leurs actions quotidiennes auprès des magasins de distribution des industriels, les Banques alimentaires participent à la lutte contre le gaspillage en valorisant des produits alimentaires qui termineraient leur vie dans le centre de tri et déchetterie. Elles accompagnent les associations partenaires au travers de formation sur l'hygiène et la sécurité alimentaire, la mise à disposition de cuisinettes mobiles destinées à créer avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire un lien social et une approche conviviale et économique de la préparation des repas, et d'assurer un équilibre nutritionnel aux familles.



par **Bernard PERRY** et **Gérard RIBEYRON**,
Présidents des Banques alimentaires de l'Isère et de la Loire

La consultation des **huit Banques alimentaires** de la région Rhône-Alpes atteste d'une **augmentation de la demande en aide alimentaire**.

Dans le **Rhône**, le nombre de personnes en ayant bénéficié n'a cessé d'augmenter. De 19 500 personnes en 2008, il est passé à 22 700 en 2011, soit une **augmentation de 16,4 % en 4 ans**. Le Rhône est donc le département qui accompagne le plus de personnes sur la région Rhône-Alpes, et distribue par conséquent le volume de produits le plus important.

Toujours concernant le nombre de bénéficiaires, **l'Isère** fait figure d'exception dans la tendance générale : « *Après une forte augmentation de la demande en 2010 et début 2011, nous constatons une baisse depuis novembre 2011. A fin juin 2012, la demande est à peu près la même qu'à fin juin 2010* ». Cependant, entre 2008 et 2011, l'évolution du nombre de bénéficiaires enregistre tout de même une **hausse totale de 14,2 %**. Bernard Perry, Président de la Banque alimentaire de l'Isère précise qu'elle s'explique principalement par « *la suppression de crédits sociaux et d'aide alimentaire à destination des demandeurs d'asile⁹⁷* ».

S'agissant de l'évolution de la **quantité de produits distribués**, **l'Isère** arrive en tête avec +19 % de produits distribués en 4 ans (2008/2011), suivi de peu par la **Loire** dont l'évolution

⁹⁷ Entretien téléphonique.

atteint les +15 % sur la même période. Le Rhône et l'Ain enregistrent des évolutions plus mesurées, autour des 7 %.

Enfin, si la **Savoie** ne compte que 4 % d'évolution entre 2009 et 2011, elle déclare pressentir une évolution de 10,4 % entre 2011 et 2012.

MOYENNE DU NOMBRE DE PERSONNES APPROVISIONNEES PAR LES BANQUES ALIMENTAIRES

Année	Ain	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie
2008	4 727	NC	15 400	12 587	19 500	12 400
2009	5 348	NC	16 000	14 080	21 000	12 800
2010	5 551	NC	16 800	16 500	21 500	13 600
2011	5 000	7500	17 600	18 000	22 700	15 200
Evolution 2008/2011	+4,4 %	NC	14.2 %	+43 %	+16,4 %	+22,5 % ⁹⁸

NOMBRE DE TONNES DE PRODUITS DISTRIBUES PAR BANQUE ALIMENTAIRE

Département	Nombre de tonnes distribuées en 2011	Evolution de la quantité distribuée entre 2009 et 2011
Ain	932	+ 7,2 %
Drôme	1 001	+0,6 %
Isère	1 305	+19 %
Loire	1 481	+15 %
Rhône	4 400	+7,6 %
Savoie	815	+4 %

NOMBRE D'ASSOCIATIONS ET DE CCAS PARTENAIRES DES BANQUES ALIMENTAIRES

Département	Nombre de partenaires
Ain	58
Drôme	86
Isère	75
Loire	55
Rhône	123
Savoie	45
Haute-Savoie	54

Source commune aux trois graphiques : MRIE,

Enquête par questionnaires auprès des acteurs de l'aide alimentaire en région Rhône-Alpes, juin 2012

Sans en faire son cœur de métier, le **Secours Populaire** intervient également sur l'aide alimentaire⁹⁹. En 2011, le Secours Populaire en Rhône-Alpes a apporté une aide alimentaire à près de 10 000 ménages, soit une légère augmentation par rapport à 2010, et une **augmentation totale de 17,6 % entre 2008 et 2011**.

En 2010, près de 4 000 foyers ont été suivis au moins une fois dans le département du **Rhône**. La plupart de ces personnes ont par la suite été suivies de manière régulière, notamment sur le plan alimentaire.

La **Loire** fait part d'une **évolution de 75 % du nombre de familles accompagnées entre 2009 et 2011**, pour une quantité de produits ayant été multipliée par 3,3 sur cette même période¹⁰⁰. Pour la Haute-Savoie, il s'agit d'une « *énorme hausse en 2 ans*¹⁰¹ ».

⁹⁸ Evolution constatée sur l'estimation de la moyenne de bénéficiaires suivis chaque mois et rapportée à l'année.

⁹⁹ Cf encadré sur le Secours Populaire, page suivante.

¹⁰⁰ Michel Consani, Secours Populaire de la Loire (MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire en Rhône Alpes, juin 2012).

¹⁰¹ Marc Vial, Secours Populaire de Haute-Savoie (MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire en Rhône Alpes, juin 2012).

L'association de la **Croix-Rouge** française est une autre structure qui œuvre pour l'aide alimentaire, parmi ses nombreux autres domaines d'activités¹⁰².

En **Savoie**, ce sont en moyenne 125 familles soit 330 personnes qui sont soutenues chaque semaine par la Croix-Rouge sur le plan alimentaire. Cela représente 108 tonnes de denrées et 2 990 chèques alimentaires distribués en moyenne chaque année. L'année passée, le nombre de bénéficiaires a **augmenté de 10 % environ**.

En **Isère**, le nombre de bénéficiaires a « *fortement tendance à augmenter, surtout en ce qui concerne les colis d'urgence* ». A **Lyon**, Chantal Wallut, vice-présidente de la délégation départementale de la Croix-Rouge française du Rhône sent de manière très forte une augmentation de la demande. L'existence de maraudes est ainsi largement justifiée, en particulier l'hiver, où les besoins sont à peu près doublés par rapport au reste de l'année.

LE SECOURS POPULAIRE : L'AIDE ALIMENTAIRE INTEGREE DANS UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

« *L'aide alimentaire n'est qu'une porte d'entrée vers un accompagnement global [...] c'est un des outils pour répondre aux besoins des personnes. Elle doit rester un outil*¹⁰³ ».

Le Secours Populaire est une association de bénévoles, généraliste, qui intervient autant dans le champ de l'**accès aux droits**, de l'**éducation**, de la **culture**, que de la **santé**, dont la **sécurité alimentaire**. Concrètement, le Secours Populaire soutient les personnes en situation de précarité par des **aides financières** qui permettent de régler des dettes contractées (pour des impayés d'énergie, de cantine...).

En matière d'aide alimentaire, le Secours Populaire a développé depuis 1994 le **système des libres-services**, comparable à celui des épiceries sociales, soit un lieu où les personnes en difficulté peuvent venir faire leurs courses tout en apprenant à gérer leur budget. Par ailleurs, la distribution de **chèques multiservices** permet aux familles de se procurer des produits en complément.

« *L'aide alimentaire se fait de manière très diverse, en fonction des locaux disponibles*¹⁰⁴ ». En général, les personnes accueillies sont orientées par des assistantes sociales. Le Secours Populaire cherche à prendre en compte la situation globale de chaque individu accueilli, d'où l'utilité de l'aide alimentaire comme un simple outil et non une finalité. Dans l'urgence alimentaire, il convient de fournir les moyens nécessaires pour apporter une réponse concrète et immédiate. « *On est dans des situations de plus en plus compliquées et difficiles pour les personnes. Il faut avoir des réponses variées, différentes et adaptées.* [...] *L'idée n'est pas de répondre à tous les besoins existants chez les personnes rencontrées, mais de proposer diverses formes de soutiens qui soient en complémentarité avec ce qui existe déjà* ».

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE : DE L'AIDE D'URGENCE A L'AIDE INSERTION

Dès sa création en 1863, la Croix-Rouge a développé plusieurs domaines d'action bien au-delà du secourisme qui la caractérise depuis ses fondements : la **formation**, la **santé**, l'**action internationale** et l'**action sociale**. L'aide alimentaire qui relève de l'action sociale, peut prendre diverses formes : **colis**, **paniers**, **repas chauds**, **repas partagés**, **sandwichs**, **soupes**... A Lyon deux formes d'aides sont possibles : les collations distribuées par les maraudes et les colis alimentaires dans les centres d'accueil.

La Croix-Rouge rencontre 2 principaux profils de populations demandeuses d'aide alimentaire, pour qui l'aide apportée varie principalement en fonction de leur capacité à effectuer la démarche de constitution du dossier nécessaire pour accéder aux colis alimentaires.

1. Les **personnes sans domicile fixe** qui ne sont plus en capacité de faire des démarches d'accès aux aides sociales sont rejointes par les « **maraudes** » qui leur distribuent des **collations** : des véhicules se déplacent dans toute la ville pour apporter une aide d'urgence dont la distribution de nourriture mais qui n'est pas la finalité première, ni d'ailleurs une demande formulée par les personnes. En effet, les maraudes ont davantage pour but de renouer un lien avec des personnes très désocialisées.
2. Les **personnes en situation de précarité qui n'ont pas de revenu fixe, avec ou sans logement** peuvent recevoir des **colis alimentaires** dans les centres d'accueil de la Croix-Rouge, après avoir été orientées par des CCAS auprès desquels elles ont monté un dossier qui leur donne droit à un colis alimentaire gratuit, 1 à 2 fois par semaine.

¹⁰² Cf. encadré sur la Croix-Rouge française en bas de page.

¹⁰³ Propos recueillis auprès de Sébastien Thollot, Directeur adjoint de la délégation du Secours Populaire du Rhône, lors d'une table ronde sur l'aide alimentaire à l'Université Lyon 2, Mars 2012.

¹⁰⁴ Idem.

LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE : DES LEVIERS D' ACTIONS VARIEES POUR SOUTENIR L'AIDE ALIMENTAIRE

Les centres communaux sont la porte d'entrée de la commune en matière d'action sociale, les héritiers des bureaux de bienfaisance. La mission traditionnelle d'une commune est de prendre en charge les plus démunis. Ainsi, les CCAS disposent de moyens divers pour la mise en place ou le soutien de l'aide alimentaire sur les communes. C'est le plus couramment par le biais des **ASF (Aides Sociales FacultatIVES)** que les CCAS soutiennent les personnes en difficulté, ces aides pouvant servir à l'achat d'alimentation, mais pas exclusivement.

Dans certaines villes, les CCAS peuvent également disposer de **restaurants municipaux** permettant une aide alimentaire directe ou soutenir voire gérer eux-mêmes des épiceries sociales. A ce jour, Lyon est la seule ville de la région Rhône-Alpes qui offre ce type de services (dont l'information ait été portée à notre connaissance). Ces lieux de distribution alimentaire sont davantage réservés à des publics relevant de l'urgence sociale pour qui le besoin en aide alimentaire peut s'installer sur le (très) long terme.

Aussi, le CCAS peut être partie prenante dans un **projet de création d'épicerie sociale**, à destination cette fois d'un public dont le recours à cette aide est davantage ponctuel, résultant d'une période de difficultés spécifique.

ZOOM SUR LA VILLE DE LYON

A Lyon, le CCAS participe à l'aide alimentaire de différentes manières pour répondre à la grande diversité des profils des demandeurs. C'est le plus souvent par le biais des **ASF** que les CCAS soutiennent les personnes en difficulté, mais pas exclusivement. L'aide sociale facultative, de **catégorie « aide tous publics »** pouvant être mobilisée pour tous les domaines de la vie courante, dont les frais liés à l'alimentaire a connu **une hausse continue depuis 2009**. En 2011, elles représentent **27,6 % de l'ensemble des aides tout publics**.

REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR TYPE D'AIDE SOLLICITEE SUR LA VILLE DE LYON

Type d'aide	Nombre de bénéficiaires
ASF (catégorie « Aide tout public)	5 502
Épicerie sociale « Le Panier des Gones	655
Restaurant municipal Etienne Dolet	4 545 ¹

Cependant on observe à Lyon assez paradoxalement qu'en 2009 et 2010, une part importante du budget alloué aux aides facultatives n'a pas été consommée (1 414 K€ consommés pour 1 638 K€ alloués en 2009, et 1 270 K€ consommés pour la même somme allouée en 2010)¹⁰⁵. Ce constat a conduit le Conseil d'Administration à s'interroger à la fois sur un éventuel non recours (besoins réels mais non exprimés) et sur la nature éventuellement trop restrictive des critères d'éligibilité, les besoins risquant peu d'être en diminution en pleine période de crise.

Pour les publics les plus précaires et isolés, un **restaurant municipal** (Etienne Dolet) distribue des repas chauds au quotidien. En 2011, ce sont 58 559 repas qui ont été servis, contre 63 199 en 2010, soit une baisse de 7 %¹⁰⁶. En complément à ce service, le CCAS encourage les différentes structures d'accueil existantes à mettre en place des repas sur table au moins une fois par jour.

Sur l'année 2011 qui était sa première année pleine d'exercice, l'épicerie sociale « **Le Panier des Gones** », a accueilli 655 ménages dont une majorité de personnes isolées (411), 138 familles monoparentales, 54 familles et 52 couples¹⁰⁷. Ces chiffres de fréquentation importants manifestent un besoin réel qui conduit les acteurs sociaux à réfléchir à l'éventuel développement de cette forme de distribution. Actuellement l'ouverture de 2 autres épiceries sociales est à l'étude à Lyon, avec le même mode de partenariat CCAS/association. On observe que 18,1 % des dossiers de l'épicerie « le panier des Gones » sont renouvelés, ce qui indique des difficultés financières durables des bénéficiaires. 82 % d'entre eux ont été prolongés sur 3 mois et les 18 % restants jusqu'à 6 mois. Ainsi, pour près d'un bénéficiaire sur cinq, un seul accès de 3 mois ne suffit pas à sortir de la précarité alimentaire, ce qui contrevient un peu au principe de base des épiceries sociales qui est d'économiser sur les dépenses liées à l'alimentation afin de pouvoir assumer d'autres dépenses, ou rembourser une dette contractée. Dans ces cas-là, les budgets n'évoluent pas et sont structurellement insuffisants pour couvrir les dépenses courantes.

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁶ Rapport d'activités pour le CCAS de Lyon, 2011.

¹⁰⁷ Idem.

B. Les profils des demandeurs

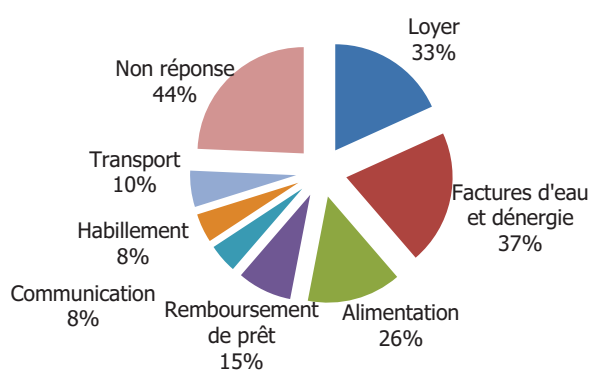
Pour expliquer cette évolution de la demande c'est **l'apparition de nouveaux profils de personnes aidées**¹⁰⁸ qui est invoquée, du fait d'une précarité plus prononcée.

Les rencontres avec les divers acteurs ont en effet permis de voir l'évolution des profils des bénéficiaires, notamment sur les dernières années.

Tous les acteurs partagent l'envie de connaître concrètement chaque bénéficiaire qu'ils côtoient dans le cadre de l'aide alimentaire : savoir quel est son parcours, pouvoir considérer l'ensemble de ses difficultés, connaître ses projets, ou aider ceux qui n'en ont plus à en reconstruire. Cette volonté de proximité est assez paradoxale car, bien que facilitant un accompagnement individualisé, elle peut être perçue comme une intrusion dans la vie des gens pas toujours acceptée d'eux. Aussi, elle est difficilement compatible avec la demande croissante. Malgré tout, des études sont réalisées par des organismes indépendants pour aider les acteurs à développer une meilleure connaissance des bénéficiaires.

1. Au niveau national, une enquête réalisée par le CSA¹⁰⁹, intitulée « *L'aide alimentaire, c'est quoi ? Pour qui ?* » a permis de recueillir un certain nombre d'informations pertinentes sur les profils des bénéficiaires. Nous avons croisé les informations de cette enquête avec celles que nous avons collectées auprès des principales structures de l'aide alimentaire rencontrées. Le constat majeur est que la **structure d'ensemble des bénéficiaires est quasi-inchangée par rapport à 2008**.

LES DÉPENSES DONT L'AUGMENTATION A LE PLUS PESÉ DANS LES DÉPENSES CONTRAINTES DES BÉNÉFICIAIRES



Source : CAP CSA – Conférence de presse BA - novembre 2010

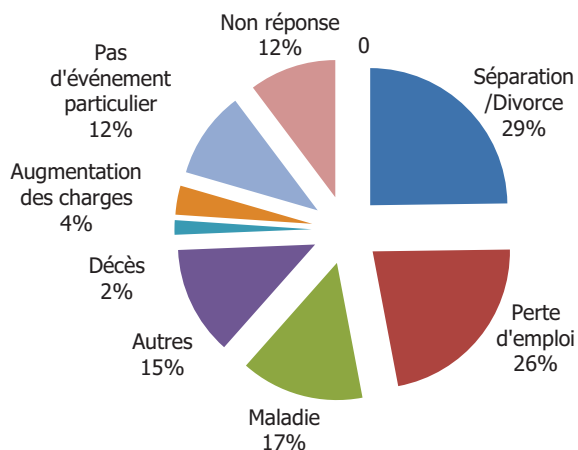
Une majorité de personnes sont de **nationalité française** (2/3). Ce sont pour les **deux tiers des femmes**. En termes de niveau d'études, 24 % sont diplômés à un niveau BEP/CAP, 13 % ont atteint le niveau baccalauréat et seulement **8 % ont accédé à des études supérieures**. Alors qu'une **majorité est en âge d'être en activité** (61 % sont âgées entre 26 et 50 ans et 10 % de moins de 25 ans), l'enquête comptabilise 19 % de chômeurs, 15 % de femmes au foyer et **seulement 20 % de personnes salariées**. Parmi les 29 % de personnes âgées de plus de 50 ans on compte 11 % de retraités. Les situations professionnelles des bénéficiaires sont plutôt instables ce qui explique leurs niveaux de ressources à la fois fragiles et faibles. Fragiles d'une part, avec seulement 20 % de personnes touchant un salaire, 24 % de personnes aux minima sociaux (dont 9 % au RSA, 4 % en AAH, Allocation Adulte Handicapé et 3 % en invalidité) et 14 % avec une allocation chômage. Faibles d'autre part, car

¹⁰⁸ Gérard Ribeyron, Président de la Banque alimentaire de la Loire (MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire en Rhône-Alpes, juin 2012).

¹⁰⁹ La FFBA fait réaliser tous les 2 ans une enquête portant sur les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire. En 2010, l'enquête a été organisée en 2 volets : un premier volet quantitatif (auprès de 1 771 personnes accueillies au sein d'un échantillon national représentatif de 150 associations et CCAS partenaires des Banques Alimentaires), et un second volet qualitatif (de 20 entretiens individuels d'une heure réalisés par téléphone auprès d'associations indépendantes). Le choix des entretiens a été fait en veillant à disposer d'un panachage en termes de types d'aide alimentaire (distribution de colis, épicerie sociale, préparation de repas, etc.).

sur les 20 % de personnes qui perçoivent un salaire, 46 % ont un revenu net mensuel en-dessous de 1 000 € et même 24 % ont un revenu inférieur à 500 €.

LES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS D'UNE AGGRAVATION DES BÉNÉFICIAIRES DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES



Source : CAP CSA – Conférence de presse BA, novembre 2010

Et pourtant, les personnes doivent faire face à des dépenses qui augmentent, en particulier au niveau des dépenses contraintes. Parmi celles qui pèsent le plus dans les budgets des personnes, l'alimentation figure au 3^{ème} rang (26 %), après **le loyer (33 %)** et **les factures d'eau et d'énergie (27 %)**. Par conséquent, 15 % de personnes ont dû contracter des prêts qu'elles ont du mal à rembourser et qui grèvent considérablement leurs budgets.

Au niveau des situations de logement, les personnes sans domicile fixe sont très minoritaires car elles ne représentent que 3 % de l'ensemble des bénéficiaires. Pour les autres, 71 % disposent d'un logement qu'il soit stable ou précaire.

En plus de ces principales caractéristiques, l'étude permet d'identifier **3 principaux profils de bénéficiaires**, révélant ainsi 3 dynamiques de recours à l'aide alimentaire :

1. La présence confirmée des travailleurs pauvres

Le constat avait déjà été fait en 2008 et se confirme en 2010. Plus d'un quart des bénéficiaires occupe un emploi ou en a occupé un (15 % des bénéficiaires ont un emploi et 11 % sont retraités). Comme on l'a déjà maintes fois constaté dans les dossiers annuels, **le fait d'être en activité ne protège plus des difficultés financières** (cf. partie 1 p.38). De même, le type d'emploi occupé ne permet pas de sortir de la pauvreté. Si les CDI concernent 37 % des travailleurs, on compte 86 % de personnes à temps partiel. Parmi les personnes interrogées, plus d'un tiers des travailleurs avaient déjà eu recours à l'aide alimentaire dans le passé. Ces « travailleurs pauvres » se projettent pourtant dans l'avenir de façon plus positive qu'en 2008, moins nombreux à estimer que leur situation va se dégrader.

2. Les familles monoparentales de plus en plus victimes de l'impact de l'évolution des structures familiales

Mariage ou concubinage ont un impact sur la situation financière des ménages : protecteurs quand ils existent, mais particulièrement redoutables quand ils éclatent, séparations et divorces étant souvent à l'origine d'une précarité financière. La séparation conjugale est ainsi la première cause d'aggravation des difficultés financières (29 %) devant la perte d'un emploi (26 %) ou la maladie (17 %). Si les personnes mariées ou en concubinage constituent 27 % de la population française, elles ne sont que 22 % parmi les bénéficiaires. A l'inverse, les personnes divorcées et séparées représentent seulement 8 % des français mais 39 % des bénéficiaires. Ainsi, **53 % des ménages recourant à l'aide alimentaires sont des familles monoparentales**.

3. La présence grandissante des retraités

L'étude permet de montrer des bénéficiaires retraités dans une situation fragile et de plus en plus tôt. Ainsi, parmi les bénéficiaires retraités, 30 % sont à la retraite depuis moins de 5 ans, chiffre en augmentation par rapport à 2008. Cette fragilité se traduit dans le montant des ressources : 63 % des retraités ont un revenu par foyer compris entre 500 et 999 € nets mensuels, et seulement 13 % des retraités qui ont recours à l'aide alimentaire ont un revenu par foyer supérieur à 1 000 €. On observe également que **le recours à l'aide alimentaire de personnes retraitées est plus durable que pour les autres bénéficiaires, faute de perspectives** : 47 % des retraités ont recours depuis au moins 2 ans. Dans ce contexte, les retraités se montrent relativement pessimistes quant à leur avenir.

2. Au niveau départemental sur la région Rhône-Alpes, l'évolution du chômage a été soulignée en Savoie avec des « *conséquences directes et lourdes sur les pouvoirs d'achat des Savoyards qui vivent dans une région où le coût de la vie a beaucoup évolué, notamment concernant le logement*¹¹⁰ ». De même, le chômage « *s'est accru en Haute Savoie entre 2009 et 2012, passant de l'ordre de 5 % à 7,5 % de la population active*¹¹¹ ».

Si les **Banques alimentaires** ne sont pas en contact direct avec les personnes, les distributions étant faites par les partenaires qui se fournissent auprès d'elles, elles disposent tout de même d'un certain nombre de données que ceux-ci leur font remonter régulièrement. Grâce à ces informations, les responsables confirment unanimement les données de l'enquête CSA concernant l'apparition ou l'augmentation de trois principaux profils de bénéficiaires : les familles monoparentales, les travailleurs pauvres et les retraités.

S'agissant des jeunes, malgré des difficultés croissantes, certains responsables ou bénévoles d'associations de l'aide alimentaire soulignent que cette démarche leur est plus étrangère.

LE FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES) : UN COUP DE POUCE POUR LES JEUNES SOUVENT SOLLICITE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

Le **FAJ** favorise l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des **secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social**.

Sur la région Rhône-Alpes, ce sont les Départements qui en ont la responsabilité, à l'exception du département du Rhône, dont 161 des 293 communes ont signé une convention avec le Département : le dispositif est alors géré par le CCAS ou la mission locale du territoire concerné. Pour les 139 autres communes, c'est la Maison du Rhône (Conseil Général) qui s'en charge.

Il s'agit d'aides ponctuelles et de faible montant, répondant à un besoin précis sur un moment donné. Le FAJ peut être sollicité pour des raisons très variées, telles que le logement, le transport, la formation... A Lyon, l'objet principal des demandes est de nature alimentaire, soit 31.3 % de l'ensemble des demandes. Dans plus de 70 % des cas, ces demandes sont à caractère urgent¹¹². La diversité des usages du FAJ illustre bien l'ampleur des difficultés économiques et sociales des jeunes qui, loin de se concentrer sur des problèmes d'insertion professionnelle, touchent également des besoins aussi primaires que l'alimentation.

Au **Secours Populaire**, le coordinateur régional en Rhône-Alpes¹¹³ mentionne « *nous accueillons beaucoup plus de **retraités**, de **jeunes** et de **travailleurs en situation de pauvreté** : une augmentation de 10 % à 15 % par an, depuis 3 ans pour chacune de ces trois catégories* ». La délégation de la Loire confirme cette tendance « *on observe une **augmentation sensible des jeunes et des retraités dans la Loire***¹¹⁴ ».

En Haute-Savoie, les **Restos du Cœur** témoignent de divers nouveaux profils apparaissant, dont « *des **familles monoparentales**, des **retraités**, des **saliés avec des petits salaires et des loyers trop importants**, des **personnes licenciées en attente d'indemnités** (car les délais des administrations ne tiennent pas toujours compte de l'urgence alimentaire), des **migrants** (en situation régulière et irrégulière), des **commerçants en dépôt de bilan** et des **jeunes de moins de 25 ans sans emploi***¹¹⁵ ».

¹¹⁰ Selon Guy Burlereaux, Président de la Banque alimentaire de Savoie (MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire en Rhône-Alpes, juin 2012).

¹¹¹ Gérard Fritsch, Président de la Banque alimentaire de Haute-Savoie par entretien téléphonique (en référence aux données de l'Observatoire départemental de Haute-Savoie).

¹¹² Bilan financier du FAJ pour 2011 pour la Ville de Lyon.

¹¹³ Hamid Rezai, (MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire en Rhône-Alpes, juin 2012)

¹¹⁴ Michel Consani, (MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire en Rhône-Alpes, juin 2012).

¹¹⁵ Marc Vial, Restos du Cœur Haute-Savoie.

Les profils de personnes rencontrées par la **Croix-Rouge** dans le cadre de l'aide alimentaire peuvent varier d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre. En Savoie, les profils varient davantage que dans le Rhône : 55 % sont des familles, dans une grande proportion des **parents isolés**, des **personnes au chômage**, en arrêt de travail, parfois de longue durée, souvent en **séparation conjugale** avec des situations d'**endettement** ; 25 % sont des **jeunes** de moins de 21 ans, surtout des étudiants sans ressources et de **jeunes mères sans emploi**, et 20 % de **retraités**.

A Lyon, les **migrants** sont majoritairement représentés sur l'ensemble des profils de personnes qui sollicitent une aide alimentaire auprès de la Croix-Rouge. « A Villeurbanne, un tiers des bénéficiaires sont des demandeurs d'asile. Dans le 8^{ème}, 80 % sont des demandeurs d'asile et des migrants. Dans le 6^{ème}, plus de 50 % d'entre eux sont des migrants des pays de l'Est ». Chantal Wallut, vice-présidente de la Croix-Rouge du Rhône exprime ainsi la difficulté de gérer la montée de ces publics vis à vis du public habituel des accueils.

LES CHANGEMENTS DE PROFILS RECEMMENT OBSERVÉS A L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE « LA PASSERELLE D'EAU DE ROBEQ » A LYON

Rencontre avec **Sophie Robert, Directrice de l'association,**
et **Anne-Lise de Lasalle, CESF (conseillère en économie sociale et familiale)**

« **Cette année c'est la claque.** Ça fait plusieurs années que l'on constate une augmentation des profils de bénéficiaires dans notre structure. Il s'agit surtout :

- De **jeunes**, qui suite à une **rupture familiale** vont se retrouver dans un appartement à devoir assumer des charges, ce qu'ils ne peuvent pas. Et souvent les parents ne peuvent pas les aider parce qu'ils sont eux-mêmes en difficulté, ou de **jeunes diplômés à Bac +3/+5**, qui viennent en nous disant « moi j'ai fait des études pour ne pas me retrouver dans cette situation là et là je suis au RSA ». Alors elles s'effondrent, parce qu'elles ont un tel sentiment de déception, de honte de se retrouver dans cette situation. Elles se calment un peu quand on leur dit qu'il y a plein de personnes dans cette situation-là. Sur l'année 2010, on s'est rendu compte que finalement les gens en BEP/CAP sont ceux qui sont le plus protégés. On a du coup beaucoup de personnes sans formation, ou diplômées. Et je suis persuadée qu'en 2012 le rapport va encore s'accroître.
- De **travailleurs pauvres** : il y a toute une partie de la population qui travaille et qui essaye de s'en sortir avec un RSA activité, mais qui sort de tous les dispositifs (notamment CMU et CMU complémentaire) et qui finalement se retrouve beaucoup plus en difficulté que ce qu'elle était lorsqu'elle rentrait dans les dispositifs de solidarité.
- De **populations en AAH ou en invalidité**, qui tous les cinq ans rencontrent une assistante sociale pour faire un dossier, mais entre temps ils ne voient personne et doivent se débrouiller. Ils ne sont pas du tout accompagnés, du coup ils s'isolent. On a vu à plusieurs reprises des personnes qui ont une reconnaissance supérieure à 80 % au niveau du handicap, suite à un accident, qui sont en capacité de travailler, et qu'on laisse sans réponse, alors que ce sont des gens qui crèvent d'envie de s'investir. Alors on les retrouve dans le bénévolat parce qu'ils ont envie de prouver qu'ils sont capables. Mais la reconnaissance, elle n'est pas là¹¹⁶ ».

En ce qui concerne les CCAS, le **restaurant municipal** sur la Ville de **Lyon** accueille une grande diversité de profils, dont beaucoup d'**immigrés** avec des pratiques alimentaires difficiles à satisfaire (en termes d'horaires de prise de repas, d'aliments...). Les bénéficiaires sont pour une grande majorité des hommes sans conjoint, soit aux minima sociaux soit sans ressources et pour la plupart isolés.

¹¹⁶ Cf. Partie 3 « Handicap et pauvreté : la double peine », introduction et chapitres 2/3/4.

Parmi les personnes qui touchent une **Aide Sociale Facultative (ASF)** de catégorie « Aide tous publics » (pouvant être mobilisée pour l'alimentaire) à Lyon, ce sont majoritairement des **personnes âgées entre 25 et 45 ans**, qui sont le plus souvent **seules** (près des 2/3) ou des **familles monoparentales** (environ 20 %). Si l'on compare la répartition des bénéficiaires par profils dans les trois formes de soutien alimentaire proposées par le CCAS de Lyon, on observe donc deux tendances principales :

- Des **situations qui relèvent de l'urgence** (qu'il s'agisse de personnes sans domicile, sans ressources dont beaucoup d'immigrés en situation irrégulière) qui fréquentent le Restaurant municipal ou les lieux d'hébergement pendant la période hivernale.
- Des **situations qui ne relèvent pas de l'urgence** mais de difficultés économiques et sociales ponctuelles (mais qui tendent à durer), qui se retrouvent plutôt dans les demandes d'ASF ou à l'épicerie sociale, où les personnes bénéficient d'un accompagnement plus global et durable spécifiquement sur le poste alimentaire. Là encore ce sont, quasiment dans les mêmes proportions que pour les situations d'urgence, majoritairement des personnes isolées.

REPARTITION DES BENEFICIAIRES DES 3 FORMES D'AIDE ALIMENTAIRE DU CCAS DE LYON

	ASF (catégorie « Aide tous publics ») ¹¹⁷	Epicerie sociale « Le Panier des Gones »	Restaurant municipal Etienne Dolet
Familles	10 %	8 %	23 %
Couples	10 %	8 %	10 %
Familles monoparentales	20 %	21 %	67 %
Personnes seules	60 %	63 %	(dont 64 % d'hommes)

Source : Rapport d'activités du CCAS de la Ville de Lyon, 2011

Si cette **prédominance des personnes seules dans chacune des formes d'aide alimentaire révèle la perte de liens que peut entraîner la pauvreté**, elle interroge aussi sur les besoins des familles et leur éventuel non recours. Le déficit structurel de certains budgets les concerne tout autant. C'est précisément s'agissant des familles, ou plus particulièrement de la protection de l'enfance que **les Départements peuvent intervenir par des aides ponctuelles**. Toutes les aides accordées par les Départements s'inscrivent dans le cadre de missions légales. Il n'y a pas d'aide financière systématique, mais elles découlent plutôt d'un accompagnement au cas par cas. Chaque Département définit les orientations, quotients, critères d'attribution qui déterminent l'aide financière sur son territoire. Si la distribution d'aide alimentaire ne relève pas directement de leur compétence, pour aider les familles à garantir les conditions de bien-être des enfants, accompagner ponctuellement les personnes dans une difficulté budgétaire ou une perte de ressource, le Département peut intervenir par une aide financière, qui n'est pas spécifiquement alimentaire.

Le **Conseil Général du Rhône** soutient les personnes au moyen d'aides financières directes, par l'orientation vers d'autres organismes (CCAS ou secteur associatif) ou encore par l'accompagnement « éducatif budgétaire » réalisé par des conseillères en économies sociale et familiale. Concernant les aides financières, la volonté est qu'elles ne soient pas restrictives mais puissent être allouées à l'alimentation si les bénéficiaires le souhaitent, le choix leur revenant : « *On ne peut pas acheter de la nourriture et la donner directement à la famille** ».

En 2011, sur l'ensemble des ménages aidés, 20,3 % ont été renouvelés une fois, 9,5 % ont été renouvelés deux fois et 4,3 % ont été renouvelés trois fois. A côté du soutien direct aux personnes, le Conseil Général soutient l'aide alimentaire par des subventions accordées aux associations d'aide alimentaire (banque alimentaire, restos du cœur) ainsi que par l'intervention ponctuelle de personnel du Conseil Général dans des associations (ex : des Conseillères en Economie Sociale et Familiale au Groupe Alimentation Budget du Secours Catholique, des puéricultrices dans le cadre des actions d'été...). En outre, le Conseil Général est partenaire de la coordination alimentaire du Rhône.

* Propos recueillis auprès de Patricia BEAL, Conseillère technique sociale adjointe du Département du Rhône

¹¹⁷ Données approximatives (calculées à partir d'un graphique), et révélatrices de l'usage de l' « Aide tous publics » non restreinte au poste alimentaire. A noter, plusieurs demandes peuvent être réalisées par une même personne.

En résumé, les **données collectées auprès des principaux acteurs de l'aide alimentaire en région Rhône-Alpes confirment les tendances observées par l'enquête CSA de 2008**, à savoir la présence de 3 principaux profils de bénéficiaires, présence tantôt déjà existante et confirmée pour les familles monoparentales ou plutôt nouvelle pour travailleurs pauvres et les personnes retraitées. Aussi, elles donnent à voir 2 autres profils de bénéficiaires sur lesquels l'enquête n'insiste pas spécifiquement : les **immigrés** et les **jeunes**, plus récemment apparus, de manière par ailleurs plus mesurée.

Quelles sont les explications données à cette évolution marquée des profils ?

Selon les responsables de structures interrogés, la **crise économique** est largement identifiée comme cause de ce phénomène¹¹⁸. En ce qui concerne les **familles monoparentales**, déjà bénéficiaires de l'aide alimentaire depuis un certain nombre d'années, elles le seraient encore davantage depuis 2008. Par ailleurs, l'augmentation continue du nombre de décohabitations laisse le plus souvent les mères seules pour élever leurs enfants avec des difficultés financières. Pour ce qui est des **travailleurs pauvres**, il s'agit de personnes à temps plein dont le revenu est faible, mais surtout et de plus en plus de personnes à temps partiels non choisis.

Si de plus en plus, le passage à la **retraite** s'accompagne de difficultés, ce n'est pas seulement parce que les pensions sont inférieures aux salaires antérieurement perçus, mais surtout parce qu'elles sont trop faibles, notamment pour les femmes ou ceux dont les carrières ont été hachées ou incomplètes¹¹⁹.

C'est pour répondre à cette évolution des profils de bénéficiaires que **différents systèmes de distribution ont progressivement vu le jour pour s'adapter à une demande changeante**. Bien que les colis alimentaires restent le mode de distribution le plus fréquent, d'autres systèmes se sont largement développés, comme les épiceries sociales qui étaient, lors de l'enquête du CSA de 2008, le 2^{ème} système le plus courant. Aussi, certaines associations ont entamé une révision de leur modèle et évoluent vers celui des épiceries sociales.

LE GESRA (GROUPEMENT DES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES EN REGION RHONE-ALPES) : UN MODELE EN PLEINE EXPANSION

En 2004, des épiceries sociales et solidaires de Rhône-Alpes ont constitué le **Groupelement des Epiceries Sociales et Solidaires Rhône Alpes (GESRA)** pour mutualiser leurs actions et leurs moyens.

Les missions du GESRA sont au nombre de quatre : **représenter les épiceries, appuyer à la création et au développement des projets, proposer des formations, approvisionner les épiceries sociales et solidaires**.

En 10 ans, plus de 500 épiceries sociales et solidaires ont vu le jour en France, dont une cinquantaine en Rhône-Alpes, soit plus de **20 000 personnes par an sur la région**. Ce chiffre est en constante augmentation, avec des profils de plus en plus présents comme les travailleurs pauvres, les retraités et les familles monoparentales. En proposant des denrées à bas prix, les épiceries solidaires permettent aux personnes en situation difficile d'**assumer leurs besoins alimentaires et de choisir leurs produits en libre-service**. En outre, un **accompagnement individuel** est réalisé sur des difficultés quotidiennes relatives notamment à la gestion du budget.

Des ateliers, des sorties, des animations sont organisés pour la prévention santé, la nutrition, la vie pratique, l'accès aux droits communs. Les publics accueillis ont de multiples possibilités de participation au projet de l'épicerie, mais aussi au réseau local. Certaines épiceries ouvrent également au grand public qui paye une adhésion à l'entrée, puis achète ses produits au prix moyen du marché. L'objectif étant d'introduire une mixité sociale et culturelle dans les projets.

Par le GESRA, les épiceries sociales et solidaires réfléchissent collectivement à la meilleure façon d'apporter des solutions innovantes à des problèmes pressants de la société. Parmi les axes développés, celui notamment d'une plateforme d'approvisionnement pour mutualiser les achats, le stockage et les livraisons de produits de qualité à prix intéressants. C'est l'occasion d'introduire des **réflexions sur la consommation responsable, la santé** et de se questionner sur la façon d'aborder ensemble ces thèmes dans les épiceries. Nous ne parlons plus d'aide alimentaire mais plus largement d'**accès à l'alimentation**.



Contact : Equipe du GESRA - www.gesra.org

¹¹⁸ MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire, juin 2012.

¹¹⁹ Cf. carte sur le minimum vieillesse dans partie 3 « Handicap et pauvreté » p.142.

C. Les modalités d'accès

Chaque structure a ses propres spécificités dans ses modes de distribution, selon les systèmes qu'elle applique et les profils de personnes auxquelles elle s'adresse. Par conséquent, plusieurs classifications sont possibles, selon que l'on prend en considération la situation de logement, la capacité à se déplacer, à cuisiner... D'autres critères plus subjectifs comme la capacité à effectuer des achats responsables peuvent également rentrer en compte dans la détermination du système de distribution à attribuer aux personnes exprimant un besoin sur le plan alimentaire.

Dans l'attribution de l'aide alimentaire aux personnes en demande, les éléments qui sont le plus souvent pris en compte sont le **niveau de ressources** (62 %), le « **reste à vivre** » (52 %) ou le **quotient familial** (25 %) ¹²⁰.

Bien souvent, ce sont les **travailleurs sociaux** qui ont le **premier contact** avec les personnes en situation de précarité et les orientent vers les structures en capacité de les aider. Si ce rôle d'intermédiaire peut-être précieux en matière d'information efficace sur les possibilités de recours aux diverses aides, il peut devenir problématique si l'orientation est affirmée de manière inconditionnelle. C'est ce que ressentent souvent les responsables des Restos du Cœur lorsque les personnes arrivent pour demander une aide : la proposition « *Allez aux Restos, vous verrez si vous avez droit* » semble avoir été traduite par : « *Vous avez droit aux Restos* ¹²¹ ».

Pour éviter cela, les **Restos du Cœur** réalisent eux-mêmes les entretiens avec les potentiels futurs bénéficiaires. Cela peut expliquer la tendance globale à la hausse de fréquentation de cette association, la démarche pouvant sembler plus facile, notamment pour les personnes éprouvant des difficultés à s'adresser aux services sociaux, comme c'est souvent le cas de la catégorie des « travailleurs pauvres ». Aussi, comme l'explique Pierre Garel : ¹²² « *si les personnes ont besoin, elles savent qu'elles peuvent faire appel aux Restos du Cœur* » qui sont largement connus et reconnus par la population française, notamment grâce aux diverses actions de médiatisation menées par l'association et lui conférant une visibilité exceptionnelle.

Cependant, les Restos du Cœur ont conditionné l'accès à leurs services (sauf Camions du Cœur ¹²³) à la présentation d'un nombre important de **justificatifs** au moment de l'inscription. Au-delà de la pièce d'identité ou du livret de famille, une attestation de sécurité sociale, une quittance de loyer, un justificatif récent de ressources ¹²⁴ (ou attestation si minimas sociaux / retraite / AAH / invalidité...), un justificatif d'APL, et le cas échéant le dossier d'endettement, sont requis ¹²⁵. Un tel nombre de justificatifs à fournir peut être un obstacle à l'inscription pour certains demandeurs. Outre les difficultés que représente la collecte de ces documents pour des personnes en grande précarité, ne serait-ce qu'en termes de temps, alors que le besoin de s'alimenter relève de l'urgence, le caractère humiliant de ce contrôle peut aussi décourager. Néanmoins, pour leur premier passage aux Restos du Cœur, les personnes peuvent bénéficier d'un colis même sans les papiers nécessaires à l'inscription. Pour ceux dont la situation administrative est particulièrement complexe, une commission spéciale se réunit afin de décider de l'éligibilité ou non à l'aide alimentaire.

Plusieurs raisons sont évoquées pour justifier la rigueur particulière de ces critères ¹²⁶ : d'une part, « *on est dans un registre où l'aide alimentaire n'est pas un « droit » en tant que tel...d'où le revers d'une certaine souplesse dans la possibilité de recourir* » ; d'autre part, le droit inconditionnel à l'aide alimentaire n'est pas envisageable car « *s'il y avait un droit pour tous on*

¹²⁰ Enquête CSA « L'aide alimentaire, c'est quoi ? Pour qui ? » auprès de la FFBA, 2008 (question à réponse multiples).

¹²¹ Entretien avec Pierre Garel, Président des Restos du Cœur du Rhône.

¹²² Président des Restos du Cœur du Rhône.

¹²³ Cf. description des Camions du Cœur dans l'encadré sur les Restos du Cœur p.66

¹²⁴ Les Restos du Cœur préfèrent parler de « ressources des personnes » plutôt que de « reste à vivre ».

¹²⁵ Valable pour les Restos du Cœur du Rhône.

¹²⁶ Propos recueillis auprès de Maud Dubreuil (Membre du Comité d'Administration des Restos du Cœur du Rhône), lors d'une table ronde sur l'aide alimentaire à l'Université Lyon 2.

n'arriverait pas à répondre à la demande, c'est clair¹²⁷. Si on arrive à boucler la demande c'est surtout grâce à nos collectes alimentaires, on en a fait plus de 130 l'année passée, on pourrait difficilement faire mieux». Aussi, ces critères semblent-ils avant tout une précaution pour éviter des débordements, tant dans le nombre de demandes que dans la violence des réactions : « Je pense que si c'était trop médiatisé, les gens arriveraient en nous disant « j'ai droit » [...] Les gens que l'on rencontre sont parfois dans des situations tellement précaires, difficiles, qu'ils peuvent facilement se montrer agressifs avec nous. Le fait de ne pas rendre publics les barèmes d'attribution nous permet de se protéger de cette forme de violence ».

Aussi, les justificatifs demandés dépendent de chaque personne qui fait ainsi l'objet d'une évaluation individualisée trop aléatoire et complexe pour que soient rendus publics les critères d'attribution. Il n'empêche que les Restos sont parfois critiqués sur le caractère opaque de ces barèmes communiqués exclusivement aux personnes qui souhaitent s'inscrire. Dans la pratique, cela peut être compliqué à gérer, notamment lorsque les assistantes sociales orientent des personnes vers les Restos du Cœur en prétendant qu'elles auront droit à une aide alimentaire alors qu'elles sont en fait au-dessus d'un barème dont l'absence de lisibilité ne permet pas aux partenaires d'anticiper la réponse.

Au Secours Populaire, l'accès à l'aide alimentaire est affiché comme **inconditionnel** : « On accueille tout public au départ, sans distinction ni préalable. On est sur des publics très précaires. Le type de public que l'on touche le moins sont les SDF. Parce qu'on est implantés dans des locaux, ce qui n'est pas forcément très accessible aux personnes sans abri, parce que cela inclut une certaine démarche ». Sur le plan financier, « Nous on n'a pas forcément pour critère de demander une participation des personnes. Le but est que le budget alimentaire soit le plus diminué pour que les familles ou les personnes seules puissent continuer d'assurer les autres postes budgétaires¹²⁸ ».

Les **restaurants municipaux**, service qui peut être proposé gratuitement par les CCAS¹²⁹, sont destinés à tous les publics en situation de précarité. A Etienne Dolet (restaurant municipal à Lyon), l'accès est réservé à toutes les **personnes qui n'ont pas la possibilité de se préparer à manger**. Avant d'arriver au restaurant municipal, les personnes passent par les Antennes Solidarités (sauf conventions Orée-AJD). Le critère d'attribution des repas est simple : les personnes sans ressources ont droit à 30 repas par mois (concerne surtout les immigrés, la population Roms...) ; les personnes aux minimas sociaux bénéficient de 30 repas tous les 2 mois. Ce sont des repas chauds servis à table. La capacité est de 40 places assises et ce sont en moyenne 250 repas qui sont servis chaque jour.

Pour les demandes à **caractère urgent**, le CCAS a les moyens d'une **réactivité immédiate**. Ainsi à Lyon peut-on recevoir une personne et lui donner une aide financière le jour-même : « C'est pour cela qu'on est une porte d'entrée directe vers l'aide financière. Le Conseil Général ne bénéficie pas de cette réactivité et ne peut délivrer une aide financière qu'au bout de 2 à 3 semaines après évaluation d'une situation »¹³⁰.

Ainsi, si différents systèmes coexistent, il convient de se poser une question essentielle : **est-ce que tous les profils de bénéficiaires trouvent leur place dans l'un des systèmes existants ?** La coordination alimentaire¹³¹ du Rhône s'est penchée sur la question et a permis de constater que **l'ensemble des actions menées pour l'aide alimentaire ne couvre pas les besoins de tous les profils de demandeurs** : le public en situation d'hébergement d'urgence est destinataire de plusieurs types d'aides alors que le public logé, à faibles

¹²⁷ Il est étonnant de mettre ce discours en parallèle de la chanson des « enfoirés » qui a largement contribué à la notoriété des « Restos » : « aujourd'hui, on n'a plus le droit, d'avoir faim ni d'avoir froid... ».

¹²⁸ Propos recueillis auprès de Sébastien Thollot (coordinateur du Secours Populaire, délégation du Rhône) lors d'une table ronde sur l'aide alimentaire à l'Université de Lyon 2.

¹²⁹ Voir encadré CCAS p.69

¹³⁰ Entretien avec Monsieur BOUCAN, CCAS de Lyon, Pôle Solidarités.

¹³¹ Voir encadré sur la Coordination alimentaire dans le Rhône page suivante.

ressources ne peut pas être orienté vers toutes ces actions. Par exemple, ces personnes n'ont pas accès au restaurant municipal. Fort de ce constat d'une importance majeure, le CCAS de Lyon a lancé en mai 2010 un projet d'épicerie sociale, « **Le panier des Gones** » en mettant à disposition des locaux, un agent et des fluides, et en sollicitant des bénévoles du milieu associatif (Armée du Salut, Coordination alimentaire, Entraide Protestante...). L'épicerie est organisée de sorte à soutenir des familles en situation de précarité, en faisant en sorte d'apporter une réponse durable. Les familles pouvant bénéficier de l'épicerie sociale sont inscrites dans le cadre d'un accompagnement. Du fait de l'existence de lieux d'accueil relevant plus de l'urgence, le choix est fait de ne pas intervenir auprès des personnes les plus démunies mais plutôt auprès de celles qui ne sont pas encore trop éloignées du chemin de l'insertion. Cependant, ces personnes ne sont pas forcément sur des parcours ascendants. Les familles ont accès à l'épicerie sur une période de 6 mois et participent à hauteur de 50 % de la valeur marchande des produits.

LA COORDINATION DES DIVERS ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE : DES BÉNÉFICIAIRES MULTIPLES POUR ÊTRE AU PLUS PROCHE D'UNE DEMANDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION ... L'EXEMPLE DE LA VILLE DE LYON

C'est le CCAS de Lyon qui en prend la charge la coordination alimentaire en finançant l'Armée du Salut qui réunit et anime des réflexions avec tous les acteurs de l'aide alimentaire.

Globalement, les acteurs rencontrés s'accordent pour souligner **l'importance d'une bonne complémentarité** entre eux. La coordination, créée depuis environ 10 ans sur la ville de Lyon, avait initialement pour but principal de traiter un problème ponctuel. L'alerte avait été donnée concernant la situation problématique des bébés pour qui aucune aide alimentaire n'était auparavant possible l'été. L'opération d'été, montée alors, s'est avérée une belle démonstration de coordination efficace permettant de mettre en place des actions faisant défaut et répondant à des besoins identifiés.

Désormais le rôle de la coordination va plus loin permettant une **réflexion collective sur l'aide alimentaire**, dans laquelle tous les acteurs locaux ont une place. Les dernières rencontres avaient ainsi pour thèmes de réflexion les épiceries sociales, dont la présence va grandissante sur le territoire, ou la participation des bénéficiaires dans le cadre de l'aide alimentaire, sujet sur lequel la MRIE a pu intervenir en présentant les résultats d'une enquête exploratoire réalisée auprès d'une quarantaine de bénéficiaires sur le département (Cf. Partie 6).

Elle intervient aussi ponctuellement en matière de **coordination sur des territoires spécifiques**, comme sur la Place Carnot à Lyon. Là sont concentrés un nombre important de personnes sans domicile, de migrants primo-arrivants en situation régulière ou irrégulière. Tous les jours d'hiver à la même heure, les gens s'amassent pour venir récupérer une soupe chaude, un sandwich ou un autre repas préparé. Le CCAS peut jouer un rôle de régulation en autorisant officiellement la présence d'un nombre réduit de structures. Ainsi, a-t-il déclaré légitimes à intervenir sur la place Carnot 4 structures: l'Armée du Salut, Ensemble pour un repas, la Croix Rouge et Médecins du Monde. A ce sujet, les acteurs « officiels » sont formels : même la meilleure volonté ne suffit pas pour prétendre intervenir sur un secteur aussi problématique que celui de l'aide alimentaire. « *On fait attention aux petites associations. Il faut quand même une structure, de la rigueur, du sérieux. La bonne volonté ne suffit pas*¹³² ». Mme Wallut, vice-présidente de la Croix-Rouge du Rhône rappelle quant à elle que la clé de la réussite d'une structure est « *l'organisation, la structure elle-même et le sérieux des services mis en place* ».

En outre la coordination permet de **mieux communiquer sur les stocks disponibles**. Pour améliorer les services actuellement proposés par les Restos du Cœur, Marc Vial¹³³ préconise une meilleure coordination entre les principaux acteurs régionaux et départementaux. Actuellement, « *nous avons des contacts sur le plan départemental, sur les tonnes de produits collectés. Il faut une gestion rigoureuse des dons et une distribution au point par rapport aux dates de péremption, ce qui est le cas aux Restos mais sans doute pas partout pour raison de pléthore par moments, et des produits sont sûrement jetés à cause des normes sanitaires, au lieu de dons ou d'échanges entre associations* ».

Malgré tout, certains restent vigilants envers les effets de la coordination, et plus précisément de la mutualisation : « *Pas de mutualisation parce qu'il faut que chaque association garde sa propre identité, sa notoriété, son image. La mutualisation, c'est la pire chose qu'on puisse faire. Si je suis donateur, c'est par rapport à des valeurs de l'association. Si vous mélangez tout, ça n'a plus de sens*¹³⁴ ».

¹³² Pierre Garel, Président des Restos du Cœur du Rhône, par entretien.

¹³³ Président des Restos du Cœur de Haute-Savoie.

¹³⁴ Pierre Garel, Restos du Cœur du Rhône, par entretien.

D. L'aide alimentaire vue du côté des « bénéficiaires »

Le premier constat, sans doute le plus important, est l'affirmation unanime de **l'insuffisance des budgets des personnes, avec pour conséquence directe une incapacité à s'alimenter convenablement**. Qu'ils soient retraités, mères de famille, personnes seules, tous ont fait part d'un « *besoin alimentaire* » qui dure « *depuis longtemps* » : « *le problème, c'est qu'on n'a pas assez de revenus pour manger sainement* ». Souvent, ce sont **moins de 100 €** dont disposent les personnes précaires pour s'alimenter : « *par mois quand j'ai fait mes comptes, il me reste 70 € pour manger. Vous pouvez manger pendant un mois avec ça, vous ?* ». L'absence de visibilité budgétaire oblige même à une **gestion au jour le jour** : « *Je ne vais même plus faire de courses régulièrement, comme avant. Je regarde d'abord mon porte-monnaie, et après je vois si je peux y aller* ». Même une gestion rigoureuse des budgets ne suffit plus : « *On n'arrive plus à se nourrir normalement. Et pourtant je ne fais pas d'excès. On ne peut même plus se payer une place de cinéma* ».

Dans ces conditions, certains avouent : « *Je ne pense pas à l'alimentation. Enfin, plus* ». Le manque de moyen réduit l'alimentaire au strict nécessaire pour survivre : « *Je ne mange pas, je bouffe. Et je bouffe ce qu'on me donne... On nous parle du thème du bien manger, alors que pour pouvoir choisir il faut avoir des revenus que l'on n'a pas* ».

Les **privations** sont donc nécessaires pour beaucoup : « *On mange un seul repas par jour parce qu'on n'a pas assez de ressources pour manger plus* ». Les stratégies coupe-faim en absorbant des liquides, permettent même de repousser le moment de manger : « *Je ne mange pas beaucoup, un seul repas par jour, quand j'ai faim. Si j'ai pas trop faim, je bois un cappuccino* ».

L'**accumulation des privations** engendre l'épuisement des gens à se serrer la ceinture, et **l'envie de lâcher prise**, de se faire plaisir, au risque de s'endetter un peu plus pour retrouver des modes de consommation « normaux », « comme tout le monde ». Une femme de 38 ans rencontrée dans une épicerie sociale raconte ainsi : « *j'ai des problèmes depuis que j'ai mon crédit à Carrefour. Je dois rembourser 23 € tous les mois* ».

Un bénévole sur un lieu de distribution s'interroge sur la tendance des bénéficiaires à réaliser des achats qu'il juge superflus : « *On remarque que l'alimentation est souvent la dernière roue du carrosse. Les gens ont souvent des téléphones portables, ils fument, et au moment de payer la nourriture ils nous disent non je n'ai pas d'argent* ». Mais c'est précisément **un risque de l'aide alimentaire que de mettre l'aidé sous la dépendance et le jugement de l'aidant**. Un allocataire du RSA disait ainsi « *Pourquoi, moi, on me reproche en tant que précaire de fumer une cigarette ? Bientôt il va être à 10 € le paquet, qu'est ce qui va se passer ? Vais-je devoir aller au bureau de tabac par effraction ou passer par derrière acheter un des rares plaisirs que j'ai ?* » Une autre personne confie : « *Même si j'ai du diabète j'achète du vin. S'il faut se priver de tout, autant se jeter dans le Rhône* ».

Certains peuvent faire des sacrifices pour d'autres dépenses qui leur semblent plus importantes que leur alimentation. Ainsi, une femme de 51 ans, seule, rencontrée dans une épicerie, confie-elle : « *Je me suis endettée pour payer l'opération de mon chat qui est malade. Il me reste 70 € par mois pour manger. Alors parfois je ne mange pas, et je fais plus rien le reste du mois* ». La vie de son chat passait à ses yeux avant ses propres besoins, reflet de la place que tiennent les animaux de compagnie pour des personnes isolées.

La majorité des personnes rencontrées sont concernées par la nécessité d'opérer des **arbitrages**, au niveau des besoins même primaires. Comme le dit une retraitée : « *Il faut que je regarde à tout ou alors il ne reste rien, même pas un bout de pain* ».

Le poids toujours plus important des charges liées au **logement** rogne souvent sur le budget dévolu à l'alimentation, comme en témoigne un homme retraité, qui après avoir travaillé 41 ans, éprouve des difficultés financières importantes depuis qu'il ne travaille plus, sa petite pension ne suffisant pas : « *Je préfère d'abord payer mon loyer, toutes mes charges, pour pas me retrouver dehors et après je regarde ce qu'il me reste pour me nourrir. Souvent il reste presque rien* ». Une jeune femme rencontrée qui a plusieurs enfants à charge, avec pour seul

revenu le RSA a décidé de **réduire son alimentation** : « *J'ai vu arriver le moment où j'allais devoir choisir entre le loyer et l'alimentation, mais finalement j'ai seulement dû « adapter » l'alimentation. Par exemple, pour mes repas, souvent je ne prends ni entrée ni dessert, je prends un plat unique. Je connais d'autres personnes qui par contre ne font qu'un repas sur deux* ».

Le choix de s'alimenter normalement peut être jugé prioritaire quoi qu'il en coûte : « *A plusieurs moments j'ai préféré me payer de la nourriture plutôt que de payer mon loyer* ». Ce que confirme une jeune femme rencontrée dans une épicerie sociale : « *Quand j'ai des dettes de loyer, je préfère manger plutôt que de payer mon loyer. Je sais pas pourquoi. C'est sûrement parce que ça a moins de conséquences directes. Quand on ne paye pas son loyer, on a des problèmes qu'après. Alors que quand on se paye plus à manger, on a faim tout de suite, et on se sent mal. Quitte à choisir, je préfère m'éviter ça* ». Mais les problèmes qui résultent de loyers impayés peuvent être lourds de conséquences.

Les dépenses liées à la santé, généralement imprévues viennent souvent percuter le budget alimentaire : « *Mon père me disait que je me prive de nourriture. Mais quand il faut aller voir le docteur c'est pareil, il faut payer. Bon alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Je continue à ne pas manger* ». L'endettement étant souvent inévitable dans ces situations de budgets très contraints, la charge de la dette vient s'ajouter aux dépenses qui réduisent l'alimentation comme l'exprime un retraité : « *Je paye d'abord mes dettes, après ce qui reste c'est pour l'alimentation* ». Quand la privation touche ainsi l'alimentaire, c'est généralement qu'on a déjà renoncé aux loisirs même si une femme rencontrée nous a dit préférer se « *priver de nourriture pour boire un café en terrasse et rencontrer des gens* », preuve qu'il n'y a pas de besoins secondaires qu'il ne serait légitime de satisfaire qu'après que les besoins dits « **primaires** » l'auraient été.

Dans ce contexte, les personnes rencontrées dans les structures d'aide alimentaire présentent **le recours** à une telle aide comme une nécessité. « **De décembre à mars, heureusement qu'il y a les Restos du Cœur, sinon je ne mangerais pas** ». Ou encore : « *Pour moi c'est indispensable, sans ça il me resterait rien pour manger* ». Mais leurs besoins débordent l'alimentaire, car pour s'en sortir elles déclarent avoir un besoin important d'accompagnement (49 % dont 53 % parmi les retraités et 51 % parmi les travailleurs¹³⁵).

Si l'accès à des lieux de distribution alimentaire permet de faire des économies fondamentales pour les budgets serrés, pour certains cela ne suffit pourtant pas, comme en témoigne une personne rencontrée : « **J'ai tellement peu d'argent que parfois je n'ai même pas de quoi me payer les courses à l'épicerie sociale** ».

Cette démarche peut être difficile, et accepter de faire le pas peut prendre beaucoup de temps : « *J'ai mis deux ans pour aller chercher de l'aide* ». Ce qui dérange le plus, c'est le sentiment d'être assisté, dont font largement part les personnes âgées notamment : « *ça m'énerve d'être assistée comme ça, j'aimerais bien trouver une manière de m'en sortir par moi-même. A mon âge en plus, quand même...* ». Le désespoir de ceux qui poussent la porte d'une association pour la 1^{ère} fois peut en témoigner, difficulté d'autant plus grande que le besoin est nouveau, parfois brutal, et touche des personnes qui ont connu des situations financières largement plus favorables auparavant. Ceux qui parviennent à franchir le cap expriment un sentiment d'humiliation, vis-à-vis de soi, et puis des autres : « **L'aide alimentaire c'est une chance, mais c'est pas valorisant. J'ai un peu honte. Tout le monde me demande pourquoi je n'y arrive pas. On se sent dégradé, tributaire de quelque chose, d'avoir travaillé toute sa vie et de ne pas avoir assez de ressources. Je suis à la retraite depuis 4 ans, j'ai toujours été indépendante, mais maintenant je m'en sors pas, y'a rien à faire** ». Alors le pas n'est franchi qu'en dernier recours : « *Au début ça dérange, mais après, quand on a besoin on a besoin. Par contre je ne viens que si j'ai vraiment besoin. Que s'il n'y a plus le choix* ». Aussi, il y a parfois un temps d'adaptation nécessaire : « *Je me suis habituée mais c'est quand même gênant* ».

¹³⁵ Selon l'enquête CSA de 2008.

Un militant d'ATD Quart-Monde ayant été à la fois bénévole et bénéficiaire d'une structure de l'aide alimentaire, témoigne de sa honte à contribuer au système : « *Moi quand je vais chez les frères, je donne à bouffer à quelqu'un, j'ai l'impression de me donner à bouffer à moi-même. J'ai honte de ce que je fais. Ça devrait même pas exister. On devrait avoir le droit de pouvoir se payer son kilo de pommes de terre ou de poireaux quand on en a envie, et non pas d'aller quémander ou d'attendre après une soupe qu'on va te donner une fois par semaine* ».

Un autre témoignage d'une directrice d'épicerie sociale, ayant elle-même été du côté des bénéficiaires, illustre combien la démarche peut être dégradante : « *Tu viens avec ta lettre de l'AS. Tu rentres, tu présentes ton papier, on te demande « Vous êtes combien ? ». Je me rappelle encore les phrases que j'ai entendues. Tu fais la queue, tu prends ton carton, tu as l'impression d'être avec des tickets de rationnement dans l'après-guerre. Je ne suis pas critique, dans le sens où je pense que c'est un dispositif nécessaire mais une aide d'urgence. Et je pense que les gens qui ne sont pas dans l'urgence ne doivent pas aller dans ces endroits. Parce qu'on les aide d'un côté. Et dans l'humain, bien sûr manger a de l'importance, mais je ne suis pas sûre qu'avoir confiance en soi et être combatif n'est pas plus important que de manger. Parce que comme ils disent ils ne mangent pas, ils bouffent* ».

Son double regard sur l'aide alimentaire, comme bénéficiaire et salariée, l'amène notamment à s'interroger sur **les contraintes d'usage des dispositifs que l'on impose aux bénéficiaires** : « *A la fois on dit aux gens que c'est mal d'utiliser le système, qu'il ne faut pas être des assistés, mais on met à leur disposition des dispositifs. Mais s'ils ne maîtrisent pas ces dispositifs, on les met encore plus en difficultés [...] Il y a un truc qui m'échappe. Je ne sais pas qui pense les dispositifs, mais ce ne sont sûrement pas des gens sur le terrain. En attendant, le fait de mal penser fait que les autres pensent...* »

Pour les nouveaux profils de bénéficiaires, la difficulté tient notamment à l'image qu'ils se font des personnes qui fréquentent ces lieux, souvent chargée de **stéréotypes**. Ainsi une femme issue de l'immigration s'étonne-t-elle : « *je pensais qu'il n'y avait que des immigrés ici, mais en fait il y a des français aussi* ». Le côtoiement d'un public « habitué » des accueils par les « nouveaux bénéficiaires » accentue parfois le sentiment de gêne de ceux qui ne se reconnaissent pas dans ce système.

Certains éprouvent le besoin de dire leur honte, comme l'exprime une bénévole : « *Souvent les gens viennent, se posent et pleurent. Ils ont besoin de vider leur sac. Après ça va mieux, ils acceptent* ». D'autres usent de stratégies pour ne pas être vus : « *Je viens aux horaires de pause alors ça va, je ne croise pas beaucoup de monde* ». Quelques-uns préfèrent simplement ne pas venir, comme en témoigne une bénévole : « *On a entendu dire par les services sociaux qu'il existe une trentaine de personnes éligibles à l'aide alimentaire qui ne viennent pas jusqu'ici parce qu'elles ont honte. On a décidé d'essayer de les faire venir par petits groupes pour qu'elles voient, et qu'elles choisissent après. On ne leur impose rien* ».

En Haute-Savoie, 7,5 % de la population a des revenus en-dessous du seuil de pauvreté¹, soit 55 000 personnes. Selon l'estimation de la Banque alimentaire du département (rapportée par son Président, Gérard Fritsch), le nombre de repas distribués en 2011 indique qu'ils ne couvriraient qu'à peine 10 % des besoins des personnes en alimentation. Ces données « *montrent bien que tous les gens qui pourraient avoir accès à l'aide alimentaire ne se présentent pas forcément* ».

Ces freins peuvent expliquer la tendance croissante des personnes en précarité à opter pour le « **système D** ». Les bénéficiaires du RSA rencontrés ont prouvé que s'ils ne peuvent pas augmenter leurs revenus, ils peuvent faire preuve d'autres ressources pour limiter leurs difficultés financières. Cela peut concerner l'alimentation, parfois au détriment de la qualité : « *Je regarde beaucoup les plateaux sur les marchés, ils vendent moins cher. Ou dans les grandes surfaces il y a parfois des promotions sur les fruits et légumes, et même s'ils sont un peu défraîchis, c'est quand même bien moins cher* ». Ces modes de débrouille ne sont pas toujours bénéfiques du point de vue de la santé. **Tout peut être prétexte à économie** :

« **On s'arrange, c'est le système D.** On me donne de la nourriture, des vêtements, que je transforme. Je suis très débrouillarde, je suis d'un milieu où il y avait pas d'argent, on apprenait à réparer ses chaussures, rafistoler et puis voilà, quoi ». En fait, tout ce qui est de seconde main et donc moins cher représente une aubaine pour les personnes aux moyens limités qui peuvent alors réaliser des achats parfois essentiels sans se mettre encore davantage en difficultés qu'elles ne l'étaient.

L'**entraide familiale** peut également permettre d'alléger les difficultés financières, et de fait alimentaires. Cependant, si cela semble naturel pour la plupart des personnes interrogées, c'est plus délicat voire impossible pour d'autres comme un bénéficiaire du RSA rencontré en entretien, qui refuse de demander de l'aide à ses quatre frères et sœurs qui ont pourtant de bonnes situations. Le fait d'avoir dû loger presque six mois chez l'un d'eux, l'a beaucoup gêné, et il supporte mal l'aide qu'il continue à lui apporter, notamment en remplissant son frigo de temps en temps : « *J'aime pas déranger. Ils ont leur vie. C'est pas leur problème si j'en suis là* ».

E. L'aide alimentaire : un enjeu politique ?

1. Les paradoxes de l'approvisionnement

L'**industrie agroalimentaire** représente un des fournisseurs principaux des Banques alimentaires.

Le **PEAD** (Programme européen d'aide aux plus démunis) et le **PNA** (Programme national d'aide alimentaire) représentent également une part capitale des approvisionnements, avoisinant souvent les 30 % de l'approvisionnement total en produits. Avec 35 % de produits provenant du PEAD, la Banque alimentaire de l'Isère démontre une certaine dépendance envers ce programme.

La **grande distribution** permet quant à elle de récolter entre 25 % et 40 % de l'approvisionnement. Enfin, la **collecte** représente environ 10 % des produits fournis par la banque alimentaire.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DES BANQUES ALIMENTAIRES

Source d'approvisionnement	Rhône	Loire	Isère
Industrie agroalimentaire	31 %	20 %	10,5 %
Union européenne et Etat français (PEAD/PNAA¹³⁶)	26 %	30 %	35 %
Grande distribution	26 %	40 %	28,1 %
Plateformes logistiques et autres fournisseurs	9 %	0 %	2,62 %
Collecte	8 %	10 %	12,5 %

Source : MRIE, Enquête par questionnaire auprès des acteurs de l'aide alimentaire, juin 2012

La plupart des Banques alimentaires de la région parviennent à répondre à la demande en nette expansion. A tel point que certains départements comme le Rhône se retrouvent en surplus de stocks. Sur l'année 2011, ce sont ainsi 4 864 tonnes d'aliments qui ont été collectées et 4 580 tonnes distribuées, dont 9 % à d'autres banques alimentaires afin d'ajuster les insuffisances ou les surplus de stocks.

En Isère, la Banque alimentaire affiche également d'importants surplus du fait du décalage entre ses approvisionnements et les quantités d'aliments distribuées. Il convient de préciser que ces données sont dues à une « année exceptionnelle » qui rend quelque peu caduques cette notion de surplus. Malgré tout, la question du gaspillage se pose, alors que les Banques alimentaires ont comme **objectif fort la minimisation du gaspillage alimentaire**, comme

¹³⁶ PNA : programme mis en place depuis 2005 permettant aux associations de bénéficier des produits absents du PEAD, (soit les produits protidiques et fruits et légumes).

le rappelle Patrick de la Tullaye : « *Tout ce qu'on peut faire dans ce sens-là on le fait. On cherche à ajuster au maximum nos stocks aux besoins. On ne fait que retraduire les besoins exprimés par les associations* ». En réalité, l'**enjeu** se situe selon lui davantage dans la **qualité des produits** distribués, car « *les plus modestes ont droit à une alimentation équilibrée* ». Pour permettre cet équilibre, il est nécessaire de diversifier les sources d'approvisionnement. Pour cela, un nouveau directeur de plateforme a été recruté sur le Rhône depuis un an. Il se charge notamment de démarcher les industriels de secteur et des plateformes logistiques afin de récupérer des lots invendables dans le circuit de distribution classique. Heureusement, « *notre département est riche. Il y a donc un gisement possible. Pour ces entreprises, la responsabilité sociale (RSE) constitue un bon argument de démarchage. D'autant que financièrement, le don en nature est très avantageux, puisqu'il est déductible à 66 % de l'impôt sur les sociétés* ». Concernant la qualité, ce sont souvent les **produits frais et les fruits et légumes qui manquent**, comme l'indiquent les Banques alimentaires de la Drôme et de la Savoie. A contrario, certains produits comme les yaourts sont envoyés en quantités massives difficiles à écouler.

Aussi, certains acteurs parlent d'une **période d'interrogation sur les modes de distribution des associations**, du fait d'une volonté partagée d'aider mieux, quitte à aider moins de personnes. Selon Patrick de la Tullaye : « *Le monde de l'aide alimentaire a évolué. On a dépassé le temps du colis alimentaire* ». Même si tous n'en ont pas les moyens, cette volonté d'améliorer la qualité des services rendus aux personnes en situation de précarité est partagée par un nombre important d'acteurs. Cependant ce désir louable de privilégier la qualité plutôt que la quantité apparaît paradoxal dans un contexte d'augmentation du nombre de demandeurs au risque d'avancer vers un renforcement des critères sélectifs.

UNE REVISION DE MODELE MARQUANT UN PASSAGE DE COLIS ALIMENTAIRES AU CONCEPT D'EPICERIE SOCIALE : ... L'EXEMPLE DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE A LYON

L'Entraide Protestante intervient depuis de nombreuses années sous forme d'aide alimentaire par la distribution de colis gratuits. Yves Collin (Directeur de l'Entraide Protestante de Lyon) fait état des insatisfactions générées par ce modèle et de la réflexion qui a conduit à une évolution.

La première limite touche à l'**enfermement des personnes aidées dans l'assistanat**. Ce mode de distribution suscite une demande importante qui oblige à répondre dans l'urgence sans pouvoir construire une relation durable avec les personnes, sans pour autant répondre de façon satisfaisante à leurs besoins. Ainsi il n'était pas rare que l'association retrouve les colis dans les poubelles d'en face.

Autre limite : les **modes d'approvisionnement ne permettaient ni la variété, ni la qualité des produits**, avec une difficulté à faire comprendre cela aux demandeurs pour lesquels la gratuité entretient le sentiment d'un dû et une exigence qui pouvait devenir agressive.

Cette réflexion a donc conduit à réinterroger la distribution de colis : « *Plutôt que d'être trop large, trop généraliste et du coup de faire un peu tout, on s'est dit : pourquoi ne pas créer une épicerie sociale? Sans sacrifier tout ce qu'on faisait au niveau de l'accueil mais plutôt pour **créer autour de l'épicerie des services visant à renforcer le lien social, la solidarité, la parentalité, la citoyenneté, etc.*** »

Concrètement, il s'agit de permettre aux personnes d'acquérir à bas prix et en pleine liberté de choix des produits alimentaires et d'hygiène, en s'inscrivant dans la politique locale. Pour Yves Collin, les principes de ce projet sont en cohérence avec ceux de l'Entraide Protestante « *le concept d'épicerie sociale est au carrefour de l'action sociale et de l'économie solidaire. Il s'affirme comme une approche originale visant à mettre à disposition des personnes en difficulté des lieux et des outils leur permettant d'agir sur leur situation. Cela traduit la volonté de dépasser la logique de l'assistanat et de privilégier la qualité des rapports humains et la construction du lien social* ».

Sur le plan technique, la volonté de privilégier la qualité implique des contraintes techniques rendant difficile la distribution des produits, notamment l'application d'un logiciel. Notamment, les associations sont souvent en difficulté pour faire face à la demande grandissante : *« les bénévoles sont submergés par la demande, disposent de moins en moins de temps pour accompagner les personnes, et pourtant ce temps d'accueil et d'écoute reste important. Il y a d'abord une volonté de connaissance à renforcer. On essaye d'être dans une prise en compte précise de la situation des personnes¹³⁷ ».*

Cet effort de se situer à un niveau individuel et non collectif est difficile dans la pratique car il implique des moyens humains proportionnels à la demande qui s'accroît continuellement.

LE LOGICIEL AIDA :

UN REVERS DE LA VOLONTÉ D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Au niveau de la traçabilité, l'union européenne a imposé aux distributeurs alimentaires de mettre en place la traçabilité des produits. Pour cela, différents logiciels existent, comme celui, assez exigeant, du nom d'**AIDA** (Aide Informatique aux Distributeurs Alimentaires). Bien que son principe soit approuvé de tous sur le plan théorique, cet outil implique dans la pratique d'importantes contraintes de gestion pour les structures concernées. Sur Lyon, le SAMU doit ainsi scanner quelques 53 tonnes de produits chaque année, ce qui représente une perte de temps considérable. Cette rigueur dans la gestion des stocks pose également la question de la professionnalisation des bénévoles, forcés de s'adapter aux conditions de distribution qui évoluent.

Les **Restos du Cœur** ont la grande particularité de ne pas recourir aux banques alimentaires, ses fonds propres suffisant à répondre à la demande. Par contre, ils dépendent pour plus d'un quart de leur approvisionnement des programmes européens et nationaux (le PEAD et le PNAA qui représentent respectivement 23 % et 6 % au niveau national) les 71 % restants provenant de l'achat en gros auprès de fournisseurs. Cela représente 80 000 tonnes de produits achetés pour l'année passée. De plus, une collecte nationale et des opérations de récupération de denrées auprès d'entreprises agro-alimentaires ou de grandes surfaces permettent de récolter des stocks complémentaires. La dernière collecte a permis de récolter quelques 6 000 tonnes. Cet événement connaît un succès certain : depuis 2005, le nombre de magasins participants, de bénévoles mobilisés et de tonnages collectés ont tous été multipliés par 3.

Le **Secours Populaire** ne recourt pas non plus aux Banques alimentaires pour répondre à la demande, mais répartit également ses approvisionnements entre les fonds d'aide européenne et nationale (PEAD et PNAA), l'achat direct auprès des grandes chaînes de distribution et les collectes qui constituent pour le Secours Populaire une part importante des ressources. Les collectes dans les enseignes présentent en outre d'autres avantages que la simple récupération de produits, elles *« permettent de sensibiliser les gens aux notions de précarité et de solidarité, et de les amener à réfléchir aux manières par lesquelles ils peuvent être solidaires¹³⁸ ».* *Ça représente pour nous entre 50 et 60 % de l'aide alimentaire que l'on redistribue aux personnes. Aussi on collecte beaucoup de denrées alimentaires, dans les grandes surfaces notamment... Nous ne sommes pas en partenariat avec ces grandes surfaces mais on va directement encourager les dons alimentaires auprès des consommateurs... »¹³⁹*

¹³⁷ Propos recueillis auprès de Sébastien Thollot (coordinateur du Secours Populaire, délégation du Rhône lors d'une table ronde sur l'aide alimentaire à l'Université de Lyon 2).

¹³⁸ Idem.

¹³⁹ Idem.

2. Les contradictions du PEAD, principale source d'approvisionnement des structures d'aide alimentaire

Le PEAD (Programme européen d'Aide aux plus démunis) est un dispositif hérité des surplus agricoles de l'Europe qui se sont transformés au fil du temps en enveloppe financière. Quatre associations en bénéficient : la FFBA (Fédération française des Banques alimentaires), le Secours Populaire, les Restos du Cœur et la Croix-Rouge.

Comme on le sait, ce sujet ayant été matière à de nombreux débats relayés par la presse, le PEAD semble fortement menacé, car fortement contesté par plusieurs Etats qui lui reprochent d'être pris dans le cadre de la politique agricole commune. Ils préconisent qu'il soit pris sur le budget des affaires sociales de chaque pays et non sur un budget à l'échelle européenne.

Par conséquent, ce programme dont l'enveloppe européenne globale s'élevait à 480 millions d'euros en 2011 (dont 73 millions d'euros destinés à la France) a connu en 2012 une baisse de plus de 75 %. Un **combat important pour le maintien de cette aide a alors été mené par les associations qui en bénéficient en France**, au niveau national surtout, par des actions communes des principales têtes de réseau. Pour sa part, Patrick de la Tullaye¹⁴⁰ affirme avoir envie de militer pour défendre ce programme : « *Ce programme mérite d'être défendu, notamment parce qu'il permet l'accès à certains produits comme le lait* ». Des actions ont également été menées localement, par une sensibilisation des élus ainsi que des actions de lobbying fédérant l'ensemble des réseaux d'aide alimentaire, les élus européens ainsi que les pays de la CEE dans lesquels le réseau des banques alimentaires a des ramifications. Cela a contribué à la reconduction du PEAD sur les deux prochaines années (2012 à 2014), sans aucune garantie à ce jour au-delà de cette date.

Les Restos du Cœur ont fixé la sauvegarde du PEAD comme leur priorité 2012. Cet investissement semble évident si l'on rappelle que celui qui s'est rendu devant la Commission et le Parlement européen en 1986 pour permettre aux plus démunis d'accéder aux tonnes de surplus de produits agricoles n'était autre que... Coluche. Aujourd'hui, ce programme représente 23 % du budget alimentaire de l'association et constitue une source de financement capitale pour ceux qui ont œuvré depuis son origine, car : « *Nous défendons l'idée que dans l'Europe des 27, continent qui compte plus de 80 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, ce programme constitue pratiquement l'une des seules politiques solidaires et orientées vers les femmes et les hommes plutôt que vers les structures. Nous défendons l'idée que les fondateurs de l'Europe se sont appuyés sur des valeurs, dont l'une était l'accès de chaque européen à une alimentation suffisante et saine, et que ce principe de sécurité alimentaire est menacé par la fin du PEAD. Nous défendons l'idée qu'une résolution voulue par 85 % des eurodéputés et 21 pays sur 27 devrait, dans tout système démocratique digne de ce nom, être adoptée*¹⁴¹ ».

Quelles alternatives au PEAD semblent aujourd'hui envisageables ?

Pour Bernard Perry¹⁴², « **Cette baisse n'est pas une fatalité aujourd'hui** ». Gérard Ribeyron, Président de la BA de Saint-Etienne, rejoint cette idée : « *Nous allons devoir trouver pour 2014 d'autres solutions au niveau de l'Europe. Notre Fédération y travaille depuis 1 an* ». La Banque Alimentaire de l'Ain qui s'approvisionne à 36 % grâce au PEAD, évoque la nécessité de réaliser des collectes auprès d'un nombre plus important de magasins, ce qui implique par ailleurs des frais de fonctionnement à la hausse et des aides à la baisse. Gérard Fritsch (Haute-Savoie) évoque des « **opportunités pour bénéficier de produits de retrait** » (fruits et légumes), « *mais il est impératif que les pouvoirs publics prennent en charge le transport du lieu de production jusqu'à la plateforme régionale. Aussi, faut-il maintenir les niches fiscales* ». D'autres, comme Patrick de la Tullaye, préfèrent ne pas compter sur l'Etat pour redresser la

¹⁴⁰ Président de la Banque alimentaire du Rhône.

¹⁴¹ Rapport annuel des Restos du Cœur 2010/2011, p.67.

¹⁴² Président de la Banque alimentaire d'Isère.

situation : « *Même si l'Etat a parlé de compenser, on sait bien que ça n'arrivera pas* ». Gérard Ribeyron rajoute : « *Le PEAD sera probablement réduit avec une compensation plus ou moins importante des pays qui pourront suivre [...] Nous sommes persuadés que le niveau du PEAD pour la France ne sera pas aussi important qu'aujourd'hui, que de nouveaux pays y auront accès (dont l'Allemagne certainement). Cela pose la question de la substitution partielle, c'est-à-dire des nouvelles sources d'approvisionnement et du rôle de l'Etat à ce niveau* ».

A ce sujet, Gérard Fritsch fait part de ses attentes envers l'Etat : « **Il est clair que les compensations devraient venir de l'Etat qui seul peut l'assurer**, faute de quoi il y aura une réduction drastique de l'aide alimentaire apportée aux plus démunis et travailleurs pauvres ». Selon lui, les collectivités locales ne sont pas assez investies : « *Nous constatons d'ailleurs que les collectivités locales (Région, Département, Communauté de Communes, Communes) ne considèrent pas l'aide alimentaire comme une priorité leur incombant, attendant que l'Etat la prenne en charge* ».

Les responsables des Restos du Cœur ont également réfléchi à cette possibilité d'alternatives au PEAD. Sur la délégation du Rhône, pour qui ce sont 23 % du budget de l'aide alimentaire qui sont amenés à disparaître, la prévision de nouvelles possibilités prend le pas sur l'inquiétude. Marc Vial, Président des Restos du Cœur de Haute-Savoie espère que **le Fonds Social Européen (FSE) prenne le relais**, malgré la réticence des pays du Nord. Il évoque aussi la nécessité de mener des actions locales de collecte de denrées alimentaires et d'établir des partenariats avec la grande distribution, et pourquoi pas passer à la vitesse supérieure en imaginant une logistique au niveau départemental.

Plus fondamentalement le débat autour du PEAD a été l'occasion de soulever la question d'une réelle ambition politique européenne en matière d'éradication de la pauvreté. Quelles que soient les évolutions de l'aide alimentaire, les coordinations ou participations mises en place, elle reste le **symptôme d'un échec de la lutte contre l'exclusion**. Si elle reste nécessaire, elle ne saurait tenir lieu de réponse politique à la radicalisation de la pauvreté.

LES PAUVRES DANS LA SOCIÉTÉ, REPRESENTATIONS ET CONTROLE, UNE APPROCHE AU REGARD DE L'HISTOIRE

PAR BERNADETTE ANGLERAUD, HISTORIENNE

Si les pauvres, les malheureux ont traversé l'histoire, ils sont peu connus car ils laissent peu de traces. Par ailleurs, la notion de pauvreté est contextuelle, les seuils et états variant selon les époques et les lieux. L'historien Michel Mollat¹⁴³ en a donné cette définition « *une situation, subie ou volontaire, permanente ou temporaire, de faiblesse et d'humilité, caractérisée par la privation des moyens, changeant avec les époques et la société, de la force et de la considération sociale (argent, pouvoir, honorabilité de la naissance, vigueur physique, capacités intellectuelles, liberté et dignité personnelles).* »

Si la situation de précarité répond à des critères variables, le regard social sur l'état d'infériorité a lui aussi évolué. Entre fatalité, châtement, tares, les interprétations ont évolué, reflétant les espérances, peurs sociales.

Le pauvre est en état de dépendance. Dans la société guerrière du Moyen Age, cette dépendance est totale, le pauvre est celui qui dépend de plus puissant que lui pour se nourrir, se protéger de l'état de guerre... Mais, cette aide a une valeur rédemptrice. La pauvreté est analysée à la lumière de la pensée chrétienne. La pénurie matérielle renvoie à une attitude d'humilité, de quête. Le chrétien ne doit pas se préoccuper de richesse ou de pauvreté, il lui faut garder l'âme d'un pauvre envers Dieu. La figure du pauvre renvoie alors au Christ, à travers les *Béatitudes* ou *Mathieu 25-40*, « *je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites.* » Les ordres mendiants au XIIIe siècle expriment cette sanctification de la pauvreté.

Dès les premiers temps chrétiens, la charité et l'aumône sont des moyens de salut. Le pauvre est un viatique vers le salut éternel. Les hôtelleries accueillent les pèlerins, les hôpitaux les pauvres sans feu ni lieu. L'Eglise a ses pauvres, mais ses capacités d'assistance sont limitées. Ainsi, dès le Ve siècle, apparaissent des matricules, listes sur lesquelles sont inscrits les noms des pauvres qui, seuls, reçoivent aide et assistance.

Le pauvre assisté est celui que l'on connaît, qui appartient au même village, à l'égard duquel la communauté a donc un devoir d'assistance. « La part du pauvre » est réservée à ses pauvres. En revanche, différente est l'attitude à l'égard des « horsins », ceux qui sont d'ailleurs et cet ailleurs, dans les sociétés traditionnelles, peut commencer à dix kilomètres de chez soi. Errants, vagabonds qualifiés, quelle que soit leur origine, de Bohémiens ou de Tziganes, sont rejetés et craints. Or, les famines, les épidémies, les guerres jettent régulièrement sur les routes des hordes d'individus, voire de familles, précarisées par la crise.

Les dernières décennies du Moyen Age avec la guerre et la Peste noire voient la situation économique se dégrader et les effectifs de pauvres augmenter. Dans un contexte de tensions politiques, avec la Guerre de cent ans, les révoltes se multiplient. Les rapports sociaux en ressortent changés. « Les temps modernes » qui succèdent à la période médiévale à partir de la fin du XVe siècle changent la donne. Ils voient les états nationaux s'affirmer, comme les monarchies renforcent et structurent leur pouvoir. Les états sont soucieux d'ordre au sein de leurs frontières et cherchent à contrôler et fixer leur population. La distinction entre le pauvre errant et le pauvre domicilié se renforce. Le vagabond est perçu comme une menace, ferment de révolte, auteur de larcins. Comme le reste de la population, les pauvres doivent être fixés sur un espace. En France, l'ordonnance de Moulins, en 1566, oblige chaque municipalité à nourrir « ses pauvres ». C'est ainsi que sont créés, au cours du XVIe siècle, les Aumônes générales ou les Bureaux des pauvres. Mais l'assistance n'est pas générale, elle repose sur une

¹⁴³ Michel Mollat, *Les pauvres au Moyen Age*, Hachette, 1878.

sélection très stricte. Les pauvres sont triés¹⁴⁴ selon une classification précise, qui est la même partout : les malades sont admis dans les hôpitaux ; les mendiants valides sont arrêtés et mis au travail forcé ; les étrangers à la ville sont expulsés ; les «*pauvres honteux* » sont assistés secrètement, pour que leur dignité soit préservée ; enfin, la dernière catégorie, celles des pauvres «*mis à l'aumône* », est seule bénéficiaire de distributions municipales. Pour être admis dans ce groupe, le demandeur est appelé à suivre une procédure précise : il faut présenter une requête auprès des commissaires du bureau, puis une enquête est faite sur place. La plupart du temps, au moins trois ans de domiciliation sont exigés, la moralité est prise en compte, ainsi que la situation familiale. Si le pauvre réussit l'examen, il se voit remettre un insigne cousu sur son vêtement pour l'identifier comme «*pauvre de l'aumône* », ce qui lui permet de recevoir une aide en argent et en pain.

Dans les siècles suivants, se pose de plus en plus la question du coût de ces pauvres. L'avènement d'une économie de plus en plus marchande et le renforcement des états conduisent à poser la question de l'assistance en termes de rentabilité. Le pauvre perd sa place sociale. Sans travail, il devient le paresseux, le parasite. Au XVII^e siècle, sont créés des hôpitaux généraux, le premier, La Charité, voit le jour à Lyon en 1624. Les hôpitaux généraux sont des villes dans la ville avec logements, ateliers, magasins et chapelle. Leur finalité est double, s'agissant de sécuriser la ville en la débarrassant de sa population dangereuse et de rentabiliser cette population. Ainsi, les pauvres sont enfermés (à Lyon, on organise des chasses aux mendiants), puis rééduqués moralement et socialement par le travail.

Le XIX^e siècle, avec le triomphe de la révolution industrielle et du libéralisme, se situe dans cette mouvance. Or, la précarité de la condition ouvrière place les ouvriers aux marges de l'indigence et opère une confusion entre prolétariat et milieu délinquant, comme en témoigne le roman au XIX^e siècle. La figure du pauvre devient désormais celle du migrant, récemment arrivé de la campagne, et devenu ouvrier en ville. Ce nouveau milieu social, en plein essor, provoque un sentiment d'insécurité, de peur parmi les populations urbaines, prolétariat se confond alors avec criminalité. Les pouvoirs publics se désengageant du domaine social, différentes solutions se font jour pour pallier le danger. Ainsi, en Angleterre, les workhouses accueillent les indigents, qui, à raison de plus de 15 heures de travail journalier, fournissent une main d'œuvre pratiquement gratuite aux manufacturiers et assurent la paix sociale. Le travail est alors vu comme une expiation de la culpabilité liée à l'indigence. En France, les œuvres de charité se multiplient pour répondre à cette nouvelle pauvreté. Leur mission consiste donc à les aider, par charité chrétienne, mais aussi à les réinsérer socialement en leur imposant des repères moraux et les règles de vie du nouveau monde industriel.

Dans cette nouvelle société contemporaine, il n'y a plus vraiment de bon pauvre. Filles-mères, ouvriers sans travail, vieillards indigents sont tous suspects de mœurs dissolues, de paresse, d'imprévoyance, car leur vie est aux antipodes des nouvelles valeurs sociales. Ce sentiment d'altérité suscite condescendance, méfiance, ce qui n'exclut pas la charité, puis la mise en place d'une politique d'assistance. En effet, dans la plupart des pays de l'Europe industrielle, est instaurée, à la fin du XIX^e siècle, une assistance sociale, qui couvre les risques de la vie. En France, c'est dans les années 1890, que se met en place cette législation sociale avec l'institution de l'Assistance médicale gratuite, du service des enfants assistés et la prise en charge des vieillards malades et incurables. Cette politique est à mettre en parallèle avec le contexte social qui voit l'essor du mouvement ouvrier. En France, les pouvoirs publics entendent désarmer les syndicats en faisant leur la question sociale, tout en se substituant à la charité privée. Mais le pauvre secouru est le travailleur, victime des fléaux de la vie et non le pauvre errant et sans travail, suspect de paresse. Ce dernier est abandonné aux œuvres qui continuent leur mission de rédemption.

Les XX^e et XXI^e siècles hériteront de ces conceptions dans un contexte qui, surtout après 1945, voit la pauvreté dépasser les frontières nationales, européennes pour répercuter la mondialisation.

¹⁴⁴ Denise Turrel, « Une identité imposée : les marques des pauvres dans les villes des XVI^e et XVII^e siècles », *Les Cahiers de la Méditerranée*, 66, 2003.

AU PIED DU MUR

PAR BRUNO TARDIEU, DELEGUE NATIONAL D'ATD QUART-MONDE

Quand la misère devient une question de Droits de l'Homme

La MRIE naissait au moment où le Rapport Wresinski au CES (Conseil Economique et Social) sur « Grande Pauvreté et Précarité Economique et Sociale » commençait à montrer sa puissance. Pour la première fois, un rapport officiel d'une assemblée constitutionnelle abordait la question de la grande pauvreté, non pas en termes caritatifs ou de mesures d'aide aux pauvres mais en termes de droits de l'homme, introduisant une « révolution » lente qui conduit l'ONU, après l'avoir prise en compte lors du sommet social de Copenhague en 1995, à proposer d'adopter fin 2012 en Assemblée Générale les « *Principes directeurs de la lutte contre la pauvreté dans le cadre des droits de l'homme* ».

« Révolution » parce que problématiser la misère en termes de droits de l'homme, en fait une question qui me concerne en tant que citoyen. En effet un droit qui n'est pas partagé par tous étant un privilège, les droits de l'homme supposent que chacun défende les droits de l'autre autant que son droit propre. Les droits de l'homme sont « *les droits de l'autre homme* »¹⁴⁵.

Dès lors, les personnes en situation de grande pauvreté sont avec moi coresponsables de la société, de la démocratie, de la justice, de la politique, de la paix. C'est un pas de civilisation considérable. Il s'agit de sortir de la relation de « bienfaiteur » à « bénéficiaire » ou « obligé », pour regarder en face si oui ou non, nous considérons le plus pauvre comme une personne d'égale dignité, absolument précieuse, ni plus ni moins que moi-même.

Construire une compréhension citoyenne

Le rapport Wresinski a apporté en 1987 à la République Française une connaissance nouvelle parce qu'il prenait en compte les connaissances existantes sur la pauvreté en y ajoutant la connaissance que les pauvres eux-mêmes ont de leur situation. Ce n'est que dans ces conditions que la connaissance peut devenir pertinente pour l'action. C'est pourquoi les partenaires sociaux qui siègent au CES ont pu au fil des années se dire qu'ils avaient eux aussi une connaissance de la grande pauvreté, en tant qu'employeurs, syndicats,... que toutes les forces vives de la société avaient une prise, un point de vue sur la grande pauvreté qu'ils se devaient de confronter avec celui que les plus démunis avaient eux-mêmes. Les syndicats, par exemple, ont pris en compte les personnes privées d'emploi et considéré que la grande pauvreté était aussi de leur responsabilité.

C'est dans cette mouvance et avec la même intention de mobilisation générale des institutions et des citoyens par une connaissance renouvelée de la grande pauvreté que fut créée la MRIE. La loi contre les exclusions de 1998 s'est appuyée sur cet exemple pour créer l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. Et la MRIE a gardé cet élan initial du rapport au CES avec l'implication des partenaires sociaux, des institutions et des associations. Ainsi produit-elle une connaissance impliquée et partagée, pertinente parce que mobilisatrice. La MRIE procède de ce refus de simplifier les pauvres pour qu'ils correspondent aux actions simplistes qui sont pensées pour eux mais sans eux. Elle est née dans ce courant qui pense que si les citoyens comprenaient mieux les logiques de l'exclusion sociale, ils sauraient les reconnaître et les refuser au quotidien : encourager la construction de logements sociaux dans son quartier, refuser que des enfants soient étiquetés à l'école, que son médecin n'accepte pas

¹⁴⁵ Emmanuel Levinas.

les porteurs de cartes CMU,... La MRIE est un organisme paritaire où les forces vives d'une région cherchent à connaître l'exclusion, pas d'un point de vue technocratique, mais avec les populations concernées, les associations dans lesquelles elles se rassemblent, les partenaires sociaux, les institutions.

L'avenir de la lutte contre la pauvreté se joue autant au plan mondial, européen, national, qu'à l'échelle de chaque territoire, et doit prendre en compte toutes les dimensions de l'être humain. Il est ainsi fondamental que chaque région puisse se doter d'un organe pour créer la coresponsabilité concrète de l'effectivité des droits. C'est pourquoi il est impensable que l'Etat pense aujourd'hui faire des économies en réduisant son soutien à la MRIE au moment où se pense une nouvelle phase de décentralisation et où il serait nécessaire de doter chaque région d'un pareil outil.

Il n'y a pas plus de hiérarchie des besoins que de hiérarchie des droits

Paradoxalement, face au défi de la persistance de la misère dans des pays riches, l'être humain construit des explications sans les personnes concernées et arrive à des conclusions déshumanisantes qui « expliquent en éloignant ». Ainsi, l'apparition de l'idée que la misère est une atteinte aux droits humains nous met au pied du mur et des réactions apparaissent, des formes archaïques d'aides renaissent. Des actions se développent qui permettent de « faire quelque chose » sans vraiment se rencontrer, sans prendre le risque de se reconnaître et ces actions renforcent la relation de bienfaiteur à bénéficiaire. Car se reconnaître serait le plus grand risque¹⁴⁶. Et notre société retrouve aujourd'hui une violence archaïque qui désigne et exclut le bouc émissaire¹⁴⁷. Dans une société qui se radicalise, qui fait de l'élimination un principe naturel, la pauvreté se radicalise, les rapports se déshumanisent. Parallèlement, tout devient marchand. La charité elle-même est devenue une marchandise, les listes de donateurs se vendent, et les campagnes publicitaires de plus en plus chères et sophistiquées utilisent les pauvres pour séduire les donateurs. Elles réduisent la complexité de l'homme en besoin de manger et de se loger, et ainsi contribuent à entretenir la misère. Comme souvent dans l'histoire, les avancées majeures génèrent en même temps des résistances.

C'est ainsi que nombre de nos concitoyens pensent que les surplus alimentaires de l'Europe sont une solution à la misère, qu'il faut créer plus d'abris pour les sans-abris ou que la misère est une fatalité. Comme si elle n'était pas le fruit de nos choix, comme si elle n'était pas « l'œuvre des hommes que seuls les hommes peuvent détruire¹⁴⁸ ». La lutte contre la pauvreté ne pourra pas faire l'impasse de la responsabilité de tous les citoyens et de la prise de conscience par chacun d'eux que l'acceptation de la misère ne fait que préparer des violences et des souffrances pour nos enfants et pour les générations futures.

Un travail de recherche partagée entre des chercheurs universitaires, des professionnels du champ éducatif et social et des militants vivant la grande pauvreté, a montré que ces représentations des personnes démunies réduites à des estomacs étaient entrées jusque dans la science¹⁴⁹. Ainsi ont-ils pu remettre en cause la théorie de Maslow, qui présente un modèle en forme de pyramide des besoins humains : tout en bas les besoins biologiques, puis au-dessus les besoins sociaux, puis plus haut les besoins intellectuels et, tout en haut, la fine pointe des besoins artistiques et spirituels. Autrement dit, n'essayez pas de parler de politique avec quelqu'un qui vit à la rue, ni de spiritualité avec quelqu'un qui n'a pas de travail, ne cherchez pas à faire goûter l'art à quelqu'un qui ne mange pas à sa faim. Or, toute l'expérience

¹⁴⁶ Dans les Bienveillantes, de **Jonathan Littell**, le héros, un dignitaire nazi, se demande pourquoi tant d'acharnement sur les juifs dans les camps de concentration. Un responsable de camp lui répond : parce qu'au moment d'éliminer les gens on voit dans leur regard qu'on est en fait identique. Et cela est insupportable. C'est contre son propre mépris qu'on lutte si violemment.

¹⁴⁷ Illustrée par tous ces jeux télévisés qui mettent en scène l'élimination du plus faible.

¹⁴⁸ Joseph Wresinski, Refuser la Misère, une pensée politique née de l'action Ed Cerf Editions Quart-Monde, 2007.

¹⁴⁹ Le croisement des savoirs et des pratiques. Editions de l'Atelier.

des militants vivant la grande pauvreté participant à cette co-recherche montrait que ce modèle construit par des gens ignorant la vie dans la misère était erroné : c'est en reconnaissant toutes ces dimensions en même temps qu'un être humain peut se sentir reconnu.

Une pièce de Shakespeare, une peinture de Van Gogh, une question politique, ont pu permettre à des gens très pauvres de se sentir enfin humains et reconnus comme tels¹⁵⁰.

« Ils voudront bien de nos idées mais voudront-ils de la population ? »

Cette question tragique que se posait Joseph Wresinski après le succès considérable que fut le vote de son rapport au CES était ancrée dans toute son expérience d'avoir été pris de haut, d'avoir vu ses parents rabaissés, d'avoir été considéré comme incapable de faire des études. Partout il a pu vérifier que finalement c'est de la population très pauvre que le monde ne veut pas, dont elle a peur : « *la violence du mépris et de l'indifférence crée la misère, car elle conduit inexorablement à l'exclusion, au rejet d'un homme par les autres hommes* »¹⁵¹.

Mais quand les gens très démunis découvrent que d'autres vivent ce même sentiment d'être compté pour nul, que partout dans le monde il existe comme un délit de pauvreté, ils entament une lente démarche de déculpabilisation, d'émancipation, de libération.

Les gens qui vivent la misère savent bien que la misère détruit, et que retrouver la confiance, changer de regard sur soi-même, oser relever la tête, est long, très long. Construire une société qui garantirait l'effectivité des droits pour tous – pas des privilèges pour certains, et l'exclusion pour les autres – sera également très long. Cela a demandé du temps de convaincre le pays de créer la CMU puis de la mettre en œuvre. Cela en demandera pour aller au bout du Droit Au Logement Opposable et construire les logements sociaux abordables dont la population a besoin, pour faire évoluer la pédagogie de nos écoles pour que chaque enfant puisse apprendre avec les autres, construire les soutiens familiaux, former les travailleurs sociaux à une relation de co-construction : tout cela sera long.

Mais une chose pourrait changer tout de suite : qu'il soit interdit d'humilier une personne dans la misère. Que quand elle ose demander ses droits¹⁵², elle ne se retrouve pas stigmatisée, traitée différemment parce qu'elle porte les signes visibles de la pauvreté : une adresse, un parcours scolaire, un type de revenu ou d'aide sociale. En un mot, que soit reconnue la discrimination pour origine de grande pauvreté.

Au Canada, en Belgique, dans des textes Européens, la discrimination pour origine sociale est reconnue et interdite. Nos civilisations ont peu à peu reconnu qu'il était immoral et interdit d'être raciste. Même dans une cour de récréation, les enfants le savent. Mais dire à un autre enfant qu'il est un « cas soc' », lui dire qu'il est un clochard parce que sa famille est hébergée dans un hôtel, cela n'est pas interdit. L'interdire serait un signal très fort, qui empêcherait un maire d'interdire la cantine aux enfants de chômeurs, qui reconnaîtrait enfin la violence du mépris faite aux gens très pauvres, et cette reconnaissance leur permettrait peut-être d'oser devenir ces partenaires indispensables à la lutte contre la misère.

¹⁵⁰ La MRIE de son côté, par ses travaux participatifs exigeants, en était arrivée à la même nécessité de déconstruire la pyramide de Maslow, pour en faire une sphère où toutes les dimensions humaines sont indivisibles et équivalentes. Voir l'intervention de Bruno Lachnitt au colloque les vacances, ou les fruits de la liberté, mai 2011.

¹⁵¹ Dans « La violence faite aux pauvres » Revue Igloos N° 39-40 (1968) http://revue-quartmonde.org/IMG/pdf/igloo-n39-40_janv-fev-mars1968-120dpiJPGgris.pdf

¹⁵² Des millions de Français n'osent plus demander leurs droits, c'est le scandale du non recours évoqué dans ce rapport à travers les travaux de l'ODENORE.

VIOLENCE ET PAUVRETE

Réflexions d'allocataires du RSA

Dans tous nos travaux avec des personnes vivant dans la pauvreté ou la précarité, il ressort le besoin fondamental, avant toute chose, de se sentir considéré comme un être humain, avec respect et dignité. *« Les participants à nos universités populaires se plaignent souvent du regard qu'on porte sur eux, plus que des manques de biens »*, soulignait François Guillot lorsqu'il était responsable d'ATD Quart-Monde en Rhône-Alpes et animateur des universités populaires. Les plus pauvres disent que *« le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, c'est être considéré comme rien »*. Un homme qui s'est immolé par le feu cet été dans une Caisse d'Allocations Familiales, est décédé des suites de ses brûlures. Le traitement médiatique de l'événement, l'anonymat dans lequel il est resté, illustrent bien ce *« considéré comme rien »*. Nous souhaitons que ces pages fassent droit à tous les anonymes qui *« laissent tomber »* ou passent à un acte désespéré pour se faire entendre, et qu'elles contribuent à éviter de telles situations.

Lors des cafés paroles organisés par les accueils de jour de Notre Dame des Sans Abris en 2005-2006, des personnes sans domicile affirmaient *« je ne suis pas consulté, pas considéré, pas un homme. Quand tu n'as pas de travail, tu n'existes pas »*. Quand nous avons rencontré des allocataires du RSA, membres de forums territoriaux en Isère, ils ont posé ce manque de considération et de concertation comme une véritable violence. *« Il n'existe pas un métier où il n'y a pas d'organisation professionnelle pour défendre les intérêts de ses ressortissants. Les lycéens, les étudiants élisent des représentants dans les instances qui les concernent. Les pauvres sont les seuls, avec les enfants de maternelle et les prisonniers, à ne pas être représentés par des pairs qu'ils ont élus. On est la seule catégorie de la population qui n'est pas représentée quand l'Etat discute avec les partenaires sociaux. Quand on regarde la composition du Conseil d'Administration de la Caf, on trouve des représentants des employeurs, des représentants des salariés, des représentants du personnel des associations familiales. Personne ne représente le public autre que les familles, personne ne représente les allocataires du RSA. Après on s'étonne qu'il y ait de la violence ! Si vous êtes précaire, vous êtes seul ! »*

La loi sur le RSA a instauré l'obligation de participation des représentants d'allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires. Dans ce cadre, le Conseil Général de l'Isère a instauré des Forums territoriaux. *« Les allocataires du RSA n'ont pas le sentiment de former un tout, un groupe social à part entière, car ils sont découpés en différentes catégories »* analyse l'un d'eux, *« et en plus, le but du RSA n'est pas d'y rester mais d'en sortir. Avec les Forums territoriaux, le Conseil Général a organisé la discussion. Il y a eu des tensions au début mais aujourd'hui si on n'est pas forcément d'accord avec les professionnels, on reste dans une discussion entre adultes normaux »*. Sur Grenoble, des allocataires, membres des Forums, viennent de créer un lieu ressources dans des locaux mis à disposition par le Conseil Général, *« c'est la première fois qu'il y aura un lieu en Isère spécifiquement pour les allocataires du RSA, animé par des allocataires »*. C'est dans ce cadre qu'un collectif d'allocataires du RSA nous a accueillis dans les locaux dédiés aux quatre Forums territoriaux de l'agglomération grenobloise, puis sont venus participer à une rencontre sur *« Violence et Pauvreté »* avec des professionnels. Alain, Pierre-Louis, Aïda, et Pierre ont souhaité contribuer à la réflexion à partir de leur expérience, en amenant leurs témoignages et analyses. Nous les restituons fidèlement ci-après à partir des enregistrements de nos rencontres.

Ils soulignent que si certains usagers peuvent avoir un comportement violent, ce n'est souvent qu'un reflet de la violence qu'ils subissent au quotidien. Leurs exemples sont nombreux, nous en avons repris quelques-uns. On peut supposer que la plupart des acteurs de l'action sociale concernés n'en ont pas conscience, encore moins l'intention, ne mesurant pas les conséquences de tels actes ou paroles, pris eux-mêmes dans une logique institutionnelle qui n'est pas exempte de violence.

Les répercussions sur les personnes sont plus ou moins graves, mais l'accumulation finit par être extrêmement pesante voire insupportable, et peut expliquer des passages à l'acte violent, quand la goutte d'eau fait déborder le vase.

Qu'est-ce qui est le plus violent ?

Qu'un allocataire du RSA exprime avec la violence du désespoir son désir d'être considéré comme un être humain ou qu'on décide de son sort à travers le fonctionnement d'un dispositif auquel il n'est pas associé ?

« Quand vous êtes pauvres il faut faire de la façon dont on décide pour vous qui n'est pas négociée et discutée au préalable ».

Il existe un système pour les mamans qui sont seules, pour partir en vacances avec l'aide de la Caf. J'ai refusé de partir parce que ça me demande de m'investir déjà moralement, ça me demande de l'argent, je dois participer au montage du projet, et en ce moment je suis préoccupée par d'autres choses. Et bien on m'a reproché de ne pas accepter de partir en vacances en me disant que j'avais peut être un problème éducatif avec mes enfants. C'est grave ! Du coup je me suis tue. J'ai été très calme, j'ai l'habitude de recevoir des coups, à force ! J'ai une formation d'esthéticienne, on m'a appris que les poils permettaient de couvrir la peau contre la lumière etc... Moi, depuis que je vis des épreuves très difficiles, autour de moi il se forge du béton armé, c'est plus des poils c'est du béton armé donc les coups je peux les recevoir. Honnêtement, je ne me suis pas rebellée, mais ça m'a réveillé des peurs que j'avais. Ça m'a donné aussi des forces pour réagir autrement.

Je connais une fille dans un forum, une femme seule avec des enfants, elle n'en pouvait plus, elle était à bout de force et s'est confiée dans un lieu où elle pouvait s'exprimer, où on écoute. Il y avait une AS qui était là. En sortant de là, je pense que l'AS a dû évoquer cette situation en parlant comme ça, innocemment avec quelqu'un de l'aide sociale. Deux jours après, des personnes sont venues chez cette fille : « madame on a appris que vous ne pouviez pas nourrir vos enfants on vient faire une enquête sur vous ... ». Vous vous rendez compte de la situation ? De la violence qu'on vit au quotidien ?!

Les gens n'ont pas recours à ce qu'on leur propose, aides financières ou autres parce que la contrepartie est de faire des choses. Beaucoup de gens ne se sentent pas en mesure de supporter ce contrôle, car ils vivent ce contrôle comme un jugement de valeur avec en arrière-plan un manque de considération et un mépris considérables. Donc pourquoi, déjà que je suis dans la souffrance et la difficulté, je vais aller dans un endroit où je vais être maltraité ?

Il y a également plusieurs façons d'aborder l'aide sociale, l'une d'elles c'est de se dire fondamentalement : « c'est mon droit, donc je n'ai pas de raison de ne pas insister, donc je décide d'investir une partie de mon temps, je ne partirai pas sans obtenir satisfaction ». Mais il y a ceux qui sont dans la honte, qui le vivent comme un sentiment de disqualification et qui viennent avec leurs préjugés. Je suis comme eux. Une partie de ceux qui vivent le non recours, c'est aussi « je ne veux pas être assimilé à telle population non diplômée ».

Les professionnels se rendent-ils compte qu'ils sont dans une situation de pouvoir ? Un adulte a un pouvoir sur le sort d'un autre adulte. Mon sort dépend de lui. Les bénévoles des associations caritatives de leur côté ne se rendent pas compte que les gens les considèrent comme des services sociaux et ils n'assument pas le pouvoir qu'ils ont sur les gens. Quand je vais voir mon assistante sociale pour demander une aide, il faut que je sorte mes papiers et compagnie. Je pense que les gens ne supportent plus ça. Comment voulez-vous qu'on fraude ? On fait 5 déclarations de revenus par an (4 déclarations de ressources trimestrielles Caf, 1 déclaration de revenus). Ça ne suffit pas ! Il faut constamment justifier... Ce sont les sources de la violence. C'est une forme de violence.

Les assistantes sociales, on a envie de leur dire : « attends, t'es une gamine, t'as 10 ou 20 ans de moins que moi, tu ne vas pas m'apprendre la vie ! ». Le facteur âge, génération, sexe, n'est absolument pas pensé. De plus, je me demande si les travailleurs sociaux et les bénévoles associatifs parleraient comme ça à une même personne avec un salaire correct.

Il faut bien se dire que le chômage c'est le compromis social qui permet à une partie de la population de vivre bien depuis 30 ans au prix que 40 % vit mal. La question c'est : combien de temps c'est tenable ? Et la partie qui vit bien, du fait de cette misère et de cette pauvreté, est-elle prête à envisager une forme de conflit physique ?

Il faut redonner la parole à l'usager, c'est comme ça qu'on pourra désamorcer les bombes.

Quelle violence exprime le fait qu'un allocataire du RSA ne trouve pas d'autre solution que de s'immoler par le feu pour qu'on s'intéresse enfin à son cas personnel ?

Quand on maîtrise la parole et l'écrit, on peut se défendre verbalement. Or, parce que je suis dans la classe « pauvre », je suis catalogué comme ayant un capital social et culturel inférieur. Un bénévole d'un restau du cœur m'a dit un jour : « vous parlez bien pour un chômeur ! ». Mes interlocuteurs sont déstabilisés parce que j'adopte le comportement de n'importe quel autre citoyen. Mais si je ne peux me défendre verbalement, je fais quoi ? J'attrape la table et j'écrase la figure de l'autre ou je m'écrase la figure sur la table ! Certains peuvent « choisir » de s'immoler par le feu.

J'ai demandé à changer d'assistante sociale car je sentais qu'elle commençait à me considérer avec mépris. On sent chez un certain nombre d'acteurs comme un mécanisme de défense contre la figure contemporaine d'un mix de choléra, peste et sida ! On est contagieux donc il faut se préserver.



Qu'est-ce qui est le plus violent ?

**Qu'un allocataire du RSA exprime avec la violence du désespoir son désir d'être considéré comme un être humain
ou qu'un huissier exécute un ordre judiciaire en expulsant une famille qui ne peut plus payer son loyer parce qu'on a obligé les parents à choisir entre nourrir, vêtir, soigner ou loger leur famille ?**

L'organisme bailleur me doit des sous et je suis expulsé. Depuis le 12 avril je ne reçois plus d'argent, interdit bancaire, suite au rejet d'un prélèvement de 15,75 € d'assurance maladie, ils ont pris 20 € d'agios à la banque et l'assurance maladie a pris 45 €. 65 € d'agios pour un rejet de 15,75 €. Ils appellent ça une banque sociale. Je ne vais pas taper sur la personne, elle fait son boulot, mal, mais elle le fait. Les trains pendant la seconde guerre mondiale étaient pleins de juifs mis par des flics qui faisaient leur boulot et par des agents de la SnCF qui faisaient leur travail ! Et maintenant on s'étonne. Aujourd'hui c'est exactement la même chose. Et quand je dis « Mesdames vous êtes des collaborateurs du pouvoir », on me dit c'est pas pareil. Si ! En ce moment, on vit à 4 avec 30 €. Moi, c'est pas grave, l'huissier va venir cet après-midi avec la police pour me mettre dehors avec avis d'expulsion du juge. J'ai déjà le texte de loi que je peux lui opposer : j'ai 15 jours pour faire appel et c'est suspensif. Ensuite j'ai droit à l'aide judiciaire donc je vais bien tirer jusqu'au mois d'octobre. Et puis j'ai la preuve que le bailleur m'a imposé un surloyer depuis un an, c'est complètement illégal et c'est eux qui me doivent de l'argent. Donc moi je ne risque pas grand-chose. Mais depuis une semaine vous croyez que je dors bien ? Que ça ne me trotte pas dans la tête, que ça ne me réveille pas la nuit ? Quand on vous dit pour le RSA : mais oui, on s'est trompé on vous doit 1 000 €, on va vous les rattraper et en attendant, je suis interdit bancaire, je vais encore payer 150 € d'agios, ça empêche pas de dormir ? Elle est là la violence ! ».

Les associations se sont adressées aux banques pour mieux prendre en considération les personnes comme nous, avec le problème des agios. Les banques ont dit « mais non y'a pas besoin ». Ces associations sont très respectables, mais sont composées de gens qui ne sont pas des personnes concernées, ils ne seront jamais assez nombreux. Tant que les gens concernés ne s'exprimeront pas, il n'y aura pas de rapport de force. Faut-il en arriver à une sorte de guerre civile, c'est-à-dire de violence grave ? ».

Qu'est-ce qui est le plus violent ?

**Qu'un allocataire du RSA exprime avec la violence du désespoir son désir d'être considéré comme un être humain
ou que toute aspiration exprimée soit considérée comme illégitime du fait de son statut de pauvre ?**

Une femme qui divorce n'est pas tenue d'avoir une chambre par enfant, il suffit qu'elle prouve qu'elle peut loger ses enfants. Un père qui divorce ou dans mon cas qui veut avoir la garde de ses enfants, est obligé de prouver qu'il a une chambre par enfant. Donc je vais chez le bailleur social, j'ai un appart avec deux chambres, je dis je ne peux pas avoir une troisième chambre pour moi ? Le responsable m'a dit : « monsieur, vous êtes pauvre, vous ne voulez pas en plus avoir du luxe » ! Le mec de la loi DALO ! Je dis, « ok monsieur, je dors dans la cuisine, c'est bien mais j'ai 55 ans, si je veux avoir une vie amoureuse, j'amène une fille dormir dans ma cuisine » ? C'est sympa une fois, c'est romantique d'être sous la table de la cuisine avec les louches et les casseroles ... ! Ça les gens ne le comprennent pas. Ras le bol qu'on parle santé, logement, emploi ... Qui est le courageux qui ose aborder la sexualité des précaires ?

L'abonnement pour les vélos à Grenoble, c'est 85 € par an et 160 € de caution. Toi tu fais un chèque de caution, il est jamais encaissé, et tes 85 € tu peux les payer en trois fois. Moi allocataire du RSA, je n'ai pas de chéquier, donc je paye ma caution cash et on ne me fait pas confiance pour payer en trois fois donc je paye cash. Donc ça me coûte 245 € d'un seul coup. Quand tu reçois 600 € ou 400 € quand tu es tout seul, comment tu fais ? La Métro dit qu'on ne peut pas le faire et quand on creuse un peu avec un technicien, il ose dire : « vous comprenez si on acceptait ça, on multiplierait le nombre de vélo par deux, on devrait embaucher du personnel et les pauvres nous coûteraient de l'argent ! ».

On a travaillé une demi-journée par mois à coécrire un document avec des professionnels du Conseil Général. Mais nous, quand on arrivait, on venait avec nos soucis, notre ventre vide, nos problèmes derrière, et les techniciens du Conseil Général, ils venaient, étaient payés en heures supplémentaires, récupéraient les dépassements d'horaires en RTT, et eux quand ils partaient à midi, ils allaient manger à la cantine, et nous on se retrouvait à la rue sans rien.

J'ai 3 enfants, je les ai amenés voir un film. J'ai mis de l'argent de côté depuis plusieurs mois, pour aller voir un film au ciné. Pour moi aller au ciné avec les enfants c'est acheter des popcorn, donc je leur en ai payé un à chacun. Moi je n'y suis pas allé, je n'avais pas assez pour payer pour 4. Donc j'ai attendu pendant deux heures dans le hall du cinéma. Ma première réaction n'a pas été d'être content, ça a été de me dire : « Ce que j'ai dépensé, ça fait 6 jours de repas ». Et pendant tout le temps qu'ils étaient au ciné, je me suis dit que j'avais gaspillé de l'argent, alors que ça aurait dû me faire plaisir de faire plaisir à mes enfants.

Plus personne ne veut de moi au boulot donc je vais toucher le RSA encore 5 ans, jusqu'à 60 ans. J'aurai pas assez cotisé de trimestres pour avoir droit à la retraite (puisque on ne cotise pas quand on est au RSA), donc ma seule ambition dans la vie c'est de percevoir le RSA jusqu'à la fin de mes jours. Pourquoi on ne prend pas en compte les périodes de RSA dans le calcul des retraites ? Il faut donc monter un truc de pompes funèbres au RSA pour être sûr d'être au moins enterré dignement !

Tant qu'on n'était pas constitués en collectif, notre parole n'avait pas de valeur.

On s'est battu pour les avances sur droits supposés qui existaient pour le RMI. Avec le collectif¹⁵³ on s'est aperçu que ça avait été supprimé avec le RSA. On s'est battu plusieurs mois pour les remettre en place, chose qui a été votée en délibération au Conseil Général de l'Isère, seul à l'avoir fait. Pourquoi ce n'est pas mis en place ? Parce que les ordinateurs de la Caf ne sont pas capables de gérer les avances sur droits supposés !

*Pour les Forum, je me suis retrouvé avec des gens avec des profils très différents, qui ont des idées. Dans le Nord Isère ils ont travaillé sur les talents cachés ; ils se sont mis autour de la table et ont dit : « tu sais faire quoi ». Conclusion : dans le Vercors ils vont faire un disque ; à Vizille, ils montent un spectacle. Ils n'ont pas dit « on est en précarité », ils ont dit, vu les âges autour de la table, vous savez faire des choses, avec ça on fait quoi ? Dans la prochaine brochure consacrée au RSA, il y aura un mot du Président du Conseil Général et un mot des allocataires du RSA. Les acteurs concernés et l'institution vont s'exprimer à égalité. Pour la première fois. **Se sentir écouté, considéré par le Conseil Général fait reculer la violence.***

¹⁵³ Collectif de la marche contre la pauvreté.

L'ENVERS DE LA « FRAUDE SOCIALE », LE SCANDALE DU NON-RECOURS AUX DROITS SOCIAUX

PAR L'ODENORE

L'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE¹⁵⁴) publie début novembre 2012 aux éditions *La Découverte*, dans la Collection « Cahiers libres » cet ouvrage : L'Envers de la « fraude sociale », Le scandale du non-recours aux droits sociaux. Avec leur accord et celui de leur éditeur, nous en livrons ci-après quelques extraits :

Sortir du discours sur la « fraude sociale »

« Les données chiffrées présentées dans l'ouvrage l'attestent : 5,7 milliards d'euros de RSA non versés à celles et ceux qui pourraient y avoir droit et qui n'y recourent pas [...]. 700 millions d'euros de CMU C (Couverture maladie universelle complémentaire) non versés annuellement à des assurés sans complémentaire mais qui pourraient en bénéficier, et 378 millions d'euros en ce qui concerne l'ACS (Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé). Environ 2 milliards d'indemnités non attribuées mensuellement à des chômeurs éligibles à l'indemnisation mais non-inscrits à Pôle emploi... L'addition pourrait être allongée. Ces données suffisent cependant à montrer que la fraude aux prestations sociales, estimée à 4 milliards, et même celle aux cotisations, qui avoisine les 16 milliards, ne sont qu'une partie du problème, comparé à ce non-recours massif aux prestations sociales qui accroît davantage encore la précarité ou la pauvreté. [...] Les neuf contributions réunies dans cet ouvrage apportent de nombreux faits et données chiffrées pour illustrer et expliquer l'importance du phénomène de non-recours. [...] Cet ouvrage qui rend compte pour une part de travaux d'étude et de recherche conduits à l'ODENORE aura atteint son but s'il convainc de la nécessité de produire une évaluation des politiques publiques par le non-recours... »

La fraude aux prestations sociales : de quoi parle-t-on ?

« Afin d'avoir une meilleure appréciation de ces chiffres, il peut être utile de les rapporter aux sommes totales en jeu : le travail illégal représente ainsi entre 3,8 et 4,4 % du montant des cotisations recouvrées en 2008¹⁵⁵, tandis que la fraude aux prestations sociales s'élève à environ 1 % du total des sommes versées¹⁵⁶. Il est également instructif de comparer ces chiffres au montant de la fraude fiscale, qui s'élève à 25 milliards par an [...]. Ainsi, la seule fraude aux prestations sociales, sur laquelle porte l'essentiel des propositions et des commentaires des acteurs publics, représente des montants six fois inférieurs à ceux de la fraude fiscale... »

Le RSA : où sont les assistés ?

« Le rapport du Comité national d'évaluation du RSA présenté le 15 décembre 2011 a mis en évidence l'importance du non-recours à partir des résultats de l'enquête nationale réalisée par la DARES¹⁵⁷ [...]. Le phénomène est d'ampleur : une moyenne de 50 % de non-recours pour les

¹⁵⁴ L'Observatoire des non-recours aux droits et services, qui est à l'origine de cet ouvrage, est une équipe universitaire qui depuis 2003 documente cette question en lien étroit, non seulement avec d'autres laboratoires en France et à l'étranger, mais aussi avec de nombreux acteurs institutionnels, administratifs ou associatifs, locaux ou nationaux.

¹⁵⁵ Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, Rapport d'information sur la lutte contre la fraude sociale, op. cit. p. 11.

¹⁵⁶ Ibid. p. 10.

¹⁵⁷ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

trois types de RSA et un taux de 68 % pour le RSA activité. [...] L'enquête nationale ayant servi à l'évaluation estime à 3,1 milliards d'euros non distribués par an pour le RSA socle seul, 0,5 milliard pour le RSA socle et activité et 1,7 milliard pour le RSA activité, soit un total de 5,3 milliards d'euros. [...] Proportionnellement, le non-recours au RSA [...] coûte donc près de 9 fois plus cher aux allocataires que ne coûte la fraude au même RSA à la branche famille de la Sécurité sociale (60 millions d'euros), d'autant que la part d'indus englobée à tort dans le calcul de la fraude est largement remboursée par la suite par les allocataires détectés par les contrôles... »

La CMU : où sont les profiteurs ?

« En 2010¹⁵⁸, l'institution a repéré 780 cas de fraudes à la CMU sur la France entière. [...] Cette année-là, l'Assurance maladie a détecté des fraudes pour un montant total de 156 millions d'euros. [...] La fraude à la CMU¹⁵⁹ représente ainsi 5 % du montant des fraudes commises par les assurés et 0,5 % du montant total du préjudice subi par l'Assurance maladie. Pour comparaison, le montant des fraudes imputées aux établissements de santé atteint 71 millions d'euros, soit 45 % du montant total du préjudice. Concernant les professionnels de santé, le montant des fraudes est de 32 millions d'euros, soit 21 % du préjudice total. [...] Globalement, au 31 décembre 2011, on compte un peu plus de 4,4 millions de bénéficiaires de la CMU C tous régimes confondus. En rapport avec la population cible estimée à 6 millions de personnes, le taux de non recours atteint donc 26 %. [...] Le problème est tout aussi préoccupant, sinon davantage, en ce qui concerne l'Aide complémentaire santé. [...] En se référant à une population cible estimée à 2 millions, le non recours touche [...] plus d'1,3 millions de ménages. [...] En ce qui concerne l'Aide médicale d'Etat¹⁶⁰, [...] le rapport de l'Observatoire de l'accès aux soins de Médecins du Monde publié en octobre 2010 évalue à 10 % de la population potentielle les personnes qui ont effectivement ouvert leurs droits... [...] Le non recours aux dispositifs de la CMU est un problème qui concerne donc des millions de personnes. La fraude à la CMU concerne quant à elle chaque année environ 800 assurés. Pourtant, c'est bien la lutte contre la fraude qui occupe les esprits et le devant de la scène médiatique. [...] Dans le cadre d'une politique rigoureuse de gestion du « risque maladie », les pouvoirs publics n'ont, aujourd'hui et sur le long terme, rien à gagner à se désintéresser de la « sous-utilisation » des droits en matière de complémentaire santé et de ses effets évidents sur l'accès aux soins et sur l'état de santé des populations concernées. »

Le DALO¹⁶¹ : la « fraude morale » de l'Etat

« Depuis sa mise en place effective en janvier 2008, 280 430 ménages ont fait valoir leur droit au logement ou à l'hébergement¹⁶². Au 31 décembre 2010, sur les 206 008 recours déposés, seuls 33 % ont reçu une réponse favorable. [...] Dès son deuxième rapport, le Comité de suivi soulignait que de nombreux ménages ne recouraient pas à la procédure du DALO du fait d'un

¹⁵⁸ Assurance maladie, « Bilan 2010 de la politique de lutte contre les fraudes, les fautes et abus établi par l'Assurance maladie conformément à l'article L. 114-9 du code de la Sécurité sociale », 2011.

¹⁵⁹ La CMU B (Couverture maladie universelle de base) a été mise en application en 2000 et permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMU C (Couverture maladie universelle complémentaire) ouvre le droit, sous condition de ressources, à une protection complémentaire santé gratuite.

¹⁶⁰ L'AME (Aide Médicale de l'Etat), créée en même temps que la CMU, permet l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière, depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal.

¹⁶¹ Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, publiée au Journal officiel du 6 mars 2007. Cette loi comprend un volet « DALO hébergement » ou DAHO (Droit à l'hébergement opposable).

¹⁶² Comité de suivi de la mise en œuvre du DALO, *Monsieur le Président de la République, faisons enfin appliquer la loi DALO ! Cinquième rapport annuel*, novembre 2011.

manque d'information. [...] Le Comité de suivi estime dans les meilleures hypothèses à 27 500 ménages qui fin juin 2011 auront été désignés prioritaires sans avoir eu de proposition dans les délais. Principal motif de cet état de fait : l'inadaptation de l'offre, ne permettant pas ou trop peu aux ménages disposant de faibles ressources d'accéder à un logement. [...] Un rapport parlementaire remis à l'Assemblée nationale fin janvier 2012 dresse un bilan de la situation actuelle : « On ne peut éluder le fait que des dizaines de milliers de personnes dorment chaque nuit à la rue dans notre pays. À l'issue de nos travaux [...] nous considérons que le déficit du nombre des places d'hébergement au regard du nombre des personnes sans domicile (80 000 places pour environ 150 000 personnes sans domicile) implique l'ouverture d'un certain nombre de places nouvelles dans les zones tendues ».

Les tarifs sociaux de l'énergie : les pauvres, doublement pénalisés

« La population éligible à ces tarifs sociaux énergie a fait l'objet d'un certain nombre d'estimations, le plus souvent émises par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ou EDF et généralement reprises par les pouvoirs publics et les médias : de 600 000 à 800 000 personnes seraient éligibles au TSS¹⁶³, 1,5 à 2 millions au TPN¹⁶⁴. [...] Depuis sa création, le taux moyen de non-recours au TPN est [...] de 65 %. [...] Sur les 7 années de sa mise en place, ce sont au final plus de 8 millions de personnes qui auraient pu bénéficier de cette réduction mais ne l'ont jamais vu appliquée sur leur facture. [...] Le bilan est identique pour le TSS : son taux de non-recours stagne autour de 62 % depuis 3 ans et plus de 2 millions de personnes sont passées à côté de cette tarification sociale... ».

Les tarifs sociaux dans les transports collectifs urbains : méconnus et peu utilisés

« Le non-recours aux tarifs sociaux dans les transports collectifs urbains constitue un phénomène massif, pourtant peu pris en compte dans les stratégies politiques des réseaux de transport public, à quelques exceptions. [...] Les premières enquêtes ont montré que ce phénomène de non-recours aux tarifs sociaux serait de l'ordre de la moitié voire de deux tiers selon les territoires et s'expliquerait notamment par leur complexité dissuasive... [...] Au final, ce n'est pas seulement la question du droit et de l'accès à une tarification sociale dans les transports publics qui mérite d'être posée, mais plus largement la reconnaissance d'un droit à la mobilité ».

Les droits des chômeurs : loin d'être utilisés

« L'observation de l'activité du SCRE (Service de Contrôle de la Recherche d'Emploi), chargé de sanctionner les fraudes aux allocations, tend à montrer que les abus sont marginaux : 75 % des 9 085 décisions prises en 2002 n'ont débouché sur aucune sanction, 10 % sur un avertissement, 15 % sur une exclusion définitive¹⁶⁵. [...] Tous les demandeurs d'emploi ne perçoivent pas d'allocation chômage, loin de là. Le taux de couverture de l'indemnisation¹⁶⁶ s'établit à 49,6 % en janvier 2012 : la moitié des inscrits n'ayant pas travaillé suffisamment pour avoir des droits ou les ayant épuisés. [...] ...l'exploitation de l'enquête Emploi de l'Insee sur la période 2003-2006 a permis d'identifier une sous-population de demandeurs d'emploi de moins de 50 ans éligibles à l'indemnisation, et d'établir que 39 % de ceux-ci ne s'inscrivent pas

¹⁶³ Tarif spécial de solidarité qui concerne le gaz.

¹⁶⁴ Tarif de première nécessité pour l'électricité, accessible aux clients d'EDF.

¹⁶⁵ Cour des comptes, *Rapport public annuel 2004*, pages 221-252, consacrées aux « dispositifs d'évaluation des politiques d'aide à l'emploi ».

¹⁶⁶ Calculé par rapport au nombre de chômeurs potentiellement indemnisables (soit les catégories A à E).

dans les agences de l'emploi au cours de leur période de chômage, ce qui les empêche de percevoir l'allocation à laquelle ils ont droit. [...] Près de 20 % des chômeurs au sens du BIT¹⁶⁷ identifiés par l'enquête Emploi déclarent ne pas être inscrits à Pôle Emploi¹⁶⁸... »

Les droits des saisonniers : limités et bafoués

« Il existe deux secteurs d'activité qui emploient chaque année entre 1,2 millions de saisonniers et 2 millions : le tourisme et l'agriculture. [...] Une enquête réalisée en 2011 auprès de 259 saisonniers aux longs contrats « sédentarisés » révèle que 75 % d'entre eux ont un seul employeur. Dans l'ensemble, ils ont entre 6 et 8 mois de contrat par an chez le même employeur et font la jonction entre deux saisons à l'aide des allocations versées par l'assurance chômage. [...] Le travail au noir est aussi plus fréquent pour les extras et les saisonniers. Pour la Sécurité sociale, ce serait un préjudice de l'ordre de 10 % des cotisations totales dues, soit plusieurs dizaines de milliards d'euros destinés au financement des soins médicaux, aux retraites et aux allocations familiales. [...] L'examen des comptes de l'UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) fait apparaître que seulement 87 000 saisonniers ont perçu des allocations en 2009, sur des centaines de milliers de cotisants. En fait, l'essentiel passe au travers des mailles du filet qui n'ouvre des droits qu'à ceux qui totalisent les 4 mois d'activité, alors qu'au total 60 % des offres d'emploi en 2010 sont inférieures à 1 mois. »

Le non-recours : un intérêt médiatique croissant

« Si les discours sur la fraude occupent largement l'espace médiatique, la presse écrite fait néanmoins contrepoids en parlant de non-recours, souvent avec des données chiffrées pour rendre compte de l'ampleur du phénomène. [...] Ce traitement par la presse fait apparaître le non-recours comme un possible indicateur de la réussite ou de l'échec des politiques. Ce que l'ODENORE s'efforce de promouvoir d'un point de vue scientifique. »

Conclusion :

Lutter contre le non-recours, un test du renouvellement des politiques publiques

« Le non-recours ne peut [...] que constituer une question incongrue : comment augmenter encore les dépenses publiques alors que partout le mot d'ordre est de dépenser moins ? [...] La perspective qui devrait animer la nouvelle politique [...] consiste à concilier la lutte contre la fraude et l'action contre le non-recours dans une politique générale de l'accès aux droits. Il ne s'agit plus de dissuader pour dépenser moins, mais d'amener chacun vers ses justes droits pour dépenser mieux ».

¹⁶⁷ Bureau International du Travail.

¹⁶⁸ Les chômeurs au sens du BIT répondant à l'enquête Emploi sont sans emploi (n'ont pas travaillé même une heure dans la semaine de référence), sont disponibles pour prendre un emploi dans les 15 jours et ont cherché activement un emploi dans le mois précédent l'enquête.

LA FIN DE VIE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE : ULTIME REJET ?

PAR LE GRAC

Le Groupe de Recherche Action (GRAC)¹⁶⁹ a mené une étude sociologique qualitative portant sur les maladies graves et la fin de vie des personnes en grande précarité ; ce travail a été conduit dans le cadre du programme « Soigner, soulager, accompagner » de la Fondation de France¹⁷⁰. L'étude part d'un double constat. Tout d'abord, les conditions de vie des personnes en grande précarité sont un frein à la prise en charge de leurs maladies graves et à leur accompagnement dans la fin de leur vie. Ensuite, très peu d'actions sont mises en œuvre pour soutenir ces personnes et les professionnels qui les accompagnent. L'étude visait donc à faire un état des lieux de la prise en charge et à décrire les problèmes rencontrés. Elle voulait aussi mettre en lumière des expériences innovantes en matière d'accompagnement.

Cette étude s'est déroulée de septembre 2009 à mai 2011. Trois sites principaux ont été retenus : Paris et sa banlieue Est, Lyon et Grenoble, mais des expériences conduites à Toulouse, Rouen et Lille ont aussi été explorées.

L'étude a procédé en deux temps. Dans une première phase, une centaine d'entretiens ont été réalisés avec des professionnels en contact direct avec le public concerné dans diverses structures sociales et médicales (PASS, CHRS, accueils de jour, équipes de maraude, services de soins palliatifs, Lits Halte Soins Santé, etc.). Dans une seconde phase, des groupes de travail interprofessionnels ont été mis en place permettant aux intervenants d'explicitier leurs expériences d'accompagnement. A Toulouse, un groupe de travail a pris en charge la problématique des compétences spécifiques à l'accompagnement du public. Un second groupe de travail à Grenoble a mené une réflexion sur les modalités de coordination entre les structures existantes. Des observations *in situ* ont aussi été réalisées pour comprendre ce qui caractérise cette pratique d'accompagnement. Une large part du travail des professionnels s'effectue dans les interactions avec les patients/usagers, le caractère informel du travail est de ce fait très important, et il convient donc de pouvoir l'enregistrer. Les observations se sont déroulées dans trois lieux : une structure de lits infirmiers à Toulouse (la Halte-Santé), le service de soins palliatifs de l'hôpital Cognacq-Jay à Paris et une pension de famille à Paris.

1. État des lieux

Quelles problématiques de santé pour les publics en précarité ?

L'étude montre qu'une personne en grande précarité cumule souvent une multiplicité de pathologies (addictions, traumatologie, diabète, tuberculose, des problèmes psychiatriques, respiratoires...).

Il apparaît également que pour ces publics, la santé n'est souvent pas la priorité, alors même que les conditions de vie précaires impliquent des atteintes graves et une dégradation de l'état

¹⁶⁹ Le GRAC est une coopérative de recherche auto-gérée, elle rassemble des sociologues travaillant depuis plusieurs années sur la question de l'auto-organisation sur le terrain social, politique et culturel. Depuis quelques années, le GRAC a développé des études autour de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes en grande précarité (notamment, des évaluations et des recherches dans les structures d'hébergement). <http://cooprechercheaction.org/>

¹⁷⁰ Depuis 2008, le programme « Soigner, soulager, accompagner » a initié une réflexion sur les personnes sans domicile fixe. Avant d'envisager le soutien à des projets, la Fondation de France a souhaité disposer de données qualitatives lui permettant de planifier de manière pertinente les interventions qu'elle pourrait financer.

de santé général. Il s'agit avant tout pour les personnes de résoudre des problèmes qui ont une inscription forte dans la quotidienneté (le logement, les sources de revenus, la charge des enfants le cas échéant). Lorsque la maladie intervient, l'équilibre fragile du mode de vie, maintenu tant bien que mal jusqu'alors, est rompu. Ainsi la maladie grave relève-t-elle fréquemment de l'urgence et la prise en charge ne peut être engagée qu'à un état d'avancement déjà important, lorsque les personnes ne sont plus en mesure d'y faire face seules.

Les personnes pour lesquelles un diagnostic a été établi en amont et qui souffrent d'une pathologie bien répertoriée bénéficient globalement et selon les professionnels de santé d'un « bon suivi ». Les problèmes de suivi se posent de manière particulièrement aigüe dans quatre cas de figures : lorsque le diagnostic n'est pas du tout établi et que la personne échappe aux dispositifs de repérage ; lorsque le diagnostic a été établi de manière trop tardive ; dans les cas très fréquents de mauvaise ou d'absence d'observance des traitements. Enfin, les cas limites, lorsque la personne ne relève d'aucun service particulier, qu'elle n'est pas vraiment adaptée aux dispositifs proposés et ne peut être, pour différentes raisons, suivie nulle part.

En dehors des situations d'extrême urgence, le travail de repérage des pathologies s'effectue au jour le jour, dans une attention à des petits détails que laissent percevoir les personnes. Et ce sont ces petits signes qui aiguillent la pratique : une perte de poids trop importante, une toux anormale, une locomotion amoindrie, une attitude inhabituelle, peuvent constituer autant d'indices permettant aux professionnels de discerner l'aggravation d'un état.

La fin de vie est un problème qui se pose pour l'ensemble des structures rencontrées puisque toutes ont connu au moins un décès dans les deux années précédentes. Cela-dit, la grande majorité des personnes décède à l'hôpital, souvent suite à des hospitalisations d'urgence, plus rarement après un long séjour. Hormis les services de soins palliatifs, qui ont développé depuis ces dernières années un outillage conséquent pour faire face à ces situations, les professionnels rencontrés font état de ce que **la fin de vie met à mal aussi bien les cadres de leur profession que les cadres de l'institution et a pour conséquence la fragilisation de l'accompagnement des personnes.**

La maladie grave et la fin de vie comme épreuves

La maladie grave et la fin de vie constituent une épreuve pour les personnes elles-mêmes, pour les professionnels et pour l'institution. **Pour des personnes en situation de précarité, la maladie peut s'apparenter à quelque chose de l'ordre d'une peine supplémentaire.** Elle vient en effet redoubler le stigmate, mettre à mal les équilibres précaires que les personnes parvenaient néanmoins à tenir tant qu'elles étaient en bonne santé, quand ce n'est pas l'amélioration d'une situation (obtention de papiers, accès à un hébergement plus durable) qui autorise la personne à décompenser. Ici, on évoque également ce que la mort de « compagnons de galère » renvoie à ceux qui survivent : celle d'une mort qui risque bien d'être anonyme ou invisible, celle d'un hôpital comme figure repoussoir, lieu où l'on vient pour mourir.

L'épreuve vaut tout autant pour les professionnels et leur pratique. Ceux-ci déplorent en premier lieu les insuffisances qui les obligent à se reposer sur leur réseau personnel, tissé au fil des années parfois nombreuses qu'ils passent à s'occuper de ce public, également à ruser avec le système pour parvenir à leurs fins, c'est-à-dire le plus souvent obtenir une place pour la personne qu'ils accompagnent. Une telle pratique est faite d'arrangements difficilement généralisables (réseau personnel, présence de médecins « compréhensifs » c'est-à-dire qui acceptent de garder les personnes à l'hôpital alors que leur état de santé ne le justifie pas nécessairement, etc.). Et l'on comprend alors combien la maladie grave peut s'avérer être « trop lourde » à porter par les professionnels.

Mais l'épreuve est également une épreuve institutionnelle. Car si c'est « trop lourd », c'est que les solutions manquent pour accueillir ces personnes. Les professionnels le disent bien à travers la figure de la « patate chaude », ces personnes qu'ils se renvoient les uns aux autres, de structure en structure, sans jamais trouver une solution durable. Ce jeu circulaire n'est pas sans résonner avec la dynamique propre au refus de soins, l'étude montre à quel point ce refus de soins est symétrique : si les professionnels veulent bien reconnaître que leur public n'est pas sans poser problème, ils affirment tout autant que **ce sont les institutions qui sont incapables de lui faire une place.**

2. Expérimentations

Nous proposerons dès lors de densifier ce que l'état des lieux a permis de mettre en évidence : le déploiement de compétences ajustées aux situations rencontrées par les professionnels et qui sont toujours nécessairement singulières ; la mise en place de lieux de vie permettant d'accueillir un public souvent considéré comme « indésirable » ailleurs ; enfin l'importance des réseaux en particulier entre les intervenants sociaux et médicaux. Nous nous appuyons ici sur les réflexions des groupes de travail mis en place autour de ces questions ainsi que sur les observations réalisées.

Compétences

Il ne s'agit pas pour nous de définir ce que seraient les « bonnes pratiques » dans l'accompagnement des personnes en grande précarité atteintes de maladies graves ou en fin de vie mais plutôt de donner à voir comment ces compétences sont toujours de l'ordre de l'expérience, c'est-à-dire tout à la fois situées, collectives et pluridisciplinaires.

Soigner et prendre soin : les soignants au quotidien :

L'état des lieux a montré que les conditions de prise en charge dans les services hospitaliers posaient souvent problème, et ce, même dans les PASS (Cf. partie 4 « Handicap et pauvreté », p.113), pourtant dédiées au public des grands précaires. La partition trop rigide entre les entretiens sociaux et les consultations médicales et les impératifs liés à l'affluence dans les consultations de la PASS ne laissent aux professionnels que peu de possibilités pour exercer une pratique ajustée au public.

Si les soignants parviennent malgré tout à poursuivre leur activité malgré les carences de l'institution, à permettre l'accès aux soins de personnes bien souvent rejetées, c'est qu'ils ont accumulé au fil de leurs expériences un savoir-faire en matière de contournement en connaissant par exemple parfaitement les critères d'intervention du SAMU, ou encore en accompagnant les personnes à l'hôpital, en pratiquant des soins d'hygiène, etc.

Ce faisant, la posture des soignants se déplace. Il s'agit pour eux d'être attentifs à ne pas imposer leurs objectifs – « guérir coûte que coûte, soigner, faire quitter la rue, insérer » pour reprendre l'une de leurs formules. Ceci en passe par la construction d'une relation avec la personne à soigner. Les soignants ont développé un certain nombre de postures, que ce soit lors des interventions en maraude où ils vont à la rencontre des personnes dans la rue, ou encore lorsque les infirmiers d'une structure sociale passent du temps à s'occuper des petits soins et s'en saisissent comme d'une occasion pour amener progressivement la personne à s'intéresser à sa santé.

La pratique des soignants repose sur un **art du tact** : elle revient à savoir ajuster ses manières d'être, de faire, de communiquer à une situation précise, à se mettre en concordance avec ce que la personne peut accepter ou supporter. Tous les sens sont mis en jeu dans cette pratique : le toucher (qui engage à la communication), le murmure (en ce qu'il prend acte de l'agression

que peut constituer la voix haute), la présence physique (le positionnement du corps, la posture, les jeux de proximité et de distance), le regard (en ce qu'il se distingue du regard qui assigne -celui du contrôle social- ou de celui qui ignore -l'inattention polie-), le rire (comme médication à usage autant des personnes accueillies que des professionnels). Autant de manières de **soigner la relation par l'engagement du corps du professionnel**.

En matière d'autonomie une question particulièrement délicate se pose concernant la volonté propre des personnes, notamment face à la prise en charge médicale. Dans la mesure où la précarité des conditions de vie peut occasionner, d'après certains intervenants, une altération considérable du jugement, comment travailler autour de cette dimension de la volonté propre des personnes sans tomber dans le contrôle et la contrainte pure et simple ? En stimulant, en étayant le vouloir des usagers, en décodant leurs demandes, les différents intervenants sociaux et médicaux travaillent à articuler et rendre opérant ce que peut être une volonté en matière de soins face à la maladie grave et à la fin de vie.

Déborder les cadres de l'accompagnement social :

Certains professionnels du travail social rencontrés érigent le travailleur social en contre modèle de leur pratique. Le travail social est alors envisagé depuis ses défauts : défaut d'une pratique souvent trop marquée par des préceptes idéologiques ou des héritages religieux, injonction à l'autonomie individuelle, injonction à l'insertion, à l'employabilité, construction de catégories de « bons et de mauvais pauvres », etc.

Ce qui est critiqué ici c'est la détermination de la prise en charge sociale par des critères relatifs à une normativité comportementale. Il n'est possible de bénéficier de la prise en charge qu'à condition d'avoir fait la preuve de ce que son comportement va bien dans le sens de ce qui est attendu alors même que le public rencontré ne peut se plier, sans hypocrisie et toujours seulement temporairement, à ce cadre-là.

Contre cette version critique, se définit une personne plus positive qui définit autrement l'accompagnement social considérant que celui-ci n'est pas fait d'abord de tâches administratives mais d'un engagement dans le quotidien des personnes. S'il convient de garantir aux personnes l'ouverture ou la poursuite de leurs droits, et que souvent ce travail est un préalable à tout accompagnement, les besoins des personnes hébergées débordent sans cesse ce cadre. Le bureau du travailleur social peut être le lieu de la résolution des problèmes administratifs des personnes et en un sens les personnes savent et attendent cela du travailleur social, mais il doit être souvent aussitôt abandonné au profit d'une autre forme de compétence du travailleur social, celle de la disponibilité, disponibilité aux demandes (même farfelues) qui échappent au strict cadre administratif, disponibilité à simplement passer du temps avec les personnes.

Le rôle déterminant des passeurs : passer et faire passer :

On entrevoit que les tâches des uns et des autres échappent à leur stricte délimitation et catégorisation. Ceci est tout particulièrement vrai d'une autre catégorie de salariés, encore non évoqués, ceux qui ont *a priori* à charge de s'occuper des questions techniques (sécurité et entretien des lieux, intendance, etc.) mais dont il apparaît bien vite que ces questions dépassent leur seule technicité : elles engagent ce qui fait la vie du lieu. Nous proposons de requalifier ces professionnels en *passeurs*.

La dimension relationnelle de l'accompagnement est d'autant plus aisée à mettre en œuvre que les salariés ne sont pas réduits à une fonction (médicale, sociale ou technique) mais ont une manière de se rapporter au lieu et aux personnes qui y vivent qui leur permet de se saisir de questions qui sont toujours embrouillées et relèvent rarement d'une entrée spécifique (le médical, le social ou le technique). Les salariés peuvent ainsi basculer entre ces pôles plutôt que de se réduire à la prise en charge de l'une ou l'autre de ces dimensions. La pratique se redéfinit autour d'une **bienveillance collective** assez proche de celle engagée par l'univers familial. Les professionnels parlent d'ailleurs souvent du lieu de vie comme d'une « famille ».

La posture professionnelle du passeur, faite de réciprocité et de domesticité, peut trouver à se résoudre dans une figure radicale, celle du travailleur pair, dont on ne sait jamais trop s'il est salarié ou ancien de la rue. Cette double appartenance permet au travailleur pair d'endosser une posture impliquée, proche des attentes des personnes, et d'intervenir en connaissance de cause.

Compétences distribuées : l'engagement :

L'accompagnement des différents intervenants se fait donc moins depuis un statut que des manières de s'engager dans la pratique et dans la relation. Les professionnels doivent sans cesse changer de posture. Et leurs compétences ne leur appartiennent pas en propre, elles se distribuent sur le collectif : le lieu, l'équipe ou même les résidents. Faire équipe c'est en effet apprendre à composer avec les interventions des uns et des autres et savoir prendre le relais. Cette aptitude trouve à s'étayer à l'occasion de réunions régulières ou de discussions informelles entre deux portes. C'est dans ce travail incessant d'échanges et de retours sur leur pratique que les professionnels peuvent s'ajuster en situation.

Des lieux *ad hoc*

L'accueil des grands précaires malades et en fin de vie passe par l'ouverture de lieux *ad hoc*, définis eu égard aux spécificités de ce public rejeté de tous les autres lieux du fait de son âge (+ de 50 ans) et de ses problématiques (pathologies lourdes, alcool).

La pertinence du lieu de vie :

Redéfinir ces lieux comme des « lieux de vie », c'est, pour les professionnels, une manière de mettre l'accent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'abord de lieux de passage dans lesquels le public ne fait que transiter en attendant d'être réorienté vers des structures plus adaptées, mais des lieux où il est possible de vivre dans la durée, voire de décéder. Ce faisant, l'accent est mis sur la dimension ordinaire du lieu en même temps qu'il apparaît comme étant éminemment adapté : les professionnels restent présents et défendent un accompagnement qui se trouve recentré sur la définition des manières d'habiter le lieu de vie.

Ces lieux de vie se définissent autour d'un équilibre entre milieu ordinaire (le chez-soi) et milieu adapté (pour la prise en charge). En effet, les professionnels soulignent combien il leur importe que les personnes hébergées se sentent « chez elles », les redéfinissant ainsi comme des « locataires » ordinaires qui s'acquittent chaque mois d'un loyer et disposent d'un contrat de séjour. Néanmoins, cette requalification des personnes ne va évidemment pas de soi. Les résidents ont en effet connu des parcours d'errance et de mobilité d'une structure d'urgence à une autre : cette précarité les amène parfois à faire une distinction forte entre le logement, privatif, et le « foyer » qui est ce lieu de vie dans lequel ils résident. Ce qui fait aussi que les personnes peinent à se sentir « chez elles », c'est le caractère éminemment adapté du lieu et donc en cela fort différent d'un appartement en milieu ordinaire. Les résidents sont non seulement soumis aux contraintes de la vie collective – un voisinage, des temps collectifs – mais également à l'accompagnement auquel ils s'engagent lors de leur entrée dans ce lieu en signant un contrat.

Pour autant, il ne faudrait pas croire trop vite qu'il y aurait là un échec de ces lieux. Au contraire, leur redéfinition en « chez soi », quand bien même l'horizon est loin d'être une évidence pratique, autorise les professionnels de la structure à penser autrement les termes de leur accompagnement.

Le problème pratique qui se pose aussi aux professionnels est de maintenir cet équilibre difficile entre d'une part, le chez soi comme espace de retrait et de tranquillité pour les personnes et d'autre part, le lieu de vie comme espace de vie collective, d'animation. L'accompagnement doit ici se redéfinir entre un laisser faire et des sollicitations diverses (participation aux temps collectifs, aux animations). Ce jeu d'équilibre s'effectue au cas par cas (plus entourer, plus solliciter quand la personne vit un épisode douloureux, proposer des activités sans injonction).

L'accompagnement relève d'une disponibilité domestique : les salariés se mettent en concordance avec la disponibilité des résidents, répondent à leurs sollicitations au moment même où elles émergent, et quel qu'en soit le sujet. Ces temps d'échanges quotidiens sont autant de moyens de repérer des signes d'un état de santé qui devient inquiétant, de sourdes dégradations.

À ce titre, la gestion de l'alcool est particulièrement intéressante. Dans les différents lieux de vie rencontrés, sa consommation est autorisée quoique diversement. Il s'agit en effet de ne pas en rabattre sur la propension du lieu à être un lieu de vie pour ces personnes – et donc de les accueillir y compris avec leurs addictions –, en même temps que de rendre possible la cohabitation avec d'autres, c'est-à-dire d'éviter de trop grands débordements. Certains autorisent la consommation dans les chambres. De la sorte, il s'agit de « sortir de l'hypocrisie », c'est-à-dire s'ouvrir à la possibilité de faire non plus contre, pas davantage de faire semblant, mais de faire avec ce que sont les personnes, plutôt que de leur donner un horizon qui n'est pas celui qu'elles se définissent. Il s'agit donc d'inventer, au cas par cas, des seuils ou des limites. L'approche n'est pas sans rappeler celles qui se pensent en termes de réduction des risques ou celles relevant de la démarche palliative.

Les questions de santé des résidents de ces lieux sont prises dans cet entre-deux adaptation / lieu de vie. Ce qu'il s'agit de promouvoir, avant l'accès à la santé ou la définition normative d'une bonne santé, c'est l'aptitude des personnes sinon à prendre en charge de telles questions, en tout cas à se les poser.

La présence, dans un lieu de vie, d'un pôle santé est pensée par les professionnels comme une manière de réduire l'espace entre le lieu et le cabinet médical. Il ne s'agit pas ce faisant de tout intégrer dans le lieu et de le rendre auto-suffisant : la prise en charge de la santé peut aussi se déployer à l'échelle du quartier, à travers un réseau tissé par les travailleurs sociaux avec divers cabinets médicaux et des pharmacies très proches géographiquement. Sans personnel médical présent dans le lieu, l'accompagnement dans les services de soin est assuré par le travailleur social. Cette tâche chronophage peut donner lieu, dans l'une des structures rencontrées à un projet d'embauche d'une coordinatrice médicale. Il y a là une façon de « résister » à la médicalisation du lieu, tout en rendant le lieu adaptable aux évolutions des états de santé des personnes. Bénéficiant d'un bon accompagnement, certains résidents bien que gravement malades pourraient continuer à y vivre sans que le lieu ne se transforme en structure médicale.

Malgré cette attention portée à la santé, il n'en demeure pas moins que **la mort reste un impensé du lieu de vie**, quand bien même il est fortement pensé et discuté en équipe. Les lieux de vie sont mis à l'épreuve de la prise en charge de la fin de vie (le traumatisme de la découverte d'un mort, les dégradations des personnes). Et cet accompagnement n'est jamais inscrit en tant que tel dans les projets de ces établissements.

Il y a, dans cette capacité des équipes à s'adapter, une manière d'actualiser la dimension humaine de ces lieux qui fait la preuve de ce qu'ils peuvent faire malgré tout *avec* la mort, même si les derniers moments s'avèrent toujours problématiques, du fait notamment de l'absence fréquente de protocoles de sédations adaptés.

Des lieux hybrides qui combinent la santé et le social : l'exemple des LAM

Un éclairage complémentaire pour repenser l'équipement nécessaire à l'accompagnement de la maladie grave et à la fin de vie peut être apporté par l'expérience des LAM (Lits d'Accueil Médicalisés), articulant de manière explicite le social et le médical. Les 15 lits des LAM, en expérimentation à Lille (association Abej Solidarité) depuis seulement un an et demi, accueillent un public sans domicile fixe atteint de pathologies chroniques nécessitant des soins médicaux importants (syndrome de Korsakoff¹⁷¹, cancers aggravés). Le LAM se compose d'une équipe sociale, médicale et paramédicale conséquente (médecins, infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de vie, assistantes sociales...) La robustesse de l'équipe est assurée par un étayage des professionnels confrontés aux situations de fin de vie (supervision prescrite par le cahier des charges, groupe de parole animé par une unité de soins palliatifs partenaire). A la différence des LHSS (Lits Halte Soins Santé), les LAM ne définissent pas de durée de séjour maximum. C'est un lieu où les personnes vont pouvoir prendre le temps de se soigner et de vivre. La mission des professionnels consiste aussi à accompagner les patients dans la création d'une vie quotidienne (repas servi en collectif à table, participation au petit ménage). Le LAM étaye ainsi les personnes pour une éventuelle sortie (par exemple en maison de retraite). Les prises en charges palliatives dans les LAM font partie intégrante de leur mission. Parfois, les personnes meurent sur place, soulagées par des protocoles de sédation que peut leur administrer l'équipe médicale. Mais même dans ce type de structure, certains cas sont « trop lourds à gérer » et sont donc orientés vers l'hôpital : ils demandent trop d'attention au détriment des autres patients, ou encore, les soins sédatifs ne peuvent pas être mis en place.

Errances ultimes. Dernier et avant-dernier voyages

La fin de vie reste un passage difficile à appréhender, et il peut être placé sous le signe d'une errance ultime. Ainsi, **des personnes qui ont été nomades une bonne partie de leur vie mais qui, pour certaines, avaient trouvé à se stabiliser parfois non sans mal et à condition d'ouverture extrême de ces structures, sont à nouveau contraintes au nomadisme à leur toute fin de vie.** Bien souvent, leur dernier voyage est précédé d'un avant-dernier voyage, vers l'hôpital, qui, si l'on suit le récit qu'en donnent les travailleurs sociaux, est le plus souvent subi et précède de peu la mort. La question de la fin de vie et des voyages ultimes auxquels elle engage est épineuse. Elle est toujours envisagée sous la forme d'un équilibre difficile à maintenir, entre bien-être de l'équipe, du collectif et de la personne en fin de vie. Il s'agit d'inventer des arrangements entre les vivants et les mourants qui permettent tout à la fois à ces derniers de partir sereinement et aux proches, aux équipes, de faire le deuil.

Réseau : qualités et manques d'un réseau bien étiqueté « précarité »

La prise en charge du public concerné par la maladie grave et la fin de vie nécessite un travail de coordination et de partenariat entre les professionnels des structures sociales et médicales qui peut s'avérer compliqué à mettre en œuvre.

Il existe une multiplicité de réseaux, d'une part autour des structures, et d'autre part, les réseaux se déploient également autour ou à partir des personnes accueillies. Ils sont alors activés sous la forme de « coordinations autour de cas ». L'approche réseau est présentée comme indispensable parce que cohérente avec une visée qui consiste à « globaliser la relation », c'est à dire à saisir autour de la personne tout un ensemble de problématiques. Ceci rend le réseau autour de la personne particulièrement extensif.

¹⁷¹ Trouble neurologique causé par un manque de vitamine dans le cerveau, souvent lié à un abus d'alcool ou une sévère malnutrition.

Les réseaux mis en œuvre présentent des degrés de formalisation divers. L'informel occupe une part très importante dans la constitution et l'activation des réseaux, ceux-ci reposant le plus souvent sur des relations de confiance entretenues dans le temps avec tel ou tel professionnel, en même temps qu'on entrevoit combien ces réseaux sont fragiles puisqu'ils tiennent d'abord aux personnes. L'intérêt majeur de tels réseaux réside dans ce qu'ils permettent de mieux articuler les interventions sociales et médicales. Par exemple, les accueils de jour en tant qu'ils sont présentés par les différents professionnels comme des lieux « conviviaux » constituent pour eux un point d'entrée capital dans la définition progressive d'un parcours de soins qui pourra ensuite se poursuivre dans d'autres structures moins faciles d'accès pour le public de rue. Ou encore, la présence dans certaines structures sociales de personnel médical permet de faciliter l'orientation des personnes vers une prise en charge médicale.

Évidemment, ces réseaux présentent aussi un certain nombre de limites, notamment en ce qu'ils peuvent reconduire la « segmentation des accueillis » produite depuis les structures et les publics spécifiques qu'elles ont à charge. En outre, les réseaux évoqués par les professionnels sont d'abord des réseaux étiquetés « précarité », qui s'avèrent insuffisants. Il conviendrait en effet de les ouvrir à la prise en charge de la santé de droit commun, à construire des relais dans le quotidien (avec les médecins de ville ou les pharmacies de quartier) pour permettre aux personnes qui ne s'inscrivent pas dans ces réseaux « précarités » ou qui en sortent (ponctuellement ou plus durablement) de s'engager dans une démarche de soins ou de la poursuivre.

Des « trous » apparaissent dans le maillage tissé par les différents partenaires auquel répond, à tel ou tel endroit, l'invention de nouvelles structures ou de nouveaux dispositifs à même de prendre en charge un public qui passait jusque-là à travers les mailles du réseau. À ce souci bien compréhensible des professionnels de veiller à densifier le réseau, répond néanmoins un autre écueil, celui de la capture institutionnelle des personnes, c'est à dire à ce qu'elles ne puissent échapper si elles le désirent au réseau de prise en charge.

Au terme de cette étude, nous proposons de considérer que si les arrangements et le bricolage auxquels recourent les professionnels résultent souvent de défaillances (manque de places, manque de structures, manque de moyens, manque de personnel, etc.) auxquelles il conviendrait de remédier, il n'en reste pas moins que la pratique de ces professionnels requiert d'être ajustée à la singularité de chaque situation. La solution ne consiste donc pas à formaliser davantage les pratiques, encore moins à standardiser les propositions de prise en charge. Deux pistes peuvent alors être proposées : redéfinir l'accompagnement de la maladie grave et de la fin de vie comme un projet d'accompagnement à part entière, à côté de ceux déjà bien répertoriés qui mènent à des fins possiblement plus heureuses (accompagnement vers l'emploi, le logement, la santé, etc.) et considérer l'accompagnement (social ou médical) comme une pratique qui ne cesse de remettre en jeu les règles et les cadres. Une telle pratique requiert évidemment d'être étayée mais, encore une fois, cela n'en passe pas par sa formalisation ni sa standardisation. Davantage convient-il d'ouvrir des espaces permettant d'interroger, d'explicitier ce en quoi consiste le suivi quotidien des personnes au cas par cas.

Les résultats de l'étude montrent, en outre, la nécessité de développer des lieux d'accueil inconditionnels orientés sur le vivre ensemble et de renforcer les réseaux de prise en charge.

UN PUNK A CHIEN

PAR MARC UHRY,
DIRECTEUR REGIONAL RHONE-ALPES DE LA FONDATION ABBE PIERRE

Nous cheminions mollement en sortie de gargote dans le jour déclinant mais sans pluie, ce qui est rare à Bruxelles. Nous cheminons avec Angeliki, pimpante jeune femme grecque, rencontrée de peu, que j'aurais été ravi d'épater. Elle me croyait héros quotidien de la lutte contre l'exclusion et –pas de chance – voilà que notre route croise, à côté d'un charmant petit parc où s'avachissaient quelques colverts en avance sur la nuit, un tas de haillons hurlant des incantations indistinctes. De plus près, il s'agit d'un gaillard plié en deux sous un énorme sac à dos, tenant d'une main son vélo et de l'autre une poignée d'air manifestement nécessaire à son équilibre. Crado, crevé, il ne pouvait plus avancer. Épuisé. Un vieux punk à chien tout défoncé, mais sans chien, ou un chien à roues si vous préférez. Je fais le malin, mais c'était vraiment très triste en vrai, de le voir en agonie à ce point, ça nous a tordu l'estomac.

Ceci dit, j'aurais sagement passé mon chemin, j'avoue, si le regard interrogatif de la belle activiste ne m'avait intimé l'ordre de prouver illico mes talents de super-héros, vas-y sauve-le, là maintenant. Pfiouh... Je m'approche et propose au gaillard de poser son sac et son vélo pour souffler cinq minutes. *Naaaaan, vevais m'romir et ivonmlpiquer...* Ah bon.

J'appelle le 112, alors, demande-je obséquieux... (oui, en Europe, le 115, c'est le 112, c'est comme ça). Il ne veut pas non plus, c'est tout plein, il y a toujours une raison de lui refuser l'entrée. Il répète à l'envie : « *fin-de-non-recevoir* ». Ah bon, encore. Mais il ne peut pas avancer, il a une cheville éléphanterque. Bon, il faut qu'on fasse quelque chose, là, je lui dis, parce que tu ne tiens pas debout, tu ne veux pas t'asseoir et tu ne peux pas avancer. Il meugle encore, ça fait du bruit, beaucoup de bruit. Et il ne sent pas très bon, faut bien dire ce qui est, il est très sale. Puis ces petites croutes de piqûre sur les mains, je n'ai pas trop envie de choper une saloperie, moi... Malgré une expression essentiellement composée de voyelles, je devine que les gens sont vraiment des cons, ça fait une heure qu'il hurle, qu'il a mal, qu'il n'en peut plus et que les gens, quand il les appelle à l'aide, au lieu de venir aider, ils font un détour pour l'éviter, alors qu'il est pile dans le chemin. Oui, oui, c'est ça, halala que voulez-vous, effectivement, c'est pas facile (certes, je n'ai pas non plus toujours une conversation renversante...). Ce qu'on va faire, c'est que je vais appeler les urgences médicales, pour ta jambe, comme ça, ils t'emmènent deux ou trois jours, tu te reposes, tu gardes ton sac et ton vélo, et c'est bien. Il est tellement loin qu'il ne répond plus, alors j'appelle. Et le plan fonctionne. Parce que les belges sont gentils.

En attendant l'ambulance, la litanie anti-gens continue, toujours plié en deux sous son sac géant, les paupières closes, et l'élocution approximative. Pourquoi ils ne s'arrêtent pas ? Ils voient bien qu'il y a un problème. Je réponds que peut-être, comme tout le monde, comme lui ou moi, ils ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas, va savoir. Pour la première fois, il tourne la tête et me regarde : « *t'as peur de quoi, toi ?* ». Pris au dépourvu, je désigne la jeune femme. Il me sourit, me demande si j'ai peur qu'elle me brise le cœur. Je lui réponds que ce sera seulement si j'ai de la chance.

Aussitôt, il se relève, pose son sac à dos sur un banc, court en claudiquant vers la jeune femme et traduit hilare notre conversation en anglais, ce qui me met une sacrée hchouma, autrement dit une honte carabinée, puis il lui dit de ne pas s'inquiéter et qu'il ne faut pas que je m'inquiète non plus. Déplié, il est plus grand que moi, son regard pétille. Il n'y a rien de mieux que l'amour, nous explique-t-il, c'est pas grave de prendre des gamelles, il faut avoir confiance dans l'avenir, vous vous en sortirez très bien. Il est content pour nous, là, mais il sent qu'on est fragiles, il faut absolument qu'on le croie, l'amour, l'engagement, la confiance, il n'y a que ça de vrai. Il devient doctoral, bombe un peu le torse, il se moque de moi, mais avec bienveillance, il me vrille des regards complices, tendres, longs. Il s'exprime très bien, il n'est plus ravagé de fatigue.

L'ambulance arrive. Le moribond que je leur ai vendu est en train de pérorer en rigolant un bras passé autour de chacun de nous. Il demande à son taxi d'attendre une minute pour nous donner encore quelques tuyaux de première bourre sur la vie. On le remercie. Il part en rigolant vers l'hôpital, nous le saluons de la main, puis je m'excuse auprès de ma collègue.

Déplacer les rôles, ne jamais réduire une personne à sa souffrance, partager ma propre fragilité, ce serait pas mal que je n'oublie pas trop vite...



Partie QUAND LA PAUVRETE SE DURCIT...

2 LA PAUVRETE EST VIOLENCE

COORDINATION :

Bruno LACHNITT, directeur et Mélanie TATE, chargée de mission
AVEC LA PARTICIPATION DE : Laurence POTIE, chargée de mission

Ont répondu au questionnaire d'enquête sur l'aide alimentaire, MRIE, juin 2012 :

André **BECK**, Croix-Rouge française, délégation de la Savoie
 Anouck **BEMELMANS**, Coordinatrice régionale en Rhône-Alpes, Secours Populaire
 Gilles **BOLLARD**, Président de la Banque alimentaire de l'Ain
 Guy **BURLEREAUX**, Président de la Banque alimentaire de Savoie
 Michel **CONSANI**, Secours Populaire, Délégation de la Loire
 Eve **ECHANDOL**, Présidente des Restos du Cœur Drôme
 Josiane **FION**, Présidente des Restos du Cœur Ain
 Gérard **FRITSCH**, Président de la Banque alimentaire de Haute-Savoie
 Pierre **GAREL**, Président des Restos du Cœur Rhône
 Brigitte **GAUTHIER**, bénévole Banque alimentaire Drôme/Ardèche
 Maurice **LONY**, Directeur Fédéral de la FFBA, Fédération française des banques alimentaires
 Bernard **PERRY**, Président de la Banque alimentaire d'Isère
 Yves **PUGNAT**, Croix-Rouge française, délégation de l'Isère
 Hamid **REZAI**, Secrétaire régional Rhône-Alpes, Secours Populaire
 Gérard **RIBEYRON**, Président de la Banque alimentaire de la Loire
 Georgette **RICHOUX**, bénévole Banque alimentaire Drôme/Ardèche
 Patrick **de la TULLAYE**, Président de la Banque alimentaire du Rhône
 Marc **VIAL**, Président des Restos du Cœur Haute-Savoie
 Chantal **WALLUT**, Vice-présidente Croix-Rouge française délégation du Rhône

Nous remercions également :

Patricia **BEAL**, Conseillère technique adjointe au Conseil Technique social, Conseil Général du Rhône
 Magali **BORNE**, Animatrice de réseau au Secours Catholique de Lyon
 M. **BOUCAN**, CCAS de Lyon, Antenne Solidarités
 Magali **BOULUD**, Conseillère en économie sociale et familiale à l'épicerie sociale « Les fourneaux extraordinaires », Chasse-sur-Rhône
 Jillian **CHAZALETTE**, Président de l'Agoraé, association étudiante Lyon
 Yves **COLLIN**, Directeur de l'Entraide Protestante à Lyon
 Maud **DUBREUIL**, Membre du Conseil d'Administration, Restos du Cœur Rhône
 Alexandra **JAMET**, Présidente de l'Entraide Majolane, Meyzieux
 Sylvaine **MAUREL**, Chargée de communication et relations extérieures au CTRC (Centre Technique Régional de la Consommation)
 Louis **NGWABIJE**, Chargé d'action humanitaire et développement de projets, Armée du Salut à Lyon
 Sophie **ROBERT**, Directrice de l'Épicerie sociale et solidaire *La Passerelle d'Eau de Robec*, Lyon
 Claire **SIMONIN**, Vice-présidente de l'Agoraé, association étudiante Lyon
 Sébastien **THOLLOT**, Directeur adjoint Secours Populaire Rhône
 Géraldine **VIENOT** du GESRA (Groupement des Epiceries Sociales en Rhône-Alpes)

Ont enrichi la réflexion par leur rencontre :

Les militants d'ATD Quart-Monde lors de l'Université Populaire « L'alimentation et moi », Mars 2012
 Les bénéficiaires des 4 structures de l'aide alimentaire rencontrés en entretiens individuels, dont :
Abbas, Evelyne, N'diaye, Kaabi, Karine, Leila, Sandy, Dorina, Irène, Gérard, Inna, Théodora, Béatrice, Gauthey, Belkacer, Pascal, Inès, Michel, Jamel...
 Les participants à la réunion de veille sur « violence et pauvreté » du 26 avril 2012
 L'équipe de l'ODENORE
 Alain **GUEZOU** et Pierre-Louis **SERERO**, membres de forums territoriaux de l'Isère

Partie

3

HANDICAP ET PAUVRETE : LA DOUBLE PEINE

« Une situation de handicap est déjà difficile en soi, rajouter des problèmes financiers nous discrimine encore davantage¹⁷² ».

Depuis quelques années, des professionnels interpellent la MRIE sur l'importance des difficultés rencontrées par les personnes cumulant un handicap et une situation de pauvreté. Ils font le constat de **l'étanchéité entre les dispositifs et les acteurs du handicap d'un côté et de la pauvreté de l'autre**. La réalité du vécu de ces femmes et ces hommes reste encore **dans l'ombre**. Et pourtant, le cumul de la pauvreté et du handicap constitue **une double peine** pour ceux qui les vivent.

En tant que Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion, nous avons choisi cette année d'engager le débat sur « handicap et pauvreté », en investissant plus particulièrement **trois territoires** de la région : l'agglomération Valentinoise dans la Drôme, le huitième arrondissement de Lyon dans le Rhône, et le secteur de Nantua dans l'Ain (milieu de moyenne montagne, davantage rural). **Une trentaine de professionnels**, en lien avec le public concerné, ont été individuellement sollicités : représentants d'associations du handicap, professionnels du Département, chercheurs, responsables politiques, professionnels d'établissements médico-sociaux ou encore de Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Par ailleurs, **l'expertise des personnes** concernées a été relayée par trois biais. Tout d'abord, des militants¹⁷³ d'**ATD Quart-Monde** se sont retrouvés autour de groupes de travail et ont choisi de mener une réflexion collective sur trois thèmes spécifiques : les enjeux de reconnaissance pour les personnes qui ont un handicap, la question de l'accès et du maintien dans l'emploi et les conséquences de la pauvreté vécue par certaines personnes en situation de handicap. Ces réflexions ont donné lieu à la rédaction de trois textes. Ensuite, des entretiens ont été réalisés par le biais des **PACT**¹⁷⁴ de la région avec des **personnes âgées dépendantes en situation de précarité**. Enfin, quatre **personnes cumulant une situation de handicap et de pauvreté** ont accepté de décrire leur parcours et leur situation actuelle. L'ensemble des enseignements issus de l'expertise des personnes concernées a largement orienté les propos de ce chapitre.

La liste des divers acteurs mobilisés (professionnels ou non) est annexée en page 181. Nous tenons à **remercier**, chacun d'entre eux, pour les enseignements qu'ils ont apportés et la confiance qu'ils ont témoignée.

¹⁷² Extrait d'une réflexion partagée par un groupe de militants d'ATD Quart Monde.

¹⁷³ Personnes vivant des situations de précarité et engagées dans la lutte contre la pauvreté (définition donnée par ATD Quart Monde).

¹⁷⁴ Un encadré page 164 présente les activités de ses associations.

Que recouvre le terme « handicap » ?

Pour commencer, quelques mots sur le handicap : la **Loi « handicap » du 11 février 2005** a apporté une définition juridique claire de ce terme : « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». Si l'on reprend la trilogie « déficience, incapacité, désavantage » définie par l'OMS (voir ci contre), c'est davantage par rapport à son environnement qu'une personne est en situation de handicap : « *quand je suis chez moi, je ne suis pas handicapée. C'est quand je suis à l'extérieur que je suis handicapée* » déclare l'une d'elles.

Définitions de l'Organisation Mondiale de la Santé :

Les **déficiences** sont les pertes ou dysfonctionnements des diverses parties du corps ou du cerveau.

Les **incapacités** sont les difficultés ou impossibilités de réaliser des actes élémentaires comme se tenir debout, s'habiller, parler... Elles résultent en général d'une ou plusieurs déficiences.

Les **désavantages** désignent les difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer, ou que la société attend d'elle.

Ainsi, le terme « handicap » peut être attribué **quel que soit l'âge de la personne**. Pourtant, le discours administratif oppose souvent les personnes « en situation de handicap » aux personnes « dépendantes », créant une barrière d'âge entre les deux termes. Si les réalités vécues par les personnes les plus âgées ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les autres (puisque liées au vieillissement), les conséquences sont souvent comparables et les critères d'âges utilisés (plus ou moins de 60 ans) ne sont pas aussi évidents que cela (cf. p.125). Dans le cadre de cet article, nous avons conservé la distinction entre personnes de moins de 60 ans, et personnes de plus de 60 ans que nous appellerons également « personnes âgées dépendantes ».

Tous âges confondus, combien de personnes sont en situation de handicap sur la région ? Selon une estimation faite par l'Observatoire Régional de Santé et la DRASS Rhône-Alpes en 2005¹⁷⁵ : **200 000 rhônalpins de plus de 5 ans vivent à domicile avec un handicap les rendant physiquement et/ou mentalement dépendants (soit environ 3 %)**. Les auteurs de l'étude précisent que : « *si on retient tous les types de déficiences, des plus légères aux plus invalidantes, la proportion de population touchée est proche de 40 %. Les enfants et adolescents souffrent d'abord de déficiences mentales ou intellectuelles. Chez les adultes, les déficiences motrices sont plus fréquentes. Au-delà de 75 ans, elles concernent plus d'une personne sur deux* ».

Handicap et pauvreté : des similitudes ?

« *Le handicap continue de faire peur. Il peut mettre les gens à part, les exclure* » explique Vincent Plazy, de l'Association des Paralysés de France. Du fait de sa déficience, la personne en situation de handicap ne peut pas accéder à tout, elle est limitée dans le quotidien. Le handicap la limite dans son expression orale, son autonomie, sa relation aux autres, etc. « *La personne en situation de handicap se trouve dans une forme d'exclusion. Le regard porté sur elle (pitié, compassion,...) peut en effet la mettre à l'écart [...] Elle n'est pas au cœur des préoccupations, elle est un peu l'oubliée* » poursuit Denis Redivo. Finalement, « **Le handicap est une forme de pauvreté** » conclut-il. Il peut amener des difficultés similaires à la pauvreté et notamment : « *provoquer la solitude et induire un regard différent* ».

¹⁷⁵ DRASS et ORS, « *Le handicap en Rhône-Alpes* », la lettre de la DRASS, avril 2005.

Malheureusement, force est de constater que le handicap et la pauvreté se renforcent mutuellement, comme l'expose le troisième chapitre de cette partie. « *Dans le champ de la précarité, il y a trois fois plus de personnes reconnues handicapées* » atteste Eve Gardien, sociologue-chercheur. D'où l'importance de consolider les liens, fragiles entre acteurs et dispositifs du champ du handicap et celui de la pauvreté. La traduction d'un handicap dépend largement de l'adaptation de l'environnement de la personne, lequel dépend fortement des moyens financiers mobilisables... Rendre compte des conséquences induites par la pauvreté monétaire sur le vécu de ces personnes est la première étape nécessaire à une meilleure prise en compte de ces réalités.

Dans cette partie, les deux premiers chapitres s'intéressent aux revenus et dispositifs existants pour les enfants, adultes et personnes âgées cumulant pauvreté et handicap (chapitre 1) ainsi que les questions relatives à leurs modalités d'accès (chapitre 2). Le troisième chapitre est consacré aux fragilisations financières de ces publics dues au handicap et leurs conséquences. Les enjeux d'accès et de maintien dans l'emploi, propres aux publics en âge de travailler, fait l'objet du quatrième chapitre. Enfin, le cinquième évoque les enjeux d'aménagement et de choix de lieu de vie, toujours en écho aux limitations financières.

Des enjeux de reconnaissance au cœur du débat

En introduction, ce sont les enjeux de reconnaissance que nous avons choisis de présenter, à partir du récit proposé par les militants d'ATD Quart-Monde qui se sont naturellement orientés vers cette question. En effet, le poids du regard sur soi-même et des autres sur soi est au cœur des préoccupations des personnes en situation de handicap et de celles vivant la pauvreté. Elle est, a fortiori, particulièrement prégnante chez les personnes qui cumulent les deux. En outre, les enjeux de reconnaissance traversent diverses questions dont celles de l'accès et du maintien dans l'emploi, des revenus, de la relation aux autres et des stratégies mises en œuvre pour « s'en sortir »...

QUELS CHANGEMENTS DE REGARDS INDIVIDUEL ET COLLECTIF ET QUELLE RECONNAISSANCE DANS LE HANDICAP ?

REFLEXION PARTAGÉE PAR UN GROUPE DE MILITANTS D'ATD QUART MONDE

Dans la société, il y a des **éléments de reconnaissance communs** qui peuvent faire de vous quelqu'un de bien vu, de respectable. « *A partir du moment où vous avez un appartement, où vous pouvez vous tenir propre, avoir une relation sociale avec les autres, faire votre marché, aller travailler etc... vous êtes un humain à part entière. Dès lors que vous perdez ces choses là, vous n'êtes plus un humain, vous n'êtes plus rien* ».

Connaître une situation de handicap est difficile à assumer, on se sent à part, isolé. « *Vous n'êtes plus comme tout le monde. Vous n'êtes plus un être humain normal* ».

En fait, qu'est ce qu'on nous reproche ?

De ne pas travailler surtout. « *Il y aura toujours cette interrogation : Comment ça se fait que toi qui as le même âge que moi, tu ne travailles pas ? Tu as 2 yeux, 2 jambes. Les gens ne comprennent pas* ». Et pourtant, on aimerait être vus différemment : « *C'était terrible que les gens me voient comme ça. J'avais envie de leur prouver le contraire mais je ne pouvais pas* ».

D'être des assistés aussi : « *On nous prend pour des fainéants, pour des profiteurs de la sécurité sociale. On ne dit pas il/elle est en invalidité, mais il/elle s'est mis(e) en invalidité* ».

Accepter notre handicap est encore plus difficile lorsqu'on veut **nous rendre coupables de notre propre handicap**. C'est révoltant, l'un d'entre nous en témoigne : « *Je trouve qu'il n'y a rien de plus humiliant que les gens qui nous reprochent d'être responsables de notre invalidité. Vous n'êtes pas coupables de votre maladie* ».

Ces jugements nous bouleversent, jusqu'à notre accès au bonheur : « *Tant qu'il y aura cette image que l'handicapé est nourri par la société, on n'aura pas le droit au bonheur. On nous fait sentir en permanence qu'on vit grâce à l'autre. Alors on doit faire profil bas* ».

Ce qui pèse surtout, c'est le **besoin de se justifier** en permanence : « *Quand on nous demande ce qu'on fait dans la vie, et qu'on répond qu'on est en AAH, vous pouvez pas savoir comme il y a un froid. Alors les gens demandent des justificatifs : Et tu gagnes combien ? Alors pour se défendre, tu t'inventes un personnage* ».

On est tous d'accord sur le fait que **le travail est un point de reconnaissance fondamental** pour l'homme. Pour certains, c'est même la seule source de reconnaissance réellement valable « *La reconnaissance ne se fait qu'en travaillant, qu'en percevant un salaire* ».

Alors pour ceux d'entre nous qui avons été valides avant, qui avons travaillé, parfois 10, 20 ans, c'est encore plus difficile. C'est le sentiment d'inutilité, d'un coup. Ce changement peut être très violent : « *Du jour au lendemain on te dit : Monsieur vous êtes bon pour la casse, vous avez le droit à que dalle, vous êtes bon à rien faire* ». Alors l'image que vous aviez de vous-même s'effondre. « *J'avais été autre chose, j'avais une image de moi comme quelqu'un de bien, de respecté, une image positive. Après j'avais juste honte de ce que j'étais devenu* ».

Le pire, c'est de se sentir encore capables de travailler mais qu'on nous l'interdise. « *Quand j'ai perdu mon travail, je me sentais encore valide, malgré l'handicap qu'on me disait. C'est moi qui ai fini par me marginaliser quand je me suis rendu compte que je ne collais plus aux critères de la vie professionnelle* ».

Dans ces conditions, lorsqu'on n'a pas de travail, pas d'activités, on s'accroche en essayant de trouver **d'autres formes de reconnaissance**. Ce peut être une **reconnaissance morale ou financière**.

Le simple fait **d'obtenir un statut** est déjà important sur le plan moral.

« *J'ai dû me battre 10 ans pour que l'Etat accepte de me donner le statut d'invalidé* ». Mais parfois avoir un statut ne sert pas à grand chose, ou peut même s'avérer négatif, comme le dit l'un d'entre nous : « *La société ne sait pas comment faire travailler les handicapés alors on préfère encore leur donner une AAH ou l'invalidité, comme ça on se débarrasse d'eux* ».

Une autre regrette le fait de se sentir insignifiante et de n'exister que lorsqu'il y a un changement de statut : « *Dans la société, on est sur des étagères et quand il y a un changement de droits, on te cherche, on t'appelle, et on te change de place. C'est à ce moment là que tu as le droit de changer de place, de statut. D'avoir plus ou moins de valeur (...). L'administration ne me contacte plus. Je suis sur une étagère, je prends la poussière* ».

La compensation financière est une autre manière importante de nous reconnaître en tant qu'handicapés. Au-delà de l'aspect financier même. « *Je voulais cette reconnaissance de mon patron, d'avoir travaillé plus de 30 ans dans la même entreprise et qu'il me donne une pension au nom de ça. Il me semble qu'après avoir travaillé toute ma vie j'étais en droit de réclamer à l'Etat de quoi vivre décemment. Et c'est pas avec 159 Francs que j'aurais pu le faire* ».

Une autre façon de trouver un peu de reconnaissance, très importante pour chacun d'entre nous, est de **s'engager dans des associations** pour donner du sens à nos journées et rencontrer d'autres personnes. « *Comment ça se fait qu'il y ait autant d'handicapés qu'on retrouve dans les associations? Parce que le seul lieu où elles peuvent parler, où elles sont reconnues comme des individus, c'est dans les associations* ». Un autre rajoute : « *ça apporte de l'amour, de l'amitié, des sentiments nobles. C'est de la reconnaissance pour ce qu'on est, et pas pour notre titre* ».

Accepter ce qu'on est devenu est le fruit d'un long combat. On est touchés en entendant l'un d'entre nous nous confier : « *Je suis ce que je suis mais je vis* ». Au-delà de ce combat personnel sur notre propre regard, il y a le combat quotidien contre le regard des autres. Il faut gérer **diverses formes de jugements** :

- **Des gens en général** : « *J'ai peur des gens* », « *J'ai honte de moi devant les gens* », « *Les gens me prennent pour une imbécile, ils se foutent de ma gueule, je suis à l'écart* ». « *Tu ne peux même pas parler de ton handicap ailleurs, on se moque de toi, on te met tout de suite en marge* ».

- **Les enfants** sont particulièrement durs, « *ils sont les premiers à se foutre de ma gueule* » ou « *Je vois souvent des gamins qui me disent toi tu fous rien* ».

- Même **les proches** que l'on voudrait compréhensifs, se montrent intolérants. « *Tu es souvent montré du doigt quelque part, même par tes proches. Souvent les proches ils ne comprennent pas* ».

Cette intolérance semble d'autant plus forte que l'on était élevé sur l'échelle sociale : « *Vous tombez très vite dans le caniveau. Monter l'échelle sociale est très difficile. La descendre, c'est très rapide* ». L'éloignement se fait au fil du temps : « *Au début, les gens cherchent à comprendre. Après il y a la curiosité, plus ou moins mal placée* ». L'un de nous raconte : « *Je vivais dans un milieu assez bourgeois. Au début, mes amis me proposaient de rester en contact, et rapidement ils m'ont bien fait comprendre qu'ils ne voulaient plus avoir de relation avec moi. A partir du moment où vous appartenez à une caste, et que vous n'avez plus les moyens de vivre comme cette caste, vous êtes rejetés automatiquement, vous n'existez plus. C'est parce qu'ils vous connaissent, qu'ils connaissent vos capacités. Ils ne voient plus les mêmes capacités, alors ils ne voient plus le même individu. Et c'est difficile pour eux d'accepter ça* ». Accepter ce changement de capacités est particulièrement difficile pour les enfants proches, parce que « *les enfants ne veulent pas être assimilés à la maladie de leurs parents. Ils ne veulent pas être dans la*

même catégorie. Ils se sentent eux-mêmes rejetés par la société ».

L'un de nous témoigne d'une expérience particulièrement violente qu'il a eue : « *Un jour j'étais au plus mal, je faisais la manche sur la route, quand j'ai vu un de mes fils s'arrêter devant moi. Il m'a regardé et m'a demandé si c'était moi. J'ai eu la honte de ma vie. Je me suis levé pour l'embrasser il m'a dit : non ça va pas, je fais pas la bise à un clodo. De toutes façons, il était même pas sûr que ce soit moi, et puis il s'est dit comme ça non c'est pas mon père, c'est pas possible* ».

▪ Le changement de regard de la part **du/de la conjoint(e)** peut être aussi très violent : « *Elle ne m'a pas soutenu. Elle avait peur du regard des autres, surtout en campagne, vas expliquer aux gens pourquoi ton mari il fait rien. C'était très difficile pour elle* ».

Au niveau du regard extérieur, **le poids de l'apparence** compte beaucoup. « *Quand on voit quelqu'un de plus beau ou mieux fringué, on se dit forcément qu'il doit bien gagner sa vie. Moi j'essaye, mais j'ai pas les moyens* ».

Le regard extérieur est d'autant plus dur lorsque la **maladie** est **d'ordre psychiatrique**. L'une de nous confie : « *Ce qui me gêne beaucoup c'est que ce soit une invalidité psychiatrique. Les gens ont peur de l'inconnu* ». Un autre ajoute : « *Les invalides psychiatriques on les prend pour des anormaux, on ne veut pas les fréquenter* ». Le fait d'être catalogué nous insupporte : « *C'est horrible ces étiquettes qu'on leur colle. C'est l'image la plus terrifiante je crois, la psychiatrie. Moi je suis tombé dans ce stade, comme tous les gens qu'on ne sait pas trop où mettre. Mais il faut bien nous mettre quelque part, nous cataloguer, alors on nous met dans cette case* ». Finalement, ce qu'on voudrait dire de la maladie psychiatrique c'est que : « *C'est un handicap mais ça n'empêche pas d'être un humain à part entière, avec vos hauts, vos bas. Quel est l'être humain qui ne s'énerve pas, qui n'a pas d'angoisse ?* »

Face à tous ces changements de regards personnels/extérieurs, comment réagir ?

« *J'ai d'abord été gêné. Surtout, je me sentais coupable. C'est là que j'ai commencé à « psychoter », à croire que tout le monde me regardait. Je m'en voulais à mort, je marchais les yeux dans les baskets parce que je me sentais vraiment mal* ». Puis avec le temps, on se calme. (Parfois même on finit par comprendre : « *J'en voulais pas aux regards, parce que je les comprenais.* »

En fin de compte, ce qui compte avant tout, c'est de **mieux s'accepter soi-même pour être mieux accepté des autres**. « *La honte que j'éprouve par rapport à ce que je suis, si je l'acceptais mieux, je pense que le regard des autres serait différent. Je pense que je me présente d'une façon que je ne donne pas la possibilité à l'autre de me voir autrement* ».

En conclusion, on aurait tout simplement envie de dire à tous ceux qui nous entourent : « *Regardez-moi comme une personne, échangez avec moi* ».



DES DISPOSITIFS ET DES PROBLÉMATIQUES PROPRES A CHAQUE PERIODE DE LA VIE

Les enjeux de handicap et de pauvreté se posent en des termes différents selon l'âge de la personne. Trois grandes populations en situation de handicap peuvent être distinguées : **les enfants, les adultes de moins de 60 ans et les personnes de plus de 60 ans**. Pour chacun de ces trois groupes, ce premier chapitre propose une **présentation du nombre de personnes concernées ainsi que des principaux enjeux et dispositifs existants en réponse au handicap et aux freins financiers**. Les enfants font l'objet d'un exposé plus dense du fait qu'ils seront peu évoqués par la suite.

Pour les enfants

« La proportion de personnes touchées croît avec l'âge, mais à des rythmes différents selon les types de déficience. Ainsi les déficiences motrices affectent 1 % des jeunes enfants, plus de la moitié des octogénaires et deux tiers des nonagénaires alors que les déficiences organiques concernent 6 % des enfants et 30 % des personnes de plus de 80 ans »¹⁷⁶ explique Pierre Mormiche de l'Insee. Globalement, les enfants sont donc bien moins fréquemment concernés par le handicap, mais pour ceux qui le sont, les difficultés d'accès à une vie « comme les autres » en sont encore renforcées.

Qu'en est-il pour ceux qui cumulent handicap et pauvreté ? Les quelques lignes qui suivent proposent de balayer rapidement les principaux enjeux repérés. Un accent est porté sur les enjeux de scolarisation particulièrement évoqués par les professionnels sollicités. Le témoignage de Sabrina et Stephen en p.122 illustre bien les divers propos énoncés.

3 000 enfants qui cumulent handicap et pauvreté sur la région...

La principale allocation financière délivrée aux familles dont au moins un enfant présente un handicap est **l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)**. Au 30 juin 2011, une étude de la Caf¹⁷⁷ révèle que **16 270 foyers rhônalpins** percevaient cette allocation, pour un ou plusieurs de leurs enfants. Les auteurs de l'article concluent : « *comme pour les bénéficiaires de l'AAH, le taux d'allocataires bénéficiaires de l'AEEH est inférieur en Rhône-Alpes au taux constaté en métropole : 15,5 ‰ contre 16,2 ‰* ». En ce qui concerne la répartition régionale, l'étude précise que « *c'est dans le département de l'Ain que l'on compte la proportion d'allocataires bénéficiaires de l'AEEH la plus importante : 20 ‰, suivi par le département de la Loire (18,5 ‰), la Drôme (16,9 ‰), la Haute-Savoie (16,7 ‰) et l'Isère (16,5 ‰). A l'inverse, c'est en Savoie (12,8 ‰), et surtout en Ardèche (8,9 ‰) que l'on relève les taux les plus bas* ».

¹⁷⁶ « Le handicap se conjugue au pluriel », Insee Première n°742, octobre 2000.

¹⁷⁷ DRJSCS et Caf Rhône-Alpes, « La population handicapée en France et en Rhône-Alpes », Note de conjoncture sociale n°21, 1^{er} semestre 2012.

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

L'AEEH est une prestation familiale financée par la Sécurité Sociale, et destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap. Cette prestation n'est pas soumise à condition de ressources. Elle est versée par la Caf lorsque l'enfant (de moins de 20 ans) est atteint d'une incapacité permanente au moins égale à un certain taux et pour une durée déterminée.

La prestation est composée d'une allocation de base à laquelle peut être ajouté un complément dont le montant est gradué en 6 catégories et ce, en fonction du coût du handicap, de la cessation ou réduction d'activité professionnelle d'un des parents ou de l'embauche d'une tierce personne rémunérée. Les montants de l'AEEH varient de 127,7 € pour l'allocation de base à 1 210,1 € pour l'AEEH assortie du complément de 6^{ème} catégorie. L'attribution est décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Pour + d'info : www.service-public.fr

Parmi ces enfants allocataires de l'AEEH, combien vivent dans des familles aux revenus modestes ? L'étude réalisée sur « Vivre la pauvreté quand on est un enfant » (résumé présenté p.184) apporte une réponse à cette question sur des statistiques antérieures. En 2009, **3 000 enfants** (de moins de 18 ans) **rhônalpins bénéficiaient de l'AEEH et vivaient dans des familles dont les revenus étaient inférieurs au seuil de bas revenu**¹⁷⁸.

... une réalité sous évaluée ?

Le nombre d'enfants cumulant pauvreté et handicap est-il sous évalué ? Il est probable que oui... En effet, les professionnels sollicités ont largement mis en avant le fait que les familles en situation de pauvreté souffrent, plus encore que les autres, d'un manque d'information et de difficultés d'accès aux droits concernant leurs enfants handicapés : « *certaines personnes peuvent être mises en difficulté pour entreprendre les démarches complexes qu'engendre la mise en place d'une compensation liée à un handicap, peut être du fait d'un sentiment de manque de légitimité, d'isolement social, par manque de temps et surtout par manque d'informations. Alors que d'autres parents seront plus à l'aise pour revendiquer et demander l'application de leurs droits* » explique ainsi Amandine Ronzy, de l'Association Une Souris Verte. Ces freins dans l'accès aux droits ne concernent pas que les jeunes générations ; un chapitre entier a été consacré à ce sujet dans les deux précédents Dossiers annuels.

Le Département, à travers les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), oriente et informe les parents d'enfants en situation de handicap. La tâche est ardue. Quelques aides financières sont possibles notamment vis-à-vis de l'aide au transport des enfants. Par ailleurs, les professionnelles de PMI rencontrées insistent sur le rôle de priorisation qu'elles peuvent jouer vis-à-vis des enfants cumulant handicap et pauvreté : « *si cet enfant est en situation de précarité, de pauvreté, on va essayer de l'aider avec des aides financières. Mais on est limité par la loi aussi. On aura peut être plus à intervenir pour mettre un lien [...]. C'est à nous de l'orienter vers les CAMSP, les ITEP*¹⁷⁹, faire le lien avec l'éducation nationale [...]. Faire en sorte qu'il soit **prioritaire**, pour soulager les parents. [...] On aura un rôle de lien et d'orientation, d'accélération des fois, quand on peut ».

Certaines associations sont spécialisées dans le champ du handicap des enfants. Elles apportent informations, aides, conseils aux parents comme c'est le cas de l'association lyonnaise « Une Souris Verte » présentée ci après.

¹⁷⁸ Ces derniers représentent 1,1% des enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus. De même, 1,1 % des enfants de foyers allocataires (quels que soient leurs revenus) perçoivent l'AEEH par le biais de leurs parents. A noter que le seuil de bas revenu en 2009 était défini à 942€ par mois et par unité de consommation.

¹⁷⁹ Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP).

« UNE SOURIS VERTE »

UNE ASSOCIATION QUI AGIT POUR L'INCLUSION DES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'association « Une Souris Verte » fonde son action sur une éthique affichée : dignité de toute personne, refus de l'exclusion, protection des plus faibles et obligation de solidarité dans une perspective de réelle citoyenneté. Elle assure à toute personne accueillie le respect de son intégrité physique, de son intimité, de son histoire. L'association « Une Souris Verte » décline ses activités en 3 axes :

▪ **Accueil des enfants en situation de handicap et accompagnement de leur famille au sein d'une crèche particulière¹⁸⁰.**

La structure multi accueil « Une Souris Verte » à Lyon accueille un tiers d'enfants en situation de handicap parmi les autres enfants dans un lieu de vie non médicalisé. Une équipe de professionnels pluridisciplinaire est à l'écoute des besoins de chaque enfant. L'association est convaincue que la mixité dans l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance est une des réponses pour développer l'intégration du handicap dans la société. En effet, celle-ci permet d'expérimenter des projets de vie commune reproductibles ; elle permet aux enfants (valides et différents) et aux parents, de se confronter à la différence et de modifier leur regard sur le handicap ; elle permet aussi de définir un nouveau projet de société.

▪ **Information à destination des parents, des professionnels et du grand public.**

Le centre de documentation de l'association accueille (gratuitement) les parents professionnels de l'enfance, les étudiants à la recherche d'information sur le handicap et la petite enfance.

L'association a mis en place un portail ressource pour les parents d'enfants en situation de handicap et les professionnels de la petite enfance. Vous trouverez des actualités, des sujets de fond, des forums et des documentalistes sur : <http://www.enfant-different.org>

▪ **Formation sensibilisation des acteurs et professionnels de la petite enfance.**

Le centre de formation de l'association propose aux professionnels de la petite enfance des formations sur l'accueil d'un enfant handicapé.



Contact : Association Une Souris Verte (siège général)
19 rue des Trois Pierres - 69007 Lyon
contact@unesourisverte.org - 04 78 60 52 59

En ce qui concerne la crèche, Amandine Ronzy constate que celle-ci ne touche pas facilement les familles en situation de pauvreté : « *certaines parents peuvent ne doivent pas oser faire de démarches en direction de la crèche ou de l'école en pensant que cela n'est pas possible* ». Et pourtant « *les familles n'ont pas forcément les moyens financiers, matériels, ou l'entourage nécessaire pour faire garder leur enfant et/ou se déplacer* » poursuit-elle. Or la possibilité d'un soutien des familles dans l'accompagnement dès les premières années de l'enfant, est capital.

Des freins financiers dès la petite enfance

Plusieurs **dispositifs d'accueil en petite enfance** (moins de 6 ans) existent pour les enfants handicapés. Selon la gravité du handicap et les capacités d'accueil de chaque établissement, l'enfant peut être accueilli principalement en école maternelle, en crèche ou haltes garderies, en pouponnière à caractère sanitaire¹⁸¹ ou en Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). Ces derniers sont des lieux qui ont pour vocation essentielle la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap ou présentant un risque de développer un handicap. Une équipe pluridisciplinaire (directeur, médecin, éducateur, orthophoniste, kinésithérapeute, assistante sociale, secrétaire, psychologue, pédopsychiatre, ergothérapeute...) accueille les enfants et leur famille. La prise en charge financière est assurée par la Caisse primaire d'assurance maladie et le Département.

Denis Redivo, directeur de l'APAJH¹⁸² dans la Drôme insiste sur l'intérêt de ces structures dans le développement de l'enfant : « *plus les enfants sont pris en charge tôt et plus ils auront de chances d'être autonomes. Par exemple, plus la psychomotricité sera travaillée tôt et plus ils*

¹⁸⁰ Le tarif horaire appliqué est fonction du coefficient familial de la famille.

¹⁸¹ Ces pouponnières gardent, jour et nuit, les enfants de moins de 3 ans accomplis dont l'état de santé exige des soins que leur famille ne peut leur donner.

¹⁸² Association pour Adultes et Jeunes Handicapés.

auront peut-être la chance d'acquiescer la marche ». Mais : « pour les enfants handicapés, **très peu de places sont disponibles** dans les CAMSP et pour certaines familles, payer un professionnel libéral en dehors de ces structures est très difficile : **les moyens financiers sont un frein à la prise en charge des enfants en situation de handicap** » explique une professionnelle de PMI.

En ce qui concerne les enfants souffrant de handicaps mentaux, le manque de structures spécialisées et les difficultés d'accès à ces dernières ont été soulignées dans la partie 4 p.202.

L'impact de la pauvreté sur la scolarisation des enfants en situation de handicap

La scolarisation des enfants en situation de handicap est décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en lien avec les familles et enfants. L'orientation est réalisée en fonction des places disponibles. Schématiquement, deux possibilités s'offrent à un enfant en situation de handicap vis-à-vis de sa scolarisation : soit ce dernier suit sa scolarité en **milieu ordinaire**, soit, du fait de la gravité de son handicap, il est nécessaire pour lui d'intégrer un **établissement spécialisé** (cf. encadré ci-dessous).

QUELQUES REPERES SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPES

En milieu ordinaire

L'inscription à l'école est obligatoire pour tous les enfants à partir de six ans. Si les parents en font la demande, les enfants handicapés de plus de trois ans sont obligatoirement inscrits. Pour autant, l'école peut refuser l'admission (notamment faute d'AVS).

Un **enseignant référent** est chargé de faire le lien entre la MDPH et les enfants. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation¹⁸³.

Les **Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)** permettent un accompagnement de l'enfant dans sa scolarisation. Le dossier de demande se fait tous les ans, pour la rentrée suivante. L'AVS est pris en charge par l'éducation nationale. Les parents reçoivent une notification de la CDAPH, qui détermine le nombre d'heures de l'AVS.

En milieu spécialisé

Quand la situation de l'enfant ou de l'adolescent l'exige, sa scolarisation va s'effectuer en établissement spécialisé, pour lui offrir une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée. Trois possibilités de prise en charge :

☞ Par le biais d'un **Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP)**. Ces centres s'adressent à l'enfant ou l'adolescent présentant des difficultés scolaires ou des troubles du comportement nécessitant une intervention et une prise en charge spécialisée en parallèle de la scolarisation. Ils ont pour mission de faire un bilan et de mettre en œuvre une action éducative et pédagogique sous l'autorité d'un médecin référent.

☞ Par le biais d'un **établissement médico éducatif** qui prend en charge l'enfant en internat, semi internat ou externat. La nature exacte de l'établissement varie selon les pathologies de l'enfant : Institut Médico Educatif (IME) en cas de déficiences mentales, l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) en cas de troubles de la conduite et du comportement, l'établissement pour polyhandicapés en cas de handicap complexe...

☞ Par le biais d'un **établissement à caractère sanitaire** : chaque établissement est spécialisé dans le traitement d'un type de pathologie. L'admission y est prononcée sur prescription médicale.

Pour en savoir + : www.education.gouv.fr et www.service-public.fr

Les difficultés que rencontrent les enfants en situation de handicap et leurs familles dans la scolarisation pourraient faire l'objet, à elles seules, d'un exposé dense et inquiétant. Pour ne reprendre que quelques éléments récurrents des échanges que nous avons eus concernant la scolarisation en milieu ordinaire, les professionnels sollicités regrettent **le manque**

¹⁸³ A partir des besoins identifiés, le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité en précisant la qualité et la nature des accompagnements nécessaires, notamment thérapeutiques ou rééducatifs, le recours à une aide humaine individuelle ou mutualisée, le recours à un matériel pédagogique adapté et les aménagements pédagogiques.

d'auxiliaires de vie scolaire pour accompagner les enfants et l'absence de formation des enseignants aux enjeux du handicap.

En juin 2012, l'Association des Paralysés de France témoigne : « *si le nombre d'enfants accueillis à l'école a fortement progressé ces dernières années, 20 000 enfants en situation de handicap restent encore non scolarisés (rapport Paul Blanc, mai 2011). Et au-delà d'une approche quantitative, l'APF souhaite une analyse plus qualitative. En effet, un certain nombre d'enfants sont scolarisés à temps très partiels (quelques heures seulement par semaine). Les conditions d'accueil sont également essentielles...* »¹⁸⁴. A noter également les difficultés de transports adaptés particulièrement prégnantes dans l'agglomération lyonnaise.

Au sujet du milieu spécialisé, le **manque d'ambition** pour les enfants en situation de handicap est pointé du doigt : « *la filière spécialisée prépare davantage et mieux aux emplois en ESAT qu'à une insertion professionnelle en milieu professionnel ordinaire. A la sortie de cette filière, le niveau de qualification est faible, même lorsque les élèves n'ont pas de déficience intellectuelle* » explique Eve Gardien, sociologue - chercheur.

En ce qui concerne les difficultés propres aux enfants cumulant handicap et pauvreté financière, trois éléments ont été évoqués. Tout d'abord, il semble que **les troubles d'apprentissage soient détectés plus tard dans les milieux populaires** et donc moins soutenus. Vincent Plazy, de l'Association des Paralysés de France explique : « *ces troubles d'apprentissage peuvent engendrer des comportements déviants, qui peuvent eux même déclencher des décrochages scolaires. Ces enfants seront alors pris en charge pour leur comportement et non leur trouble. Ils vont alors parfois se retrouver marginalisés du système scolaire de par leur comportement* ». Il ajoute alors qu' « *un diagnostic précoce pourrait permettre d'éviter cette mise à l'écart car la prise en charge serait adaptée aux troubles* ».

Autre fait marquant : **les enfants issus de milieux populaires se retrouvent plus fréquemment en milieu spécialisé**. Pierre Mormiche de l'Insee expliquait déjà en 2000 : « *à handicap de gravité équivalente, la proportion d'enfants handicapés entrant en institutions est trois fois plus élevée chez les ouvriers et employés que chez les cadres et professions intermédiaires* »¹⁸⁵. Des professionnels interrogés craignent qu'**une orientation scolaire différente soit réalisée selon la classe sociale des parents** : « *les enfants en situation de précarité sont plus vite orientés vers les établissements spécialisés et le souci est qu'il n'y a pas de passerelles pour revenir vers les circuits ordinaires de scolarisation et de formation. Il y aurait un réel intérêt à travailler sur les différences d'orientations selon l'origine sociale des parents des enfants dont les troubles rendent nécessaires l'intervention de la MDPH* » observe Vincent Plazy, en lien avec d'autres associations rhodaniennes.

Autre élément qui concerne tous les enfants mais se révèle particulièrement problématique dans les milieux populaires, les orientations de scolarité proposées par la CDAPH ne sont pas toujours réalisables et **certaines enfants se retrouvent « sans solutions »**. Amandine Ronzy, de l'association Une Souris Verte, ajoute qu'il existe aujourd'hui des dispositifs spécifiques transitoires¹⁸⁶ pour ces enfants, mais qu'ils sont peu nombreux. L'expérience de Sabrina et de son fils Stephen illustre bien le stress dans lequel les familles peuvent se trouver quand aucune solution de scolarisation n'est, même temporairement, possible (cf. encadré ci après). Pour les parents qui travaillent, se posent la question de la garde d'enfant, et le coût associé...

Dernier fait marquant : **les conséquences de limitations financières pour les enfants vivant en établissements spécialisés**. L'accès aux loisirs et vacances est fortement impacté par les freins financiers. Au titre de la compensation du handicap, des aides financières sont potentiellement mobilisables, mais il faut en faire la demande... Dans son témoignage (cf. encadré page suivante), Sabrina fait part de ses difficultés d'accès aux loisirs et vacances pour son fils Stephen. A l'occasion du colloque Roannais sur « la dépendance »¹⁸⁷, Monsieur

¹⁸⁴ APF, « Pour une approche inclusive du handicap », juin 2012.

¹⁸⁵ Insee, « *Le handicap se conjugue au pluriel* », Insee première n°742, octobre 2000.

¹⁸⁶ Exemple de la Passerelle du sourire mise en place par l'ADAPEI et l'APAJH à Meyzieu dans le Rhône.

¹⁸⁷ Colloque organisé le 8 mars 2012 par le Conseil Local de Développement du Roannais Pays de Rhône-Alpes.

Dubreuil, Président du Conseil national des loisirs et tourisme adaptés indique que cela ne s'améliore pas : « depuis la loi qui impose un repos aux salariés après 11h de travail, les veillées ne sont plus possibles en vacances et le coût des vacances a augmenté de 25 %. Certaines familles disposant de faibles revenus vont devoir garder leurs enfants 4 semaines chez eux sans pouvoir les faire partir en vacances ».

AVOIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP : DES DEMARCHES COMPLEXES AU QUOTIDIEN

Sabrina est atteinte d'une maladie génétique : la neurofibromatose de type 1 (NF1). Son fils Stephen est également atteint de cette maladie. Il a aujourd'hui 13 ans. Stephen est l'aîné d'une famille recomposée de quatre enfants.

La maladie de Stephen a été découverte lorsqu'il a eu 6 mois. C'est Sabrina qui a suspecté la première la maladie chez son fils.

Cette maladie se présente différemment selon les personnes. Chez Stephen en plus des neurofibromes qui se devinent sur sa peau, il présente également un retard mental et une hyper activité. Il est reconnu handicapé par la MDPH¹⁸⁸ et a un taux d'incapacité de 80 %.

Stephen a été scolarisé en classe « ordinaire » jusqu'à ses 6 ans. En grande section, il a rencontré une institutrice qui l'a beaucoup soutenu, ce qui lui a permis de s'épanouir. Cependant, arrivé en CP, l'école a fait savoir à Sabrina qu'elle ne pouvait plus prendre en charge Stephen. Sa présence demande en effet une certaine attention. Il disposait de l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire. Cependant, cette aide était attribuée seulement pour deux jours par semaine.

Sabrina a dû se tourner vers la MDPH pour trouver une solution pour son fils. Pour elle, le monde du handicap reste complexe et méconnu.

La MDPH lui a proposé une place en CLIS¹⁸⁹. Stephen a été scolarisé un peu moins d'un an dans cette classe. Mais cette classe ne convenait pas à Sabrina car il n'y avait que des élèves atteints de la Trisomie 21. Pour elle, son fils n'avait pas sa place dans cette classe. De plus, il s'est avéré que l'école ne pouvait plus prendre en charge Stephen pour des raisons de moyens. L'école l'a alors dirigée vers la MDPH afin qu'elle lui propose une autre solution pour Stephen.

Finalement, une assistante sociale lui trouve une structure adaptée : un IME¹⁹⁰ dans lequel il est depuis ses 6 ans.

Cependant cet IME accueille seulement les enfants de 6 à 12 ans. Ainsi, depuis l'année dernière, Sabrina est à la recherche d'une nouvelle structure pour son fils. Stephen est très impatient de rentrer dans un nouvel IME. Il va pouvoir en effet apprendre entre autres à

cuisiner et jardiner. Ce sont deux métiers qu'il voudrait faire plus tard.

Sabrina a déjà déposé deux dossiers en 2 ans, à la MDPH qui lui a proposé quatre structures. Sur ces quatre structures, seulement deux ont des places, ce qui restreint le choix et les chances d'y être admis. Le premier IME ne présageant aucune réponse positive pour le moment, elle est en attente d'une réponse pour le second. Il y a pour cette école 26 enfants en attente pour 20 places. S'il n'est pas accepté dans cette structure, Stephen n'aura d'autre choix que de rester chez lui. Pour Sabrina, cette attente est angoissante et a eu des répercussions sur sa santé.

Pour Sabrina, il y a globalement des choses à améliorer dans la prise en charge des enfants en situation de handicap. Elle regrette :

- un manque d'écoles adaptées aux enfants en situation de handicap. Ainsi certains enfants, de moins de 16 ans, se retrouvent chez eux alors qu'ils devraient être à l'école.
- un manque d'activités pour les vacances des enfants en situation de handicap. En effet, certains centres de vacances proposent des séjours mais ils sont très coûteux. Aucun centre de loisirs « ordinaire » n'accepte d'accueillir Stephen, du fait de son handicap car il demanderait trop d'attention. Ceci a un impact sur sa vie sociale : « mon fils n'a pas d'amis en dehors de l'école » déclare sa mère.
- un manque d'accompagnement des familles « On doit se débrouiller tout seul, on n'est pas aidé, on est seul au monde ». Elle s'est déjà entendu dire : « Vous êtes une grande ». Sabrina voudrait que soient créés des locaux pour les parents, dans lesquels ils pourraient trouver un soutien, des conseils, des informations, etc.

¹⁸⁸ Maison Départementale des Personnes Handicapées.

¹⁸⁹ Classe d'Intégration Scolaire.

¹⁹⁰ Institut Médico-Educatif.

A l'âge adulte

A l'âge adulte, les enjeux du handicap et de la pauvreté sont à mettre en écho à ceux relatifs à l'accès et au maintien dans l'emploi (pages 152 à 163). Toutefois, tout comme les autres tranches d'âges, les conséquences et limitations introduites par la combinaison des deux facteurs se retrouvent également dans l'accès aux loisirs, à la vie en société (pages 142 à 151), et dans l'aménagement ou le choix du lieu de vie de la personne (pages 164 à 181).

Sont présentés ici les principaux dispositifs financiers ainsi que quelques statistiques de cadrage sur la population concernée.

Les principales aides et allocations financières versées aux personnes en situation de handicap

Comme cela est présenté dans «un cumul aux effets multiplicateurs» (pages 142 à 151) de cette partie, les personnes en difficultés financières sont surexposées au handicap : « *si on n'est pas tous égaux devant la mort et devant la maladie, on l'est encore moins devant le handicap* » précise Pierre Mormiche de l'Insee¹⁹¹. Ainsi, le handicap renforce les difficultés financières. Pour les compenser, la loi handicap de 2005 a mis en œuvre un nouveau principe de droit à la compensation avec la **Prestation de Compensation du Handicap** (PCH). Cette dernière finance les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP : PCH

La prestation de compensation est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Ces besoins doivent être inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile, ou en établissement. Cette prestation couvre les aides humaines, aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) aides animalières. Les montants remboursés sont définis pour chaque type d'aide. A noter que la PCH a remplacé, en janvier 2006, le dispositif de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP).

Pour + d'info : www.service-public.fr

Des allocations de revenus sont également versées à certaines personnes en situation de handicap. Tout d'abord, la **pension d'invalidité** est octroyée aux personnes qui se voient dans l'obligation d'arrêter une activité professionnelle du fait de leurs difficultés de santé (cf. encadré qui suit).

LA PENSION D'INVALIDITE

Les salariés qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle, se trouvent dans l'incapacité totale ou partielle de travailler peuvent prétendre à une pension d'invalidité, sous réserve de réunir un certain nombre de conditions. Cette pension prend le relais, le plus souvent, d'une période au cours de laquelle le salarié, en arrêt de travail pour maladie (ou, plus rarement, pour maternité), a perçu des indemnités journalières de la sécurité sociale. La pension d'invalidité est toujours attribuée à titre temporaire ; elle peut être révisée, supprimée ou suspendue en fonction d'un certain nombre d'événements : évolution de l'état de santé de l'assuré, reprise d'une activité professionnelle, etc. A partir de l'âge légal de la retraite (entre 60 et 62 ans selon son année de naissance), elle est remplacée, lorsque le titulaire n'exerce pas d'activité professionnelle, par une pension de vieillesse.

Pour + d'info : <http://www.social-sante.gouv.fr>

¹⁹¹ Faire Face n°652, avril 2007.

77 000 foyers rhônalpins en situation de handicap et de pauvreté

Les personnes en situation de handicap qui ne disposent d'aucun revenu peuvent solliciter **l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)** qui garantit un « revenu minimum » équivalent à 777 € par mois en 2012 pour une personne seule. A minima, 77 000 foyers sont concernés par une situation de pauvreté et de handicap. En effet, au 30 juin 2011, les Caf de la région recensaient **77 000 bénéficiaires de l'AAH**, soit près de 5 fois plus que le nombre de foyers bénéficiant de l'AEEH pour un ou plusieurs de leur(s) enfant(s) (cf. p.118). Les bénéficiaires de l'AAH représentent 7,4 % de la population régionale des Caf, contre 8,2 % de la population nationale¹⁹². Les auteurs de l'étude précisent : « *c'est le paradoxe rhônalpin : s'il y a moins de bénéficiaires de l'AAH dans la région qu'au niveau national, leur poids au sein des minima sociaux est plus important* ». Ils observent, par ailleurs, qu'en 5 ans (de 2006 à 2011), le nombre de bénéficiaires de l'AAH s'est particulièrement accru dans trois départements : le Rhône, l'Ain et l'Isère.

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES : AAH

Créée par la loi du 30 juin 1975, l'AAH permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Elle est financée par l'Etat et versée par les Caf. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Elle est réservée aux personnes de plus de 20 ans et de moins de 60 ans, dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 % ou compris entre 50 % et 80 % si la personne est reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées dans l'impossibilité de se procurer un emploi.

L'AAH vient compléter les ressources des demandeurs pour atteindre le minimum légal garanti et fixé à **776,6 € par mois** pour une personne seule. A cette allocation, peuvent s'ajouter deux compléments en vue de faciliter l'adaptation à une vie à domicile. Un premier complément dit « de ressources » est versé aux personnes dont l'incapacité de travail est inférieure à 5 % et qui habitent un logement indépendant (montant de 179,3 € par mois). Un second dit « majoration pour la vie autonome » est versé aux personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et disposant d'un logement indépendant éligible à une aide au logement (montant de 104,8 € par mois).

Pour + d'info : www.service-public.fr

Ces dispositifs permettant une prise en charge financière du handicap sont toutefois sujets à controverse. En ce qui concerne l'AAH, les débats autour d'un « revenu minimum d'existence » interrogent fortement son montant (cf. p.145). De plus, si l'AAH constitue en théorie, un revenu minimum pour les personnes handicapées, la réalité est parfois tout autre. Dans sa lettre aux candidats à l'élection présidentielle (2012), l'APAJH écrivait : « *le montant de l'AAH reste très en dessous du seuil de pauvreté et avec la crise, de plus en plus de personnes en situation de handicap se retrouvent en situation de précarité. Et les bénéficiaires de pensions d'invalidité, de rentes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou de vieillesse se retrouvent parfois avec des ressources inférieures aux bénéficiaires de l'AAH*¹⁹³ ». C'est également ce que déclarent les militants d'ATD Quart-Monde (cf. encadré p.146) un peu perdus par les subtilités techniques des différents dispositifs.

Quant à la PCH, des sommes restent à la charge de la personne (pages 142 à 151). Par ailleurs, on peut s'interroger sur les limites d'âge introduites dans cette prestation. En effet, **la PCH n'est versée que pour les personnes dont le handicap est reconnu avant l'âge de 60 ans**. Quant à celles qui deviennent handicapées après leur 60^{ème} anniversaire, elles relèvent de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). L'Association des Paralysés de France ajoute : « *les personnes en perte d'autonomie dans ce cas ne bénéficient que de l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie) dont le périmètre ne couvre que le besoin en aide humaine*

¹⁹² DRJSCS et Caf Rhône-Alpes, « *La population handicapée en France et en Rhône-Alpes* », Note de conjoncture sociale n°21, 1^{er} semestre 2012.

¹⁹³ Par exemple, le versement d'une pension d'invalidité légèrement supérieure au plafond de l'AAH a pour conséquence le non versement de compléments de l'AAH ; ce qui entraîne des ressources inférieures à l'AAH + ses compléments.

« forfaitisé » qui est loin de couvrir tous les réels besoins individualisés des personnes. Les débats sur la « dépendance » qui devaient pouvoir répondre à toutes ces situations a une nouvelle fois été reporté »¹⁹⁴.

Au delà de l'âge, **des inégalités de traitement apparaissent en fonction de la survenue du handicap et de sa nature** : « d'un point de vue financier, mieux vaut en effet bien souvent être devenu handicapé suite à un accident qu'être né handicapé, si l'on peut dire. Par exemple un piéton, victime d'un accident de la route, obtiendra la réparation intégrale de tous ses préjudices et l'assurance du responsable lui versera donc des indemnités pour financer l'aménagement de son domicile, ses besoins en aides humaines, ses pertes de revenus, le « prix de la douleur », etc. Les règles d'indemnisation varient beaucoup en fonction de la nature de l'accident (agression, terrorisme, etc.) et de la responsabilité de la victime. Un bricoleur du dimanche qui se blesse gravement en tombant de son toit n'aura ainsi droit à aucune indemnisation, sauf s'il avait pris soin de souscrire une assurance contre les accidents de la vie. Les personnes nées handicapées doivent, elles, se contenter de la solidarité nationale... insuffisante pour faire face à leurs besoins », expliquait le journal Faire Face dans un article sur « inégalités et handicap »¹⁹⁵.

Rue et handicap

Qu'en est-il des personnes en situation de handicap qui vivent à la rue ? Les statistiques sont maigres sur le sujet : « nous manquons d'informations quantitatives précises tant sur les personnes handicapées que sur les personnes sans abri, et a fortiori, sur les personnes handicapées sans abris »¹⁹⁶ précisait Julie Bellenger de Handicap International suite à l'étude menée par l'association à Lyon sur « errance et handicap ». Sur la seule agglomération lyonnaise, en 6 mois (entre septembre 2008 et février 2009), les partenaires d'Handicap International avaient signalé à l'association 80 personnes handicapées sur le plan moteur ou sensoriel qui se trouvaient en grande précarité. Au niveau national, l'étude réalisée en 2001 par l'Insee sur les sans domicile usagers des services d'hébergement et de restauration gratuite fait apparaître que 6 % des intéressés déclarent avoir perçu l'AAH dans le mois précédent l'enquête¹⁹⁷. Au-delà du nombre, les conditions de vie et l'impact de la rue sur un état de santé plus que précaire doivent être rappelées (pages 164 à 181).

Après 60 ans

L'avancée en âge peut faire apparaître des freins dans l'autonomie des personnes, freins qui peuvent alors se révéler handicapants au quotidien : difficultés pour marcher, se lever, se laver, se préparer à manger... Les limitations de certaines personnes âgées sont comparables aux limitations de certaines personnes en situation de handicap. Pour autant, on ne parle plus de « handicap » mais de « **perte d'autonomie** » ou de « **dépendance** ». Globalement, les concepts de handicap et de dépendance sont distincts par l'origine des limitations. Les frontières restent floues, notamment pour les personnes anciennement reconnues « handicapées » qui dépassent l'âge de 60 ans. Ces dernières dépendent alors des mêmes droits que les personnes âgées dites « dépendantes » alors que quelques années auparavant elles relevaient des droits des personnes en situation de handicap.

¹⁹⁴ APF, « Pour une approche inclusive du handicap », juin 2012.

¹⁹⁵ Faire Face n°652, avril 2007.

¹⁹⁶ ASH magazine n°2611, p. 31 à 33, mai 2009.

¹⁹⁷ Publication électronique de la Cnaf, l'e-essentiel n°20, décembre 2003.

De la perte d'autonomie à la dépendance

La notion de perte d'autonomie se distingue de la notion de dépendance par l'intensité des difficultés. En effet, la loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA définit une « **personne âgée dépendante** » comme ayant plus de 60 ans et classée en GIR 1 à 4 c'est-à-dire qui a « *besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière* ». Au niveau national, selon des statistiques de 2008, la Drees comptabilise 17 % des personnes âgées de 60 à 79 ans en perte d'autonomie, dont 3 % en situation de dépendance. A partir de 80 ans, le taux de personnes âgées en perte d'autonomie dépasse 40 %, parmi lesquelles près de 14 % sont dépendantes¹⁹⁸.

Près de **10 000 personnes** sont bénéficiaires de l'APA sur la région en 2009, soit **8%** de la population des plus de 60 ans.

Insee, DREES, exploitation ORS

Pour compenser les difficultés liées à la dépendance, les Départements attribuent une prise en charge financière aux personnes dites « dépendantes » via l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**. Cette allocation est présentée dans l'encadré qui suit.

D'autres dispositifs concernent les personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes pour le maintien à domicile, l'adaptation du logement ou, plus globalement, l'accompagnement à la vie quotidienne. Ces dispositifs seront présentés dans des chapitres spécifiques.

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA) : UNE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a été créée par la loi du 20 juillet 2001. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans souffrant de difficultés d'autonomie, qu'elles vivent à domicile ou en établissement. L'APA leur permet de financer tout ou partie des aides humaines et techniques dont elles ont besoin pour compenser leurs difficultés au quotidien. Cette prestation varie selon le degré d'autonomie de la personne, calculé via une grille **AGGIR** (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso Ressources) qui certifie un niveau de dépendance compris entre 1 et 6 (du plus dépendant au plus autonome). Les ressources ne sont pas prises en compte pour la décision d'attribution de l'APA, mais la participation qui reste à la charge du bénéficiaire est plus ou moins élevée en fonction de ses revenus.

Le niveau de dépendance de la personne est évalué par le médecin et les assistantes sociales du Département qui attribuent un « **GIR** » (Groupe Iso Ressource) à la personne, en fonction de son autonomie physique et psychique. Si le GIR est de 5 ou 6, le Département envoie une notification de rejet du dossier APA : la personne peut alors solliciter les caisses de retraites pour obtenir une aide auprès de celle(s) dont elle dépend. Dans le cas contraire (GIR compris entre 1 et 4), les assistantes sociales du Département vont pouvoir formaliser le « plan d'aide ».

Le plan d'aide prend en charge tout ce qui « corrige » la dépendance de la personne, à savoir par exemple : les heures d'aide à domicile, le portage des repas, la téléalarme, les protections urinaires, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour... Toutefois, le montant est plafonné selon le GIR, et plus ou moins utilisé suivant les besoins de la personne.

Montant maximum de l'APA attribué en fonction du GIR au cours de l'année 2012

GIR	Montant
1	1 288,09 €
2	1 104,08 €
3	8 28,06 €
4	552,04 €

Le reste à charge de la personne va varier en fonction de ses revenus : c'est à partir de l'évaluation des revenus que l'on définit la « **participation** » de la personne. Cette participation varie de 0 % (jusqu'à environ 700 € de ressources) à 90 %. Le taux est calculé informatiquement suivant la déclaration d'imposition. Les assistantes sociales tentent alors de faire entrer l'ensemble des aides souhaitables dans ce montant maximum. Les dépassements seront à la charge de la personne.

Pour + d'info : <http://www.service-public.fr>

¹⁹⁸ DREES, « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées », Etudes et résultats n°718, février 2010.

Qu'elles soient en situation de pauvreté ou non, le glissement plus ou moins rapide vers la dépendance est **une étape pour la personne**. Chacun chemine différemment dans la prise de conscience de sa dépendance : « *les personnes vivent différemment leur dépendance. Pour certaines, c'est le déni complet et elles ne veulent pas d'aide. Il va falloir alors être dans la négociation. Par exemple un monsieur qui ne peut plus se laver et ne veut pas de l'aide proposée. D'autres ont fait du chemin et acceptent la situation. Enfin certains se laissent aller* » atteste Claire Hauviller, directrice d'un accueil temporaire pour personnes âgées.

Une pauvreté accrue chez les seniors

Les professionnels de terrain rencontrés ont fait part d'un **sentiment de renforcement de la pauvreté** pour nos aînés. Au niveau national en 2009, 8 % des personnes de 60 à 69 ans sont en situation de pauvreté et 11,4 % des personnes de plus de 70 ans¹⁹⁹. C'est certes moins que l'ensemble de la population nationale (taux de pauvreté établi à 13,5 %), mais, depuis 2004, le taux de pauvreté augmente plus fortement pour les plus âgés. En 5 ans, **ce taux a augmenté de 7 % pour l'ensemble de la population, contre 10 % pour les 60-69 ans et 21 % pour les plus de 70 ans**.

En réponse aux difficultés pécuniaires rencontrées par les personnes âgées, l'Etat a mis en place l'**Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)** plus communément appelée « minimum vieillesse ». Cette dernière vise à apporter un revenu de base aux personnes qui ne peuvent bénéficier d'une retraite suffisante (cf. encadré ci après). En Rhône-Alpes, un peu plus de 3 % des personnes de 65 ans et plus perçoivent ce minimum social, soit 31 000 personnes.

LE « MINIMUM VIEILLESSE » : L'ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES (ASPA)

L'ASPA a été mis en place en 2006 et correspond dans le langage courant au minimum vieillesse. L'ASPA est une allocation différentielle, accordée sous condition de ressources : une personne seule pourra prétendre au minimum vieillesse si ses revenus sont inférieurs à 9 326 € par an (soit 777 € par mois). Cette allocation est destinée à assurer un minimum de revenus aux personnes d'au moins 65 ans. En 2012, le montant maximum est fixé à 777,17 € par mois pour une personne seule.

Pour + d'info : <http://www.service-public.fr>

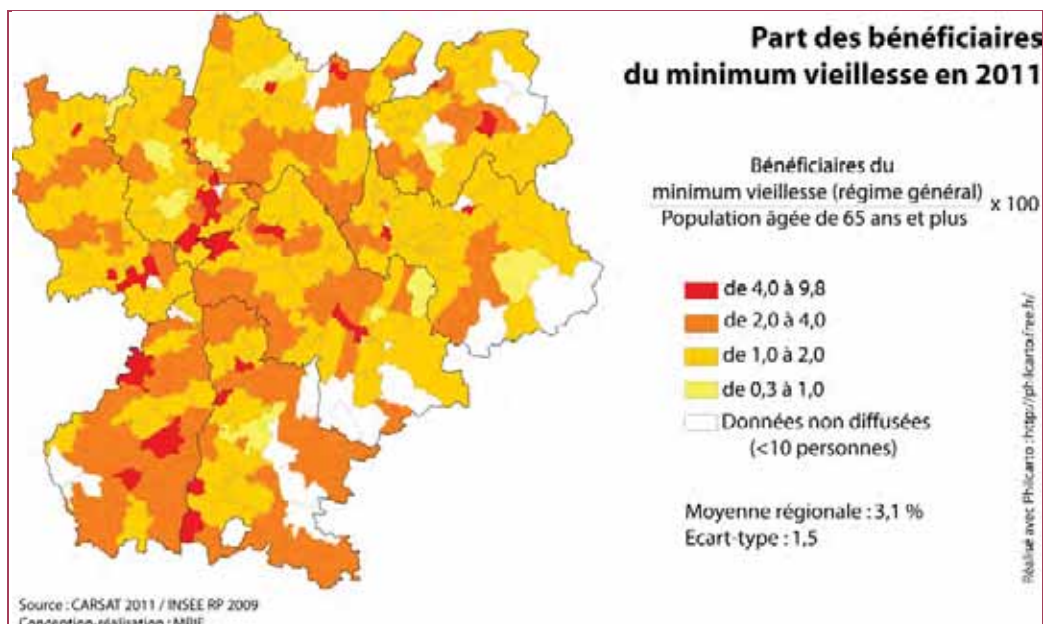
Des bénéficiaires du minimum-vieillesse plus présents dans les grandes et moyennes agglomérations et dans les milieux ruraux du sud de la région

Comment les personnes âgées bénéficiant de l'ASPA se répartissent-elles sur la région ? La carte présentée ci-après rend compte de deux types de territoires plus fortement impactés par la pauvreté des personnes âgées. Cette pauvreté est appréhendée à travers la part des bénéficiaires du minimum vieillesse parmi la population âgée de 65 ans et plus. Tout d'abord, c'est dans les cantons où se situent des grandes ou moyennes villes que l'on retrouve les taux de bénéficiaires du minimum vieillesse les plus élevés, avec, par ordre décroissant : Privas, Villefranche-sur-Saône, Annemasse, L'Isle-d'Abeau, Valence, Chambéry, Vienne, Grenoble et ses alentours, Bourg-en-Bresse, Rillieux-la-Pape, Oyonnax, Saint-Etienne et ses alentours, Bourgoin-Jallieu, Romans-sur-Isère, Lyon et ses alentours, Montélimar, Pierrelatte, Aubenas, Albertville, Givors, et enfin Roanne dont les taux sont supérieurs ou égaux à 4 %. La seule grande ville dérogeant à cette « règle » est Annecy, avec un taux de 3,4 %. Ensuite, des taux importants sont enregistrés dans des cantons ruraux du sud de la région. L'Ardèche, département rural, est le plus marqué par la pauvreté des personnes âgées : les trois quart des cantons ont au moins 2 % de bénéficiaires du minimum-vieillesse, avec un taux dépassant 4 %

¹⁹⁹ INSEE, taux de pauvreté par âge, 2009.

sur Saint-Agrève. Dans la Drôme, 6 cantons sur 10 ont un taux de bénéficiaires du minimum-vieillesse supérieur à 2 %. A l'inverse, les cantons du nord-est de la région semblent davantage épargnés, notamment les départements des deux Savoie, exception faite du canton de Scionzier, dans la vallée de l'Arve.

Ces tendances **semblent s'inscrire dans le temps** : les données de l'année 2011 confirment ce que l'on pouvait déjà observer en 2008 (cf. Dossier annuel 2010 p. 19). En prenant la même population de référence que dans le Dossier annuel précédent (population de 60 ans et plus), on retrouve le même taux de bénéficiaires du minimum-vieillesse.



Les personnes âgées peuvent également faire appel aux **aides facultatives** proposées par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui peuvent leur être allouées, sous certaines conditions. Selon les CCAS, les aides accordées peuvent concerner différents frais relatifs à la santé, au logement, aux loisirs, au transport ou à la vie quotidienne. Chaque CCAS détermine ses critères d'accessibilité et ses montants maximums. De plus, les caisses de retraite peuvent, dans certains cas, proposer une aide financière notamment dans le cadre du financement d'aides à domicile ou de l'amélioration de l'habitat.

Sortir des impasses financières

Les femmes seules sont particulièrement touchées par la pauvreté. Nombre d'entre elles n'ont jamais travaillé et, de ce fait, perçoivent une **pension de réversion**, c'est-à-dire une partie (un peu plus de la moitié) de la retraite dont bénéficiait leur conjoint²⁰⁰. En cas de divorce, la pension de réversion peut être partagée entre conjoint et ex-conjoint(s) ; le partage est proportionnel à la durée de chaque mariage. Le montant de cette pension peut alors être très faible, voire inférieur au montant du minimum-vieillesse (cf. encadré p.128).

La situation est également très précaire pour **les personnes qui ont connu une situation de handicap en cours d'emploi**. Le montant qui lui sera attribué ne tiendra pas compte des trimestres réalisés en pension d'invalidité, d'où de petits montants de retraite.

Un autre public âgé semble particulièrement surexposé aux difficultés financières et sanitaires : il s'agit des personnes immigrées vieillissantes. Comme l'expliquent Isabelle Jacob et Raoul Legba de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion à la Santé, ces personnes rencontrent des difficultés de vieillissement, d'isolement et de précarité renforcées (cf. encadré ci après).

²⁰⁰ Le conjoint survivant a droit à 54 % de la pension (retraite de base) dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (sans tenir compte des majorations de sa retraite : majoration pour enfants, pour conjoint etc.).

PENSER LA SANTE DES VIEUX MIGRANTS

Les migrants qui ont constitué les vagues d'immigration au cours des Trente Glorieuses sont nombreux aujourd'hui à arriver à l'âge de la retraite. L'Insee estime à plus de 71 000, le nombre de migrants étrangers âgés de plus de 65 ans dont plus de 42 000 vivent soit dans des foyers de travailleurs migrants, soit en habitations précaires. Ces vieux migrants, le plus souvent originaires d'un pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, ont des trajectoires atypiques qui conjuguent « *rester ici* » et « *retourner au pays* ». Ce besoin d'« *ici* » et d'« *ailleurs* », les place dans une injonction paradoxale : une contrainte de résidence effective en France pour conserver leur retraite et les prestations sociales et un besoin de maintenir le lien avec la famille restée dans le pays d'origine.

Si les personnes immigrées sont repérées comme une population particulièrement touchée par les inégalités sociales de santé, elles font en revanche peu l'objet de mesures spécifiques. S'agit-il d'une volonté de non-discriminer ou d'une façon de penser la population immigrée ? : « *Cette nécessité d'une légitimation permanente est le produit de nos catégories de pensées qui ont du mal à penser l'immigré à partir de son vieillissement et de sa mort, parce qu'elles le pensent fondamentalement à partir de sa naissance et de son origine* »²⁰¹.

Or il y a une nécessité de penser le vieillissement des immigrés car on sait que l'avancée en âge constitue un facteur de fragilisation, pouvant se traduire notamment par une dégradation de l'état de santé et des conditions de vie. « *Pour les hommes immigrés qui vieillissent en France, cette question se pose avec une acuité plus grande encore, tant il est vrai que pour une part au moins, des membres de la famille (et parfois toute la famille) résident à l'étranger* »²⁰².

L'étude Trajectoires 2008²⁰³, évoque 2 niveaux de difficultés liés à la situation de migrants retraités :

- **des caractéristiques classiques du vieillissement et de l'isolement** : des ressources faibles ; un accès aux soins variable en fonction de l'offre sur le territoire ; un accès restreint aux activités de loisirs qui participent au maintien du lien social.
- **des facteurs augmentant le degré de précarité de manière plus particulière pour les migrants** : un accès aux droits plus complexe lié aux évolutions régulières du droit des étrangers ; des difficultés de compréhension de certaines démarches administratives en particulier du fait d'une moindre maîtrise de la langue ; un sentiment d'inutilité du fait du passage à la retraite et de la perte du statut de « *travailleur* » ; des problèmes de santé récurrents, liés le plus souvent à une usure précoce due à des carrières longues et pénibles ; des problèmes psychologiques liés à l'isolement et au vieillissement en terre d'immigration où ressurgissent les vécus traumatiques d'une migration, d'un exil et/ou d'un arrachement souvent douloureux.

Par ailleurs, si la situation des « *vieux migrants* » vivant en foyers est de mieux en mieux connue, celles des hommes et des femmes vivant seuls dans des logements souvent vétustes reste très méconnue des services susceptibles de proposer un accompagnement. Ces personnes en habitat diffus échappent à la vigilance des services sociaux, réduisant encore leurs possibilités d'un accès à leurs droits et aux services de santé.

C'est entre autres pour améliorer le repérage des problématiques de cette population et ses difficultés d'accès à la santé qu'une étude a été initiée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), en lien avec l'ARS dans le cadre du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI). Cette étude en cours de réalisation par l'IREPS Rhône-Alpes et ISM/CORUM a pour objectifs :

- d'une part d'identifier les sources de données accessibles permettant une meilleure connaissance de cette problématique ;
- d'autre part, d'identifier les freins et les leviers d'accès aux soins et à la prévention, notamment parmi les groupes les plus vulnérables au sein de cette population immigrée.

Cette étude, dont les résultats seront remis aux commanditaires, inclura des recommandations destinées à améliorer l'accès aux soins et à la prévention des populations immigrées en Rhône-Alpes.

**Contacts : Isabelle JACOB et Raoul LEGBA, chargés de projets
Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) en Rhône-Alpes**



²⁰¹ Chaouite A., « *accès aux droits, aux soins, au logement des personnes immigrées vieillissantes* » - in : Actes de la journée « *les populations migrantes vieillissantes en Bourgogne et Franche Comté* », décembre 2006, p. 38 à 40.

²⁰² Gallou R., « *Le vieillissement des immigrés vivant seuls en France : Les différences entre hommes et femmes* », les annales de la recherche urbaine, juin 2006.

²⁰³ ACSÉ, « *Les besoins des vieux travailleurs migrants habitant l'agglomération Lyonnaise* », Note de synthèse, décembre 2008.

Pour combler leurs difficultés financières, certaines personnes âgées **font appel à leurs enfants**, d'autres choisissent de **poursuivre une activité rémunérée** lorsque cela est possible ; pour toutes, **les privations s'imposent**. Jacqueline Psaltopoulos, conseillère municipale dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon atteste que « *certaines personnes sont obligées de se passer de leurs aides ménagères, couper leur téléphone, du fait de leur reste à vivre trop faible. Elles vont parfois prendre contact avec la Mairie, le CCAS, le plus souvent en cas d'urgence, par exemple pour une expulsion. De même, ce sont souvent les enfants qui vont en premier aller vers les services pour leurs parents* ».

Le témoignage de Colette illustre bien les enjeux évoqués (issu des entretiens réalisés avec le PACT – cf. encadré p.166). Colette travaillait avec son mari qui était coquetier (il s'occupait de récolter les produits frais : œufs, tommes, lapins et poules, pour les revendre sur le marché). Ce dernier a pris sa retraite en 1981. Cependant, ils ne touchaient que 900 € de retraite pour deux, ce qui était insuffisant. Ainsi, il a dû continuer à faire de petits boulots. N'ayant jamais été déclarée, à l'époque « *on ne déclarait pas la femme* », Colette touche aujourd'hui une pension de réversion qui s'élève à 622 € par mois. Pour elle, « *ça fait pas beaucoup. Heureusement que l'on est propriétaire* ». De plus, il n'a pas été facile d'obtenir cette pension « *j'ai dû batailler pour la faire, cette réversion, jusqu'au 1 septembre 2011* ». Colette percevait des montants très variables d'un mois à l'autre, elle explique : « *majoration CARSAT, régularisation, ... Un coup je touchais 570 €, 560 €, 609 € et maintenant 622 €* ». Son revenu est maintenant stable depuis septembre 2011.

Enjeux spécifiques aux personnes âgées dépendantes

De nombreux professionnels soulignent que l'aspect financier chez la plupart des personnes âgées est moins prégnant que chez d'autres personnes. Non pas qu'elles aient de meilleurs revenus, mais plutôt qu'elles s'en accommodent moins difficilement : « *ces personnes vivent très **simple**ment mais ne paraissent pas être dans la pauvreté* » indique Marie-Thérèse Villard-Briand, responsable territorial social d'une maison départementale du Rhône. Peut être n'est ce qu'une idée reçue ? Les professionnels sollicités pointent le caractère **discret et « silencieux »** de ce public. Fabienne Lefevre-Weishard, professionnelle d'un Centre Communal d'Action Sociale à Lyon, explique : « *les personnes âgées ont souvent tendance à sous estimer leurs problèmes. Elles ne sont pas dans la demande. Il y a une certaine honte à demander. Elles n'osent pas montrer leurs besoins. De plus, ce sont des personnes silencieuses, elles ne sont pas revendicatives* ». Ces enjeux renvoient fortement à **la question de la place que l'on donne, dans notre société, à nos aînés**.

Pour les personnes âgées dépendantes en situation de pauvreté, le problème majeur est aussi **l'isolement**. Corinne Colletaz, professionnelle d'une association d'aide à domicile, insiste sur le fait que certaines personnes sont complètement isolées et que cette situation peut poser problème : « *il n'y a pas que la précarité financière, il y a la précarité sociale [...]. On a eu des personnes qui se sont retrouvées dans un appartement avec escalier, pas adapté, pas de famille, rien. Qui va chercher les médicaments ? Qui va faire les courses ? Qui va appeler à l'aide ?* ». Elle ajoute : « *quand on intervient chez des gens, même s'il n'y a pas beaucoup de moyens financiers mais qu'il y a de la famille qui est aidante, qui est cohérente, [...] même s'il y a de petits moyens, ça roule* ». Au-delà des difficultés logistiques, l'isolement provoque un sentiment de solitude voire d'inutilité chez certaines personnes. D'où l'importance d'une famille proche et de la présence quotidienne d'aide à domicile, comme le confirme Marie-Claude Derbier, directrice du CCAS de Valence (cf. p.172).

Pauvreté, vieillissement et dépendance : qu'en sera-t-il à l'avenir ?

L'arrivée de la génération du baby-boom à des âges élevés ainsi que l'allongement de l'espérance de vie conduit à un contexte démographique qui tend au **vieillissement de la population**. Selon des projections démographiques de l'Insee, alors que 21 % de la population résidant en France métropolitaine avait 60 ans ou plus en 2007, cette proportion serait de 31 % en 2035 et de **32 % en 2060**²⁰⁴. Or, comme nous l'avons vu précédemment, **le taux de pauvreté des seniors s'accroît entre 2004 et 2009. L'arrivée de la crise économique et financière ainsi que les risques actuellement évoqués de difficulté de financement des retraites, risquent de fragiliser encore la situation financière de nos aînés.**

En outre, il est vraisemblable que le nombre de personnes âgées dépendantes devrait croître à peu près proportionnellement au nombre de personnes de plus de 60 ans. Ainsi, les personnes âgées dépendantes vont-elles être de plus en plus nombreuses : *« on va arriver au papy boom. [...] On va arriver à des situations qui à mon avis vont être terribles : manque de moyens humains, services débordés, isolement accru dû au grand nombre de personnes âgées et au manque de moyens financiers »* s'inquiète Sylvie Perrier, responsable d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile sur Nantua. Et, **les besoins des personnes âgées de demain ne seront pas les mêmes que celles d'aujourd'hui**, comme elle le précise : *« je pense qu'il y en a plus et qu'il y en aura de plus en plus parce que déjà, ils subissent la crise comme nous. Et puis, les retraites sont moins élevées que ce qu'elles étaient. De plus, les personnes qui vont devenir âgées maintenant auront plus de besoins que les personnes âgées d'il y a 20 ans. Pas seulement en terme pécuniaire, moi quand je serai âgée j'aurai envie d'une douche par jour. Une personne âgée de la génération d'avant, elle n'en éprouve pas le même besoin. Elles ont l'habitude de se laver avec parcimonie. Elles ne sont pas sales. Elles se lavent au lavabo, elles sont propres. Elles se contentent de choses, dont moi, âgée, je ne me contenterai pas ».*

²⁰⁴ INSEE, « *Projection de la population à l'horizon 2060* », INSEE Première n°1320, octobre 2010.

DROITS ET PRESTATIONS : UN ACCÈS DIFFICILE

Comment une personne en situation de handicap accède-t-elle aux prestations et divers droits ou prestations auxquels elle peut prétendre ? Quelles difficultés rencontre-t-elle dans le recours à ces dispositifs ? Qu'en est-il pour les personnes cumulant un handicap et une fragilité financière ?

Les différents experts rencontrés, professionnels et personnes cumulant une situation de handicap et de pauvreté, pointent des démarches administratives qui se complexifient et, pour certaines, se durcissent. Il s'agit ici de s'intéresser au parcours vécu par ces personnes de l'accès à l'information jusqu'à la concrétisation voire le renouvellement du droit.

Les prestations et droits dont il est question dans ce chapitre concernent à la fois le champ du handicap ou de la dépendance et le champ social. Ils recouvrent un large panel de dispositifs avec : les divers droits octroyés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'aide sociale pour l'hébergement en maison de retraite mais encore les financements possibles pour l'adaptation de l'habitat, les aides extra légales délivrées par le CCAS ou les caisses de retraite... Ces différents dispositifs ont été présentés précédemment (cf. chapitre précédent).

Aller chercher l'information : première mission

Le domaine du handicap a **ses spécificités, ses subtilités mais aussi son vocabulaire**. Il importe alors de savoir le décoder pour pouvoir s'y repérer. La tâche n'est déjà pas simple quand on n'a jamais été amené à côtoyer ce milieu. Elle est encore plus ardue lorsqu'on y est confronté subitement. Amandine Ronzy de l'association Une Souris Verte explique que quand on « *tombe dans le handicap* », il faut alors « *comprendre et absorber l'ensemble des dispositifs existants et des démarches administratives* ». Qu'en est-il lorsque l'équilibre financier du ménage est en péril ?

Au cours des réunions de travail, les militants d'ATD Quart-Monde ont renvoyé beaucoup de questionnements sur le fonctionnement des dispositifs, les modalités de recours et la signification de certains termes.

Pour les personnes victimes d'un **accident**, l'accompagnement dès les premiers jours est primordial. Les professionnels en lien avec la personne à ce moment là sont souvent des médecins. Si certaines informations sont transmises par le corps médical et social en lien avec la personne, il en est d'autres qui ne sont pas systématiquement délivrées. Il faut alors prendre son bâton de pèlerin et partir en quête d'informations. Mais, certains n'ont pas la force d'aller jusque là, on peut alors s'interroger sur les conséquences que cela engendre.

En ce qui concerne les accidents du travail, Delphine Dubois Fabing de l'AGECSA²⁰⁵ révèle un manque de communication entre médecins de l'assurance maladie et médecins de ville et un manque d'information des patients en amont de la consolidation²⁰⁶. Elle poursuit : « *si la personne est déclarée inapte au travail, ou doit obtenir un aménagement de ses conditions de travail, elle manque d'accompagnement et un grand laps de temps s'écoule avant que des solutions puissent être mises en place, entraînant d'importants problèmes financiers. Comment cette personne réagit à ces difficultés ? Comment faire en l'absence de solutions d'attente ?* ». En outre, il y a les personnes pour qui un problème de santé lié au travail n'a jamais fait l'objet d'une déclaration d'accident du travail, ni d'une reconnaissance d'invalidité, ni de travailleur

²⁰⁵ Association de GEstion des Centres de SAnté de la ville de Grenoble.

²⁰⁶ La consolidation est le moment où le médecin décide si, au vu de l'état de santé de la personne, celle-ci peut continuer à exercer son travail comme avant, avoir incapacité permanente reconnue (IPP), envisager une reconnaissance travailleur handicapé (accordé par la MDPH) et trouver un poste adapté, ou ne plus pouvoir travailler.

handicapé d'où aucune prise en charge spécifique possible de meilleur niveau. Les personnes sont contraintes de continuer leur activité professionnelle en faisant face à de nombreuses difficultés (douleurs, fatigue...) ou manque de possibilités d'indemnités en cas d'arrêt de travail. Et, ces difficultés administratives ne sont pas sans conséquences sur le plan financier.

En ce qui concerne les **personnes âgées dépendantes**, les entretiens réalisés avec ces dernières rendent compte de la désinformation et des conséquences dont elles souffrent. L'importance d'un étayage de la famille et d'une information sur les prises en charge possibles a été relayée par plusieurs professionnels. Lors d'une réunion de travail organisée à Roanne, une professionnelle témoignait²⁰⁷ : « *Une personne handicapée ou âgée qui a besoin de matériel : premièrement, il faut une information pour savoir où trouver et au moins cher, tout le monde n'est pas informé. On voit encore des gens qui s'achètent leur lit médicalisé ou qui s'achètent du matériel alors qu'il y a des prises en charge. On a de plus en plus de difficultés à avoir des APA en urgence pour des personnes âgées dépendantes qui, du coup, vont rester à la maison soutenues par un conjoint qui a lui-même, par exemple, une lésion cancéreuse, ou un qui est dans une poly pathologie et l'autre qui est épuisé. Qu'est ce qui se passe ? Ces gens, faute d'un étayage suffisant, qui n'aurait pas coûté si cher que cela, soit ils restent à domicile et ça se dégrade, c'est horrible, ils arrivent tous les deux aux urgences ; soit y en a un qui est hospitalisé ou placé en maison de retraite où l'on trouve une place, n'importe où et je vous explique pas le désastre sur le plan psychologique. On assiste à des choses honteuses* ». La prévention est indispensable dans ces situations, d'où un étayage et des informations à multiplier auprès des personnes dépendantes. A noter que l'information passe de plus en plus par internet : encore faut-il être connecté et savoir naviguer sur la toile pour y avoir accès. Un médecin intervenant lors d'un colloque dans le Roannais²⁰⁸ affirmait : « *l'accès à la technologie est inégale. Beaucoup de patients ne connaissent pas les mails, souvent des personnes en précarité* ».

Par rapport aux travaux permettant **l'adaptation de l'habitat**, ils sont plus difficiles à envisager lorsque l'on n'a pas les moyens de les financer. Des aides existent, mais sont-elles connues ? Probablement pas assez comme cela est relaté par les personnes âgées que nous avons pu rencontrer via le PACT (cf. encadré p. 165). Cela est très net chez Monsieur et Madame H. Madame a été hospitalisée suite à une chute dans les escaliers, personne ne l'a informée du dispositif du PACT et des soins disponibles. Elle a dû rester plus d'un mois au premier étage de sa maison.

Où trouver des relais ? Les professionnels rencontrés ont insisté sur l'importance d'améliorer l'information sur les droits et de **faire en sorte que l'information aille jusqu'à la personne elle-même**. Chacun à son niveau, s'efforce d'informer et d'orienter au mieux le public, mais cela n'est pas suffisant. L'information doit être transmise en amont et notamment dans les hôpitaux. A condition, bien sûr, que les professionnels du soin soient, eux aussi, bien informés des droits et dispositifs existants. Ainsi, l'accès à une meilleure information passe par une consolidation du travail en réseau et une meilleure formation des acteurs aux dispositifs et droits existants. C'est la conclusion d'Evelyne, concernée par une situation de handicap et une fragilité économique, qui indique lors de son entretien : « *beaucoup de choses sont faites par rapport au handicap, mais tout le monde ne les connaît pas* ».

²⁰⁷ Matinée d'échange autour du « Dossier annuel 2012 : pauvretés, précarités, exclusions » Mardi 13 décembre 2011, Roanne.

²⁰⁸ Journée d'échanges sur la dépendance, 8 mars 2012, Roanne.

Les **associations** diverses et variées ont été régulièrement citées comme **points de repères** et comme **ressources capitales** pour les personnes concernées. Ainsi l'Association des Paralysés de France a-t-elle mis en place un réseau de solidarité de proximité. Ce dernier vise à faire connaître aux personnes en situation de handicap les ressources et dispositifs locaux qui s'offrent à elles (cf. encadré ci-dessous). Pour les personnes de plus de 60 ans, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) jouent également un rôle d'information et d'orientation.

L'information écrite a toute son importance. A ce sujet, un militant d'ATD Quart-Monde indique « *j'ai vu le bouquin « vie de famille » qui disait que chaque handicapé pouvait toucher 740 €. Alors, j'ai fait la demande, j'attends la réponse. Avant ça, je ne savais pas que j'y avais droit* ». Consciente de l'importance de tenir informé le public vieillissant des dispositifs et actions existantes sur le territoire, la mairie du 8^{ème} arrondissement de Lyon rédige une lettre d'information et de liaison à destination des seniors intitulée « cheveux d'or » ; un guide d'information sur les structures sociales, de santé et de loisirs a également été édité.

RESOL'HANDICAP : UN RESEAU DE SOLIDARITE DE PROXIMITE

La délégation du Rhône de l'Association des Paralysés de France a créé en 2011 le dispositif Résol'handicap. Ce réseau est né du constat que les personnes en situation de handicap et leurs familles se sentent relativement isolées socialement et dans les démarches administratives.

Résol'handicap s'adresse à des personnes en situation de handicap moteur et à leur famille. L'objectif est de favoriser la participation des personnes à la vie locale, en créant des passerelles avec les structures de proximité, et en facilitant les conditions d'accès aux droits par un soutien dans les relations aux administrations.

Ce réseau propose, gratuitement, aux personnes qui le souhaitent, un soutien individuel assuré par un professionnel et un bénévole. « *Les personnes sont « membres », car elles sont actrices et pas seulement bénéficiaires* » précise Vincent Plazy. Les professionnels et bénévoles aident les membres à établir des liens sociaux dans leur environnement immédiat. Ces mises en relation constituent ainsi un tremplin qui permet aux personnes soutenues de trouver un appui de proximité et des « clés » pour améliorer leur vie quotidienne. Résol'handicap, de par sa philosophie et sa démarche promouvant la participation et la citoyenneté, renforce le pouvoir d'agir des membres du réseau.

Résol'handicap couvre actuellement deux territoires : le 3^{ème} arrondissement de Lyon et Villeurbanne et se compose de 10 bénévoles pour 12 personnes soutenues. Il a vocation à s'étendre sur d'autres territoires et aider un plus grand nombre de personnes. Des jeunes volontaires d'Unis-cité contribuent au développement du réseau.



Contact : Vincent PLAZY,
 Coordinateur du pôle solidarités de la Délégation du Rhône de l'APF
 73 ter, rue Francis de Pressensé – 69100 Villeurbanne
 tél : 04.72.43.01.01 - vincent.plazy@apf691.com

Comprendre l'information et recourir au droit

Une fois l'information acquise, il s'agit de se l'approprier. Pour se l'approprier il faut déjà **être à l'aise avec le vocabulaire employé**. Les professionnels comme les personnes concernées par le handicap et la pauvreté expliquent que ce n'est pas évident. Un militant d'ATD Quart-Monde témoigne : « *Il faudrait simplifier les termes qu'on emploie. Parce que là c'est du charabia. Si on n'a personne pour nous aider, nous diriger... l'assistante sociale n'a pas toujours le temps de prendre 2 heures par personne* ». Et pourtant, lorsque ce temps peut être dégagé pour la personne, le soutien est indéniable. Une professionnelle de Juris Santé, confiait au cours d'une rencontre avec les militants d'ATD Quart-Monde : « *Je pense que la société a un rôle à jouer dans la transmission de cette information, parce que c'est aussi un accompagnement à*

RELAIS JURIS SANTE A LYON

L'association propose d'informer, d'orienter et d'accompagner les usagers de la santé et leurs proches : « *démêler vos tracas administratifs, juridiques, sociaux et financiers. Vous proposer une information neutre et bienveillante afin de diminuer vos inquiétudes et votre stress...* ».

Pour + d'info : relaisjuris.sante@yahoo.fr

l'autonomie que de dire aux personnes « cette allocation on va vous l'expliquer, on prend le temps et même si c'est compliqué on considère que vous en êtes capables » ».

Les **démarches administratives se révèlent souvent difficiles à réaliser**. Les professionnels eux-mêmes ont confié se perdre souvent dans les démarches. Si chacun semble maître de son sujet, la compréhension et lisibilité globale de sujets annexes est beaucoup plus délicate. C'est aussi le sentiment que relaie le public concerné. Un militant d'ATD Quart-Monde affirme : « *on nous balade d'une administration à une autre. C'est kafkaïen ! Même les assistants sociaux qui te suivent ils ne savent plus où ils en sont. Ils sont obligés de faire intervenir 2, 3 voire 4 personnes différentes. Comment veux-tu qu'ils t'aident ?* ». Un autre précise : « *cela fait 3 mois qu'ils m'ont enlevé l'allocation à la vie autonome. Je leur ai demandé pourquoi, et ils ne savent pas* ». Du côté des aides facultatives, notamment celles délivrées par les CCAS, chaque structure dispose de ses critères et conditions, ce qui ne facilite pas leur recours.

En ce qui concerne le dossier de demande d'aide sociale, Marie Pillet, assistante sociale d'une maison de retraite à Nantua indique « *il faut un bon mois pour instruire le dossier, car il faut trouver les documents, les demander aux organismes...* ». Pour les dossiers de subventions réalisés dans le cadre d'une adaptation de l'habitat, Nathalie Domenach, de l'Union Régionale des PACT explique « *l'Anah demande désormais une attestation du GIR de la personne, mais cette attestation n'est pas automatiquement imprimée par la CARSAT qui l'évalue (le logiciel n'a pas prévu l'édition du papier), d'où une demande spécifique à faire* ». Côté dossier MDPH, à plusieurs reprises il a été fait mention de la **difficulté à remplir le dossier**. Pour mémoire, ce dossier comprend toutes les demandes d'aides relatives au handicap (cf. encadré p.127). Pour le remplir, il faut, dans un premier temps retirer le dossier à la maison du département, puis se rendre auprès d'une personne ressource pour demander un appui pour le remplir. Notons enfin que le dossier ne se fait pas par internet, uniquement par papier. De ce fait, une fois le dossier envoyé, il n'existe aucun moyen de suivre l'avancée. Lors de notre rencontre avec Nanou par exemple, cette dernière nous a fait part de la complexité du dossier et du manque d'aide pour le remplir (cf. monographie de Nanou, p149). C'est tout particulièrement le « projet de vie », espace où la personne peut exprimer ses attentes et besoins, qui est remis en cause. Il n'est, pour tout un chacun, pas facile de formuler ses souhaits et perspectives futures, qui plus est dans le cadre d'un document administratif.

Dans le Rhône, Marie-Thérèse Villard-Briand, responsable territorial social d'une maison du Rhône, note cependant que des professionnels sont disponibles pour accompagner les personnes à remplir ce dossier : à la MDR lors des permanences, au Point Information Médiation Multiservices etc. Sur ce département, le Département a souhaité jouer la carte de la proximité, en créant les MDR. Outre leurs missions de maisons du département, les MDR sont également le guichet des démarches liées au handicap et : « *lorsque l'accès à l'information est difficile, seuls ceux qui bénéficient d'un réseau social étoffé et qualifié peuvent faire valoir leurs droits, trouver les bonnes adresses etc. Instaurer une sorte de guichet unique va donc dans le sens d'une réduction des inégalités sociales* », précise Pierre Mormiche de l'Insee²⁰⁹. Certains professionnels relèvent toutefois que ce fonctionnement peut poser problème, notamment lorsque le personnel compétent sur les enjeux de handicap fait défaut.

Les militants d'ATD Quart-Monde sollicités ont largement insisté sur les **difficultés de lisibilité des différents statuts**. L'un d'eux explique : « *on nous trimballe d'un truc à l'autre, on comprend rien. En plus, c'est hyper compliqué parce qu'il y a plein de régimes. Et puis, tu peux avoir plusieurs régimes qui se cumulent* ». Le terme « invalidité » n'a pas tout à fait la même signification pour la Sécurité Sociale et pour la MDPH : pour la première, il s'agit d'un revenu (la pension d'invalidité), pour la deuxième, il s'agit davantage d'un état. Ces subtilités techniques ne facilitent pas l'orientation des publics et peut parfois amener du découragement pour certains. Les situations de certaines personnes sont très complexes mêmes pour les

²⁰⁹ Faire Face n°652, avril 2007.

professionnels qui peinent parfois à les renseigner. Une militante d'ATD Quart-Monde témoignait : « *Les services de l'invalidité on les voit jamais déjà, on les a au téléphone c'est tout. A la Sécu, les gens ne savent rien sur l'invalidité. Ils font descendre du personnel et ils discutent dans les couloirs, mais ce n'est pas tout à fait normal. On devrait avoir une personne qui nous accueille dans un bureau pour nous informer de nos droits. Alors on fait des erreurs parce qu'on ne connaît pas tous nos droits* ».

L'attente de la réponse...

Une fois la demande exprimée ou le dossier déposé, il faut attendre la réponse. L'attente peut se révéler **longue**.

Pour les personnes de plus de 60 ans, par exemple, en ce qui concerne la pension de réversion, il faut compter environ 6 mois ; les personnes doivent s'organiser pendant cette période d'attente. Au sujet de l'entrée en maison de retraite, Marie Pillet, assistante sociale d'une maison de retraite à Nantua, **regrette que les dossiers d'admission ne soient pas réalisés en préventif** : « *ils sont montés au dernier moment, et de ce fait les délais sont plus longs. [...] Ainsi, certaines personnes restent en attente de placement, à l'hôpital* ». Pour les personnes entrées en institution sollicitant **l'aide sociale**, les délais sont de 2 à 3 mois environ dans l'Ain, plus encore dans le Rhône. Durant ce délai, les factures de la maison de retraite sont stoppées mais les familles sont tenues de verser une provision sur le compte du Trésor Public. Cette provision correspond à 90 % des retraites perçues, au pro rata des jours séjournés : 10 % des pensions de retraites mensuelles sont laissés à la personne en guise d'argent de poche, au minimum 89 €.

En ce qui concerne **les dossiers MDPH**, une conciliatrice de la MDPH du Rhône expliquait : « *Actuellement il y a encore beaucoup de difficultés pour avoir un suivi de son dossier MDPH, la numérisation n'en est qu'à ses débuts et les dossiers ne peuvent encore être remplis par voie d'accès directe par le net comme le sont les dossiers de déclaration des revenus. La démarche de demande de l'AAH, l'AAEH ou la PCH²¹⁰ est assez complexe. Le traitement du dossier met environ 6 mois et il faut compter encore 2 mois avant que ce soit payé. Il y a rétroactivité. Ceci est d'autant plus préjudiciable pour les personnes, lorsqu'elles demandent une aide financière pour une auxiliaire de vie. La personne doit alors avancer les frais durant cette période* ». Deux principales difficultés se posent donc aux personnes : celle du **suivi du dossier** et celle de **l'avance des frais**. Vincent Plazy de l'Association des Paralysés de France indique que les délais d'attente entre la demande à la MDPH et le versement des allocations ont fortement baissé : « *autrefois il pouvait aller jusqu'à 18 mois* ». Mais ce délai reste trop long notamment pour les personnes qui ne sont pas hospitalisées et qui ont une maladie évolutive : « *pendant l'attente, les gens vont devoir compter sur la solidarité familiale, les dons etc. Par exemple, une personne a été obligée de retourner chez ses parents* ». Ainsi, l'arrivée du handicap fragilise fortement l'équilibre financier et l'organisation de vie du ménage ; il le fragilise d'autant plus que la situation financière est déjà fragile. Comment permettre à ce que cette période d'attente ne génère pas de difficulté spécifique ? Certains professionnels rencontrés ont avancé l'idée d'une « **banque de prêt** », permettant une avance d'argent sans intérêt : « *ce prêt serait sans risque puisque fait sur justificatif d'une notification de la MDPH, après décision de la CDAPH, qui s'engage à verser une somme déterminée* » nous précise une professionnelle.

²¹⁰ Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) et Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Qu'en est-il lorsque la réponse est négative ? Des voies de recours existent mais il faut les connaître, savoir se repérer et défendre sa situation, ce qui peut se révéler laborieux quand on cumule les difficultés. D'où l'importance de bénéficier d'un accompagnement. Dans le cadre d'un désaccord avec une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), il est possible d'ouvrir une procédure de conciliation et donc de se faire épauler par un conciliateur (cf. encadré ci contre). Certaines associations comme la FNATH (association des accidentés de la vie) soutiennent et défendent les personnes en situation de handicap et peuvent les accompagner dans leurs démarches notamment pénales. Toutefois, les professionnels de ces structures constatent que les publics en situation de précarité ne recourent pas à leurs services (du fait du coût notamment).

PROCEDURE DE CONCILIATION

La conciliation est une procédure facultative qui permet de se faire assister gratuitement par une personne qualifiée et désignée par la MDPH : le conciliateur. Il est chargé de proposer des mesures de conciliation dans un délai de deux mois à compter de sa désignation. Pendant la période de conciliation, les délais pour exercer un recours contentieux sont suspendus

Pour + d'info : www.social-sante.gouv.fr



... ou l'absence de réponse

Parfois l'attente de la réponse est particulièrement longue, voire **n'aboutit pas**. Pour les enfants en situation de handicap, il n'est pas rare qu'ils ne soient pas scolarisés faute de réponse adaptée. Un certain nombre d'enfants en situation de handicap se retrouvent chez eux. La CDAPH nomme ces situations : « *sans solution* ». Vincent Plazy de l'Association des Paralysés de France précise : « *ces situations ne sont pas si exceptionnelles que cela. Et dans certaines situations, les parents sont complètement épuisés [...]. Ce qui est important, c'est de prévenir* ».

Par ailleurs, l'absence de réponse peut avoir **des répercussions sur les conditions de vie de la personne**. C'est le cas de Karim qui malgré une recherche très active de logement adapté à son handicap ne trouve, pour le moment aucune solution ; son état de santé se dégrade de jour en jour (cf. monographie p.171). Autre exemple marquant : un militant d'ATD Quart-Monde ayant subi un accident sur son lieu de travail a dû attendre plusieurs années avant de percevoir la prestation financière à laquelle il pouvait prétendre : « *j'ai eu une invalidité civile provisoire, puisque c'est l'Etat qui me la payait. C'est encore un autre statut, c'est une sorte de pension que l'Etat me versait en attendant qu'une décision soit prise. J'ai bientôt 65 ans, donc moi je suis resté presque 10 ans sans statut en étant invalide* ». Au-delà d'un accès à des revenus d'existence, dans son témoignage, cette personne rappelle l'importance d'avoir un statut pour exister. Le changement de regard, qu'il soit personnel ou extérieur, ne s'est pas fait immédiatement après l'accident. Il a plutôt fallu que le changement de statut soit assimilé pour que cela opère de réels changements sur la manière dont lui-même ou les autres pouvaient le percevoir.

Cette situation renvoie également à **certaines limites et certains paradoxes** des droits ouverts aux personnes en situation de handicap. Il faut nécessairement « *rentrer dans des cases* » pour avoir un statut, les droits étant accessibles selon un statut : sans statut, pas de revenus possibles. On rencontre ce même genre de paradoxe assez marqué en ce qui concerne l'accès à l'emploi des personnes dites « *invalides* » (cf. p.158).

Le non recours comme conséquence d'un parcours trop lourd

De l'accès à l'information jusqu'à la mise en place concrète du droit, des situations de non recours peuvent survenir. « *Combien de fois j'ai entendu : « si j'avais su » [...] ces personnes passent au travers des mailles du filet* » indique Sylvie Perrier du Service de Soins Infirmiers A Domicile sur Nantua. Les professionnels rencontrés sont convaincus que les personnes en situation de pauvreté monétaire sont nombreuses à faire l'objet de non recours. Qui sont ces personnes ? Pourquoi ne recourent-elles pas ?

Tout d'abord, le non recours peut être principalement causé par **un manque d'information**. C'est le cas de Colette, 80 ans, interrogée dans le cadre de l'étude menée avec le PACT (cf. encadré p.166). Cette dernière dépense 218 € par trimestre pour financer sa mutuelle, elle a appris récemment qu'elle pouvait bénéficier d'une aide financière de 500 € par an pour l'acquisition d'une complémentaire santé via l'Aide à la Complémentaire Santé. Malheureusement, après toutes les démarches, le chèque s'est perdu. Il lui faut à présent appeler, se rendre dans les services pour retrouver le chèque : le fera-t-elle ? Autre exemple marquant : Gérard est devenu paraplégique en 1970 suite à un accident de voiture. A l'époque, il ignorait qu'il pouvait percevoir une allocation pour son handicap, il explique « *j'ai été mis en contact avec la Cotorep peut être 5 ans avant la retraite* ». En attendant, il a toujours travaillé pour subvenir à ses besoins.

En outre, le non recours par manque d'information a été clairement mis en évidence vis-à-vis des aides financières en lien avec la prestation de compensation du handicap. Ces dernières ne sont pas soumises à conditions de revenus d'où de grandes inégalités de ressources entre les personnes handicapées et de grandes différences de confort de vie. D'autant que les prestations ne sont octroyées qu'aux personnes qui les demandent : « *Ceux qui connaissent bien la loi et qui ont des facilités à s'orienter dans les démarches administratives bénéficient des aides nécessaires. Ceux qui ne formulent aucune demande ne sont pas aidés ! Le non-recours est important pour certaines aides attribuées au titre de la compensation du handicap. Il touche particulièrement les personnes les plus précaires...* » note Vincent Plazy de l'Association des Paralysés de France. Et, cela est vrai pour les adultes comme pour les enfants. Certains parents peuvent être mis en difficulté pour entreprendre les démarches complexes qu'engendre la mise en place d'une compensation liée à un handicap, peut être du fait d'un sentiment de manque de légitimité, d'isolement social, par manque de temps et surtout par manque d'informations. Alors que d'autres parents seront plus à l'aise pour revendiquer et demander l'application de leurs droits. A ce sujet, Amandine Ronzy de l'association Une Souris Verte indique : « *Certains parents n'ont pas tous les outils et les aides qui leur permettent d'avoir les moyens de chercher l'information, et de réclamer ce à quoi ils ont droit* ». Elle explique que des aides financières complémentaires peuvent être sollicitées, mais ces aides sont peu connues et pour en bénéficier « *c'est un boulot à plein temps* ».

Le non recours peut également s'expliquer par **l'auto censure** chez certaines personnes. L'auto censure a été clairement évoquée chez certaines personnes âgées en perte d'autonomie. Fabienne Lefevre-Weishard, responsable de l'antenne solidarités du 8^{ème} arrondissement de Lyon, note que les personnes âgées en perte d'autonomie ont souvent tendance à sous estimer leurs problèmes et que beaucoup ne sont pas dans la demande « *il y a une certaine honte à demander. Les personnes n'osent pas montrer leurs besoins* ». Une militante d'ATD Quart-Monde nous confie : « *Moi je sais que je touche la pension d'invalidité, mais je n'ai jamais cherché à savoir si je pouvais avoir accès à d'autres droits. Parce que ça me renvoie quelque chose. Parce qu'on m'en a pas informée alors je ne vois pas pourquoi j'irais chercher* ».

D'autres motifs peuvent expliquer les situations de non recours aux droits et prestations comme **la complexité des démarches** par exemple : « *moi j'ai pas essayé. Parce que pour prendre le bus à Villefranche, il faut que je fasse une demande à la mairie, et il faut que ce soit renouvelé tous les mois* » témoigne un militant d'ATD Quart-Monde.

Une situation qui ne semble pas s'améliorer

Les professionnels rencontrés évoquent une **complexification des dispositifs et droits ouverts** aux personnes en situation de handicap et de pauvreté. Ils attestent le sentiment que des barrières supplémentaires sont mises en place pour limiter l'accès aux droits. Pourquoi ? Il est certain que le contexte actuel de réduction des budgets joue un rôle dans ces évolutions. Par ailleurs, la loi de 2005 semble encore trop jeune et le nouveau cadre introduit par cette loi encore flou. Eve Gardien, sociologue - chercheur, conclut : « *les changements importants* ».

actuellement en cours dans l'accès aux droits marquent certainement une époque de redéfinition des droits ».

Depuis la loi du 11 février 2005 « **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** », l'AAH connaît des conditions d'attribution plus restrictives et plus exigeantes. La durée d'affiliation de l'AAH était autrefois accordée pour une période de un à cinq ans quel que soit le taux d'incapacité. A présent, dans certains cas²¹¹, l'AAH est accordée pour une durée de 1 à 2 ans. A chaque fin de période d'attribution de l'AAH, les personnes doivent renouveler leur demande auprès de la MDPH. Pour les MDPH, ceci représente un travail supplémentaire, dans un contexte déjà particulièrement chargé. De plus, les personnes exerçant une activité en milieu ordinaire doivent désormais fournir une déclaration de revenus tous les trimestres alors qu'auparavant une déclaration annuelle suffisait. En cas d'oubli, l'AAH peut être suspendue. Les militants d'ATD Quart-Monde sollicités dans ce travail ont perçu ces restrictions. L'un d'eux témoigne « *l'AAH c'est de plus en plus dur pour l'avoir. Ça fait des années que ça dure. Maintenant, il faut être allongé pour l'avoir* ».

Ces restrictions dans l'accès aux droits concernent également d'autres dispositifs. En ce qui concerne **les aides financières pour recourir à une auxiliaire de vie**, les personnes peuvent demander une aide à la caisse de complémentaire retraite dont elles dépendent. Il faut savoir que chaque caisse a alors ses propres conditions et son propre barème d'attribution. Les personnes relevant du régime général peuvent solliciter **un soutien auprès de la CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, anciennement CRAM) qui dispose d'un budget d'action sociale facultative. Toutefois, depuis quelques mois, ces aides sont cadrées et limitées via notamment une grille de « fragilité »²¹². Plusieurs professionnels ont relayé les difficultés que cela engendrait pour le public accueilli. Corinne Colletaz, professionnelle d'une association d'aide à domicile, explique « *de ce fait, certaines personnes se retrouvent sans aides, et complètement isolées. On est plus dans le préventif, on est dans le curatif. Cela coûtera encore plus cher à la collectivité* ». Nathalie Lefrançois, assistante sociale pour le Département de l'Ain confirme que si ces aides à domicile ne sont pas possibles : « *ce sont des gens qui vont s'épuiser et qui seront pris en charge par l'APA puisque la dépendance viendra peut être plus vite si on les aide pas à titre préventif* ». Or, les aides à domicile représentent une réelle aide au quotidien, et n'apportent pas seulement un appui technique. Les personnes rencontrées ont insisté sur leur rôle « social » : par le lien qu'ils instaurent avec la personne, ces professionnels sont un lien vers l'extérieur et luttent contre l'isolement.

En ce qui concerne **les personnes en Affection de Longue Durée** (ALD), elles doivent renouveler leur demande de reconnaissance selon des délais qui sont communiqués au moment de l'octroi de l'ALD. Les personnes ne sont pas invitées à le faire comme cela était le cas avant, elles doivent y penser d'elles mêmes. Certaines pathologies font l'objet de renouvellement à faire, d'autres non, ce qui complique la démarche.

La déclinaison et l'application de la loi du 11 février 2005 est également interrogée par certains acteurs. A ce sujet, l'Association des Paralysés de France (APF) témoigne : « *sept ans après la promulgation de la loi, l'APF fait un bilan mitigé de l'application de la loi, avec une profonde inquiétude sur le retard pris pour certaines dispositions essentielles (notamment l'échéance de 2015 pour l'accessibilité, suppression des barrières d'âge en matière de droit à la compensation)* ».

Depuis 2007, les personnes ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % peuvent bénéficier de l'AAH si la CDAPH leur reconnaît une **Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi (RSDAE) du fait de leur handicap**. Cette notion a connu une définition

²¹¹ Si le taux est compris entre 50 et 80% avec Restriction substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi.

²¹² Ensemble de critères qui évalue la détresse de la personne à travers différents items : est ce que la personne a chuté dernièrement ? Est-ce qu'elle vit seule ? ...

précise que fin 2011²¹³. Les textes étant relativement ambigus et vagues, ceci peut expliquer des disparités d'attribution de l'AAH selon les départements.

Autre fait marquant : le renforcement du passage **d'une logique préventive à une logique curative** notamment vis-à-vis des personnes âgées en situation de dépendance. Comme pour les hôpitaux, les Services de Soins Infirmiers A Domicile risquent de passer d'une tarification globale à une tarification en fonction de l'état de santé et de dépendance du patient²¹⁴. Ainsi, les SSIAD pourraient se concentrer sur les soins les plus lourds au détriment des accompagnements plus légers qui ne seront plus rentables. Or, comme le soulignent les acteurs interrogés, le passage de l'infirmière, même si ce n'est que pour réaliser un pilulier, est essentiel pour beaucoup de personnes.

La nécessité de mailler les acteurs du champ du handicap et de celui de la pauvreté, et de prendre en compte l'expertise des personnes concernées

Pour mieux prendre en compte les besoins des personnes vivant des situations de handicap et de pauvreté, il apparaît essentiel de **rapprocher les acteurs du champ du handicap et ceux du champ social**. En effet, l'étanchéité entre les acteurs et les dispositifs de ces deux champs : handicap et pauvreté, paraît accroître les difficultés d'accès aux droits. C'est d'une certaine manière une « double peine » pour les personnes concernées, un « double travail » pour accéder aux droits auxquels elles peuvent prétendre. Un meilleur maillage des acteurs de ces deux secteurs de travail, permettrait une prise en compte des personnes dans leur globalité.

Plus largement, **la mise en lien des acteurs est essentielle**. A Valence, les professionnels du champ du handicap se regroupent sous un collectif : « Drôme Handicap ». Ce collectif n'a pas de statut juridique, mais un rôle d'interpellation et de mise en réseau (cf. encadré ci contre). Il fonctionne sous la forme de groupes de travail. Par exemple, le groupe sur l'accessibilité dans les grandes villes de la Drôme a mis en place un baromètre de l'accessibilité pour mettre en évidence les points forts et les points faibles de chaque ville. Il permet également de faire du lien entre les acteurs. Sur Nantua, les initiatives associatives font défaut. Toutefois, les liens entre acteurs sont privilégiés par la proximité géographique des structures. C'est parfois au cours de la pause-déjeuner que certaines situations se débloquent... A Lyon, les différents acteurs de la gérontologie sont très en lien. Ils²¹⁵ se réunissent notamment dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), à la commission personne âgée. Les Ateliers Santé Ville contribuent également à accroître les réseaux et « *développer la synergie entre acteurs* » indique Marie-Thérèse Villard Briand, responsable territorial social d'une maison du Rhône. L'accompagnement des publics vers les différentes structures en est facilité.

DROME HANDICAP

Depuis plus de 10 ans, 50 associations et mutuelles concernées se rencontrent et se concertent au sein du « Collectif Drôme Handicap ». Grâce aux travaux faits en commun, ce collectif est devenu une force pour défendre les droits, la dignité et la citoyenneté des personnes handicapées. Il est aussi un interlocuteur majeur des instances publiques du handicap pour le département de la Drôme.

Pour + d'info : <http://www.drome-handicap.org>

Mais, au-delà de cette synergie, les différents échanges avec les publics concernés par une situation de handicap et de pauvreté ont pointé la richesse des croisements de regards entre professionnels et personnes concernées par le handicap et la pauvreté. **L'expertise de ces dernières est plus que précieuse, elle est indispensable.**

²¹³ Circulaire n°DGCS/SD1/2011/413 du 27/10/11 relative à l'application du décret n°2011-974 du 16/08/11.

²¹⁴ Projet de réforme de la tarification des SSIAD lancé en 2009.

²¹⁵ Professionnels de maisons de retraite, assistants sociaux du Département, professionnels de Centre-Médico-Psychologique, bailleurs sociaux...

UN CUMUL AUX EFFETS MULTIPLICATEURS

« Le handicap peut engendrer une pauvreté financière », « la pauvreté financière aggrave le handicap » ou encore « le handicap est une forme de pauvreté » ont indiqué les professionnels sollicités... Si les liens ne sont pas toujours nettement établis entre les deux phénomènes, il est certain que **les personnes qui cumulent les deux sont doublement sanctionnées**. Cette réalité est confirmée par les militants d'ATD Quart-Monde : « *une situation de handicap est déjà difficile en soi, rajouter des problèmes financiers au handicap nous discrimine encore davantage* » (cf. encadré p.146).

Handicap et pauvreté vont souvent de pair

Les personnes en situation de pauvreté sont surexposées au handicap (et vice versa). Les données nationales datent mais une nouvelle enquête de l'Insee sur le handicap devrait prochainement voir le jour. Des statistiques calculées par catégories socio professionnelles rendaient déjà compte du phénomène dans le début des années 2000. Elles attestaient que **les ouvriers étaient deux fois plus nombreux que les cadres à déclarer au moins deux « déficiences »** (cf. définition p.114) **à âge et sexe identiques**. Leurs enfants étaient également inégaux face au risque de handicap.

Les personnes âgées en situation de handicap sont prises en compte dans ces données. A leur sujet, des professionnels interrogés évoquent, dans leurs territoires respectifs, une recrudescence de sollicitations d'aides financières et de situations de surendettement.

Pierre Mormiche, auteur de nombreux travaux sur le sujet, ajoute que le handicap est renforcé dans les milieux sociaux défavorisés : « *tout se passe comme si l'inégalité sociale cumulait ses effets à chacune des étapes du processus : dans un premier temps, elle génère une inégalité de santé et de déficiences ; dans un second temps, elle amplifie cette inégalité en la traduisant en incapacités ; dans un troisième temps, elle l'accroît encore lors de la confrontation avec l'environnement social, qui débouche sur les désavantages* ». En somme, **si le handicap semble être plus fréquent en cas de pauvreté, la pauvreté, elle, renforce le handicap**.

Un accès à la santé et aux soins plus coûteux et plus fragile

Etre en situation de handicap implique des dépenses importantes de santé et d'adaptation de l'environnement aux besoins de la personne. Comme l'explique l'Association des Paralysés de France dans son rapport, certaines des difficultés d'accès aux soins rencontrées par les personnes en situation de handicap sont de même nature que le reste de la population, mais sont **exacerbées**²¹⁶. En outre, ces publics rencontrent d'autres difficultés spécifiques dans leur accès aux soins, celles-ci se répercutant sur leur état de santé et leur fragilité économique. En janvier 2009, la Haute Autorité de Santé indiquait : « *on est incapables de dire aujourd'hui avec précision si la précarité découle des troubles psychiques ou si c'est la précarité qui provoque certaines maladies physiques et/ou psychiques, qui à leur tour entraînent l'exclusion sociale. Ce cercle vicieux est un obstacle considérable à l'accès aux soins spécifiques et globaux des personnes handicapées et « précaires »*. En effet, cette double contrainte réduit à néant leurs désirs et même leur acceptation de soins, ressentis parfois comme un contrôle social »²¹⁷.

²¹⁶ « Pour une approche inclusive du handicap », APF, juin 2012.

²¹⁷ Rapport de la commission d'audition, « Audition publique accès aux soins des personnes en situation de handicap », HAS, janvier 2009.

Pour les personnes de moins de 60 ans, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) prend en charge les besoins liés à la perte d'autonomie. Cependant, **les frais ne sont remboursés que sur devis** (avant la dépense), la CDAPH ne rembourse jamais une dépense faite. Cette information est essentielle, et mérite d'être régulièrement rappelée aux personnes en bénéficiant.

Par ailleurs, tous les frais ne sont pas pris en compte. Certains frais qui pourraient être considérés comme des **produits d'hygiène** sont, en réalité, **indispensables** pour le soin de certaines pathologies. C'est le cas, par exemple, des masques ou gels hydro-alcooliques pour les personnes atteintes de maladies immunitaires ou des crèmes pour la peau pour les personnes atteintes de problèmes dermatologiques. De plus, les acteurs rencontrés ont fait état de « coûts cachés » liés au handicap de la personne mais n'impactant pas leur santé. A ce titre, Denis Redivo, directeur de l'APAJH²¹⁸ de la Drôme évoquait le cas d'un enfant qui fait des crises de colère du fait de son handicap et casse des portes ou de la vaisselle régulièrement. Son comportement va engendrer des coûts de remplacement de matériel qui ne seront pas pris en charge. Dans sa lettre aux candidats pour l'élection présidentielle (2012), l'APAJH indiquait : « *les tarifs et plafonds restent en deçà de la réalité des coûts des moyens de compensation et occasionnent de forts restes à charge pour les personnes et leurs familles* ». Certains **frais de transports** vont souvent être la charge de la personne. Une personne en fauteuil roulant a souvent un surcoût de déplacement : si elle ne peut pas prendre un transport en commun, il faut demander un transport adapté incluant un défraiement. Des surcoûts peuvent également concerner **l'emploi des aides ménagères** notamment lors de passages en week-ends ou jours fériés. Plus globalement, dans le cas d'emploi directs (formule moins onéreuse adoptée par les deux tiers des titulaires de la PCH) : « *la prestation de compensation ne prévoit pas le paiement des heures supplémentaires majorées, des jours fériés, de l'ancienneté, les inscriptions à la médecine du travail, et encore moins les indemnités éventuelles de licenciement, plaçant l'employeur dit handicapé dans l'incapacité de respecter le code du travail, avec toutes les conséquences juridiques conflictuelles, de plus en plus nombreuses aujourd'hui que cela entraîne* » ajoute l'APAJH dans sa lettre aux candidats à l'élection présidentielle. Enfin, dans un contexte de réduction du déficit de l'assurance maladie, les franchises médicales pèsent parfois lourd, et certains **médicaments** ne sont plus remboursés alors qu'ils l'étaient auparavant.

Pour les personnes de plus de 60 ans, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut également prendre en charge les besoins liés à la perte d'autonomie. Mais ceux-ci sont plafonnés. Nathalie Lefrançois, assistante sociale pour le Département de l'Ain, explique que **plus la dépendance est forte et plus la prise en charge est difficile**, car il y a plus de besoins et l'APA ne peut pas tout prendre en charge. Par exemple, d'importants surcoûts peuvent être liés à l'incontinence de certaines personnes : il faut compter environ 15 € pour 20 protections, à raison de 4 protections par jour, cela représente un coût mensuel de 90 €. Selon les situations, ce coût sera totalement pris en charge par l'APA, que partiellement ou pas du tout.

Quel que soit l'âge, des frais conséquents vont se concentrer sur le logement (frais liés à la vie dans un établissement spécialisé ou une maison de retraite) ou **l'adaptation de l'habitat**. Pour ce faire, certaines aides administratives et financières existent. L'encadré p.165 présente le fonctionnement et les enjeux liés aux demandes d'adaptation de l'habitat, notamment pour les personnes âgées dépendantes. Quelques améliorations de remboursement sont à noter notamment en ce qui concerne les chaises percées et matelas anti escarre. Toutefois, beaucoup d'autres aides techniques liées à l'adaptation du logement tels qu'un siège de bain ou une barre d'appui, ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, alors qu'ils facilitent la vie au quotidien et peuvent éviter les chutes. Nathalie Lefrançois, assistante sociale pour le Département de l'Ain, note qu'auparavant (jusqu'en janvier 2011) ces frais étaient pris en

²¹⁸ Association au service de la personne en situation de handicap.

charge dans le cadre du plan APA, sous l'appellation « Petites dépenses » : « *C'était pour des petites choses, mais pour des personnes qui ont peu de ressources, c'est vite compliqué* ».

L'accès aux soins à domicile est rendu compliqué pour les personnes qui ne peuvent **se rendre jusqu'au cabinet médical**. Les personnes et professionnels rencontrés ont souvent renvoyé cette difficulté. Ils expliquent que de moins en moins de médecins acceptent de se déplacer à domicile. Rina a 90 ans, elle ne peut plus marcher. Elle demande aux professionnels de santé de venir à domicile et précise que si ces derniers ne venaient pas jusqu'à elle, elle ne se soignerait plus. D'où l'importance des consultations à domicile.

Les **dispositifs médicaux ont souvent un coût élevé** et ne pas y recourir peut avoir des conséquences importantes sur la santé et sur la vie en général. Les prothèses auditives et les dentiers sont des soins mal remboursés. Monsieur et Madame H. en témoignent²¹⁹. Ils ont dû investir dans des appareils auditifs qui coûtent 2 900 €. Une fois pris en compte le remboursement de la Sécurité Sociale et de la complémentaire, ils leur restaient 2 000 € à leur charge. Pour eux : « *C'est un investissement* » et pour cause, leurs revenus mensuels sont de 1 300 €. Madame ajoute : « *Le dentier c'est pareil, j'ai payé 1 900 €, je n'ai pas été remboursé beaucoup, j'ai eu 300 € par la mutuelle et 200 € par la sécu* ». Pour pouvoir régler ces achats, ils essaient de faire des économies et ils s'arrangent pour payer en plusieurs fois.

Il existe des aides financières mobilisables (notamment vis-à-vis des caisses de retraite), cependant les démarches pour les obtenir sont très complexes. L'importance du reste à charge va obliger certaines personnes à reporter leurs soins. Or, le manque de dispositifs médicaux pour une personne peut avoir des conséquences sur sa vie sociale. Une personne malentendante aura plus de difficulté à participer aux activités de l'établissement et se tourner vers les autres, nous confie Marie Pillet, assistante sociale d'une maison de retraite à Nantua. Elle aura même tendance à se replier sur elle-même.

Comment permettre un accès égal pour tous aux dispositifs de soins ? La question est vaste et mérite d'être approfondie. En ce qui concerne les difficultés d'accès au matériel spécifique, Sylvie Perrier, responsable d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile sur Nantua, préconise de créer des lieux où les personnes âgées dépendantes en situation de pauvreté puissent trouver du matériel (fauteuil roulant, déambulateur, chaise percée, protections urinaires...) en achat d'occasion, location ou prêt. En Italie, chaque ville propose aux personnes âgées dépendantes et à leurs familles de venir chercher ce type de matériel à moindre coût.

Une fragilisation financière qui résulte du handicap

Lorsque les personnes « tombent » dans le handicap ou la dépendance, **l'attente du versement des prestations** peut se révéler long et problématique (cf. p.137). **Le changement de statut et d'équilibre financier peut également fragiliser le ménage**. Pour les personnes de plus de 60 ans, Nathalie Lefrançois, assistante sociale pour le Département de l'Ain précise : « *le passage à la retraite paraît être un moment difficile : c'est une cassure au niveau des ressources. Il faut savoir s'adapter à ce nouveau mode de vie avec moins de ressources. De ce fait, il apparaît que, souvent, les personnes qui avant la retraite étaient en situation de pauvreté, s'adaptent plus facilement à ce nouveau niveau de vie qui ne change pas beaucoup leur quotidien* ». Pour les personnes de moins de 60 ans, l'arrivée dans le statut de « personne handicapée » est souvent synonyme de perte d'emploi et donc de baisse du budget... Un des militants d'ATD Quart-Monde évoque la perte financière que lui a valu son handicap (cf. encadré p.146). D'autres difficultés peuvent expliquer les fragilités économiques et situations de surendettement éventuelles : « *les difficultés de surendettement peuvent aussi être dues à des problèmes de gestion du budget, des crédits à la consommation et des frais exceptionnels tels que les frais d'obsèques* » indique Nathalie Lefrançois.

²¹⁹ Entretien réalisé dans le cadre de l'étude sur l'adaptation de l'habitat (cf. encadré p. 166).

Les **difficultés d'accès à l'emploi** pour celles qui sont en âge actif et la **faiblesse de certaines retraites** (notamment retraites de réversion) pour les plus âgées, impliquent un recours aux aides publiques. Or, un des points de préoccupation majeur des personnes en situation de handicap et de pauvreté est la **faiblesse des allocations**. Malgré de fortes évolutions enregistrées sur l'AAH ces dernières années²²⁰, les revenus garantis par l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), sont de près de 200 € inférieurs au seuil de pauvreté. « *Cette hiérarchie des montants alloués questionne. Les travailleurs sont-ils plus méritants que les personnes handicapées reconnues dans l'incapacité de travailler? Ces dernières doivent-elles toucher davantage que d'autres publics en difficulté ?* » s'interroge Eve Gardien, sociologue - chercheur.

MONTANTS MENSUELS EN 2012

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : 760€

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) : 777€

Source : www.service-public.fr

C'est en ce sens que les associations de défense des personnes handicapées interprètent la faiblesse du montant de l'AAH. Dans son dernier communiqué²²¹, l'Association des Paralysés de France témoigne « *si la revalorisation de 25 % de l'AAH a constitué entre 2008 et 2012 une vraie reconnaissance des difficultés rencontrées par les personnes, cette augmentation conjoncturelle laisse en suspens les mécanismes de revalorisation plus pérennes qui permettraient de voir évoluer cette allocation. Et force est de constater qu'il reste encore du chemin à parcourir pour permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un **réel revenu d'existence** qui ne les confine pas dans une logique de minimum social dont les bases de calcul ne permettent en rien aux personnes concernées d'envisager un avenir meilleur* ».

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » a été constitué en 2008 suite à la promesse du Président français de revaloriser l'AAH de 25 % jusqu'en 2012. Ce collectif rassemble différentes associations et personnes et reprend cette proposition de « *création d'un revenu d'existence décent pour les personnes en situation de handicap et de maladie invalidante, qui ne peuvent pas ou plus travailler* ». Ce revenu devrait être « *au moins égal au SMIC* » ajoute le collectif en mettant en avant le fait que l'augmentation du montant de l'AAH opérée ces dernières années a été « *absorbée par les nouveaux frais supplémentaires auxquels doivent faire face des personnes déjà en grande précarité [...] hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités de travail, remboursements de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles, mais aussi hausse du coût de la vie* »²²².

En ce qui concerne les personnes de plus de 60 ans, la situation financière de celles qui relèvent du minimum vieillesse n'est guère plus avantageuse. Les personnes âgées dépendantes rencontrées via le PACT rendaient également compte de situations financières très fragiles et d'une nécessité de soutien financier (cf. p.166).

²²⁰ Le montant de l'AAH était établi à 621 € par mois en 2007.

²²¹ APF, « Pour une approche inclusive du handicap », juin 2012.

²²² Communiqué de presse du 24 mars 2011, Ni pauvre ni soumis.

QUELLES CONDITIONS FINANCIÈRES QUAND ON EST EN SITUATION DE HANDICAP ? REFLEXION PARTAGÉE PAR UN GROUPE DE MILITANTS D'ATD QUART MONDE

Nous avons discuté des **conditions financières** dans lesquelles nous vivons. Une situation de handicap est déjà difficile en soi, rajouter des problèmes financiers au handicap nous discrimine encore davantage.

Ces allocations suffisent-elles à vivre correctement ?

1. L'insuffisance des allocations pour les personnes en situation de handicap

▪ **Une incohérence avec le coût de la vie :**

Qu'on soit en AAH ou en invalidité, on est unanimes : **les allocations perçues ne suffisent pas**, notamment si l'on tient compte de **l'évolution du coût de la vie** : « *Ce qu'on touche actuellement n'a rien à voir avec la société, le mode de vie actuelle. Ce qu'on touche est calculé sur notre mode de vie d'il y a 20 ans, c'est pour ça que je râle : le SMIC, l'AAH, tout augmente... sauf l'invalidité* ». Même pour ceux qui n'ont plus d'enfants à charge, subvenir à ses propres besoins est difficile : « *Aujourd'hui je suis seule, je n'ai plus mes enfants. Je suis donc censée être un peu plus riche, mais le train de vie a augmenté et ma pauvre petite pension elle n'a pas augmenté* ».

Alors on doit **apprendre à vivre avec le minimum**. « *Tu fonctionnes comme tu le peux, tu apprends à le faire. Tu jongles* ». Et les difficultés financières peuvent durer des années, ne jamais changer parfois même : « *Je touche 320 € d'invalidité par mois de la sécu. Ça fait des années que je rame. Je touche ça depuis le 1^{er} décembre 2007, et j'ai eu une augmentation de 5 € par trimestre il y a 6 mois* ». En fait, c'est un vrai **cercle vicieux** : « *On peut pas travailler, donc on a un problème d'argent ; on a un problème d'argent donc on ne peut pas travailler. Moi je dirais le handicap il est là avec un grand H* ».

▪ **Devoir assumer les conséquences de changements de situations sur les finances :**

Certains **changements de situation** peuvent être **lourds en conséquence** sur le plan financier. La **perte d'un emploi** pour des personnes invalides ayant réussi à se maintenir dans l'emploi engendre une chute considérable de notre niveau de vie : « *Avant quand je travaillais avec ma pension d'invalidité, je m'en sortais largement pour vivre. Maintenant je m'en vois* ». Notamment pour ceux qui ont travaillé dans **la fonction publique**, car « *en fonction publique on est encore plus mal payé qu'en privé. On a des avantages et des primes mais elles ne comptent pas. C'est pour ça que j'ai une petite pension maintenant* ». Un autre confirme cette réalité : « *Une pension de l'Etat à l'époque ça faisait 178 €, des cacahuètes. Et je touchais 224 € de revenus de complément d'invalidité. Donc si tu calcules, ça faisait mois de 2 000 francs pour vivre dans le mois, alors qu'avant je touchais un salaire de 50 000 francs mensuels. Comment tu veux vivre avec 2 000 balles ? Et ça n'a pas bougé, du moment où on m'a accordé la pension et la complémentaire, c'est resté comme ça pendant plus de 10 ans* ».

La perte d'un conjoint également peut engendrer une baisse de moyens importants : « *Lorsque j'étais avec mon mari, décédé il y a 4 ans, sur les 380 € de loyer par mois on ne payait que 29 €. Maintenant que je suis seule je paye mon loyer autour des 90 € par mois, c'est normal ça ?* ».

Le **changement de situation financière** est d'autant plus lourd à supporter qu'il arrive brutalement : « *La précarité est venue de mon accident, d'un coup. Tout vient de là au départ. J'ai perdu mon salaire du jour au lendemain. Comme j'étais fonctionnaire et que j'étais en faute professionnelle, on m'a suspendu mes revenus jusqu'à la décision de justice. Donc je n'ai plus rien touché pendant des années, puis l'Etat a pris la relève en me versant une petite pension. J'ai dû vendre tout ce que j'avais, jusqu'au jour où à force de tirer sur la corde et de tout vendre tu te retrouves à la rue. Ça soulève une interrogation : la justice. Parce que se retrouver du jour au lendemain sans aucun revenu à cause d'un accident* ».

Quand on a dit ça, on se dit qu'alors **non, les allocations ne suffisent pas**. Par ailleurs, certains sont **entre l'envie d'avoir plus et la culpabilité de se sentir assisté** : « *Je fais quoi pour avoir plus ? L'Etat m'a nourri toute la vie, aujourd'hui je peux pas lui demander plus* ».

▪ **L'absence totale de revenus pendant l'attente de reconnaissance du statut d'handicapé :**

D'autres, en attente, n'ont parfois carrément rien. Car pour certains d'entre nous, la **reconnaissance du statut d'handicapé** a été **très longue**, ce qui n'est évidemment pas sans conséquences : « *Tant qu'on n'est pas reconnu par la MDPH ou la sécurité sociale on peut rester des mois, voire des années sans aucun revenu. Moi c'est ce qui m'est arrivé. Et comme j'étais fonctionnaire, je n'étais pas autorisé à toucher le chômage ni quoi que ce soit. Alors après on te dit « On va vous faire le rappel monsieur », oui enfin bon en attendant on vit comment ?* ». En connaissance de cause, certains arrivent à se consoler de n'avoir attendu qu'un an pour obtenir le statut : « *Mon petit ami a attendu 5 ans pour avoir un rendez-vous médical pour obtenir la reconnaissance de son statut d'invalidité. Alors pour moi qui ai attendu 1 an, je me dis que c'est pas long* ».

2. Les conséquences sur les conditions de vie

▪ Diverses formes de privations :

Dans ces conditions, nous sommes souvent dans **la privation**, sur divers besoins même primaires. **L'alimentaire** est l'un des premiers budgets qui est réduit : « Avec mes 880 €, si je mangeais comme vous, je n'y arriverais peut être pas. Je mange différemment des autres et très peu ». Et c'est pire quand on a des problèmes de santé : « Quand tu as pas d'argent, tu peux pas te nourrir comme tout le monde. Moi j'ai du diabète, et j'ai pas les moyens de me payer des fruits et légumes ». Pour **la santé** aussi : « Des fois je râle parce que je dis, putain j'ai pas la CMU, je pourrais aller plus facilement chez l'opticien, mais non voilà c'est comme ça ». Alors les autres dépenses plus « secondaires » sont encore moins accessibles. Pas question de partir en **vacances** : « J'ai pas de budget vacances. C'est à moi de le créer et j'estime aujourd'hui j'ai plus d'enfants, je me permets des vacances alors que je suis en vacances toute l'année ». Pourtant, « Qu'on soit handicapé ou pas, chacun a droit à ses vacances, pour changer d'horizon ». Pour **les loisirs, les activités culturelles**, c'est pareil. Prendre soin de soi, simplement, nous semble impossible : « J'arrive le 15 du mois, et bien ma carte bleue elle reste dans mon portefeuille et c'est vrai que ça me fait râler. C'est vrai que j'aimerais aller chez le coiffeur, j'aimerais faire des trucs mais je ne peux pas ». Toutes ces privations amènent de la **frustration** : « Par moments il y a des frustrations, il faut le dire, parce qu'on n'accède pas à tout ». Pour certains d'entre nous, il faut savoir **surpasser ces privations pour s'en sortir** : « Si on veut que notre maladie ne s'aggrave pas, il faut savoir sortir, même sans argent. On peut avoir des activités, on n'est pas obligés de faire des sorties payantes pour aller au contact des autres. Et si on se sent mieux la maladie ne s'aggrave pas ».

▪ Les résistances et stratégies pour surpasser les budgets serrés :

Vivre en cumulant handicap et pauvreté oblige à devoir mettre en place des **stratégies pour vivre, ou survivre**. Parmi les moyens de résistance que nous avons trouvés, il y a les **associations** pour nous dépanner, sur l'alimentaire notamment, et surtout pour garder le moral. Ce n'est pas une solution, car : « Plutôt que d'assister les gens, ils feraient mieux de donner des pensions d'invalidité et des AAH plus importantes, au lieu de voir toutes ces associations donner aux gens qui manquent ». Autre résistance possible comme soutien davantage moral, il y a **les amis « compréhensifs »** : « Je ne suis pas beaucoup entourée et je m'entoure de gens qui comprennent, c'est plus facile pour moi. Je vais pas m'encombrer de gens qui ne comprennent rien, ça me fait galère et ça m'angoisse bien plus qu'autre chose. Il est restreint mon cercle ». Pour ceux qui ont des enfants, **s'occuper d'eux permet de tenir aussi** : « C'est mes enfants qui me tenaient debout. Comme ils vont à l'école, il fallait que je sois présente pour les faire manger. Mais c'est après, quand ils ont commencé à sortir, que je me suis dit « Il faut que je m'occupe ».

3. Les alternatives pour pallier à ces insuffisances d'allocations

▪ Dans l'attente de reconnaissance de statut :

Pour mettre fin à ces temps d'attente démesurés, l'un d'entre eux préconise : « Au départ ils devraient te mettre tout de suite une **allocation de sauvegarde** en attendant que les décisions soient prises, qu'on te laisse pas dans la merde ».

Dans l'attente, la seule chose qui peut aider un peu dans le temps d'attente, c'est **le RSA**. Et encore, quand on peut y avoir accès. L'un de nous confirme : « J'ai bien pensé passer par la case RMI. Mais le RMI était fait pour les gens qui étaient à la recherche d'un emploi. Et comme j'étais fonctionnaire, j'avais pas le droit de m'inscrire aux Assedics. Donc pas de RMI ». Mais, est-ce vraiment le **rôle d'une allocation de minimas sociaux de pallier aux failles des allocations pour handicapés ?...**

▪ Pour les personnes en invalidité : entre injustice et possibilités de compléments :

Pour l'**invalidité**, une fois la reconnaissance obtenue et le montant de la pension déterminé, si le **montant perçu est en-dessous de l'AAH**, il peut y avoir des **compléments**, de l'**AAH** justement, ou du **FSI** (Fonds de Solidarité Invalidité). Enfin, « normalement »... En attendant, on ne **comprend pas pourquoi certains touchent l'un ou l'autre en complément**, ni quels sont les critères qui déterminent cela

D'autres formes d'injustice sont ressenties face aux montants perçus, notamment lorsqu'on compare d'autres situations à la nôtre. L'un de nous se souvient que les **RMistes** étaient mieux lotis à l'époque : « Même ceux qui touchaient le RMI ils touchaient plus que moi ». Peut-être plus étonnant encore, il se compare à **d'autres handicapés, en AAH**, et déplore : « C'est hallucinant que le gars qui a travaillé touche moins que celui qui n'a jamais travaillé ». Pour nous, **une invalidité devrait être à peu près équivalente au SMIC**. Mais c'est loin d'être le cas.

Finalement, on a des avis différents sur nos ressources pour s'en sortir. Alors que certains pensent qu'il faut **savoir demander de l'aide**, d'autres disent que c'est **la motivation à s'en sortir par soi-même qui fait la différence**. Qu'on peut changer les choses : « On n'est pas obligé de se laisser poursuivre par la pauvreté toute sa vie. **Il faut réagir. Pour ne pas reproduire ce qu'on a** ». Malgré tout, dans ce contexte de pauvreté, certains trouvent ailleurs des substituts au manque d'argent (cf. encadré d'ATD sur la reconnaissance p.115). L'une d'entre nous conclut : « **Non moi je ne me sens pas pauvre, j'ai une autre richesse que vous ne connaissez sûrement pas** ».



Un risque de démutualisation et donc de fragilisation de leur santé

La complémentaire santé tient un rôle essentiel dans l'accès aux soins de ces publics surexposés aux frais de santé. Elle représente un **investissement important**, en particulier lorsque l'on dispose de faibles revenus. Or, si les montants des allocations perçues par les personnes en situation de handicap ou de dépendance sont plus élevés que le RSA, ils les placent toutefois au-dessus du plafond ouvrant droit à la CMU-C. Les ressources de l'AAH et de l'ASPA sont **supérieures, de peu, au seuil de la CMUC**²²³. Et pourtant, ces personnes sont souvent confrontées à des frais importants. Elles peuvent alors se retourner vers l'Aide à la Complémentaire Santé qui propose un soutien dans l'achat d'une mutuelle²²⁴, mais une partie reste à charge de la personne, ce qui explique des situations de non recours (cf. p97).

Au cours de nos entretiens avec des **personnes âgées en situation de dépendance**, le difficile accès à une complémentaire santé est fortement ressorti. Rappelons que le montant de la complémentaire santé augmente avec l'âge et ce, même pour les complémentaires mutualistes. Lors des entretiens réalisés pour l'étude sur l'adaptation du logement (cf. étude p.166), le coût de la complémentaire est apparu important chez les personnes âgées comme c'est le cas de Gérard. Ce dernier vit avec 1 000 € par mois et sa mutuelle lui revient à 82 € mensuels, ce qui représente plus de 8 % de ses revenus. Gérard nous dit : « *C'est un coût, surtout que je ne suis jamais malade [...] Je me dis souvent : tiens si je ne payais pas* ». Le taux d'effort pour l'acquisition d'une complémentaire santé est deux fois et demie supérieur pour les personnes de plus de 60 ans que pour la population générale²²⁵. Par ailleurs, en 2011, l'Etat a intensifié ses taxes auprès des organismes gestionnaires de complémentaires santé²²⁶ ; conséquence : une majoration des cotisations pour les assurés.

Quelles répercussions pour ce public âgé cumulant les difficultés ? On peut craindre un effet de **démutilisation** de certaines personnes âgées. Une étude de l'UFC Que choisir²²⁷ pointe ce risque. Les auteurs rappellent que les revenus progressent moins rapidement pour les publics âgés que pour la population générale. Or, cette démutualisation peut engendrer des retards de soins voire des renoncements.

Les personnes en situation de handicap (de moins de 60 ans) connaissent également des difficultés à financer une complémentaire santé. Marie-Thérèse Villard-Briand, responsable territorial social d'une maison du Rhône, constate qu'il y a davantage de personnes en situation de handicap qui viennent désormais demander une aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé. A noter que certaines complémentaires facturent également en fonction de l'état de santé de la personne (Cf. Dossier annuel 2011 p.74). Ainsi, ne pouvant la payer, Nanou a dû se passer de sa mutuelle durant une certaine période (cf. encadré suivant).

²²³ 7 771 € par an pour une personne au 1^{er} juillet 2011.

²²⁴ De 100 € à 500 € par an en fonction de l'âge de la personne.

²²⁵ Cf. étude « Coût de la santé pour les ménages : vers la démutualisation des populations fragiles ? », UFC que choisir, 2011.

²²⁶ Au 1^{er} janvier 2011, l'Etat a demandé aux organismes gérants des complémentaires santé et proposant des contrats « responsables » (respectant un certain nombre de valeurs éthiques) de payer 3,5 % de taxe (contre 7 % pour les organismes proposant des contrats non responsables). Puis, en octobre de la même année, l'Etat a surenchérit ses attentes en passant de 3,5 % de taxe à 7 % de taxe pour les complémentaires proposant des contrats responsables et de 7 % à 10,5 % pour les autres.

²²⁷ UFC Que choisir, « Coût de la santé pour les ménages : vers une démutualisation des populations fragiles », septembre 2011.

UNE ENVIE DE VIVRE ET DE SE BATTRE MALGRÉ UNE ACCUMULATION DE DIFFICULTÉS AU QUOTIDIEN

Nanou est bénéficiaire de l'AAH depuis 1982, du fait d'un problème de vision survenu à l'âge de 22 ans, en 1978. Nanou n'a pas voulu faire reconnaître son handicap car elle était alors en formation professionnelle. Elle a attendu qu'une assistante sociale connue de sa mère fasse les démarches avec elle pour que son handicap soit reconnu, quatre ans après. Suite à un nouveau problème de santé, Nanou a dû se faire amputer de la jambe en 2004. Ceci a nécessité sept mois d'hospitalisation et quatre mois de rééducation.

Quand Nanou est retournée à son domicile, son frère a dû adapter l'appartement pour qu'elle puisse se déplacer avec un déambulateur qu'elle a dû financer sans aide car elle n'avait pas de mutuelle. Les ergothérapeutes de l'hôpital ont indiqué les aménagements nécessaires pour que Nanou conserve son autonomie. Elle a acheté elle-même le matériel pour la baignoire.

Nanou a pu intégrer un ESAT²²⁸ hors murs en 2006. Toutefois, son état de santé ne lui permet plus aujourd'hui de poursuivre une activité professionnelle.

Au quotidien, Nanou bénéficie d'une assistante de vie qui lui apporte un soutien pour son ménage, ses courses, etc. Nanou rencontre certaines difficultés à faire ses courses notamment car les magasins ne sont pas faciles d'accès du fait de son handicap.

Elle est également accompagnée par le SAVS²²⁹ de l'Association des Paralysés de France (APF). Elle a été dirigée vers ce service par l'ESAT où elle travaillait.

Le SAVS l'aide dans ses démarches au quotidien et tout particulièrement au niveau de son budget. En effet, Nanou a cumulé différentes dettes au fil du temps et n'arrivait plus à les gérer du fait entre autres de son petit revenu.

Depuis 2010, Nanou a un curateur qui vérifie que toutes les factures sont payées. Il attribue à Nanou 80 € par semaine pour les dépenses de la vie quotidienne. Dernièrement, une erreur de versement de la CAFAL a provoqué des retards dans le versement de l'AAH. Le temps que le curateur s'aperçoive de l'erreur, Nanou n'avait plus d'argent sur son compte. Durant une semaine, Nanou a dû utiliser des pièces de monnaie collectionnées pour acheter de quoi manger.

Le SAVS l'a également aidée à trouver un appartement adapté à son handicap et à ses revenus. Nanou habitait un petit logement vétuste de 18m². Or, son handicap peut s'aggraver et l'obliger à se déplacer en fauteuil roulant. Il lui fallait donc un appartement plus grand pour pouvoir se déplacer. Le SIAL lui a attribué un logement adapté au rez-de-chaussée d'un immeuble neuf. Des bénévoles de l'APF l'ont aidée pour son déménagement et pour connaître les structures de son nouveau quartier dans le cadre de l'action « Résol'handicap »

Pour combler ses journées, Nanou se consacre à ses passions notamment la philatélie et le jardinage. Elle se rend tous les lundis à l'APF pour participer à un groupe de jeux de société. De plus, grâce à l'association « Culture pour tous » Nanou peut profiter de loisirs tels que le cinéma, le musée, etc., gratuitement, ce qui ne lui serait pas possible autrement.

Tous les deux ans Nanou peut changer de prothèse, car celle-ci est prise en charge par la Sécurité sociale. Cette année, Nanou a pu refaire une prothèse. Mais elle ne la supporte pas car elle lui comprime le moignon. N'ayant pas les moyens d'en financer une autre (environ 950 €), Nanou doit se satisfaire de son ancienne prothèse.

En ce qui concerne les démarches administratives relatives à la compensation du handicap, Nanou les considère compliquées. De plus, le dossier MDPH²³⁰ est complexe et long à remplir : « *Il faut bien faire attention à tout car si on oublie quelque chose, il faut refaire une demande* ». Elle regrette le manque d'aide de la part des Maisons du Rhône chargées de réceptionner les dossiers. « *Il est très difficile de se débrouiller par soi-même* ».

²²⁸ Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

²²⁹ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

²³⁰ Maison Départementale des Personnes Handicapées

La réalité de privations et frustrations

Le handicap cumulé aux difficultés financières induit un certain nombre de privations. Les militants d'ATD Quart-Monde renvoient largement ces enjeux dans leur encadré : « *dans ces conditions, nous sommes souvent dans la privation, sur divers besoins même primaires* » notamment l'alimentation et la santé, les deux allant de pair. Au-delà des besoins dits primaires, les militants font état de leur frustration dans **l'inaccessibilité aux loisirs et vacances**. Le coût des vacances adaptées est très cher. Au niveau de la fédération de l'APAJH²³¹, Denis Redivo, directeur de cette association dans la Drôme, indique qu'il existe un service vacances : « *la PCH et certaines mutuelles de santé peuvent attribuer une aide aux frais du séjour. Cependant, les personnes ayant de faibles revenus ne peuvent pas se permettre le coût de vacances adaptées malgré ces aides* ». L'accès aux loisirs renvoie également à **l'accessibilité des lieux et transports publics**. La loi « handicap » de février 2005 exige l'accessibilité à tous de tous les lieux publics d'ici 2015. Les professionnels sollicités constatent qu'il y a encore beaucoup de travaux à réaliser. Les travaux sont très lourds à mettre en place et certaines villes sont plus en avance que d'autres. « *Grenoble est une référence en termes d'adaptation des lieux publics* » précise Marie-Claude Derbier, directrice du CCAS de Valence.

L'inaccessibilité des lieux et les difficultés de transports impactent d'autant plus la mobilité des personnes en situation de handicap en cas de faibles revenus et renforcent son isolement. D'où l'importance de mettre en place des transports adaptés, à moindre coût, en ville comme en campagne. A Lyon, le service MobiSeniors propose un « transport accompagné » peu coûteux (cf. encadré ci-dessous).

MOBISENIORS : UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES DEPLACEMENTS POUR LES PERSONNES AGEES

Le service MobiSeniors est un projet partenarial né à la fin de l'année 2005. Il a été créé afin de répondre au besoin d'accompagnement, à moindre coût, des personnes âgées lors de leurs déplacements. Ce service propose donc un transport accompagné : un professionnel conduit la personne de son domicile au lieu de destination désiré afin de faciliter son déplacement et de la guider. La présence de l'accompagnateur sécurise ainsi la personne dans son déplacement.

En plus de favoriser le maintien à domicile et de faciliter les déplacements au quotidien, MobiSeniors agit pour rompre l'isolement. En effet, l'accompagnement peut être individuel, il permet alors aux personnes âgées d'aller faire leurs courses, de se rendre à un rendez-vous médical ou encore de rendre visite à des amis. Mais il peut être aussi collectif (covoiturage) et permet d'organiser des sorties, des activités de groupe, en favorisant ainsi le lien social.

MobiSeniors s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans, résidants sur le 8^{ème} arrondissement de la ville de Lyon, vivant à domicile, en foyer ou en EHPAD. Ce dispositif est peu coûteux. En effet, le coût des déplacements est calculé en fonction des ressources et des charges de chacun. Les prix varient de 1 à 8 euros l'aller/retour suivant le reste à vivre des personnes et le rayon kilométrique du déplacement. Ce service est géré par la Régie de Quartiers Lyon 8^{ème} : Euréqua (association loi 1901). Pour en bénéficier, une inscription est nécessaire auprès de MobiSeniors, afin de faire connaissance et d'appréhender les modalités de fonctionnement. Par la suite, la personne contacte simplement l'accompagnateur pour fixer un rendez-vous.

**Contact : Françoise CALATAYUD, coordinatrice de MobiSeniors - Euréqua,
23 rue des Serpollières – Lyon 8^{ème} - Tél. : 04 78 00 19 61 ou 06 75 59 06 49**



²³¹ Association pour Adultes et Jeunes Handicapés.

Mais alors dans ces conditions... comment s'en « sortir » ?

Face aux difficultés financières et sanitaires, les militants d'ATD Quart-Monde expliquent qu'ils mettent en place des « **stratégies** » pour « **survivre** ». Les mots sont forts et renvoient une image très dégradée des conditions de vie. Ils renvoient également aux forces et capacités des publics concernés.

Les personnes indiquent trouver appui auprès de leur **entourage** : enfants, familles, amis ou voisins. Après son accident, Evelyne a pu s'appuyer sur sa mère pour garder les enfants, sans son appui, ses enfants auraient été probablement placés (cf. encadré p.160). Dans les échanges réalisés avec les personnes âgées dépendantes, la « débrouille » est aussi apparue (cf. encadré p.166). Par ailleurs, les personnes expliquent trouver un soutien auprès des **associations** sur le plan alimentaire et, plus largement, pour « *garder le moral* ». A défaut de vacances, de nombreuses associations proposent des activités et sorties organisées. Dans son témoignage, Nanou explique qu'elle participe à une activité hebdomadaire au sein de l'Association des Paralysés de France et divers événements culturels via l'association « Culture pour tous ». Son témoignage est marqué par les capacités de résistance et la détermination qu'elle développe au jour le jour pour vivre pleinement, malgré les difficultés engendrées par sa situation économique et sanitaire (cf. encadré p.149).

QUELLE PLACE POUR L'EMPLOI ?

Etre en situation de handicap amène beaucoup **d'insécurité et d'incertitude**. Et l'insécurité est d'autant plus prononcée pour les personnes disposant de faibles revenus. Ainsi, pour ces personnes, **l'accès à un emploi stable et financièrement viable est une condition nécessaire pour vivre dignement**.

L'Insee indique qu'en 2008, **6 % de la population de 15 à 64 ans dit avoir une reconnaissance administrative de son handicap** ouvrant droit au bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Hors, **seulement un tiers de ces dernières ont un emploi**²³².

Quelles difficultés rencontrent les personnes en situation de handicap dans l'accès et le maintien dans l'emploi ? Qu'en est-il pour celles qui ne disposent pas d'un environnement financièrement viable ?

QUELQUES REPERES SUR EMPLOI ET HANDICAP

La notion de **travailleur handicapé** concerne une personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites, à cause d'un handicap. Il peut s'agir de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) favorise l'accès à l'ensemble des mesures en matière d'emploi et de formation professionnelle.

En **milieu ordinaire**, le travailleur handicapé est soumis aux **mêmes règles que le travailleur valide**. Cependant, les employeurs doivent respecter certaines règles : **obligation de négocier, non discrimination en raison de la santé ou du handicap, mesures garantissant l'égalité de traitement, obligation de reclassement** et obligation d'emploi. Les entreprises de 20 salariés et plus sont soumises à une **obligation d'emploi des personnes handicapées**. Ainsi, elles doivent employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de l'effectif total ou, à défaut, recourir à différents moyens de substitution.

En **milieu protégé**, les personnes peuvent travailler dans les ESAT : **Etablissements et Services d'Aide par le Travail** (qui ont succédé aux Centres d'Aides par le Travail). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité dans un milieu protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif. La rémunération est comprise entre 55 % et 110 % du SMIC horaire. Il est aussi possible pour les personnes handicapées de travailler, sous certaines conditions, dans des **entreprises adaptées** ou des **centres de distribution de travail à domicile**.

Catégorie d'invalidité et accès à l'emploi : une personne est reconnue comme invalide si sa capacité de travail est réduite d'au moins deux tiers à la suite d'un accident non professionnel ou d'une maladie d'origine non professionnelle. Sous réserve de remplir certaines conditions, elle reçoit alors une pension d'invalidité afin de compenser sa perte de salaire. Pour déterminer le montant de la pension d'invalidité, les invalides sont classés en 3 catégories :

- 1ère catégorie : invalides capables d'exercer une activité rémunérée,
- 2ème catégorie : invalides absolument incapables d'exercer une profession quelconque, sans danger grave sur la santé (mais pouvant toutefois exercer certaines professions, dans une limite de 35heures mensuelles)
- 3ème catégorie : invalides qui, étant absolument incapables d'exercer une profession, sont, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

Pour en savoir + : www.service-public.fr

²³² Tableaux de l'économie française, Insee, 2012.

Le travail : une volonté et un besoin vital

Dans leur article (cf. encadré ci après), les militants d'ATD Quart-Monde insistent fortement sur l'importance d'avoir un travail pour **s'occuper ; donner un rythme à ses journées, un équilibre à sa vie ; mais surtout pour s'épanouir et exister aux yeux des autres**. Denis Redivo, directeur de l'APAJH²³³ de la Drôme, souligne l'importance de se sentir **utile** : « *produire au service de l'autre, donne un sentiment d'utilité et d'existence. [...] La personne handicapée a parfois ce sentiment d'être un poids pour la société. Alors qu'elle peut avoir une utilité* ». Une personne en situation de handicap interrogée par la MRIE à l'occasion d'une journée de recrutement employeurs / personnes en situation de handicap²³⁴, revient sur l'importance du travail pour se sentir « **dans** » la **société** et non « en dehors » : « *Travailler c'est vital. C'est faire partie de la société. C'est avoir les moyens de vivre. C'est ne pas se sentir inutile. Déjà, le handicap et la maladie font qu'on peut se sentir exclu. Un travail c'est important, même si dans mon cas je ne peux travailler qu'à mi-temps, on passe un temps très important dans notre vie au travail* ».

Le travail est donc jugé par les personnes rencontrées comme essentiel pour l'épanouissement personnel, il est également jugé **essentiel par les revenus qu'il permet**. C'est ce que pointe fortement la situation d'Evelyne (cf. monographie p.160). Cette dernière n'a pas pu bénéficier d'un reclassement dans le poste qu'elle occupait avant son accident. Seule, avec 3 enfants à charge, Evelyne confie qu'elle ne pourrait pas boucler les fins de mois sans le soutien alimentaire des Restos du Cœur (cf. p.64). Elle souhaiterait vivement trouver un emploi adapté à ses difficultés de santé, ce qui serait « *d'un grand secours sur le plan financier* ».

QUELLES DIFFICULTÉS D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI QUAND ON EST EN SITUATION DE HANDICAP ? REFLEXION PARTAGÉE PAR UN GROUPE DE MILITANTS D'ATD QUART MONDE

Pour nous tous, le travail présente des **bénéfices multiples**. Pour sortir de chez soi, simplement : « *J'ai envie de travailler ne serait ce que pour me changer les idées. Parce que ruminer entre 4 murs, ça va bien un moment, mais moi je pète les plombs* ».

Aussi, c'est **un équilibre** : « *C'est quelque chose qui conditionne ta vie, qui t'oblige à te lever et te coucher à une heure fixe, ça donne un but à ton existence* ». Plus encore, c'est **une source de reconnaissance** : « *Le travail c'est un endroit, une reconnaissance de l'autre, c'est important pour l'équilibre personnel* ».

Le travail est donc **essentiel à l'épanouissement personnel de chacun**, d'où le choc pour ceux d'entre nous à qui on a annoncé, du jour au lendemain parfois « *vous êtes inaptes, vous ne reprenez pas votre travail* ». Pour ceux qui aiment leur boulot, « *ça nous a cassé pendant un certain temps* ». Puis finalement avec le temps on finit par accepter l'inactivité : « *Je ne voulais pas trop y croire, je me disais que j'allais reprendre. La Médecine du travail me disait « non, non », alors je me suis habitué à force d'avoir des refus. Je me suis dit, je vais mener ma vie autrement* ».

I. Le handicap : un frein majeur à l'accès ou au maintien dans l'emploi

Pour information, l'accès au travail pour les personnes en situation de handicap se fait selon la nature de leur handicap. En ce qui concerne les personnes invalides, le droit de travailler est calculé selon le niveau de handicap : « *Si tu es invalide de la 1ère catégorie, tu as le droit de travailler. Pour la 2ème catégorie tu as un taux limite, et pour la 3ème tu es couché et tu as besoin de quelqu'un* ». Il vaut mieux donc être de la 1ère ou 2ème catégorie si l'on veut pouvoir espérer continuer à exercer une activité professionnelle. Et pourtant, cela ne garantit pas pour autant d'y accéder facilement.

²³³ Association pour Adultes et Jeunes Handicapés.

²³⁴ Interview réalisée par la MRIE lors de la journée « mardi du handicap », 13 mars 2012, Lyon.

▪ **Le statut d'handicapé : une forme de discrimination en soi**

Dans nos recherches d'emploi, on ressent une **discrimination directe envers notre statut d'handicapé**. Pour les employeurs surtout, ce peut être réhhibitoire : « *On m'a dit qu'on ne voulait pas me prendre parce que j'étais handicapée. Je me le suis pris en pleine poire. Il y a un problème* ». De la part des travailleurs sociaux même, on sent une certaine gêne, comme en a fait l'expérience l'une d'entre nous : « *Je me suis engueulée avec la personne qui s'occupait des emplois réservés pour les handicapés. Quand je lui ai dit que j'étais handicapée, elle a pris un ton bizarre. Alors j'ai raccroché* ».

On sent bien qu'on a peu de valeur sur le marché de l'emploi, en particulier pour les personnes les plus âgées d'entre nous : « *Je suis vieille, j'ai bientôt 52 ans, je suis rentrée dans les archives. Sur le marché de l'emploi je vaudrais plus grand-chose* ».

▪ **La restriction du temps de travail en invalidité**

Ceux qui sont en invalidité de 2ème catégorie, sont contraints à ne pas dépasser un plafond mensuel d'heures travaillées. « *C'est le médecin qui décide. Moi je dois travailler maximum mensuellement 35 heures par mois. Alors pour moi c'est pas possible d'aller chercher du travail à 35 heures, je trouverai jamais* ». Certains ne savent pas comment gérer cette restriction qui n'est en plus pas assimilée de la même manière par la Sécurité sociale et les Assedic, comme le dit l'une d'entre nous : « *Moi je suis en 2ème catégorie. Logiquement j'aurais jamais dû m'inscrire aux Assedic. Je suis assise sur 2 chaises : je touche les Assedic, donc je suis censée travailler selon eux, mais vu que je suis en 2ème catégorie à la sécu, je n'ai plus le droit de travailler* ».

Et cette limite du temps de travail ne présente aucun avantage pour nous.

D'une part, le ratio fatigue/bénéfices financiers n'est pas rentable : « *35 heures ça vaut pas le coup. C'est une fatigue pour rien. Je pense qu'il faut faire la part des choses quand on est malades. Je ne suis pas motivée pour aller bosser 35 heures. Je préfère les laisser à des gens qui en ont plus besoin que moi. Quelqu'un qui est à mi-temps et qui veut travailler à plein temps* ». D'autre part, on a tout simplement peu de chances de trouver : « *Je vais jamais trouver un travail. Quelqu'un qui veut travailler à mi-temps n'y arrive déjà pas alors moi...* ».

Pour celui qui a une pension de l'Etat, c'est encore plus difficile, car : « *Avec la pension de l'Etat je ne pouvais pas travailler plus de 22 heures par mois. Et comme j'étais fonctionnaire, je n'ai pas pu trouver de travail à cause de cette limite* ».

Aussi, on pense aux difficultés d'intégration du fait du peu de présence au travail : « *On ne peut pas s'intégrer dans un groupe si on a très peu d'heures* ».

Dans ces conditions, on préfère encore parfois **ne plus bénéficier de certaines allocations**, comme l'allocation solidarité : « *Je suis en fin d'allocation solidarité. J'essaye de me la faire couper par tous les moyens : je ne réponds pas aux convocations, je mets n'importe quoi, que je n'ai pas pu venir pour telle ou telle raison... Mais ils continuent. Moi je sais très bien que j'aurai jamais 35 heures de travail par mois. J'aimerais bien qu'on me coupe les Assedic, puis que je reste pendant 3 mois avec un minimum, pour que je me fasse compléter par la Sécu* ».

▪ **La rareté des emplois adaptés et attractifs pour les personnes handicapées**

Trouver un emploi adapté à nos capacités est plus que difficile, et ce dès la déclaration à l'ANPE de notre handicap. Car l'ANPE est tenue de nous trouver un boulot adéquat, donc c'est encore un handicap supplémentaire pour nous. En plus, il faut adapter l'entreprise, et l'emploi en fonction du handicap de chaque personne. C'est essentiel, car quand les postes sont inadaptés, cela pose d'importants problèmes. L'une de nous témoigne : « *Ça n'allait pas. Ils ne pouvaient pas changer les ordinateurs de place, à cause de mes phobies. J'ai eu peur d'être agressée sur mes failles, donc petit à petit, je n'ai plus pu aller au boulot. J'arrivais plus à franchir la porte. J'étais dehors mais je ne la franchissais plus* ».

Aussi, ce sont des **emplois** qui ne conviennent pas parce qu'ils ne sont **pas motivants** : « *Moi j'ai perdu mon boulot. J'étais auxiliaire de vie, mais je vois mal aller travailler dans une usine ou un atelier protégé, c'est vraiment pas mon but de rester 8h enfermée* ».

Concilier les uns et les autres est difficile et pourtant « **On ne peut pas balancer la personne handicapée au milieu de la société et lui dire démerde-toi ! Mais c'est ce qu'on fait** ».

▪ **L'invalidité du fait d'une maladie psychologique : une contrainte supplémentaire dans l'emploi**

« **J'avais une invalidité psychologique, ce n'est pas bon pour le travail** ». Voilà la conclusion que l'une d'entre nous tire après plusieurs expériences professionnelles difficiles. Lorsqu'elle travaillait, elle craignait constamment d'être jugée du fait de sa maladie psychologique. Maintenant qu'elle ne travaille plus, elle appréhende un éventuel retour à l'emploi car elle a peur de la manière dont sera perçue sa période d'inactivité : « *Si un jour je retourne au travail, que je dis à mon employeur que je suis invalide, alors que je n'ai pas un bras cassé, ni aucune invalidité physique, l'invalidité psychiatrique fait peur. Parce que c'est l'inconnu. Alors on va me demander ce que j'ai fait pendant toutes ces années. A part répondre que je me suis soignée moi, je ne saurais pas quoi dire* ».

Au vu de tous ces obstacles à l'emploi, **quels choix s'offrent à nous ?**

II. Les alternatives aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans l'emploi

▪ **La nécessité de démissionner**

Pour ceux qui ont eu l'opportunité de travailler mais qui ont connu de mauvaises conditions de travail, démissionner est devenu la **seule issue possible**. On peut s'imposer soi-même la décision de démissionner car on se sent coupable de ne pas être aussi efficace qu'un travailleur qui a toutes ses capacités physiques et intellectuelles : « *J'ai démissionné de mon travail puisqu'au bout de 18 mois, je trouvais que je revenais chère à mon employeur, mais mon employeur m'a soutenue et a fait intervenir un syndicat. Du coup on est tombés d'accord, le dossier s'est monté tout seul et j'ai obtenu une invalidité de 2ème catégorie* ». La nécessité de démissionner peut aussi venir du fait d'un **sentiment de discrimination directe de la part des autres employés** : « *Les ouvriers m'empêchaient constamment de travailler parce qu'ils voyaient que je ne travaillais pas comme eux. Alors j'ai été obligée de partir. Pourtant j'avais 1800 € au total quand je travaillais, entre mon salaire et mon allocation d'invalidité. C'était très bien, mais j'ai dû partir. Et puis les autres ils ne faisaient rien, même les chefs. Je suis tombée dans la dépression. Puis quand j'ai vu que ça n'allait pas s'arrêter, j'ai dit au directeur que je ne pouvais pas continuer. Et puis je suis rentrée chez moi* ».

▪ **Se tourner vers le travail au noir**

Pour d'autres qui ne voient pas leurs recherches de travail aboutir, il est possible d'opter pour le travail au noir. « *J'ai essayé de travailler mais c'était difficile. On trouvait toujours une raison pour m'empêcher de travailler. Donc j'ai fait beaucoup de travail au noir* ».

▪ **Opter pour le bénévolat en substitut à une activité salariée**

Aussi, le bénévolat peut être une réelle échappatoire à l'inactivité, pour des motivations différentes pour chacun de nous. Pour ceux qui cherchent tout simplement à **se sentir utiles**, le bénévolat peut devenir un réel besoin : « *C'est comme une drogue en fait. J'en ai besoin, parce que c'est là que tu peux tout dire. Enfin pas tout, mais au moins tu as ton utilité ici* ». Au-delà de l'utilité, d'autres évoquent **l'envie d'être reconnu** : « *Je suis rentré dans le bénévolat car c'était le seul endroit où je pouvais m'exprimer, travailler et être reconnu comme individu à part entière* ». Enfin, certains qui ont le sentiment d'être assistés parlent de la notion de contre-don : « *Je vois bien que je contribue au déficit. Mais moi je me dis que j'apporte quelque chose aussi, quand je suis à ATD Quart-Monde notamment, et à d'autres endroits, dans les échanges que j'apporte. C'est mon refus à moi de dire à la société : « Je sers quand même à quelque chose, même si je cause le déficit »* ».

Malgré toutes ces difficultés, nous avons fait le constat que **chacun d'entre nous a le désir de travailler**.

III. Une volonté de travailler malgré tous les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans l'emploi

Aussi, après avoir pu discuter de nos conditions de vie globales respectives, l'une de nous dit **préférer le statut d'invalidé à celui d'adulte handicapé** pour ce que l'invalidité offre en termes de **possibilités de retour à l'emploi** : « *Je ne veux pas du statut d'AAH. Je préfère avoir l'invalidité. Parce qu'avec l'invalidité j'ai encore cet espoir de retrouver un travail. Je ne vois pas pourquoi je me mettrais dans un statut que je ne veux pas, même si ça m'apporte des avantages. Mais je peux encore réfléchir, j'ai toute une vie pour réfléchir. Pour le moment je sais pas, je me sens pas prête* ».

Nous avons également réfléchi à ce qui pourrait faciliter un retour à l'emploi. Nous avons trouvé plusieurs éléments.

▪ **L'accès à des formations spécifiques et efficaces**

L'accès à des formations pour les personnes en invalidité nous paraît fondamental : « *Il y a rien au niveau des formations pour les handicapés. On parle du travail des handicapés, on fait des lois pour que les patrons embauchent des handicapés, ce qu'on oublie c'est de faire des formations pour les handicapés. Parce que quand tu as un handicap tu ne travailles pas de la même manière, à la même vitesse, t'as pas toutes tes capacités, ni intellectuelles ni physiques, donc il faut un travail adapté, mais ça n'existe pas* ».

▪ **Des opportunités de contrat de travail**

Certains types de contrats nous sont plus facilement accessibles. L'une de nous a ainsi pu bénéficier d'un **CES (Contrat Emploi Solidarité)** et en a été très satisfaite, notamment parce qu'elle était très éloignée de l'emploi à l'époque : « *J'ai été en soin et je n'ai pas travaillé un long moment, puis un jour lors d'une réunion ATD Quart-Monde à Besançon, j'ai simplement dit que j'avais envie de travailler parce que je me sentais pas bien, inutile dans ce monde. J'étais déjà en deuxième catégorie et je ne savais pas revenir en*

arrière. Donc quelqu'un qui travaillait à la MSA m'a entendue, du coup on m'a fait rentrer à la MSA sous un essai en emploi CES, donc là mon médecin conseil du travail a régressé l'invalidité en première catégorie pour que je puisse travailler ». Le soutien du directeur a été capital pour elle. D'une part, c'est grâce à ce reclassement dans son statut d'invalidé qu'elle a pu accéder au CES. D'autre part, le directeur a tout fait pour lui créer un autre poste lorsqu'elle n'a plus pu « rentrer » dans le poste qu'elle occupait. L'aide d'un psychologue a également été nécessaire pour faciliter ce retour à l'emploi.

Aussi, les **associations** offrent parfois des **possibilités d'embauche intéressantes** : « J'ai eu de la chance, comme je connaissais beaucoup de monde à ATD Quart-Monde, c'est comme ça que j'ai retrouvé du travail. On m'a laissé travailler parce que c'était par le biais d'une association. Tous les autres emplois pour lesquels j'étais compétente à l'époque, on me les a refusés ».

▪ **Le réseau plus efficace que les institutions**

La plupart d'entre nous souhaitons « **qu'on nous laisse la possibilité de gagner un peu d'argent par nous-mêmes** ». Pour les plus chanceux d'entre nous qui avons réussi à trouver du travail, c'est souvent plus grâce au réseau que par nos recherches de travail, même suivies. « C'est mon frère qui m'a trouvé du travail. Il s'occupait de moi ». Ce soutien de personnes de notre entourage est parfois essentiel, même une fois le travail obtenu : « Quand je n'étais plus avec une personne que je connaissais, j'étais perdue. Du coup j'ai perdu pied. Il n'y avait plus ce soutien, ce repère ».

Ainsi, il existe tout de même des **moyens de contourner les diverses difficultés rencontrées dans l'emploi** pour nous qui sommes en situation de handicap. Mais sans ces conditions, on peut **s'éloigner rapidement et considérablement de l'emploi**, jusqu'à avoir peur du milieu professionnel. Alors travailler oui, mais pas à n'importe quel prix : du soutien, des emplois intéressants, des conditions de travail décentes, dans le respect de chacun, nous semble le minimum que souhaiterait n'importe quel individu.



Le constat d'un marché de l'emploi insuffisamment adapté : reflet d'un échec des mesures d'incitation à l'embauche ?

Si l'on s'en réfère au taux de chômage, le message est clair : le marché de l'emploi est insuffisamment adapté au handicap. En 2008, l'Insee indique que **le taux de chômage** des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap s'établit à **22 %²³⁵, soit plus du double** de celui de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. En juillet 2012, l'Observatoire des Inégalités indiquait que le chômage des travailleurs handicapés progressait plus vite que pour l'ensemble des actifs : « *leur nombre a augmenté de 14 % en 2011 par rapport à 2010 et de 38 % par rapport à 2008. Dans le même temps, le total des demandeurs d'emploi s'est accru de 5,3 % entre 2010 et 2011 et de 31 % depuis 2008. Deux facteurs contribuent à cette plus forte augmentation du chômage des handicapés : ils sont souvent peu diplômés et subissent la contraction de l'emploi peu qualifié, tandis qu'ils sont désormais plus nombreux à chercher un emploi, encouragés par la nouvelle réglementation et le sentiment de régression des stéréotypes* ».

Pourquoi un tel décalage ? Malgré leur renforcement, les mesures d'incitation à l'embauche de personnes en situation de handicap ne semblent pas suffire. C'est également la conclusion de l'Observatoire des Inégalités : « *le nombre d'entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés a diminué de 6 % entre 2010 et 2011 et de plus de 18 % depuis 2007, d'après le bilan annuel de l'association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation du montant des pénalités financières dues par les entreprises contrevenantes depuis la loi de 2005 en faveur des personnes handicapées. Il n'en demeure pas moins que 47 520 entreprises ne respectent toujours pas leur obligation d'emploi à fin 2011* ».

²³⁵ La notion de chômage se base ici sur la déclaration spontanée des personnes et non du sur la définition du Bureau International du Travail.

Dans son article (cf. p.161), Eve Gardien, sociologue-chercheur revient sur l'histoire des dispositifs d'intégration professionnelle à destination des personnes en situation de handicap, et fait le constat d'une situation actuelle problématique. Par ailleurs, tous les acteurs rencontrés s'accordent sur le constat d'une **inadaptation réelle du marché de l'emploi** aux personnes en situation de handicap. Au fil du temps, il semble que les critères de recrutement se sont durcis, surtout pour les personnes souffrant d'une déficience mentale.

Employabilité et productivité des personnes handicapées : des mentalités à faire évoluer

Quel impact du **facteur « crise »** ? Les difficultés économiques actuelles rencontrées par les entreprises ne facilitent pas l'embauche des personnes handicapées : *« Oui, je pense que le handicap est un frein. Faut dire, aujourd'hui le chômage augmente, trouver un emploi est de plus en plus difficile, donc je me mets à la place des sociétés et j'imagine qu'elles vont préférer prendre quelqu'un en bonne santé, plutôt que quelqu'un comme moi qui a une maladie. Un handicap mais causé par une maladie. Qui peut susciter des arrêts de travail etc. »* nous confie une personne en situation de handicap²³⁶.

Et pourtant, les compétences professionnelles se mesurent-elles en fonction du degré de handicap ? Il semble encore que beaucoup d'employeurs confondent « handicap » et « incompétence ». Une personne en situation de handicap témoigne²³⁷ : *« Ce qui les freine : c'est **la peur** [...] Les personnes handicapées cumulent un certain nombre d'inconvénients qui font que leur employabilité est encore plus compliquée. Ce n'est pas normal, ça veut dire que à la base, y a un travail à faire et après, au niveau des employeurs, il faut lever le voile du handicap, pour s'apercevoir **qu'on a des potentiels qu'on perd inutilement** »*. Des chargés de recrutement rencontrés dans le cadre de la journée de rencontre employeurs / personnes en situation de handicap renvoyaient la difficulté de perception du handicap par le client potentiel : *« Sachant que l'on travaille dans la prestation, et qu'on a des clients, parfois on n'a pas trop le choix. Par exemple, si nous on embauche une personne on va peut être pas arriver à la placer chez le client, c'est le client qui ne voudra pas »*. Ainsi, le travail sur les **représentations du handicap par les employeurs** (et plus largement par chacun d'entre nous), est important à renforcer car il est un levier important sur l'accès à l'emploi de ce public.

Le statut d'handicapé : une forme de discrimination en soi

La loi est très claire vis-à-vis de la discrimination à l'emploi en raison d'un handicap : *« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement en raison de son état de santé ou de son handicap »*²³⁸. Et pourtant, les acteurs rencontrés font état de **situations de discriminations à l'encontre de personnes en situation de handicap**. Eve Gardien, sociologue-chercheur ajoute que si la discrimination à l'embauche se fait plus rare : aujourd'hui, plus de 20 % des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap font toujours le choix de ne recruter aucun travailleur handicapé. Par ailleurs, les phénomènes de discrimination ne concernent pas seulement l'embauche, ils peuvent survenir tout au long du parcours professionnel de la personne.

²³⁶ Interview réalisée par la MRIE lors de la journée « mardi du handicap », 13 mars 2012, Lyon.

²³⁷ Idem.

²³⁸ Service-public.fr

Qu'en est-il pour les personnes qui cumulent un **handicap et une situation de pauvreté financière** ? Nous n'avons pas trouvé d'études spécifiques sur le sujet. Toutefois, la discrimination est le premier point présenté par les militants d'ATD Quart-Monde, dont la réflexion a vite amené au constat suivant : « *le statut d'handicapé : une forme de discrimination en soi* ». Ces derniers insistent en effet sur les conséquences de la discrimination, notamment celle véhiculée par les collègues de travail.

Entre discrimination et discrimination positive : quel équilibre ? Face à la discrimination des personnes en situation de handicap vis-à-vis de l'emploi, un certain nombre de mesures législatives tentent de contrecarrer la tendance (cf. encadré p.152). Des outils sont pensés : coaching, CV vidéo, sites internet spécialisés, journées spécifiques de recrutement... Mais ces outils ne sont pas accessibles à tous, ils nécessitent souvent des moyens financiers et une bonne orientation (ou un accompagnement) sur le marché de l'emploi. En outre, une personne en situation de handicap rencontrée lors d'une journée de recrutement employeurs / personnes en situation de handicap²³⁹ interroge : « *C'est la première fois que j'assiste à ce genre de chose. C'est du sur-mesure. Est-ce qu'il faut faire du sur-mesure pour les personnes qui ont un handicap ? Je serais tenté de dire quel dommage. Ça prouve qu'il y a un problème* ».

Handicap d'un accès à l'emploi restreint pour les personnes en deuxième catégorie d'invalidité

L'accès à l'emploi de certaines personnes en invalidité est très encadré. Les personnes relevant de la deuxième catégorie d'invalidité ont en effet une possibilité d'emploi partiel : **35 heures par mois**. Cela représente moins du quart d'un temps plein : pas facile pour se familiariser avec son travail et s'intégrer dans une équipe.

Sur des postes payés au SMIC, 35 heures par mois c'est environ **330 € de salaire brut**. La plus-value est donc bien moindre côté finances. Et pourtant, Evelyne compte sur ce pécule supplémentaire pour s'en sortir financièrement. Quant aux militants d'ATD Quart Monde, ils soulignent fortement ce paradoxe et insistent sur leurs difficultés à trouver un emploi dans ces conditions là.

²³⁹ Interview réalisée par la MRIE lors de la journée « mardi du handicap », 13 mars 2012, Lyon.

Difficultés d'emploi = difficultés financières

Les **difficultés d'accès à l'emploi engendrent des fragilités financières**, d'autant plus importantes que la personne est déjà dans une situation financière délicate. Or, plus la situation est enkystée et plus l'éloignement de l'emploi est marqué. Ces personnes cumulant une situation de handicap et de pauvreté sont invisibles des acteurs de l'emploi, c'est ce que nous confiaient des recruteurs spécialisés dans le champ du handicap²⁴⁰.

Un parcours dans l'emploi à sécuriser

Le parcours professionnel des personnes en situation de handicap **doit pouvoir être maintenu**, le mieux possible, après l'accident éventuel ayant causé le handicap d'une personne. La survenue d'un accident perturbe fortement l'équilibre à tous les niveaux. Ne pas pouvoir adapter son activité professionnelle précédente à sa situation sanitaire est une difficulté supplémentaire conséquente. Elle a des **répercussions sur l'équilibre personnel mais aussi financier**. C'est ce qui est arrivé à Evelyne : à 41 ans, suite à un AVC, son employeur n'a pas « reclassé » son poste. Aujourd'hui sa situation financière en pâtit (cf. monographie p.160).

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap rencontrées insistent fortement sur la sécurisation de l'environnement de travail. Les militants d'ATD Quart-Monde ont fortement souligné les **difficultés d'intégration** dans l'entreprise, notamment dans les relations avec les collègues. « *Dans mon précédent emploi, j'étais très bien accompagnée. [...] Quand ma maladie a été diagnostiquée, ça faisait plus de 10 ans que je travaillais dans cette entreprise, mon employeur a fait en sorte d'aménager le maximum qu'il pouvait pour me faciliter la tâche. Après, moi, j'ai demandé un arrangement pour partir mais plus par rapport à mes collègues de promiscuité avec qui ça ne se passait pas très bien ; qui au début ont accepté mon handicap et puis qui au fur et à mesure l'acceptaient de moins en moins, me mettaient des barrières* »²⁴¹ témoigne une personne en situation de handicap.

Au-delà de la discrimination véhiculée, dans certains cas, par les collègues de travail, c'est encore le poids du regard de la personne sur elle-même qui peut être à l'origine d'un malaise. Dans leur article, les militants indiquent « *on se sent **coupable** de ne pas être aussi efficace qu'un travailleur qui a toutes ses capacités physiques et intellectuelles* ». L'un d'entre eux va jusqu'à se culpabiliser du coût financier qu'il représente pour l'entreprise. Un autre décide de démissionner. Ces situations interpellent sur l'importance d'un dialogue avec les responsables et d'un accompagnement soutenu qui permette de **sécuriser la personne et lui rappeler ses compétences**.

²⁴⁰ Idem.

²⁴¹ Interview réalisée par la MRIE lors de la journée « mardi du handicap », 13 mars 2012, Lyon.

UN MAINTIEN DANS L'EMPLOI IMPOSSIBLE, LES REALITES DE VIE D'UNE MERE DE FAMILLE

Evelyne bénéficie du service d'accompagnement à domicile de l'Association des Paralysés de France (SESVAD). Chaque semaine, elle se fait aider par une conseillère en économie sociale et familiale pour ses démarches administratives. Une aide ménagère la soutient dans l'entretien de son logement 6 heures par semaine. Par ailleurs, elle est suivie par un psychologue du SESVAD.

En 2005, Evelyne a été victime d'un AVC. Après 3 semaines de coma, elle s'est réveillée avec une hémiparésie côté droit. Elle a fait 1 an de rééducation cognitive et sensorielle avant de retrouver un certain équilibre. Puis, elle a été accueillie par un centre d'accueil de jour de l'ADAPT²⁴². A travers un suivi social et professionnel, cet accompagnement lui a permis « *d'envisager l'avenir* ».

Auparavant, Evelyne travaillait dans une Mairie en tant qu'agent territorial. Après l'accident, elle a pu percevoir son salaire intégral pendant 3 ans du fait de son statut de fonctionnaire. Cela a été d'un grand secours. Par ailleurs, au cours de cette période de transition, les conseils et orientations de professionnels associatifs, comme ceux de l'Association des Paralysés de France, lui ont été précieux. Côté famille, sa mère a joué un rôle primordial. Sans son appui, ses enfants auraient probablement été placés. Ce soutien familial lui a conféré une « *tranquillité d'esprit* » qu'elle n'oublie pas aujourd'hui.

Une fois ses difficultés de santé stabilisées, son employeur n'a pas souhaité « reclasser » son poste. Il ne lui a pas laissé le choix de travailler. Evelyne a donc dû prendre une retraite pour invalidité à 41 ans. La retraite liée à l'activité professionnelle qu'elle avait réalisée dans le secteur privé ne pouvait pas lui être versée avant ses 60 ans. Il lui a donc fallu se satisfaire de 760 € de retraite par mois avec des enfants de 13, 9 et 7 ans. Ses revenus étant juste au dessus du plafond de la CMU-C, elle ne peut en bénéficier.

Aujourd'hui, le départ de son plus grand va lui faire passer ses allocations familiales de 800 € à 300 €. Depuis quelques temps, elle est obligée de se rendre au Restos du cœur, elle explique « *quand je me suis rendu compte qu'il fallait que j'aille, moi, au Restos du cœur, j'ai mis plusieurs mois à le digérer* ». Elle ajoute qu'aujourd'hui elle n'a pas le choix. « *C'est maintenant que je devrais toucher ma retraite, pour pouvoir aider*

mes enfants », et non dans 10-15 ans quand ils auront quitté le domicile familial.

Du fait de sa fatigue et de ses difficultés de santé, Evelyne ne peut travailler qu'à mi temps. Mais une activité professionnelle même à mi temps serait d'un grand secours sur le plan financier.

Passionnée par les chevaux, elle a fait sept ans de bénévolat dans un centre équestre. Aujourd'hui on lui propose de s'occuper des abonnements d'équitation. Elle espère que cette activité bénévole pourra déboucher sur un travail. Cela lui permettrait d'allier ses aspirations professionnelles à ses besoins financiers.

Aujourd'hui, ses enfants ont grandi, ils sont tous adolescents, une période difficile... Evelyne explique utiliser deux fois plus d'énergie et de diplomatie pour les éduquer. Divorcée depuis longtemps, l'ami avec lequel elle passait son quotidien l'a quitté peu de temps après l'accident. « *Tout le monde dit qu'il y a un avant et un après [l'accident]. Les gens sont beaucoup plus agressifs, ils sont moins patients et cela se confirme dans la vie affective* » nous confie-t-elle.

En conclusion, Evelyne souhaite rappeler l'importance du regard sur la différence. Les regards sont trop souvent « *moqueurs* » voire « *méchants* » vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Elle aspire à un mieux « *vivre ensemble égaux et différents* », à plus d'entraide et de solidarité entre chacun d'entre nous.

²⁴² Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Des bas niveaux de qualifications, un manque de formations proposées

La valorisation des parcours professionnels passe également par la formation. Or, l'Insee indique que les personnes avec une reconnaissance ouvrant droit à l'OETH²⁴³ sont aussi **plus âgées et moins diplômées** que l'ensemble de la population des 15-64 ans²⁴⁴. Et pour cause : les reconnaissances faisant suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle sont délivrées pour plus de **80 % à des hommes travaillant comme ouvriers**²⁴⁵. D'où des difficultés importantes de reconversion professionnelle pour ces personnes disposant de faibles niveaux de qualification. Eve Gardien, sociologue-chercheur, ajoute que le public en situation de handicap ne correspond pas aux attentes de qualification du marché de l'emploi (cf. encadré ci après), ce qui interroge la politique de formation menée à leur égard.

A ce sujet, les militants d'ATD Quart-Monde font état d'**un manque de formation conséquent**. Une personne en situation de handicap²⁴⁶ témoigne : « *S'agissant du handicap, il y a une problématique particulière, qui rend encore plus difficile l'accès. C'est que ceux qui ont un handicap n'ont pas pu accéder à une formation initiale ou continue, leur permettant d'avoir une qualification suffisante pour pouvoir entrer sur le marché de l'emploi, on sait les enjeux et les critères d'embauche toujours plus élevés* ». Et sans formation : les embauches se font encore plus rares.

La faute de l'école ?

Quelle responsabilité pour l'école sur le faible niveau de qualification de ces publics ? Comment celle-ci permet-elle une intégration de l'élève handicapé au cours de sa scolarisation ? Nous renvoyons ici à la lecture de « Des dispositifs et des problématiques propres à chaque période de la vie » (Cf. p118) où sont exposés les enjeux de scolarisation des enfants en situation de handicap. On retiendra ici que les jeunes sortent encore trop souvent avec des niveaux de qualifications qui ne facilitent pas leur entrée dans la vie active et l'exercice d'une activité rémunératrice leur permettant de subvenir, seuls, à leurs propres besoins.

UN FAIBLE TAUX D'EMPLOI DES ACTIFS HANDICAPES PERSISTANT : UNE INEGALITE DES CHANCES SOCIALEMENT CONSTRUITE, BIEN PLUS QU'UNE SIMPLE DISCRIMINATION.

Depuis la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, la France invente, met en œuvre et réaménage des dispositifs d'intégration professionnelle pour les personnes en situation de handicap. Les premières mesures ont tout d'abord été orientées en faveur des mutilés de guerre. La loi de 1924 établissait la première obligation d'emploi pour les entreprises en direction des invalides de guerre, à hauteur de 10 % ETP. Puis, furent votées en 1929 une loi élargissant le panel des bénéficiaires aux accidentés du travail, et en 1957 une loi ouvrant ces mêmes acquis sociaux aux infirmes civils (7 % pour les invalides de guerre et 3 % pour les autres catégories de public bénéficiaire). En 1987, une nouvelle loi instaurait le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats quant au respect de ces quotas. Enfin, la loi 2005 rajouta à la pression exercée sur les employeurs, qu'ils soient du secteur privé ou public, en renforçant les incidences financières d'un manquement aux obligations de respect du quota d'embauche de travailleurs handicapés. Cette débauche de législations et de moyens a-t-elle résolu l'enjeu social endémique d'une inégalité sociale vis-à-vis de l'emploi entre personnes handicapées et personnes sans problème de santé durable ?

Assurément non. En effet, aujourd'hui, en France sur les 5 millions d'actifs déclarant un problème de santé durable ou un handicap limitant leur capacité de travail, seuls 284 000 sont recrutés dans le privé assujetti et 175 000 dans le public assujetti à l'obligation de quota. Et bien que les entreprises non assujetties (moins de 20 salariés ETP) soient également pourvoyeuses d'emploi pour les travailleurs handicapés, il n'en reste pas moins que 257 000 d'entre eux sont inscrits au Pôle Emploi (catégories 1,2 et 3), que ce chiffre augmente et généralement plus vite que celui des demandeurs d'emploi valides. D'autres actifs handicapés renoncent purement et simplement à chercher un emploi, notamment au regard de la difficulté

²⁴³ L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés.

²⁴⁴ Commentaires annotés en dessous du tableau sur : « *Caractéristiques de la population avec reconnaissance du handicap en 2008* », site internet de l'Insee.

²⁴⁵ Idem.

²⁴⁶ Interview réalisée par la MRIE lors de la journée « mardi du handicap », 13 mars 2012, Lyon.

de la tâche. Enfin, les derniers travaillent sans déclarer leur situation de handicap et ne peuvent donc pas être précisément comptabilisés à ce titre.

Comment expliquer qu'après près d'un siècle de politiques publiques favorables à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, les résultats ne soient pas davantage positifs ? Un ensemble complexe de causalités est à prendre en compte. Quelques éléments de réflexion seulement seront apportés au lecteur dans le cadre de cet encart.

Tout d'abord, il faut penser l'impact de la discrimination. Même si la discrimination à l'embauche semble aujourd'hui fléchir, constatons qu'un peu plus de 20 % des entreprises assujetties font toujours le choix de ne recruter aucun travailleur handicapé. Par ailleurs, plusieurs recherches et études ont montré, et ce à différentes reprises, que la simple mention du terme « handicap » dans le CV diminuait entre deux à trois fois les chances d'obtenir un entretien de recrutement. En outre, il est prouvé que cette discrimination se poursuit tout au long de la carrière professionnelle, en termes de moindre évolution professionnelle et de moindre accès à la formation continue. Aussi, une des mesures phares, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), qui concerne aujourd'hui environ 1 800 000 individus en France - cette demande est à l'initiative des actifs directement concernés ; l'obtention de la RQTH permet de bénéficier d'avantages et d'en faire bénéficier son employeur - est à double tranchant. En effet, elle implique pour sa mise en œuvre la déclaration du handicap à l'employeur, et, par voie de conséquence, peut possiblement être à l'origine d'un comportement discriminatoire.

D'autres facteurs rentrent en ligne de compte pour expliquer ce faible taux d'emploi des actifs handicapés. Prenons aussi en compte les difficultés que les employeurs, déployant une politique volontariste de recrutement de travailleurs handicapés, rencontrent. De fait, ils peinent à trouver des candidats qui correspondent aux qualifications recherchées. Les étudiants handicapés s'orientent souvent vers des filières au potentiel de recrutement moindre : les sciences humaines et sociales par exemple. Mais le facteur explicatif majeur des difficultés rencontrées par les entrepreneurs reste sans conteste le faible niveau de formation de la population des travailleurs handicapés dans son ensemble. C'est d'ailleurs aussi un des facteurs clés de difficulté des opérations de reclassement direct. Quelques éléments de constat : 52 % des travailleurs handicapés sont sans diplôme et 34 % titulaires d'un diplôme de niveau 5. Aussi ce public ne correspond guère aux attentes de qualification du marché de l'emploi contemporain.

Que penser alors de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap ? Là encore, un ensemble de facteurs dont la liste serait trop longue à exposer participe à expliquer cet état de fait. Disons que pour les jeunes handicapés (enfants et adolescents), la filière spécialisée prépare davantage et mieux aux emplois en ESAT qu'à une insertion professionnelle en milieu professionnel ordinaire. A la sortie de cette filière, le niveau de qualification est faible, même lorsque les élèves n'ont pas de déficience intellectuelle. On peut espérer que les principes posés par la loi de 2005, impulsant le développement de partenariats avec l'éducation nationale et le milieu ordinaire en général, auront des effets bénéfiques sur ces difficultés. Concernant les handicaps survenant à l'âge adulte, il se trouve qu'une part importante des accidentés du travail et des maladies professionnelles provient de secteurs d'activité à faible niveau de qualification, que les acquis de l'expérience professionnelle une fois le corps atteint ne sont pas toujours transférables dans une nouvelle fonction ou vers un autre poste, que ce faible niveau des prérequis ne facilite pas une reconversion professionnelle.

Bien évidemment, de multiples facteurs restent à exposer pour compléter ce tableau lacunaire, brossé en quelques coups de pinceau. Mais les grandes tendances apparaissent déjà, saillantes. Malgré des politiques anti-discrimination récentes et une politique de discrimination positive séculaire des actifs handicapés, l'inégalité des chances en matière d'accès, de maintien et d'évolution dans l'emploi est patente. Et si l'on rajoute à cela les représentations sociales relatives aux personnes handicapées leur conférant, avant toute évaluation un peu sérieuse de leur potentiel, une incapacité, une moindre rentabilité ou des incompétences, le lecteur comprendra aisément la persistance de ce faible taux d'emploi dans le temps.

Eve GARDIEN,
Sociologue-chercheur associé au Centre Max Weber (UMR 5283)

Des leviers structurels, solidaires ou individuels

L'amélioration de l'accès à la formation, initiale comme continue, est donc un levier important pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, et donc une sécurisation financière. **L'application des lois** favorisant l'intégration de ce public sur le marché de l'emploi ainsi que **l'évolution des mentalités** vis-à-vis du handicap, sont autant de pistes sur lesquelles il faut agir en permanence.

D'autres leviers sont pensés par les associations (notamment l'APAJH) qui souhaitent travailler sur « l'utilité solidaire ». Il s'agit de permettre à la personne en situation de handicap de se sentir utile en proposant son aide à quelqu'un d'autre. Il pourrait être intéressant de développer des démarches plus solidaires comme : le bénévolat, le troc ou l'entraide. Ainsi, « *la mobilisation des énergies permettrait d'être moins seul et moins pauvre* » souligne Denis Redivo, directeur de l'APAJH de la Drôme. Dans cette optique, l'APAJH et Trisomie 21 dans la Drôme, souhaitent mettre en place un « **quartier solidaire** » qui regrouperait des personnes en situation de pauvreté et/ou de handicap. Ces personnes se rendraient des services contractualisés et gratuits.

Mais, revenons sur les **leviers plus « individuels »** (à la portée de chacun) notamment pointés par les militants d'ATD Quart-Monde. Certains répondent à l'enjeu de reconnaissance liée au travail : comme la réalisation d'activités bénévoles. D'autres répondent à l'enjeu financier : comme le travail non déclaré. Toutefois, ces stratégies diverses ne sont pas suffisantes et ne remplacent pas les bénéfices liés à l'exercice d'un emploi. L'appui sur les réseaux, et l'intelligence de certains responsables attentifs à la formulation d'un projet professionnel sont des opportunités uniques, bien que rarissimes. C'est également à ce niveau qu'il convient de travailler en **provoquant davantage de rencontres entre les acteurs du monde professionnel et ceux qui se sont fortement éloignés du marché du travail, du fait d'un handicap et d'une situation de pauvreté.**

UN CADRE DE VIE ADAPTE ET CHOISI : LES FREINS FINANCIERS

La plupart des personnes en situation de handicap vivent à domicile. En effet, selon l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance de l'Insee réalisée en 2000, au niveau national : entre 650 000 et 700 000 personnes handicapées sont hébergées par des institutions spécialisées. La grande majorité vit donc en domicile ordinaire. Cela est vrai à des degrés de dépendance très sévères : « *Ainsi, 54 % des 280 000 personnes confinées au lit vivent en domicile ordinaire. Seulement 18,5 % des 2,6 millions de personnes concernées par le besoin d'aide pour sortir du domicile résident en institution* »²⁴⁷.

Mais **qu'en est-il pour les personnes cumulant un handicap et des difficultés financières ?** Les difficultés financières ont-elles un impact sur le choix du lieu de vie et, plus largement, sur la qualité de vie ? C'est ce que nous proposons de voir dans ce dernier chapitre. A noter qu'il sera davantage question des enjeux concernant les personnes de plus de 60 ans, enjeux que les professionnels rencontrés nous ont plus fortement relayés (de part la nature de leurs fonctions). Pour autant, comme cela est fortement traduit dans les propos qui suivent, les enjeux d'habitat se posent fondamentalement à tout public cumulant handicap et pauvreté.

Adapter son lieu de vie à son handicap : une question d'argent ?

Une situation de handicap nécessite l'adaptation du lieu de vie de la personne. En France et sur la région Rhône-Alpes, cette adaptation du logement peut être, en partie ou en totalité, financée par des organismes extérieurs et ce, en fonction des revenus du ménage.

Adaptation du logement : des aides financières intéressantes ...

Les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées peuvent obtenir des aides financières pour adapter leur logement. Plusieurs réseaux associatifs peuvent les aider faire leur demande et les aider à définir leur projet d'adaptation, identifier les travaux, en évaluer le coût... Pour élaborer ce dossier, la MRIE a travaillé avec le réseau des associations PACT. L'encadré ci après (p.165) présente, en quelques mots, ces associations et les modalités de recours aux aides financières. La communication autour des aides existantes en termes d'adaptation de l'habitat mérite d'être renforcée. Les professionnels et personnes concernées ont rendu compte d'un manque d'information sur le sujet.

... mais en danger !

Depuis le début de l'année, les associations font le constat d'une « *très inquiétante baisse des aides* » et ce, malgré une année européenne 2012 placée sous le thème : « *vieillesse actif et solidarité intergénérationnelle* ». Or, l'adaptation de l'habitat touche beaucoup les publics âgés. Pour les personnes de plus de 60 ans, au cours des cinq années précédentes, l'Union Régionale des PACT répondait à 1 500 à 1 800 demandes annuelles d'adaptation de l'habitat. Pour 2012, les budgets permettront le financement de seulement 300 adaptations. Pour le moment, les PACT montent les dossiers pour toutes les demandes, tout en sachant qu'il y a de fortes chances que beaucoup ne fassent pas l'objet d'un accord de financement. Leurs inquiétudes sont encore plus vives pour les années à venir.

²⁴⁷ INSEE, « *Le handicap se conjugue au pluriel* », INSEE Première n°742, octobre 2000.

ACTIONS DES PACT ET ENJEUX ACTUELS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION DE L'HABITAT

Le mouvement PACT regroupe des associations sans but lucratif aidant les personnes fragiles à améliorer leurs conditions de logement (lutte contre la précarité énergétique, amélioration des logements indécents ou insalubres, adaptation et mise en accessibilité des logements, production de logements sociaux ou très sociaux...). Reconnues « service social d'intérêt général » et agréées par les pouvoirs publics, les associations PACT aident les personnes âgées en perte d'autonomie ou les personnes en situation de handicap, à adapter leur logement pour y vivre de façon autonome.

Pour mener à bien ces missions, les PACT sont constitués d'équipes pluridisciplinaires (techniciens experts dans les travaux d'adaptation, conseillères habitat, conseillères en économie sociale et familiale, chargés d'opération) qui aident la personne à définir son projet d'adaptation, à identifier les travaux à réaliser, à obtenir des aides ou des prêts à très faible coût et veillent à la bonne réalisation des travaux.

Il existe une association PACT dans tous les départements de la région Rhône Alpes.

Les aides existantes pour améliorer les logements des personnes en situation de handicaps

Les travaux mis en œuvre concernent le plus souvent l'adaptation de la salle de bain (et notamment le remplacement de la baignoire devenue dangereuse ou inaccessible par une douche) et l'installation de sièges monte escaliers ou d'ascenseurs verticaux. Ces travaux présentent des coûts variables. En majorité, leur montant se situe aux alentours de 6000 €, mais ils peuvent atteindre 20 000 € voire plus en cas de handicap lourd.

En France, les personnes disposant de ressources insuffisantes peuvent bénéficier, dans certaines conditions, d'aides de la part de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), du Département (notamment Allocation personnalisée pour l'Autonomie), de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et des Caisses de Retraite. Les possibilités d'adaptation de leur logement par les personnes souffrant de handicap avant 60 ans se sont nettement améliorées avec la mise en place en 2006 de la Prestation de Compensation du Handicap. Certaines communes ou certains fonds sociaux peuvent éventuellement apporter un complément.

Ces aides sont précieuses : en Rhône Alpes, les PACT aident chaque année plus de 1 500 personnes à adapter leur habitat pour y vivre de façon autonome. Les personnes aidées ont un revenu inférieur au SMIC dans la quasi-totalité des cas. En 2011 les subventions couvraient la moitié du coût des travaux.

Toutefois, ce système de financement est complexe : pour arriver à solvabiliser une personne disposant de faibles ressources, il faut, le plus souvent faire des demandes auprès de plusieurs organismes. Chaque financeur a ses propres règles d'intervention qu'il s'agisse du plafond de ressource, de la situation de la personne, de la liste des travaux pris en compte ou des justificatifs exigés. Par ailleurs, les taux d'aide varient d'une année sur l'autre et d'un territoire à l'autre. Savoir quelle personne a droit à quelle aide nécessite une expertise en matière d'aides publiques et une étude fine de sa situation. Ceci permet de comprendre, par exemple, pourquoi une personne ne peut trouver sur internet ce à quoi elle a droit.

Enfin, les délais sont longs car les travaux ne peuvent commencer qu'une fois les dossiers déposés et ceux-ci doivent comporter (entre autres) des devis précis correspondant fidèlement aux travaux qui seront réalisés. Il faut compter environ 1 an entre le premier contact avec le PACT et la réponse de l'ensemble des financeurs.

En perspective : la très inquiétante baisse des aides

Depuis deux ans, les aides pour l'habitat des personnes âgées et handicapées ont baissé de manière drastique. Ces aides reposent historiquement sur 3 piliers : les caisses de retraites, les conseils généraux et l'Etat (via l'Anah). L'Etat s'est désengagé du budget de l'Anah qui est maintenant financée par la contribution des employeurs à l'effort de construction (1 % logement) et par des crédits fléchés sur l'amélioration des performances thermiques des bâtiments. L'adaptation au handicap n'est donc plus une priorité de l'Anah qui a réduit significativement ses aides et ne finance plus de travaux préventifs pour les personnes vieillissantes en perte d'autonomie.

Les Départements connaissent tous une crise financière grave. Parfaitement conscients des besoins et du rôle préventif de l'adaptation du domicile, ils doivent néanmoins gérer la stabilité des financements nationaux qu'ils distribuent alors que le nombre de bénéficiaires continue de progresser. Ils font des arbitrages difficiles entre les prestations sociales qu'ils gèrent.

Les Caisses de retraite, elles aussi très contraintes financièrement, restreignent leurs aides directes. Les caisses de retraites complémentaires ont supprimé, depuis avril 2012 les aides financières préventives accordées pour les travaux d'adaptation.

Souhaitons que les politiques en cours de définition permettent un changement significatif de la situation.



Contact : Nathalie DOMENACH, Union Régionale des PACT,
ndomenach@pact-rhone-alpes.org

Une adaptation de l'habitat pour vivre dignement

En lien avec 3 PACT de la région (Ain, Drôme et Rhône) et l'Union Régionale des PACT, la MRIE a conduit une analyse complémentaire sur le sujet permettant de mieux cerner les enjeux de l'adaptation du logement, en particulier pour les personnes âgées dépendantes. Un certain nombre de constats se dégagent des entretiens réalisés et de l'analyse de quelques données issues des fichiers des PACT. Ces derniers sont présentés dans l'encadré p.166. Si l'on reprend les conclusions des entretiens avec les personnes, le premier fait marquant est que l'adaptation de l'habitat provoque « *un mieux être indispensable* » et permet de rester chez soi, sous-entendu de ne pas aller en maison de retraite. Les travaux réalisés améliorent notablement les conditions de vie de ces personnes et soutiennent leur autonomie.

ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES PAUVRES EN PERTE D'AUTONOMIE

Les associations PACT agissent pour le maintien à domicile des personnes âgées. Elles sont fédérées en Rhône-Alpes par l'Union Régionale des PACT (UR PACT). Cette dernière a interpellé la MRIE pour mener une enquête exploratoire sur les enjeux de l'adaptation du logement des personnes âgées pauvres ou modestes. Dans un contexte où les financeurs tendent à se désengager, il s'agissait de montrer l'intérêt de l'adaptation du logement du point de vue des habitants. Représente-t-elle ou non un mieux ? Comment faisaient-ils avant que le logement ne soit adapté ? Quelles difficultés rencontraient-ils ? Par ailleurs, il s'agissait aussi d'interroger les enquêtés sur l'accompagnement mené par le PACT et le déroulement de la procédure (montage du dossier, travaux). Plus largement, nous souhaitons connaître le parcours des personnes ainsi que leurs activités et leurs préoccupations quotidiennes. Pour ce faire, grâce aux PACT du Rhône, de la Drôme et de l'Ain, nous avons rencontré et questionné une dizaine de personnes âgées pauvres ou modestes.

Éléments d'identification des enquêtés

En sélectionnant les enquêtés, nous avons veillé à ce qu'ils présentent des caractéristiques assez différentes les uns des autres. Concernant leur âge, ils peuvent avoir entre **60 et plus de 90 ans**. Ils sont en couple mais aussi seuls, en général suite à une séparation ou au décès du conjoint. Ils vivent aussi bien en **milieu urbain** que **rural**. Ils sont **majoritairement propriétaires de leur logement**, souvent **une maison** achetée plusieurs décennies auparavant. Les enquêtés sont tous des **retraités** et perçoivent par foyer **des revenus oscillant entre 600 et 1 300 €**. Pour ceux qui ont le moins de ressources financières, la situation est difficile à vivre. Ils ne se permettent que rarement des écarts. Ils doivent tout compter et anticiper pour boucler les fins de mois. Quelques exemples : afin d'économiser, un premier cultive ses propres fruits et légumes, un second réduit ses dépenses de santé et hésite à ne plus souscrire de complémentaire santé, un troisième essaie de mettre le chauffage au minimum durant l'hiver quitte à supporter le froid. En résumé, les enquêtés se privent et cela peut nuire à leur santé et plus largement à leur qualité de vie.

En observant le **parcours résidentiel** des enquêtés, on peut noter qu'ils sont fortement marqués par la **continuité** : ils ont **peu déménagé** au cours de leur vie, ils ont **souvent habité dans un même secteur géographique**. Ceci a évidemment un impact sur leur rapport au logement. **Ils sont attachés à leur domicile** qu'ils qualifient de « *chez-soi* » ou de « *maison familiale* ». Ils l'ont transformé au fil des années. Ils y ont élevé leurs enfants. Au présent, ils y reçoivent leur famille. Ils sont d'autant plus attachés à leur domicile que, dans son environnement, ils peuvent avoir établis des liens de proximité avec les voisins ou avec certains commerçants. La continuité observée dans le parcours résidentiel se vérifie dans les emplois occupés par les enquêtés. Ils ont travaillé dans un même domaine d'activité (maçonnerie, informatique, commerce, agriculture etc.) voire chez un seul employeur.

Du souhait d'adapter le logement à l'orientation vers le PACT

Qu'est-ce qui fait que les personnes ont souhaité adapter leur logement ? Premier cas de figure, quelquefois elles ont fait face dans leur parcours à **un événement**, à savoir plus précisément **un problème de santé majeur** qui a changé leur vie. C'est par exemple le cas de Jean-Claude qui a eu un arrêt cardiaque et qui a passé cinquante-six jours dans le coma. A la suite de cet incident, il a connu des complications de santé : pertes occasionnelles de mémoire, difficultés à parler, réduction de l'usage d'une jambe. **Deuxième cas de figure**, la majorité des personnes ont été confrontées à une **perte progressive d'autonomie**. Passé un certain temps, elles ont pris conscience qu'elles n'étaient plus en

mesure d'effectuer seules certains gestes de la vie quotidienne comme enjamber une baignoire, monter ou descendre les escaliers, se laver, se retenir par la force de ses bras à une prise en cas de chute etc.

Autre interrogation, **comment les personnes ont-elles été orientées vers le PACT ?** Un enquêté en a entendu parler par son aide ménagère, d'autres l'ont connu par le bouche-à-oreille, et notamment via des amis. Mais de manière générale, les personnes que nous avons rencontrées ont été **dirigées vers le PACT par des assistantes sociales**. Ces assistantes sociales sont, soit de l'hôpital, soit du Conseil Général. Dans ce dernier cas, elles ont été rencontrées lors d'une visite pour obtenir l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Il est à noter selon un enquêté qu'il y aurait un déficit d'information concernant le PACT et la possibilité de réaliser des travaux à domicile. Il a constaté en effet, lors de son premier passage à l'hôpital, que personne ne lui a transmis d'informations alors que précisément il en avait besoin.

Le temps de la procédure : un coût financier non négligeable et un temps d'attente avant les travaux problématique

Le PACT accompagne individuellement les personnes. Il traite le montage administratif des demandes de financement auprès des différents organismes. Il est également présent dans la mise en œuvre des travaux. De manière unanime, les **personnes sont satisfaites de l'accompagnement proposé par le Pact**. Les démarches administratives se sont révélées simples. Seule, l'une d'entre elles a demandé de l'aide à un de ses proches. Les personnes ont trouvé par elles-mêmes les artisans pour la réalisation des travaux. Mais ceci ne leur a pas posé de problèmes.

D'après les enquêtés, **le coût des travaux** peut varier de 5 000 à 13 000 €. Assez souvent, les personnes ont fait adapter leur salle de bains ou installer un monte-escalier. Pour donner quelques exemples, le coût d'adaptation de la salle de bains de Jean-Claude a été de 5 500 €. Les subventions ont été accordées à hauteur de 4000 €. Le reste à charge pour Jean-Claude est de 1 500 €. Chez Rina il a fallu refaire la douche et poser un monte-escalier. Au total, cela a coûté 8 000 € dont 4 000 € de subventions et tout autant à ses frais.

Il apparaît que les enquêtés ne savent pas forcément ce qui va rester à leur charge. Colette dit avoir payé plus de 1 500 € à l'électricien, elle ne sait pas si elle sera remboursée. Si ce n'est pas le cas, elle se demande comment elle fera puisqu'elle vit avec une pension dépassant à peine les 600 €.

Pour revenir sur le coût des travaux, il est clair qu'ils représentent un investissement financier important et plus encore lorsqu'on est en situation de pauvreté. Lors de nos rencontres avec les enquêtés, nous avons pu constater que **sans ces subventions, ils n'auraient pas engagé de travaux** ou auraient dû économiser pour les réaliser. D'après l'un d'eux : *« les subventions ont été vraiment appréciables, je n'aurais pas pu joindre les deux bouts sinon »*. Cependant, malgré ces subventions, certains ont été obligés de **faire un emprunt** ou de **demandeur une aide financière à leurs enfants**. Ainsi Rina : *« si mes enfants ne m'avaient pas aidée, je n'aurais pas pu faire les travaux. C'est eux qui ont payé le plus gros. J'avais presque pas d'économies de côté »*. On voit donc que dans certains cas les subventions ne sont pas suffisantes.

Le temps d'attente avant les travaux est un autre point de la procédure qui constitue à l'évidence un problème. En effet, entre le moment où les enquêtés ont effectué leur demande et la réalisation des travaux, **l'attente est en moyenne de un an**. Entre ces deux étapes, il faut monter le dossier et le faire passer en commission, démarcher les financeurs, trouver des artisans etc. Quasiment toutes les personnes nous ont fait part d'**un temps d'attente trop long**. Ainsi, d'après Colette : *« un jour j'ai appelé, je leur ai dit que ça fait plus d'un an que ça dure, on en est où maintenant ? »*. A un âge où la perte d'autonomie se fait de plus en plus présente et oppressante, avec des difficultés qui s'accroissent au quotidien, l'attente est difficilement vécue. Lucienne témoigne : *« j'ai trouvé le temps long. J'avais de plus en plus de peine pour monter les escaliers »*. Quant à Jean-Claude, il a dû patienter quasiment deux ans avant que les travaux pour sa douche ne débutent. En attendant, il ne pouvait plus l'utiliser et devait se laver au lavabo. Ce qui était extrêmement inconfortable. Au pire, il est arrivé que la personne décède peu après ou peu avant la fin des travaux. Dans le premier cas, elle a tout juste pu en profiter. Dans le second, elle n'en a pas profité du tout. De fait, les travaux ont perdu tout ou partie de leur intérêt. Ce propos peut toutefois être relativisé lorsque les travaux bénéficient au conjoint restant, comme cela est déjà arrivé.

De la réalisation des travaux à leur appréciation a posteriori

Une fois les subventions obtenues, les travaux peuvent débuter. Ceux-ci ont été faits assez rapidement. Ils n'ont pas perturbé le quotidien des personnes âgées. En outre, ils ont été bien exécutés. Ce dont attestent les enquêtés : *« une fois que tout a été décidé, ça a été vite », « le temps d'attente était long mais les travaux ont été rapides », « franchement ça a été vite fait, bien fait, il n'y rien à redire pour cela ! »*. En résumé, **les personnes sont satisfaites du déroulement des travaux**. Néanmoins, deux enquêtés en particulier ont pointé des limites. Pour un premier, les artisans retenus se sont désistés pour laisser la

place à d'autres plus onéreux. Pour un second, il y a eu plus de travaux à réaliser que ceux planifiés initialement. Il en a résulté des dépenses supplémentaires souvent difficiles à assumer en raison de leur caractère imprévisible et de la faiblesse des ressources des personnes.

Les travaux représentent un grand changement dans la vie quotidienne des personnes âgées pauvres ou modestes. Ils sont synonymes d'un **mieux être** tout simplement **indispensable**. Un couple relève que la douche est plus simple à nettoyer que la baignoire. Elle est plus facile d'accès. Il y a moins de risque de chute. Lucienne dit : « *j'osais plus prendre ma douche toute seule. Je me lavais mais j'avais peur* ». Depuis les travaux, elle est plus sereine : « *je me sens moins angoissée [...] je monte aussi plus facilement les escaliers, sans peur de tomber* ». Il y a en effet un réel risque de chute dans les escaliers pour les personnes âgées. Le mari d'une enquêtée est d'ailleurs décédé de cette manière. Jeanine avait aussi des escaliers difficilement praticables. Elle y est tombée plusieurs fois. Aujourd'hui, elle ne pourrait plus se passer du monte-escalier. Selon ses mots, « *l'escalier électrique m'a bien aidée. Il est devenu indispensable. Maintenant, je le prends toujours !* ».

Sans ces travaux, beaucoup de personnes pensent qu'elles auraient dû **quitter leur domicile pour une maison de retraite. Or elles ne le souhaitent pas**. Lucienne affirme : « *à choisir, je préfère rester chez moi. Chez soi, on fait ce qu'on veut, on mange ce qu'on veut, il y a des avantages à être chez soi !* ». De même, Rina : « *je ne veux pas aller en maison de retraite [...] je voudrais finir mes jours là si c'est possible* ». Clairement, la maison de retraite n'est pas décrite comme attractive. Les enquêtés ont le sentiment qu'ils y perdraient davantage leur autonomie et leur vitalité que chez-eux.

Des pistes d'amélioration pour conclure

Point fondamental, on peut dire que **les travaux effectués sont indispensables pour le maintien à domicile des personnes âgées**. Il apparaît aussi que **les aides financières** permettant la réalisation des travaux sont **importantes mais pas toujours suffisantes** puisque certains ont été aidés par des proches ou alors ont recouru à un prêt. **Comment faire pour que les personnes**, et tout particulièrement les plus pauvres, **aient un coût financier moins important à leur charge ?** Ensuite, **le temps d'attente avant les travaux est long. Comment le réduire ?** Comme le suggérait un enquêté, pourquoi ne pas commencer les travaux avant que les fonds ne soient débloqués ? Autres points d'amélioration, il semble important de **rendre davantage lisible la procédure** ainsi que d'**anticiper certains travaux qui surviennent** et que les personnes doivent assumer alors que leurs moyens sont réduits. Pour finir, se pose la question de **la prévention**. La perte d'autonomie est progressive. Par conséquent, **il doit être possible d'anticiper et de réaliser des travaux avant que les personnes ne soient mises en difficulté voire en danger**. Ce qui implique notamment qu'elles connaissent l'existence du PACT et la possibilité de réaliser des travaux à domicile. De ce point de vue, il serait pertinent de **mieux informer les personnes âgées pauvres ou modestes** en ciblant des services sociaux ou sanitaires qui leur sont destinés.

Une opération financière intéressante...

En plus d'améliorer le quotidien de la personne, l'opération d'adaptation du logement est économiquement rentable pour la personne et pour la collectivité. Pour les personnes âgées, le calcul est simple : la partie « hébergement » d'une maison de retraite coûte environ 17 800 € pour une seule année²⁴⁸, alors qu'il faut compter entre 4 000 € et 20 000 € pour une adaptation de logement.

... et pourtant : la pauvreté, un frein dans l'accès à un logement adapté

Et pourtant, l'accès aux travaux d'adaptation de l'habitat n'est pas aussi simple que cela. Un premier bémol à ces dispositifs : en particulier pour les plus âgés, les professionnels sollicités **regrettent que les travaux ne soient pas réalisés en préventif**. Les démarches sont, trop souvent, engagées à la suite d'un événement : accident, décès du conjoint, chute... Mais, les dispositifs (notamment les demandes d'aides financières) ne sont pas adaptés aux réponses dans l'urgence. Et, comme l'ont exprimé les personnes rencontrées, le **temps d'attente** avant les travaux se révèle souvent problématique. D'où l'intérêt de sensibiliser les publics sur

²⁴⁸ Calcul basé sur un coût journalier d'une personne de plus de 60 ans, s'élevant, dans l'Ain, à 48,8€ par jour.

l'importance de penser son habitat au futur, de conserver des financements publics sur l'adaptation préventive et d'informer sur les délais d'attente.

La deuxième difficulté soulevée par les professionnels sollicités est **le refus d'aménagement du logement** par les personnes elles-mêmes. Ces refus sont plus marquants chez les personnes âgées. Ils peuvent s'expliquer par différents facteurs : le fait de ne pas vouloir vieillir (et donc l'envie de retarder au maximum les travaux) ; la peur des travaux (bruit, poussière, difficultés de relogement et peur de faire entrer des « intrus » chez eux) ; ou encore le refus de demander un soutien financier ou un prêt pour une personne qui n'a jamais demandé d'aide durant sa vie.

Mais ce sont également des **enjeux financiers** qui freinent l'accès à l'adaptation de l'habitat. Malgré les aides financières existantes, **rendre son logement accessible a un coût** que les personnes en situation de pauvreté ne peuvent pas toujours prendre en charge. Le montant le plus fréquemment observé pour les travaux d'adaptation est de 5 000 € environ (coût pour l'aménagement d'une salle de bain) : « *on est face à un investissement financier important* », précise une professionnelle du PACT. Ils sont encore plus importants pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans²⁴⁹.

Et, compte tenu de la complexité administrative, il est quasi impossible de savoir quel sera le reste à charge avant d'engager les démarches. Au-delà de la situation financière de la personne, l'importance du reste à charge dépend fortement de sa situation administrative (régime social, couverture complémentaire...). Les professionnels du PACT ajoutent que : « *Les personnes qui effectuent ces travaux, même si elles ne sont pas dans une situation de précarité, le font **aux dépens d'autres dépenses** (par exemple la santé), ce qui peut les ancrer ou les amener dans une situation de précarité* ». De plus, l'impact financier peut **se répercuter sur l'entourage** (notamment les enfants), comme le rappelaient les personnes rencontrées. A noter que **l'adaptation d'un logement nécessite de l'espace**. « *Par exemple, pour qu'une salle de bain soit accessible en fauteuil, il faut compter 1,5m de rayon* » explique Denis Redivo, directeur de l'APAJH²⁵⁰ de la Drôme.

Côté locataire, **les propriétaires privés ou bailleurs acceptent rarement les travaux d'aménagement**. Pour ceux qui ne sont pas propriétaires, les logements adaptés sont rares et chers, en témoigne l'expérience de Karim (cf. encadré p.169). Des « bourses au logement » adaptées existent dans la Drôme et dans l'Ain notamment (cf. dispositif ADALOGIS[®] présenté ci contre). Mais, faute de financements suffisants, elles peinent à s'étendre à l'ensemble de la région.

Résultat : de nombreuses personnes doivent se passer de ces aménagements. De leur côté, **les professionnels bricolent** avec « les moyens du bord ». A ce sujet, Sylvie Perrier responsable d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile sur Nantua, demande le minimum d'aménagement aux patients dont elle sait qu'ils n'ont pas beaucoup de revenus. Par exemple, elle propose la mise en place d'une planche de bois pour faciliter l'accès à la douche dans les cas où l'aménagement de la salle de bain semble poser des problèmes pécuniaires.

Adalogis[®] : un dispositif pour faciliter l'accès au logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Le dispositif interactif Adalogis[®] permet de faciliter la recherche d'un logement en confrontant l'offre et la demande via un site internet et grâce à l'animation assurée par le Pact auprès de l'ensemble des partenaires concernés (bailleurs, associations et réseau d'usagers et institutionnels)... Les logements proposés peuvent appartenir à des bailleurs sociaux publics, des collectivités locales ou des propriétaires privés. Adalogis[®], marque déposée par la Fédération des Pact, est un service gratuit pour les usagers, présent dans une dizaine de départements au niveau national. Ce dispositif bénéficie du soutien des nombreux institutionnels et notamment des Départements qui participent financièrement à son fonctionnement. En Rhône-Alpes, on retrouve Adalogis[®] dans l'Ain, le Rhône, l'Ardèche et la Drôme où il a été créé en 2003 en lien avec l'Association des Paralysés de France.

Pour + d'info : adalogis@pact01.fr

²⁴⁹ Il faut compter, en moyenne, 6 000€ à 20 000€ pour une personne de plus de 60 ans, et 10 000€ à 40 000€ pour une personne de moins de 60 ans.

²⁵⁰ Association pour Adultes et Jeunes Handicapés.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ADAPTATION DE L'HABITAT POUR LES PERSONNES ÂGÉES DISPOSANT DE FAIBLES REVENUS

La population cible de cette étude est celle des personnes âgées de 60 ans ou plus ayant fait une demande de travaux d'adaptation de leur logement en 2011, dont tout ou partie du montant a été subventionné par l'Anah. L'analyse a été réalisée sur 264 dossiers provenant de trois départements : l'Ain (représente 54 % de la population étudiée), la Drôme (37 %) et le Rhône (9 %)²⁵¹. A noter que les pourcentages donnés pour chaque variable se basent uniquement sur la population dont nous disposons de l'information²⁵².

Qui sont-ils ?

Les couples représentent la moitié de notre population, l'autre moitié étant en grande majorité composée de personnes seules, le plus souvent des femmes : elles sont 43 %, contre seulement 4 % d'hommes seuls. Notons que, de par leur âge, la présence d'enfants dans ces foyers de personnes âgées est rare (2 %).

Ces foyers sont quasi-exclusivement propriétaires de leur logement (pour 97 %). En ce qui concerne le territoire d'implantation, on retrouve des bénéficiaires dans les communes rurales mais également dans les grandes unités urbaines.

Lieu de vie des bénéficiaires d'une subvention Anah :

- Commune rurale : **42 %**
 - Unité urbaine de 2 000 à 10 000 habitants : **22 %**
 - Unité urbaine de 10 000 à 100 000 habitants : **20 %**
 - Unité urbaine de plus de 100 000 habitants : **16 %**
- UR-PACT, typologie Insee*

Des travaux réalisés autour de 80 ans par des personnes en GIR 3 à 6

Le recours à des travaux d'adaptation se fait souvent assez tardivement : pour la moitié de notre population, ils sont effectués après leurs 80 ans. Parallèlement, plus de 4 personnes âgées sur 10 ont un GIR 5 ou 6 au moment du dépôt du dossier (cf. encadré p.127) ; autant un GIR 4 (autonomie modérée) et seulement 15 % un GIR 1 à 3 (pas ou peu d'autonomie). Bien entendu, les personnes les moins autonomes qui restent à domicile vivent souvent en couple : sur 30 personnes en GIR 1 à 3, seules 4 vivent seules (et ces dernières sont en GIR 3).

7 foyers sur 10 en dessous du seuil de pauvreté

Les aides de l'Anah sont soumises à condition de ressources²⁵³. 7 foyers sur 10²⁵⁴ ont des revenus fiscaux 2009 inférieurs au seuil de pauvreté (défini cette année là à 954 € par mois). Ensuite, un peu moins de 2 foyers sur 10 ont des revenus compris entre 954 € et 1 250 € par mois, et seulement 1 sur 10 dispose de revenus supérieurs.

Un reste à charge non négligeable

En ce qui concerne la nature des travaux, il n'a pas été possible d'identifier la nature exacte des travaux sur tous les dossiers. Toutefois, on note que l'adaptation des sanitaires concerne une importante part des dossiers étudiés : 39 %. La pose de monte-escaliers (qui peut être faite dans un foyer où des travaux d'adaptation des sanitaires ont déjà été réalisés) s'observe moins souvent : elle ne représente que 7 % des travaux réalisés.

Quel coût pour ces travaux ? Les dossiers étudiés ne renseignent pas sur le montant total des travaux mais sur le montant des subventions accordées. A ce sujet, on note que plus de la moitié des subventions accordées sont comprises entre 2 000 € et 5 000 €, presque un quart entre 5 000 € et 10 000 €, 14 % moins de 2 000 € et seulement 8 % au-delà de 10 000 €. En outre, plus le GIR diminue (dépendance plus forte) et plus les montants des subventions augmentent.

Quel reste à charge pour les personnes ? Les professionnels du PACT expliquent que, jusqu'en 2011, si toutes les aides disponibles étaient mobilisées « une personne âgée démunie pouvait obtenir le financement de 50 à 80 % des travaux à effectuer ». Dans le rapport d'activité 2011 de la Drôme, l'apport personnel dans le financement des travaux est évalué à 45 % pour les personnes âgées, ce qui revient tout de même à 2 250 € pour un montant de travaux de 5 000 €, montant moyen pour refaire une salle de bain.

²⁵¹ Peu de dossiers réalisés en raison d'une forte baisse des subventions Anah en 2011 plus particulièrement sur ce département.

²⁵² En effet, nous ne disposons pas de toutes les données pour chacun des individus de notre population, le dénominateur peut donc être la population des 264 personnes âgées présentes dans notre requête ou une sous-population de celle-ci (par exemple pour le revenu fiscal, seulement celles dont le revenu fiscal est indiqué).

²⁵³ En 2010, le plafond maximum est fixé à 17 211 € annuels pour une personne seule (soit environ 1 600 €).

²⁵⁴ On dispose de l'information sur les revenus fiscaux pour 238 foyers sur 264. Cette donnée a été calculée par rapport au nombre d'unités de consommation du foyer.

Les conséquences d'un logement inadapté : l'exemple de Karim

Les personnes rencontrées l'ont largement souligné : en l'absence d'adaptation du logement, la qualité de vie en pâtit et les risques d'accidents s'intensifient et ce, pour les plus âgés comme les plus jeunes. Parfois, les difficultés énergétiques s'ajoutent aux défaillances d'adaptation. C'est le cas de Karim qui habite dans un logement insalubre et totalement inadapté à son handicap. Dans son témoignage, c'est de sécurité, de « bien être » mais surtout de dignité qu'il est question (cf. encadré ci-dessous).

TROUVER UN LOGEMENT ADAPTE POUR POUVOIR VIVRE PLEINEMENT SA VIE

Après avoir fait de nombreuses démarches pour obtenir un titre de séjour en France, Karim se mobilise depuis 1 an pour avoir accès à un logement social adapté à son handicap. Il occupe actuellement un logement insalubre à Lyon loué par un propriétaire privé. Du fait des conditions climatiques de cet hiver, il a eu une grosse infection qui a nécessité une hospitalisation. L'air y est humide, le froid pénètre très vite dans son logement. Son appartement de 30 m² n'est pas du tout adapté aux déplacements en fauteuil roulant. Tous les soirs, il est obligé de demander aux passants dans la rue de fermer sa porte fenêtre sous peine de ne pas pouvoir fermer à clef son logement. Pour se doucher, il a dû casser les bords de sa douche ; l'accès reste très difficile, même risqué. Avec la force de ses bras, il lui faut sauter sur son fauteuil de douche. Côté cuisine, certains placards sont à 1,5 m de haut et pour accéder au robinet d'eau il doit se contorsionner. Résultat : il ne peut plus se faire à manger tout seul. Les déplacements dans le logement ne sont pas évidents, un certain nombre de manœuvres sont souvent nécessaires. Ces différentes inadaptations de son logement le ralentissent fortement : tous les matins, il lui faut entre 1h et 1h30 pour se préparer.

Malgré une recherche très active de logement et une régularisation administrative depuis 16 mois, ses recherches n'aboutissent pas. Après avoir sollicité les bailleurs sociaux sans réponse, Karim a contacté les adjoints du 9^{ème} arrondissement de Lyon (handicap et logement). Appuyé par la délégation du Rhône de l'APF²⁵⁵, il a sollicité le SIAL²⁵⁶. Trois propositions lui ont été faites par différents organismes depuis le début 2012. Karim a visité ces logements avec espoir mais ces trois logements ne sont pas adaptés au handicap moteur pour l'usage de la salle des bains et des WC. Comme des travaux ne sont pas possibles aux dires des bailleurs sociaux, ceux-ci lui ont retiré l'offre faite. A ce jour, ses interlocuteurs lui disent qu'il n'y a pas de logement disponible correspondant à ses besoins.

C'est pourquoi Karim passe beaucoup de temps à l'extérieur de son logement, cela lui permet de « respirer ». Mais ces conditions de vie le fatiguent beaucoup et l'amènent à développer des infections urinaires non sans conséquences sur sa santé. A terme s'il développe trop d'infections, il ne pourra plus supporter les antibiotiques.

Aujourd'hui, ses droits à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ont été réévalués. Il a droit à 60h d'aide de la part d'auxiliaires de vie, contre 35h auparavant. Mais, du fait de son handicap et de l'état de son logement actuel, le nombre d'heures ne suffit pas.

Il dispose de 860 € mensuels d'Allocation Adulte Handicapé (dont 140 € de complément de Vie Autonome à Domicile). Une fois l'aide au logement déduite, il lui reste 150 € de loyer à payer. Du fait de la vétusté de son logement, ses notes d'électricité sont très élevées. Il vient de recevoir une facture de régulation d'EDF qu'il n'est pas en capacité de régler. Il s'est donc tourné vers le CCAS mais pour le moment, il se heurte à un refus.

Jusqu'en 1998, Karim travaillait en Algérie dans les télécommunications. A 23 ans, il a été victime d'un grave accident et s'est retrouvé tétraplégique. Après deux ou trois ans à l'hôpital et beaucoup d'acharnement, il a récupéré l'usage d'une main mais il doit se déplacer en fauteuil roulant. Les risques d'aggravation de son état de santé restent forts s'il ne bénéficie pas d'une prise en charge très spécialisée inexistante en Algérie. En juin 2009, Karim a décidé de venir en France, par ses propres moyens. Il a vécu 2 mois dans des hôtels parisiens puis est descendu à Lyon. A son arrivée à Lyon, Karim a reçu de la Préfecture une obligation de quitter le territoire français qui stipulait qu'il pouvait bénéficier de traitements appropriés dans son pays d'origine. Ce qu'il a contesté et les juges lui ont donné raison. Cette décision de justice lui permet de bénéficier automatiquement d'une carte de séjour tous les ans sous présentation d'un certificat médical.

Malgré les difficultés qu'il rencontre, Karim s'engage dans de nombreuses actions de l'APF. Il participe bénévolement à un groupe de travail sur l'amélioration de l'accessibilité dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon, ainsi que dans des actions de sensibilisation dans les écoles.

Les amis de Karim disent de lui « *qu'il voit la vie en rose* ». C'est aussi ce sentiment que nous avons eu en le rencontrant. Il montre son engagement et son optimisme dans ses activités bénévoles dans différentes associations, et son dynamisme dans sa vie au quotidien. Il repousse au maximum les limites dues à son fauteuil (engagements divers, sorties entre amis et même boîte de nuit). Ce qu'il reçoit, il le donne à ses amis, ses voisins, sa famille et aux professionnels de l'APF qui l'ont fortement soutenu tout au long de son parcours en France. C'est l'image d'un homme engagé, dynamique, convaincu que l'on souhaite relayer en conclusion « *j'ai montré le visage de quelqu'un de valide mais en fauteuil* » exprime-t-il. Maintenant, pour qu'il puisse vivre pleinement sa vie, il lui faudrait un logement adapté...

²⁵⁵ Association des Paralysés de France.

²⁵⁶ Service Inter Administratif du Logement.

L'intervention de professionnels pour l'accompagnement à domicile...

Les difficultés d'autonomie liées au handicap nécessitent, très souvent, **l'appui d'une tierce personne** dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. Cet appui peut, tout d'abord, être d'ordre professionnel via l'intervention d'**auxiliaires de vie**, qui apportent une aide dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne (habillage, toilette, courses, tâches ménagères, activités diverses), ou encore d'**aides soignantes** et d'**infirmiers**, qui vont davantage apporter des soins à la personne. Ces derniers vont pouvoir être mis à disposition gratuitement par les **Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)**. Les SSIAD, créés en 1981, sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers. Ils sont entièrement financés par l'assurance maladie. Ils couvrent assez bien le territoire régional, mais leurs capacités d'accueil restent limitées ; sur son territoire rural, Sylvie Perrier, responsable d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile de Nantua compte, actuellement 5 personnes en liste d'attente. Pour ces personnes, des solutions d'attente sont « bricolées » en partenariat avec les infirmières libérales ou les maisons de retraite.

Au-delà de l'aide à l'autonomie qu'elle procure, les professionnels intervenants à domicile jouent également un **rôle d'information** et d'orientation essentiel. Ils sont parfois le seul **lien** possible pour les questions sociales et médicales. De plus, une relation plus amicale peut parfois se tisser. C'est le cas de Monsieur et Madame A. qui s'entendent très bien avec leur aide à domicile. Ils indiquent que lorsque celle-ci prend des congés, ils ne la remplacent pas (issu de l'étude réalisée avec le PACT – cf. encadré p.165).

Ces interventions sont plus complexes à mettre en place en milieu rural. Sur le territoire de Nantua, le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et les services d'aide à domicile interviennent main dans la main. Sur ce vaste territoire montagneux, les intervenants à domicile perdent beaucoup de temps dans les déplacements. Sylvie Perrier indique : « *il faut compter environ 1 h de route aller/retour entre les deux lieux les plus éloignées du secteur de prise en charge, sans compter les difficultés d'enneigement et de verglas en hiver* ».

... le frein des difficultés financières

Quelques limites sont à noter concernant l'appui des intervenants à domicile. Le **métier** d'auxiliaire de vie est encore **peu professionnalisé et reconnu**, d'où un manque de formation des auxiliaires de vie qui peut être préjudiciable pour les professionnels comme pour les personnes qu'elles accompagnent. Dans la Drôme, l'association HanDrôme-service, consciente de l'importance de prendre en compte les spécificités liées au handicap dans l'accompagnement à domicile, propose des formations adaptées (cf. encadré ci après).

HANDROME-SERVICE

HanDrôme-service a été créée en 2008. C'est un groupement de coopération social et médico-social fondé par cinq associations Drômoises (ADAPEI, APAJH, APAF, ODIAS, LA PROVIDENCE) qui intervient en appui aux services d'aide à domicile, sur les spécificités liées au handicap. Il propose de l'information, du soutien et des formations par exemple sur les conduites à tenir face à l'autisme, etc. Il peut aussi réaliser de l'observation sur le champ des services à la personne.

Pour + d'info : <http://www.handrome-services.org>

Par ailleurs, les **enjeux financiers sont encore présents pour l'emploi d'une auxiliaire de vie**. Si des aides existent (pour les moins de 60 ans via la PCH, pour les plus de 60 ans via l'APA), une partie du financement reste à charge de la personne. Pour l'APA, par exemple, la participation de la personne aux différents frais liés à son « plan d'aide »²⁵⁷ sera de 10 % minimum. Ainsi, la mise en place d'un soutien humain à domicile est encore une fois une question d'argent. Résultat : certaines personnes se retrouvent dans des situations d'isolement et d'insécurité importants et/ou se voient dans l'obligation de quitter leur domicile.

Soutien et solidarité de l'entourage

Le maintien à domicile dépend également du soutien de l'entourage de la personne. **L'entourage est très important dans l'accomplissement des tâches du quotidien**, d'autant qu'il n'implique pas (a priori) de finances spécifiques. Selon l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance de l'Insee réalisée en 2000, au niveau national : « *parmi la population vivant à domicile plus de 9 % déclare bénéficier de l'aide régulière d'une autre personne, en raison d'un problème de santé. Deux tiers des personnes citées comme apportant une telle aide sont des proches (famille, amis, voisins). Moins d'une personne aidée sur cinq ne l'est que par des professionnels, alors qu'une sur deux n'est assistée que par des proches* »²⁵⁸.

En plus des parents, enfants ou amis, c'est aussi parfois le soutien opéré par le voisinage ou les commerçants qui sauve certaines situations. Les professionnels rencontrés sur Nantua pointent une meilleure solidarité et un voisinage plus aidant en milieu rural. Cette **solidarité** forte et nécessaire est présente dans les entretiens réalisés. A ce titre, trois illustrations méritent d'être soulignées : le boucher de Gérard a fait installer une rampe pour qu'il puisse accéder au magasin ; la voisine de Madame L., voyant qu'elle était toute seule le jour de son anniversaire, l'a invitée à manger avec elle ; quant à M. et Madame A., durant les périodes froides, les commerçants se proposent de leur porter les produits dont ils ont besoin...

Pour les personnes âgées, il est clair que, de par leur éventuelle implication quotidienne, l'entourage permet de reculer l'entrée en maison de retraite. Mais **ces aidants ont besoin d'être**, eux aussi, **soutenus**. Sylvie Perrier, responsable d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile sur Nantua, indique alors : « *les aides soignantes sont aussi une aide aux aidants. Par leur présence 1/2 heure voire 1 heure par jour, elles permettent à l'aidant de se reposer. Les interventions des aides à domicile sont également des temps où l'aidant peut souffler* ». A Nantua, la MSA et le Département réalisent des formations pour venir en aide aux aidants. L'accueil temporaire en établissement peut également être un bon moyen pour éviter l'épuisement des aidants. Pour les personnes âgées, ce service peut être inclus dans le plan d'aide et donc pris en charge par l'APA. A Lyon, l'association la Pierre Angulaire propose un lieu de transition entre l'hôpital et le retour à domicile, ou avant l'entrée en maison de retraite, aux personnes âgées quelque soit leur situation financière. En plus d'être bénéfique pour les personnes âgées, ce temps de transition est une occasion de « souffler » pour les aidants potentiels (cf. encadré ci après).

²⁵⁷ Le plan d'aide prend en charge tout ce qui « corrige » la dépendance de la personne (dans la limite d'un montant plafond), à savoir par exemple: les heures d'aide à domicile, le portage des repas, la téléalarme, les protections urinaires, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, etc.

²⁵⁸ INSEE, « *Le handicap se conjugue au pluriel* », INSEE Première n°742, octobre 2000.

L'ACCUEIL TEMPORAIRE DE BETHONIE, UN LIEU DE TRANSITION A DESTINATION DE PERSONNES AGEES

L'accueil temporaire de Béthanie est une structure de l'association la Pierre Angulaire. Créé en 2007, l'accueil temporaire est pensé comme un lieu de transition entre l'hôpital et le retour à domicile, ou avant l'entrée en maison de retraite.

De part sa philosophie humaniste, la structure accueille les personnes âgées quelque soit leur situation financière. De ce fait, l'association propose des prix parmi les plus bas du secteur, afin d'être accessible au plus grand nombre. Le coût se compose ainsi d'une partie dépendance, qui peut être pris en charge par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et d'une partie hébergement, qui peut être pris en charge par l'aide sociale et les allocations logement. Les personnes peuvent être accueillies pour une durée maximum de 6 mois.

Cette petite structure, composée de 17 places, se présente comme une « petite communauté ». Chaque résident dispose d'un appartement équipé d'une salle de bain et d'une kitchenette privative. Les résidents bénéficient de soins prodigués par des professionnels de santé qualifiés. Le personnel compte également 35 bénévoles qui proposent quotidiennement aux résidents des moments de détente, d'échange, mais aussi des animations et des temps communs conviviaux.

L'accueil temporaire propose un temps de repos pour les personnes accueillies. Chacun peut se poser et faire le point sur la situation. Claire Hauviller, responsable de la structure insiste sur le fait qu'« *il n'est pas évident de faire un choix entre le retour à domicile et l'entrée en EHPAD. C'est une décision difficile qui marque une page qui se tourne et qui renvoie à la fin de vie* ». Cet accueil permet aussi aux personnes de se familiariser avec la collectivité. Finalement, la structure se présente comme un « sas », où les gens ont le temps de faire un choix serein. Ceci permet d'éviter le choix traumatisant du tout ou rien.

Contact : Claire HAUVILLER, directrice de l'accueil temporaire,
lpa.bethanie@hotmail.fr



Se déplacer à moindre coût : un enjeu du maintien à domicile

Pour favoriser ou améliorer le maintien à domicile, l'accessibilité des transports collectifs et/ou **les dispositifs de transports** sont essentiels. Les Villes mettent parfois en place des navettes adaptées au public en situation de handicap à prix modérés, comme c'est le cas de MobiSeniors à Lyon. Pour les personnes de plus de 60 ans, le dispositif « **chèque sortir plus** » ou « **chèque domicile liberté** » permet de payer l'accompagnement par un professionnel agréé, et éventuellement l'utilisation d'un moyen de transport. Ce dispositif existe dans différents départements. Il se présente sous la forme d'un chéquier de 10 chèques de 15 € chacun. Ces chèques sont payés par l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, des mutuelles qui acceptent de cofinancer le dispositif.

Les possibilités de transports adaptés peu onéreux sont plus rares en milieu rural où il est essentiel de pouvoir se déplacer par ses propres moyens. Cette difficulté est bien connue de Monsieur et Madame A. qui vivent à la campagne (issu des entretiens réalisés via le PACT – cf. encadré p.165). Lorsque son mari a été hospitalisé, Madame A. a connu des difficultés financières pour lui rendre visite : l'aller retour en taxi lui revenait à 90 €.

Quelques dispositifs existants pour améliorer le maintien à domicile

Divers dispositifs sont mis en place pour améliorer le maintien à domicile des personnes cumulant handicap et pauvreté. Pour certains, il s'agit d'aider au financement de dispositifs existants, pour d'autres de développer un appui spécifique. L'action des associations et collectivités est vaste sur le sujet, nous proposons ici quelques exemples.

Les dispositifs de **portage de repas à domicile** sont aidants pour les personnes en perte d'autonomie. Pour les personnes âgées, certains CCAS (comme celui de Lyon 8^{ème}) peuvent prendre en charge financièrement des repas pris à domicile ainsi que des repas pris au restaurant des foyers logements. Les professionnels sollicités précisent que le fait de pouvoir partager son repas avec d'autres est apprécié par les personnes.

En écho à l'isolement relayé par les plus âgés, l'association des Petits Frères des Pauvres organise des **visites à domicile** pour les personnes âgées de plus de 50 ans disposant de faibles revenus. Ces visites à domicile sont réalisées par un bénévole. Elles ont pour but de rompre l'isolement et de créer du lien social. Selon les personnes et les situations, il peut s'agir d'un accompagnement administratif et d'un soutien dans la gestion du logement. Cependant, de manière générale, les personnes sont dirigées vers le droit commun et les partenaires sociaux. L'association propose également des actions collectives régulières, dans les foyers de « vieux migrants » et les centres sociaux.

De son côté, l'Association des Paralysés de France (APF), a mis en place des **Services Spécialisés pour une Vie Autonome à Domicile (SESVAD)** en direction de personnes souffrant de handicap moteur. Ce dispositif comprend : un Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et 10 logements « transitionnels regroupés » permettant un accompagnement dans l'apprentissage de la vie autonome. Ces différents dispositifs sont pris en charge par l'assurance maladie et le Département.

Quitter son lieu de vie

Comme cela a déjà été pointé, **les difficultés financières ne sont pas sans conséquences sur le choix du lieu de vie de la personne**. Elles obligent parfois à quitter le domicile. Cela est particulièrement vrai chez les personnes de plus de 60 ans.

Le choix ou le non choix de déménager

Le vieillissement et la perte d'autonomie conduisent certaines personnes, notamment celles vivant dans des territoires reculés, à **se rapprocher des grandes villes**, avec un risque de précarisation et d'isolement. C'est ce que constate Marie-Claude Derbier, directrice du CCAS de Valence : « *avec l'avancée en âge, certaines personnes vont se rapprocher de la ville afin de trouver plus facilement les services dont elles ont besoin : soins, médecins, portage de repas, etc. Ces déménagements peuvent créer une certaine rupture voire des situations d'isolement ou de précarité* ». Afin d'atténuer la migration vers les villes, l'Union Départementale des CCAS de la Drôme se donne pour priorité de favoriser le maintien dans le logement des personnes habitant des petites communes.

Par ailleurs, s'il est souhaité par certains, **l'accès à une maison de retraite peut devenir contraint par de trop faibles revenus** : la personne ne peut plus recourir à des aides à domicile ou à l'adaptation de son habitat. Deux exemples rapportés par Sylvie Perrier, responsable d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile sur Nantua, illustrent bien les inégalités de choix de vie selon les revenus : d'un côté « *Madame est dépendante et doit avoir une aide permanente. Ses revenus ne lui permettent pas de percevoir l'APA. De ce fait, son fils prend tout en charge pour lui permettre le maintien à domicile via la mise en place d'aides 24 h/24. Cela lui coûte environ 6 000 € par mois. En maison de retraite, cela lui reviendrait à environ 1 800 €* » ; de l'autre : « *Madame est en GIR 4. Du fait de l'amenuisement de ses forces, elle ne peut plus effectuer certains gestes du quotidien comme soulever le couvercle d'une casserole. Cependant son état psychique n'est pas altéré : l'état physique ne se dégrade pas beaucoup, Madame est cohérente et continente, son taux de dépendance est stable. N'ayant pas de famille pour l'aider, l'APA ne pouvant pas être augmentée et n'ayant pas les moyens suffisants, Madame ne peut prendre une aide supplémentaire. Elle a dû entrer en EHPAD* ». Ainsi, l'arrivée en établissement est particulièrement précoce pour les personnes âgées qui cumulent difficultés financières et isolement social (entourage peu présent au quotidien).

Au contraire, les personnes qui peuvent encore s'appuyer sur leur entourage retardent l'arrivée en maison de retraite, trop coûteuse. Pour ces personnes, Marie Pillet, assistante sociale d'une

maison de retraite à Nantua explique : « *bien souvent c'est seulement après la deuxième ou troisième hospitalisation qu'on nous demande de faire le dossier de demande d'admission* ».

Autre élément pointé par les professionnels rencontrés : la difficulté à trouver des maisons de retraite acceptant les personnes **en situation de handicap de plus 40 ou 50 ans** et les personnes souffrant des pathologies les plus lourdes et, en particulier, la **maladie d'Alzheimer**. Ces pathologies cumulées à une situation de pauvreté rendent très complexe une entrée en maison de retraite. Pour les personnes handicapées vieillissantes, le personnel n'est pas forcément qualifié aux spécificités des personnes handicapées. De plus, ces dernières ne bénéficient plus de suivi éducatif dont elles bénéficiaient en foyer, et elles se retrouvent avec des personnes beaucoup plus âgées qu'elles. Les Maisons d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées (MAPHA) sont une réponse adaptée, mais elles sont encore peu nombreuses.

Des aides financières possibles mais rares pour intégrer une maison de retraite

L'installation en maison de retraite a un coût conséquent pour la personne et pour la collectivité (cf. encadré ci-dessous). Concernant l'EHPAD du centre hospitalier d'Oyonnax sur Nantua, le coût global correspond à environ, 1 650 € par mois, une fois l'APA déduite. Marie Pillet précise que cet établissement est le moins cher du département.

QUELQUES REPERES SUR LE FINANCEMENT D'UNE MAISON DE RETRAITE ET L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT

L'appellation « **maisons de retraite** » peut renvoyer à divers types d'établissements qui se différencient les uns des autres notamment par : le milieu d'implantation (rural / urbain) et l'intensité de prise en charge sanitaire. Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et, plus secondairement, les USLD (Unités de Soins Longues Durées) regroupent la quasi-totalité des structures médicalisées accueillant des personnes âgées dépendantes. Les autres établissements existants (CANTOU, MARPA, foyers logements ou résidences) sont davantage orientés sur une mise à disposition de services et concernent peu les publics en situation de pauvreté.

La tarification d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), se décompose en 3 volets :

- ➔ **Hébergement** : ce tarif recouvre l'ensemble des prestations relatives à l'administration générale, l'accueil hôtelier, la restauration, l'entretien et l'animation de la vie sociale. Il est identique pour l'ensemble des résidents d'un même établissement. Il est à la charge de la personne, avec possibilité d'aides sous conditions de ressources (aide logement ou aide sociale à l'hébergement).
- ➔ **Soins** : ce tarif est à la charge des caisses de l'Assurance Maladie et est fixé par le directeur de l'ARS.
- ➔ **Dépendance** : chaque établissement dispose de trois niveaux de tarification, correspondant au degré de perte d'autonomie du résident concerné, repéré selon son GIR (cf. encadré p.127 qui explique la grille AGGIR) :

- De GIR 1 à GIR 4 : prise en charge par l'APA.
- Pour les GIR 5 et 6 : pas de prise en charge. Cependant pour toute personne il y a une participation forfaitaire ou ticket modérateur.

Concernant la dépendance, l'établissement reçoit directement l'APA. Ainsi, la prise en charge est la même pour tous les résidents (autonomes ou dépendants) car l'APA est déduite, étant versée en totalité à l'établissement. Notons que les résidents qui vivaient dans un autre département reçoivent directement l'APA. Les tarifs « hébergement » et les tarifs « dépendance » sont fixés chaque année par le président du Département.

Fonctionnement de l'aide sociale à l'hébergement : l'aide sociale à l'hébergement est un droit subsidiaire. La personne ne doit avoir aucune autre source de revenu. Ses enfants (voire petits enfants dans certains départements) sont « obligés alimentaires », c'est-à-dire que s'ils en ont les moyens, ils se doivent de subvenir aux besoins de leurs parents. Chaque Département définit les critères de recours à cette solidarité familiale. Notons que l'aide sociale est récupérable sur la succession (notamment, la maison est hypothéquée). La mairie se charge de recueillir les ressources des obligés alimentaires et le Département décide de la participation des « obligés alimentaires ». La différence entre le coût de la maison de retraite et la participation des enfants est prise en charge par l'aide sociale. On parle alors de prise en charge partielle. Si le Département prend tout en charge, c'est une participation totale.

Pour les personnes âgées disposant de faibles revenus, **l'aide sociale peut prendre le relais sur le financement de la maison de retraite**. Mais, première difficulté : **les critères d'accès à l'aide sociale déjà très sélectifs, se sont durcis**. Par exemple, dans l'Ain, depuis 2001, un éventuel emprunt immobilier n'est plus pris en compte dans l'appréciation des charges des enfants.

Deuxième difficulté : trouver une maison de retraite qui propose une place habilitée à l'aide sociale. Peu d'établissements proposent 100 % de leurs places habilitées à l'aide sociale, et ce, pour des raisons économiques. Les professionnels rencontrés indiquent qu'il n'est pas toujours évident de trouver une place habilitée à l'aide sociale, d'où de **longs délais d'attente**. Dans le Rhône, Claire Hauviller, directrice d'un accueil temporaire pour personnes âgées affirme : « *les établissements accueillant les personnes âgées sont relativement chers et tous n'acceptent pas l'aide sociale ou certains n'ont que quelques lits. Cela peut représenter un coût énorme pour la famille et devenir un frein à l'accès. Ceci peut expliquer que les familles font souvent leur demande dans l'urgence alors que l'on peut attendre 6 mois, 1 an* ». Dans l'Ain, Marie Pillet, assistante sociale d'une maison de retraite à Nantua explique qu'il faut compter 1 à 3 mois d'attente pour pouvoir intégrer l'établissement : « *cela est fluctuant, cela dépend de l'âge des résidents, de la saison, de la pathologie, de la capacité d'accueil en Unités de Soins de Longue Durée et EHPAD, mais aussi du sexe, car il y a beaucoup de chambres doubles* ».

Autre difficulté relayée par les professionnels en lien avec les personnes âgées : ces dernières renoncent parfois à solliciter l'aide sociale pour ne pas « amputer » l'héritage qu'elles pourraient léguer. En effet, l'Etat récupère les sommes versées à la personne dans le cadre de l'aide sociale lors de son décès²⁵⁹. Pour celles qui n'ont pas droit à l'aide sociale ou seulement partiellement, les mêmes réticences sont souvent évoquées : l'accès à la maison de retraite est synonyme de sollicitations financières auprès des enfants.

La nécessaire préparation à une « nouvelle vie »

Le peu de places habilitées à l'aide sociale accentue l'**éloignement géographique** des personnes âgées disposant de peu de ressources. Et pourtant, « *il y a des habitudes, des liens qui se sont créés lorsque la personne était à domicile, avec le pharmacien, la boulangère, l'aide à domicile, etc. Lorsque la personne entre en établissement, tous ces liens sont perdus* » indique Fabienne Lefevre-Weishard, professionnelle d'un Centre Communal d'Action Sociale à Lyon.

Même si cela n'est pas spécifique aux personnes disposant de faibles ressources, **l'entrée en maison de retraite est une épreuve compliquée**, tant pour la personne que pour la famille. Dans les esprits, les maisons de retraite sont en effet, souvent synonymes de fin de vie et de coûts financiers importants. D'où l'importance de décroquer la maison de retraite. La visite de l'établissement peut faciliter l'entrée, mais, pour les personnes présentant une grande dépendance, le transport en véhicule spécialisé nécessaire n'est pas remboursé pour une visite simple de leur futur lieu de résidence.

Des dispositifs et réflexions sont menés sur les territoires pour améliorer l'entrée en établissement. Sur Lyon, la commission personnes âgées du Conseil Local de Santé Mental (CLSM) a mis en place une intervention afin de sensibiliser les personnes âgées à l'entrée en maison de retraite. Cette intervention comportait, entre autres, une présentation des dispositifs du territoire, de l'aide à domicile et de ses limites et des financements pour les maisons de retraite. Afin d'atteindre un plus large public, cette intervention a été allégée et est actuellement réalisée dans les conseils de quartier du 8^{ème} arrondissement. Sur Valence, le CCAS fait partie d'une « filière gérontologique » Drôme / Ardèche, lancée en 2011 sous l'égide

²⁵⁹ Le Département est remboursé après toutes autres créances (et notamment les frais funéraires ou notariés). Les héritiers ne sont pas tenus de rembourser la créance avec leur propre patrimoine. Aussi, pour un couple marié, si la personne bénéficiaire de l'aide sociale décède avant l'autre, la récupération ne se fera que sur la moitié des biens du couple.

de l'ARS. Elle a pour vocation d'articuler le secteur du domicile avec le secteur hospitalier et de favoriser, par exemple, l'accueil des personnes âgées à l'hôpital, de penser le retour à domicile, etc. Il s'agit de mettre en place un parcours d'usager qui soit satisfaisant, d'harmoniser les pratiques, de définir des outils communs.

Une fois la maison de retraite trouvée, les personnes bénéficiant de l'aide sociale versent 90 % de leur retraite mensuelle à l'hébergement (par le biais du Trésor public qui récupère directement leur retraite). Les vêtements et loisirs restent toutefois à leur charge, ainsi que la mutuelle. Seul **10 % de la retraite sont reversés à la personne** (soit au minimum 93 € par mois). Marie Pillet, assistante sociale d'une maison de retraite à Nantua précise : « *ce reste à vivre est problématique car il reste à payer la mutuelle (entre 90 et 140 € pour une personne âgée) et parfois une garantie obsèques que nous sommes obligés de résilier. Il reste donc très peu de possibilité pour des besoins de première nécessité. Certaines personnes sont fumeuses et doivent donc se contenter d'un paquet par semaine* ». A noter toutefois que, pour celles qui le peuvent, la CMUC ou l'Aide à la Complémentaire Santé peuvent être mobilisées.

Bien qu'elles ne concernent pas spécifiquement les publics en situation de pauvreté, les professionnels ont évoqué les difficultés liées au manque de personnel et au manque de qualifications de ce dernier. Ils ont également insisté sur **l'isolement**. Un suivi psychologique est proposé dans l'EHPAD de Nantua. Marie Pillet, assistante sociale de cette structure, explique : « *nous avons de plus en plus de personnes qui sont suicidaires, malheureusement, qui se sentent abandonnées* ». Pourquoi ne pas proposer qu'un référent unique soit désigné pour chaque résident tout au long de leur séjour ? Pour Marie Pillet, cet accompagnement personnalisé serait bénéfique, mais il nécessite du temps.

La solidarité inter générationnelle comme alternative aux maisons de retraite ?

Si la maison de retraite peut être une solution satisfaisante pour certaines personnes, il semble que d'autres aspirent à des modalités d'habitat différentes. Pour mieux prendre en compte la situation familiale et l'autonomie des personnes, Marie-Claude Derbier, directrice du CCAS de Valence, propose la mise en place d'une « **offre graduée d'habitat** » : « *cette offre graduée doit varier selon la perte d'autonomie et l'arrivée de la dépendance. Il s'agit de proposer un panel d'offres de logements ou hébergements* ». Sur Valence, il existe actuellement certains services : un EHPAD (maison de retraite), un SSIAD, un accueil de jour, etc. Cependant, Marie-Claude Derbier remarque qu'**il manque de structures intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD**.

D'autres expérimentations s'avancent sur des projets permettant de répondre, en partie, aux enjeux de perte d'autonomie et d'isolement en jouant sur la **solidarité intergénérationnelle**. Dans ses projets d'échanges de services à Valence (cf. p.163), Denis Redivo, directeur de l'APAJH²⁶⁰ de la Drôme souhaite la mise en place de « **quartiers solidaires** ». A Lyon, des projets basés sur la solidarité intergénérationnelle ont déjà vu le jour. L'association « Le Parisolidaire Lyon », créé en 2005, propose la mise en place de **binômes « personne âgée / étudiant »**. Dans leur flyer de présentation du projet, les responsables de ce dispositif expliquent : « *échange de chambre contre présence. Une idée astucieuse pour prolonger l'autonomie des seniors et répondre aux difficultés de logement des étudiants* ». De son côté, le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) développe un projet d'immeuble inter générationnel (cf. encadré ci après). Sans être spécialement dédiées aux personnes en difficultés financières, ces dispositifs favorisant les échanges de services répondent, en partie, aux difficultés de perte d'autonomie par **quelque chose de non monnayable, mais avec une dimension humaine en prime**.

²⁶⁰ Association pour Adultes et Jeunes Handicapés.

**L'INTERGÉNÉRATIONNEL AU CŒUR D'UN QUARTIER :
VERS LA CRÉATION DES LIENS SOCIAUX VÉRITABLES ENTRE LES PERSONNES D'UN MÊME QUARTIER.
UN ÉCHANGE DE SERVICES**

Dans le cadre de son label « Age d'Or Habitat » et afin de répondre au vieillissement de la population résidant dans ses logements, Grand Lyon Habitat a souhaité développer la dimension « personnes âgées » à travers un **projet d'immeuble intergénérationnel**. L'association GIHP Rhône-Alpes²⁶¹, spécialisée dans les questions de handicap et de vie à domicile, s'est engagée auprès de Grand Lyon Habitat, à être l'intermédiaire entre les différentes générations afin de **permettre l'échange entre tous et de créer ou renforcer les liens de solidarité entre les habitants d'un même quartier**.

Ce programme intergénérationnel a pour objectifs de permettre aux personnes de se rencontrer. Il s'agit de contribuer au maintien et au développement des solidarités entre les générations, de favoriser l'entraide entre voisins et de prévenir l'isolement des personnes âgées. Par les interactions entre générations, il s'agit aussi de tisser un réseau social plus important qui puisse, notamment, participer à la dynamisation du quartier.

Pour cela, l'aménagement des logements et des parties communes a été pensé afin de répondre aux besoins des personnes. Le cadre de vie a été réfléchi pour faciliter les échanges de services en fonction des disponibilités de chacun et d'être dans un « nouvel esprit de famille » où se côtoient plusieurs générations. Ces échanges sont facilités par la présence d'un coordinateur.

Ces logements sont destinés à des étudiants adultes engagés dans un cycle long d'études permettant d'instaurer un climat de confiance dans la durée, à des personnes âgées valides à la retraite souhaitant vieillir le plus longtemps possible à domicile, à des familles conscientes d'intégrer une résidence d'un « nouvel esprit ». Tous s'engagent à travers la charte à respecter les valeurs d'entraide et de soutien initiées dans cet immeuble.

Chacun peut être simultanément aidant et/ou aidé. Notre projet consiste à développer cette dimension de la relation. Ainsi, les étudiants et les familles pourront aller faire des courses de proximité, aider à la préparation des repas, garder des enfants, aider aux devoirs, monter des meubles... Les personnes dépendantes pourront aider pour la garde d'enfants, l'aide à la préparation des repas, l'aide aux activités manuelles, l'aide aux devoirs...

En parallèle de l'échange de services, le GIHP souhaite également **renforcer les liens entre les habitants du quartier** afin que les personnes impliquées dans le projet puissent se rencontrer et aller au-delà de la relation tripartite et restreinte de l'échange de services. Pour cela, quelques pistes ont été pensées telles que d'organiser des événements et d'échanger, de débattre sur différents thèmes où chacun peut apprendre de l'autre. Cette animation intergénérationnelle étant pensée dans une démarche participative, les événements se définiront au fur et à mesure des initiatives.

**Contact : GIHP - Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques,
130, rue de la Poudrette – 69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 24 27 32 Mail : info@gihp-rhonealpes.org**



²⁶¹ L'association GIHP Rhône-Alpes répond à différentes problématiques liées à la vie à domicile et au handicap.



Et quand on n'a pas de chez soi ?

Qu'en est-il pour les personnes **en situation de handicap qui vivent « à la rue »** ? En 2008, la mission France de Handicap International avait réalisé une étude exploratoire sur le sujet en région Rhône-Alpes, en lien direct avec des acteurs de terrain. Julie Bellenger et Eliana Rapisarda, auteures de cette étude, menée sur le Grand Lyon expliquaient : « *c'est en l'absence de structures intermédiaires entre l'hôpital et la rue que ces personnes échoueront dans les foyers et centres d'hébergement. Malvoyantes, en souffrance psychique, à mobilité réduite... **les personnes handicapées sont de plus en plus nombreuses à emprunter les circuits de l'urgence... d'une urgence peu ou pas accessible, peu ou pas préparée, peu ou pas outillée pour accueillir dignement le(s) handicap(s)...**[...] En l'absence de données quantitatives, le malaise et le ressenti de ceux qui les accompagnent, les sortent de l'ombre. [...] **Démunis face à ces situations alliant précarité et handicap, les acteurs sociaux les traitent au cas par cas, toujours dans l'urgence.** Or l'immédiateté de ces réponses ne favorise pas une prise en charge adaptée que les nouvelles dispositions législatives en faveur des personnes handicapées définissent et sécurisent* ». Nous renvoyons également à la lecture du premier chapitre de cette partie, où il a déjà été question de ce public en termes de quantification (pages de 118 à 132).

Comme beaucoup de personnes qui vivent à la rue, ce public a besoin d'un accompagnement dans le temps. L'association des Petits Frères des pauvres sur Lyon rencontre ce public dans son accueil de jour. L'accueil de jour propose des services : petit-déjeuner, douche, machines à laver et sèche-linges, et si besoin, un accompagnement vers le droit commun. « *C'est un lieu pour recréer du lien. [...] Le plus grand luxe qu'on puisse leur offrir, c'est de prendre leur temps* », résume Philippe Lapiere, responsable du secteur précarité de l'association. Les personnes en situation de handicap sont **confrontées aux mêmes difficultés que les autres publics vivant dans la rue** : « *les politiques envers le public de rue connaissent une évolution minime. La politique va agir principalement durant les périodes extrêmes avec le plan canicule (par exemple fournir des bornes d'eau potable) et le plan grand froid. Malheureusement, on prend en compte les personnes à la rue seulement tous les six mois. Il n'y a pas de prise en compte globale de la personne* » indique Philippe Lapiere qui ajoute que : « *les personnes à la rue sont tributaires du nombre de places en hébergement. Il y a un manque d'hébergement et certaines sont donc dans l'impossibilité de se mettre à l'abri. De plus, pour certaines personnes, du fait entre autres des violences, du manque d'intimité, de l'alcool, du manque d'hygiène dans les hébergements, elles ne prennent pas la peine d'appeler le 115* »²⁶².

Sauf que pour ce public en situation sanitaire particulièrement délicate, **les conditions de vie à la rue renforcent les fragilités de santé**. Il n'est, par exemple, pas aisé pour les personnes à la rue de respecter un traitement médicamenteux (nécessitant parfois une conservation au réfrigérateur). Sans compter que, à quelques exceptions près, les structures d'hébergement d'urgence ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

²⁶² Julie Bellenger et Eliana Rapisarda, Handicap International mission France dans le « Dossier annuel 2009 : pauvretés, précarités, exclusions », p. 27.

En outre, Philippe Lapiere constate que, d'une manière générale, la santé n'est pas une priorité pour ces personnes, il précise : « *il n'est pas évident de diriger les personnes vers le soin. Il faut vraiment quelque chose qui les empêche de continuer de marcher pour se soigner* ». Des dispositifs d'accès aux soins existent pourtant pour ce public via notamment les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (cf. encadré p. 196), le réseau rue et hôpital sur Lyon, ou encore les lits haltes soins santé permettant un temps de convalescence (pour les problèmes de santé qui ne justifient pas une hospitalisation). A ce sujet, nous renvoyons à la lecture de l'article du GRAC présenté p.101 sur la fin de vie des SDF.

Les liens entre acteurs du champ social et acteurs du champ du handicap mériteraient, là alors, d'être renforcés. Comme concluait Julie Bellenger et Eliana Rapisarda de Handicap International à l'issue de leur étude : « *une méconnaissance des pratiques respectives dans l'accompagnement de ces populations par les différents secteurs (social, médical y compris psychiatrique, médico-social) concourt ainsi à l'ancrage dans l'errance d'une partie d'entre elles. Pourtant, la diversité de ces situations concorderait avec autant de solutions si des passerelles étaient pensées, des expériences innovantes initiées. Il faudrait alors **privilégier la logique de parcours à la logique de dispositifs**, permettre un suivi protégé et coordonné, approprié aux demandes spécifiques de la personne. Autant de défis que cette réalité impose aujourd'hui à notre société. La précarité dissimule souvent un handicap... **le rendre visible c'est peut être l'en sortir*** »²⁶³. Forte de son analyse, l'association avait prévue de développer un accompagnement spécifique de ce public à travers une « équipe réduite de suivi » qui connaisse très bien les différents acteurs. Cette équipe aurait pu suivre, pendant deux ou trois ans, le parcours des personnes en ayant besoin pour voir agencer des réponses adaptées à leur situation. Faute de financement, cette initiative n'a jamais pu voir le jour. Trois ans plus tard, il est important de rappeler la nécessité d'une prise en compte de ce public particulièrement en souffrance.



²⁶³ Même source que la précédente.

Partie HANDICAP ET PAUVRETE :

3 LA DOUBLE PEINE

COORDINATION : Flora PERRIER, chargée de mission

AVEC LA PARTICIPATION DE : David GRAND et Mélanie TATE, chargés de mission ET Anne-Nelly PLESSIER, stagiaire

Ont contribué à cette partie :

Maryse **ARTHAUD**, coordinatrice atelier santé ville à la Ville de Lyon
 Marie-Hélène **BOUCAND**, conciliatrice à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du Rhône
 Françoise **CALATAYUD**, coordinatrice de la Régie de Quartiers EUREQUA du 8^{ème} arrondissement de Lyon
 Corinne **COLLETAZ**, professionnelle de l'Aide à Domicile Aux Personnes Agées (ADAPA) de l'Ain
 Marie-Claude **DERBIER**, directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Valence
 Joëlle **DUMONCEAU**, professionnelle du PACT de l'Ain
 Delphine **DUBOIS FABING**, Coordinatrice Actions Prévention et Santé publique pour le compte de l'Association de Gestion des Centres de SANTé (AGECSA) de la ville de Grenoble
 Nathalie **DOMENACH**, directrice de l'Union Régionale des PACT de Rhône-Alpes
 Véronique **ENJOLRAS**, professionnelle du CALD (PACT de la Drôme)
 Eve **GARDIEN**, Sociologue - chercheur associé au Centre Max Weber (UMR 5283)
 Claire **HAUVILLER**, directrice de l'accueil temporaire Béthanie de l'association La Pierre Angulaire
 Pierre **HEMON**, adjoint au maire de la Ville de Lyon, délégué aux personnes âgées
 Raoul **LEGBA**, chargé de projet à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion à la Santé (IREPS) de Rhône-Alpes
 Philippe **LAPIERE**, responsable du secteur précarité de l'association Les petits frères des pauvres à Lyon
 Fabienne **LEFEVRE-WEISHARD**, responsable de l'antenne solidarités du Centre Communal d'Action Sociale du 8^{ème} arrondissement de Lyon
 Nathalie **LEFRANCOIS**, assistante sociale pour le Département de l'Ain
 Marie-France **MIGNOT-BOUCHET**, chargée de mission personnes âgées / personnes handicapées au PACT du Rhône
 Amandine **RONZY**, professionnelle de l'association Une Souris Verte Lyon
 Sylvie **PERRIER**, coordinatrice du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du centre hospitalier du Haut Bugey
 Marie **PILLET**, assistante sociale de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) du centre hospitalier du Haut Bugey
 Vincent **PLAZY**, coordinateur Pôle Solidarité de la délégation du Rhône de l'Association des Paralysés de France
 Jacqueline **PSALTOPOULOS**, conseillère municipale en charge des personnes âgées dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon
 Denis **REDIVO**, directeur de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de la Drôme et coordonnateur du Collectif Drôme Handicap
 Chantal **REMOND**, adjointe de Direction Développement Social et Solidarité au de la Ville de Grenoble
 Antoine **RODE**, responsable de l'observatoire social, économique et urbain de Grenoble
 Roxane **RUIZ**, chargée de mission au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
 Marie-Thérèse **VILLARD-BRIAND**, responsable territorial social de la Maison Du Rhône du 8^{ème} arrondissement de Lyon

Ont développé une réflexion collective sur « handicap et pauvreté » :

Trois groupes de travail d'ATD Quart-Monde sur Villefranche, Lyon et Saint Etienne :

Christian **AYMARD**, Annie **BACOT**, Elisabeth **JASSERAND**, Doris **MARY**, Brigitte **ROYET**, Joëlle **THERON**, et Marie-Christine **VERICEL**

co-animé par Guillaume **CHESNOT** d'ATD Quart Monde

avec la collaboration d'Emilie **ROYER** et Domitille **COTTET** de l'Association Jurisanté.

Ont accepté de témoigner sur leur situation :

Quatre personnes en situation de handicap et de pauvreté, sollicitées avec le soutien de l'Association des Paralysés de France :

Evelyne, Karim, Nanou et Sabrina

Huit foyers de personnes âgées dépendantes, rencontrés par le biais des PACT :

Monsieur et Madame A., Colette, Rina, Monsieur et Madame H., Gérard, Jean-Claude, Madame L. et Madame T.

Les propos d'autres acteurs rencontrés par la MRIE ont été repris. Ces derniers sont issus : du forum d'emploi pour personnes handicapées au cours duquel quelques professionnels et demandeurs d'emploi ont été questionnés par la MRIE (« Mardi du handicap », mars 2012) et de la matinée d'échanges autour du Dossier annuel organisée par la MRIE avec le Grand Roanne Agglomération (le 13 décembre 2011).

Partie

4

ENFANCE ET PAUVRETE

Se pencher sur la question de la pauvreté des enfants, c'est aussi se questionner sur l'impact de la pauvreté des parents sur leurs enfants. Et nous verrons dans les pages qui suivent qu'il est important. Ceci souligne de manière forte l'enjeu crucial de réduire la pauvreté et non de seulement la « gérer ».

Car au niveau national, près d'un enfant sur 4 est pauvre, un sur 5 au niveau régional. Donc, demain, si rien ne change, un quart de la population française aura vécu la pauvreté dans son enfance. Comme en écho nous revient le cri d'alarme lancé l'année dernière dans une réunion de veille sur les jeunes en galère « *les jeunes, ils sont en train de couler, et si les jeunes coulent, c'est la France qui est en train de couler. Il faut vraiment qu'on réagisse tous ensemble, et fortement, pour que ça change* ». Car même si une enfance pauvre ne signifie pas forcément une jeunesse en galère, la corrélation est tout de même importante. La pauvreté des familles a un impact sur le parcours scolaire des enfants : une moins bonne réussite à l'école, et à l'adolescence moins d'ambition a priori pour sa carrière professionnelle. Les suites de l'étude « Enfance et pauvreté » conduite en 2011 soulignent les conséquences non négligeables de la pauvreté sur la santé des enfants, en termes d'accès aux soins mais aussi en termes de prévention.

Les articles « La maison des familles » et « Education et précarité » mettent en exergue combien les conditions de vie marquées par la pauvreté et la précarité peuvent créer des empêchements dans l'exercice de la parentalité et engendrer des comportements et des attitudes pouvant être jugés comme des dysfonctionnements parentaux.

En plus de conditions de vie difficiles, les parents subissent des injonctions éducatives, parfois paradoxales, ce qui rend l'exercice encore plus périlleux.

La recherche de l'Université Populaire de Parents de Saint-Priest dans l'article « Regards sur l'éducation dans les familles de milieux populaires » souligne ainsi combien les représentations plaquées sur ces quartiers impactent la vie de leurs habitants et leur rapport à l'éducation de leurs enfants.

Enfin, l'accès à une formation et/ou à un emploi, sont les conditions nécessaires (mais pas suffisantes) pour sortir de la pauvreté et de la précarité. Mais cet accès est conditionné par la possibilité de faire garder son enfant. Et l'article « mode de gardes » nous indique combien il peut être difficile voire parfois impossible pour des parents d'accéder à un mode de garde, faute de conditions réglementaires susceptibles de rendre cet accès prioritaire pour les familles les plus en difficulté.

ENFANCE ET PAUVRETE : QUELS ENJEUX ?

La MRIE a codirigé une étude sur la pauvreté infantile « *Vivre la pauvreté quand on est un enfant : Photographie de la pauvreté infantile en régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes* »²⁶⁴. Cette étude a été réalisée par trois observatoires régionaux (DROS : Dispositif Régional d'Observation Sociale en Paca, MIPES : Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France, et MRIE) et des institutions (les Caf d'Ile-de-France, de Paca et Rhône-Alpes et l'Insee Ile-de-France), avec le soutien de différents acteurs locaux. Elle a donné lieu à un colloque organisé à Paris lundi 21 novembre 2011. L'originalité de cette étude interrégionale réside notamment dans la prise en compte du ressenti de la pauvreté présenté à travers le témoignage des enfants pauvres. Ainsi, une analyse a été proposée sur le plan quantitatif²⁶⁵, à partir de données issues des fichiers Caf, et sur le plan qualitatif, à partir d'entretiens réalisés avec des enfants. Nous présentons ici les principaux enseignements tirés de cette réflexion sur la région Rhône-Alpes.

Focus sur la région Rhône-Alpes : l'étude « enfance et pauvreté » en quelques mots

En France, en 2009, 3 300 000 enfants de moins de 18 ans vivent au sein d'une famille à bas revenus²⁶⁶. Parmi eux, près de 305 000 vivent en Rhône-Alpes.

Dans quels types de familles vivent ces enfants ?

En région Rhône-Alpes, plus d'un enfant sur trois vit dans une famille percevant l'AAH (Allocation Adultes Handicapé) ou le RSA (Revenu de Solidarité Active). Pour tous, les conditions d'existence sont difficiles : le revenu familial moyen est de 695 € par mois et par unité de consommation (soit 150 € de moins que le seuil de bas revenus), c'est-à-dire, 1 250 € pour une mère seule et ses deux jeunes enfants²⁶⁷.

Par ailleurs, 45 % des enfants pauvres vivent dans un foyer monoparental, contre 18 % pour l'ensemble des enfants. Ils sont également 2 fois plus souvent issus d'une famille nombreuse que l'ensemble des enfants allocataires (1 enfant sur 5 contre 1 enfant sur 10).

Comment les enfants se perçoivent-ils dans leurs familles ?

Les entretiens conduits avec les enfants permettent d'envisager la place centrale de la famille et notamment de celle entendue au sens large (oncles, tantes, grands-parents, etc.). Souvent évoquées, les relations intrafamiliales semblent prégnantes dans le bien-être de l'enfant. Khalil, 13 ans raconte qu'il préfère parfois « *regarder maman cuisiner plutôt que de jouer* ». De la même façon, Dylan, 16 ans n'aime pas son nouveau logement, cependant il trouve que « *l'appartement est bien pour la famille, je préfère ici pour mes petits frères* ». Les liens familiaux semblent pouvoir faire barrage à la pauvreté ressentie, en développant une solidarité particulière.

²⁶⁴ Etude réalisée en 2011, accessible sur notre site internet www.mrie.org rubrique « Nos publications ».

²⁶⁵ Le seuil de bas revenus représente 60 % du revenu médian français. Il s'élevait à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009, année pour laquelle nous avons traité les données Caf.

²⁶⁶ Données produites à partir des fichiers Caf et MSA.

²⁶⁷ Méthode de calcul : ce foyer compte 1,8 unités de consommation (1 UC pour le parent, 0,3 par enfant et 0,2 de compensation pour les familles monoparentales).

Où vivent ces enfants ? Dans quelles conditions ?

Si à l'échelle régionale, la pauvreté infantile est moins forte qu'à l'échelle nationale (20 % contre 24 %), à l'intérieur même de Rhône-Alpes, des disparités fortes existent entre les départements. La Drôme, la Loire et l'Ardèche présentent des taux proches de 25 %, contre 14 % en Haute-Savoie et 15 % dans l'Ain. En 2011, une exploitation des données par Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) permet une lecture territoriale plus fine (cf. encadré p.187). Ces données mettent en évidence l'existence de poches de pauvreté, dans lesquelles les difficultés semblent plus structurellement ancrées. Ces dimensions géographiques échappent aux enfants que nous avons interrogés, ces derniers se situant davantage à l'échelle du quartier, qui reste généralement un repère stable et rassurant.

Près de 56 % des enfants pauvres vivent dans le parc locatif social, contre 31 % dans le locatif privé et 13 % dans des foyers accédants²⁶⁸ à la propriété. Ces enfants vivent plus souvent dans des logements de mauvaise qualité ou surpeuplés. Certains entretiens ont mis à jour des difficultés au quotidien comme la taille des logements ou bien encore le chauffage qui ne fonctionne pas toujours parfaitement. Les conditions de vie sont plus complexes encore pour ceux vivant en centre d'hébergement d'urgence, l'absence de repères impactant leur bien-être.

Des enfants comme les autres

Les difficultés évoquées et vécues ne doivent cependant pas masquer les ressources et les capacités de ces enfants. Sans en avoir nécessairement conscience, ces derniers s'adaptent aux situations qui sont les leurs et se considèrent avant tout comme des enfants. Ainsi, pour eux également, les jeux ont une place importante.

Le sport semble par exemple essentiel pour certains de ces enfants. Que ce soit en club ou lors de parties improvisées entre amis, nombreux sont ceux qui pratiquent le foot, le basket ou bien encore la boxe.

Des enfants parfois fragiles et victimes de privations

Le sujet des vacances a occupé une place importante dans les échanges avec les enfants. Il est intéressant de noter que pour eux, être en vacances signifie simplement ne pas aller à l'école. Ainsi, Yanis, 14 ans nous dit que pour lui, être en vacances c'est « *pas d'école, détente, grasse matinée, sortir avec les copains, aller au centre* ». Certains préfèrent cependant les temps scolaires, puisqu'ils ne peuvent pas toujours voir leurs amis pendant les vacances. Olivier, 16 ans, n'est pas parti en vacances depuis quatre ans. Chaque été, il observe que « tout le monde part en vacances et ici il n'y a plus personne. C'est un peu lourd. J'aimerais bien faire comme tout le monde. Pourquoi moi je dois rester là ? ».

La conception qu'ils se font des vacances est ainsi entachée par leurs conditions économiques. La définition qu'ils en ont est réduite (absence de cours, sortie sur une journée et pas nécessairement avec les parents, etc.), ici le champ des possibles est amoindri, la privation est intégrée, même si elle n'est pas toujours exprimée comme telle.

Le substitut premier à l'école et aux activités reste le centre social et/ou le centre aéré. Des structures qui donnent accès aux loisirs (sport et culture) et qui permettent ponctuellement de quitter le quartier ou la ville, en compagnie de ses amis.

Malgré une perception de leur situation assez positive, les enfants ont tout de même parlé de certaines privations et contraintes. Ils ont conscience de l'inaccessibilité de certains biens, à la

²⁶⁸ Par « accédants », il faut entendre les personnes qui ont acheté un logement et ont encore un crédit. Les propriétaires ayant fini de rembourser leur emprunt ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

manière d'Anna, 12 ans qui voudrait un sac à la mode, mais qui renonce car « *c'est trop cher. Pour ce prix-là, il ne faut pas que cela soit que pour moi, ça doit servir à tout le monde* ». Nabil, 10 ans va bientôt étudier dans un établissement où « *si tu ne mets pas de marque, ils te parlent pas* ». Ce témoignage laisse entrevoir une contrainte sociale causée par les faibles revenus du foyer. Malgré cela, les enfants sont reconnaissants envers leurs parents, Khalil, 13 ans a la ferme intention « *d'emmener un jour [sa] mère dans un endroit qui la fait rêver, pour la remercier de tout* ».

Les difficultés des parents fragilisent les enfants

Des freins financiers se répercutent dès la petite enfance sur les choix des modalités de garde. De fait, la garde est souvent assurée par l'un des deux parents. Ce qui explique que la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) soit moins souvent versée aux familles les plus pauvres. Elles sont 53 % contre 65 % des familles allocataires (avec enfant(s) de moins de 7 ans). Ici, le statut de demandeur d'emploi de certains parents et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour concilier vie familiale et vie professionnelle, peuvent faire de cette garde parentale un frein au retour à l'emploi²⁶⁹.

Scolarité et projection dans l'avenir

La scolarité a souvent été spontanément évoquée lors de nos entretiens. Une partie des enfants en parle comme d'une contrainte, le rapport à l'institution scolaire ne semble pas évident. Kevin, 15 ans nous dira « *je sais que je n'aime pas l'école, je déteste, c'est un truc que j'ai horreur* ». D'autres ont déjà quitté le système scolaire, par manque d'intérêt. Ceux vivant dans les situations les plus précaires ne s'y sentent pas toujours bien et tous n'ont pas de copains avec lesquels jouer. A l'inverse, certains apprécient l'école et les relations qu'ils y entretiennent avec leurs amis, comme Emma, 11 ans qui parle de ses « *copines sympas, et entre copines on se défend* ».

Lorsqu'ils évoquent leur avenir, les enfants envisagent de devenir « *ingénieur de voiture* », « *docteur pour les yeux* », « *directeur de banque* » ou bien encore « *maîtresse* ». Ces projections sont parfois ambitieuses et certains des enfants rêvent de vies marquées par le faste et les voyages.

Cependant, les plus âgés tendent à se diriger vers des professions nécessitant moins d'années d'études et permettant supposément une insertion plus rapide. Là, ces adolescents espèrent devenir « *électricien* », « *ferrailleur* » ou bien « *cuisinier* ». Il semble qu'ils prennent conscience des réalités financières de leurs familles et des frais que pourraient engendrer une scolarité « trop longue » ou perçue comme telle. Le handicap généré par la condition socio-économique de leurs parents est intégré dans les choix professionnels, et la tendance à préférer les filières courtes est forte, peut-être également en lien avec la relation parfois complexe qu'ils entretiennent avec l'école.

Conséquence : les jeunes Rhône-Alpins de 16-17 ans en situation de pauvreté sont 2 fois plus souvent sans activité que l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge. La situation professionnelle des parents n'est certainement pas sans incidence sur l'orientation des enfants. A savoir que les enfants pauvres ont des parents 3 à 4 fois plus souvent sans emploi. Plus largement, le fait d'avoir des parents pauvres augmente la probabilité d'être soi-même pauvre à l'âge adulte²⁷⁰.

²⁶⁹ Cf. l'article sur l'accès aux modes de garde, p.219

²⁷⁰ PAUGAM S., « *Les formes élémentaires de la pauvreté* », PUF, Le Lien Social, 2005.

UNE FOCALE TERRITORIALE DE LA PAUVRETE INFANTILE EN REGION RHONE-ALPES 2 ANS PLUS TARD

Cette année, des données territorialisées sur l'ensemble de la région ont été travaillées par le Pôle d'Expertise Régional et les Caf rhônalpines. **En 2011, 295 000 enfants allocataires** (hors MSA) **sont en situation de bas revenus** sur la région. Ces derniers représentent **21 % de l'ensemble des enfants de moins de 18 ans** recensés par l'Insee.

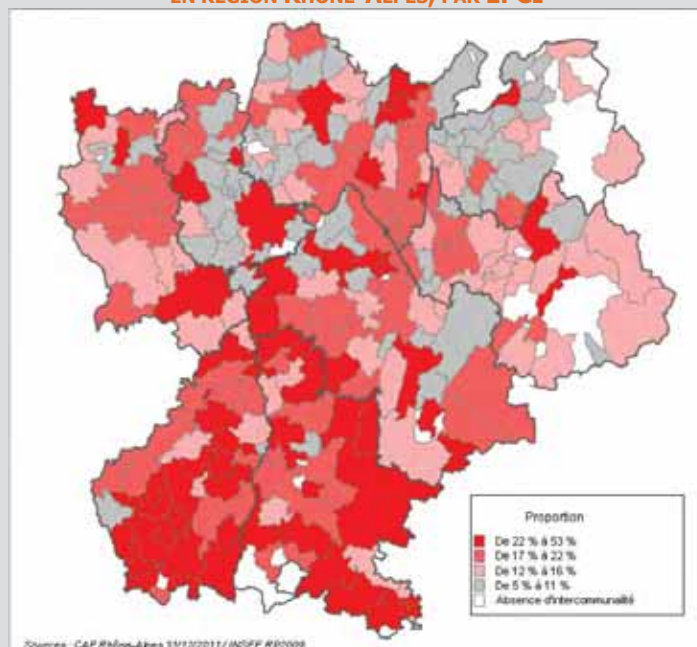
UNE AUGMENTATION DE LA PAUVRETE INFANTILE SUR 2 ANS

Par rapport à 2009, **23 000 enfants allocataires supplémentaires sont en situation de bas revenus**, soit une augmentation de 8,6 %. Le nombre « d'enfants pauvres » calculé en 2009 était reporté à une population plus restreinte d'enfants recensés par l'Insee²⁷¹, ce qui conduit à une sous estimation du taux recueilli en 2011. Malgré cet effet, il apparaît que la part d'enfants en situation de bas revenus est passée de 20 % à 21 % en 2 ans. Si l'on avait pris la même population de référence, la hausse aurait été encore davantage marquée.

LE SUD-OUEST DE LA REGION DAVANTAGE CONCERNE PAR LA PAUVRETE INFANTILE

Cette nouvelle extraction a permis de récupérer des données à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). La carte présentée ci-dessous permet d'approfondir la dichotomie nord-est / sud-ouest déjà mise en évidence. Outre la plupart des EPCI de l'Ardèche et de la Drôme, cette carte rend compte de taux de pauvreté infantile supérieurs à 30 % dans 4 communautés d'agglomérations, à savoir celles de : Villefranche-sur-Saône, Roanne, Saint-Étienne et Lyon ; et des taux compris entre 22 % et 30 % pour celles de Grenoble, l'Isle d'Abeau, Vienne, Bourg-en-Bresse et Annemasse. Toujours hors Ardèche et Drôme, 13 communautés de communes enregistrent des taux de pauvreté infantile supérieurs à 25 % : celles du Colombier, d'Oyonnax, de Nantua et de la Vallée de l'Albarine dans l'Ain, celles d'Albertville et du cœur de Tarentaise en Savoie, celle du pays de la Pacaudière dans la Loire, celle de Tarare dans le Rhône et celles de Saint Marcellin, Matheysine, pays de Roussillonais, pays de Corps et Vallons de la Tour dans l'Isère.

PART DES ENFANTS VIVANT DANS UNE FAMILLE EN SITUATION DE BAS REVENUS EN REGION RHONE-ALPES, PAR EPCI



Sources : Caf Rhône-Alpes au 31/12/2011 et Insee recensement de la population de 2009

²⁷¹ En 2009, nous disposions de la population Insee d'enfants de moins de 18 ans excluant ceux relevant du régime agricole. En 2011, il n'a pas été possible de disposer de cette donnée « filtrée », nous avons donc utilisé l'ensemble de la population des moins de 18 ans recensée par l'Insee.

ENQUETE DU SECOURS CATHOLIQUE AUPRES DES JEUNES : COMMENT CONSIDERENT-ILS LEUR VIE ?

Le **Secours Catholique** a interrogé en mars et avril 2011 des jeunes de 18 à 25 ans inclus au moment de l'enquête, récoltant 1 071 questionnaires répartis sur l'ensemble du territoire français, y compris les départements d'outre-mer. Un intérêt de cette enquête qui ne porte pas uniquement sur des jeunes en grande difficulté est d'offrir un spectre large de la situation de la jeunesse.

A la question concernant « ce qui va bien pour eux aujourd'hui », **les études viennent en tête dans les satisfactions des jeunes** : elles occupent une grande partie de leur temps, sont le lieu de leur vie sociale et, quand ils aiment ce qu'ils font, ils en sont vraiment heureux. Conscients de l'importance d'être en bonne santé, les jeunes apprécient par ailleurs les relations familiales, amicales et amoureuses ; une partie d'entre eux sont satisfaits de leur vie professionnelle ou d'avoir un logement et ceux qui ont un enfant en sont heureux.

Quant à « ce qui ne va pas du tout aujourd'hui », c'est pour plus du quart des jeunes interrogés **le manque d'argent qui est évoqué en premier** : cette insatisfaction recueille plus de réponses que la satisfaction la plus partagée. Le manque d'emploi, ou le mauvais emploi, le manque de logement ou un mauvais logement sont aussi des difficultés majeures et courantes. L'incertitude de l'avenir, assez souvent mentionnée, témoigne de la difficulté du parcours vers l'autonomie.

S'agissant de ce qu'ils souhaitent le plus dans l'avenir, **plus de 40 % des jeunes interrogés citent avant tout d'avoir un travail**. Alors que le manque d'argent est la difficulté la plus souvent mentionnée, avoir de l'argent n'est pas un souhait à la même hauteur : il s'agit le plus souvent d'avoir « suffisamment d'argent », sans doute pour ne pas s'en préoccuper ; des expressions comme « une bonne situation » ou « subvenir aux besoins de ma famille » évoquent une rémunération correcte. Les jeunes ne souhaitent pas l'argent pour l'argent, mais pour ce qu'il permet : être indépendant, subvenir aux besoins de sa famille, passer le permis de conduire, avoir une voiture...

A la question : « qu'est-ce que vous redoutez le plus ? », la réponse la plus fréquente concerne **l'emploi, qui apparaît comme la préoccupation majeure des jeunes**. Trouver un emploi est leur vœu le plus cher et leur premier sujet d'inquiétude, celui qui conditionne toute leur vie, aussi bien matérielle qu'affective.

Il était également demandé aux jeunes qui ont répondu au questionnaire, de noter leur vie actuelle sur une échelle de 1 à 10 : la note moyenne attribuée est de 5,7, la plus fréquente est 5. Quelques grandes lignes ressortent de ces évaluations :

- Le retentissement des difficultés de la vie sur la santé, réelle ou ressentie.
- **L'importance des appuis, les parents d'abord, mais à défaut, les associations, les structures d'accueil et les travailleurs sociaux**. Les jeunes qui en sont complètement privés sont ceux qui évaluent leur vie au plus bas.
- Certaines caractéristiques apparaissent nettement comme des critères d'inclusion sociale : **le permis de conduire, qui joue un rôle beaucoup plus important dans la vie des jeunes** que nous ne l'imaginons, la confiance dans la politique et l'intention de voter, l'accès à Internet, les activités collectives, le bénévolat.

Au total, 47,1 % des jeunes interrogés se déclarent plutôt optimistes et confiants dans leur avenir, mais **pour une petite majorité, c'est** sinon le pessimisme, du moins **la méfiance qui l'emporte**.

Poursuite de l'étude en 2012

A partir des conclusions de l'étude inter régionale « Vivre la pauvreté quand on est un enfant », la MRE a poursuivi son travail de veille sur le sujet de la pauvreté infantile en région Rhône-Alpes. Dans le cadre de cette étude, peu de professionnels avaient été consultés. L'objectif était donc de les interroger sur : comment appréhendent-ils les enjeux de pauvreté pour les enfants (vis-à-vis de la scolarité, des vacances, des relations sociales, de l'habitat, de la santé etc.) ? Comment y répondent-ils ? Quels leviers identifient-ils pour améliorer la situation de ces enfants ?

Il a été décidé de s'intéresser plus particulièrement à un aspect peu étudié jusque là : les **enjeux de santé**. Par ailleurs, l'accent a été porté sur les dispositifs, initiatives et préconisations existant sur la région Rhône-Alpes et permettant de répondre aux difficultés des enfants.

Une trentaine de professionnels rhônalpins d'horizons divers ont été sollicités : service de Protection Maternelle et Infantile des Départements, Centres sociaux, Centres Médico-Psychologiques, associations diverses, service de santé scolaire, hôpitaux, CCAS ou chercheur (cf. liste en annexe p.227). Par ailleurs, un débat organisé à l'occasion de la présentation des résultats de l'étude inter régionale²⁷², comptant environ 70 acteurs régionaux, a alimenté la réflexion. C'est donc à partir de l'expertise des professionnels sollicités que ce travail a été réalisé.

Mais de quelle population est-il question dans cet article ? Des « enfants pauvres », c'est-à-dire d'abord, des personnes de moins de 18 ans. A noter toutefois que les échanges se sont davantage centrés de la petite enfance jusqu'à la préadolescence. Ensuite « pauvres », c'est-à-dire que leurs parents disposent de faibles revenus. Au sens statistique, cela signifie que les revenus familiaux sont inférieurs au seuil de pauvreté (soit environ 956 € par mois²⁷³ et par unité de consommation). Bien entendu, il s'agit ici d'une appréciation parfois supposée des professionnels rencontrés, sur les revenus des familles.

« LES ENFANTS LAISSES POUR COMPTE »

Dans un rapport réalisé par le Centre de recherches Innocenti, rendu public en mai 2012, l'UNICEF révèle l'ampleur de la pauvreté et des privations qui touchent les enfants dans les économies avancées : « *le taux de pauvreté des enfants est l'un des principaux indicateurs de la santé et du bien-être d'une société* » résume le centre de recherche. La France fait partie des mauvais élèves des pays occidentaux puisqu'elle se situe 14^{ème} rang des 35 pays étudiés (rang calculé du plus pauvre au moins pauvre).

Cette étude évalue notamment l'impact des dépenses publiques consacrées aux familles sur ce taux de pauvreté : il diminue de plus de moitié en France après les impôts et transferts. Même si la France est le pays ayant les plus fortes dépenses consacrées aux familles et aux enfants, d'autres pays sont nettement plus performants : ils réduisent plus fortement la pauvreté des enfants avec des dépenses moins importantes. « *La France s'y prendrait mal pour lutter contre la pauvreté de ses futures générations* » concluent les Actualités Sociales Hebdomadaires en mai 2012.

Par ailleurs, ce rapport s'appuie sur des données de 2009, c'est-à-dire au moment où la crise économique faisait depuis peu son apparition en France. Il est mis en évidence que « *l'augmentation du nombre de personnes dans le besoin et la diminution des services disponibles due aux mesures d'austérité exercent partout une forte pression sur les services destinés aux familles. Il est tout aussi clair que le pire reste à venir* ». Le rapport conclut que protéger les enfants des effets de la pauvreté revient à économiser des dépenses supplémentaires pour faire face aux problèmes associés à cette pauvreté. D'un point de vue économique, « *la société a tout intérêt à prévenir la pauvreté des enfants* » pour éviter « *une baisse des compétences, une dégradation des niveaux de santé, d'instruction ou encore une augmentation du chômage* ».

Pour + d'infos : rapport du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF sur www.unicef.fr

²⁷² Présentation et débat autour des résultats de l'étude inter régionale sur « enfance et pauvreté » organisé le mardi 14 février 2012.

²⁷³ Seuil de bas revenus défini par les Caf en 2010.

Quelques impacts de la pauvreté sur la vie des familles

Cette partie rend compte de réflexions de professionnels lors de la présentation de l'étude qui s'est déroulée à Lyon.

Cumul d'un ensemble de difficultés

Lors de la présentation de l'étude, des participants ont insisté sur le sentiment d'exclusion, voire d'enfermement dans la pauvreté ressenti par les familles, notamment les mères seules, qui vivent un **isolement** parfois désespérant. « *D'avantage de fragilités sont perceptibles au sein des familles en situation de pauvreté, celles-ci se repèrent du fait d'un mal être des personnes, des difficultés de santé, et des difficultés à maintenir un lien social* » note une directrice de centre social.

C'est la raison pour laquelle des espaces de socialisation sont proposés comme les lieux d'accueil enfants-parents, par exemple. Ou encore des initiatives associatives naissent comme « l'atelier des enfants » proposé aux familles Roms par le Portail pour l'accès aux droits sociaux à St Etienne, afin de sortir ces familles de l'isolement. A Grenoble, la maison des familles²⁷⁴ agit également sur cet axe, en cherchant surtout à compenser l'impact des conditions de vie difficiles sur l'exercice des compétences parentales.

Les problèmes du quotidien associés souvent à des **démarches administratives complexes**, renforcent ce sentiment. « *Certains ne parlent pas français, ne savent pas écrire, ces démarches prennent un temps considérable dans leur quotidien et n'aboutissent pas forcément aux résultats attendus* » relève une professionnelle du Portail pour l'accès aux droits sociaux. L'accompagnement des familles est alors nécessaire pour les informer des différents dispositifs ou des aides dont elles peuvent bénéficier et les soutenir dans leurs démarches.

Plusieurs professionnels soulignent combien la **préoccupation obsédante du quotidien** peut avoir des répercussions sur l'éducation des enfants²⁷⁵. Ils évoquent notamment les difficultés des familles à poser un cadre. Ils estiment que les parents sont dans le mal-être de ne pas pouvoir donner tout ce dont ils rêveraient à leurs enfants du fait de leurs problèmes financiers, et qu'ils auraient donc tendance à être plus « laxistes » afin de donner aux enfants ce qu'eux ne peuvent avoir. « *Notre rôle est alors aussi d'expliquer aux parents que l'enfant a besoin de limites pour se construire* » explique une professionnelle de la PMI de Vénissieux, « *nous essayons de montrer aux parents que donner un cadre n'empêche pas d'aimer son enfant* ». Ce phénomène de compensation existe également dans des milieux favorisés quand les parents compensent par le matériel, le manque de temps disponible pour leurs enfants.

Les lieux de socialisation : un enjeu fort pour les familles

La socialisation des enfants est un enjeu considérable pour maintenir les liens de la famille avec l'environnement. L'importance de l'école a été soulignée par de nombreux professionnels. Plusieurs ont également tenu à mettre en exergue la nécessité de **la scolarisation des enfants dès l'âge de 2-3 ans** qui est aujourd'hui remise en question. « *Il a été prouvé par diverses études sociologiques que la scolarisation des enfants de 2-3 ans est fondamentale : le taux de redoublement au CP est beaucoup plus faible lorsque l'enfant a été scolarisé dès 2 ans. Il me semble que la scolarisation précoce des enfants visés par l'étude est un atout non négligeable pour leur intégration dans le système scolaire et leur réussite* » souligne une

²⁷⁴ Voir l'article « maison des familles » p.204

²⁷⁵ Voir aussi les articles « Education et parentalité » p.209 et « maison des familles » p.204

psychologue, bénévole à Médecins du Monde. Une étude de l'Insee met en évidence que les redoublements à l'école primaire apparaissent comme un facteur déterminant de la sortie du système scolaire sans diplôme²⁷⁶. L'école est également **un lieu où peuvent être repérées les difficultés** qu'ont certains enfants sur le plan de la santé (grâce au bilan de santé) et sur le plan scolaire, notamment les éventuelles difficultés de langage. L'encadré ci-dessous, présente une initiative pour pallier ces difficultés.

PARLER BAMBIN :

ACTION DE PREVENTION PRECOCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU LANGAGE CHEZ LES TOUT-PETITS

Ce dispositif a été initié en 2007 par Michel Zorman, médecin de santé publique, décédé brutalement en mars dernier, et mis en œuvre par le CCAS de Grenoble dans ses structures Petite Enfance.

Il a pour objectif d'améliorer l'acquisition des **compétences langagières du jeune enfant**, et ainsi contribue à lutter contre les inégalités sociales et l'échec scolaire des enfants les plus défavorisés, sans pour autant les stigmatiser, ni eux, ni leur famille.

Favoriser l'acquisition du langage dans les premières années d'un enfant équivaut à **favoriser ses futurs apprentissages scolaires**.

En effet, on sait que les inégalités sociales des familles ont des répercussions sur le développement du langage des enfants et sur leur scolarité.

Le programme a été évalué dans des crèches de zone urbaine sensible de Grenoble. L'évaluation a mis en évidence des progrès significatifs en langage du groupe des enfants qui avaient bénéficié du programme.

« *Le cœur du dispositif est l'art de la conversation* » explique Aline Chevit, adjointe à la Direction de l'action sociale petite enfance du CCAS. « *Il s'agit de mettre en œuvre des techniques et des stratégies pour donner envie aux enfants de parler.* »

Le **premier volet** de ce dispositif est de former les professionnels de la Petite Enfance à des techniques d'interactions langagières. Le langage doit être mis au cœur des **pratiques professionnelles**, à travers les activités et moments de la journée de l'enfant.

Les professionnels sont donc amenés à réfléchir sur leur posture en évoluant du "parler à l'enfant" au "parler avec l'enfant", y compris dans la communication avec le Bébé.

La collaboration avec les parents est le deuxième volet de ce programme. Le développement des interactions entre l'enfant et l'adulte ne peut se faire sans les parents. Des imagiers sont offerts aux familles pour favoriser la conversation avec leur enfant au quotidien.

De plus, la sensibilisation aux enjeux de l'acquisition précoce du langage les aide à prendre conscience de l'importance de la maîtrise du langage pour aborder les apprentissages scolaires.

Le troisième volet s'adresse plus particulièrement aux « **petits parleurs** », c'est-à-dire les enfants s'exprimant pas ou peu à partir de 18 mois/2ans.

Les enfants identifiés comme petits parleurs (à l'aide de questionnaires standardisés) sont invités à bénéficier d'ateliers langage en petits groupes de deux-trois enfants en interaction avec une professionnelle. Le but de ces ateliers est de **développer le vocabulaire** des enfants, tout en favorisant la confiance en soi et en l'adulte grâce à l'individualisation de la relation. Les professionnels recommandent aux parents de faire la même chose à la maison.

Aujourd'hui le CCAS de Grenoble, en lien avec des médecins et/ou chercheurs, s'est inscrit dans un partenariat avec d'autres villes pour le développement de ce dispositif dans le secteur de la Petite Enfance.

Contact : Aline CHEVIT, Adjointe à la Direction d'Action Sociale Petite Enfance
Tél. 04 76 69 46 46 - aline.chevit@ccas-grenoble.fr

Pauvreté des enfants : une nécessaire coordination des acteurs

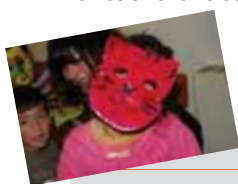
De nombreux professionnels reprochent l'effet « mille-feuille » des dispositifs, de nouveaux ont été créés sans qu'il y ait forcément de coordination avec les précédents. De plus, les dispositifs institutionnels se raréfient explique un cadre de Département : « *mais les associations caritatives arrivent à compléter et à mutualiser les moyens grâce à une professionnalisation de certaines d'entre elles.* **Une meilleure coordination et entente entre les institutions, les**

²⁷⁶ « Etre sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ? » par R. Bouhia, M. Garrouste, A. Lebrère, L. Ricroch, et Th. De Saint Pol –Economie et statistique n°443 – INSEE, 2011.

collectivités et les associations serait la meilleure façon d'avancer pour aider les familles en situation de précarité ». Ce lien entre les différents partenaires de l'action sociale est essentiel pour la qualité de la prévention. La connaissance mutuelle est importante. Les familles vivant des situations très difficiles ont besoin d'une vraie coopération entre les acteurs. Il est également tout aussi important de savoir passer le relais et de reconnaître ses limites en tant que professionnel « *Quand il y a déjà cette relation à la personne, on peut avoir l'illusion à un moment donné qu'on suffit. En tant que professionnel, on a une démarche à faire pour être dans cette coopération* » précise un professionnel interrogé.

Plusieurs professionnels ont également souligné que **l'existence de nombreux dispositifs actuels pourrait être remise en cause par l'absence de financements**, avec les conséquences que ces fermetures occasionneraient sur les publics.

Les difficultés rencontrées par les enfants Roms ont été pointé à de nombreuses reprises comme particulièrement problématiques. Les échanges avec quelques professionnels proches de ces populations nous ont permis d'apporter un éclairage spécifique sur ces enfants (cf. encadré ci-dessous).



LA SITUATION DES ENFANTS ROMS

Solidarité Roms dénonce un manque d'aides pour ces familles : certaines d'entre elles se voient régulièrement refuser l'hébergement d'urgence, droit pourtant inconditionnel pour toute personne vivant en France. « *La question des conditions de vie des Roms est extrêmement politique, très peu de personnes veulent s'en occuper mais leurs difficultés sont largement visibles dans les grandes villes* » relève Dominique Sonnallier, du Département de la Loire.

Thomas Ott, anthropologue, analyse la situation des Roms comme un rappel de l'histoire de France, notamment lors de la décolonisation de l'Algérie : un article de 1964²⁷⁷ avait été publié sur les gitans français rapatriés d'Algérie, qui ont subis les mêmes difficultés d'insertion, et de scolarisation en France. « *La réalité qui y est décrite a à peine changé. Ce phénomène se reproduit désormais avec les enfants Roms, dont la situation n'a en vérité aucune spécificité, sinon celle de la difficulté des politiques publiques à lutter contre les vulnérabilités* » souligne-t-il.

La vulnérabilité des enfants Roms est aussi perceptible par le phénomène d'« inversion des rôles » mis en évidence par différents professionnels. Certains enfants sont scolarisés et ont davantage de savoirs que les parents : ils sont alors sollicités pour accompagner les parents dans les démarches administratives. Ils peuvent relater des situations complexes et des sujets délicats (les expulsions, les demandes de logement...). Cette situation entraîne l'acquisition d'une plus grande maturité, mais les met en même temps dans un rôle et une place qui ne sont pas les leurs. Ce phénomène n'est cependant pas spécifique aux enfants Roms et est vécue par d'autres enfants dont les parents maîtrisent mal le français.

DES DIFFICULTÉS DE SCOLARISATION :

Les familles Roms vivent souvent en communauté, les enfants doivent alors être scolarisés tous en même temps, ce qui pose de réelles difficultés par manque de place dans les écoles. Toutefois, l'association C.L.A.S.S.E.S relève que 90 % des enfants vivant en squat sont scolarisés ou ont un contact avec l'école élémentaire. Certains d'entre eux ne se rendent pas en classe tous les jours, car certains changent de lieu de résidence, d'autres partent de la ville. « *Le premier lien avec l'école est toujours important pour ces enfants, car il a un effet cumulatif : quand un enfant est scolarisé, les autres enfants de la famille ou de la communauté vont plus facilement être scolarisés, notamment dans des classes de maternelle* » explique une personne de l'association. Elle témoigne que les enfants sont très bien accueillis à l'école et qu'ils y ont un attachement fort : malgré les changements de lieu de vie, les enfants sont prêts à traverser la ville pour se rendre à l'école où ils sont scolarisés. Ils sont assidus lorsqu'un établissement les accueille, malgré les expulsions qu'ils peuvent vivre par ailleurs.

Cependant, quelques professionnels ont mis en évidence que les familles ont de leur côté beaucoup d'a priori sur l'école, soit parce que les parents n'ont pas eu accès à l'école (une majorité d'entre eux), soit parce que l'école a été vécue comme une expérience difficile. Avec le temps, les représentations évoluent

²⁷⁷ F. Brun « Un bidonville de gitans rapatriés : la campagne fenouil ». *Méditerranée*, 1964

et les familles voient de plus en plus l'intérêt de scolariser leurs enfants relève Thomas Ott. « *Les enfants Roms qui sont aujourd'hui scolarisés sont très investis dans leur scolarité car ils prennent pour exemple certains jeunes qui s'en sont sortis grâce à l'école, ce qui leur donne envie de réussir* » explique Anne-Sara Lecardiet de Solidarité Roms.

Pour favoriser cette intégration, la ville de Lyon propose l'Aide à l'Intégration Scolaire (AIS) destinée à favoriser l'intégration scolaire des enfants de maternelle et élémentaire scolarisés sur Lyon par la prise en charge financière des frais de restauration scolaire et d'inscriptions en centres de loisirs.

Toutefois, si la scolarisation en école primaire ne présente que peu de difficulté, la scolarisation en collège soumet les familles à une attente assez longue : certains jeunes attendent des mois avant d'avoir une affectation. « *Accéder au collège devient un privilège, les bénévoles pourraient être tentés de donner la priorité à ceux qui seraient le plus à même de bénéficier de ces places rares, mais ce tri n'a pas lieu d'être : la scolarisation des enfants entre 6 et 16 ans est un droit et non un privilège* » explique une personne de l'association C.L.A.S.S.E.S.

La scolarisation des jeunes au collège nécessite des classes spécialisées (CLIN²⁷⁸ ou ENSA²⁷⁹) et leur nombre de places est très limité. De plus, l'Inspection Académique exige que les enfants Roms ayant été scolarisés au moins une fois à l'école primaire soient scolarisés dans une classe ordinaire au collège. Parfois, ces enfants ne parlent pas (ou n'écrivent pas) encore couramment le français et il semble très difficile de les intégrer dans une classe ordinaire.

L'accueil dans certains établissements est parfois loin d'être idéal. Solidarité Roms souligne que la direction de certains collèges est réticente à accueillir les enfants Roms, car elle doute de leur assiduité. Le manque de place et les inscriptions en cours d'année sont des obstacles qui limitent leur scolarisation.

La mobilité des familles reste un problème majeur pour la scolarisation des enfants : où vont les enfants lorsque la famille est expulsée de son lieu de vie ?

L'absentéisme et les difficultés scolaires sont aussi les conséquences de ces conditions de (sur)vie précaires. Lorsque les familles Roms accèdent à un logement stable, les jeunes peuvent être scolarisés plus facilement et réussissent mieux.

Solidarité Roms constate que les conditions de vie des familles Roms se dégradent à Saint-Etienne. Les expulsions des familles des terrains sont d'autant plus difficiles à vivre qu'ils perdent tout à chaque fois. L'association Le Portail pour l'accès aux droits sociaux, tente de les soutenir, entre autres par la création de « L'atelier des enfants ». Il propose différentes actions gratuites et ouvertes à tous pour rompre l'isolement des familles et des enfants. Les ateliers de rue à destination des enfants ainsi que leurs parents utilisent une pédagogie basée sur l'expérience positive et sur la place des individus dans le groupe. En effet, de nombreux enfants accueillis par l'atelier subissent une forme d'exclusion du fait d'une scolarisation en classe adaptée : il semble donc important de leur accorder une place positive au sein d'un groupe. Les actions proposées aux familles évoluent en fonction des besoins repérés. « *Nous partons de l'envie des enfants et nous leur proposons des solutions : ils ont récupéré une ancienne table de ping-pong dans une association voisine, l'ont réparée et jouent désormais dessus. Ces actions valorisent les enfants et leur permettent de se sentir un peu plus chez eux* » explique une personne de l'association.

L'impact de la pauvreté sur la santé des enfants

La pauvreté a-t-elle un impact sur la santé des enfants ? Lequel ? Les enfants en situation de pauvreté sont-ils surexposés aux difficultés de santé ? Comment ? Ce chapitre tentera de répondre à ces questions, en particulier à partir des échanges réalisés avec des professionnels rhônalpins (cf. liste en p.227). Quatre entrées sont proposées : les enjeux de prévention en matière de santé, les difficultés liées à l'accès aux soins, l'impact de la pauvreté sur les problèmes de santé physique et psychique.

²⁷⁸ Classe d'Initiation pour les élèves nouvelles arrivés en France

²⁷⁹ Classe d'Elèves Non Scolarisés Antérieurement

Une prévention défaillante : quelles conséquences ?

Le lien entre la pauvreté et les difficultés de santé est largement connu : dans ce contexte, les professionnels notent l'importance de la prévention.

La prévention est l'un des défis majeurs de notre politique sanitaire, encore trop centrée sur le curatif. Les enfants doivent en être les principaux bénéficiaires car leur bon développement est soumis à une bonne santé, favorisée par un suivi médical régulier, ont rappelé les différents professionnels interpellés. Mais, comme l'expliquent Michèle Descamps et Isabelle Schwander de la PMI de Vénissieux : « *la prévention n'est pas une préoccupation car aujourd'hui l'investissement financier de l'Etat doit avoir un effet immédiat* ». Or, les effets de la prévention sont perceptibles à moyen voire long terme.

Le code de la santé publique prévoit une vingtaine d'examen obligatoires entre 0 et 6 ans. Ils ne sont malheureusement pas tous effectués, notamment ceux programmés après les 24 mois de l'enfant. Ces examens sont pourtant essentiels. Au cours de la visite des 3-4 ans de l'enfant, les professionnels de la PMI surveillent la croissance, le développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant et procèdent au dépistage précoce des anomalies ou déficiences. De plus, certaines mesures de prévention ont disparu observe Sylviane Libéras, de l'Hôpital Femme Mère Enfant de Bron : « *avant, pour bénéficier des allocations familiales, les familles devaient prouver que les consultations obligatoires de l'enfant avaient été effectuées. Aujourd'hui, elles ne sont plus obligatoires : les carnets de santé indiquent toujours la fréquence des consultations médicales nécessaires pour le bon développement de l'enfant, mais beaucoup de personnes oublient que ces consultations sont obligatoires* ».

Défaillance de la chaîne préventive de santé

La prévention médicale est très difficile à mettre en œuvre dans un contexte où les institutions sont en peine. La chaîne de la médecine préventive correspond à la PMI pour les enfants de 0 à 6 ans puis, la médecine scolaire prend le relais jusqu'à l'arrivée dans la vie active où les jeunes sont pris en charge par la médecine du travail. Cette chaîne est actuellement jugée « *défaillante* » alors que « *nous sommes dans une période de croissance des problèmes de santé de base* » souligne Sylviane Libéras.

QUELQUES MOTS SUR LES SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) DES DEPARTEMENTS

La PMI a pour objectif l'accompagnement social des familles et la prévention des problèmes de santé chez les enfants de 0 à 6 ans. Cet accompagnement se réalise à travers différentes actions. Tout d'abord, un accompagnement individuel, d'information, de soutien, de conseils et de suivi médical peut être réalisé via des consultations : prénatales, de nourrissons ou en lien avec la contraception. La PMI est aussi responsable des bilans de santé réalisés en école maternelle pour les enfants de 3-4 ans pour le dépistage de vue, d'audition, du langage, psychomoteur ou encore staturo-pondéral. Ensuite, la PMI peut proposer des **actions collectives** concernant les informations sur la vie affective et sexuelle ou via des groupes réunissant futurs et jeunes parents comme les groupes de préparation à la naissance.

En effet, le manque de moyens de ces structures ainsi que les difficultés de recrutement de médecins scolaires ou de PMI complexifient une prévention de qualité : « *nous ne pouvons pas rendre la PMI accessible à tout le monde si nous n'avons pas plus de moyens. Le manque de médecin est chronique et va empirer : d'ici 2020, beaucoup vont partir à la retraite et nous ne pourrons pas les remplacer* » explique Isabelle Schwander de la PMI de Vénissieux. Ce manque de médecins scolaires est, en partie, dû à une faible attractivité de rémunération. Depuis la création du métier en 1991, la grille de salaires n'a pas été réactualisée : les médecins scolaires débutent avec une rémunération de 1 754 € brut²⁸⁰ par mois.

²⁸⁰ Salaire donné en 2010.

Un suivi médical moindre, aggravé par la pauvreté

Différents facteurs peuvent être identifiés comme étant à l'origine de ce manque de prévention. Tout d'abord, il s'explique par le manque de lieux de consultations générales de pédiatrie. Ce manque influe sur la fréquentation des urgences : des consultations plus régulières sont mises en évidence ainsi qu'une augmentation de la part des enfants en situation de pauvreté se soignant uniquement via les urgences. Ensuite, les familles vivant en situation de pauvreté consultent plus tardivement car les soins sont souvent onéreux (cf. article p.204). Enfin, la précarité des conditions de vie impacte aussi fortement ces familles dans leur démarches de santé. Elles connaissent de nombreuses difficultés liées au quotidien et le soin n'est pas toujours leur priorité, en particulier pour les familles « sans toit ».

En effet, le lieu de vie et l'existence de ce dernier sont déterminants pour que les familles prennent soin de leur santé. Cette difficulté se renforce pour celles sans domicile qui vivent dans l'immédiateté : les PMI notent qu'il est difficile de travailler avec ces familles sur la prévention car leur quotidien est rythmé par d'autres soucis, essentiellement la peur de l'expulsion pour les familles Roms. Aurore Robert et Stéphanie Couvreur, assistantes sociales de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Lyon notent que les Roms ont des modes de vie différents et que le rôle de la prévention n'est pas toujours compris. Et pourtant, le manque de suivi médical occasionne des soins plus conséquents : certaines pathologies s'aggravent du fait d'une prise en charge tardive.

Vers une meilleure prévention en matière de santé

Pour répondre au manque de prévention, plusieurs actions sont menées dans le département de la Loire. Le Département a mis en place une mesure préventive pour permettre le suivi des enfants vivant en situation de grande précarité : il octroie une aide financière aux familles à condition que l'enfant soit scolarisé et qu'un suivi médical soit réalisé par la PMI (1 fois tous les deux mois). Par ailleurs, la PMI de Saint-Étienne organise des consultations sans rendez-vous pour que les familles puissent s'y rendre quand elles le souhaitent et permettre une meilleure prévention. Enfin, l'association Solidarité Roms tente d'aider ces familles en prenant rendez-vous à la PASS pour les familles qui ne parlent pas toujours français.

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS, voir encadré ci-dessous) permet aux personnes les plus en difficultés d'être soignées sans avancer de frais, mais ne permet pas d'entretenir un suivi avec les familles. Si certaines PASS accueillent les enfants, comme à St Etienne, celle de Lyon ne peut pas accueillir ceux de moins de 15 ans et 3 mois et réoriente les familles vers les urgences pédiatriques. « *Beaucoup d'enfants se soignent uniquement aux urgences et aucun suivi médical ne peut être effectué* » relève Sylviane Libéras, de l'Hôpital Femme Mère Enfant de Lyon. Différents acteurs locaux souhaiteraient qu'une PASS pédiatrique soit mise en place sur la région lyonnaise.

Au-delà d'actions ponctuelles et localisées, c'est le renforcement du partenariat entre PMI, médecine scolaire et médecins traitants, qui paraît essentiel pour renforcer les mesures de prévention.

LES PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTE (PASS) EN RHONE-ALPES

QU'EST CE QU'UNE PASS ?

C'est un dispositif médico-social dépendant de l'hôpital général et dont la mission est de permettre l'accès aux soins de tous, quelle que soit sa situation sociale, financière ou administrative.

Les PASS ont été créées via la Loi de Lutte contre les Exclusions du 27 juillet 1998, dans le cadre du volet santé de cette loi et de la mise en place des PRAPS (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins).

Ces cellules médico-sociales hospitalières sont destinées à recevoir toutes personnes nécessitant des soins et présentant des difficultés sociales importantes. Ces difficultés peuvent être de l'ordre d'une assurance maladie absente ou incomplète et/ou en raison d'une désocialisation nécessitant un accompagnement médico-social spécifique.

Pour assurer cette mission, la PASS propose en premier lieu une évaluation sociale de la situation de la personne afin de comprendre la problématique d'accès aux soins et de mettre en place tous les outils permettant d'y remédier (mise en route de droits sociaux, orientation sur les partenaires etc.). Elle propose ensuite une consultation médicale qui pourra aboutir à des consultations de médecine hospitalière, une délivrance de médicaments par la pharmacie de l'hôpital ou un accès au plateau technique pour des examens complémentaires. Elle travaille en réseau avec les partenaires médicaux et sociaux pour favoriser un retour au droit commun et conduit des actions de sensibilisation sur les questions de précarité et de soins aussi bien à l'intérieur de l'hôpital qu'à l'extérieur.

La capacité de la PASS à répondre à sa mission dépend de ses moyens qui sont différents d'une PASS à l'autre. Depuis 2010, les moyens alloués aux PASS dépendent de crédits hospitaliers MIG (mesure d'intérêt général) dont le montant est proportionnel au nombre de passages aux urgences. Ainsi, certaines PASS ne disposent que d'un mi-temps d'assistante sociale alors que d'autres sont dotées d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, assistante sociale, infirmiers, psychologue, etc.).

Les PASS sont amenées à se développer et à se structurer car elles répondent à un réel besoin et remplissent une mission de santé publique.

LA REGION RHONE-ALPES EST FORTE DE LA CREATION DE 34 PASS IMPLANTEES DANS 34 ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS SUR L'ENSEMBLE DE SES 8 DEPARTEMENTS (DONT UNE PASS MOBILE SUR LYON).

Bien que ces dispositifs soient encore jeunes (démarrage des premières PASS au début des années 2000), les professionnels de la région ont démontré leur créativité et leur souci de remplir leur mission de service public : Dès 2003, ils ont organisé des rencontres entre PASS et se sont constitués en association en 2005. L'APPASSRA, Association des Professionnels des PASS Rhône- Alpes, a un site consultable en ligne (www.appassra.org) qui contient des informations pratiques accessibles à tous.

L'association organise tous les 18 mois une journée annuelle des PASS Rhône-Alpes. Cette journée d'échange et d'information est ouverte à tous les intervenants sanitaires et sociaux impliqués dans le domaine de la précarité et de l'exclusion ainsi qu'aux différentes tutelles (DRJSCS, ARS, conseil général, mairies etc.).

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) RHONE ALPES A IMPULSE LA CREATION D'UN POSTE DE COORDINATION COMME IL EN EXISTE ACTUELLEMENT DANS 15 AUTRES REGIONS.

Ce poste a été créé par l'ARS Rhône-Alpes en partenariat avec l'APPASSRA en mai 2012. La mission de coordination des PASS est une mission déléguée par l'ARS avec comme objectif de structurer les dispositifs PASS de la région pour qu'ils puissent avoir une réelle visibilité et être ainsi mieux repérés par les professionnels et non professionnels, les citoyens, les partenaires et donc plus accessibles aux personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale.

L'accès aux soins des plus démunis nécessite un engagement fort de l'Etat et le développement des PASS va dans ce sens. La création d'une coordination régionale est une reconnaissance du dispositif PASS et de son rôle dans l'établissement des droits et l'accompagnement vers l'accès aux soins, conformément à l'article 76 de la loi du 29 juillet 1998²⁸¹.

Contact : Elisabeth PIEGAY, coordonnatrice régionale des Permanences d'accès aux soins de santé pour l'ARS
elisabeth.piegay@gmail.com



²⁸¹ cf. avis du Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion –CNLE– sur l'accès aux soins des plus démunis en date du 05 juillet 2011.

Des freins dans l'accessibilité aux soins

Lorsque les difficultés de santé sont identifiées, les enfants peuvent rencontrer des freins dans la concrétisation des soins, du fait notamment : d'une couverture santé défaillante, de la complexité du système de soin, d'une difficile accessibilité des professionnels du soin, ou encore, de limitations financières.

Enjeux d'accès aux droits sur la santé des enfants

La problématique de l'accès aux droits pour les familles en situation de pauvreté est une question très difficile à appréhender car certaines familles ne souhaitent pas montrer leurs difficultés. Elles font parfois le choix de **ne pas prendre de complémentaire santé** pour limiter leurs dépenses, au détriment de leur santé.

Pour limiter l'effet de démutualisation de certaines familles, les professionnels développent des outils de sensibilisation à l'intérêt d'une couverture santé et informent sur les dispositifs existants (CMU, Aide à la Complémentaire Santé notamment). Sur Grenoble, dans le cadre d'une démarche menée avec l'Observatoire des non recours aux droits et aux services (ODENORE), la Ville a distribué des questionnaires dans les écoles maternelles concernant l'assurance maladie de chaque famille, afin d'orienter ceux ne disposant d'aucune assurance vers des assistantes sociales.

Pour les enfants étrangers, les freins sont plus prégnants. **La nécessité d'une domiciliation rend délicate l'ouverture de droits à l'Aide Médicale d'Etat**²⁸² (AME), pourtant accessible aux mineurs sans condition de résidence. Si un enfant étranger est sous la responsabilité de ses parents, la domiciliation administrative est indispensable. Or, il n'est pas toujours aisé de se procurer une domiciliation. Sur Lyon, par exemple : « *depuis peu, les CCAS ne réalisent plus la domiciliation en antenne locale, il faut que ça passe en commission au niveau central, donc nous risquons d'attendre un certain temps avant que la domiciliation soit établie* » explique Aurore Robert, assistante sociale à la PASS de Lyon. Ce délai d'attente de domiciliation retarde d'autant l'ouverture des droits, et par voie de conséquence, l'accès aux soins.

Les professionnels rencontrés avaient aussi évoqué les freins provoqués par la mise en place d'un droit d'entrée de 30 € à l'AME pour chaque personne majeure (demandeur et ayant droit). Cette mesure impactait aussi les enfants puisque la carte était familiale. On peut donc se réjouir que ce droit d'entrée ait été supprimé au cours de l'été 2012.

Des appuis parfois nécessaires pour s'orienter

La **barrière de la langue** a été également évoquée comme constitutive d'un frein dans l'accès aux soins : pour s'orienter vers le soignant, échanger avec lui, ou encore suivre une prescription. Outre la langue, c'est plus globalement **la compréhension du système de santé français** qui pose souvent problème. A ce sujet, les professionnels ont insisté sur les difficultés rencontrées par les familles Roms, qui connaissent peu les systèmes de prévention en matière de santé et y ont rarement recours. Pour pallier ces difficultés, les PMI peuvent parfois servir de relais entre ces familles et le corps médical. Par ailleurs, même si leur intervention reste rare, des interprètes peuvent se rendre sur les lieux de soins (notamment PASS) ou en PMI pour faciliter la compréhension entre les familles et les professionnels.

²⁸² L'Aide Médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins, sous réserve de remplir certaines conditions.

L'ACCES AUX DROITS A UNE COUVERTURE MALADIE

MEMO RECAPITULATIF A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Devant le phénomène préoccupant du nombre croissant de personnes n'ayant plus recours aux soins par manque de moyens ou d'informations, les associations de lutte contre la pauvreté regroupées²⁸³ à l'Uniopss qui travaillent sur l'accès aux soins des populations précaires ont élaboré un guide pratique à destination des professionnels qui les accompagnent.

Ce livret de 13 pages a vocation à être un aide mémoire technique des professionnels. Il explique le fonctionnement et les modalités de recours à la CMU-C et à l'AME. Un glossaire reprend les déclinaisons d'un certain nombre de sigles couramment employés. D'autres explications (sur les honoraires, forfaits franchises...) sont intégrées, ainsi qu'un extrait de numéros utiles. Les associations ont, par ailleurs, souhaité faire part de leurs recommandations sur les couvertures maladies en vigueur.

Pour + d'info :

http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2012/F_juin_2012/66651_Livret.PDF

Des enjeux d'accessibilité aux professionnels du soin

Le phénomène de « désert médical » a été souligné par de nombreux professionnels comme facteur de complication de l'accès au soin des enfants vivant en situation de pauvreté. En effet, ce **manque de médecins** provoque d'importants délais d'attente avant la consultation. Les pédiatres sont de moins en moins nombreux, les médecins généralistes sont parfois surchargés, les hôpitaux saturés, en particulier les services d'urgence. Les PMI se voient dans l'obligation de soigner certains enfants car l'offre médicale est très réduite.

En outre, **le fonctionnement de prise de rendez-vous très à l'avance n'est pas toujours compatible** avec des conditions de vie précaires sans un accompagnement ou un suivi renforcé : « *je constate que ce sont bien souvent les familles les plus en difficultés qu'il fallait absolument que je voie pour lesquelles le rendez-vous est manqué. Et après, plus de rendez-vous possible pendant des mois. Je trouve que cela augmente. Pourquoi ? Parce que quand on était davantage disponible, qu'on avait moins de monde à suivre, tout simplement, on rappelait et puis on redonnait le rendez-vous 15 jours après. Puis vous aviez une secrétaire ou une infirmière qui pouvait prendre le temps de courir après, de retrouver l'adresse, le téléphone... Aujourd'hui, on se dit « il n'est pas venu » et on ne cherche plus à rattraper ces personnes [...]. Actuellement, ces familles qui ont une petite résistance et qui ont peur de ce que l'on va leur dire, on ne mettra pas toujours tous les moyens pour les faire venir* » témoigne une pédiatre et élue du Grand Roanne Agglomération.

Enfin, **l'accessibilité aux professionnels favorisant le développement de l'enfant** (notamment psychomotriciens ou psychologues) est rendu aussi très difficile du fait de remboursements et d'accès aux équipes gratuites limités (par manque de moyens).

Des limitations financières dans l'accès aux soins

Enfin, bien que non spécifiques aux enfants, **les freins financiers** dans l'accès aux soins doivent être rappelés : déremboursement de certains médicaments, dépassements d'honoraires de certains praticiens, nécessité d'avance de frais dans certains cas (hors bénéficiaires de l'AME ou la CMU qui en sont exempts) ou encore, refus de soins de la part de certains médecins... Quelles conséquences sur les enfants et leurs familles ?

²⁸³ UNIOSS, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), ATD Quart Monde, Croix rouge française, Emmaüs, FNARS, Fédération Entraide Protestante, Médecins du Monde et Secours Catholique.

Le facteur aggravant de la pauvreté sur les difficultés de santé

Cette partie présente les problèmes de santé que peuvent rencontrer les enfants. Il s'agit de problèmes communs à toutes les catégories sociales. Toutefois, la pauvreté financière peut aggraver ces situations. Il ne s'agit donc pas là de dresser un catalogue de difficultés propres à la pauvreté. Les professionnels rencontrés lors de ce travail exploratoire l'ont régulièrement rappelé : « *la pauvreté peut renforcer les difficultés rencontrées par les enfants dans leur ensemble* » relèvent les assistantes sociales des Centres Médico Psychologiques.

En outre, certaines problématiques de santé vécues dans l'enfance peuvent aussi avoir des impacts à l'âge adulte et notamment « *au niveau du sommeil, de la nutrition, des accidents domestiques et tout simplement du rapport au corps : accepter de prendre soin de soi, se respecter soi et les siens, croire que l'on a assez d'importance pour ne pas se négliger* » précise Valérie Buisse, directrice d'un centre social.

Un accent mis par les institutions sur l'accès à une alimentation équilibrée pour tous

L'alimentation est déterminante pour la santé, comme l'explique l'INPES : « *le rôle joué par la nutrition comme facteur de protection ou de risque des pathologies les plus répandues en France est de mieux en mieux compris, qu'il s'agisse du cancer, des maladies cardiovasculaires, de l'obésité, de l'ostéoporose ou du diabète de type 2. Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé* »²⁸⁴. Or, comment alimenter correctement sa famille quand on dispose de moins de 800 €²⁸⁵ et que l'on vit seul avec son enfant ?

A l'inverse, certains professionnels constatent que la nourriture peut être une forme de compensation de ce que les parents ne peuvent offrir à leurs enfants. Malgré les difficultés financières, ils ne veulent pas marquer leur différence sociale à travers l'alimentation : « *la nourriture permet aussi aux familles de se sentir comme les autres* » précise l'équipe du service santé scolaire de Grenoble.

En ce qui concerne les familles les plus précarisées, elles peuvent avoir tendance à ne pas utiliser de lait de croissance en raison de prix trop onéreux : le lait de croissance Lactel coûte 2,18 € le litre contre 0,99 € le litre pour du lait demi-écrémé de même marque. Mais ce manque de lait de croissance présente un risque : des carences en vitamines qui peuvent provoquer une moins bonne ossification, favoriser les pathologies infectieuses, et entraîner un rachitisme carenciel. Comme l'explique Sylviane Libéras de l'Hôpital Femme Mère Enfant de Lyon, « *la vitamine D se fabrique dès l'âge de 3 ans grâce au soleil, c'est notamment pour cette raison qu'ont été créées les colonies de vacances dans la seconde moitié du vingtième siècle, afin d'envoyer au soleil les enfants qui ne partaient pas en vacances* ». Mais, « *cette maladie n'est plus enseignée à l'Université aujourd'hui et donc rarement repérée par les médecins* » poursuit Sylviane Libéras. Nourrir trop tôt son enfant au lait de vache peut aussi causer un retard de poids et de taille ainsi que des problèmes de surpoids.



Une surexposition à l'obésité, au surpoids...

L'obésité et le surpoids²⁸⁶ sont des phénomènes qui touchent aujourd'hui l'ensemble de la population : ils concernent respectivement 3,5 % et 4,5 % des enfants, le double par rapport à une dizaine d'années en arrière. Toutefois, ce chiffre semble se stabiliser selon l'INPES (2012). L'obésité « *est liée à l'évolution des modes de vie (alimentation, activité), à des facteurs environnementaux et économiques, sur un fond de prédisposition biologique, et aggravée par*

²⁸⁴ « *Alimentation et activité physique : Le programme National Nutrition Santé (PNNS)* » INPES, Janvier 2012.

²⁸⁵ Dans l'étude RSA, il ressort que 58 % des familles monoparentales allocataires du RSA disposent actuellement de moins de 800 € par mois.

²⁸⁶ L'obésité est déterminée par l'indice de masse corporelle (IMC), rapport entre le poids et la taille au carré. On parle d'obésité quand l'IMC dépasse 30 kg/m² et de surpoids quand cet indicateur est compris entre 25 kg/m² et 30 kg/m².

de nombreux facteurs (médicamenteux, hormonaux...) » met en évidence le « Plan Obésité 2010-2013 » du Ministère du travail de l'Emploi et de la Santé.

Des disparités socioéconomiques sont observées chez les enfants, tout comme chez les adultes. Les garçons et les filles appartenant aux groupes socioéconomiques les plus pauvres ont une probabilité d'obésité plus de 2 fois supérieure aux enfants les plus riches relève l'OCDE²⁸⁷. Les comportements alimentaires, les habitudes de vie, dont notamment la pratique d'une activité physique, sont différenciés selon les catégories sociales et jouent sur la santé, en particulier sur l'obésité, dès le plus jeune âge. Celle-ci est près de deux fois plus répandue dans les catégories les moins favorisées (13,8 % chez les ouvriers, 13,2 % chez les employés) que dans les catégories plus aisées (7,1 % pour les cadres supérieurs)²⁸⁸. Les catégories sociales les plus modestes qui ont, en partie pour des raisons économiques, des modes d'alimentation moins variés, sont, plus que les autres, exposées à ce type de risque analyse l'Observatoire des inégalités.

Pourquoi cette surexposition ? Déjà parce que l'accès aux soins est plus complexe pour les enfants en situation de pauvreté. En effet, la prise en charge de l'obésité nécessite l'intervention de spécialistes tels que des diététiciens ou des psychologues qui exercent la plupart du temps une activité libérale. Or, les familles les plus en difficultés financièrement ne peuvent assumer le coût de ces consultations (et l'avance des frais), d'où des retards de diagnostic. Et, comme l'explique l'équipe du service santé scolaire de Grenoble : « *une fois le problème de surpoids apparu, il est très difficile de le soigner* ».

La stabilisation du nombre d'enfants en situation de surpoids relevée par le ministère, est notamment liée au travail préventif effectué. Des actions sont menées sur différents territoires de la région Rhône-Alpes pour sensibiliser les familles au rôle d'une alimentation équilibrée. La partie « radicalisation de la pauvreté » p.63 présente différentes actions menées autour de l'alimentation en direction des familles.

... et aux problèmes buccodentaires

Ces problèmes liés à l'alimentation ont des répercussions sur l'hygiène buccodentaire des enfants. Or, la pauvreté impacte fortement la prise en charge buccodentaire. Les enfants scolarisés dans les Zones d'Éducation Prioritaires ou les enfants en situation de précarité présentent « *des indices carieux et des signes de polycarie beaucoup plus importants par rapport aux autres enfants. Par ailleurs, un lien entre la présence de carie chez les enfants de moins de 6 ans et le faible niveau d'étude de la mère ou le bas niveau socio-économique de la famille a été mis en évidence* » selon la Haute Autorité de Santé²⁸⁹. De même, l'Observatoire des inégalités rappelle que 0,5 % des enfants de cadres supérieurs en classe de 3^{ème} ont au moins deux dents cariées non soignées, contre 8,5 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés²⁹⁰.

Pourquoi les enfants en situation de pauvreté sont-ils davantage touchés par les difficultés bucco-dentaires ? Le manque de prévention et de suivi en sont encore les principales raisons. Ces familles connaissent plus de difficultés pour prévenir ces problèmes, car cela nécessite un suivi régulier et des frais qu'elles ne peuvent pas toujours financer. Par ailleurs, certains dentistes refusent de soigner les plus jeunes enfants pour deux raisons : les enfants n'ont pas encore leurs dents définitives et ils sont plus difficiles à soigner. De plus, une représentation négative des familles en situation de pauvreté est perceptible chez certains spécialistes du fait de l'annulation voire de l'absence des familles à certains rendez-vous. « *Parallèlement, les familles ont parfois une vision très négative du chirurgien dentiste : cette appréhension entraîne*

²⁸⁷ « *L'obésité et l'économie de la prévention : Objectif santé* » F. Sassi, M. Cecchini, M. Devaux, décembre 2010

²⁸⁸ Etude "Obépi" menée par les laboratoires Roche.

²⁸⁹ Haute Autorité de Santé, « *Stratégies de prévention de la carie dentaire* », mars 2010

²⁹⁰ Observatoire des inégalités « *Santé bucco-dentaire des adolescents et milieu social* », juin 2007

des difficultés à contraindre l'enfant à se faire soigner » note l'équipe du service santé scolaire de Grenoble.

Cette absence de prévention entraîne une aggravation des problèmes buccodentaires et des coûts encore plus élevés de prise en charge.

Comment réduire ces inégalités de santé ? A Bron, en 2008-2009, dans les 9 classes de CP situées en Réseau de Réussite Scolaire, 66 % des enfants présentaient des caries. Après avoir effectué ce bilan, la Ville a lancé une action en partenariat avec l'UFSBD²⁹¹ et l'URCAM pour améliorer l'hygiène dentaire des enfants. Une phase d'information collective ainsi qu'une phase de sensibilisation à travers différents ateliers a été menée par l'intervention d'un chirurgien dentiste. De nombreuses autres actions sont menées sur les territoires, et en particulier l'action « M'T'Dents », mise en place par l'assurance maladie, qui propose aux enfants des rendez-vous de prévention et des soins gratuits (tous les 3 ans, de 6 à 18 ans). Mais ces actions nécessitent l'investissement des parents, c'est donc les familles (et non la médecine scolaire) qui doivent entrer dans la démarche.

Enfin, d'autres choix sont encore possibles : « *la Finlande a quasiment fait disparaître les inégalités dans ce domaine en mettant en place des soins obligatoires et gratuits dans le domaine dentaire à l'école* » relève l'Observatoire des inégalités.

Qu'en est-il pour les enfants vivant « sans toit » ?

D'autres problèmes de santé ont été repérés par les professionnels rencontrés en ce qui concerne les familles vivant en squat ou bidonvilles.

Beaucoup d'enfants naissent dans des conditions très précaires. « *Il y a un plus grand nombre de prématurés chez les enfants de famille en très grande précarité, or on sait qu'ensuite, quand un enfant naît prématurément, il existe des difficultés de développement psychomoteur et psycho-social car la plupart du temps, il se trouve dans une famille très dépourvue matériellement* » note Sylviane Libéras, de l'Hôpital Femme Mère Enfant de Lyon. La place de l'hôpital est jugée très complexe car si son rôle n'est pas de loger les familles, doit-il pour autant laisser sortir les mamans avec leur nouveau-né lorsqu'ils vivent dans des lieux aussi précaires ? Quel accompagnement possible ?

Les professionnels rencontrés notent aussi que les enfants vivant sans toit sont plus sujets aux maladies infectieuses. Certaines personnes vivant sur des terrains très précaires ont été touchées par la galle ou la tuberculose : ce phénomène inquiète les professionnels.

Par ailleurs, Elisabeth Gagneur de l'association CLASSES relève que les problèmes de santé des enfants vivant en squat sont les mêmes que ceux des autres enfants mais majorés : « *le repérage des difficultés d'audition ou de vision reste trop tardif et ils auraient besoin d'être suivis par des spécialistes* ».

En outre, l'intériorisation par les enfants du stress quotidien vécu par les familles peut avoir des conséquences sur leur état physique comme psychologique. Thomas Ott, anthropologue, constate que « *les enfants Roms sont le principal marqueur d'une grande pauvreté du fait de leur présence dans de telles conditions de vie [...] Ils sont plongés dans la violence (morale d'abord) des situations, ce qui peut avoir des répercussions sur leur état de santé* ».

Qu'en est-il pour les plus âgés ? En ce qui concerne les Roms, les femmes sont souvent enceintes très jeunes. La prise en charge de la grossesse reste compliquée. Certaines échappent à tout suivi médical et pourtant, leur jeune âge les rend plus vulnérables aux complications liées à la grossesse. Les professionnels rencontrés indiquent toutefois qu'aujourd'hui, de plus en plus de familles comprennent l'intérêt de la prévention, ce qui permet une meilleure prise en charge. Pour répondre à ces enjeux, la délégation à la vie sociale du Département de la Loire organise, à Saint-Etienne, un projet autour de la contraception en lien avec Solidarité Roms pour sensibiliser les jeunes filles et femmes aux différentes méthodes contraceptives.

²⁹¹ Union Française pour la Santé Bucco Dentaire.

Vivre en situation de pauvreté aurait-il une influence sur la santé mentale des enfants ?

« *La pauvreté peut entraîner un cumul de difficultés et un manque de sécurité générale mais ne provoque pas de pathologies propres* » relèvent les assistantes sociales des Centres Médico-Psychologiques (CMP) du Rhône. Ces dernières distinguent alors deux types de profils d'enfants en difficultés psychologiques : les enfants en souffrance interne liée à une pathologie mentale, qu'on retrouve dans tous les milieux sociaux ; et ceux fragilisés par les difficultés matérielles que peuvent connaître les parents au quotidien.

Pour les enfants fragilisés par le quotidien

En ce qui concerne les enfants fragilisés par le quotidien, « *si les fragilités psychologiques sont plurifactorielles, une perte de repères dans la famille ainsi que dans la société peut être la cause de difficulté à trouver une place au sein de sa famille* » confient les assistantes sociales de CMP du Rhône.

Quelles sont les difficultés spécifiques ? On notera encore les difficultés d'accès aux soins pour raisons financières. Par ailleurs, les difficultés psychologiques vécues par ces enfants peuvent engendrer des troubles du comportement. L'équipe d'assistantes sociales de CMP souligne que de plus en plus d'enfants sont envoyés au CMP pour des troubles du comportement, « *mais il est légitime que ces enfants, vivant des situations très lourdes aient des difficultés à se concentrer sur les apprentissages scolaires* ». Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)²⁹² qui proposent une aide pédagogique et éducative pourraient apporter une réponse à ces situations, mais ils sont de moins en moins nombreux.

Pour les enfants en souffrance interne liée à une pathologie mentale

Si on retrouve des pathologies mentales dans tous les milieux sociaux, la pauvreté peut renforcer les difficultés rencontrées par les enfants qui en souffrent. La partie « handicap et pauvreté » fait écho aux difficultés rencontrées par ces enfants en situation de handicap (cf. partie « Handicap et pauvreté », p.113). Les assistantes sociales de CMP repèrent la difficulté principale dans la prise en charge de l'enfant : lorsque ce dernier a une pathologie lourde, les familles pauvres ont besoin d'aides supplémentaires, car souvent certains soins ne sont pas remboursés. L'organisation du quotidien est donc vite compliquée. Les établissements spécialisés permettant la prise en charge de l'enfant sont saturés et les vacances adaptées pour l'enfant ne sont pas possible du fait de leur coût trop important.

Dans le département du Rhône, les établissements spécialisés qui permettent la prise en charge des enfants présentant un trouble sont surchargés. Il n'y a plus de places et des carences de moyens sont déplorées. Pour exemple, les ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)²⁹³ n'ont plus assez de personnel et demandent à ce que la prise en charge des soins soit assurée par le CMP. Mais qui finance le transport de l'enfant du CMP à l'ITEP ? Aucune structure n'a un budget suffisant. Les dispositifs ou projets de réussite éducative peuvent parfois apporter une solution alternative²⁹⁴.

Face aux difficultés d'accès aux établissements spécialisés, les familles tentent de trouver des solutions alternatives, mais celles-ci restent limitées et ne sont pas toujours adaptées à la

²⁹² Les RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les aides personnalisées mises en place en 2008 et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

²⁹³ Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage.

²⁹⁴ Par exemple, le Dispositif de Réussite Éducative de Grenoble a financé certains orthophonistes libéraux pour que les enfants les plus en difficultés puissent être pris en charge par un spécialiste.

pathologie de l'enfant : « *l'organisation du quotidien est infernale, certains enfants ne peuvent pas aller à l'école à temps plein, les parents sont obligés de trouver d'autres modes de garde, et c'est une difficulté supplémentaire* » relève Nicole Rodet, assistante sociale du CMP de Lyon 1^{er}.

Pour les mineurs étrangers

La situation des mineurs étrangers est parfois inquiétante sur le plan psychologique d'après différents professionnels. La demande d'asile, les changements de foyers, l'inconnu d'un nouveau territoire ou encore le manque de repères peuvent avoir des effets négatifs sur l'équilibre mental de ces jeunes. Vincent Bourgin, assistant social de la PASS de Saint Etienne ajoute que certains mineurs étrangers relèveraient d'une prise en charge lourde du fait de troubles du comportement, mais le retard de diagnostic et la difficulté de prise en charge restent des obstacles importants.

Des Centres Médico-Psychologiques en forte tension

Une barrière a été identifiée par certains professionnels dans l'accès aux soins : leur coût financier. Si les Centres Médico-Psychologiques (CMP) proposent une prise en charge totalement remboursée par la sécurité sociale, ceux-ci connaissent quelques limites. Tous les professionnels rencontrés expriment leur inquiétude face à la saturation de ces structures et les difficultés de prise en charge que cela engendre. Les familles en situation de pauvreté n'ont pas les moyens d'aller voir des psychologues en activité libérale : la souffrance psychique est donc mal voire non traitée. « *Le dépistage est réalisé mais il n'y a pas assez de moyens pour traiter le problème* » relèvent Martine Duperron et Adeline Withnell-Tandonnet de la PMI de Gleizé. De plus, les postes de pédopsychiatrie en libéral manquent, et l'intérêt porté sur les CMP n'est pas que financier : « *les CMP et hôpitaux de jour présentent surtout l'intérêt de pouvoir proposer une prise en charge pluridisciplinaire à des enfants nécessitant des soins diversifiés* » précise une assistante sociale de CMP.

La saturation de ces Centres contraint les professionnels de ces structures à prioriser les situations les plus difficiles. Cela se fait au détriment des actions de prévention expliquent les assistantes sociales de CMP. Sur Lyon, les délais d'attente sont très longs dans la plupart des Centres, même si certains tentent de les réduire au maximum (1 mois et demi) comme celui de Vaise Lyon 9^e, au détriment de l'intensité des prises en charge. Aussi, pour répondre au mieux aux demandes, les professionnels de CMP « *bricolent* » des solutions au cas par cas. De plus, par un travail de réseau très développé, ils mettent en place des réponses plus collectives : « *nous contribuons à la prévention sur un plan plus collectif. Par exemple, certaines d'entre nous sont accueillantes dans des Lieux d'Accueil Enfants Parents (sur le mode des Maisons Vertes de Dolto), participent à des réseaux de prévention précoce, Réseau de Réussite Scolaire, collaboration étroite avec la protection de l'Enfance, etc.* ».

La nécessité d'une régularité des soins

Dernier fait marquant : les familles en situation de pauvreté rencontrent des difficultés pour maintenir une régularité des soins. Certains emplois des parents impliquent des horaires de travail variables d'une semaine à l'autre, ce qui complique la régularité de la prise en charge. Le CMP peut parfois prendre le relais en accompagnant l'enfant au soin mais ceci représente une charge de travail supplémentaire et devient de plus en plus compliqué à effectuer. Le Projet de Réussite Educative (PRE) de Vénissieux propose des accompagnements aux soins mais des suppressions de financement vont être opérées dès la rentrée. Par ailleurs, une participante ajoute qu'il est peut être préjudiciable pour l'enfant de ne pas être accompagné par un de ses parents au CMP « *car c'est aussi une façon pour les parents de s'impliquer et de légitimer le soin* ».

LA MAISON DES FAMILLES RECONNAITRE ET SOUTENIR LA COMPÉTENCE FAMILIALE

L'origine du projet

En Août 2007, le secours catholique de l'Isère organise des vacances pour des femmes seules avec leurs enfants. Les Apprentis d'Auteuil sont sollicités pour animer un temps de réflexion sur les questions éducatives.

Durant ces vacances, les accompagnants se retrouvent face à la **souffrance de ces mères qui n'ont que très peu d'estime d'elles-mêmes comme personne et comme parent**. La crainte de voir leurs enfants placés est très présente et les amène à s'isoler. Puisqu'elles sont seules et ont peu d'argent, ces mères ont comme intégré le fait qu'elles sont des « familles à risque », qui ne savent pas éduquer leurs enfants.

Les deux associations décident alors de s'associer pour ouvrir un lieu d'accueil destiné aux parents confrontés à la précarité et à leurs enfants. Car, celle-ci impacte l'éducation²⁹⁵, la précarité induit des comportements adaptés à cette situation mais parfois ces comportements sont peu adaptés au processus éducatif. Il s'agit alors de **détecter des empêchements dus à la précarité plutôt que des dysfonctionnements parentaux, d'entrer en lien avec les parents et d'activer la compétence parentale** et non de mettre en valeur la difficulté. Loin d'être dans un rapport d'injonction ou une volonté d'éduquer les parents, l'objectif de la maison des familles est de développer une démarche de coéducation avec les parents.

Agir sur les impacts de la précarité

La précarité fragilise et insécurise intérieurement : l'idée de la maison des familles est de **créer un espace sécurisé**. Une maman raconte « *avant, quand je sortais avec mon bébé, j'avais l'impression d'être un peu parano, façon de parler, c'est à dire que j'avais l'impression que tout le monde me surveillait, regardait comment je faisais avec ma fille et tout. Je changeais ma fille dehors, je n'y arrivais pas, c'est mon amie qui m'aidait. Toute seule je savais le faire mais il fallait pas qu'on m'observe. Et puis là (à la maison des familles), j'ai aucune difficulté* ». Tout d'abord, la **qualité de l'accueil** joue beaucoup, « *ça a été déterminant pour moi. Les autres mamans comme les membres de l'équipe, toutes m'ont souri, m'ont demandé mon prénom et se sont tournées vers mon fils. Ici, on n'est pas simplement accueilli, on est bien accueilli, avec le café, comme on accueille une personne dans notre maison* » témoigne une maman. Une autre nous confie « *avant de venir, je me suis dit : il va encore falloir que je me présente, RSA, mère célibataire, à force de le répéter, j'ai perdu confiance en moi. Quand je suis arrivée, A. m'a fait un super beau sourire gratuit. On ne m'a posé aucune question, ni où était le père... J'étais trop méfiante, j'avais pas confiance. Petit à petit, avec l'accueil, les sourires, ça m'a rassurée. Aujourd'hui, je ne me sens plus toute seule.* » Ce qui compte aussi c'est la **qualité de la relation de l'équipe avec les enfants**, « *je sais que je peux laisser mon fils pendant le temps des mamans, il y a des personnes de confiance qui vont s'occuper de lui et jouer avec lui* ». Les mamans nous disent « *vous parlez aux enfants comme vous nous parlez à nous* », c'est rassurant pour elles de voir la manière dont nous nous comportons avec les enfants. On parle mais on ne leur crie pas dessus. C'est sécurisant pour elles » explique la responsable.

²⁹⁵ Il y a d'ailleurs peu de littérature sur le sujet, mis à part celle d'ATD, souligne Elisabeth Michel, responsable de la maison des familles.

Face à une demande, la question que se pose l'équipe est « *est-ce que si on répond positivement à cette demande cela crée de la sécurité pour cette famille ?* » Si oui, l'équipe accède à la demande. Une femme a ainsi demandé à être accompagnée au tribunal pour son jugement de divorce, car elle allait se retrouver seule face à son mari et sa famille. Une personne de l'équipe y est allée avec elle.

La précarité abîme l'image de soi : l'ambition de la maison des familles est de permettre aux parents de **restaurer une image d'eux-mêmes positive et bonne**. « *J'ai vu mes copines arriver coiffées, maquillées, ça m'a donné envie de reprendre soin de moi en tant que femme, d'être fière de moi. Et maintenant, à force d'entendre les autres, j'ai envie de reprendre une activité dans un domaine qui me plaît* » a témoigné une maman lors de la dernière Assemblée générale de la maison des familles.

La précarité implique un rapport au temps restreint, et l'impossibilité de se projeter dans l'avenir. Il est par conséquent, par exemple, impossible pour les familles d'inscrire leurs enfants dans les centres sociaux pour l'été au mois de janvier-février, comme cela se fait à Grenoble. A la maison des familles le sujet est évoqué en avril, tout en assurant aux parents, que l'équipe est consciente de la difficulté que cela représente pour eux.

Le rapport à l'espace est également très restreint. Les familles restent dans un périmètre connu. Par conséquent, « *on organise, accompagne, visite ensemble. Par exemple, à la maison des jeux. On avait la prétention de penser qu'elles y retourneraient seules, mais cela ne marche pas. C'est trop insécurisant pour elles* » constate Elisabeth Michel, responsable de la maison des familles. De même, **tout changement est un danger** pour ces familles qui sont souvent dans des logiques reproductives. Même si elles savent que ce qu'elles vivent ou font n'est pas entièrement satisfaisant, elles préfèrent rester dans du « connu ». L'enjeu de la maison des familles est alors **d'être avec elles dans le registre du microchangement afin de capitaliser du succès**. A la maison des familles, elles vont ainsi expérimenter qu'elles peuvent prendre la parole et être entendues et non jugées, ce sera ensuite un point d'appui pour elles.

Lorsque l'on vit dans la précarité, la logique est celle du non choix, beaucoup de choses ou d'événements sont imposés aux familles. La maison des familles essaie de renverser cette logique et de **redonner aux parents un espace de décision et d'action**. Ainsi, lorsque les familles sont venues à quelques accueils collectifs, les accompagnants ne donnent pas de rendez-vous mais disent aux parents « *j'ai besoin, j'ai envie de te rencontrer pour faire plus ample connaissance. En as-tu envie ? Est-ce possible pour toi ?* » Et ce sont les parents qui s'emparent de cette demande pour proposer une date, une heure, qui pourra ensuite être négociée selon les disponibilités de l'accompagnant.

En situation de précarité ce qui est transmis, c'est souvent de la honte. Comment créer des situations pour que les parents soient fiers d'eux-mêmes et que les enfants en soient témoins ? « *L'autre jour* » nous raconte Elisabeth, « *sur le temps du livre, une maman (qui ne maîtrise pas bien la lecture) nous dit : aujourd'hui c'est moi qui vais lire. On n'aurait pas parié une seule seconde sur cette maman pour lire. Comme d'habitude, on lui demande : de quoi as-tu besoin pour que ça se passe bien ? Il faudrait que je puisse lire avant avec quelqu'un pour préparer. On s'est rendu compte que c'est une excellente conteuse. Ses 4 enfants étaient là et ont fait l'expérience que Maman sait faire. Vingt personnes étaient pendues à ses lèvres. Je fais le pari que ça vaut trois mois d'accompagnement scolaire !* ».

Enfin, **ce qui est généralement vécu dans ces familles c'est le déséquilibre entre le don et le contre don**. Quels sont les espaces où ces personnes vont pouvoir donner ? A la Maison des familles, lorsqu'il y a des repas, ce sont les familles qui font à manger et la Maison finance. « *La dernière fois, une femme a fait le couscous chez elle alors qu'elle vit à l'hôtel. Quand je lui ai demandé son ticket de caisse elle m'a dit : alors non ! Avec tout ce que vous faites pour nous, nous aussi on peut donner. Je lui ai dit, d'accord* » se souvient Elisabeth.

Conjuguer l'individuel et le collectif

A la maison des familles, l'accompagnement se conjugue selon deux modalités : l'accueil collectif des familles et l'accompagnement individuel des parents qui viennent en accueil collectif. Pour les familles, venir à la maison des familles c'est venir une après midi par semaine (le mercredi pour ceux qui ont des enfants scolarisés, le jeudi pour les autres) **se retrouver avec d'autres mamans et leurs enfants**. « *On peut discuter, ça nous fait sortir du quotidien* » nous dit une maman. « *J'avais besoin d'être avec des gens avec qui je partage la même chose, des sourires, beaucoup de choses...* », renchérit une autre. Une troisième précise « *ici, c'est la bonne franquette. C'est pas seulement parce qu'on se retrouve, on est dans la même galère, y'a pas que ça ! On se sent complètement à l'aise en fait, voilà !* ». Une maman qui présentait la structure lors d'un colloque analysait : « *le fait que les enfants aient une place importante à la maison des familles et qu'on s'occupe d'eux permet aux mamans d'être bien dans cet espace* ».

Mais encore faut-il **arriver à faire le premier pas** pour venir. Pour les 35 % qui sont arrivées avec une amie, c'est plus sécurisant. Mais pour les autres (35 % via le secours catholique par le biais de l'aide alimentaire ou de l'accompagnement scolaire, et le reste via d'autres associations, des centres sociaux) **les freins sont nombreux**. Une maman nous l'a très bien expliqué : « *J'avais pas envie de venir parce qu'aller vers l'inconnu, j'aime pas trop, en fait. Aller où ? Quoi ? Qu'est-ce que je vais découvrir ? En fait, voilà, est ce que ça ne va pas plus me descendre ? Le secours catholique c'est déjà pas facile, les restaurants du cœur, c'est déjà pas facile. Je me dis : encore ça, non. Ça reste encore du social ! C'est Colette qui m'a emmenée ici. Elle ne m'aurait pas dit « je t'emmène », quelque part, j'aurais trouvé l'excuse de ne pas venir. Je me serais trouvé un alibi, une forme de lâcheté... je ne sais pas quel mot mettre. Là elle m'a dit « je viens te chercher ». Je suis arrivée là et j'ai pas été perdue mais pas du tout. Déjà par rapport au cadre que j'aime beaucoup, et puis les gens ici, ils sont super sympas et tout, super accueillants et en fait on se sent pas seul* ». L'équipe s'est rendu compte lors de la première année de fonctionnement de la difficulté de venir la première fois dans un lieu inconnu. Aujourd'hui pour sécuriser les parents, un membre de l'équipe les rencontre avant (pour ceux qui viennent via le secours catholique) pour qu'ils aient un visage connu en arrivant. Et maintenant, le premier jour, un membre de l'équipe est en quelque sorte le référent de la nouvelle famille arrivée.

Vivre ensemble des expériences modélisantes

Les après midi à la maison des familles se déroulent selon des rituels bien établis : il y a un temps d'accueil informel où les enfants s'emparent des jeux à disposition et les parents boivent le café ou le thé en discutant, un temps où parents et enfants jouent ensemble, un temps du livre où l'on écoute une histoire lue par un enfant ou un parent, un temps entre parents pour échanger sur une question éducative pendant que les enfants jouent à côté ou dehors avec des membres de l'équipe, un temps où l'on partage le goûter tous ensemble.

Tous ces temps ne sont pas neutres et sont autant d'occasions de vivre des moments, des expériences qui soient modélisantes et transposables à la maison. Ainsi, une maman expliquait qu'elle avait découvert qu'elle avait le droit de jouer avec son enfant et que maintenant elle faisait ça chez elle.

Le mode d'intervention de l'équipe n'est **ni dans l'injonction, ni dans le conseil ou l'expertise**. Cette question a été réfléchi lors du montage du projet. « *Notre mode d'intervention auprès des parents n'est jamais de leur dire ce qu'il faut qu'ils fassent. Par contre, nous, on se positionne en « Je ». Je peux dire à un enfant « je n'accepte pas que tu me parles sur ce ton ; donc tu vas reprendre et me dire ça autrement ». Mais on s'interdit d'intervenir sur le comportement des parents, s'ils ne sont pas dans la demande* » explique Elisabeth. Ces interventions n'ont pas pour but de remettre en cause la maman mais de montrer qu'il y a d'autres façons de faire. C'est **faire apparaître d'autres règles sans invalider celles de la maison**. Ainsi, les enfants ne sont pas mis en situation de conflit de loyauté. D'ailleurs, ils ne s'y trompent pas car ils adorent venir à la maison des familles. « *Ici, il y a des règles. Tout adulte a le droit d'intervenir sur le comportement des enfants, mais on ne dira jamais à un parent d'intervenir sur son enfant. On sait que les familles subissent beaucoup d'injonctions et que c'est inopérant. On fait le pari que nos interventions peuvent être modélisantes et que les parents mis en conditions de sécurité pourront évoquer leurs difficultés* ». Ainsi quelques jours avant notre entretien, une maman a demandé, en collectif (ce qui était très courageux de sa part et signe de confiance) : « *comment je fais quand mon fils m'injurie ?* » C'est là le cœur du travail de la maison des familles. Alors que l'équipe observait ce problème depuis des mois, elle va pouvoir maintenant accompagner ces parents sur cette question dans un temps individuel.

Reconnaître et valoriser

Ces temps collectifs sont importants pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils permettent de signifier que **l'on n'éduque pas tout seul**, comme le dit le célèbre proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant ». Les enfants ont besoin d'autres personnes que leurs parents pour se construire. A la maison des familles, les enfants font aussi l'expérience que **leurs parents sont reconnus comme personne et comme parent** et qu'eux-mêmes sont reconnus comme enfants. Ce processus de reconnaissance est essentiel au développement. Ensuite, ces temps permettent aux parents de valoriser ce qu'ils savent faire, de partager leurs savoirs, d'apprendre des autres. Le collectif a un effet stimulant, mais aussi rassurant. Les parents se rendent compte **qu'ils ne sont pas seuls dans leur situation, que leurs questions sont légitimes**, partagées par d'autres. « *Parler ensemble d'un problème d'éducation permet de ne pas se sentir seule. On échange des astuces. On se rend compte aussi que malgré nos différences de culture, les règles de comportement qui sont importantes pour nous sont les mêmes pour toutes* » expliquait une maman. La présence de bénévoles signifie aussi que l'éducation est l'affaire de tous, de la société civile et pas seulement des spécialistes de l'éducation.

Prendre en compte chaque besoin singulier et accompagner

Le travail collectif est aussi soutenu par un accompagnement individuel de chaque famille que ce soit pour l'accompagner dans des démarches particulières ou pour faire un bilan de telle ou telle activité. Une maman l'exprime très bien : « *lorsque nous avons un problème plus particulier, de logement, de papiers, de finances... nous en parlons à un membre de l'équipe. L'écoute est alors plus attentive sur nos autres soucis que l'éducation. Nous savons qu'ils ne peuvent pas résoudre nos problèmes, mais le fait d'en parler simplement nous fait du bien, nous donne du courage. Ils nous orientent vers les bonnes personnes à aller voir pour nous aider dans nos problèmes et nous soutiennent* ».

En effet, la logique du travail de la maison des familles est également d'être dans la **médiation vers d'autres structures**. Et cet accompagnement individuel permet à l'équipe de construire du réseau avec d'autres partenaires : travailleurs sociaux, CMP, hôpital, école. Quand cela est nécessaire, un membre de l'équipe accompagne physiquement les parents. C'est une présence

qui les rassure et leur permet de faire les premiers pas dans une démarche qu'ils n'osent pas faire seuls.

Qu'il soit dans l'individuel ou dans le collectif, l'accompagnement est indispensable, même s'il est adapté à chaque situation, chaque personne. L'équipe s'est ainsi rendue compte qu'une proposition non accompagnée ne fonctionne pas. C'est à dire lorsque l'intervention de l'équipe se limite aux repérages d'un besoin ou d'une envie sans être présente pour accompagner le processus, qui pourrait être résumé en trois étapes : le repérage, la vérification de l'importance du besoin, et l'identification de ce qui est nécessaire pour réussir en posant la question aux familles. C'est ainsi qu'ayant proposé, en 2011, aux familles isolées de se réunir pour fêter ensemble la fête de l'Aïd El Fitr, l'équipe n'a pas accompagné la proposition et rien ne s'est fait. La proposition était trop compliquée pour les familles, irréalisable. Forte de ce constat, cette année, l'équipe a accompagné les parents désireux d'organiser cette fête. Ainsi 60 personnes ont pu se retrouver et fêter ensemble l'Aïd El Fitr.

Une manière spécifique de travailler en équipe

3 salariés et 12 bénévoles composent l'équipe de la maison des familles, sans distinction entre les uns et les autres. Les temps de réunion et d'analyse de la pratique concernent toujours l'équipe dans son ensemble. La notion de collectif ne concerne d'ailleurs pas que les parents mais aussi l'équipe afin que chacun puisse déployer sa singularité dans une organisation commune, afin d'avoir des temps d'analyse de pratique, afin de vérifier collectivement la pertinence des actions par rapport au sens du projet.

Ce sont d'ailleurs ces temps en équipe qui permettent à chacun d'ajuster sa posture en permanence afin de ne pas être dans le jugement des parents mais faire preuve de bienveillance et de compréhension face à leurs comportements. Cette posture est confirmée par une maman qui à la question « *comment l'équipe travaille avec vous ?* » répond : « *avec son cœur ! Tout d'abord en amont avec vos sourires. Et aussi en ayant de la sympathie dès le départ pour les personnes que vous rencontrez. En étant toujours de bonne humeur, ouvert à tout. Vous acceptez nos différences sans nous juger, en étant tolérants* ». L'idée de base est d'aller dans la représentation du monde de l'autre pour le comprendre. « *Nous avons besoin des parents pour travailler, besoin de leur expertise sur leurs vies pour pouvoir les accompagner. Donc nous leur demandons leur avis, nous leur laissons la parole, en exprimant nous aussi nos besoins* ». Il y a toujours un espace de négociation pour trouver un compromis satisfaisant pour tous. Il s'agit de poser une question en acceptant de se laisser déplacer par la réponse. C'est ainsi que l'équipe peut travailler avec les familles dans un principe de réciprocité et de compétences partagées.

La Maison des familles est une action expérimentale qui présente l'intérêt de partir des compétences parentales, les reconnaître et les valoriser. L'idée est de repérer les logiques qui sous-tendent l'action éducative des parents, de légitimer les intentions tout en proposant d'autres modèles d'action éducatives possibles, sans jamais être dans l'injonction ou dans le conseil. La posture professionnelle de l'équipe est en ce sens à souligner. En reconnaissant les impacts de la précarité sur les comportements parentaux, la maison des familles, loin de stigmatiser les parents, cherche à compenser les effets néfastes de la précarité. Ce qui est marquant dans cette expérience, c'est le souci permanent de la responsable et de l'équipe de se questionner sur l'action, sur son sens, et de comprendre les processus à l'œuvre dans l'action collective, dans l'action éducative individuelle des parents, dans les interactions avec l'équipe. C'est aussi ne pas hésiter à repérer ses erreurs pour en tirer des enseignements et s'ajuster toujours mieux aux besoins de ces familles malmenées par leurs conditions de vie et tenter de réparer ce que ces dernières ont abîmé.

EDUCATION ET PARENTALITE : UNE SITUATION COMPLEXE ENTRE EMPECHEMENT ET VOLONTE DE S'EN SORTIR

PAR DOMINIQUE GLASMAN, ENSEIGNANT CHERCHEUR,
SOCIOLOGUE A L'UNIVERSITE DE SAVOIE, DOMINIQUE.GLASMAN@UNIV-SAVOIE.FR

Ce texte est un propos de Dominique Glasman en synthèse d'une journée d'étude organisée par la Maison des familles en partenariat avec l'IEP de Grenoble, l'IUT carrières sociales de Grenoble et la MRIE sur le thème « Vivre en situation de précarité et ... être parent ». A partir du constat que les situations de précarité dans lesquelles vivent de nombreuses familles ont un impact sur l'éducation de leurs enfants, l'objectif de la journée était d'échanger sur les pratiques et les expériences mises en œuvre pour accompagner les parents dans leur travail éducatif.

Situations, sentiment de soi, rapport aux enfants

A. Repérage

Certains comportements éducatifs ne sont pas spécifiques aux personnes confrontées à la pauvreté ou la précarité. Mais on bénéficie plus ou moins d'étayages extérieurs, de ressources pour surmonter les problèmes, de possibilités de mettre en branle des « forces de rappel », et c'est là où se joue la différence. Les parents confrontés à la pauvreté ou la précarité sont davantage seuls, le rôle que peuvent jouer les dispositifs associatifs ou institutionnels qui permettent de rompre l'isolement voire la solitude trouve là toute son importance.

De plus, les conditions de vie subies par ces parents sont pénalisantes voire parfois invalidantes. Il est donc particulièrement important de contextualiser les difficultés éducatives, ce qui invite à une grande vigilance sur les discours relatifs à l'« individualisation » et aux responsabilités des individus. **Ce ne sont pas les individus qui sont en cause mais les conditions sociales dans lesquelles ils vivent.**

B. Rapport à soi et rapport aux enfants

Comme tous les parents, les parents confrontés à la précarité ou la pauvreté souhaitent le meilleur pour leurs enfants, et on retrouve chez tous des préoccupations et des questions récurrentes :

- Un **sentiment de honte vis-à-vis de sa situation et une volonté de se cacher**. Une femme bénéficiaire du RSA racontait ainsi comment elle avait essayé de cacher à ses enfants son recours à l'aide alimentaire jusqu'au jour où elle ne pouvait plus porter ses paquets seule. A côté de cela, on constate que cohabitent chez des personnes en précarité un sentiment de dégradation de l'estime de soi, et un souci de sa dignité (ce qui conduit à venir à la Maison des familles, par exemple, dans une tenue aussi élégante que possible).

- Le souci prégnant de l'avenir de ses enfants. **Il n'y a pas de « démission »**, même si les parents peuvent se trouver dans un grand désarroi, ou peuvent manquer de ressources et d'appuis.
- Le **souci que ses enfants soient comme les autres enfants**, comme les enfants des autres, qu'ils disposent des mêmes choses (les enfants se comparant entre eux) ; souci de ne pas toujours leur refuser... quitte à ce que ce qu'on leur donne ne soit pas toujours bon (physiquement, ou diététiquement) pour eux ; quitte aussi à inciter les travailleurs sociaux à penser ou dire que la dépense n'est pas raisonnable.
- Quelle aide demander et à qui demander pour ses enfants ? (Aide scolaire, garde des enfants, accompagnement aux activités, etc.)
- Comment préserver l'intimité de ses enfants, de ses adolescents, de soi et de son couple, dans des conditions de logement détestables, par exemple en chambre d'hôtel ?
- Que transmet-on à ses enfants ? A la fois comme modèle d'adulte, et comme histoire familiale (disqualifiée) ? Une disqualification qui rejaillit sur le rapport aux enfants. Une personne du Quart Monde disait : « Comment mes enfants peuvent-ils avoir une estime d'eux-mêmes, si moi, je n'ai pas d'estime de moi ? »

C. Absence de supports

Quand **la vie ne se conjugue qu'au présent**, au jour le jour, avec l'incertitude du lendemain et peu de visibilité à moyen terme et que l'on n'entrevoit pas la sortie du tunnel, il est **difficile de construire des projets**. Dans ces conditions, sur quoi s'appuyer pour bâtir des projets, pour aller vers l'autonomie ? On sait bien qu'à la mer, pour voir la plage, il ne faut pas avoir la tête sous l'eau... Or, on entend les institutions leur adresser des injonctions au projet, à l'autonomie : le travail social et l'école, notamment, demandent aux parents, à leurs enfants, de « se mettre en projet », de « se prendre en charge de manière autonome »...

Ceci nous amène à développer un peu sur le rapport aux institutions. Car celles-ci sont omniprésentes dans la vie des personnes confrontées à la précarité et par conséquent dans leur rapport à leurs enfants.

Soi (sa famille) et les institutions, les institutions et soi

A. Soi (sa famille) et les institutions

Il arrive que les parents soient perdus, désorientés (surtout s'ils viennent de l'étranger, et quelle qu'en soit la raison). Ils sont plus ou moins désorientés face à l'école, au travail social, selon les parcours d'entrée dans la précarité (on peut pratiquement être « né » dans la précarité, on peut aussi y être tombé à la suite de licenciements, d'« accidents de la vie », etc.). On n'est pas tous également armés pour faire face aux institutions. Et notre relation aux institutions, d'une manière générale, dit quelque chose de notre rapport au monde social, à la société où l'on vit.

Sciemment ou pas, les parents peuvent être dans un non recours éventuel aux prestations et aux droits, et ce pour plusieurs raisons non exclusives les unes des autres :

- Les personnes ne sont pas atteintes par les institutions ou par l'information qu'elles diffusent, parce que les personnes ne l'ont pas enregistrée ou pas comprise ou encore parce qu'elles résistent.
- Les personnes craignent d'être « repérées » (pour les gens en situation irrégulière), ou d'attirer le regard de travailleurs sociaux qui pourraient placer leurs enfants
- Les personnes veulent éviter le rapport aux institutions en raison du coût matériel ou psychologique que cela représente. Car obtenir de l'aide peut supposer d'exposer sa vie et de se « mettre à nu », en quelque sorte.
- Les parents craignent le jugement des institutions ou de leurs professionnels : jugements sur soi, sur ses enfants, sur la manière dont on prend soin de ses enfants. Face aux institutions ils se sentent stigmatisés, culpabilisés, humiliés. « Non, on ne se sent pas humilié, on est humilié », disent les parents du collectif Paroles de femmes ayant travaillé sur le décrochage scolaire (cf. Dossier annuel 2011).
- L'offre n'est pas adaptée aux besoins

B. Les institutions face à soi

Les institutions ont le souci de veiller à ce que soient respectés les droits des enfants : à l'instruction, à l'école, aux soins, aux loisirs, etc. Et, si elles ne portaient pas ce souci, on le leur reprocherait... Et, en même temps, il est important de ne pas déposséder les parents, de ne pas les soupçonner de démission, il est important de ne pas les dessaisir.

Les parents connaissent la plupart du temps une discontinuité de la prise en charge ou de l'accompagnement... qui parfois vient des institutions (du fait de la mobilité des professionnels), ou des évolutions dans les conditions d'hébergement. Il est alors nécessaire de reconstruire les liens, de rebâtir la confiance lentement installée. Cela demande aux professionnels de mesurer l'ampleur de l'effort qui est demandé aux familles.

Parfois les professionnels sont en relation entre eux, pour articuler leurs interventions auprès des familles. Cela a le grand avantage d'alléger le rapport des familles aux institutions, car elles n'ont pas à raconter encore une fois leur histoire. Mais, en même temps, elles risquent de se sentir « cernées », prises dans des mailles.

Sur des positionnements professionnels féconds (ou des postures fécondes)

La pauvreté n'est pas un crime : il est essentiel d'aller contre le discours prégnant aujourd'hui qui, chez nous, criminalise la pauvreté comme cela s'est fait depuis les années 1980 aux USA. Etre pauvre, c'est être coupable. Or c'est un contexte qui construit la situation des personnes qui sont, elles, plus ou moins armées pour y faire face.

Adopter une posture de décentration pour comprendre, éventuellement pour arriver jusqu'à l'empathie. Il est nécessaire de se départir (provisoirement) de ses conceptions (professionnelles, ou de celles que l'on tient de son histoire sociale propre), et de ses principes d'action, laisser tomber au moins provisoirement ses « grilles » d'analyse habituelles pour se mettre à la place des gens dont on parle. Et si l'on était dans leur situation, que ferait-on ? Et pourquoi agissent-ils comme ils le font ? Pourquoi ont-ils les problèmes qu'ils ont ?

Et donc s'efforcer *d'entrer dans les logiques de la précarité*, qui sont des modalités de survie, d'en comprendre les ressorts, les impasses.

Des marges de manœuvre existent cependant, même si elles sont fines, et si les professionnels sont de plus en plus contraints par un calendrier et des objectifs à court terme, des expériences le montrent.

Ne jamais oublier qu'on entre dans l'intimité des familles, ce qui, de leur part, comme pour tout un chacun, n'est jamais simple à accepter, et requiert donc de la délicatesse, du « respect ».

Avoir conscience, quand on propose (voire quand on impose) des normes, qu'elles ont quelque chose d'arbitraire et de construit, et qu'elles ne sont pas forcément partagées par tous (en fonction de leur histoire, de leur culture). Par exemple, si en France, on n'a pas le droit de frapper les enfants, dans certains milieux et dans d'autres cultures, pour éduquer un enfant, il faut le « corriger », lui donner « la raclée ». Des parents peuvent ainsi se retrouver face à des injonctions pour eux paradoxales : être de bons parents - donc pour eux ne pas hésiter à « corriger » un enfant en cas de bêtise (le cas arrive souvent devant un professionnel, justement pour prouver qu'ils sont de bons parents) et donc les frapper - et ne pas frapper leur enfant. Des politiques publiques sont nécessairement normatives, il est essentiel pour leurs acteurs d'en prendre conscience et de prendre conscience de leur caractère arbitraire (et, pour le moins, pas partagé d'emblée) même si elles sont fondées en raison.

Il peut y avoir une *différence dans l'action* des institutions, portées (du fait de leur organisation hiérarchique, des directives reçues, des orientations pratiques) à travailler « sur » des populations en difficulté, et l'action des associations, plus libres de travailler « avec ». Nous avons vu, au long de cette journée d'étude que le travail « avec » est plus qualitatif, plus en profondeur et moins dans l'injonction. Cette distinction est cependant un peu grossière et caricaturale, il faudrait être plus subtil et ne pas oublier, par exemple, que les professionnels des institutions peuvent aussi être soucieux de travailler « avec », même si leur cadre professionnel n'y est pas favorable ou ne les y pousse pas. Du reste, un certain nombre de ces professionnels ont un parcours biographique et professionnel qui les a incités à un moment donné à être dans une posture de travail « avec » les personnes.

Travailler « avec » est long et demande de l'énergie car il faut sans cesse construire et reconstruire, mais c'est aussi la mise en œuvre de la solidarité et la seule manière de permettre à chacun de reprendre du pouvoir sur sa propre vie, de gagner en dignité et en estime de soi. On peut penser que les personnes se sentent alors dans un autre rapport au monde qui les entoure, ce qui peut se traduire par le fait de se sentir le droit à avoir un avis et oser une parole publique (hors de l'intimité familiale ou amicale). Ce qui les repositionne aussi par rapport à leurs enfants, de manière plus ajustée.

« REGARDS SUR L'ÉDUCATION DANS LES FAMILLES DE MILIEUX POPULAIRES »

UNIVERSITÉ POPULAIRE DES PARENTS DE SAINT-PRIEST

La démarche des Universités Populaires de Parents (UPP), initiée, portée et animée par l'ACEPP²⁹⁶ depuis 2004, a été construite, en lien avec les parents du réseau ACEPP, suite au discours sur les parents démissionnaires²⁹⁷. Les premières UPP ont démarré en 2005 en France. Chaque UPP est un groupe de parents qui mène une recherche sur un thème lié à la parentalité, avec le soutien méthodologique d'un universitaire²⁹⁸.

A Saint-Priest, l'ACEPP Rhône anime différents espaces parents-enfants dont un lieu passerelle, situé au sein d'une école primaire. Ce lieu est un espace pour les parents dont les enfants sont en maternelle, il permet entre autres aux enseignants de venir rencontrer les parents. C'est lors d'une présentation des UPP dans le lieu passerelle que les parents ont fait connaissance avec cette démarche. L'idée de pouvoir prendre la parole et faire une recherche avec un universitaire a séduit plusieurs mères de famille qui ont décidé de se lancer dans l'aventure²⁹⁹. Leur recherche n'est pas complètement terminée, mais elles ont accepté de nous en livrer les premiers résultats.

Notre démarche

Nous avons commencé à faire connaissance et à discuter autour de nos préoccupations de parents, de nos expériences et nos questionnements. Nous avons ensuite écrit sur des papiers à chaque réunion, toutes nos **paroles**, en voici des exemples :

Nos préoccupations tournent beaucoup autour de nos enfants, on voudrait qu'ils réussissent à l'école et pour cela, que les enseignants soient avec les parents. Quand les enfants ne sont pas avec nous, nous ne sommes pas rassurées, comment être sûres qu'ils se comportent bien ? Nous pensons que la télé n'a pas une bonne influence et que si on ne l'avait pas, ça nous aiderait. De plus, nos jeunes ont une mauvaise image, il faudrait la changer. Ce qui est difficile aussi pour eux, c'est qu'ils ont les fesses entre deux chaises, ils n'ont pas leur place, ils sont entre deux cultures. Pour certaines d'entre nous, c'est une richesse d'avoir une double culture, nos enfants ont la chance de parler deux langues, même si les gens voient en général notre double culture comme un handicap.

Les regards portés sur nous sont difficiles à supporter : dans chaque pays, ici et dans notre pays d'origine, on nous traite d'immigrés. Mais nous, on est comme des plantes, des arbres dans la terre, on nous emmène partout, mais on garde nos racines. Les regards sur l'éducation de nos enfants sont lourds : dès qu'un enfant a un souci, les gens disent que c'est à cause des parents, ils font des raccourcis, ils mélangent tout ; et les médias ne montrent que ce qui est négatif dans nos quartiers, ils ne montrent pas la solidarité entre voisins, les fêtes dans les quartiers ; ce n'est pas constructif.

²⁹⁶ Association des collectifs enfants parents professionnels.

²⁹⁷ le Collectif Paroles de femmes en Rhône-Alpes a fait partie des moteurs de cette démarche.

²⁹⁸ Pour davantage d'informations sur la démarche des UPP et les résultats des premières recherches, voir le livre : Universités Populaires de Parents ; des parents acteurs, chercheurs, citoyens. Édition Chronique sociale.

²⁹⁹ Elles sont accompagnées par l'universitaire Max SANIER, maître de conférence en communication à l'IEP de Lyon.

Nous avons ensuite fait émerger nos **questionnements** en partant de toutes ces idées :

- Comment nous faire accepter avec nos différences (on habite un quartier populaire, on est d'origine étrangère, on a des familles nombreuses) ? Comment faire accepter la diversité à tous ? Comment se faire respecter par les gens racistes ? Comment changer leurs mentalités ? Comment imaginer l'avenir de nos enfants avec le racisme ?
- Comment garder les valeurs familiales dans la société aujourd'hui (respect, écoute...) ?
- Comment faire comprendre que les enfants ne sont pas en difficulté à cause de leurs parents ?

Nous avons ensuite construit une **question plus générale** que l'universitaire nous a aidées à transformer en question de recherche :

On pense généralement que les familles des milieux populaires sont incapables d'éduquer correctement leurs enfants. Sur quoi se basent ces représentations négatives, quels effets ont-elles sur ces familles et l'image qu'elles se font d'elles-mêmes ?

Nous avons fait une pré-enquête auprès de 50 personnes. Le dépouillement nous a permis de poser 3 hypothèses que nous vous présentons ci-dessous. Afin de les valider, nous avons construit un questionnaire³⁰⁰ que nous avons passé dans la rue à une centaine d'habitants de quartiers populaires et de quartiers aisés. En complément, nous avons réalisé 15 entretiens³⁰¹ avec des parents de quartiers populaires.

Une synthèse des premiers résultats

Première hypothèse :

Les représentations sur les quartiers populaires de banlieue et leurs habitants sont hétérogènes. Elles dépendent à la fois de la connaissance "vécue" qu'en ont les personnes, mais aussi du discours médiatique sur ces quartiers. Cette première hypothèse est validée.

En effet, nous avons pu voir que :

- Les **sources d'information** sur ces quartiers sont d'abord **l'expérience personnelle** (pour 42 % des personnes interrogées), puis les **médias** (pour 35 %)
- A la question que voyez-vous en premier dans ces quartiers, 90 % des personnes interrogées évoquent spontanément des **choses négatives**
- Selon les personnes interrogées, ce qu'il y a de plus négatif dans ces quartiers, c'est un **climat d'incivilité** et des **violences** (37 % des personnes interrogées), puis les **dégradations** (32 %) et le **chômage** (20 %)
- Les **messages** des médias retenus par les personnes renvoient majoritairement à des **représentations négatives**
- Ce qui serait prioritaire à changer dans ces quartiers, ce sont **l'habitat** et **l'environnement** pour 50 % des personnes interrogées
- Cependant,
- 80 % des personnes interrogées (tous quartiers confondus) déclarent **aimer leur quartier**
- Pour la majorité (80 %) ce sont les **relations humaines**, qui sont positives dans les quartiers populaires de banlieue, puis **l'ambiance** générale et les **transports en commun**

³⁰⁰ 30 questions ouvertes et fermées.

³⁰¹ D'une durée de 30 à 45 minutes.

Deuxième hypothèse :

Beaucoup d'habitants, y compris des quartiers populaires, ont des représentations négatives de ces quartiers, voire même des jugements sur l'éducation et le comportement des jeunes, dont seraient « responsables » les parents.

L'analyse des questionnaires nous montre que comme pour la première hypothèse, ces jugements sont **très variés**. Si un tiers des répondants indiquent que l'éducation donnée dans ces quartiers est « bonne ou / et sans différence » avec celle donnée dans d'autres quartiers plus aisés, 30 % considèrent que les parents des quartiers populaires « laissent trop de liberté », « sont souvent démissionnaires » dans leur rôle de parents. Enfin, un autre tiers considère qu'élever des enfants dans les quartiers populaires est plus difficile qu'ailleurs, à cause de « l'environnement » lui aussi plus difficile, mais aussi des difficultés sociales et économiques dans ces quartiers.

Il faut noter que les personnes habitant dans les quartiers populaires sont finalement **plus « sévères », plus critiques** que ceux des quartiers mixtes ou aisés dans leurs jugements sur l'éducation donnée aux enfants. Le principal problème est celui « **des mauvaises fréquentations** », donc, des « autres » enfants et adolescents de ces quartiers. On retrouve ici ce que nous avons souligné dans la première hypothèse. **Le rôle des parents**, l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants, est beaucoup plus fondamental que « l'environnement », les parents interrogés insistent sur **la responsabilité des parents**... Ce dernier point est important : majoritairement, les personnes interrogées considèrent que, certes, l'éducation est rendue plus difficile dans ces quartiers, mais que ceci n'explique pas tout ! Les parents sont responsables de l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants.

Les entretiens viennent complètement renforcer ces résultats. Les parents interrogés distinguent très souvent « la bonne ou la mauvaise éducation ». Ils ont des jugements parfois très sévères sur les « enfants des autres » : livrés à eux-mêmes, « absence des parents » (qui souvent travaillent), manque de discipline familiale...

L'hypothèse 2 est complètement validée : Les jugements sur l'éducation donnée par les parents des quartiers populaires sont divers, mais une majorité des réponses aux entretiens émettent des jugements très critiques sur la façon dont « les autres » éduquent leurs enfants.

Attention, les conditions d'enquête ont sans doute un peu biaisé les résultats :

Pour les questionnaires, le fait que ce soient des parents de quartiers populaires qui posent des questions à des habitants notamment de quartiers aisés, sur l'éducation des parents de quartiers populaires, freine sans doute leurs réponses, leurs opinions. Le fait que ce soient des parents de l'UPP qui posent des questions à d'autres parents, en entretiens, entraîne que les parents interrogés veulent donner la meilleure « image » possible de parents... Ils se présentent donc comme des parents qui, eux (contrairement à d'autres) donnent une « bonne éducation » à leurs enfants... Nous allons retrouver ce « biais » dans la troisième partie.

A Saint-Priest, les quartiers mixtes et aisés sont proches des quartiers populaires ; dans une même rue, il peut y avoir des tours qui côtoient des villas. Les discours des habitants des quartiers aisés ne sont donc peut-être pas vraiment représentatifs.

Troisième hypothèse :

Ces jugements négatifs auraient des effets sur les familles des quartiers, notamment sur leur éducation, et l'image qu'elles se font d'elles-mêmes.

Nous avons pu voir dans les entretiens que les parents des quartiers interrogés ne se sentaient pas concernés par les images négatives portées généralement sur les parents des quartiers.

En effet, ils sont victimes du discours ambiant sur les parents démissionnaires, et ne veulent donc pas être jugés comme tels. Ils disent donc qu'ils ont une éducation stricte, ce qui est le comportement attendu par la société. Ils valorisent donc beaucoup ce type d'éducation et s'opposent fortement aux parents qu'ils jugent laxistes, parce que leurs enfants restent seuls dehors. Ils en parlent beaucoup et véhiculent ainsi des discours négatifs sur certaines familles de leur quartier, qui deviennent ensuite des généralités.

Les parents de ces enfants laissés seuls dehors sont perçus comme des parents qui ne s'occupent pas bien de leurs enfants. Pour les personnes interrogées, il y a des risques pour qu'ils deviennent délinquants, pensée accentuée par le discours des politiques et des médias, par exemple avec les couvre-feux. Pourtant, il n'y pas de lien de cause à effet, entre un enfant qui joue seul dans son quartier et le risque qu'il devienne délinquant. Les parents interrogés ont aussi peur des dangers qu'il peut y avoir dans le quartier, message également véhiculé par les médias. Pour se protéger des jugements et protéger leurs enfants, ils achètent donc beaucoup de choses que les enfants utilisent chez eux (consoles, abonnement à canal +, etc.). Ainsi, les enfants n'ont pas envie d'aller dehors.

Notre troisième hypothèse est donc validée : les images négatives, véhiculées à la fois par les médias et les parents eux-mêmes, peuvent avoir des effets sur les parents des quartiers. Ils optent pour une éducation stricte et ne veulent pas que leurs enfants sortent seuls dehors, par peur des jugements ou de l'environnement. En même temps qu'ils valorisent beaucoup leur éducation, ils critiquent ceux qui n'ont pas la même manière de faire, pour éviter de ressembler aux parents démissionnaires des médias.

Les parents de l'UPP de Saint-Priest Jenifer, Lamria, Lessia, Maria, Nassima, Saoucen et Sonia

Il semble que cette recherche souligne combien les regards extérieurs des autres parents et de la société impactent les parents de quartiers populaires de banlieue. Stigmatisés, ils n'ont de cesse de vouloir prouver la qualité de leur éducation, et les attitudes qu'ils développent pour ce faire finissent par leur être également reprochées. Ainsi, dans sa recherche³⁰², Matthieu Ichou soulignait les reproches faits par les enseignants aux parents de quartiers populaires concernant la « consommation » excessive de télévision, internet et jeux divers par les jeunes. On voit ici que le souci premier d'une partie des parents étant de ne pas laisser ses enfants jouer dehors, signe pour eux de démission et crainte de mauvaises fréquentations, ils essaient de rendre attractif le fait de rester chez eux. Conclusion, quoi qu'ils fassent, le jugement porté sur eux est négatif. Autre exemple relatif aux marques de vêtements auxquelles une majorité de jeunes sont attachés. Afin de ne pas les stigmatiser et renverser l'image des quartiers populaires, les parents font des sacrifices financiers pour en offrir à leurs enfants... mais aussi afin qu'ils ne soient pas tentés de voler. Résultat : des remarques faites aux parents quand à la gestion de leur budget et des remarques aux jeunes comme l'a fait cet enseignant « *tu les sors d'où tes Nike, elles sont tombées du camion ?* ». Une mère de famille, célibataire, qui perçoit le RSA, que nous avons rencontrée³⁰³ nous a raconté qu'elle avait refusé de partir en vacances une semaine malgré les aides proposées, car elle a besoin de se poser chez elle après une année chargée « *j'ai aussitôt été cataloguée par l'assistante sociale comme ayant des problèmes éducatifs avec mes enfants !* ». Comment éduquer sereinement ses enfants quand on se sent en permanence jugé par la société, mais aussi par ses voisins qui se rassurent en participant aux critiques : « *une famille qui n'aère pas les couettes sur sa fenêtre le matin alimente les commérages sur l'hygiène de la famille* » nous racontent les parents de l'UPP. Comprendre les logiques d'action de l'autre, changer les regards et les représentations sont des enjeux de taille pour les parents comme pour les professionnels. C'est le préalable à un agir ensemble, dans le but de proposer aux jeunes une cohérence éducative sur un territoire, qui seule peut porter ses fruits. En ce sens, l'UPP y contribue, par le choix de sa thématique de recherche, ses questions préalables et par la recherche elle-même.

Les femmes et mères de famille de Saint-Priest qui se sont engagées dans cette UPP, l'ont fait sans bien savoir ce qui les attendait vraiment, par curiosité, pour rejoindre un groupe, aller à la rencontre d'autres personnes, plusieurs ont été motivées par d'autres déjà impliquées. Les

³⁰² Rapprocher les familles populaires de l'école : Analyse sociologique d'un lieu commun. Matthieu ICHOU - Deuxième prix CNAF 2009, Dossier d'Études de la CNAF, n°25, 2010.

³⁰³ Voir l'article Violence et pauvreté : réflexions d'allocataires du RSA p.92

conséquences sont importantes en termes de changement de regard des femmes sur elles-mêmes, mais également de leur famille, des professionnels, des élus, et réciproquement. Le 19 janvier 2011, les mères de l'UPP ont organisé un forum dans les salons de la mairie de Saint-Priest. Elles avaient invité les élus de la ville, les directeurs d'établissements scolaires, des enseignants, des professionnels, des parents, pour présenter les premiers éléments de leur recherche, et ils ont répondu présents. *« L'objectif était de rentrer en débat. C'était la première fois qu'on prenait la parole devant tout le monde. On était un peu bloquées, impressionnées : 80 personnes ! Quelques unes avaient dit « non, on ne parle pas » et elles ont pris la parole. Il y avait un grand silence dans la salle quand on parlait. On sentait que les professionnels étaient là pour nous écouter et étaient intéressés ; notre parole avait de la valeur »* se souviennent-elles. *« On a pu parler avec la directrice du collège, des directeurs d'école, on a changé de regard sur eux, ils ne sont plus inaccessibles »*. Suite à ce forum, elles ont eu des demandes d'établissements scolaires de la ville pour faire des forums sur la parentalité et la place des parents dans l'école. Le souci de faire entrer les parents dans l'école se situe encore sur des sujets qui préoccupent les professionnels, mais il y a une vraie volonté d'ouverture.

Dans l'école où se situe le lieu passerelle, les relations parents-enseignants ont beaucoup évolué. Au début, ces derniers craignaient beaucoup la présence de ce lieu qui leur avait été imposé par la mairie. Maintenant, ils ont compris que l'objectif des parents n'est pas de les « démonter », de les critiquer et ils n'imaginent plus faire sans les parents, et pas seulement ceux de l'UPP. *« La directrice nous dit : « on a besoin des parents ». Mais sans le lieu passerelle et les UPP, on n'aurait pas le même contact avec les enseignants »* soulignent les femmes de l'UPP. Leur attitude personnelle vis-à-vis de l'école a également changé. *« Avant, je n'arrivais pas à aller voir la maîtresse, j'étais très timide, j'avais peur ; je posais mes enfants et je rentrais vite à la maison, je parlais pas trop aux autres »*, nous raconte une mère. Une autre renchérit et ajoute *« après être entrée dans les UPP, j'ai commencé à parler avec d'autres mamans, puis je suis devenue déléguée de parents »*. Celles qui sont davantage concernées par le collège nous expliquent *« au collège, la proviseure nous donnait des conseils, maintenant, elle nous en demande, ça nous met dans une autre place »*.

Deux enseignants³⁰⁴ témoignent d'un changement de positionnement d'eux-mêmes et leurs collègues envers les parents. *« Auparavant on pensait que les parents n'étaient pas intéressés par l'école et on avait tendance à généraliser ce comportement »*. Or aujourd'hui grâce au travail fait en collaboration avec le lieu passerelle, les enseignants se rendent compte que l'école n'est pas un lieu forcément accessible à tous les parents. Ils réalisent que pour certains cette institution représente de mauvais souvenirs passés ou renvoie une image négative, ce qui les amène parfois à avoir peur de rentrer dans l'école ou de discuter avec les enseignants. Ainsi, le corps enseignant essaye davantage d'ouvrir l'école aux familles, comme par exemple lors de la semaine portes ouvertes où les parents ont la possibilité de venir découvrir ce qui se fait dans les classes, ou encore essaye de prendre plus de temps avec les familles pour leur expliquer les choses.

Depuis que l'UPP a démarré à Saint-Priest, les femmes ont été sollicitées pour faire 50 à 60 interventions dans des lieux divers, notamment à la CAF, au REAAP, lors de rencontres du Conseil Général, dans des colloques ou des rencontres entre professionnels. La dynamique des UPP les amène aussi à rencontrer les autres groupes d'UPP en France et même en Europe. Elles sont ainsi allées à Paris, Berlin, à Gand et à Bruxelles, au parlement européen. *« Les autres parents et les professionnels suivaient nos déplacements et nous demandaient ensuite comment ça s'était passé. Quand on a parlé du parlement européen, ils ont ouvert de grands yeux, ils étaient étonnés et contents pour nous »*. Lors de ces rencontres, *« on a vu qu'on avait beaucoup de choses en commun, les mêmes envies, les mêmes questions. Aujourd'hui, je me sens de plus en plus à l'aise pour parler, j'ai plus de confiance en moi »* nous raconte l'une de celles qui ont fait ces déplacements. *« Les sorties avec les UPP nous ont stimulées, maintenant, on encourage les autres parents à venir échanger. Au début, j'avais peur de dire que parfois je*

³⁰⁴ Rencontrés par Laura PAULE, Stagiaire à l'ACEPP Rhône.

n'y arrive pas et je ne sais pas comment faire. En échangeant, on est plus sûre de nous, et si d'autres veulent nous aider, c'est OK, on peut tous avoir des difficultés avec nos enfants. Aujourd'hui, je vais vers ceux qui sont seuls et je les incite à venir le jeudi matin au lieu passerelle. Et puis, maintenant, on organise des sorties, des fêtes avec les parents du quartier, des pique-nique. »

L'impact sur leur propre famille est également important, les enfants sont fiers de leur maman, « *ma maman est à l'université* » disent les plus jeunes et les plus grands les soutiennent dans la démarche. Les maris également peuvent être un soutien important pour leurs femmes notamment quand c'est trop difficile et que le découragement les guette, car ils mesurent l'impact positif que cet engagement a sur elles et par conséquent sur la famille. Cela a été peu souligné dans ces lignes, mais cette démarche de recherche est exigeante pour ces mères de famille peu habituées à ce type d'exercice et leur demande un investissement important qui va au-delà des simples temps de travail entre elles et avec l'universitaire. Les pères ont parfois pris sur eux de faire des démarches inhabituelles pour eux lorsque leurs femmes étaient en réunion ou en déplacement comme garder les enfants 3 jours, ou aller aux réunions de l'école. L'un d'eux est parti plus tôt de son travail pour être présent lors du forum, et c'est pas peu fier qu'il dit « *ma femme est devenue une intellectuelle* » !

« *Des projets comme l'UPP ont fait changer la politique sur la parentalité sur Saint-Priest, et le regard sur les parents s'est modifié, on peut travailler avec eux, ne pas entrer par leurs difficultés mais voir qu'on peut être partenaires, réfléchir ensemble, les voir comme des gens compétents* » souligne la coordinatrice de l'ACEPP Rhône. Les acteurs institutionnels³⁰⁵ soulignent le fait qu'ils sollicitent de plus en plus les mamans de ces actions pour participer à des réunions institutionnelles et qu'ainsi elles puissent donner leur opinion, leur témoignage sur des sujets qui les concernent autour de la parentalité. Comme l'explique l'élu à la petite enfance de Saint-Priest, la parole des parents est devenue « entendable ». Ce que les parents ont bien perçu « *les élus, maintenant, quand ils mettent quelque chose en place, ils font appel à nous, ils nous demandent conseil. On a la confiance de beaucoup de professionnels. Quand on les rencontre, on se sent écoutées, bien qu'on n'ait pas fait de grandes études, on se sent valorisées.* »

« *Les parents sont considérés comme des acteurs sur leur territoire, ils construisent leurs actions et leur présence apparaît logique dans certaines réunions officielles* » explique une des professionnelles de la petite enfance interrogée. Ils les sollicitent également pour qu'ils organisent ensemble des événements sur le quartier ou dans l'école maternelle où se déroule le lieu passerelle. Ainsi les parents sont désormais considérés comme des partenaires à part entière.

Le groupe de l'UPP a de nombreux projets pour l'année : éditer leur rapport de recherche et en faire des présentations publiques locales et au-delà, travailler en lien étroit avec le collègue Colette de Saint-Priest sur le lien parents-enseignants-institution, ... tout en continuant à être acteurs sur le territoire en s'impliquant dans des actions parentalité et en participant à des instances de réflexion « politiques » sur ce thème à Saint-Priest.

³⁰⁵ Rencontrés par Laura PAULE, Stagiaire à l'ACEPP Rhône.

FAMILLES EN PRECARITE : QUEL ACCES AUX MODES DE GARDE ?

PAR SYLVIE SOULARD,

RESPONSABLE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE SAINT-FONS

Le Relais d'Assistantes Maternelles de la commune de Saint-Fons a ouvert à la fin de l'année 2008. La ville de Saint-Fons est une des communes du département du Rhône les plus marquées par la précarité : chômage, monoparentalité, pauvreté... tous les indicateurs convergent.

Parmi les familles qui s'adressent au relais, beaucoup sont dans de telles difficultés que le mode de garde chez une assistante maternelle s'avère très difficile à mettre en place. Pour autant, faire garder son enfant est une première étape indispensable pour accéder à un emploi ou entamer un parcours de formation.

Si la création de la PSU³⁰⁶ à partir de 2002 a permis aux structures collectives de réellement s'ouvrir à la mixité sociale, en 2004 la création de la PAJE³⁰⁷ et du volet CMG³⁰⁸ a apporté une aide financière pour les familles qui recourent à une assistante maternelle. Depuis, le développement des relais d'assistantes maternelles a facilité l'accompagnement des familles pour toutes les démarches administratives.

Néanmoins **on observe que de nombreuses familles, notamment à très bas revenus, abandonnent leur projet professionnel faute de pouvoir organiser un mode de garde pour leurs jeunes enfants.** Les aides financières ne suffisent donc pas.

Le contexte

La commune a trois quartiers en territoire « politique de la ville » : l'Arsenal, Carnot-Parmentier, et les Clochettes. Au total, 60 % de la population habite sur un territoire CUCS³⁰⁹.

Selon l'Insee, en 2006, 20 % de la population de la ville est d'origine étrangère, c'est-à-dire née à l'étranger (contre 9 % pour le Grand Lyon). La population de Saint-Fons est jeune : la population de 0 à 19 ans représente 29,9 % à Saint-Fons contre 24,9 % dans la communauté urbaine du Grand Lyon.

L'indicateur composite de précarité détermine à partir de trois types de critères si la commune est en difficulté :

- **précarité monétaire** (place du RMI, dépendance aux allocations dans les revenus, part des bas revenus, nombre de bénéficiaire de la CMU)
- **précarité liée à l'emploi** (taux de chômage, durée du chômage, niveau de qualification)
- **précarité familiale** (monoparentalité, nombre de familles à bas revenus)

³⁰⁶ PSU : prestation de service unique. A partir de 2002, la participation de la caisse d'allocation familiale n'est plus forfaitaire par famille, mais vient en complément aux ressources de la famille. Ainsi, l'équilibre financier de la structure n'est plus dépendant du niveau de revenus des familles accueillies.

³⁰⁷ Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.

³⁰⁸ CMG : complément libre choix de mode de garde couvrant une partie du salaire net de l'assistante maternelle et la totalité des cotisations salariales.

³⁰⁹ CUCS : contrat urbain de cohésion sociale : Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'état et les collectivités territoriales dans le cadre du développement social et urbain qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

La commune est concernée par les trois types de précarité à un niveau élevé pour les deux premiers types, et à un niveau très élevé pour la précarité familiale.

Un tiers (33,6 %) de la population n'a aucun diplôme (contre 18,3 en moyenne sur le grand Lyon), et seulement 26,9 % ont le bac ou un diplôme supérieur, contre 48,8 % dans l'agglomération Lyonnaise³¹⁰. Les conséquences sont, bien sûr, directement visibles à travers un taux de chômage très élevé.

En 2008, le taux de chômage sur la commune est de 19,7 % soit plus de 8 points de plus que celui du Grand Lyon (11,4 %). Les jeunes sont les plus touchés par le chômage et dans certains quartiers, le taux de chômage des 15-24 ans peut atteindre 40 %.

Beaucoup de personnes ne trouvent de débouché que dans des emplois peu ou pas qualifiés : métiers de l'entretien, du soin à la personne, ou dans la grande distribution. Horaires décalés, coupés, temps partiel non choisis, horaires de nuit, contrats à durée déterminée, intérim... marquent souvent ces emplois, avec des répercussions sur la garde des jeunes enfants. Les femmes sont les plus touchées par ces difficultés liées à l'emploi. Sur la commune, 33 % de celles qui occupent un emploi sont à temps partiel. Près de 15 % sont en CDD.

La situation financière des habitants de la commune est bien sûr directement en lien avec le contexte socio-économique. Qu'il s'agisse de la proportion d'allocataires touchant le RSA, de foyers non imposables... les chiffres dépassent la moyenne du Grand Lyon d'au moins 10 points. Les familles ne sont évidemment pas épargnées par cette précarité : 43,9 % des familles avec enfants de moins de six ans sont considérées comme ayant des bas revenus (contre 26,7 % sur le Grand Lyon).

Les parents des deux tiers des enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille monoparentale sont sans emploi. **Cela confirme bien la difficulté majeure d'accès au travail des parents isolés, avec de jeunes enfants.**

A côté d'une offre de garde diversifiée, principalement à gestion municipale (127 places accueillant environ 240 enfants) où l'accueil régulier tend à diminuer au profit de l'occasionnel, 70 assistantes maternelles agréées indépendantes proposent 160 places d'accueil. Cependant, elles sont fortement touchées par le chômage : **22 % seulement travaillent au maximum de leur capacité.** Par ailleurs, un lieu d'accueil enfant-parent à gestion municipale « l'espace kangourou » est implanté sur le plateau des Clochettes et propose 4 matinées d'accueil par semaine.

Les commissions d'attributions des places de crèches retiennent comme critère obligatoire pour une place en mode régulier la résidence dans la commune. Les autres critères sont pondérés en fonction des situations socioprofessionnelles de la famille (travail, monoparentalité...). Les commissions sont communes à toutes les structures de la ville et ont lieu trois fois dans l'année. **Cela implique donc une forte capacité d'anticipation.** De fait, beaucoup de familles ne peuvent se projeter aussi loin. Beaucoup de parents se rendent à la crèche pour demander une place... pour la semaine suivante.

³¹⁰ Source INSEE, 2008.

L'accès aux modes de garde des populations en précarité

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément du relais à la fin de l'année 2011, toutes les assistantes maternelles de la ville ont été interrogées pour connaître le profil des familles des enfants accueillis. Il est apparu que la population des parents employeurs en cours de contrat avec une assistante maternelle contrastait d'une manière saisissante avec la population de parents reçus au relais pour rechercher un mode de garde :

	Nombre	Pourcentage de familles dont au moins un des parents est en recherche d'emploi, stage, formation...	Pourcentage de familles monoparentales
Familles reçues au relais en recherche d'un mode de garde entre juillet et décembre 2011	42	30,9 %	28 %
Familles ayant un contrat en cours chez une AM en décembre 2011	88	3,4 %	9 %

On observe 10 fois plus de situations professionnelles précaires (chômage, stage, intérim, formation...) chez les parents reçus au relais en quête de mode de garde, que chez les parents utilisant effectivement les services d'une assistante maternelle. On peut en déduire qu'un certain nombre de familles venues au relais n'ont pas pu faire aboutir leur demande sans savoir si elles ont trouvé une solution alternative ou renoncé à leur projet professionnel ou de stage du fait des multiples difficultés pour employer une assistante maternelle...

Pour mesurer la charge financière de tel ou tel mode de garde, il est nécessaire de s'attarder un moment sur le fonctionnement des différentes solutions :

- Une famille, dont l'enfant est accueilli à la crèche payera en fonction de ses revenus et du nombre d'enfants de la famille. Le tarif horaire s'étale de 0,17 euros à 2,70 euros, avec le repas normalement compris dans le prix d'accueil³¹¹.
- L'assistante maternelle, quant à elle, fixe elle-même son tarif, indépendamment du niveau de revenus de la famille, qui peut recevoir une allocation, correspondant à 85 % du salaire³¹² et une prise en charge des cotisations salariales de l'assistante maternelle. Cette allocation peut atteindre en 2011 au maximum 448 euros. Au salaire horaire, la famille doit ajouter l'indemnité d'entretien de 3 euros environ par journée de garde, l'indemnité de congés payés et éventuellement l'indemnité de repas. La famille doit verser la totalité du salaire, avant de percevoir l'allocation à laquelle elle a droit.

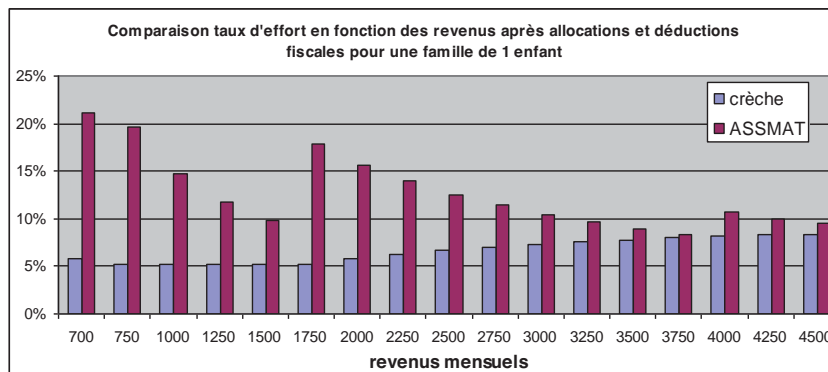
Dans les deux cas, le reste à charge est déductible des impôts ou ouvre droit à un crédit d'impôt si la famille n'est pas imposable (dans la limite de 2 300 euros de frais déclarés par enfant). La comparaison n'est donc pas facile. Le prix de revient dépend des revenus de la famille, mais également de l'âge de l'enfant, du salaire de l'assistante maternelle, du temps de garde par mois... Ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, c'est la comparaison pour les très bas revenus. Le graphique suivant effectue cette comparaison sur la base d'une famille constituée d'un enfant de moins de 3 ans pour une garde à temps plein. Les éléments pour obtenir ces tableaux sont détaillés à la page suivante. Le taux d'effort obtenu est relativement élevé par rapport aux rares études existantes. Cette différence se justifie par un calcul sans doute différent de la notion de « revenu mensuel³¹³ ». Ce qui nous intéresse, c'est la progression et le différentiel entre les coûts respectifs de la crèche et de l'assistante maternelle. On observe que le taux d'effort pour un accueil en crèche est relativement régulier (entre 5 et 8 %). L'augmentation à partir de 2 000 euros de revenus s'explique par le plafonnement de la déduction fiscale. La diminution du taux d'effort à partir de 4 000 euros s'explique par le

³¹¹ Pour information, dans la commune de Saint-Fons, deux structures sur quatre fournissent le repas.

³¹² Plafonné en fonction des ressources de la famille et de l'âge de l'enfant.

³¹³ Dans notre notion de revenu, nous n'avons pas intégré les prestations familiales.

plafonnement du tarif horaire alors que les revenus eux continuent d'augmenter. Par contre, pour l'accueil chez une assistante maternelle, le taux d'effort varie considérablement en fonction des revenus, avec un effet de seuil important à partir de 1 750 euros quand le montant de l'allocation diminue (de 448,25 à 282,65 euros). Le deuxième seuil à 4 000 euros de revenus est moins marqué, la diminution de l'allocation étant moins forte (282,65 à 169,57 euros).



COMPARAISON DES TAUX D'EFFORT ENTRE LA CRECHE ET L'ASSISTANTE MATERNELLE.

La comparaison présentée dans le graphique est basée sur les données suivantes :

Un enfant de moins de 3 ans doit être gardé 47 semaines dans l'année, sur un temps plein, soit 9 heures par jour, 5 jours par semaine. .

Prix de revient mensuel pour la crèche : il a été calculé en fonction des barèmes de la PSU : tarif horaire * 45 heures * 4,33 semaines.

Prix de revient de l'assistante maternelle : il a été calculé en année complète, sur la base du tarif horaire médian en vigueur dans le Rhône, soit 3,15 euros par heures. L'indemnité d'entretien a aussi été choisie en fonction du tarif médian horaire soit 0,44 cts par heure (seuls 2,65 euros ouvrent droit aux déductions fiscales. Ce barème a donc été appliqué). Elle est seulement due pour les 47 semaines effectives de garde, mais a été lissée sur 12 mois pour obtenir un prix moyen par mois.

Le calcul du taux d'effort a simplement été obtenu en calculant le pourcentage de la dépense par rapport aux revenus de la famille.

D'une manière générale, la charge financière chez l'assistante maternelle est nettement plus importante que celle de la crèche, où même avec des revenus très élevés le prix reste très mesuré. **Ce constat interroge car il contribue à un accès préférentiel de ménages à revenus élevés vers le seul mode de garde accessible aux bas revenus.** Or on observe que pour les revenus inférieurs au SMIC, le taux d'effort chez l'assistante maternelle est extrêmement élevé. Les familles touchant les minimas sociaux, a fortiori les familles monoparentales, devraient donc pouvoir accéder prioritairement aux EAJE en mode PSU. Ce constat serait aussi bien évidemment présent dans d'autres situations : garde de deux enfants de la même famille (le taux d'effort peut monter jusqu'à plus de 40 %), ou bien garde d'un enfant né en début d'année. A partir de 3 ans, l'allocation est systématiquement divisée par deux, et pourtant l'enfant n'est pas encore forcément à l'école. La famille doit donc payer un coût très élevé durant 7 ou 8 mois, ce qui est loin d'être négligeable. Il faut noter aussi que dans les dépenses ne sont pris en compte ni les frais de repas, ni les indemnités de rupture dues après un an d'ancienneté.

En outre, les coûts présentés correspondent au reste à charge après déduction des allocations et des aides fiscales. Or la phase de mise en place de l'allocation peut prendre plusieurs semaines durant lesquelles la Caf étudie le dossier. Cette période fragilise les familles qui doivent avancer plusieurs centaines d'euros. Les personnes en interdit bancaire ne disposant pas de carnet de chèque, se trouvent en difficulté chaque mois pour régler le salaire. Les déductions fiscales quant à elles n'interviennent qu'un an après la garde effective. Même si le délai des déductions fiscales est le même que pour la crèche, les difficultés générées par l'avance des frais sont proportionnelles au montant. Elles sont insurmontables pour les familles qui dépendent des minimas sociaux au regard du coût d'une assistante maternelle.

La difficulté à assumer la fonction d'employeur

Au-delà de l'aspect financier, il est difficile pour des personnes sans emploi, ou en parcours d'insertion d'assumer la fonction de parent employeur, liée au mode de garde chez une assistante maternelle, à savoir proposer un contrat de travail, déclarer son salarié, calculer une mensualisation, gérer les congés payés, et assumer les formalités de rupture. Le parent employeur peut aussi devoir gérer les arrêts maladies ou maternité, le départ en formation... Depuis la mise en place du service PAJE EMPLOI en 2004, il est proposé aux familles l'envoi d'une fiche de salaire à l'assistante maternelle. Même si cette fiche n'est pas complètement satisfaisante, de nombreux parents et de nombreuses assistantes maternelles s'en contentent. Ce qui est simplement compliqué dans le cas général, devient un défi supplémentaire pour les parents en précarité. Si par exemple, le parent n'a pas compris le principe de la mensualisation, il va en toute bonne foi omettre de payer son assistante maternelle durant le mois d'août, simplement parce que dans son esprit, l'assistante maternelle n'a pas gardé l'enfant. De même, comprendre le cadre du contrat de travail n'est pas évident. Il est fréquent de voir des enfants qui ne sont plus du tout confiés à l'assistante maternelle sans que le contrat ait été rompu. Au bout d'un moment, l'assistante maternelle n'arrivant pas à défendre ses droits vis à vis de Pôle emploi, (faute de l'attestation de son ex-employeur), la situation s'enlise et le conflit s'installe. La précarité de certaines assistantes maternelles renforce cette difficulté, quand nouvellement agréées, elles n'ont par ailleurs jamais occupé d'emploi, quel qu'il soit, ou arrivent de l'étranger sans expérience du cadre juridique français, et acceptent des conditions de travail qui ne respectent pas la convention collective.

La situation inextricable des familles qui n'ont pas droit au complément libre choix de mode de garde

Pour pallier les difficultés financières, les familles sont aidées par la Caf par le complément libre choix de mode de garde (CMG) de la Paje³¹⁴. Si le montant de l'allocation est défini en fonction d'un montant maximum de ressources, il est également nécessaire de remplir des conditions minimales pour avoir droit à ce complément.

Pour avoir droit au complément libre choix de mode de garde de la PAJE (CMG), il faut d'une part embaucher une assistante maternelle agréée et que l'enfant ait moins de 6 ans. D'autre part, il faut remplir les conditions suivantes fixées par la Caf (conditions publiées sur le site de la Caf en avril 2012) :

Vous devez :

- avoir un enfant de moins de 6 ans né, adopté ou recueilli en vue d'adoption à partir du 1^{er} janvier 2004
- employer une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile.
- avoir une activité professionnelle minimum

Si vous êtes salarié cette activité doit vous procurer un revenu minimum de : **395,04 €** si vous vivez seul ou **790,08 €** si vous vivez en couple

Si vous êtes non salarié, vous devez être à jour de vos cotisations sociales d'assurance vieillesse

Vous n'avez pas besoin de justifier d'une activité minimum si vous êtes :

- bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)
- au chômage et bénéficiaire de l'allocation d'insertion ou de l'allocation de solidarité spécifique
- bénéficiaire du Revenu de solidarité active (Rsa), sous certaines conditions de ressources étudiées par votre Caf, et inscrit dans une démarche d'insertion
- étudiant (si vous vivez en couple, vous devez être tous les deux étudiants).

³¹⁴ Prestation d'accueil du jeune enfant.

Ainsi, des familles en situation de précarité financière liée au travail, sont-elles exclues du droit de toucher le CMG :³¹⁵

- Ainsi une famille dont la maman souhaite faire garder son enfant pour pouvoir s'inscrire en agence d'intérim, et dont le mari travaille à mi-temps au SMIC ne remplit pas les conditions requises car Monsieur n'atteint pas les 790 euros de salaires.
- De même une maman seule qui s'engage dans un parcours d'insertion n'aura pas forcément droit au complément, même si elle a signé un RSA. La Caf étudie le droit en fonction du type de RSA.

Les conséquences, sont bien sûr, financières. La famille n'a pas droit au CMG et ne touchera donc pas d'allocation lui permettant de réduire les frais de garde. Les cotisations salariales ne seront pas prises en charge par la Caf. La famille doit les payer. Mais les conséquences vont au-delà : la famille n'aura pas accès au service de Pajemploi au niveau de l'URSSAF qui assure l'élaboration de la fiche de paye de l'assistante maternelle et la régularisation des charges salariales. Elle devra donc se déclarer comme employeur auprès de l'URSSAF, assurer la déclaration de l'assistante maternelle salariée, élaborer les fiches de paye et la régularisation des charges salariales.

Etant donné que, par définition, les familles n'ayant pas droit au CMG ont déjà d'autres difficultés (précarité, chômage...), il y a de fortes chances que ces démarches auprès de l'URSSAF ne soient pas menées convenablement et donc que l'emploi ne soit pas déclaré.

Dans certain cas, il est possible de demander une révision de la décision auprès de la commission de recours de la Caf dans un délai de 2 mois maximum. L'appui d'une assistante sociale peut être alors déterminant.

- Une famille s'est ainsi vu accorder une dérogation pour un an, lui permettant d'accepter l'emploi proposé, et donc de sortir de ce cercle vicieux, à condition qu'elle travaille suffisamment.
- De même, une maman seule débutant un nouvel emploi, ne réunissant pas les conditions de revenus minimums d'activités au moment de la demande, a pu argumenter avec son contrat de travail, comme quoi elle remplirait les conditions de travail à la fin du premier mois de garde.

Si quelques souplesses sont donc possibles, elles comportent toujours une prise de risque : la famille peut-elle s'engager pour une somme de plusieurs centaines d'euros, sans assurance d'avoir un soutien de la Caf ? Les familles apprennent par courrier, plusieurs semaines après le début de la garde qu'elles n'ont pas droit au CMG. Or la demande de CMG ne peut se faire qu'au moment où le contrat avec l'assistante maternelle commence effectivement. Il n'est donc pas possible d'anticiper. Or du fait de la spécificité des situations, les renseignements donnés oralement au guichet sont souvent imprécis, peu compris par les familles, parfois contradictoires, voire erronés. Il n'existe donc actuellement aucun moyen pour que ces familles puissent obtenir une information écrite, officielle, confirmant qu'elles auront bien droit au complément AVANT d'embaucher l'assistante maternelle.

Aucune solution n'existe donc pour ces situations. Les places en urgence dans les crèches de la commune ne sont pas prévues pour cela et le mode d'organisation de la commission d'admission ne priorise pas ce profil de familles. Le projet de formation ou le petit contrat obtenu est purement et simplement reporté à une date ultérieure. La seule perspective est bien souvent l'entrée à l'école de l'enfant, mais cela ne résout pas tout.

³¹⁵ Les conditions nécessaires sont rappelées dans les annexes.

Le cas des familles suivies par le PLIE, ou comment rendre cette aide inutilisable

Dans l'éventail des situations particulières des familles en précarité, celle des familles suivies par le PLIE³¹⁶ mérite une attention particulière.

Dans le cadre de leur suivi, les personnes peuvent obtenir une aide financière pour mettre en œuvre leur projet d'insertion professionnelle. Les frais de garde des enfants peuvent ainsi être pris en charge à hauteur de 200 euros/mois. Si cette aide est très facilement mobilisable pour un enfant accueilli en structure collective, et pour lequel la famille fournit la facture correspondant au reste à charge donnée par l'institution, c'est moins évident pour l'emploi d'une assistante maternelle. D'une part, il est nécessaire de fournir des devis concurrentiels ou une facture, ce dont les assistantes maternelles ne sont pas coutumières. D'autre part, l'articulation entre le salaire net, le CMG et la notion de « reste à charge » n'est pas simple. La famille doit payer le salaire en totalité à l'assistante maternelle, puis reçoit sur son compte l'allocation. Le coût réel de la garde n'est pas visible simplement, et la famille doit avancer les frais, ce qui peut poser des difficultés. L'exemple présenté page suivante illustre le fait que le mode de garde chez une assistante maternelle ne paraît absolument pas adapté dans le cas d'une famille suivie par le PLIE. L'accueil en structure collective serait prioritaire, mais l'organisation du service petite-enfance ne permet pas de le rendre opérationnel.

A la lumière de ces éléments exposés, on constate que le mode de garde chez une assistante maternelle est peu adapté aux familles en situation de précarité.

MONOGRAPHIE: LE PARCOURS SINUEUX D'UNE FAMILLE SUIVIE PAR LE PLIE

Madame L. s'adresse en février 2011 au centre-petite enfance. Cette maman de trois enfants, dont le dernier, Nelson³¹⁷ a 17 mois, doit effectuer une formation de 5 jours, la semaine suivante. Face à l'impossibilité des structures collectives d'accueillir en urgence l'enfant, la famille est orientée vers le relais d'assistantes maternelles.

Malgré le délai très court (moins de 4 jours), une solution de garde est mise en place en urgence chez une assistante maternelle, madame B, et Madame L effectue sa formation. Au niveau administratif, malgré le délai serré, la famille, aidée par le relais a pu proposer un contrat de travail dans les temps. Mais la suite est plus compliquée...

La semaine suivant la formation, Madame L reprend ses démarches auprès de la Caf. Elle se rend à l'antenne de sa commune, et apprend au guichet que sa demande de complément n'est pas recevable sans comprendre vraiment les raisons. Elle met plusieurs semaines avant de revenir au relais. Sur l'insistance de la responsable du relais, elle retourne à la Caf pour connaître précisément les raisons du refus, et apprend que compte tenu que la garde est terminée, le délai de demande du complément est dépassé. Elle met encore deux ou trois semaines avant de recontacter le relais, persuadée qu'il n'y a plus rien à faire. En février, le décalage entre la garde effective et la demande était de quelques jours et une souplesse aurait pu être négociée. Plusieurs mois après, le décalage est trop important pour être accepté. La famille doit renoncer à toucher ce complément.

Madame L. est suivie dans ses démarches d'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE. Elle peut donc bénéficier d'une aide financière pour les frais liés à la garde de ses enfants. Cependant, elle doit monter un dossier, en fournissant le contrat de travail, et trois devis concurrentiels. Le relais demande donc à deux autres assistantes maternelles de fournir un devis pour la garde de Nelson, en plus de celui que Madame B a rédigé. Tant que Madame L. espère avoir droit à l'allocation de la Caf, le PLIE met le dossier en attente. En effet, le PLIE ne rembourse pas tant que la PAJE n'a pas été versée, d'autant qu'il faudrait déterminer le montant du reste à charge.

Dès que la décision est prise de ne pas attendre l'allocation, le dossier se remet en route. Tous les deux ou trois mois, une nouvelle démarche est nécessaire, chaque fois différente : il a fallu fournir une facture, puis modifier un détail administratif du contrat de travail, puis fournir une fiche de paye. En janvier 2012, il faut maintenant produire un papier justifiant que la famille n'avait pas droit au complément. Elle n'a malheureusement pas eu de justificatif écrit, et ne peut fournir ce document. Nelson a été accueilli il y a 11 mois, et Madame B n'est toujours pas payée. Madame B et ses collègues qui ont suivi les démarches ne sont pas du tout motivées pour accueillir une autre famille dans la même situation.

³¹⁶ PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi. Il s'agit d'un dispositif aidant les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail.

³¹⁷ Prénom d'emprunt.

UNE GARDE D'ENFANTS A HORAIRES ATYPIQUES PROPOSEE AUX FAMILLES EN SITUATION DE BAS REVENUS

Depuis aout 2011, l'association Dépann'Famille, en partenariat avec le CCAS de Grenoble et la Caf a mis en place un dispositif de **garde d'enfant à horaires atypiques**, dans le secteur 5 de Grenoble³¹⁸. La garde des enfants, âgés de 0 à 6 ans, est proposée **au domicile des parents**. Cette expérimentation s'adresse prioritairement aux familles monoparentales, et exclusivement aux familles disposant de faibles ressources (inférieures au seuil de bas revenus³¹⁹).

Elle permet une **articulation entre la vie familiale, sociale et professionnelle** grâce à un tarif peu élevé (maximum 1,5 € de l'heure) et à des plages horaires très larges. L'association propose les gardes d'enfants le week-end et entre 4h et 22h en semaine. En proposant des horaires différents des structures classiques (crèches, garderies, assistantes maternelles...), l'objectif du dispositif est de favoriser l'insertion professionnelle des parents ou leur maintien dans le monde du travail. En effet les horaires imposés par les lieux d'accueil du jeune enfant, par leur amplitude insuffisante, représentent souvent un frein et un obstacle à la reprise d'une formation ou d'un emploi.

En plus de la garde d'enfants, le service assure un **accompagnement des familles**. Des échanges entre les professionnels de l'association et les parents sont organisés chaque mois, pour trouver une solution de garde pérenne et adaptée à chaque famille.

Au mois d'avril, près d'une vingtaine de familles utilisaient ce mode de garde. « *Certaines personnes n'étaient pas prêtes à trouver un emploi et arrivent désormais à ce projet ou souhaitent finalement commencer une formation* », explique Catherine Di Léo, responsable du dispositif. Il est important que ce dispositif perdure afin que les familles les plus en difficultés puissent concilier une activité professionnelle et la garde de leur enfant. Il est prévu de l'étendre à d'autres secteurs de la ville après avoir effectué un bilan de cette première phase d'expérimentation. Cependant, la pérennité ce dispositif est incertaine au-delà de 2012, car la Caf ne sait pas si elle pourra en poursuivre le financement.

Contact : Catherine DI LEO
Association Dépann'Familles – Tél. 04 76 46 87 27



³¹⁸ Ce secteur rassemble différents quartiers (Abbaye-Jouhaux - Châtelet - Teisseire – Malherbe) dont la plupart se situent en Zones Urbaines Sensibles.

³¹⁹ Soit environ 950 € par mois pour une personne seule et 1 240 € pour une personne seule avec un enfant de moins de 14 ans.

Partie

4

ENFANCE ET PAUVRETE

COORDINATION :

David GRAND, Flora PERRIER et Laurence POTIE, chargés de mission

AVEC LA PARTICIPATION DE : Francis VERNEDE, chargé de mission
ET Chloé MONNET, stagiaire**Ont contribué à la « Enfance et pauvreté » : quels enjeux ? :**

Fabienne **AZZEDINE**, coordinatrice de l'Atelier santé ville de la Ville de Bron
 Vincent **BOURGIN**, assistant social à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Saint Etienne
 Simone **BOUSSUGES**, professionnelle du service de santé scolaire de la Ville de Grenoble
 Valérie **BUISSE**, directrice du centre social Condorcet à Roanne
 Aline **CHEVIT**, adjointe à la direction de la petite enfance du CCAS de Grenoble
 Adeline **COMBAT**, du Portail pour l'accès aux droits sociaux de Saint Etienne
 Stéphanie **COUVREUR**, assistante sociale de la PASS de l'hôpital Edouard Herriot à Lyon
 Michèle **DESCAMPS**, cadre de santé, PMI de Vénissieux, Département du Rhône
 Pascale **DUCROT**, médecin de santé publique de la PMI de Saint Etienne pour le Département de la Loire
 Martine **DUPERRON**, responsable mission social enfance insertion pour l'unité territoriale de Gleizé au
 Département du Rhône
 Catherine **DI LEO**, professionnelle au centre médico-social de Teisseire à Grenoble
 Emmanuelle **FROSSARD**, responsable du service santé scolaire de la Ville de Grenoble
 Elisabeth **GAGNEUR**, présidente de C.L.A.S.S.E.S à Lyon
 Agnès **HERICHER**, professionnelle du service de santé scolaire de la Ville de Grenoble
 Catherine **ISNEL**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique de Lyon 9^{ème} (Duchère Vaise)
 Maria **JAGER**, professionnelle du service de santé scolaire de la Ville de Grenoble
 Alice **JARDIN**, responsable du service insertion pour le Département de l'Ardèche
 Anne-Sara **LECARDIET**, éducatrice spécialisée pour Solidarité Roms
 Sylviane **LIBERAS**, responsable de l'accueil aux urgences pédiatriques de l'hôpital Femme Mère Enfant, à Bron
 Ina **MALDEIKIENE**, médecin de santé publique de la PMI de Privas pour le Département de l'Ardèche
 Martine **MAXIMILIEN**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique de Neuville sur Saône
 Tatiana **MOURI**, infirmière coordinatrice de la PMI de Privas pour le Département de l'Ardèche
 Thomas **OTT**, anthropologue
 Virginie **PATROIX**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique de Décines et Chassieu
 Chantal **PETAVY**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique dans le Rhône
 Isabelle **REMY-FORESTIER**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique de Saint Fons
 Aurore **ROBERT**, assistante sociale de la PASS de l'hôpital Edouard Herriot à Lyon
 Nicole **RODET**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique de la Croix Rousse, Lyon, 1^{er} arrondissement
 Isabelle **SCHWANDER**, médecin territorial, responsable santé publique, PMI de Vénissieux, Département du
 Rhône
 Dominique **SONNALLIER**, responsable du pôle social pour le Département de la Loire
 Brigitte **SORY**, coordinatrice petite enfance au CCAS de Bron
 Sylvie **SOULARD**, responsable du relais assistantes maternelles de Saint-Fons
 Nadine **TRONEL**, professionnelle du service de santé scolaire de la Ville de Grenoble
 Martine **VINCENT**, assistante sociale du Centre Médico-Psychologique de Vénissieux
 Adeline **WITHNELL-TANDONNET**, responsable santé à l'unité territoriale de Gleizé, Département du Rhône

Ainsi que l'ensemble des participants de la réunion de présentation de l'étude « enfance et pauvreté » réalisée le 14 février 2012 à la mairie de Lyon 7^{ème}. A la marge, quelques propos sont issus des matinées d'échanges autour du Dossier annuel organisées sur Grenoble (le 17 janvier 2012) et Roanne (le 13 décembre 2011).

Ont collaboré sur la thématique « Education » :

ACEPP du Rhône qui accompagne les UPP
 Elisabeth **MICHEL**, l'équipe et les parents de la maison des familles
 Dominique **GLASMAN**, sociologue
Groupe de travail de la MRIE "en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir"
Groupe d'Université populaire de parents de Saint-Priest

Partie

5

PARCOURS DE PERSONNES EN PRECARITE : CHERCHER LA SORTIE DANS LE DEDALE DES DISPOSITIFS

Dans cette partie nous allons nous intéresser aux parcours des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Comment en sont-elles arrivées là ? Quels événements ont-elles rencontrés au cours de leur existence ? Le pluriel s'impose tant les cas de figure sont nombreux. Parfois le basculement dans la pauvreté et la précarité se produit tardivement, par exemple en cas de licenciement ou de départ du pays d'origine. Parfois on peut en déceler les traces jusque dans une enfance mouvementée qui a entraîné placements en foyer, fugues et échecs scolaires. On le devine, c'est bien de discontinuité et de rupture qu'il s'agit. De fait, le terme de « parcours » semble particulièrement adapté pour décrire les situations avec l'idée d'un cheminement qui se fait pas à pas, qui peut comprendre des pas de côté et des pas en arrière, où rien finalement n'est prédéterminé.

Parler du parcours des personnes amène nécessairement à parler des institutions et des dispositifs qui cherchent à les infléchir, tentent de les définir comme « parcours d'insertion » ou « parcours résidentiel ». Force est de constater que ces parcours virtuels restent souvent bien loin des cheminements réels. Plongées dans la survie, les personnes essaient avant tout de « tenir ». Avec les moyens du bord, elles bricolent, seules, aidées de proches ou accompagnées par divers intervenants. Pour autant, quelquefois apparaissent des exemples positifs, comme pour ces personnes autrefois mal ou non logées et désormais en Maison relais, ou encore dans le cas de ces anciens bénéficiaires du RSA qui sont également en train de s'en sortir. C'est dire que ce qui s'apparente à un « parcours du combattant » se poursuit hors institution et dispositif, invitant par là même à déplacer l'observation sociale.

Ce questionnement sera traité à travers quatre entrées. On verra tout d'abord les résultats d'une étude exploratoire qualitative sur les facteurs de discontinuité dans les parcours de personnes en chantiers d'insertion. On s'intéressera ensuite à un travail de même type portant cette fois sur les parcours de jeunes sans domicile dans l'agglomération lyonnaise. Puis nous présenterons la réflexion d'un groupe de résidents en Maison relais sur l'évolution de leur parcours résidentiel : d'une part, les difficultés connues pour accéder à un logement et les divers impacts sur le quotidien ; d'autre part, les apports induits par l'arrivée et la vie en Maison relais. Pour finir, c'est de la sortie de la pauvreté et du RSA qu'il sera question à travers la synthèse d'une étude quantitative et qualitative.

ETUDE EXPLORATOIRE SUR LES FACTEURS DE DISCONTINUITÉ DES PARCOURS DES PERSONNES EN CHANTIERS D'INSERTION

Nous avons souhaité mener une enquête exploratoire de type qualitative sur les parcours des personnes inscrites en chantiers d'insertion. Il s'agissait de retracer ces parcours dans leurs différentes dimensions (logement, formation, travail, etc.) en questionnant tout particulièrement ce qui est susceptible de les déstabiliser et de provoquer de la discontinuité. Pour ce faire, nous avons réalisé treize entretiens avec des personnes inscrites dans des chantiers d'insertion en région Rhône-Alpes³²⁰ et, pour certaines, faisant partie du dispositif Expérimentation de Parcours d'Insertion à Durée Adaptée (EPIDA) porté par le Secours Catholique et tout juste commencé au moment de l'enquête. Ce dispositif a pour caractéristique de proposer des contrats d'insertion plus longs que d'habitude afin de correspondre aux personnes les plus en difficultés. Selon le texte de loi, ils sont généralement d'une durée de 2 ans. Dans le cadre d'EPIDA, on peut y ajouter 3 contrats de 1 an, soit une durée maximale de 5 ans.

Les principales caractéristiques des personnes enquêtées

Les treize personnes entretenues présentent des profils relativement variés. Nous avons rencontré neuf femmes et quatre hommes. Si les âges vont de 20 et 58 ans, la plupart ont la quarantaine passée. Ils habitent aussi bien **en milieu urbain que rural**. Les situations familiales des **femmes** sont diverses : elles sont **séparées, veuves et quelquefois mariées** avec enfants. Les situations des **hommes** sont particulièrement homogènes, ils sont **célibataires**. Seul un d'entre eux est père. Concernant le **logement**, il est à noter que **sept personnes sont locataires de leur appartement, quatre vivent en foyer et deux chez leurs parents**, par choix ou par nécessité.

Parcours résidentiels : de la stabilité à l'instabilité

Pour schématiser, on peut distinguer trois types de parcours résidentiels :

Quelques personnes ont **toujours vécu dans le même département, dans le même logement** pour une d'entre elles. Elles ont un fort ancrage familial sur le territoire et ont toujours eu la possibilité d'y travailler.

D'autres ont **déménagé à une ou plusieurs reprises, changeant de région**. Certains sont originaires de la Marne, de Paris ou du Pas de Calais. Les raisons de leurs déplacements sont bien souvent familiales (mouvement des parents, séparations, décès ou concubinage), elles relèvent parfois d'un choix de vie. Ainsi Rémi est-il né à Paris, a vécu successivement dans la Marne puis à Nice où ses parents se sont installés. A leur séparation, âgé de 10 ans, il retourne avec sa mère vivre dans la Marne. A 19 ans, il part seul pour Lyon, où habite son père, avec l'envie de vivre en ville. Après 10 ans passés à Lyon, il déménage dans l'Ariège puis en Ardèche, afin de s'éloigner du rythme et du coût de la vie urbaine.

Un troisième type de parcours concerne les personnes qui proviennent de **pays étrangers ou d'un département d'outre-mer**. Ils sont originaires d'Arménie, d'Algérie, de Macédoine, du

³²⁰ Tremplin dans l'Ain, Parenthèse et Regain dans la Drôme, Aime dans l'Ardèche, Solid'Action et la Remise dans l'Isère, Foyer Notre Dame des Sans-Abris (FNDSA) dans le Rhône.

Burkina Faso et de Mayotte. Certains ont fui une situation politique dangereuse qui menaçait leur vie et celle de leur famille. D'autres sont partis pour échapper à une situation économique précaire, offrant peu de perspectives en matière d'études et d'emploi, et rejoindre leur famille déjà présente en France.

Qu'ils y soient arrivés récemment ou de longue date, par choix, par hasard ou par défaut, tous envisagent de rester dans le secteur où ils sont installés. Quelques projets de déménagements sont en cours, mais sans éloignement du lieu de résidence actuel.

Parcours scolaires : des formations courtes et souvent inachevées



Les parcours scolaires sont assez homogènes. La majorité a suivi un **cursum scolaire plutôt court et tourné vers la professionnalisation**.

Trois personnes font exception, titulaires du baccalauréat, ayant toutes suivi ensuite une formation supérieure (chimie, journalisme, dessin industriel).

Les autres ont eu une formation type BEP ou CAP qu'ils n'ont souvent pas suivie jusqu'au bout. Il semble alors que ce soit en partie la complexité des situations familiales qui ait relégué le scolaire au second plan. Ainsi en est-il de Laëtitia. Prise dans des relations familiales complexes, elle perd sa maman

au collège. Elle ne passe pas son brevet et subit par la suite plusieurs dépressions qui la freineront dans la poursuite de ses études. Pour autant, elle arrive à se hisser au deuxième rang de sa promotion. Mais deux mois avant le passage du diplôme elle décide d'arrêter ses études.

Parmi ces personnes, qui ont peu ou pas de qualifications, certaines ont suivi plus tard des formations professionnelles, par le biais du Greta, quelquefois de l'AFPA.

Parcours professionnels : une instabilité dominante

Excepté pour les personnes les plus qualifiées, l'ensemble **des parcours professionnels est marqué par l'instabilité**.

Les trois personnes ayant suivi des formations post-bac ont des cursus professionnels plutôt stables. Elles ont pu enchaîner plusieurs emplois durables. Christophe a travaillé presque douze ans sans interruption en tant que dessinateur industriel dans plusieurs sociétés différentes. Il a été à chaque fois embauché en CDI.

Pour les autres, le monde du travail s'est avéré plus hostile. Ils ont plus ou moins d'expérience. Ils ont cumulé, soit des missions intérim, soit des emplois saisonniers, parfois des remplacements, subissant bien souvent de longues périodes de chômage. Certains, qui ont toujours trouvé facilement du travail, comme Simon, se sont retrouvés sans rien au plus fort de la crise. D'autres ont très vite été orientés vers les chantiers d'insertion où ils ont enchaîné plusieurs contrats.

Le manque d'expérience, de diplômes, l'absence du permis de conduire et la crise sont, d'après eux, les principales raisons de leurs difficultés professionnelles. Chantal, qui a arrêté l'école en 3ème, s'est orientée vers le milieu de l'équitation. Elle a été successivement palefrenier, cavalier et soigneur. Elle essaye de passer un diplôme supérieur pour trouver de meilleures conditions de travail. Elle le rate et ne dispose alors que de son BAFA et de son brevet d'animateur. Elle constate que, malgré son expérience, elle est maintenue dans des emplois précaires : « *je peux animer mais pas enseigner. Des fois, je vais beaucoup plus loin, parce que j'ai le niveau, mais je suis pas payée pour, voilà, y'a pas la paye qui va en conséquence [...] c'est pas que je veux pas travailler. Les gens veulent bien me prendre mais au black. Ça va bien quand on a 15-16 ans mais maintenant ça suffit* ». Jasmina, macédonienne de 23 ans, qui est installée en France depuis 3 ans, n'a pu travailler qu'en remplacements pour des ménages dans des hôtels : « *c'est*

pas du travail ça. Je sais que mon travail c'est pas que de faire des remplacements. Je peux avoir une vraie place !». Pour les personnes qui, comme Jasmina, arrivent tardivement de l'étranger, des problèmes spécifiques tels que la langue ou le peu de qualifications, constituent une réelle barrière. Souvent l'expérience acquise ailleurs n'est pas reconnue dans le contexte français.

Les facteurs de discontinuité dans les parcours : licenciement, migration et maladie...

Un licenciement, une migration ou une maladie sont des événements majeurs qui ponctuent les parcours des personnes. Ils marquent une rupture. Il y a un « avant » et un « après ». Ces événements produisent de la discontinuité. Parfois ils se cumulent et voient leurs effets s'amplifier. Ils portent à conséquence et entraînent un certain nombre de difficultés. Enfin, les parcours peuvent être affectés par des événements familiaux comme un décès, une séparation ou une naissance.

Un licenciement est une épreuve particulièrement pénible à vivre. Il a fallu un temps à Colette pour réaliser sa situation, l'accepter et réagir. Elle a été licenciée vers 50 ans, après trente ans de journalisme. Elle reste un certain temps sans travailler ni vraiment rechercher. Après un moment, il devient difficile pour elle de ne rien faire. Elle a été beaucoup sollicitée par ses anciens confrères mais avait envie de tourner la page. En voulant changer de voie, elle réalise que personne ne l'attend nulle part. Ce qui l'incite à réagir. Elle décide alors de « *reprendre le parcours du combattant* » pour retrouver un travail et se sentir utile. Aujourd'hui, à 54 ans, elle « *vivote* » avec ses petits revenus et dit se « *contenter de peu* ». Quant à Christophe, dessinateur industriel, son parcours professionnel est particulier car il a subi des licenciements à répétition. Le premier pour des raisons économiques, le second pour dépôt de bilan de l'entreprise et le troisième pour faute grave. Il entame une procédure aux Prud'hommes qui donne raison à l'entreprise. Il fait appel et obtient son préavis et des indemnités de licenciement. Ce coup dur marque le début d'une période difficile. Il peine beaucoup à retrouver du travail, seulement des petites missions intérim comme manœuvre dans le bâtiment, à raison de quelques semaines par an. Son moral et sa situation financière se dégradent. Endetté par un crédit immobilier et les impôts qu'il ne peut plus payer, il entre en dépression et finit sous curatelle renforcée.

Les migrations représentent un second type de rupture. Elles sont motivées par des raisons économiques ou politiques. Comme le montrent les parcours suivants, elles entraînent de nombreuses difficultés dans le pays d'accueil. Ces dernières sont administratives, financières, linguistiques, professionnelles et familiales.

Assia arrive en France en 2005, dans un petit village, dans l'Ain. Elle quitte l'Algérie avec son dernier fils pour rejoindre son mari et ses deux aînés, tous trois de nationalité française. Peu de temps après son arrivée, elle se sépare de son mari. Elle doit assumer seule ses trois enfants, sans recevoir de pension de sa part. A Alger, Assia travaillait beaucoup, elle faisait des ménages pour des particuliers, des banques, des entreprises. Elle ne maîtrise pas parfaitement le français, ne possède pas le permis de conduire et a beaucoup de mal à trouver du travail. Hormis le chantier où elle est employée actuellement, elle n'a pu faire que les vendanges. Son arrivée en France, suivie de la séparation de son mari marquent le parcours d'Assia. Elle subit de longues périodes de chômage, une pauvreté financière et un relatif isolement, du fait de sa situation familiale et géographique. Elle se sent partagée. Parfois, elle aimerait rentrer en Algérie mais l'idée de meilleures perspectives ici la retient : « *ma famille est en Algérie. Ils me disent : pourquoi tu restes ici, tu n'as rien ici. Des fois, je me dis que je vais rentrer. Et puis, quand je trouve du travail, je reste. Mais y'a rien pour s'en sortir. J'ai pas de voiture, pas de moyens, pas d'aides* ».

Le parcours de Sonia, 44 ans, est comparable dans la mesure où elle s'est également retrouvée sans conjoint et livrée à elle-même dans un pays qu'elle ne connaissait pas. Elle a quitté l'Arménie il y a cinq ans avec ses enfants et son mari, un membre de l'opposition politique. Il fut sujet à de nombreuses menaces du gouvernement. Après plusieurs déménagements, ils quittent l'Arménie et viennent demander l'asile en France. Ils vivent dans un CADA (Centre Accueil de Demandeurs Asile) à Villeurbanne. Son mari meurt un mois après leur arrivée. Après deux ans, Sonia reçoit une réponse négative à sa demande d'asile, du fait du décès de son mari. Elle doit alors quitter le centre d'accueil et se retrouve dehors avec ses deux grands enfants pendant un mois et demi, durant la période hivernale. Ils vivent une semaine à l'hôtel, passent 10 jours dans la rue et dorment la nuit cachés chez une voisine. Pendant ce temps, le foyer laisse à Sonia la possibilité de venir cuisiner et manger. Elle se débat pour faire aboutir les demandes et les dossiers. Elle vit particulièrement mal cet épisode de sa vie : *« sans papiers, sans logement, sans rien, sans salaire. C'était très triste, très difficile, je pleurais tous les jours du matin au soir. Je préparais à manger la journée pour le retour du lycée des enfants et je courrais pour faire les demandes. J'étais vraiment préoccupée. Heureusement, ils nous ont donné les papiers »*. Grâce au soutien des professeurs, du directeur du lycée de ses enfants et de voisines arméniennes, ils obtiennent une carte de séjour à titre humanitaire, des autorisations de travail et d'études. Sonia était décoratrice textile en Arménie. Le peu d'emplois dans la filière textile et le fait qu'elle ne puisse faire valoir son expérience ont contribué à sa réorientation. Elle vit aujourd'hui en foyer avec son fils qui prépare une licence de mathématiques. Sa fille s'est mariée et vit chez ses beaux-parents, ils viennent d'avoir un enfant. Sa naissance a comme adouci la vie de Sonia : *« la vie, avant c'était le noir, maintenant, il y a des couleurs. Quand il sourit, ça me donne beaucoup de courage. Ça change la vie ! »*.

Sans constituer une rupture nette, une **maladie** ou des **problèmes de santé** peuvent générer de la discontinuité dans les parcours. Il peut s'agir de maladies handicapantes, parfois discriminantes. Xavier a suivi une formation de chauffeur poids lourds après avoir arrêté son CAP mécanique. Enfant, il a reçu un éclat de plomb dans l'œil, les chirurgiens ne sont pas arrivés à l'extraire lors de l'opération. Il n'a pas fait suivre son problème. A 30 ans, l'éclat se déplace et provoque un décollement de la rétine. Il se le fait enlever. Néanmoins il a perdu une bonne partie de la vue. Cet accident empêche aujourd'hui Xavier de travailler dans son domaine de formation. Il ne peut plus conduire de poids lourds. De plus, il ne sait pas dans quel secteur se reconvertir. Il constate en effet que dans son département, l'Ardèche, l'emploi fait globalement défaut.

Anne-Laure subit, elle, les effets d'une maladie discriminante : l'épilepsie. Dans son pays d'origine, le Burkina Faso, les personnes épileptiques étaient mises au ban de la société. Dans son pays d'accueil, elle a également rencontré des difficultés, particulièrement dans le monde professionnel. En dépit des conseils de ses proches, elle ne veut pas cacher sa maladie aux employeurs qu'elle rencontre, puisqu'elle sait qu'elle peut potentiellement avoir une crise au travail. En BEP hôtellerie, elle a effectué un stage en hôtel au terme duquel elle avait de fortes chances d'être embauchée. Elle reste plus tard un soir pour remplacer un collègue parti. Mais une crise se déclenche devant la directrice qui s'inquiète et qui finalement ne voudra pas la garder. Cela ne va pas l'empêcher de travailler durant un an dans un aéroport. Lorsque sa mère tombe malade, elle quitte cet emploi. A la mort de sa mère, elle cherche en vain du travail pendant 2 ans. Après quelques essais infructueux, elle trouve finalement une place en chantier d'insertion tout en s'interrogeant fortement sur son devenir.

...Mais aussi les dispositifs d'insertion : entre solutions de fortune et éléments déstabilisateurs

Etre licencié, migrer ou tomber malade sont des facteurs générateurs de rupture dans les parcours. Mais qu'en est-il des dispositifs d'insertion ? Quel rôle jouent-ils ? Certes les dispositifs aident en permettant d'accéder à un mieux. Néanmoins ils peuvent aussi contribuer à empêcher les parcours de déboucher réellement. D'une part en procurant une solution de fortune et en n'apportant pas de réponses durables aux problèmes des personnes, d'autre part, par des contraintes qui précarisent les personnes, soit dans les conditions d'accueil, une durée trop courte de prise en charge, ou encore la surveillance et le contrôle exercés par les intervenants sociaux. Il en résulte parfois du « non recours », éloignant un peu plus les personnes du droit commun. Pour comprendre cela, nous allons nous intéresser tout d'abord à l'hébergement, puis au Revenu de Solidarités Activées (RSA), enfin il sera question des chantiers d'insertion.

Côté **hébergement**, en puisant dans leurs souvenirs les enquêtés ont fait ressortir un premier point problématique : **les conditions d'accueil**. Le **bâti** pouvait être **précaire**. Les hébergés vivaient dans un espace réduit et devaient malgré eux **cohabiter avec d'autres**. Rémi explique ainsi son passage dans un foyer : « *j'y ai vécu 5-6 mois, je payais cher pour une petite piaule, pleine de cafards. Les murs sont tout fins, dès que ton voisin tousse, tu l'entends !* ». Comme d'autres, ne supportant plus ces conditions, il a préféré durant un temps **ne plus recourir à l'hébergement** et se débrouiller par lui-même. Il a quitté le foyer, **logé chez différents amis** et même effectué quelques passages en **squats**.

S'agissant de la **surveillance** et du **contrôle**, Nicolas a connu de nombreuses structures. Il a souvent ressenti chez les intervenants sociaux une tendance à la surveillance, perturbante psychologiquement car empiétant sur sa vie privée et son intimité : « *ils entrent, ils regardent le compteur d'eau, si c'est propre. Si c'est le bazar, ils te disent faut que tu fasses gaffe la prochaine fois. Mais vu la taille des chambres, deux T-shirts ça mets déjà le bazar. Ça rend parano, des fois, je me réveille la nuit, je crois que quelqu'un est là* ». La situation était difficile à vivre quand il était seul, elle l'est devenue encore plus quand il était hébergé avec sa compagne et leur enfant, car c'est leur vie de famille qui était menacée et qui a failli voler en éclats.

La surveillance et le contrôle ne sont évidemment pas des contraintes propres à l'hébergement. Elles traversent l'ensemble de l'action sociale. On les retrouve, d'après les enquêtés, dans le dispositif du **RSA** où il faut signer des contrats d'insertion sans en comprendre la finalité, se justifier sans cesse en fournissant diverses attestations ou documents au risque de perdre l'allocation. C'est précisément pour ces raisons que Rémi a préféré **ne plus recourir au RSA** alors qu'il était au RSA activité et que celui-ci lui apportait un complément de revenus non négligeable. S'il parvient à vivre sans cette aide, il ne peut en aller de même pour d'autres enquêtés qui sont au RSA socle (l'équivalent du RMI autrefois) et qui gèrent un budget où ils n'ont plus aucune marge, comme l'exprime Anne-Laure : « *comment je ferais s'il n'y avait pas le RSA ? Je serais à la rue. Mais il faut avoir des personnes comme moi, qui peuvent vivre de pas grand-chose. A ça près, je mange exactement la même chose tout le temps, et j'ai un budget nourriture de 100 euros par mois [...] il faut qu'ils revoient l'histoire du RSA, car le coût de la vie augmente, c'est devenu extrêmement difficile. Je ne sais pas si beaucoup de gens pourront tenir longtemps comme ça...*³²¹ ». Un parcours comme celui d'Anne-Laure semble comme bloqué. Ce qui apparaît aussi, c'est que le dispositif n'améliore pas la situation. Il permet d'éviter qu'elle se détériore davantage entraînant par là-même d'autres complications.

³²¹ Cf. partie 2, « L'aide alimentaire, Symptôme d'une pauvreté qui se radicalise », p.64

Dans les parcours, **les chantiers d'insertion** jouent un rôle particulier. Les critiques des enquêtés se focalisent sur deux points. Premièrement, **les contrats** en chantiers d'insertion **ne durent pas assez longtemps** et ne laissent pas le temps aux personnes de régler leurs problèmes et de construire leur avenir. Elles voient arriver la fin de leur contrat sans savoir ce qu'elles feront après. Ce qui s'avère angoissant, comme en témoigne Chantal : « *ça fait quand même un an et demi que je suis là. Je suis bien ici mais le problème c'est après. Je commence à broyer du noir. Qu'est-ce qui va se passer ensuite ? J'ai l'impression de faire beaucoup de choses et d'essayer de m'en sortir mais je vais arriver au bout de mon contrat et il n'y a rien. C'est pas évident de se lever tous les matins et de venir bosser en se disant qu'il n'y a rien derrière. Je suis de passage. On est là pour nous remettre sur les rails. Mais pour aller où ? C'est ça qui m'inquiète* ». Deuxièmement, du point de vue des enquêtés, **les chantiers d'insertion** sont **un monde un peu à part**. Ainsi Nicolas : « *ce n'est pas vraiment du travail ce que je fais ici. Ça s'en rapproche mais c'est pas pareil* ». Ou encore Chantal : « *il faut bien se comprendre. Je ne renie pas les chantiers d'insertion. J'aurais aimé avoir autre chose, pas me dire que je suis hors société. Je préférerais avoir un CDD ou un CDI. Quand je dis ce que je fais, on me dit souvent que c'est pas bon* ». Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces mêmes personnes ne souhaitent pas tant un renouvellement de leur contrat en chantier d'insertion qu'une **réintégration dans le monde ordinaire du travail**. Quand bien même ils en retirent des satisfactions, ils veulent sortir de l'assistance. Ils se sentent en capacité pour cela. Ils ont d'ailleurs l'impression d'y être malgré eux parce que le travail fait défaut, comme si les chantiers d'insertion participaient à la gestion de la pénurie d'emplois.

Sous un autre versant, les chantiers d'insertion sont **source de découverte et d'enrichissement** pour les enquêtés. Rémi a appris la maçonnerie. Il compte en faire son métier. Il en va de même pour Valérie et le maraichage biologique, activité qu'elle ne connaissait pas auparavant. Du point de vue de l'accompagnement, les chantiers d'insertion offrent de multiples possibilités. Ils permettent de **s'occuper des problèmes administratifs, financiers et sanitaires**. Ils permettent aussi de **faire naître des projets**. C'est dans ce cadre que Colette a élaboré un nouveau projet professionnel. Elle veut devenir auxiliaire de vie pour les personnes âgées. Elle précise au cours de l'entretien qu'il s'agit bien de son projet et non d'un projet qui lui a été imposé.

Les chantiers d'insertion sont également décrits comme **des espaces proposant des activités adaptées**, c'est-à-dire **correspondant aux rythmes des personnes**. Plusieurs ont ainsi fait remarquer qu'elles ne s'imaginent pas en milieu ordinaire, subissant des horaires éprouvants et des cadences tendues. De même, l'inactivité et l'inutilité ne sont pas supportables. Les chantiers d'insertion apparaissent alors comme un compromis entre ces deux extrêmes. Ils sont appréciables car, pour reprendre les mots de Valérie, ils permettent de « *se remettre dans le bain* » (suivre des horaires, réaliser des tâches données, travailler en équipe etc.). Ils offrent un **cadre souple** qui peut s'adapter aux particularités des personnes. Et ceci est encore plus vrai dans le cas de l'**expérimentation EPIDA**. Rémi et Assia, pour ne citer qu'eux, ont conscience que sans cette opportunité, ils auraient quitté les chantiers d'insertion et se seraient vraisemblablement retrouvés au chômage. Désormais ils disposent de temps devant eux. Aussi se sentent-ils rassurés et ont-ils **gagné en motivation ainsi qu'en capacité d'action**. Si rien n'est joué, car la dynamique est incertaine, il n'empêche que leur parcours a pu être stabilisé et qu'il devient à nouveau possible d'emprunter une direction ascendante.

L'ITINERANCE DES JEUNES : ENTRE SYSTEME D ET SYSTEME INSTITUTIONNEL

PAR YVES BERNARD, SEGOLENE LESCOUL,
ANGELINA MANISSIER ET MAKRAM ZAAFOURI³²²

Cet article présente une partie des éléments d'une étude réalisée par quatre étudiants DEIS³²³, dont l'objet est de mieux comprendre comment des jeunes se retrouvent sans domicile sur Lyon. Il repose sur une enquête qualitative réalisée auprès d'une population âgée de 18 à 25 ans qui ont connu au moins une fois l'accueil d'urgence. Deux structures d'hébergement de l'agglomération lyonnaise nous ont ouvert leurs portes, afin de nous permettre de rencontrer cette population. A partir de différentes cartes géographiques et d'entretiens semi-directifs, dix sept jeunes ont accepté d'échanger avec nous. Sur ces cartes, ils retracent leur itinéraire, ils inscrivent les différents lieux de résidence dans lesquels ils ont séjourné, de leur naissance à aujourd'hui. Dans ces parcours, ils relatent des événements, des anecdotes ou passent rapidement d'un lieu à un autre, jusqu'à l'accueil d'urgence. Tous ces éléments recueillis apportent des éléments de compréhension sur leur situation actuelle et leur parcours résidentiel³²⁴.

Plutôt que de parler d'errance ou de parcours résidentiel, nous avons choisi d'utiliser le mot « itinérance ». Nous l'avons choisi en nous appuyant sur deux termes. Le premier, « l'itinéraire³²⁵ » est un chemin parcouru. Il est retracé sur les cartes géographiques mises à disposition pour engager l'entretien. Ces parcours font apparaître l'alternance des différents hébergements, les ruptures et les ressources qu'ils mobilisent avant d'accéder à l'accueil d'urgence. La deuxième, « l'errance³²⁶ » correspond à une représentation sociale communément admise, qui considère le jeune à la rue comme un errant.

Dans un premier temps, nous avons retenu quatre itinéraires représentatifs des personnes interviewées. Nathan semble reproduire le parcours de vie de son père qui a fréquenté les foyers de travailleurs. Claire se retrouve à la rue à cause de violence conjugale. Mathilin purge une partie de sa peine pénale en foyer. Ludovic est issu d'un parcours dans la Protection de l'Enfance. Afin de mieux comprendre ces situations, nous nous appuyons sur l'ensemble des parcours pour dégager des éléments d'analyse

³²² Etudiants en Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale au Collège Coopératif Rhône Alpes à Lyon.

³²⁴ Un parcours résidentiel désigne un modèle ascendant et unidirectionnel: les personnes à la rue accèdent à un hébergement d'urgence puis à l'hébergement d'insertion (type CHRS) et enfin au logement.

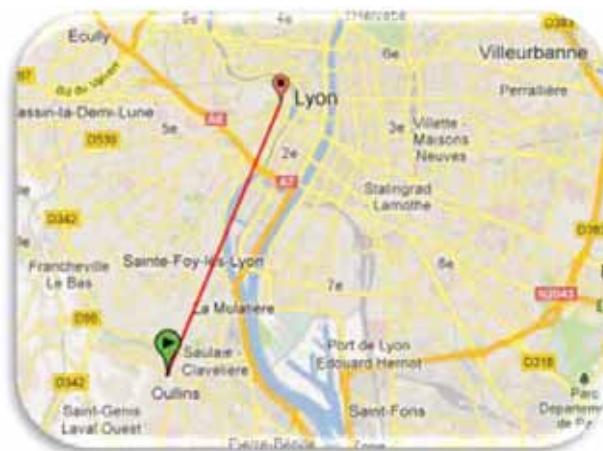
³²⁵ « Du latin iter, itinères, « chemin » ... c'est un chemin à suivre pour aller d'un point à un autre. Il représente un déplacement... également une pensée qui suit un itinéraire compliqué ». Ibid.

³²⁶ « Du latin errer, chemin voyage... Aller de côté et d'autre, au hasard, sans direction précise, sans chemin fixé... Déambuler, divaguer, mais également hésitation, rêverie ». Sous la direction d'Alain Rey, Le Grand Robert, 1992.

Nathan ou l'itinérance construite en famille

Nathan a 19 ans. Il a vécu principalement à Oullins. Il est l'aîné d'une fratrie de trois. Jusqu'au divorce de ses parents en 2005, Nathan évoque une vie sans souci : *« l'argent ça y allait, maintenant y'a plus rien »*.

A la suite du divorce, la fratrie vit par intermittence au domicile de l'un des deux parents avant de s'établir plus durablement chez le père. De 12 à 17 ans, Nathan traverse une période ponctuée de nombreux échecs : *« j'ai bossé ça a pas marché, j'suis allé à l'école ça a pas marché, j'ai eu des problèmes avec les flics [...] j'ai réussi à me faire renvoyer de plusieurs écoles »*. Son père, gravement malade, fait appel aux services sociaux. La fratrie est placée dans un foyer. Il fugue 7 mois plus tard avec son frère à l'aube de ses 18 ans. Ils retournent quelques temps chez leur père. Les tensions fraternelles poussent Nathan à aller vivre chez sa mère. Après quelques mois, il part : *« ma mère elle m'a fait mes affaires, donc j'suis arrivé chez moi et j'avais mes affaires devant la porte, donc là j'ai compris, j'ai pris mes affaires, j'suis parti »*. Nathan passe quelques jours dans son quartier d'origine. Il dort soit chez des amis, soit dans des parcs : *« j'ai passé la première nuit chez un copain, la deuxième nuit pareil et après j'suis resté dehors... »*.



Nathan reste dehors dans la même ville que sa famille. Il ne veut plus vivre sous le même toit que son frère, ce qui l'empêche d'aller habiter chez son père : *« moi et mon frère c'est un peu tendu, par moment on préfère se mettre à l'écart »*. Il lui est impossible de vivre chez sa mère, il lui reproche sa consommation d'alcool. Il justifie sa décision en expliquant que l'appartement de sa mère est trop petit. En son absence, cela permet à sa mère d'exercer son droit d'hébergement auprès de sa sœur. *« Bon y'a un peu des problèmes parce qu'elle habite dans un studio donc quand elle accueille moi et ma petite sœur en même temps... c'est serré »*, dit-il. La difficulté de s'installer durablement chez son père ou sa mère conduit Nathan à adopter une tactique particulière.

Ce cheminement de la rue vers un foyer d'hébergement d'urgence, Nathan l'explique par une stratégie familiale. En effet son père lui conseille de prendre un nouveau départ dans un foyer d'hébergement et de contacter l'assistante sociale pour obtenir un contrat jeune majeur : *« mon père, ça fait depuis l'âge de trois ans qu'il vit en foyer, il était au foyer de Marseille, Neuville, il est revenu sur Lyon après. Et euh il a fait les SONACOTRA à Lyon, il a fait celui d'Oullins, il a habité dedans et c'est lui qui m'a conseillé ça quoi. Il m'a dit : le temps que tu t'mettes en ordre et dès que t'as ton boulot sûr et tout ben pourquoi pas prendre un appart ? »*.

Optimiste sur les possibilités *« d'avoir une carrière »*, il voit son arrivée dans la structure d'hébergement comme une nouvelle chance : *« maintenant je suis ici, je repars de zéro et puis je préfère me débrouiller tout seul et essayer d'avoir une carrière par moi-même »*.

Claire, une itinérance voilée

Claire est née à Lyon. Elle est d'origine espagnole et va avoir 22 ans. Elle est l'avant dernière d'une fratrie de quatre filles, Claire est placée en foyer de 3 à 15 ans avec ses sœurs. « *On est des cas particuliers* », dit-elle. Elles passent ces quelques années en foyer et en maison d'enfants, séparées les unes des autres. A ses 15 ans, elles sont de retour au domicile familial : « *on a été réunifiées chez mon père* ». Un père qu'elle qualifie de « *carré* » et une mère malade sous tutelle. De ses sœurs, elle voit la benjamine qui vit au domicile, et l'aînée qui est hébergée dans un foyer mère-enfant. Elles ne s'appellent pas beaucoup, elles ne peuvent pas s'aider. Et puis les relations sont « *tendues, il y a de la concurrence* ».

D'apparence chétive, Claire cache ses cheveux derrière un voile. Ses sœurs sont blondes alors qu'elle est brune. Un voile qu'elle porte par choix, « *par conviction religieuse* ». Depuis 4 ans, elle n'a pas revu ses parents. Son choix n'est pas accepté par son père qui est « *sans religion* ».

Mariée en août 2011 avec un musulman, qu'elle fréquente depuis deux ans, Claire a subi, il y a un mois, des violences conjugales. Ce soir là, les gendarmes sont intervenus à leur domicile, et l'ont emmenée chez une amie, avec quelques affaires. Son époux est placé en garde à vue puis relâché par le procureur : « *il n'était pas fiché, il a eu un rappel à l'ordre [...] mais s'il recommence il va morfler* ».

Claire ne veut pas attendre la prochaine fois, elle part. Elle porte plainte contre son mari mais ne peut retourner chez ses parents : « *depuis que je porte le voile c'est compliqué* ».

Au départ elle est hébergée chez des copines, puis « *chez un peu tout le monde* ». Mais c'est incertain, les copines vivent chez leurs parents et dans des conditions difficiles, elle ne peut pas rester. Cependant avoir un logement même en urgence en CHRS, ce n'est pas pour « *tout de suite* », il y a « *beaucoup de gens* ». Il faut persévérer, elle appelle tous les jours, elle s'est inscrite à la Maison de la Veille Sociale et espère. Elle est arrivée il y a 3 jours dans ce lieu d'hébergement d'urgence, mais c'est temporaire : « *on nous le répète tous les jours* ». Elle attend, parle de précarité. Elle montre ses deux valises : « *dans ce placard il y a toute ma vie* ». Elle prépare un diplôme d'État d'expertise comptable en candidat libre. Elle est titulaire d'un BTS et d'une licence, mais ne trouve pas d'emploi aujourd'hui. Elle n'a aucune expérience et se résigne à accepter de futurs stages rémunérés. Claire a peu d'espoir de trouver quelqu'un qui lui fasse « *confiance* » et elle ajoute : « *pourtant j'y vais en tailleur, pas de voile, je suis comme tout le monde, comme ça pas de problème, je porte le voile moderne* ». La journée, elle se lève tôt et se couche tard, elle se rend à la bibliothèque universitaire pour étudier car elle n'a pas d'ordinateur. La carte d'adhé(e)nt est trop chère et surtout ce n'est pas sa priorité. Il faut survivre et manger. Elle parle de « *son système D* », c'est sa petite sœur qui travaille chez Monoprix qui lui ramène des invendus, elle précise : « *j'ai de la chance* ». Claire partage ses repas avec ses connaissances du moment, sa colocataire et des garçons « *peu fréquentables* ». Ils n'ont souvent que du pain de mie à manger. Il y a un esprit de solidarité. Mais elle n'a pas toujours confiance en autrui et éprouve le besoin de se retrouver seule : « *je regarde les murs, eux au moins ils me laissent tranquille* ». Les jeunes qu'elle rencontre dans l'hébergement d'urgence lui font prendre conscience de sa situation : « *on voit ces choses-là quand on y est, sinon on se rend pas compte, il y a quelqu'un qui passe mais on ne sait pas qu'il n'a pas de logement, pas de liens familiaux, pas de travail [...] là on se prend une claque dans la gueule* ». Dans cette période difficile de sa vie, son vécu d'enfant placé est pour elle une expérience utile. Elle se définit comme plus battante que les autres, elle connaît la vie en foyers et en fait une force : « *il faut être motivé dans la vie* ». Elle veut trouver un travail, pour prendre un petit appartement à son nom, elle aura sa clef et elle payera avec son argent. De là, elle pourra recevoir sans contrainte et rendre à ceux qui l'ont soutenue.



Mathilin, un vagabond prisonnier de son passé ?

Mathilin est un jeune homme né en 1993 à Beaumont dans le Puy de Dôme. Il a 19 ans. Il a été élevé par sa grand-mère paternelle car sa mère l'a abandonné à la naissance. A l'âge de 7 ans, il vit chez son oncle et sa tante à Clermont-Ferrand. Son père, qu'il voit de temps en temps, est parti travailler sur Lyon. A 15 ans, il le rejoint, pour vérifier la qualité des liens paternels. Il y vit un an. Il se fait remarquer pendant les cours au collège, « *je faisais un peu le Bronx* ». La réaction de son père est sans concession, il le met à la porte : « *vu que ça ce passait mal [...] il m'a jeté dehors* ». Il revient chez sa grand-mère, mais ne supporte pas « *le climat pesant* ». Les issues se réduisent, le juge le confie au foyer éducatif à Fontaine sur Saône. Son parcours scolaire est chaotique et ponctué d'échecs : « *je n'étais pas intéressé par les études* ». A 16 ans et demi, il est placé dans un Centre Educatif Renforcé en Ardèche, à proximité de Valence : « *il me faut quelque chose qui me canalise* ». Dans la continuité, il revient dans l'agglomération lyonnaise pour vivre dans un appartement éducatif à Villeurbanne. Il y reste une semaine. Orienté à Caluire, il finit sa prise en charge à 18 ans dans un foyer à la Part Dieu : « *ma fin de placement, c'était le jour de mon anniversaire, l'âge de mes 18 ans, il n'y avait plus de placement possible, donc il a fallu que je parte* ». La majorité est une limite à laquelle il se confronte.



La chute est violente, la réalité une offense : « *je me suis retrouvé tout simplement à la rue* ». Il retourne à Clermont-Ferrand, trouve refuge chez un ami. Les liens friables l'insécurisent et ne sont pas fiables dans la durée. Lorsqu'il est avec les autres, il se méfie : « *je suis tombé sur pas mal de personnes et j'ai eu un peu de mal à faire confiance à l'adulte, toujours d'ailleurs* ». Les allers et retours provoquent chez lui des tensions comme si la spirale dans laquelle il est pris le tirait vers le bas. Il se compare à « *un vagabond* », « *je cherche depuis mon enfance une stabilité [...] je ne me suis jamais senti chez moi, j'ai appris très tôt à avancer seul* ». Il quitte Clermont, retourne à Lyon après avoir pris contact avec l'accueil d'urgence. Mathilin y reste quelques temps. Il recherche quelques accroches familiales mais elles sont sans aspérité. Mathilin parle comme il vit, cherche ses mots, puis débite sans s'arrêter, stoppe puis reprend comme ses allers et retours incessants entre Clermont et Lyon, de gare en gare. « *C'est soulant de voyager d'un point à un autre, j'ai l'impression de tourner en rond [...] Je n'avais le goût à rien [...] J'ai craqué un peu* ». Il est incarcéré à Corbas. Mathilin rencontre un professionnel qui l'écoute et le soutient dans ses projets d'insertion : « *les autres structures m'ont pas permis de m'apporter ce que je recherchais, c'est-à-dire du soutien, du vrai* ». Il accepte un aménagement de peine dans un foyer d'hébergement à Lyon, dont il parle peu. Il travaille dans une bibliothèque, entouré par les livres. Il commence à reprendre espoir, recherche un appartement, renoue des liens avec son père qui le soutient pour son logement. L'issue est proche, il a retrouvé un père, mais le parcours est encore long. La fin de sa peine mettra un terme au contrat de travail et d'hébergement. Les échéances sont toujours les mêmes, il faut recommencer toujours, mais il est amoureux : « *j'aimerais également vraiment investir mon temps dans mon travail pour lui prouver un peu quelque chose* ».

Ludovic : se séparer pour être hébergé

Ludovic est né en 1989, dans une ville située entre Dunkerque et Saint-Omer. Il a 23 ans. Il a peu de renseignements sur ses origines maternelles, il pense qu'il est « *un peu gitan* » mais il ne sait pas si c'est vrai « *entre ce que m'a mère m'a dit et ce qui est, je ne sais pas* ».

Vers l'âge de 3 ans, il part vivre avec sa mère à Montbrison. A 6 ans, il est placé en foyer. Puis, il se retrouve au Puy en Velay. Il est scolarisé à Yssingeaux. C'est une période difficile où s'emmêlent ses souvenirs : « *j'ai eu une enfance pas très joyeuse même si toutefois, tous les mauvais moments que j'ai eus m'ont apporté du bon quand même* ». Ludovic essaye de donner un sens à ce qu'il a vécu : « *j'ai pris des claques dans la gueule mais j'ai compris pourquoi* ».

A 18 ans, il part à Roanne, où il vit dans la rue pendant deux ans. Il passe quelques mois à Antibes avant de remonter vers Roanne. Pendant quelques temps, il se déplace dans le département de la Loire. Il s'assimile aux populations qu'il côtoie : « *passé un temps je parlais wech-wech parce que je traînais avec des wech-wech*³²⁷ [...] *il faut pas se leurrer, à partir du moment où on fréquente une certaine population [...] on a les mêmes codes, la même façon de parler, les mêmes façons de penser, on est pratiquement sur la même longueur d'onde* ». Pendant cette période, il vit mal l'exclusion : « *je me suis senti pas mal rejeté* ».

Dans le Rhône, Ludovic effectue une formation en restauration où il est logé. Celle-ci terminée, il se retrouve à la rue une nouvelle fois : « *alors j'ai essayé par tous les moyens de trouver un toit, c'était en plein hiver* ». Il se réfugie dans l'escalier d'un parking souterrain où il reste plusieurs nuits. Une association caritative lui avait fourni un duvet en plume d'oie : « *il faisait moins 5 degrés, ça tenait bien chaud. C'est vrai qu'il m'a bien dépanné ce duvet* ».

Au cours de ses pérégrinations, Ludovic a trouvé un chien qui partage sa vie : « *il est arrivé à une période de ma vie où je n'étais pas loin du... de la dégradation totale* ». Au début il le tient en laisse puis Ludovic décide de lui faire confiance : « *je me suis dit, s'il se barre il se barre et puis voilà. S'il m'aime bien, il reviendra* ». Il lui voue une affection et une reconnaissance immense : « *c'est quand on vit dans la rue, qu'on se rend compte que c'est véritablement le meilleur ami de l'homme* ». L'animal le protège par sa chaleur et par sa présence : « *il me réchauffait la nuit...* ». Ludovic se prive même de manger : « *ce que je récupérais, c'était la plupart, tout pour mon chien [...] je donnais tout à mon clébard parce qu'il m'a pas mal sauvé la vie* ».

Un ami l'oriente vers un foyer d'hébergement d'urgence à Lyon qui accepte la présence de son chien. Il cohabite plus d'un an et demi dans un mobile-home près de Perrache. C'est à cette période qu'il découvre la musique et apprend à jouer de plusieurs instruments : guitare, clavier, percussion. Depuis, il continue à pratiquer très régulièrement cette activité qui le passionne : « *tout ce qui fait du son, je pratique [...] avec un peu de chance, je vais faire bientôt du violon, mais ça demande du temps* ».

Cela fait maintenant un an et demi qu'il partage une chambre dans un CHRS. Mais pour obtenir ce nouvel hébergement, il a dû renoncer à garder son chien : « *pour changer ma situation... j'ai dû m'en séparer avec beaucoup de regrets* ». Les souvenirs de cette époque sont douloureux :



³²⁷ Il dit que c'est le langage utilisé par les jeunes du quartier.

« *c'est des passages dans la vie qu'on n'oublie pas* ».

Depuis qu'il est dans cette structure d'hébergement, il se sent mieux : « *par rapport à ce que je vivais avant ? Là maintenant, là c'est bien. Je suis calé, je suis bien* ». Il a envie de vivre le moment présent, de se faire plaisir, de se poser : « *je vis plus au jour le jour et je ne suis plus quelqu'un qui veut profiter de la vie maintenant* ». Il a l'impression que les choses évoluent dans le bon sens, même s'il reste toujours isolé : « *je suis surnommé "le loup blanc" [...] je suis très solitaire* ».

Ludovic vient de terminer un contrat à durée déterminée dans la vente. Il souhaiterait trouver une nouvelle formation, car celle qu'il a ne lui plaît pas particulièrement. Il a besoin d'un travail durable pour vivre et avoir un appartement à lui, mais il manque de motivation : « *la détermination, c'est bien ce qui manque en moi, c'est une qualité que je n'ai pas* ».

Quelques éléments d'analyse

La diversité des situations racontées montre l'hétérogénéité des jeunes sans domicile rencontrés.

Ils évoquent une partie de leurs souvenirs et, au fur et à mesure de la conversation, ils ajoutent des lieux de déplacement sur la carte, des traces du passé. Nous suivons la diversité de leur parcours, les embûches franchies, les ruptures familiales, les choix difficiles à faire pour avancer dans leur parcours, les différents lieux fréquentés pour se « poser », souvent pas très longtemps. L'intensité de chaque histoire rapportée laisse imaginer la particularité des distances effectuées pour certains, dans des trajets où le mode de déplacement (avion, bateau, train, mais surtout beaucoup de marche) relie les itinéraires et bouscule **une notion d'errance inappropriée**.

Sur les cartes, comme dans leurs propos, deux types de tracés apparaissent nettement. Le premier couvre la période de leur naissance au départ du domicile parental. Le second, court du point de cette séparation jusqu'au lieu d'hébergement où nous les avons rencontrés.

Entre le temps passé et le temps présent, ils relatent des relations complexes avec leur entourage, les particularités de l'hébergement du moment et la manière dont ils mobilisent leur environnement pour survivre. Enfin ils tentent de se projeter dans un avenir peu complaisant, à la recherche d'un hébergement sans assistance pour certains, d'un logement pérenne pour tous.

1. A l'origine, des séparations...

Le temps de leur enfance est marqué par une **instabilité forte**. C'est une des particularités de ces quatre parcours ponctués de ruptures familiales et de déplacements importants qui contribuent à la perte de repères affectifs. Les séparations familiales du début de leur enfance représentent une part non négligeable de l'instabilité dans laquelle ils se retrouvent aujourd'hui. Ils ont dû s'adapter très tôt aux changements de lieux et aux nouvelles personnes qui les ont pris en charge. Pour eux, l'enfance s'est passée en dehors de la famille, dans des lieux de placement, relayée par des professionnels de l'éducation (famille d'accueil, éducateurs etc.). Ils ne font que citer cette étape de leur vie.

Ce constat nous interroge sur **l'importance du nombre de ces enfants** (un tiers des dix-sept jeunes) **qui ont connu le placement en institution et qui se retrouvent à la majorité, sans solution d'hébergement, contraints de vivre à la rue**, faute de pouvoir compter sur leurs parents. Parmi les six jeunes femmes rencontrées, trois sont restées dans leur famille d'origine jusqu'à leur majorité, sans indiquer de problème particulier au cours de leur enfance. Claire et Ella ont quitté leurs parents pour se marier et suivre leur mari en France, sans contrainte. Elles se retrouvent à la rue suite à des violences conjugales qu'elles ont subies. A 18 ans Lili vient de partir du domicile familial car elle ne supportait plus les violences de son

père : « dans la peur, j'ai pris ce que je pouvais, le plus rapidement possible. J'ai trouvé ma chambre dans un état pas possible, on avait tout fouillé, tout retourné ». Elle a préféré devancer une décision qui allait lui être imposée prochainement, sa sœur avait été mise à la porte à 18 ans. Par contre, deux sur dix sept ont expérimenté « l'itinérance » très tôt, dans leur jeunesse. A 15 ans, Narcisse fuit la Mauritanie, avec l'espoir de trouver un monde meilleur en Europe. Frédéric, à 14 ans quitte Angers à la mort de ses parents. Les autres font part du divorce de leurs parents, des disputes et d'une multiplicité de lieux d'habitation. Ces éléments sur leur parcours d'enfant permettent de mieux comprendre la fragilisation dans laquelle ils se retrouvent aujourd'hui.

Tous les jeunes interrogés montrent volontiers le lieu de leur naissance sur la carte mais ne donnent pas beaucoup de détails sur leur famille, excepté ceux qui ont encore des contacts avec elle ou un de ses membres. Paradoxalement, même si certains reconnaissent avoir eu une enfance difficile et douloureuse, **aucun d'entre eux ne juge ses parents**. Aucun ne se décrit comme victime de cette famille, qui en tant que premier lieu de socialisation, s'est trouvée à un moment de leur évolution, défailante, ou en difficulté, voire violente à leur égard. Ils sont probablement partagés entre déchirement familial et une autonomie contrainte. Pour ceux qui ont été placés pendant leur enfance, la majorité à 18 ans les soumet au statut d'adulte. Pour certains, l'arrêt de leur prise en charge comme mineur dans le cadre de la Protection de l'Enfance les a conduits directement à la rue.

La majeure partie des jeunes interviewés nous renseigne sur l'accumulation des séparations, des expériences familiales difficiles à vivre, des départs précipités du lieu d'accueil initial. Lorsqu'ils ont voyagé de lieux en lieux pour certains, fui le domicile familial pour d'autres, il faut trouver des solutions rapides pour survivre. L'enfance est une première étape, un lieu de souvenirs douloureux.

2. Matériel de survie : les ressources indispensables

Dans ces itinéraires multiples, chacun fait appel à des ressources³²⁸ de l'instant qui lui sont propres. Chacun les met en œuvre pour parer naturellement à ses besoins vitaux : manger et dormir. Des entretiens, il ressort que les principales ressources sont résumées essentiellement par **la débrouille**³²⁹ et **la solidarité**³³⁰.

Ces ressources, sont soit des personnes qui vont accepter de les prendre en charge pendant un temps, soit des moyens qu'ils vont actionner en fonction des circonstances qu'ils rencontrent. Ils utilisent alternativement « *le système D* », comme Claire qui obtient sa nourriture par l'intermédiaire de sa sœur qui travaille dans une grande surface et du système institutionnel avec les associations caritatives (François a obtenu une tente du Secours Catholique, Ludovic, un duvet) et les structures d'hébergement d'urgence (ils citent le 115, la halte de nuit etc.). Tous évoluent dans un contexte instable, utilisent ce qui peut être mis à leur disposition, des conseillers, un lieu d'accueil et d'écoute, une machine à laver, des bons alimentaires. Ils trouvent des solutions comme la manche, le squat pour répondre à un besoin premier.

³²⁸ Moyen permettant de se tirer d'embarras ou d'améliorer une situation difficile. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Nancy. (EN LIGNE), disponible sur <http://www.cnrtl.fr>.

³²⁹ Pratique astucieuse et efficace mais pour laquelle on ne s'embarrasse pas de scrupules. Ibid.

³³⁰ Devoir moral, résultant de la prise de conscience de l'interdépendance sociale étroite existant entre les hommes ou dans des groupes humains, et qui incite les hommes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer entre eux, en tant que membres d'un même corps social. Ibid.

Les amis sont le premier secours, ils dépannent une nuit ou deux. Le plus souvent, ce soutien des pairs, connus par l'école ou la formation, reste précaire et surtout **non durable** : « *avec les amis ça se passait bien mais [...] eux aussi ils me prenaient la tête et me disaient : il faut que tu trouves ta propre maison* ».

Ce type de relation est une solution de transit. Comme Claire qui se voit déposer chez des amis par les gendarmes pour une semaine, David a habité chez des copains. Mathilin et Nathan n'y passeront que deux nuits. Les copains vivent au domicile de leurs parents. Ces derniers ne peuvent ou ne souhaitent pas accueillir un jeune sans domicile et en avoir la charge et la responsabilité. Lili explique qu'elle a dormi dans la voiture de sa copine car le domicile était trop exigü. Claire précise qu'elle se sentait de trop dans cette famille où logeaient la mère et cinq enfants : « *on ne veut pas s'imposer, déranger* ». Seul, Narcisse est hébergé pendant un an par un ami avant d'intégrer une structure.

Les relations amicales sont le gage d'une vie sociale, d'une existence avec ses semblables pour Ella : « *j'ai des copines avec la formation* ». Pour Cléo, c'est un moyen de sortir, de s'échapper de la solitude et de la tristesse quotidienne : « *des fois, on se voit, on fait une petite sortie le samedi, on va danser un petit peu pour se vider la tête* ». En même temps, les jeunes s'interrogent sur le sens de l'amitié. Pour Ludovic, ces amis ne sont que quatre mais il sait qu'il peut « *compter sur eux* ». Quant à Gwénael, il retourne à St Malo les voir, mais se tient à distance en restant à Lyon. Pour d'autres comme Yvan, il s'agit bien au contraire de couper les ponts avec un milieu ou un groupe de pairs : « *chez ma mère où je connais mes potes depuis tout petit, aucun y travaille, voilà, c'est mauvaise ambiance, c'est tout le temps, ça fait que fumer [...] donc c'est mieux que je sois ici* ».

La particularité des liens avec cet entourage de copains tient au fait que les jeunes se retrouvent soutenus, sans en dépendre sur une trop longue durée. Cette solidarité est un élément significatif des relations humaines, en dehors de celles qui sont organisées officiellement. Ce recours montre à la fois ses limites, mais aussi l'espoir que des individus peuvent s'organiser entre eux, et franchir des étapes. Les jeunes rencontrés mobilisent le réseau amical quand le lien familial fait défaut, cependant il s'avère que ce lien est souvent ténu et ne résiste pas longtemps. Narcisse précise : « *j'ai beaucoup de connaissances mais des amis je ne sais pas* ». Souvent, quand les pairs deviennent moins mobilisables, conséquence d'une trop grande sollicitation, des jeunes se retournent vers d'autres ressources : l'institution, l'hébergement d'urgence et la rue.

Ludovic se rend dans un hébergement sur les conseils de son meilleur ami. Narcisse, lui, a vécu dans la clandestinité. La rue, il connaît : « *je suis resté 5 ou 6 mois dehors* ». Nathan a trainé quelques jours dehors également. François a vécu sous une tente pendant un mois à Tours, puis successivement dans la rue et dans des structures d'aides. Il dit : « *moi tant que je marche, je vis, je n'ai pas à me plaindre* ». Il paraît fataliste et semble le seul à imaginer pouvoir de nouveau dormir dehors. Les autres sont dans des démarches différentes et tentent de s'accrocher aux aides proposées. Aucune jeune femme rencontrée n'évoque avoir dormi dans la rue.

Dans un contexte fait de précarité et d'exclusion, **la débrouille** apparaît comme **une sorte de fierté personnelle, un témoignage des capacités de chacun à inventer une solution**. Gwénael raconte avec malice son parcours de résidence en résidence pour dormir au sec et au chaud l'espace d'une nuit sur la côte Malouine : « *on cassait une porte, on dormait dans la maison pour la nuit, on faisait le tour de la côte comme ça !* ». Là encore, les jeunes démontrent que face à l'adversité, il existe des moyens pour subsister. Ces recours utilisés pour faire face à une situation difficile se perçoivent également dans l'accueil d'urgence.

3. Le cheminement du statut de résident à celui d'habitant ?

François réclame **du temps pour se construire** : « *il faut laisser aux personnes un délai* ». L'hébergement d'urgence est un temps de passage de plus dans sa vie susceptible de lui apporter un réconfort momentané, de se poser et de formaliser d'éventuels projets.

Pour bénéficier d'un logement, Yvan ne se cache pas de mentir à l'éducatrice qui le reçoit. Il compose son propre scénario de vie face aux codes exigés par les structures d'hébergement. Là encore, chacun imagine une transition, un autre moyen pour vivre, se projeter, se sortir de cette situation avilissante faite de « *bricole et de débrouille* ». Jonathan et Jennifer épuisent leurs maigres économies en finançant un hôtel privé pendant quelques jours avant d'arriver en foyer d'hébergement.

Dans le CHRS qui les héberge, certains ont trouvé des professionnels qui les écoutent, les conseillent pour surmonter leurs difficultés. Ils les aident à élaborer un projet pour organiser leur vie. Ils sont confiants, se saisissent de cette opportunité et utilisent ce temps d'hébergement qu'ils savent temporaire comme un véritable tremplin pour rebondir et tendre vers une forme d'autonomie. L'institution, par substitution à la famille, peut se révéler protectrice et enveloppante, mais sur des durées limitées. D'autres comme Claire reprochent aux éducateurs de **ne pas lui consacrer suffisamment de temps et de lui rappeler continuellement la fin de la prise en charge** : « *on nous le répète tous les jours [...] on se sent comme des cas qui passent [...] dans les locaux bocalés* ». L'accueil devient alors une source de critiques. Nombres de **structures** fréquentées par les jeunes sont décrites comme **insalubres, exigües et vieillissantes** : « *on était pris comme des animaux qui se sentent enfermés [...] ils donnaient là-bas de la nourriture presque périmée* » (Cléo).

Ces remarques qui dénigrent l'institution sont paradoxalement reliées à une certaine sollicitude vis-à-vis de ces mêmes structures. Beaucoup d'entre eux redoutent de retourner vivre dehors avant d'obtenir une place d'hébergement. Ils ont conscience du nombre limité de place. Pour certains, aujourd'hui en foyer, l'attente d'un logement les a souvent renvoyés à la rue. Il y a un décalage entre les représentations et les situations vécues par un même jeune. Lorsqu'il est à l'intérieur de l'institution, il pense généralement que les autres résidents sont dans des situations plus difficiles que la sienne, alors que lorsqu'il est dehors il se prétend prioritaire.

L'assistance est une étape difficilement contournable pour ces jeunes quand ils n'arrivent pas à se loger dans le droit commun. Ils sont **obligés de faire des concessions** jusqu'à se séparer de ce qu'ils ont de plus cher. Ludovic a dû abandonner son chien pour obtenir un logement salubre et retrouver un travail.

La survie n'est pas énoncée directement, mais l'emploi, la formation, le cursus scolaire apparaissent comme des points d'espoirs et symbolisent une future réussite. Six jeunes sont actuellement sans emploi, non rémunérés (ils n'ont pas dit comment ils vivent), trois viennent de finir un contrat à durée déterminée et perçoivent une allocation chômage, quatre sont en formation, un finit de purger sa peine pénale en réalisant un stage dans une bibliothèque, trois travaillent. Ces exemples démontrent **la difficulté des jeunes à accéder au logement tout en travaillant**. Les jeunes diplômés rencontrés doivent renoncer à trouver un emploi dans leur branche en privilégiant un emploi alimentaire. Lili et Claire abandonnent leurs études pour faire des petits boulots (ménages, restauration rapide etc.) afin d'obtenir une caution et une possibilité d'hébergement durable. A la précarité de leur situation s'ajoutent le coût des loyers, les conditions d'accès au logement. Cela entraîne un certain nombre de jeunes à se tourner vers l'hébergement d'urgence, faute de pouvoir se loger dans le parc immobilier.

Ce souhait de recourir au **travail** reste **un élément essentiel** afin de prétendre à son propre logement. Gwénael l'illustre ainsi : « *j'ai toujours travaillé depuis que je suis à Lyon [...] Si t'as pas de travail en France, t'es mort* ». François connaît bien la vie dehors, il a dormi dans de nombreuses villes de France et fréquenté les dispositifs de l'accueil d'urgence, mais il souhaite

que tout cela change. Il aspire à se « *poser un moment et trouver du travail* ». De même, Claire dit : « *je veux un appart que je paye avec mon argent, sans aide [...] que j'aie ma clef à moi, que cela soit à mon nom [...] pouvoir avoir mes petites exigences, pouvoir recevoir* ».

Conclusion

Si, dans ces hébergements d'urgence, le lendemain reste difficile pour de nombreux jeunes rencontrés, il n'en demeure pas moins qu'ils mobilisent au long de leur parcours toutes sortes de ressources.

Débutant souvent par des séparations ou des exclusions, leurs vies s'organisent autour de solidarités de l'instant, de débrouilles. L'assistance vient comme un relais à accepter, voire à supporter pour survivre en espérant des jours meilleurs. L'itinérance met en lumière la singularité de chaque parcours. Il s'agit pour tous les jeunes sans domicile rencontrés de négocier à chaque départ de structure, un nouveau lieu, de s'adapter au plus vite aux situations, voire de passer de l'enfance à l'âge adulte parfois brutalement.

A chaque fois, il leur faut organiser, découvrir les limites de là où ils sont. Aujourd'hui rencontrés dans un lieu prévu pour les accueillir, d'autres étapes se profilent. Jusqu'où et pour combien de temps ? Pour aller où et compter sur qui ?



« D'UNE RIVE A L'AUTRE » : DIFFICULTES D'ACCES AU LOGEMENT ET APPORTS DES MAISONS RELAIS

REFLEXION DES RESIDENTS DE LA MAISON RELAIS DE LA TRAILLE

PAR LAURENCE B., DORIS E., DOMINIQUE F., YVETTE G. ET ARLETTE V.³³¹

La démarche

Partant du principe que les personnes concernées par une problématique portent un regard spécifique sur la réalité qu'elles vivent, la MRIE a proposé à des groupes de travailler avec elle sur le sujet de leur choix. Habitat et Humanisme a accepté de s'engager dans cette voie et l'a proposée aux maisons relais du Rhône. A la Traille, Maison relais de Vienne, cinq résidents ont souhaité réfléchir sur la question de l'accès au logement, cruciale et déterminante pour eux. Cet article restitue le fruit de la réflexion que la MRIE a animée, retranscrite le plus fidèlement possible au nom du groupe et retravaillée avec lui. Dans leurs échanges, les participants ont tenu à ne pas dévier du thème central du logement, en particulier pour éviter de « raconter leur vie ».

Les caractéristiques du groupe

Le groupe était composé de 4 femmes et 1 homme entre 45 et 60 ans. Ils sont arrivés à la Maison relais depuis 18 mois à 5 ans, soit à l'époque de l'ouverture de ce lieu d'hébergement. Si aucun d'entre eux ne travaillait à l'époque des rencontres, 2 étant retraités, 2 autres au chômage en recherche d'emploi et une dernière en invalidité, ils étaient tous actifs et particulièrement investis dans la Maison relais.

Les motivations / objectifs du groupe

Dès la 1^{ère} rencontre, les résidents ont exprimé l'envie d'aborder le thème de l'accès à un logement, jugé primordial. L'un d'entre eux souligne : « sans toit on n'est rien ». Par ailleurs, ils ont évoqué le sentiment d'un fort désengagement de l'Etat sur cette question du logement : l'Etat compte trop sur les associations pour remédier aux problèmes de logement des personnes précaires. Ce qui semble bien à l'esprit de tous, c'est que de nos jours, un simple « léger écart » suffit à se retrouver, presque du jour au lendemain, à la rue. Cette réalité est d'autant plus difficile à assumer que c'est une actualité en 2012 alors que ça ne devrait pas l'être. Au-delà de l'envie partagée d'échanger sur ce thème, les motivations dans la démarche de chacun étaient diverses. La simple curiosité, l'envie de donner son point de vue sur le logement, de faire un travail de réflexion, pierre par pierre, de mieux comprendre le système d'accès au logement, tout en partageant les difficultés rencontrées par les membres du groupe. Enfin, le contre-don, donner du temps en retour de ce qu'ils ont reçu, en a également motivé certains.

³³¹ Résidents de la Maison relais de la Traille, Habitat et Humanisme, Vienne

La réflexion est partie d'une situation que les membres du groupe ont tous connue : celle de ne pas trouver de logement. Les résidents ont travaillé sur les diverses raisons pouvant être à l'origine de cette situation et sur les conséquences³³² que cela a pu avoir dans leurs expériences respectives (voir schéma en fin d'article). Le groupe s'est basé, en grande partie, sur le vécu personnel de chacun ainsi que celui de son entourage. Dans quelques cas (rares), il s'agit davantage de suppositions.

Sujet de réflexion :

Nous avons repéré différentes causes et conséquences de la difficulté d'accéder à un logement. En quoi l'offre de la Maison relais de la Traille permet-elle d'agir sur celles-ci ?

1 ■ Nous avons commencé à réfléchir dans un premier temps sur **les causes que nous décelons à l'absence de logement**. Voici les principales causes identifiées :

- **L'inadaptation du logement**

Nous considérons que l'inadaptation du logement fait partie des 4 principales causes de l'absence de logement. On a notamment évoqué le cas des **personnes handicapées**. Par exemple, pour une personne en fauteuil il est encore plus difficile de trouver un logement du fait du critère de l'accessibilité, d'une part parce que ce genre de logement fait défaut et d'autre part parce que leur coût est particulièrement élevé. Nous avons le sentiment que l'Etat ne se préoccupe pas suffisamment de ce problème. La **localisation, la tranquillité** ainsi que **la sécurité** du quartier peuvent aussi poser problème. Notamment parce que l'on considère à la fois le logement en lui-même et l'environnement dans lequel il se situe.

Pour des personnes ayant **envie de se poser durablement** après avoir connu beaucoup de changements et de galères, ce genre de critères est important. Cela peut aussi être une **question d'âge**, auquel cas à l'envie de se poser s'ajoute le besoin d'avoir un accès facile aux soins de santé.

Enfin, le **mauvais état des logements** peut être en cause, soit parce qu'ils restent longtemps inoccupés, soit parce qu'ils sont mal entretenus. Nous attribuons cela au fait que les propriétaires ne font rien parce qu'ils ne veulent pas dépenser au risque que ce soit à nouveau dégradé ou parce qu'ils n'ont simplement pas envie de s'en occuper.

Proposition : Nous nous demandons pourquoi ils ne feraient pas faire les travaux par des personnes au chômage qui cherchent à travailler. Ils pourraient également proposer des loyers moins importants en échange de travaux dans l'appartement.

³³² En utilisant l'outil de l'arbre des causes et des conséquences.

En quoi la Maison relais permet-elle aux résidents d'accéder à un logement mieux adapté ?

Nous sommes d'accord sur le fait que les **équipements** dont nous bénéficions sont **de haute qualité**, ce que nous apprécions particulièrement. Sur le plan financier, les charges sont comprises dans le loyer, ce qui est très sécurisant pour nous.

Puis on est contents d'habiter ici, c'est un **quartier agréable**, prisé même. C'est très calme, on ne peut pas rêver mieux. Au niveau des **commodités**, on est près de tout. On a accès à des **moyens de transport** qui nous permettent d'aller facilement où l'on veut.

L'ouverture sur un **espace vert** avec le jardin est un autre atout de la Traille. Ce n'est pas le cas de toutes les Maisons relais mais pour nous c'est l'un des gros avantages. Retourner dans un HLM, sans espace vert, serait difficile aujourd'hui.

- **Le rejet de la demande dans le privé**

Le rejet de la demande de logement est une autre cause à l'absence de logement. Les raisons possibles sont nombreuses et diverses. Elles sont souvent liées au fait de **propriétaires réticents**. Mais pourquoi ? Nous avons remarqué que certains souhaitent notamment éviter des **familles avec enfants**, ou des **jeunes** car ils font parfois trop de bruit. Les propriétaires sont aussi frileux avec **les personnes âgées** car ils craignent des problèmes de santé et par conséquent des impayés de loyer, ou encore des retraites jugées insuffisantes. Le fait de posséder un animal est aussi mal perçu, car il peut générer divers désagréments tels que du bruit, des saletés, des dégradations. Enfin, nous savons qu'il est possible que le propriétaire fasse des **délits de faciès**, et discrimine le/la candidate sur des considérations raciales, ou de simple apparence, tout simplement parce qu'il a eu de mauvaises expériences dans le passé.

Est-il difficile d'accéder à une Maison relais ?

Aujourd'hui, oui, car il y a des délais d'attente. Mais pour nous, non, car la maison venait d'ouvrir. Et, on a pu bénéficier d'un **suivi**, avant même d'avoir fait une demande de logement. Nous considérons que **l'accompagnement est essentiel pour accéder à un logement**. Et pourtant, nous savons qu'il peut parfois être difficile d'en solliciter un. A ce sujet, nous pensons que si une personne manque d'accompagnement, c'est parce qu'elle **ne va pas le chercher**. A cela, nous avons identifié de nombreuses raisons possibles. Cela peut être simplement lié au fait de **ne pas être au courant des possibilités**. C'est le cas des personnes étrangères notamment. D'autres pensent « *je ne vaudrais pas la peine qu'on s'occupe de moi* », du fait de leur situation personnelle et financière. On peut également avoir peur de se faire imposer des choix qui ne nous conviennent pas réellement, car souvent on a des critères de recherche très personnels, comme par exemple le besoin d'être dans un lieu où l'on a des repères. Autre raison, on peut avoir **peur que l'accompagnement n'aboutisse pas**, ou simplement **ne pas oser aller le chercher**. Parfois même on peut craindre que cela fasse empirer notre situation. Plus radicaux enfin, d'autres trouvent dégradant d'être accompagnés et n'assument pas d'en avoir besoin.

En ce qui nous concerne, nous avons tous bénéficié d'un bon accompagnement pour accéder à la Maison relais. En effet, une assistante sociale nous a informés de l'existence de ce type de logement dans un premier temps, sans quoi on n'aurait peut-être jamais atterri ici. Ensuite, un accompagnateur nous a soutenus jusqu'à l'éligibilité à un logement. Il y a quand même un entretien pour être accepté dans la Maison relais : il faut remplir un dossier, expliquer nos motivations. L'entretien porte sur le comportement, les attentes d'un côté et de l'autre côté, les règles de vie. On signe le dossier comme un bail. Bien sûr, il y a un règlement intérieur à respecter, mais c'est pareil finalement. L'un de nous a raconté avoir ressenti une certaine pression et avoir argumenté comme à un entretien d'embauche. Puis il a attendu que ça passe

en commission. C'est délicat lorsque des informations personnelles sont demandées, qu'on rentre dans notre intimité, pour pouvoir décider de notre éligibilité au logement.

Parfois, plusieurs entretiens ont été nécessaires avant la décision finale. En fin de compte, bien que la plupart des candidats soient admis dans la Maison relais, certains d'entre nous en gardent tout de même des souvenirs un peu difficiles.

Pour nous, si accéder à la Traille a été plus facile qu'un accès à un logement dans le privé, en revanche ce sont les changements induits par l'arrivée en Maison relais qui posent davantage problème. La découverte de la vie collective n'est pas facile. On ne connaît pas du tout la Maison relais au début, c'est vraiment nouveau, et l'on ne sait pas à quoi s'attendre. En discutant, on se rend compte que l'on n'a pas vraiment choisi ce collectif, mais plutôt qu'il s'est offert à nous, et on s'y est adaptés, plus ou moins, avec le temps. Finalement, on peut dire aujourd'hui qu'on en est satisfaits. Seule l'une d'entre nous se souvient l'avoir vraiment choisi, en ayant fait la demande de vivre en foyer.

Proposition : A partir de nos expériences et de celles de notre entourage, il nous semble que l'accompagnement est fondamental pour trouver un logement quand on est en situation de pauvreté ou de précarité. Nous pensons qu'il faudrait donner davantage d'informations sur les personnes ou les organismes susceptibles de nous accompagner. Ces informations pourraient être disponibles à la CAF, la PMI, dans les centres sociaux, les maisons de quartier, à la mairie, etc., bref tous les lieux où l'on est susceptible de se rendre quand on est dans la galère. Et, l'information devrait être disponible dans plusieurs langues.

Ensuite, il pourrait y avoir des groupes de recherche de logement, car la dynamique collective et l'entraide permettent de prendre plus d'assurance et d'indépendance, et à plusieurs, on est plus forts et plus intelligents que tout seul. On pourrait aussi créer un blog d'échange d'informations. Enfin, la mairie ne pourrait-elle pas avoir une liste de logements disponibles, ce qui nous éviterait de courir partout ?

• Le prix des loyers

La **hausse constante des prix des loyers** a des conséquences particulièrement lourdes pour nous qui sommes en situation de précarité. Dans ces conditions, accéder à un logement semble de plus en plus impossible. L'une d'entre nous qui semble bien renseignée sur la question affirme que les loyers auraient **doublé depuis 10 ans**. De plus, il faut remplir des **conditions de plus en plus restrictives** : des cautions, des garants, des salaires 3 fois plus élevés que le prix du loyer ! On ressent une exigence et une méfiance grandissante de la part des propriétaires car le contexte social et économique est plus difficile qu'avant. Si les loyers sont trop chers, c'est entre autres parce que le gouvernement n'a pas limité cette évolution. C'est aussi parce qu'il n'y a pas assez de logements à faibles loyers, car les bailleurs n'en proposent pas suffisamment du fait du manque de rentabilité de ce type de logements. La proportion de bailleurs sociaux sur le marché de l'immobilier est également trop faible. Par ailleurs, les prix élevés des loyers bloquent la personne qui a peur de ne pas pouvoir l'assumer sur le long terme, parce qu'elle prévoit entre autres des hausses de facture et qu'elle manque de stabilité financière pour l'assumer. Pour ceux qui ne bénéficient pas d'une certaine **solidarité familiale** (soit à cause de l'éloignement, soit parce que la famille n'a pas été informée), la situation peut être encore plus difficile à gérer. Enfin, les prix élevés peuvent être un obstacle au logement lorsque les personnes refusent d'avoir recours au « système D » pour s'en sortir, par des petits boulots notamment, car elles trouvent cette situation dégradante.

Que pensent les résidents des loyers appliqués pour leurs logements en Maison relais ?

On est tous d'accord sur le fait que pour chacun de nous les loyers sont avantageux. Ce qui fait surtout la différence, c'est que le loyer qu'on paye comprend les charges (eau, électricité, etc.) C'est un plus. On n'a pas de taxe d'habitation non plus. C'est vraiment intéressant.

Si certains semblent déconnectés de la réalité à l'extérieur de la Maison relais et n'ont aucune idée du prix des loyers pour ce genre de logement à l'extérieur, la plupart d'entre nous avons bien conscience d'être privilégiés sur ce point là par rapport à ceux qui connaissent des logements traditionnels.

Grâce à ce « tout compris », certains d'entre nous arrivent notamment à faire des économies et se permettent des dépenses qu'on n'aurait pas faites habituellement, comme par exemple aller au cinéma. C'est le moment d'en profiter parce que lorsqu'on sera dehors, ce sera le grand saut. Il y aura les charges, puis la taxe d'habitation, la redevance télé...

Proposition : le prix étant un frein majeur dans l'accès au logement, il nous paraîtrait logique d'indexer le prix des loyers au salaire de chacun. Car lorsque le prix dépasse les capacités de son budget, on entre dans le surendettement et on s'y enfonce vite. Il ne faut pas laisser les gens se faire aspirer dans cette spirale infernale qui met les personnes en grande difficulté et les marginalise.

• L'absence de travail

On établit un lien direct entre le fait de ne pas trouver de logement et de ne pas avoir de travail, notamment à cause des loyers trop chers. Mais pourquoi une personne ne trouve pas de travail ? Nous avons plusieurs raisons à cela : **l'âge trop élevé, des problèmes de santé** (le handicap notamment, le fait de toucher l'AAH pouvant être discriminant), ou plus simplement **le fait de ne pas en chercher**. Pour ceux qui ne cherchent pas de travail, nous pensons que c'est en grande partie dû au fait que la personne est **démotivée**. En effet, décrocher un emploi relève d'un véritable « **parcours du combattant** », notamment lorsque l'on envoie un nombre démesuré de CV sans aucun retour. Parfois également, le travail est forcément **trop loin** et l'on n'a pas de moyens de transport. Le fait de **ne pas avoir les compétences requises** pour un poste pose aussi souvent problème, parce que l'on n'a pas eu la possibilité de se former, ou parce que le métier a évolué et que cela exige de suivre de nouvelles formations. Pour certaines formations d'ailleurs, il faut trouver un employeur en alternance ce qui est de plus en plus difficile.

Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir un emploi pour accéder à la Maison relais ?

Non, évidemment. En partie parce que les loyers sont assez bas pour pouvoir être assumés avec de petites ressources. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas essayer de chercher un emploi, mais du moins ce n'est pas une priorité pour accéder à une Maison relais. Au contraire, c'est plutôt le fait d'accéder à un logement stable qui peut nous permettre de trouver un minimum d'équilibre pour chercher du travail dans de bonnes conditions. On connaît une résidente qui a décroché un emploi ici. Elle en est très satisfaite. Elle va d'ailleurs bientôt quitter la Maison relais, car sa situation financière lui permet de s'installer dans un appartement en ville.

2. Dans un second temps, nous avons tenté d'identifier les **conséquences de l'absence de logement**, en essayant de voir si la Maison relais nous permettait de les éviter. Nous en avons trouvé 5 principales : la santé, les relations avec la famille, le découragement ou la démotivation, le sentiment d'exclusion, la nécessité de trouver des modes d'hébergements temporaires.

- **La santé**

Le fait de ne pas trouver de logement a tout d'abord des **conséquences majeures sur le plan de la santé**. En effet, sans logement, on prend l'habitude d'une mauvaise alimentation ce qui a des impacts rapides sur la santé. On tombe aussi plus facilement malade, ce qui peut engendrer de la déprime avec deux conséquences possibles : à un premier niveau, on perd ses moyens, on n'a plus de force pour faire les démarches nécessaires. Dans ce cas, la possibilité d'avoir un logement s'éloigne encore davantage et les répercussions sur la santé s'accroissent. Plus radicalement, on peut en arriver jusqu'à l'envie de suicide.

En quoi l'accès à la Maison relais permet-il d'améliorer les conditions de santé des personnes ayant connu l'absence de logement ?

Ce qu'on peut dire, c'est que **l'accès aux soins** y est facilité. Non pas qu'on accède mieux à des services de soins, mais au moins ici on est **davantage surveillés**, on a un environnement qui nous permet de ne pas atteindre des situations de santé alarmantes, ou du moins d'alerter les services de santé compétents en cas de besoin. L'œil bienveillant entre résidents va dans ce sens, comme on se connaît, on a un certain regard sur l'autre. On peut aller chercher une personne compétente en cas de besoin. Et ça c'est quelque chose qui n'existe que dans ce genre de maison.

Le stress de ne pas trouver de logement peut aussi toucher jusqu'à la santé. L'une de nous raconte qu'avant d'arriver à la Traille, elle était énormément stressée. Mais arriver ici lui a permis de se calmer, et d'arrêter de prendre du poids aussi.

Pour ceux qui arrivent en situation de souffrance, **sortir de la dépression** dépend d'une **volonté d'intégration à la fois de la personne et de son entourage**. Soit elle s'en sort, soit elle sombre encore plus. Et les apparences seules ne suffisent pas forcément à cerner l'état de la personne. Les **risques de rechutes** sont à craindre car au début, certains peuvent avoir l'air très contents. On les voit passer dans les parties communes, ça a l'air d'aller. Puis après un mois ils s'effondrent, sans qu'on n'ait rien vu venir. Pour eux **la dimension collective est particulièrement dure à accepter**, parfois ils arrivent dans la maison sans savoir ce que c'est, sans l'avoir choisi. Ils ne comprennent pas la collectivité et ça les écrase.

- **Les relations avec la famille**

Pour la famille, le logement est un **lieu essentiel pour poser des repères, un cadre**. Alors être **sans logement provoque un rejet de la part des proches**. On a tous connu ça. C'est très dur à vivre, c'est « **la descente aux enfers** ». Parfois, la personne est confrontée au désarroi de ses enfants adultes qui ont des difficultés à la voir dans cette situation. Alors ça fait mal, c'est le désespoir, et la personne prend des cachets pour supporter. Pour les enfants mineurs, l'absence de logement peut avoir des conséquences directes comme le placement en famille d'accueil. Mais celle-ci ne peut pas remplacer les parents.

Quel impact peut avoir l'arrivée à la Traille sur les relations familiales des résidents ?

Dans ces conditions, après tout le bouleversement subi du fait de la perte totale de repères, c'est un grand **soulagement pour la famille d'apprendre que l'on a pu retrouver un logement**. Cela au prix d'un **temps d'adaptation** parfois. Car certains au départ sont un peu réticents, il leur faut s'adapter au nouvel entourage de leur parent, frère, sœur, etc., mais une fois qu'ils connaissent, souvent il n'y a plus aucun problème. Parfois, nos enfants nous disent même qu'ils ne comprennent pas pourquoi on s'en irait car on est bien ici.

Mais quand on n'a pas de logement qui permette de recevoir, sur du long voire très long terme, garder le contact avec la famille peut être très difficile. Pour certains, c'est l'**éloignement** qui pèse et peut être perturbant. Pour compenser la difficulté de ne pas voir ses enfants ou petits enfants pendant plusieurs années, certains s'impliquent beaucoup dans la maison, pour se créer une petite famille même si ça ne peut pas être une famille. Pour d'autres, la proximité avec leurs enfants est une condition et s'ils n'étaient pas à Vienne, ces personnes ne seraient pas à la Traille.

- **La nécessité de trouver des modes d'hébergements temporaires**

Lorsque l'on n'a pas ou plus de logement, plusieurs alternatives existent avant de toucher le fond et de finir à la rue.

Vivre dans sa voiture par exemple, mais cela entraîne divers problèmes (d'hygiène, d'alimentation, de sommeil) qui provoquent rapidement une fatigue physique, du surmenage, voire de la dépression. On peut aussi opter pour **l'hébergement chez des amis ou de la famille**. Mais dans ce cas là, s'adapter aux modes de vie des autres peut être difficile. Sur le plan alimentaire notamment, parce qu'on n'a pas le choix de ce qu'on peut manger, ou parce qu'on n'ose pas manger à sa faim. Plus grave, on peut se sentir gêné au point de faire un blocage sur soi-même, se sentir inutile et même se poser des questions violentes sur nous-mêmes, en se demandant notamment si l'on va s'en sortir. Pour éviter cela, on peut choisir de se mettre en retrait, d'avoir une sorte « d'existence réduite », dans laquelle on finit par étouffer, se replier sur soi jusqu'à ressentir un certain dégoût de la vie.

La colocation peut aussi permettre de se loger à moindre frais. Mais si l'entente est difficile avec les colocataires, cela peut vite aller au clash, devenir compliqué et nous faire revenir à la case départ.

L'option de **l'hôtel** est une autre alternative, que l'on essaye d'éviter car cela coûte très cher et ce n'est pas forcément commode (manque d'équipements comme la machine à laver, de quoi cuisiner, etc.)

En dernier recours, les **accueils d'urgence** sont une autre manière de pouvoir éviter la rue, mais on y vit dans la promiscuité, ce qui impacte la santé psychologique et accentue la déprime. Cela a aussi des répercussions sur le sommeil et le travail, quand on en a. De plus, leur accès est à durée limitée, et cette incertitude pèse sur le moral.

La Maison relais permet-elle un accès plus durable à un logement ?

Oui. Enfin, au début, on ne sait pas vraiment combien de temps on va rester ici. Mais au fil du temps, on sait que si l'on a envie de se poser durablement, ici, on peut. On sent qu'on n'a pas de limites. C'est rassurant. Enfin, pour ceux qui respectent les règles...

• Le sentiment d'exclusion

Pour ceux qui, trop découragés, choisissent de **s'exclure eux-mêmes de la société**, ils en arrivent parfois à un abandon d'eux-mêmes et des règles de vie en société. Pour d'autres, c'est davantage **la société qui les exclut**. Alors, ils se retrouvent SDF. Etre **sans domicile fixe** est pour nous **la forme la plus avancée d'exclusion**.

La Maison relais permet-elle de sortir de ces formes d'exclusion ?

Forcément, en arrivant ici, ça créé du **lien social**. Ça nous empêche de nous retirer du lien avec les autres. Pour ceux qui se sentaient exclus auparavant, ça fait la différence. Et on peut renouer à l'extérieur avec des connaissances qu'on avait perdues. L'une de nous soulignait la différence entre la Traille et des logements traditionnels en expliquant que dans un appartement en ville, seule, elle ne ferait pas le tiers de ce qu'elle fait ici, et qu'elle sombrerait certainement. Parce que pour exister, il lui faut du monde autour d'elle. C'est pour ça qu'elle a voulu rentrer dans un foyer, sans même savoir ce que c'était. L'une d'entre nous ne partage pas notre avis sur l'exclusion et le lien social, elle affirme qu'elle ne s'est jamais exclue et a toujours cherché du soutien autour d'elle, quoi qu'il lui en coûte.

Le collectif apporte son lot de points forts comme de points faibles. Sur le plan positif, on s'est tous exprimés. La possibilité de **pouvoir participer** à des activités est appréciée et il y a beaucoup de propositions. Cependant, rien n'est imposé, et c'est bien comme ça.

Malgré tout, **le collectif peut être pesant** et être ressenti par certains comme trop de proximité avec les autres. Le **manque d'envie** se fait sentir parfois aussi. On cherche à faire participer au maximum les gens qui viennent ici, pour les aider à se resocialiser, parce que beaucoup sont désocialisés. Mais tous n'en ont pas forcément envie. Pourtant ça nous paraît normal de participer. Finalement, c'est une maison pour apprendre la vie simplement. Pour quelqu'un qui a été sans domicile, il s'agit de réapprendre les petites choses de la vie, d'être propre, etc. C'est important.

La **mixité des profils** des résidents fait la richesse de la maison, parce qu'on vient de différents milieux, on peut échanger, c'est constructif. La présence des bénévoles peut être aussi un plus. Ça permet des rencontres surprenantes, enrichissantes. Par exemple, un professeur, un diacre, un ingénieur. Des personnes différentes, qu'on n'a pas l'habitude de rencontrer.

Certains évoquent aussi les points faibles du collectif. Les **difficultés d'intégration, la peur de l'inconnu et l'incertitude sur la suite** en font partie. On peut se demander si on va en sortir un jour, on peut aussi avoir l'impression que c'est un cercle fermé difficile à intégrer.

Dans ces conditions, certains font le **choix de rester seuls**, malgré des efforts. Nous avons remarqué qu'il y a des personnes qui ont essayé un moment d'être dans le collectif, puis qui se sont repliées sur elles-mêmes par la suite. Il y a forcément une raison qu'il faudrait qu'on arrive à comprendre.

Mais veiller sur les autres n'est pas forcément facile, surtout quand on est nous-mêmes fragiles. Il faut aussi faire attention à ce qu'on dit en permanence, parce que parfois les autres peuvent mal interpréter nos paroles.

Pour nous, la clé serait peut-être simplement **d'être tolérants**. Accepter d'être différent. Accepter les comportements des autres. Mais jusqu'où va la tolérance ? Pouvoir établir ensemble les règles de la maison, c'est vraiment intéressant. Les premiers arrivés ont fait ensemble une charte de vie collective, mais il faudrait l'actualiser régulièrement.

• Le découragement, la démotivation

A force de découragement, on finit par **se négliger soi-même**. Alors on tombe dans des addictions qui provoquent des problèmes divers (de santé, d'argent, jusqu'à la rue parfois). Certains tombent tellement bas qu'ils n'ont plus envie de vivre.

En quoi la Maison relais permet-elle de sortir de ce découragement, de cette démotivation ?

L'un des points forts de la Traille est de **redonner une certaine sérénité** pour **permettre de s'ouvrir aux autres**, à des résidents comme à des personnes de l'extérieur. Ça nous replace dans une certaine dynamique de projet, on va de l'avant. C'est un endroit qui nous a aidés à nous sortir d'un mauvais pas. Certains ont trouvé un lieu où ils se sentent bien et utiles, où l'on peut faire de nouvelles choses comme par exemple écrire un livre pour enfants comme on l'a fait cette année.

Aussi, **arriver à tirer un trait sur le passé** est une victoire. Certains arrivent à l'oublier et se sentent une nouvelle personne. Mais on n'y arrive pas forcément et pour d'autres ce n'est pas aussi simple. Ils ressassent le passé et ça les bloque, ils se remettent en question. Mais ils se disent aussi qu'il faut avancer...

Du moins, la notion de soulagement semble partagée et arriver à la Traille, c'est un réconfort. L'une d'entre nous semble encore surprise de cette **chance** qu'elle a eu **de pouvoir bénéficier de ce logement** et nous dit que sa vie a totalement basculé, que la personne de maintenant n'est plus du tout celle d'il y a 3 ans. Des choses ont changé et elle aussi a changé. Par contre, le fait de se poser fait prendre du recul sur notre propre situation... et le bilan n'est pas toujours positif. Notamment, le sentiment d'avoir laissé des choses en suspens fait mal. L'un de nous raconte que c'est maintenant qu'il se rend compte qu'il y a des choses qu'il a zappées. Le travail surtout... et il va falloir s'y remettre. Avoir un logement c'est bien, mais certains réalisent qu'ils ont encore beaucoup de choses à faire, et que le temps passe.

Conclusion :

Passer de l'autre côté de la rive, au-delà des regards extérieurs

Nos divers échanges nous ont permis de voir que vivre en Maison relais présente des bénéfices pour chacun de nous, pour des raisons qui nous sont propres. D'une manière générale, on a bien conscience des avantages globaux, sur le plan matériel, humain et financier. Et l'on se demande ce que l'on serait devenu sans la Traille. Certains d'entre nous se disent transformés depuis leur arrivée ici.

Si l'accès à une Maison relais nous a permis de régler la plupart des problèmes que nous avons lorsque nous n'avons pas de logement, il reste un aspect dérangentant à cette forme de logement : le poids des jugements extérieurs. Ces jugements ont même retardé l'entrée à la Maison relais de l'une d'entre nous car elle en avait l'image d'une maison thérapeutique. On lui avait dit qu'elle allait y rentrer mais ne jamais en sortir.

En fait, les gens se posent des questions sur nous. On est catalogués. Surtout lorsque l'un de nous se comporte mal à l'extérieur, ce sont tous les résidents qui en pâtissent. On se demande ce que les gens craignent. Ils se posent des questions parce qu'on a souvent des voitures médicalisées, du bruit à l'extérieur. C'est vrai qu'il y a des gens un peu malades ici, mais des gens malades on en côtoie partout tous les jours, sans forcément s'en rendre compte.

Pour qui nous prennent-ils ? On nous a même demandé une fois si la Traille était la maison des anciens prisonniers. La curiosité peut aller jusqu'aux moqueries. C'est pour cela entre autres que l'on préfère ne pas étaler notre vie privée. Quand on a vendu notre livre dans l'entreprise SEB, où travaille un bénévole, l'un de ses collègues lui a dit « *ah c'est ça la maison de tes pauvres ?* »

On regrette que la fonction de la maison soit méconnue, ou mal connue. Il nous semble que ce qui est nouveau fait peur, les gens ne comprennent pas et ont besoin d'être rassurés. Ceux qui viennent trouvent ça sympa et sont surpris. Mais d'une manière générale, on est tout le temps obligés de se justifier et c'est dommage.

La manière de présenter le lieu où l'on habite semble important pour certains. Il y a ceux qui ne souhaitent pas l'afficher et disent « *j'habite au 40 rue Vimaine* » et ne parlent pas de Maison relais. D'autres au contraire aiment en parler et sont fiers d'habiter ici. Le refus d'afficher qu'on habite une Maison relais peut être interprété par certains d'entre nous comme un reniement des résidents et du système qui nous a aidés à nous en sortir.

En somme, nous aimerions que ces regards extérieurs pèsent moins sur nous. Qu'on puisse vivre ici, tranquillement, comme tout le monde, et profiter des avantages de la Maison relais sans penser à ce qu'on pense de nous à l'extérieur. Ce qui compte c'est ce que nous ressentons et ce que nous vivons dans la Maison relais. Et ***nous ici on se sent bien !***

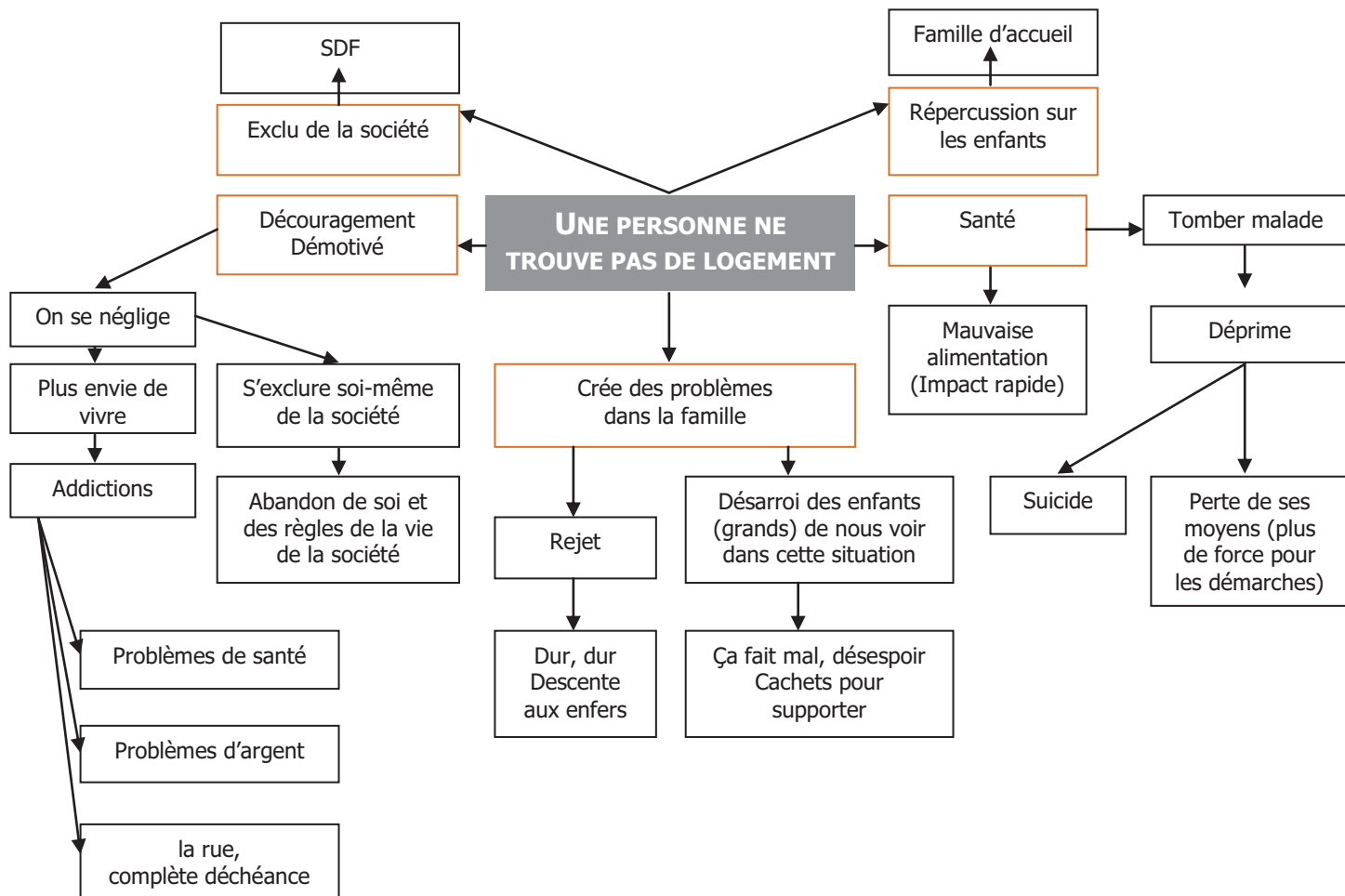


La maison de la Traille semble bien porter bien son nom. Car, pour l'anecdote, un bac à traille est une embarcation utilisée pour traverser un cours d'eau, qui se déplace le long d'un câble tendu, entre deux mâts ou deux tours situées sur chaque rive. Ce système a souvent été utilisé avant la construction d'un pont ou comme moyen provisoire de remplacement en cas de destruction d'un pont. Cette définition est assez rapprochée de ce que les résidents vivent à la Traille : une sorte de passage progressif d'une rive à l'autre.

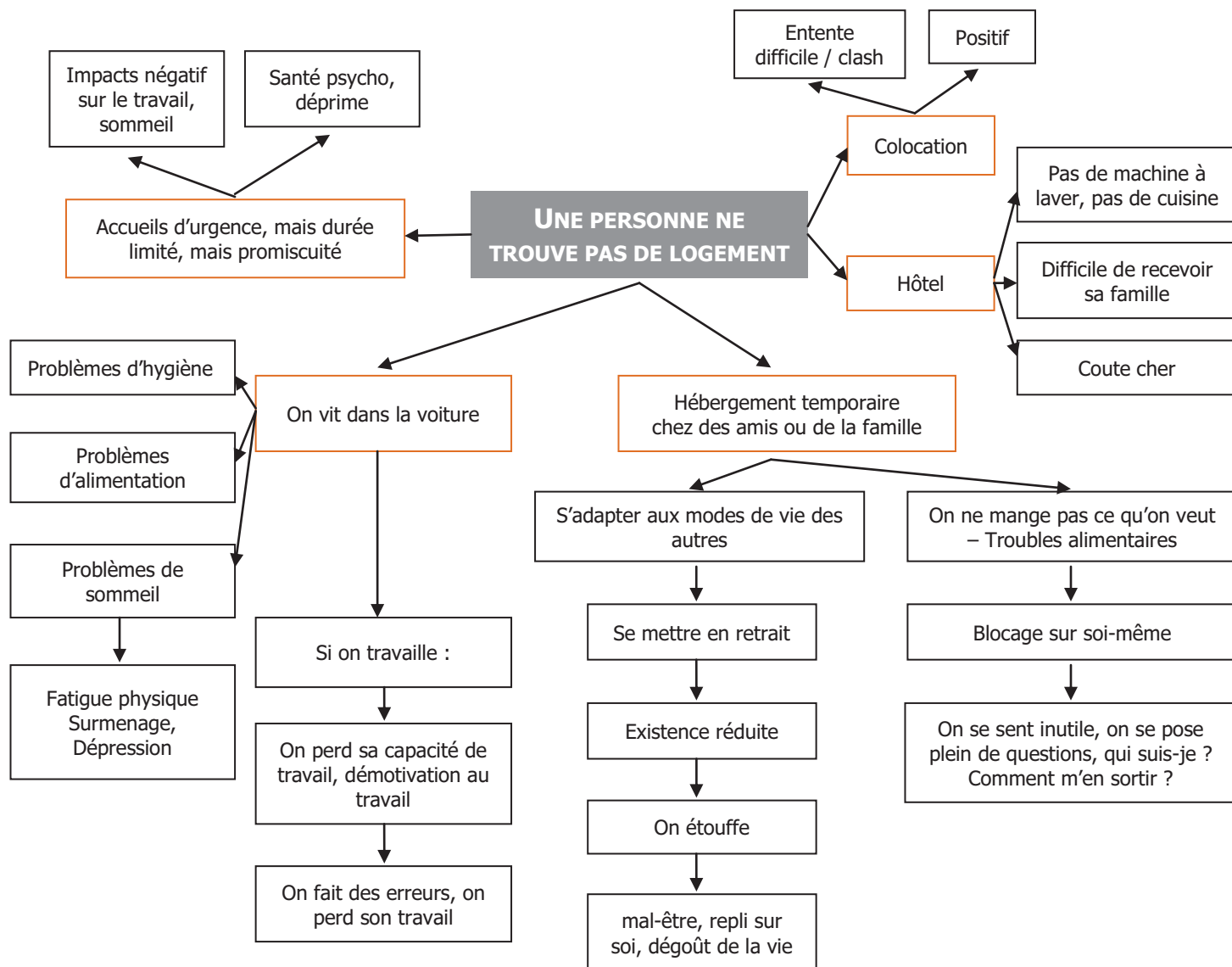
L'une d'entre eux l'a résumé avec ces mots :

« ***Comme l'original construit tout en longueur, c'est un moyen provisoire qui nous a embarqués pour nous aider à traverser les problèmes du courant de la vie. Pouvoir se poser et se reposer, participer à une vie collective et sociale, renouer avec l'extérieur, en aidant aussi les autres. Et comme ça, retrouver l'envie et la force de revivre seul, de l'autre côté de la rive, dans un nouvel appartement. A chacun la possibilité de choisir le pont approprié... Courage ! Et merci la Traille*** »

CONSEQUENCES DU FAIT DE NE PAS TROUVER DE LOGEMENT



LES ALTERNATIVES A L'ABSENCE DE LOGEMENT ET LEURS CONSÉQUENCES



SYNTHESE DE L'ETUDE SUR LA SORTIE DE LA PAUVRETE ET DU RSA

Le projet de Revenu de Solidarité Active (RSA) visait particulièrement les travailleurs pauvres, dont l'existence était soulignée depuis plusieurs années et devait également **favoriser la reprise du travail** des bénéficiaires du RMI : toute heure travaillée devait augmenter les ressources. Après une montée en charge progressive, fin mars 2010, la Caf comptait ainsi plus de **129 000 foyers allocataires du RSA en région Rhône-Alpes**. Après trois ans de mise en œuvre, au-delà de l'avantage immédiat pour ces ménages en situation très précaire, l'objectif de cette étude était de **voir si le dispositif permet de sortir de la pauvreté et/ou accompagne une précarisation du travail**.

L'analyse des parcours des allocataires dans le fichier des Caf, montre de **nombreux mouvements internes**, « **ascendants** » et « **descendants** », entre les différents types de RSA. Le montant des revenus avec un SMIC et un complément de RSA activité étant dans la plupart des configurations familiales, en dessous du seuil de pauvreté, il est nécessaire de compléter l'observation statistique par une **analyse qualitative des parcours**. Ceux qui sortent du RSA sont-ils, pour une grande part, ceux qui y reviennent ? Quelle est la réalité de parcours véritablement « ascendants » ? Les expressions sur la « fracture sociale » ou « l'ascenseur social » en panne traduisent-elles le constat d'**une ligne relativement étanche en dessous et au-dessus de laquelle il y a du mouvement, sans parvenir à la traverser** ? C'est aussi l'objet de cette étude que d'éclairer cette question et peut-être de légitimer une observation plus fouillée.

Pour répondre à ces questions, la MRIE a réalisé une étude sur « RSA et pauvreté » en partenariat avec **6 Caf, 6 Départements de la région Rhône-Alpes et le Pôle d'Expertise Régional des Caf**. Les départements concernés par ce travail sont : l'Ain, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône et la Haute-Savoie. Trois sources d'information différentes ont été utilisées : une enquête par questionnaire envoyée par courrier, des entretiens individuels ou collectifs et une exploitation des données des Caf de la région. En tout, **70 personnes ont été interrogées** en face à face et **2 093 ont bien voulu répondre au questionnaire** (soit environ 22 % des foyers interrogés et 2 % de l'ensemble des allocataires à fin mars 2010).

Afin de donner **une image de leur « parcours »**, les allocataires ont été interrogés sur l'évolution de leur situation de mars 2010 à septembre 2011 (soit 18 mois) : situation socio-familiale et de logement, situation de revenus et difficultés financières éventuelles, emploi ou formation, santé, accompagnement, soutien extérieur, évolution dans le dispositif... Il s'agit d'une étude déclarative qui rend donc compte de la perception et du ressenti des personnes enquêtées sur leur situation. Cette dimension de ressenti, largement relayée dans la présentation des résultats, est une plus value essentielle de cette étude.

Cette synthèse revient sur **9 principaux enseignements** qui ressortent d'une lecture croisée des différents volets de l'étude. Quelques pistes de **préconisations**, qui n'engagent que la MRIE, sont ensuite proposées pour élargir le débat et tenter de répondre aux difficultés relayées par les allocataires, que nous remercions de s'être livrés à nous.

L'insuffisante information sur le RSA

Un des premiers enseignements de l'étude est que les enquêtés ne disposent **pas assez d'information sur le RSA**. Elle ne leur est pas toujours transmise ou alors elle peut être **complexe** à présenter pour les professionnels et a fortiori à intégrer pour les allocataires. De fait, cela limite la capacité des allocataires à « être acteur de leur parcours ». Il faut cependant préciser que toutes les informations ne se valent pas et que certaines ont plus d'importance que d'autres. Tout d'abord, quelques enquêtés disent ne pas avoir recouru au RSA à un moment donné car ils ne savaient tout simplement pas qu'ils y avaient droit. Ensuite, le manque d'information vaut pour le terme RSA dont ils ignorent la signification. Il vaut aussi pour la catégorie à laquelle ils appartiennent (socle, activité ou les deux) : d'après l'étude des questionnaires, 44 % des allocataires méconnaissent celle-ci au moment de la passation. A noter, on retrouve **un manque d'information dans les courriers destinés aux allocataires**. Par exemple, ils sont avertis d'une réduction ou d'une augmentation du RSA sans pour autant qu'il y ait de justifications. Enfin, bien plus problématique, les entretiens montrent que les allocataires du RSA activité n'ont pas toujours compris le fonctionnement du dispositif (cumul allocation + revenus du travail ; sortie à 1,04 smic). Ce à quoi il serait important de remédier.

Des paradoxes pénalisants pour les ménages

La lisibilité insuffisante du dispositif du fait du manque d'information mais aussi du fait de sa complexité a été fortement relayée. Le dispositif apparaît lui-même comme un facteur de précarisation par l'effet de **l'irrégularité des ressources** qui déstabilise gravement la gestion de budgets déjà trop contraints. Un facteur important de pauvreté est de ne pas savoir ce que l'on va gagner le mois suivant. Dans le questionnaire, près de 9 allocataires interrogés sur 10 jugent, lorsque le montant change beaucoup d'un mois sur l'autre, qu'il est « difficile » voire « impossible à prévoir ». L'imprévisibilité des conséquences des changements de situation professionnelle a souvent des effets graves pour les ménages au RSA activité sur le plan financier.

La **difficulté de réactivité du dispositif** qui génère parfois des indus, l'impact réciproque des prestations du fait de périodes de référence différentes, sont des facteurs de précarité et de difficultés financières qui pénalisent finalement les ménages au lieu de les aider. Il y a donc une urgence à traiter ces limites institutionnelles pour que le RSA puisse véritablement jouer son rôle.

Enfin d'autres marges de progression sont apparues. Quelques allocataires ont fait part de leurs interrogations sur certains paradoxes du dispositif en particulier sur l'interaction entre RSA et prime pour l'emploi, entre les aides au logement et le RSA ainsi que la nature des revenus pris en compte dans le calcul du RSA. A ce sujet, **la prise en compte des ressources d'un jeune en apprentissage ou en début de carrière professionnelle dans le calcul du RSA du foyer** apparaît difficilement compréhensible. Les situations relayées attestent des difficultés financières engendrées pour les parents et des freins qui peuvent en résulter pour l'autonomie du jeune.

Une précarité des conditions de vie : des situations de « survie »

L'impression de **survie** dans le dispositif est un premier constat qui ressort tant des questionnaires que des entretiens, avec force pour les allocataires du RSA socle seul. L'emploi fréquent du terme « *survie* » par les allocataires est en soi révélateur d'une situation qui est considérée comme ne relevant pas tant de l'ordinaire que de l'extrême. En cela l'étude rappelle des réalités de vie trop souvent relativisées alors même qu'elles ne sont pas acceptables et qu'elles portent atteinte à la dignité des personnes.

Pour tous, le contenu des entretiens traduit un quotidien fait de **privations, de renoncements et de frustrations**. Les résultats du questionnaire pointent, eux aussi, la **précarité des conditions de vie** : entre 17 % et 19 % des foyers vivent sans logement personnel, 58 % des familles monoparentales vivent avec moins de 800 € par mois et 77 % des personnes interrogées indiquent avoir rencontré des difficultés financières au cours des 18 derniers mois. Les difficultés financières se traduisent majoritairement par des découverts bancaires, mais aussi des dettes voire des situations de surendettement. Les allocataires interrogés ont souvent fait part des conséquences de ces limitations financières sur la satisfaction des besoins alimentaires.

Ces moyens d'existence limités conduisent effectivement à des **arbitrages** entre des besoins dits « primaires ». La **santé** fait souvent l'objet d'arbitrages. Et pourtant, près de 38 % des personnes interrogées par questionnaire évoquent d'importantes difficultés de santé au cours des 18 derniers mois. Ces difficultés de santé risquent de devenir un frein à l'insertion professionnelle, symptôme de l'engrenage infernal dans lequel se retrouvent trop souvent les personnes pauvres ou en précarité.

Un important recours aux aides notamment familiales et amicales

L'étude rend compte **d'un important recours à une aide extérieure** sur le plan financier, alimentaire, vestimentaire ou autre. En effet, au cours des 18 derniers mois, 56 % des allocataires ont été soutenus. Cette aide vient principalement de l'entourage de la personne : 83 % des allocataires disent avoir été aidés **par des proches** contre seulement 29 % par des institutions. Il s'agit principalement d'aide en argent ou en nourriture. Les entretiens insistent aussi sur le soutien des proches en particulier pour le logement, la garde des enfants et le soutien moral.

Deux enseignements peuvent être tirés de ces constats. Tout d'abord, le **fort recours à l'aide et l'orientation des aides pointent l'intense précarité dont souffrent les personnes**. Même pour les allocataires du RSA activité, dispositif pourtant censé améliorer le niveau de vie de travailleurs pauvres et non considéré comme un minimum social, un répondant au questionnaire sur quatre dit avoir recours à une aide alimentaire.

Ensuite, **ces constats rappellent l'importance de la solidarité et des relations sociales qui s'instaurent** autour de ce public en difficultés financières. Ils contrecarrent l'image de ce public considéré parfois comme « désocialisé ». Les phénomènes d'entraide apparaissent conséquents, bien que difficilement mesurables. On peut alors s'interroger sur ce qu'il adviendrait si cette solidarité n'existait pas.

La force de la stigmatisation

Les enquêtés ont fait part d'un **sentiment de honte**, manifesté à travers les qualificatifs employés (pauvre, profiteur, fainéant, pestiféré etc.). Pour schématiser, ce sentiment est plus fort pour les allocataires du RSA socle que du RSA activité. Et c'est logique dans la mesure où les seconds sont plus proches de la « norme ». **La stigmatisation résulte d'une construction élargie**. Elle est portée par l'environnement des allocataires, parfois par les intervenants sociaux ou les hommes politiques. Elle est diffuse dans l'ensemble de la société notamment parce qu'elle est relayée médiatiquement. Loin de la refuser, les allocataires peuvent eux-mêmes l'intégrer et l'appliquer à autrui. Cependant ils peuvent aussi tenter d'y résister en ne recourant plus au RSA ou en dissimulant leur condition à leurs proches.

Il est donc important **d'entendre la force de la stigmatisation à l'encontre des allocataires du RSA alors que la préoccupation de la lutte contre la fraude aux prestations a eu tendance ces dernières années à envahir le champ du discours sur la pauvreté**. Cela invite à réviser les priorités : le non-recours devrait plus inquiéter et la souffrance des allocataires interroger un dispositif qui panse plus qu'il ne guérit³³³.

Solitude et repli sur soi

Les **difficultés des allocataires** ne sont pas seulement monétaires mais aussi **existentielles**. A ce titre, la solitude des allocataires est un fait qui ressort particulièrement de l'étude. Certes, cette réalité n'a rien de nouveau. Elle est bien connue des intervenants sociaux. Néanmoins en raison de sa persistance, il convient de la rappeler.

Premier élément témoignant de cette solitude, la composition des foyers allocataires du RSA : près de 8 personnes sur 10 ayant répondu au questionnaire n'ont pas de conjoint. Deuxième élément, la solitude a été largement énoncée au cours des entretiens pour tous. Il en va ainsi, plus particulièrement, pour les allocataires du RSA socle qui, malgré eux, se retrouvent comme enfermés chez eux. Sans emploi, ils sont aussi sans activité. Ils entretiennent très peu de contacts avec l'extérieur. Plus que la pauvreté, la solitude peut être une réalité insupportable pour eux.

Un levier exprimé comme un élément nouveau et important du dispositif tient à **la participation des allocataires** pour ceux qui y en ont fait l'expérience. Elle apparaît comme essentielle pour retrouver à la fois la dignité, faire bouger des fonctionnements inadaptés et produire même des effets inattendus en termes d'insertion. Ce dernier point, ressorti de certains entretiens, montre qu'au-delà du pansement monétaire parfois déstabilisant par les variations qu'il entraîne, une dynamique positive suppose surtout la reconnaissance de la place des « bénéficiaires » dans un dispositif dont ils puissent être d'abord des acteurs.

Une grande diversité de visages et de besoins

Si pour tous les allocataires interrogés, le RSA est un palliatif à une situation de précarité marquée, le profil « type » de l'allocataire du RSA est loin d'être unique. A travers l'analyse des entretiens comme dans la typologie statistique issue de l'enquête par questionnaire, ce n'est pas un visage qui se dessine mais plutôt **une multitude de visages**. Des visages différents par leurs caractéristiques socio-familiales, leurs parcours, provenances et origines sociales, mais aussi par leur rapport au RSA : catégorie de RSA et « utilisation » de ce dernier. Pour certains, on évoque une « installation » dans le dispositif, pour d'autres, il s'agit davantage d'une étape

³³³ Cf. partie 2, « L'envers de la « fraude sociale », le scandale du non-recours aux droits sociaux », p.97

dans leur parcours social et professionnel. L'analyse des résultats du questionnaire définit 8 grandes classes d'allocataires, regroupant des réalités de vie assez disparates.

Trois profils socio familiaux ressortent assez nettement de l'analyse dans le sens où ils renvoient à des besoins conséquents et très différents. Tout d'abord, **les familles monoparentales** représentent plus d'un tiers des personnes enquêtées. Il s'agit, pour plus de 90% de femmes. Ces dernières sont plus fréquemment à l'emploi. Cependant, cet emploi est souvent à temps partiel et leur inscription dans le RSA apparaît persistante. Malgré un soutien extérieur plus prononcé, ces familles semblent surexposées aux difficultés financières.

Ensuite, **les personnes les plus âgées** se différencient assez nettement des autres enquêtés. Dans la classification statistique, ce public apparaît dans une catégorie spécifique qui représente 15 % des personnes interrogées. Ce public évoque d'importantes difficultés d'accès à l'emploi, notamment du fait d'un âge avancé. L'accompagnement dont ils disposent grâce au RSA est plus fréquemment vécu comme un soutien, même si les personnes (ainsi que leurs accompagnants) se sont souvent dit découragées au cours des entretiens. Globalement, ce public renvoie une image assez pessimiste de son vécu : seulement 11 % des personnes de 60 ans et plus, disent que leur situation s'est améliorée au cours des 18 derniers mois, contre près de deux fois plus toutes tranches d'âges confondues.

Enfin, le dernier public qui ressort de cette étude concerne **les personnes** (souvent des hommes) **seules sans logement personnel**. Ce public apparaît aussi dans une catégorie spécifique de la classification ; il représente 10 % des personnes interrogées. Les situations sociale et professionnelle de ces personnes sont particulièrement précaires et ne semblent pas s'améliorer. A noter, par ailleurs, que les modalités de passation des questionnaires ont tendance à sous-évaluer ces situations.

La diversité des visages d'allocataires du RSA dont rend compte cette étude rappelle l'intérêt de **penser des réponses adaptées pour chacune des réalités de vie**. Pour identifier les besoins et donc les réponses à apporter, il est indispensable de bien cerner les caractéristiques de chacun. Ce qui implique de ne pas enfermer la personne dans une catégorie et de l'envisager dans sa globalité.

Une porte de sortie par l'emploi convoitée mais rarement franchie

Les personnes interrogées ont rendu compte **d'un fort « lien » à l'emploi**. Ce lien ne se concrétise pas nécessairement par un accès à l'emploi, mais la recherche d'un emploi est une préoccupation pour une majorité. L'enquête par questionnaire indique que plus des trois quart des personnes interrogées ont cherché du travail au cours de cette période. En outre, 56 % des allocataires interrogés ont travaillé sur cette période. Si **l'absence d'offres d'emploi** est la difficulté la plus souvent évoquée par les enquêtés, **les motifs évoqués par les personnes interrogées sont divers et nombreux** : difficultés de santé, de transport, de garde d'enfants, mais aussi « âge », fatigue, déception dans la recherche d'emploi et manque d'expérience professionnelle ou de formation.

Pour ceux qui en ont un, les entretiens montrent souvent **l'attachement au travail** même dans des conditions difficiles. Et force est de constater quand un travail leur est accessible, que c'est **un emploi dur, précaire**, souvent à temps partiel, peu rémunérateur que les personnes enquêtées ou rencontrées peuvent trouver. Parmi les personnes ayant travaillé au cours des 18 derniers mois, 72 % ont été concernées par le temps partiel et la moitié évoque des contrats aidés ou de moins de 6 mois. **Seules quelques exceptions font état de parcours véritablement ascendants** par l'accès à un travail stable à temps plein.

Une sortie positive pour une poignée, une pauvreté persistante pour la plupart

Pour donner une vue d'ensemble des résultats, il apparaît que la sortie du dispositif n'est positive que pour une poignée de personnes et que la majorité des allocataires du RSA en mars 2010 vit toujours une situation de pauvreté aujourd'hui. En ce sens, on ne peut pas dire que le RSA ait atteint ses objectifs.

Tout d'abord, revenons sur **l'évolution de la situation financière**. Dans le questionnaire, il apparaît qu'un peu moins d'un tiers des ménages enquêtés ont changé de tranche de revenus. Pour plus des deux tiers de ces derniers, il s'agit d'une amélioration financière³³⁴. Des analyses complémentaires issues des fichiers des Caf et réalisées sur l'ensemble des allocataires du RSA à fin mars 2010, apportent des éclairages complémentaires et convergents sur la « sortie de la pauvreté ». La part de foyers dont les revenus sont supérieurs au seuil de bas revenus a légèrement augmenté sur la période d'étude : 12 % de foyers concernés fin 2009, 17 % deux ans plus tard³³⁵. A noter toutefois que fin 2011, c'est seulement un sixième de la population totale étudiée qui n'est pas considérée comme pauvre au sens de la Caf. En outre, **les allocataires renvoient davantage une image de stagnation, voire de dégradation de leur situation**. Par rapport à l'évolution de leur situation en 18 mois, une petite moitié évoque une stabilisation, 30 % une dégradation et 20 % une amélioration.

Intéressons-nous à présent à **la sortie du dispositif**. Premier élément marquant sur la sortie et qui ressort fortement de l'analyse des questionnaires : **l'ancrage dans le dispositif**. Plus une personne reste dans le dispositif RSA (et reste sans emploi), moins elle a de chance d'en sortir. Dans l'analyse des questionnaires, on observe notamment que les personnes qui ont touché du RMI ou de l'API avant la création du RSA ont moins souvent un travail et bénéficient plus souvent du RSA socle. De même les allocataires qui n'ont pas travaillé pendant les 18 mois d'étude, ont aussi une plus forte probabilité de ne pas travailler aujourd'hui.

En ce qui concerne la mesure de cette sortie, deux sources sont à considérer : les questionnaires et les analyses complémentaires issues des fichiers des Caf et réalisées sur l'ensemble des allocataires du RSA à fin mars 2010. La part de foyers sortis du dispositif apparaît sous-évaluée dans l'enquête probablement en lien avec les modalités de passation du questionnaire. On peut, en effet, supposer que les personnes ne relevant plus du RSA ont moins répondu au questionnaire (se sentant moins « redevables »). Ainsi, 18 mois plus tard, les fichiers Caf indiquent que **42 % de foyers relevant du RSA en mars 2010 sont sortis** du dispositif au sein de la Caf où ils s'étaient inscrits (contre 29 % des personnes interrogées par questionnaire). Que sont-ils devenus ? Une part d'inconnu persiste. On sait toutefois que sur les 42 % de foyers au RSA en mars 2010 et qui ne relèvent plus de ce dispositif à fin septembre 2011, 25% sont encore allocataires de la Caf mais ne perçoivent plus de RSA. On peut donc en déduire une sortie du dispositif avérée pour 25 %. En ce qui concerne les 17 % restants, les conclusions sont plus approximatives. En effet, ces derniers ne relèvent plus de la Caf, ils peuvent avoir changé de département, relever désormais du minimum vieillesse... ou être réellement sortis de la précarité. Autre élément explicatif : sur les 129 000 foyers présents dans le dispositif en mars 2010, 3 300 bénéficient de l'AAH fin septembre 2011 (soit 2,6 % de la population totale).

³³⁴ Cela signifie que les revenus du foyer sont passés sur une tranche de revenus supérieure. Attention, les revenus ne tiennent pas compte de l'évolution éventuelle de la structure familiale.

³³⁵ Pour mémoire, les données sur les revenus du ménage ne sont disponibles qu'à fin décembre de chaque année.

Les questionnaires apportent un éclairage supplémentaire sur la « qualité » de la sortie du dispositif : pour 44 % des ménages sortis, aucun membre de la famille ne travaille, ce qui laisse présager la perdurance de situations financières délicates. Les entretiens confirment que **la sortie du RSA ne doit pas être pensée a priori comme une situation « favorable »**. En effet, sur 70 personnes interviewées, 16 sont sorties du dispositif. Parmi elles, 10 ne s'en sortent pas financièrement. Elles sont à l'AAH, au chômage ou au minimum vieillesse. A l'inverse, 6 ont connu une très nette amélioration de leur situation. Elles sont sorties de la pauvreté monétaire et de la précarité. Elles disposent d'un logement, d'un emploi et de ressources financières satisfaisantes. Pour elles, le RSA aura été clairement aidant.

Ainsi, que ce soit vis-à-vis des revenus ou vis-à-vis de la sortie du dispositif, la configuration majoritaire est plutôt l'enkystement de la situation. Si le RSA peut être un coup de pouce à un moment donné pour certains, pour d'autres il est une situation durable, y compris le RSA activité qui accompagne la précarisation de l'emploi.

Des marges d'amélioration

Il apparaît donc au terme de cette étude que le bilan est contrasté : les objectifs du RSA ne semblent que partiellement atteints et des marges d'amélioration semblent possibles. Il importe alors de se donner les moyens de poursuivre une observation qui permette d'évaluer l'évolution de ce dispositif et l'impact des préconisations qui pourraient être mises en œuvre pour l'améliorer.

QUELQUES PISTES DE PRECONISATIONS DE LA MRIE

Lors d'une réunion de travail avec certains membres du comité de pilotage et administrateurs, quelques pistes de préconisations ont été travaillées. Elles n'engagent que la MRIE et font écho aux difficultés et à certains paradoxes du dispositif RSA mis en évidence dans cette étude. L'intérêt de **sécuriser les parcours** est un élément transversal à retenir.

ACCES A L'INFORMATION : il nous semblerait nécessaire d'améliorer l'information sur le RSA. Trop d'éléments relatifs au dispositif ne sont pas assez connus et/ou compris par les allocataires actuels ou potentiels : public ciblé, modalités de recours, fonctionnement, droits et devoirs...

- Outre un renforcement de la communication auprès du public, ne serait-il pas possible de s'appuyer davantage sur les acteurs de proximité (centres sociaux, associations, CCAS, etc.) ?
- Les courriers à destination des allocataires pourraient sans doute être plus explicites s'ils étaient travaillés avec des groupes de bénéficiaires du RSA.

IRRÉGULARITE DES REVENUS : l'irrégularité des revenus est un facteur de fragilité considérable confirmé par l'étude : comment mieux l'anticiper ?

▪ Afin d'éviter aux allocataires du RSA en cours de changement de statut³³⁶ de se retrouver sans aucun revenu pendant l'ouverture de droits, la mise en place d'avances sur droit supposé³³⁷ pendant ces périodes de transition pourrait permettre une meilleure sécurisation financière.

Exemple : Arrêtées au moment de la mise en œuvre du RSA, les avances sur droits supposés dans le cadre du RSA devaient être remises en place en Isère, suite au vote d'une délibération par l'assemblée départementale après l'interpellation de collectifs d'usagers. Il s'agissait d'un nouveau système encadré à compter du 1er juillet 2011 selon des critères définis en commun avec le Département. Des freins techniques auraient empêché l'effectivité de cette mesure.

▪ Les difficultés financières récurrentes que relaient les allocataires renvoient à l'importance de travailler avec les banques pour limiter les pénalités et l'exclusion bancaire.

INDUS : les indus impactent fortement l'équilibre déjà précaire des foyers allocataires du RSA. Certains indus sont administrativement inévitables quelle que soit la réactivité des allocataires pour informer d'un changement de situation. En outre la gestion de ces indus coûte cher à l'institution.

▪ Il semblerait légitime que la modification effective du droit, notamment en ce qui concerne l'APL, n'intervienne que dès lors que l'administration est effectivement en capacité de l'appliquer³³⁸. Il n'est pas normal que des personnes en situation de précarité fassent les frais de l'incapacité du système administratif de faire preuve d'une réactivité suffisante.

▪ La fusion de la prime pour l'emploi et du RSA était une idée portée par Martin HIRSCH. L'impact réciproque des deux prestations est une cause importante de non-recours au RSA activité.

LA PRISE EN COMPTE DES REVENUS DES JEUNES EN APPRENTISSAGE OU EN DEBUT DE CARRIERE PROFESSIONNELLE DANS LE CALCUL DU RSA DU FOYER EST PROBLEMATIQUE.

▪ Il faudrait interpellier le législateur sur cette disposition qui pénalise les familles et/ou freine l'autonomie des jeunes. Il semble nécessaire de réinterroger cette disposition.

ACCES ET MAINTIEN DANS UN EMPLOI VALORISANT : les emplois pris par les allocataires sont très majoritairement précaires et les parcours souvent chaotiques.

▪ Il nous semble important d'associer les partenaires sociaux (et notamment les organisations patronales des branches les plus concernées par les publics travailleurs pauvres) à une réflexion sur la professionnalisation. L'ANACT³³⁹ pourrait être sollicitée pour contribuer à repérer et favoriser les marges de négociation pour que ces travaux soient attractifs.

³³⁶ Passage à la retraite, changement de département, etc.

³³⁷ Paiement anticipé alors que l'ouverture du droit n'est pas encore assurée.

³³⁸ Aujourd'hui, selon la date à laquelle intervient un changement de situation (ex. reprise d'emploi), même si l'allocataire en informe aussitôt la Caf, celle-ci va lui verser le montant d'APL correspondant à l'ancien droit pendant encore 1 mois. Puis, la Caf va récupérer le trop perçu (indus) le mois suivant.

³³⁹ Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

- Les mouvements d'allers retours dans l'emploi et dans le dispositif montrent l'importance d'un accompagnement sur le long terme dans certains cas. L'accompagnement proposé dans le cadre du RSA ne pourrait-il pas, quand c'est nécessaire, se poursuivre au-delà du dispositif, pour permettre une véritable sécurisation professionnelle et une inclusion plus pérenne dans l'emploi ?
- L'hétérogénéité des allocataires interrogés dans l'étude rappelle la diversité des rapports à l'emploi et l'éloignement fort de certains publics. Ce constat montre l'importance d'une voie médiane entre renoncement à l'insertion professionnelle et insertion professionnelle à tout prix, qui allie accompagnement social et professionnel.
- Les expérimentations de financement du permis de conduire pourraient être développées pour favoriser la mobilité notamment en milieu rural.

EFFET DE STIGMATISATION : la stigmatisation liée au dispositif RSA et dont souffrent les allocataires a des effets néfastes sur l'image qu'ils renvoient aux autres et à eux-mêmes. La communication massive sur la fraude ne contribue-t-elle à cette stigmatisation ?

- Une communication plus équilibrée serait souhaitable avec le souci de contrer les idées reçues à l'égard des allocataires du RSA. Exemple : le document réalisé par ATD Quart-Monde avec la MRIE : « les idées fausses ça suffit ! »³⁴⁰.

ISOLEMENT : la solitude et le repli sur soi, manifestes dans l'étude, interpellent.

- Il semble important de développer différents dispositifs (collectif, individuel, participatif, créatif, etc.) localement accessibles pour dépasser ces difficultés. Les accueils collectifs et « lieux ressources » soutenus par les Départements en sont un exemple.
- La communication autour de ces différents outils et lieux de « socialisation » ou de convivialité proposés par le Département ou par les acteurs locaux mériterait d'être renforcée sur les lieux fréquentés par les allocataires.
- Au-delà des dispositifs de socialisation on peut s'interroger sur : comment encourager les solidarités de proximité ?

SOLIDARITE ET SOUTIEN : l'importance de la solidarité témoignée par l'entourage de la personne est clairement mise en évidence dans l'étude : que se passerait-il sans ces soutiens ?

- Afin de mieux appréhender les difficultés et besoins du public (et pouvoir y répondre), il convient d'identifier précisément la nature et l'ampleur de la solidarité entre proches.
- L'aide des proches est effectivement prégnante et existe depuis très longtemps, il nous semblerait donc pertinent de travailler davantage avec le réseau personnel des allocataires les plus en difficultés pour leur apporter un soutien adapté et pérenne.

ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT : l'accompagnement proposé dans le cadre du RSA à certains publics est un outil central du dispositif qui pourrait constituer davantage un levier.

- La diversité des publics et besoins interroge : faut-il renforcer l'accompagnement de certains publics ? Comment penser des réponses adaptées pour tous ?
- Il semblerait pertinent de se donner les moyens d'aller davantage vers ceux qui n'expriment pas leurs besoins. La non-réponse à une convocation peut être le signe d'une personne qui va mal. Pourquoi ne pas se donner les moyens d'aller vers les personnes plutôt que de suspendre seulement l'allocation en attendant qu'elles réagissent ?
- Certains allocataires souhaiteraient pouvoir plus facilement changer de référent.

LA REALITE DE SURVIE : la réalité de survie de certains allocataires est très nette dans l'étude.

- Il est indispensable de mieux faire connaître les réalités de vie des personnes pour mieux les comprendre et les soutenir.
- Les résultats de l'étude sont à verser au débat concernant l'accès au RSA des jeunes de moins de 25 ans (hors étudiants), le relèvement des minima sociaux et le rapport entre les allocations familiales et le RSA.

LA PARTICIPATION DES ALLOCATAIRES DANS LES INSTANCES DU RSA : elle est apparue comme un élément très positif du dispositif : c'est une invitation à la renforcer quand elle existe et à la développer là où elle n'est pas encore en place en s'inspirant des bonnes pratiques.

³⁴⁰ <http://www.atd-quartmonde.fr/Les-idees-faussees-ca-suffit.html>

Partie

5

PARCOURS DE PERSONNES EN PRECARITE : CHERCHER LA SORTIE DANS LE DEDAILE DES DISPOSITIFS

COORDINATION : David GRAND, chargé de mission

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Flora PERRIER, Laurence POTIÉ et Mélanie TATE, chargées de mission
ET Anaëlle COLLONGE, stagiaire

Ont contribué à cette partie :

Claude **BARDET**, chargé d'insertion, Tremplin, Bourg-en-Bresse
Yves **BERNARD**, Ségolène **LESCOUL**, Angéline **MANISSIER** et Makram **ZAAFOURI**,
Etudiants en Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale au Collège Coopératif Rhône Alpes à Lyon
Françoise **BOUCHAUD**, chef de projet EPIDA, Secours Catholique, Crolles
Tanguy **CAMBIER**, coordinateur pédagogique, les Ateliers d'AIME, Joyeuse
Alexandre **CORDIER**, responsable département emploi-formation, Foyer Notre Dame des Sans-Abri, Lyon
Alain **ETIENNE**, directeur, Parenthèse – Graine de Cognac, Saint-Marcel lès Valence
Muriel **GAUD**, conseillère emploi-formation, Parenthèse – Graine de Cognac, Saint-Marcel lès Valence
Philippe **GROGNET**, coordinateur pédagogique, les Ateliers d'AIME, Joyeuse
François-Xavier **LAPIERRE**, chargé d'insertion, La Remise, Grenoble
Claire **LONATI**, chargée d'insertion, La Remise, Grenoble
Audrey **RAGONDET**, chargée d'insertion, Foyer Notre Dame des Sans-Abri, Lyon
Sara **TAROUAT**, chargée d'insertion, Tremplin, Bourg-en-Bresse
Aurélié **GINOUX**, chargée d'insertion, Regain
Elodie **REY-ROCHE**, chargée d'insertion, Regain
Isabelle **ROUSSEAU**, animatrice EPIDA, Secours Catholique, Crolles
Alex-Thierry **YON**

Ont participé à une réflexion sur les difficultés d'accès au logement et les apports des maisons relais :

Un groupe de résidents de la maison de relais de la Traille, Vienne, Habitat et Humanisme :
Laurence **B**, Doris **E**, Dominique **F**, Yvette **G**, Arlette **V**

On remercie également :

Sylvie **VINCENT**, responsable de la Maison relais de la Traille, Habitat et Humanisme, Vienne
Jean-Christian **VIZZI**, coordinateur des maisons relais, Habitat et Humanisme Rhône

Partie

6

ENTRE INJONCTION ET TRANSFORMATION SOCIALE, QUAND LA PARTICIPATION INVESTIT DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE

Une partie du Dossier annuel 2011 a été consacrée à l'analyse de la participation inscrite dans les textes et les dispositifs qui organisent l'action sociale. Elle concernait un état des lieux de sa mise en œuvre en soulignant les insuffisances de son effectivité tant au niveau des personnes concernées que des élus et des professionnels impliqués.

Nos études de 2012 concernent deux champs :

- Le champ d'un dispositif réglementaire avec l'obligation de participation impulsée par la loi et devant être appliquée par les institutions, en l'occurrence le RSA, analysé à travers le fonctionnement de deux équipes pluridisciplinaires. Pour certains, cette obligation est critiquable. Pour d'autres, c'est une manière d'inciter et de diffuser des démarches participatives qui n'émergent que difficilement par elles-mêmes ou qui ont tendance à périr faute de soutien des institutions. Au-delà d'une observation sur les modalités de fonctionnement de la mise en œuvre de cette obligation légale, nous pouvons interroger son articulation avec une perspective de transformation sociale. En effet la prise en compte de la parole des personnes, la mise à jour des compétences des usagers, modifient le regard porté par les professionnels et renforce l'estime de soi des bénéficiaires du RSA. Les parcours d'insertion se débloquent parfois. Mais ces effets individuels, si importants soient-ils, ne risquent-ils pas de prendre le pas sur des objectifs plus ambitieux de l'ordre de l'amélioration des pratiques sociales et du fonctionnement des dispositifs et surtout d'une transformation des rapports sociaux par cette nouvelle dimension de la représentation des bénéficiaires du RSA ?
- A l'inverse d'un dispositif réglementaire, le questionnement sur la participation investit le champ de l'aide alimentaire sur lequel nous avons été sollicités : par l'Education Santé Loire d'une part pour une intervention dans le cadre des Etats généraux de l'aide alimentaire et de la précarité ; par la Coordination alimentaire sur Lyon d'autre part, qui a voulu travailler sur la question de la participation des bénéficiaires. Nous avons identifié différentes formes de participation au cours de l'enquête que nous avons menée. Notre questionnement a porté sur ce paradoxe d'une articulation entre la problématique de la participation et l'aide alimentaire. Rappelons-nous l'acte fondateur d'ATD Quart-Monde qui fut le refus de l'aide alimentaire par son fondateur, Joseph Wrésinsky dans le bidonville de Noisy-le-Grand où il partageait la vie des familles très pauvres.

C'est pourquoi nous avons sollicité Géraldine Vienot, coordinatrice du groupement des épiceries sociales en Rhône-Alpes pour interroger à partir de ce paradoxe, l'articulation possible entre l'aide alimentaire et une visée de transformation sociale, notamment à partir d'une transformation de notre perception, parlant d'accès à l'alimentation plutôt que d'aide alimentaire dans une approche globale et systémique des personnes concernées.

Telles sont les questions que soulève la participation quand elle investit des dispositifs d'aide, entre injonction et transformation sociale, entre assistance et citoyenneté.

LA PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Le RSA entre en vigueur le 1er juin 2009. Le texte de loi fait clairement état de la participation des allocataires. De manière assez ambitieuse, il la décline en deux niveaux. Un premier concerne les « équipes pluridisciplinaires » (EP), instance qui décide des réorientations vers le social ou le professionnel et de la réduction ou de la suspension du revenu de solidarité active. Dans cette instance, outre les professionnels, doivent être présents des représentants des bénéficiaires. Un second niveau concerne le fonctionnement du dispositif et la politique départementale d'insertion. Il est écrit que les bénéficiaires doivent contribuer à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques qui les concernent.

Pour évaluer l'effectivité et l'efficacité de la participation, le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale a lancé en 2011 une enquête nationale. Plus précisément, celle-ci porte sur la participation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires. Nous y avons contribué en enquêtant notamment dans deux équipes pluridisciplinaires : celle de Montélimar dans le département de la Drôme et celle de la Couronne Chambérienne en Savoie. Le texte ci-contre restitue les résultats de l'enquête menée sur ces deux territoires. Il se termine par des éléments de synthèse et des préconisations issues du guide de recommandations pour la participation des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active au dispositif, édité par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale.

1. LA DROME : L'ÉP DE MONTELMAR

L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION

Le département de la Drôme est découpé en cinq territoires. Globalement la participation est organisée sur ces territoires selon une même architecture. Point essentiel, elle repose sur des groupes de bénéficiaires. Ce qui n'est pas une nouveauté dans le département puisqu'auparavant, du temps du RMI, des groupes existaient déjà : ils avaient contribué à des forums ou bien encore à l'évaluation du Plan Départemental d'Insertion (PDI). Chaque groupe doit désormais désigner quatre représentants au sein de l'équipe pluridisciplinaire, deux titulaires et deux suppléants dont le mandat est de six mois, renouvelable une fois.

Dans l'ÉP de Montélimar, la plupart des membres ont été interviewés. A savoir deux représentants des bénéficiaires, un représentant du Conseil Général (également animateur de l'ÉP), un représentant de la Caf, un représentant de Pôle Emploi et un représentant de la Mission Locale.

→ Le choix des bénéficiaires

Lors du lancement de la démarche, des personnes orientées par des référents, issues de chantiers d'insertion ou d'un groupe déjà existant ont été sollicitées. En général, il s'agissait plutôt d'anciens bénéficiaires du RMI en accompagnement social. Désormais les représentants sont des volontaires issus d'un groupe de bénéficiaires du RSA. Les candidatures sont validées par l'adjoint d'insertion qui veille à ce que les personnes aient les qualités requises pour exercer leur fonction : une capacité à s'exprimer à l'oral, une connaissance suffisante du dispositif dans sa globalité au-delà de sa propre situation, une capacité à se positionner en représentant d'autres que soi....

→ Durée du mandat et renouvellement

Il est à noter que s'agissant du renouvellement des représentants, une rotation s'opère naturellement, du fait qu'ils trouvent du travail ou sortent du dispositif. En deux ans, il y a eu six représentants différents issus du groupe. Ce qui ne va pas sans poser problème puisqu'il faut à chaque fois former les nouveaux et tout réexpliquer. Mais ce problème peut aussi concerner les professionnels quand ils se font représenter par d'autres ou changent de poste.

→ Engagement/formation

Il est demandé aux représentants des bénéficiaires de signer le règlement de l'EP et une charte, tous deux élaborés au niveau départemental. Les premiers représentants des bénéficiaires ont eu droit à une formation institutionnelle sur le secret professionnel. C'est ensuite l'adjoint d'insertion qui a pris le relais et qui forme les nouveaux représentants.

→ Fonctionnement de l'EP

L'EP a pour fonction de faire des propositions concernant l'éventuelle réduction de l'allocation, sa suspension ou la réorientation de l'allocataire. Les situations dont les dossiers ont été préparés en amont par les techniciens, sont présentées de manière non anonyme (ce qui n'est pas toujours le cas selon les départements). Puis un temps est laissé pour débattre et réagir. Ensuite le bénéficiaire invité est reçu, quand il est là. Ce qui se produit rarement. Selon un membre de l'EP interrogé, « *sur 30 dossiers, on reçoit trois ou quatre personnes physiques* ». On peut avancer plusieurs hypothèses pour l'expliquer : des bénéficiaires n'ouvrent pas leur courrier par crainte de nouvelles aggravant leur situation ; difficultés de mobilité ; peur d'une l'instance décidant d'une éventuelle sanction. Enfin, après le départ de la personne concernée, les membres de l'EP prennent un nouveau temps pour échanger. Il faut ajouter que tout au long de l'EP, l'animatrice, c'est-à-dire l'adjoint d'insertion, dit veiller à la circulation de la parole et à l'écoute mutuelle des membres.

→ Les moyens à disposition des bénéficiaires

Concernant les moyens dévolus à la participation, le défraiement est prévu mais pas forcément utilisé dans la mesure où les représentants n'ont pas forcément de frais. La mobilité, par exemple, peut être organisée par l'adjoint d'insertion (système de covoiturage). De plus, une fois par mois le groupe se retrouve dans une salle du Conseil Général. A cette occasion l'animation est assurée par un professionnel de l'institution.

LE RESSENTI SUR LA PARTICIPATION

→ Trouver une place et se positionner en EP

Premier constat que l'on peut faire, **intégrer l'EP ne va pas de soi pour les représentants.** Selon un représentant du Conseil Général, « *en deux ans deux représentants des bénéficiaires n'ont pas du tout trouvé leur place* ». Au regard de sa situation, l'un d'eux ne supportait pas l'idée de suspendre ou de réduire l'allocation d'un autre bénéficiaire, même si par ailleurs il en comprenait les justifications. Il a tenu deux ou trois EP puis a demandé à interrompre son mandat.

Aujourd'hui, les deux représentants semblent avoir trouvé leur place en EP. Ils sont d'ailleurs assidus. A une exception près, il n'y a pas eu d'EP sans représentants des bénéficiaires. Les deux représentants disent avoir été bien accueillis. Ils sentent qu'ils peuvent s'exprimer librement et qu'il y a une certaine égalité entre les différents membres de l'EP. Ils n'ont l'impression d'être ni déconsidérés ni, à l'inverse, mis sur un piédestal parce qu'ils portent la parole des bénéficiaires. Un des deux représentants paraît particulièrement à l'aise. Il est

décrit comme faisant souvent des interventions opportunes et pertinentes. C'est d'autant plus notable qu'il n'est pas simple de trouver sa place du jour au lendemain et de s'exprimer au milieu de professionnels et de directeurs qui ont l'habitude de cet exercice et peuvent donc avoir tendance à nettement s'affirmer.

L'autre représentant constate cependant une difficulté : « *dans l'EP, j'essaie d'être neutre mais c'est difficile parce qu'on est dans la même situation. C'est pas évident comme positionnement* ». On voit ici qu'il n'est pas simple d'être représentant des bénéficiaires, membre de l'équipe pluridisciplinaire et soi-même bénéficiaire. Au moment d'échanger sur la situation d'un autre bénéficiaire, les différents rôles du représentant entrent en tension et il est difficile de rester neutre, à supposer que c'est cela qui doit être attendu des représentants des bénéficiaires. En outre, si le représentant peut pencher en faveur du bénéficiaire convoqué, il peut aussi aller en sens inverse. Ainsi, aux yeux de plusieurs professionnels interrogés, les représentants apparaissent comme plus durs que les autres membres de l'EP vis-à-vis des bénéficiaires. Le souci de se démarquer des bénéficiaires qui ne respectent pas les règles peut expliquer cette tendance à être plus exigeants et plus fermes.

➔ L'apport des représentants des bénéficiaires à l'EP

Il est légitime de se demander quel est l'apport des représentants des bénéficiaires lors de l'EP. A cette question, un membre de l'EP répond plutôt réservé et mitigé : « *ça fait pas de mal qu'ils soient présents. Mais il faut que leur présence soit pertinente* ». Un autre membre tient un discours plus positif : « *s'ils n'étaient pas là, on aurait tendance à aller plus vite, à rester dans notre fonctionnement de professionnels avec notre vocabulaire. Dans la décision, il n'y a pas trop de changement, ils vont plutôt dans le sens d'asseoir une décision. Dans la présentation de la situation, ils n'hésitent pas à poser des questions. Ils peuvent être directs !* ».

Selon ce témoignage, la présence de représentants des bénéficiaires favoriserait donc un meilleur traitement des situations, avec plus de précautions. En ce sens, **ils amènent des « petits plus » permettant d'enrichir l'EP**. Les principaux intéressés abondent dans cette direction. L'un d'eux précise : « *on peut amener quelque chose de plus. On a un autre point de vue, un autre vécu et c'est ça qui est intéressant pour l'EP. On peut mieux parler que d'autres des situations car on les a vécues* ». Plutôt que d'opposer ou de hiérarchiser les « regards » (professionnel/représentants des bénéficiaires), on peut penser que la force des EP devrait résider précisément dans le croisement des points de vue, leur confrontation, leur complémentarité et l'émergence d'une décision collective.

➔ L'apport de la participation pour les bénéficiaires

Pour les représentants des bénéficiaires, l'EP est un lieu important car il permet de **mieux comprendre le dispositif**. C'est ce qu'exprime l'un d'eux : « *maintenant le fonctionnement du système est plus clair parce qu'au début, c'était vague...* ». Il permet aussi d'**être en présence de décisionnaires**. **Ce qui s'avère être valorisant** *a contrario* du statut de bénéficiaire du RSA qui lui est plutôt stigmatisant.

La participation des bénéficiaires présente un autre intérêt. **Elle redonne du crédit à l'Institution**. En participant à l'EP, les représentants réalisent que les situations sont examinées avec soin et sérieux quand bien même il peut y avoir un nombre important de dossiers à traiter. Selon un des représentants : « *dans l'EP, il y a de la quiétude, du professionnalisme [...] c'est une commission pas un tribunal !* ». La participation permet donc de lever des *a priori* chez les représentants mais aussi dans le groupe où les constats sont relayés et sans doute au-delà. Les autres entretiens confirment le propos des représentants des bénéficiaires. L'EP apparaît comme un lieu où les situations sont examinées de manière bienveillante. Il n'y a pas de jugement. Ce sont les faits qui sont examinés. Par ailleurs, l'EP ne suspend pas pour suspendre. Quand elle le fait, c'est de manière argumentée. De plus, avant toute chose, les membres de l'EP cherchent à comprendre et à trouver des solutions pour faire avancer les situations. Ce qui satisfait les représentants des bénéficiaires mais aussi les

professionnels. L'un d'eux explique ainsi : « *on est dans du concret. C'est ça qui est important. On n'est pas dans du bavardage. C'est une instance utile et c'est une instance dans laquelle je trouve du plaisir à aller* ».

→ EP et groupes ressources ou collectifs d'usagers : une articulation à construire

Il convient de noter, d'après les représentants des bénéficiaires, que **les retours de l'EP au groupe sont limités** et se font plutôt de manière informelle. Il n'y a pas toujours un travail de reprise qui permettrait aux représentants de débriefer, de former le groupe et ainsi de soutenir un peu plus la participation. De fait, il se crée une sorte de déconnexion comme l'indique ce représentant des bénéficiaires : « *les EP, c'est à part, on en parle peu. C'est différent du groupe* ». Le caractère confidentiel de cette instance est-il un facteur limitant ces retours ? C'est une hypothèse qu'il ne faut sans doute pas écarter.

Pour les représentants des bénéficiaires, cette « déconnexion » se donne à voir autrement. Ils ont l'impression d'être quelque peu instrumentalisés par le Conseil Général. Pour schématiser, de leur point de vue, ce qui compte le plus pour l'institution c'est l'EP (l'obligation qu'il y ait des représentants) et non le groupe. Le premier représentant se questionne sur l'utilité du groupe. Il constate que celui-ci est en quelque sorte flottant : « *le groupe n'a pas d'idée précise et d'objectif durable. Je crois qu'il y a un groupe parce que c'est une obligation pour avoir des représentants* ». Un professionnel du Conseil Général reconnaît que « *les membres du groupe se sont beaucoup rencontrés et ont échangé. Cependant on est arrivé à une limite où il faut passer à l'action. Ils ont besoin d'objet concret pour montrer leur utilité* ». Le second représentant pense que l'EP est importante mais que le groupe l'est plus. Moins critique que le premier, il perçoit l'utilité du groupe et pense qu'il devrait être plus soutenu : « *on sent que des pros sont motivés et c'est motivant mais il y a un problème. On manque d'outils. On n'a pas de téléphone, d'espace, de voiture. On pourrait être plus nombreux dans le groupe. Il y a beaucoup de potentiel. Des gens voudraient participer mais ils ne peuvent pas, par exemple, pour des questions de mobilité. Il y a plus d'énergie qu'on croit [...] Faire avec nos moyens, c'est pas évident. Comment avancer ? On a des ambitions mais c'est pas facile* ».

→ Le groupe : les difficultés liées à la mobilisation

Pour finir, voyons les principales caractéristiques du groupe ressource. Il permet d'échanger sur l'expérience et les difficultés de chacun, de trouver des idées pour résoudre les problèmes rencontrés. Il doit également proposer des actions aux élus, au Conseil Général et aux autres structures locales. Jusqu'à présent, le groupe a pu intervenir une fois lors d'une Commission Locale Plénière (CLI). Le nombre de bénéficiaires présents dans le groupe fluctue car il peut comprendre entre cinq et douze personnes. Comme énoncé précédemment, cela ne suffit pas et **il paraît important d'étoffer le groupe**. On peut s'interroger sur les difficultés à mobiliser. Elles résultent sans doute de plusieurs facteurs : l'information des bénéficiaires, les problèmes des personnes et l'évolution de leur situation (accès à l'emploi et sortie du dispositif), le stigmate accolé à l'étiquette « bénéficiaire du RSA ». Pour reprendre le propos d'un des deux représentants, « *c'est difficile de mobiliser mais c'est normal car les gens ont leur dignité !* ». En d'autres termes, ils n'ont pas forcément envie d'endosser ce rôle, de se retrouver avec d'autres qui vont en faire autant et avec qui ils vont former un groupe. Face aux difficultés de mobilisation, il importe de noter **les « bonnes pratiques » du groupe**. Ainsi les membres du groupe ont-ils réalisé **une plaquette à l'intention des autres bénéficiaires** et **présentent régulièrement leur action lors d'informations collectives** ciblant les nouveaux entrants dans le dispositif.

2. LA SAVOIE : L'EP DE LA COURONNE CHAMBERIENNE

L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION

Le département de la Savoie comprend huit territoires. La participation des bénéficiaires du RSA a été construite en suivant une même logique. Sur chaque territoire, le département s'est appuyé sur des groupes de bénéficiaires existants ou a créé des groupes. Ce qui ne revient pas tout à fait au même. Dans le second cas de figure, tout est à construire. Dans le premier cas, le groupe a une certaine stabilité. Néanmoins, il peut courir le risque d'être instrumentalisé. Comme dans la Drôme, chaque groupe de bénéficiaires doit désigner quatre représentants, deux titulaires et deux suppléants, dont le mandat est de six mois, renouvelable une fois.

C'est l'EP de la Couronne Chambérienne qui a été étudiée. Nous avons interviewé une bonne partie des membres de l'EP, soit deux représentants des bénéficiaires, un représentant du PLIE, trois représentants du Conseil Général (un coordinateur, un référent et un élu). En complément, nous avons pu assister comme observateur au déroulement d'une EP (le 07/07/2011).

→ Le choix des bénéficiaires

Bien qu'une même logique prévale à l'organisation globale de la participation, il a été décidé que chaque territoire puisse expérimenter ses propres modalités de mobilisation. Afin d'impulser la participation des bénéficiaires du RSA dans la Couronne Chambérienne, les travailleurs sociaux ont sollicité directement les personnes suivies et accompagnées. Ils ont écarté les personnes qui ont de trop grandes difficultés pour qu'elles ne se retrouvent pas en tant que représentant dans des situations délicates dont les professionnels craignent qu'elles puissent les desservir. En outre, des partenaires ont été mobilisés et certains ont diffusé des tracts et des flyers informant les bénéficiaires de la démarche. Les représentants des bénéficiaires sont tous des volontaires issus du groupe. Ils bénéficient souvent d'un suivi social.

→ Durée du mandat et renouvellement

Selon plusieurs personnes interrogées, la **durée du mandat** (six mois renouvelable une fois) est **très courte**. Il faut du temps pour rentrer dans le rôle de représentant. En outre, que faire une fois le mandat terminé ? Pour reprendre un professionnel, « *on ne veut pas arrêter le mandat surtout si ça se passe bien. On risque de casser le lien. Quel effet cela va avoir ? Est-ce que cela ne va pas être contreproductif ?* ». S'il faut du temps pour assumer convenablement ce rôle de représentant, qui par ailleurs est source de satisfaction pour le bénéficiaire comme pour l'institution alors que les perspectives de sortie du dispositif semblent lointaines, la fin du mandat ne va pas toujours de soi.

→ Engagement/formation

L'importance du secret professionnel a été expliquée aux représentants des bénéficiaires qui ont d'ailleurs signé une charte de déontologie. La formation des représentants se déroule surtout au sein du groupe. Chaque nouvel entrant est accueilli individuellement et spécifiquement, et un professionnel du Conseil Général lui explique le dispositif. Il bénéficie en outre de l'expérience et des échanges qui ont lieu dans le groupe au fil des réunions.

→ Fonctionnement de l'EP

L'EP remplit des fonctions assez classiques dans la mesure où elle examine les réductions ou suspensions de l'allocation et les réorientations. Les bénéficiaires dont les dossiers sont examinés sont invités à venir s'expliquer devant l'EP. Les dossiers ont d'abord fait l'objet d'un travail de préparation en amont par l'équipe du Conseil Général. Lors de l'EP, les situations sont

présentées par les référents, de façon non anonyme. Ensuite un temps est laissé aux membres de l'EP pour questionner et débattre. C'est alors que les bénéficiaires qui ont répondu à l'invitation sont reçus et invités à s'exprimer. Enfin un temps de reprise peut avoir lieu, après que le bénéficiaire, dont la situation est examinée, est sorti.

→ Les moyens mis à disposition des bénéficiaires

Comme sur le reste du département, le défraiement des représentants est prévu. De plus, une fois par mois le groupe est animé par un professionnel du Conseil Général et se retrouve dans une salle mise à disposition par l'institution. Un compte rendu est réalisé systématiquement par le professionnel puis validé par le groupe lors de la réunion suivante.

LE RESSENTI SUR LA PARTICIPATION

→ Trouver une place et se positionner en EP

Les deux représentants actuels disent avoir trouvé une place en EP. Un premier représentant affirme : *« c'est vrai. On m'a laissé une place. Dès fois j'explique des choses et je sens qu'on m'écoute et qu'on fait attention à ce que je dis. Même M. M (l'élu) prend le temps d'écouter. On sent qu'il est intéressé et sensible. C'est important ! On voit bien qu'il n'est pas là pour nous censurer ou nous faire taire »*. Avant que les EP ne commencent, ce représentant des bénéficiaires craignait de ne pas y avoir de place. En définitive, les faits lui ont donné tort. Il apprécie le geste des professionnels. Il note tout particulièrement celui de l'élu. Un second représentant tient un discours similaire au premier : *« il faut le dire. J'ai été étonné. Je pensais qu'on n'allait pas avoir la parole. J'avais un peu peur. Et en fait je me suis planté. C'est l'inverse qui s'est passé. Je réalise aussi qu'ils (les autres membres de l'EP) ne sont pas loin du terrain. Ils ne prétendent pas avoir la science infuse. On est écouté. On parle d'égal à égal même avec l'élu ! Même s'il peut faire preuve de fermeté, il fait attention et prend en compte ce qu'on dit »*.

Pour un représentant des bénéficiaires, le sentiment d'être entendu se vérifie à travers un exemple concret : le « droit de retrait ». Comme les situations ne sont pas anonymes, il a demandé à sortir de l'EP provisoirement s'il y retrouve parmi les bénéficiaires convoqués des personnes connues. Pour lui cela répond à un double principe. Premièrement parce qu'il connaît déjà les personnes, son point de vue dans l'EP peut-être biaisé, positivement ou négativement. Deuxièmement, cela peut porter à conséquences. Qu'advient-il si une suspension est décidée ? Comment réagira le bénéficiaire concerné ? Pour le représentant des bénéficiaires, *« ici c'est un petit bourg. Il peut y avoir des répercussions pour moi. On sait où j'habite. Alors comme ça je suis protégé »*. Un mois après avoir été demandé, le droit de retrait était applicable et peu de temps après il a effectivement été utilisé.

Preuve de leur réflexivité, les deux représentants ont néanmoins mentionné **des difficultés**. Premièrement, il n'est pas évident d'être bénéficiaire et de devoir **se prononcer en tant que représentant des bénéficiaires sur la situation d'un autre**. C'est ce que résume bien ce représentant : *« ce n'est pas facile quand on se prend sa situation en vis-à-vis. Mais avec l'expérience on se blinde et ça passe mieux »*. Ici le temps joue en faveur des représentants des bénéficiaires. Et cela vaut aussi concernant **la prise de parole**, ainsi que le résume l'élu qui présidait l'EP : *« ce n'est pas facile pour eux. Il faut tendre la perche souvent. Mais il y a eu une évolution. Avant on les a vus très timides et après c'est devenu plus coulant. Au début ils ne prenaient pas du tout la parole. Maintenant ça va mieux et il y en a un que je sens à peu près à l'aise »*.

Comme le souligne ce dernier témoignage, l'observation réalisée de l'EP de la couronne Chambérienne atteste que **des « dispositions » ont été prises pour faciliter la parole** des représentants des bénéficiaires. **En début de séance, un temps est pris pour faire un « tour de table » et se présenter**. Ce qui est important car s'il y a une interconnaissance

entre les professionnels, il n'en va pas forcément de même entre les représentants des bénéficiaires et les professionnels. De plus, **une attention particulière est portée aux mots. Les sigles et les dispositifs sont explicités** par l'animateur de l'EP (coordinateur cohésion sociale). Ainsi que le dit un professionnel interrogé, « *on est repris quand on est trop jargonneux* ». Par ailleurs, l'animateur invite les représentants à s'exprimer en **jouant sur le « non verbal » et en regardant dans leur direction** mais aussi en **demandant plus largement à l'ensemble des membres de l'EP qui souhaite faire des commentaires.**

→ L'apport des représentants des bénéficiaires à l'EP

Dans l'EP, il s'agit d'exposer les situations, de les comprendre et de trouver des solutions. Ce qui est largement facilité par la diversité des acteurs. Dans cet ensemble, les représentants des bénéficiaires jouent **un rôle précis reconnu et apprécié de tous**. Selon un professionnel, « *c'est pas facile pour eux de répondre d'un point de vue technique. Par contre, ils amènent un peu plus d'humanité pour mieux comprendre les situations. Ils sont moins sur le technique que nous et du coup ça crée un équilibre* ». En résumé, les représentants apportent **un regard spécifique** que l'ancien président de l'EP exprime ainsi : « *avec eux on passe de l'autre côté de la barrière. Ça permet de réfléchir et de mieux comprendre. Une personne qui ne répond pas aux convocations, ce n'est pas juste quelqu'un qui s'en moque et qui se moque de nous, ça peut être quelqu'un qui est trop mal pour cela, quelqu'un qui n'a pas ouvert son courrier par crainte d'apprendre une mauvaise nouvelle. Et cette réalité on peut la sentir et l'approcher grâce aux représentants* ».

Ce regard spécifique a pour caractéristique de compléter celui des autres membres de l'EP. Pour reprendre des catégories énoncées, il ne porte pas sur le « technique » mais sur l'« humain ». En effet, de par leur vécu, les représentants sont particulièrement à même de comprendre et de faire comprendre les situations des autres bénéficiaires. De fait, pour une des personnes interrogées, il faut former les représentants sans pour autant en faire des professionnels. Ils doivent garder leur regard spécifique, sans quoi leur utilité s'en trouverait amoindrie.

Autre caractéristique du regard des représentants des bénéficiaires : il va généralement dans le sens des autres membres de l'EP. On pourrait penser dans une perspective critique que les représentants n'osent pas s'opposer ou pire n'ont pas vraiment d'avis. En réalité, d'une part, ils ont bien compris le positionnement attendu d'eux, et d'autre part, ils ont bien un avis. Seulement ils n'ont pas besoin de l'affirmer plus que cela car l'EP fonctionne bien. Pour tous les enquêtés, l'EP est un lieu juste qui dans un cadre législatif donné parvient à traiter équitablement et efficacement les situations des personnes. La suspension est activée en dernier recours. Ce qui compte surtout, c'est d'être utile et de proposer des pistes d'actions afin de débloquer les situations.

→ L'apport de la participation pour les bénéficiaires

La participation des bénéficiaires comporte plus d'un intérêt. En EP, elle permet de **mettre de côté le jargon professionnel** et impose **plus de précautions dans la présentation des situations**. Elle peut **contribuer aussi à une dynamique positive pour les professionnels. Selon l'un d'eux, les « l'EP, ça donne envie d'y aller³⁴¹ »**. Aux yeux des professionnels, la participation **permet de changer de regard et révèle les « compétences » des personnes** qui étaient connues théoriquement mais pas visibles ou activées, ainsi que l'atteste très clairement le témoignage suivant : « *la participation ça change du face à face dans le bureau où en gros on faisait le listing des déficits. En faisant le contrat, on voyait ce qui n'allait pas. Maintenant on voit ce dont ils sont capables. Même si ce n'est pas simple, ils sont là pendant les EP, ils interviennent et ils nous rappellent des choses essentielles* ».

³⁴¹ Ce propos fait écho à celui du représentant des bénéficiaires de Montélimar qui disait « *c'est une instance dans laquelle je trouve du plaisir à aller* ».

Pour les représentants des bénéficiaires eux-mêmes, la participation (EP et groupe) est nettement positive. Elle est qualifiée d'« énergisante ». Elle permet de **fréquenter d'autres personnes, d'avoir un rôle et une place, de reprendre petit à petit confiance en soi.** De ce point de vue, le parcours d'un des deux représentants est tout à fait intéressant. Après avoir perdu son emploi, il a vu son réseau relationnel décroître jusqu'à s'isoler et se replier chez lui. Pendant un temps, son téléphone ne sonnait presque plus, dit-il. Puis son assistante sociale lui a proposé d'intégrer le groupe. Après quelques hésitations, il a franchi le pas. Dans le groupe, il a fait des rencontres, pris conscience qu'il n'est pas le seul à avoir des difficultés. Il s'est investi et a souhaité devenir représentant des bénéficiaires. Il en tire le bilan suivant : « *prendre la parole en public, c'est une épreuve mais là j'ai retrouvé une aisance de parole, un peu comme avant [...] pour nous, la participation c'est une reconnaissance et une valorisation. J'ai l'impression que ça peut être une passerelle vers le monde du travail. On nous redonne de l'assurance* ». Il est significatif de noter que cette personne ne se vit plus seulement comme un « je » mais aussi comme un « nous », signe qu'elle se considère comme faisant partie d'un collectif. La participation n'a pas d'abord pour finalité l'insertion. Cet exemple montre qu'elle produit cependant des effets allant dans ce sens. Si bien sûr elle ne peut pas tout résoudre, elle ouvre petit à petit de nouvelles possibilités qui ont toute leur importance pour les personnes.

→ **Le groupe ressource : articulation avec l'EP et limites**

Le groupe est composé d'un noyau dur de six ou sept personnes. Pour résumer son activité, un représentant dit ainsi : « *on a un ordre du jour et on discute sur des thèmes qui nous intéressent. Ce qui est bien, c'est que c'est libre. On discute à bâtons rompus. On est écouté. On est aidé par un professionnel qui laisse parler* ». Du point de vue des personnes interrogées, le groupe est un élément important dans la représentation des bénéficiaires en EP : « *je ne vois pas bien comment on pourrait faire sinon. Je m'imagine pas être tiré au sort* ». Une autre ajoute : « *les groupes je vois ça presque comme une nécessité. Ça forme, ça permet de s'adapter. C'est une passerelle pour l'EP en fait* ». Il est à noter qu'en revenant de l'EP, un débriefing est fait systématiquement : « *avec le groupe, on reprend ce qui s'est dit dans l'EP. On parle des situations un peu typiques comme les gens qui sont dans le dispo depuis longtemps* ». Ou encore : « *on fait un retour dans le groupe, on donne des chiffres, on en parle globalement mais sans rentrer dans le particulier. C'est normal car c'est confidentiel* ». De fait, le retour réalisé renforce les représentants dans leur fonction et forme les autres membres du groupe. En résumé, **le groupe et l'EP paraissent bien connectés. Le groupe alimente les EP en représentants qui, à leur tour, font des retours au groupe, permettant de soutenir durablement la dynamique participative.**

Reste que le **groupe de bénéficiaires comprend des limites** qu'il convient d'énoncer. Tout d'abord, il arrive que **la « plainte » prenne le dessus** et soit difficile à vivre pour certains participants du groupe. Ensuite, plusieurs acteurs pensent qu'il faut véritablement **mobiliser plus et élargir le groupe**. Pour un des représentants des bénéficiaires, il s'agit là d'une préoccupation première. Enfin, il apparaît que **le groupe a fait part à l'institution de ses constats** qui sont **restés sans réponse**. D'après un représentant : « *on a besoin de résultats concrets. On est en attente. On fait remonter mais il faut que cela redescende* ». Les constats ont-ils été entendus ? Vont-ils être pris en compte ? Il y a sans doute un décalage entre la temporalité de l'institution qui se situe plutôt sur le moyen/long terme et celle du groupe qui est le temps présent. Quoiqu'il en soit, il semble important de répondre à ces interrogations pour éviter une démobilitation des bénéficiaires.

Eléments de synthèse

Nous avons vu à travers ces observations que la participation à une démarche collective est un facteur important pour que cette représentation fasse sens, que les représentants des bénéficiaires trouvent une véritable place au sein de l'EP et éclairent la compréhension des dossiers par leur apport. D'autres expériences montrent qu'en l'absence de groupes ressources, la prise de parole des représentants des bénéficiaires tend vers le témoignage personnel, n'apparaît pas comme une plus-value aux yeux des professionnels, et que leur participation risque de se réduire à de la figuration. En outre, l'existence d'un groupe ressource garantit aussi un espace de débriefing pour les représentants des bénéficiaires qui peuvent être confrontés à des décisions difficiles ou à des situations délicates à travers les dossiers traités en EP. Reprendre avec d'autres pairs leur positionnement, ce qui les interpelle, le sens de leurs interventions, ne semble pas accessoire pour que cette participation ne les mette pas en danger, ou ne les conduise pas à jouer inconsciemment un rôle à contre-emploi pour trouver leur place sans vraiment marquer leur différence.

Quoi qu'il en soit, l'existence de groupes ne résout pas en soi toutes les difficultés sans prendre quelques précautions. L'articulation entre l'EP et le groupe, les mouvements d'aller et retour semblent nécessaires à l'entretien de la mobilisation des uns et des autres. En outre l'institution y gagne en crédibilité en faisant connaître aux autres bénéficiaires par le biais de leurs représentants, le sérieux et la bienveillance des professionnels dans le traitement des dossiers. Si le groupe n'est pensé que comme vivier de représentants potentiels sans retour vers eux du « comment se joue cette représentation », il risque vite de se démobiliser. Adosser la représentation à un groupe de pairs qui légitime cette représentation et devant qui on en rend compte sans manquer à la confidentialité, apparaît comme un élément essentiel.

Une rencontre régionale des représentants des bénéficiaires dans les EP pourrait à cet égard constituer un levier pour permettre que les personnes concernées elles-mêmes puissent formuler collectivement des préconisations. Enfin, quand les démarches collectives sont impulsées, elles aspirent vite à aller plus loin. La Loi pose la participation au niveau de la définition, de la conduite et de l'évaluation du dispositif, sans préciser dans quelles instances cela doit se jouer au niveau des départements, concernant les politiques d'insertion par exemple. Les groupes peuvent précisément jouer un rôle dans cette perspective, et contribuer à une articulation entre ces deux niveaux de participation.

EXTRAIT DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS**LA PARTICIPATION DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE AU DISPOSITIF
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE****LA LISTE DES RECOMMANDATIONS****Axe 1 - Porter à tous les niveaux de pilotage l'engagement du Département dans la démarche participative**

Recommandation n°1 : Affirmer, par un portage politique fort, le principe de l'engagement du Département en faveur de la démarche participative des personnes bénéficiaires RSA.

Recommandation n°2 : Intégrer la démarche participative dans l'organisation du dispositif RSA.

Recommandation n°3 : Identifier, au delà des équipes pluridisciplinaires, des espaces de concertation pour développer la participation.

Recommandation n°4 : Affecter les moyens nécessaires à l'organisation de la participation.

Axe 2 - Mettre en place la représentativité des personnes bénéficiaires du RSA

Recommandation n°5 : Définir le rôle de chacune des parties prenantes dans les instances.

Recommandation n°6 : Assurer la mobilisation et l'information de toutes les personnes bénéficiaires.

Recommandation n°7 : Définir les thématiques sur lesquelles associer les personnes bénéficiaires.

Recommandation n°8 : Associer les personnes bénéficiaires à l'élaboration et à la diffusion des outils de communication pour les rendre plus accessibles et mieux adaptés.

Recommandation n°9 : Choisir un mode de désignation approprié.

Axe 3 - Intégrer la dimension participative dans les pratiques professionnelles

Recommandation n°10 : Accompagner le changement de pratiques professionnelles pour se mettre au service du dispositif participatif.

Recommandation n°11 : Donner les moyens aux professionnels d'acquérir de nouvelles pratiques et compétences.

Axe 4 - Se doter des moyens nécessaires pour garantir la participation

Recommandation n°12 : Généraliser les « groupes ressources » de personnes bénéficiaires du RSA sous la forme de « collectifs d'usagers ».

Recommandation n°13 : Mettre en œuvre une animation de qualité des « groupes ressources ».

Recommandation n°14 : Organiser l'information-formation des parties prenantes.

Axe 5 - Engager la participation dans la durée

Recommandation n°15 : Ouvrir des espaces d'information pour les personnes bénéficiaires qui s'intéressent à la démarche participative.

Recommandation n°16 : Prendre en charge les frais occasionnés par la participation.

Recommandation n°17 : Envisager une indemnisation des bénéficiaires.

Recommandation n°18 : S'appuyer sur des professionnels expérimentés pour réussir la participation.

Recommandation n°19 : Déterminer la durée du mandat des personnes bénéficiaires du RSA.

Axe 6 - Inscrire le dispositif participatif dans le pilotage du RSA et son évolution

Recommandation n°20 : Mettre les personnes bénéficiaires au cœur du processus d'évaluation et de pilotage.

Recommandation n°21 : Mesurer et valoriser les effets de participation.

Recommandation n°22 : Mettre en place un dispositif de reconnaissance des acquis liés à la participation.

QUELLES PARTICIPATIONS POSSIBLES DES BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Le chapitre consacré à l'évolution de l'aide alimentaire dans la deuxième partie de ce dossier fait état d'une **hausse constante de la demande** et d'une évolution des **profils des bénéficiaires**, avec une proportion grandissante de familles monoparentales, travailleurs pauvres et personnes retraitées.

L'apparition de ces nouveaux profils entraîne une évolution des systèmes de distribution. Ainsi certaines structures semblent-elles unanimes pour « privilégier la qualité plutôt que la quantité », et replacer les personnes dans des rôles de « consommateurs » plutôt que de « bénéficiaires »³⁴². Ils seraient alors des consommateurs « comme les autres », à qui, du fait de leurs difficultés financières, on donnerait « simplement » l'opportunité de s'approvisionner à moindre coût.

Toutefois, permettre aux personnes de s'envisager elles-mêmes de cette manière dans un univers aussi dérangeant que celui de l'assistance n'est pas une mince affaire.

En effet quelle que soit l'utilité reconnue de l'aide alimentaire, elle peut ressembler à un piège dans lequel se retrouvent prises les personnes concernées, tant il apparaît comme une évidence qu'apporter une aide alimentaire à quelqu'un qui a des déficits structurels de budget n'est qu'une « soupe » éphémère qui ne résout pas le problème de fond. Ainsi à la question « Est-ce que vous pensez que l'aide alimentaire répond à vos besoins actuels ? », une jeune femme répond : « *Non, mais c'est ce que j'ai. J'avais demandé une aide au logement surtout mais pour l'instant je n'ai pas de réponse.* ».

On comprend ainsi combien certaines personnes peuvent se sentir incomprises face à certaines logiques institutionnelles de soutiens financiers. Ainsi, une bénéficiaire d'une épicerie sociale dit-elle : « *ça me met hors de moi quand j'entends « Ne payez pas vos factures parce qu'on ne peut pas vous aider sur l'alimentaire. Mangez, et amenez nous vos factures ». On m'oblige à être dans l'assistanat pour pouvoir être aidée, parce que si je paye mes factures je n'aurai rien. Moi je paye mes factures, et je n'ai plus rien à bouffer, parce que j'ai été élevée comme ça.* ».

Ainsi, des personnes se retrouvent-elles bénéficiaires d'un système qu'elles subissent comme le seul « moyen d'agir sur leur situation de précarité ». Dans ce contexte, l'encouragement à la participation peut s'avérer délicat.

Pourtant, l'importance de la participation dans les dispositifs d'aide sociale actuels trouve un sens particulier si l'on considère que le positionnement de la société envers l'assistance a beaucoup changé ces dernières décennies. Auparavant bénéficiaire des aides sociales faisait figure d'exception, et apparaissait comme une chance pour ceux qui y avaient accès, en même temps que cela générait une certaine honte. Maintenant, dans un contexte économique particulièrement tendu et oppressant, l'assistance est à la fois de plus en plus inévitable et souvent vécue comme un dû. Et la participation est aussi un moyen de sortir de ce cercle vicieux : remettre l'assistance à sa juste place, et redonner aux personnes en précarité du pouvoir d'agir pour se positionner en tant qu'acteurs dans ce système.

Pour autant, la réalité n'est pas si simple comme en témoigne l'un de ceux qui nous ont sollicités : « *Nous sommes contraints par les engagements que nous avons pris, de développer des actions dans la logique de la promotion de la santé, et s'il y a bien une valeur qui est au cœur de la promotion de la santé, c'est celle qui met en place les conditions de la participation des publics [...] Cette participation des publics, on en parle souvent, on fait tout pour qu'elle s'organise, mais ce n'est pas toujours facile*³⁴³ ».

³⁴² Cf. la contribution Géraldine Vienot (GESRA) à la fin de cette partie

³⁴³ Mohammed Boussouar, Directeur Education Santé Loire, lors des Etats généraux de l'aide alimentaire dans la Loire, Juin 2012

Nous avons donc observé les tentatives de participations développées dans les structures d'aide alimentaire, en essayant de voir si elles permettent aux bénéficiaires de s'investir dans la mise en place de l'aide qu'ils reçoivent, et par ricochet dans l'évolution de leur situation personnelle.

L'ensemble de ces observations nous a conduits à identifier six formes de participation au sens large. Pour chaque forme, nous nous sommes intéressés particulièrement aux obstacles ou au contraire aux éléments facilitateurs de cette participation, au caractère durable ou non de ces participations et aux apports qu'elles représentent pour les personnes concernées.

Ils participent...

1. A la logistique de distribution des produits alimentaires

Les formes d'approvisionnement des lieux de distribution sont souvent les mêmes : les produits de la Banque alimentaire, la récupération des denrées périssables à plus ou moins court terme auprès des chaînes de grande distribution qui adhèrent à la démarche, les collectes alimentaires...

Sur le plan logistique, ces divers modes d'approvisionnement nécessitent une **organisation colossale**, réalisée en grande partie par des **bénévoles** . Certains **bénéficiaires** souhaitent aussi participer à ce travail, quand c'est possible. Cela représente souvent pour eux une **manière de donner en contrepartie de ce qu'ils reçoivent** . Dans ce sens, nous avons rencontré des bénéficiaires qui accompagnaient des bénévoles à la Banque alimentaire, d'autres qui participaient à la mise en rayon des produits ou encore au nettoyage du local.

Les moyens de s'investir sont nombreux et ne doivent pas nécessairement correspondre à ce que les stéréotypes définissent comme les sources classiques d'épanouissement, mais simplement être **l'expression d'une compétence** , quelle qu'elle soit. A ce sujet, Sophie Robert, Directrice de la *Passerelle d'Eau de Robec* , s'exprime ainsi : « *Les façons de participer peuvent être très différentes. Il y a des personnes par exemple qui sont les reines du ménage. Nous parfois ça nous gêne, on préférerait qu'elles se mettent autour d'une table, qu'elles fassent d'autres choses, mais elles nous disent « Non moi j'adore ça ». En fait on a des a priori mais pour elles c'est très valorisant de faire le ménage. Le fait de s'impliquer dans l'association sur des choses qui peuvent paraître très futiles [...] d'un seul coup, la personne, on lui donne un espace, où elle peut s'exprimer, montrer son savoir-faire »* .

Aussi, il y a un temps dans l'année particulièrement important pour tous : **le jour de collecte alimentaire** . C'est le moment non seulement de participer à la collecte de produits en grandes quantités mais aussi de leur permettre de tisser du lien avec les bénévoles de la structure. Une manière entre autres, d'être plus que de simples « bénéficiaires ».

En résumé, peu importe le contenu de l'investissement, l'essentiel est de montrer aux personnes qu'elles sont en capacités de s'investir. C'est ce déclic qui compte le plus, comme en témoigne Sophie Robert : « *Comme je dis toujours, l'humain n'a pas la valeur de son compte en banque. Ce sont deux choses qui n'ont rien à voir. Ce n'est pas parce qu'à un moment dans votre vie vous avez des difficultés, que vous n'avez aucun savoir-faire »* .

2. A des ateliers socioculturels et/ou de sensibilisation

De plus en plus de lieux d'accueil, dans le champ de l'aide alimentaire mais pas seulement, proposent des **ateliers aux finalités diverses** (de loisirs, informatifs, de sensibilisation...). En ce qui concerne l'alimentation, il s'agit souvent de permettre à des personnes dont les moyens financiers sont limités d'apprendre à varier leur alimentation en cuisinant des produits sains à moindre coût.

Participer à ce genre d'ateliers présente des bénéfices non négligeables pour les personnes concernées. En effet, au-delà de ce qu'ils apprennent pendant ces ateliers, ils apprécient avant tout le fait d'être moins considérés comme « **un bénéficiaire parmi les autres** » mais davantage comme des **personnes avec des ressources, en capacité d'apprendre et de faire évoluer leurs modes de consommation**. De plus quand par exemple ils participent à des cours de cuisine, cela permet de s'inscrire plus largement dans l'évolution de la société vers une cuisine plus saine.

A ce sujet, une bénéficiaire congolaise rencontrée dans une épicerie sociale dit : « *En arrivant ici j'ai eu l'impression de partir de zéro. Je ne savais rien, enfin rien des habitudes que vous avez-vous, ici, en France. J'ai appris à préparer des plats simples, équilibrés, avec vos produits. Et surtout à ne pas trop dépenser. Maintenant je peux me débrouiller seule* ».

Au-delà des ateliers sur le thème de l'alimentation, des ateliers culturels peuvent également être proposés. Ils permettent aux personnes d'accéder à diverses formes de culture (cinéma, théâtre, littérature...) qui leur étaient étrangères, faute de moyens souvent, ou de simple opportunité d'ouverture d'esprit. Ces ateliers culturels sont très appréciés, comme le confirme une bénéficiaire d'épicerie sociale dans le Rhône : « *Il y a une proposition culturelle qui est appréciable. Et quand on est dans une période sombre, repliée du monde, c'est bien. Moi j'étais dans le milieu artistique, mais depuis que je ne travaille plus je n'ai plus les moyens d'aller à des spectacles. Grâce à l'épicerie, ça me permet de garder un pied dedans, malgré tout* ».

Certaines structures laissent les bénéficiaires **décider du contenu des ateliers qui sont mis en place**. Parfois, ce sont les **bénéficiaires eux-mêmes qui animent l'atelier**. Là, les compétences des personnes sont mises en avant au maximum afin de les revaloriser.

3. A la production des aliments destinés à leur propre consommation

La participation à la production des aliments est une troisième modalité de participation différente du niveau logistique. Dans ce registre, **l'exemple des jardins collectifs** est très intéressant. Les jardins collectifs sont des parcelles de terrain mises à disposition par des associations au profit de personnes en situation de précarité pour leur permettre de consommer des aliments sains à moindre coût.

Là, les bénéficiaires sont à la fois responsables d'une parcelle qu'ils gèrent individuellement ou collectivement (en prenant toutes les décisions qui en découlent : choix des semences, horaires, emplacement, etc.) et consomment le fruit de leur travail.

Si les bénéfices de cette forme d'aide sont variés pour les bénéficiaires, le premier intérêt semble être **la dimension collective, le partage** : « *La motivation première est que ça me sort de mon contexte et de mes problèmes. Ça fait du bien de voir des gens plutôt que de rester enfermée ou repliée sur soi-même, c'est pour ça aussi que l'aspect collectif est important*³⁴⁴ ».

Ensuite, il y a **la fierté d'être acteur dans la production des aliments** : « *J'aime la nature : jardiner et voir pousser ses légumes alors que l'on a semé des petites graines pour voir l'évolution, c'est quelque chose d'assez fantastique...*³⁴⁵ ».

³⁴⁴ Livret « Cultures de jardins » réalisé par le Secours Catholique, délégation du Rhône, Mr Philippe de Dinechin et Robert Antoina, Juillet/Août 2010.

³⁴⁵ Idem

Enfin, les personnes disent apprécier **l'accès à des produits de qualité**, certaines ont même transformé leurs habitudes de consommation : « *Depuis que j'ai découvert les produits du jardin, je ne peux plus acheter en grande surface. Je ne supporte plus les tomates de commerce, ça n'a pas du tout le même goût. Le goût du terroir ça fait vraiment une différence!*³⁴⁶ »

Ainsi, les personnes investies dans les jardins collectifs améliorent leurs modes de consommation tout en faisant attention à leur budget, et ce grâce à leur propre action.

4. En s'exprimant sur le dispositif/leurs besoins/leurs attentes

Les entretiens réalisés avec des bénéficiaires leur ont permis de s'exprimer sur différents points : leur **satisfaction globale par rapport à l'aide**, plus précisément par rapport aux **produits**, l'apport de l'aide au-delà de l'aspect alimentaire, la manière dont ils ont vécu le **démarche d'aller demander de l'aide**, leur **avis sur le mode de distribution** (du distributif au participatif)... Aussi, certains se sont-ils exprimés sur leur perception ou non d'opportunités de participation dans les lieux qu'ils fréquentent, sur leur facilité ou non à s'en saisir et sur les apports que cela représente pour eux.

L'étonnement de certains d'entre eux du simple fait d'être sollicités, montre combien cette démarche est nouvelle pour eux. Ainsi quelqu'un qui se pose la question pour la première fois, trouve-t-il rapidement un intérêt à ce que son avis soit sollicité, et s'exprime ainsi : « *Dire comment on voudrait participer, c'est déjà participer non ?* ». Cette nouveauté explique en partie les difficultés que les personnes enquêtées ont pu rencontrer pour s'exprimer sur la manière dont ils souhaiteraient s'investir dans la structure. Toutefois, s'ils reconnaissent ne pas avoir d'idées très claires sur la question, souvent du fait des contraintes liées à des problèmes plus urgents, ils évoquent malgré tout l'importance de « possibilités de participer », de n'importe quelle manière, comme un facteur de revalorisation personnelle.

A l'inverse, on observe un sentiment global de dévalorisation lorsqu'aucune participation n'est permise, ce qui pèse sur leur moral : « *Même si les gens sont gentils, on prend son sac, on fait le tour et c'est terminé. C'est un peu l'usine quand même, l'usine de la pauvreté. C'est vraiment de l'assistanat. Et c'est mauvais. Moi je suis pour un système qui pousse à l'autonomie des gens* ».

Pour les personnes ayant déjà un certain avis sur la structure, et plus globalement du recul sur leur situation, il semble plus aisé de s'exprimer sur son fonctionnement. A ce sujet, leurs remarques portent en priorité sur l'importance du geste de payer leurs produits, de qualité par ailleurs, de pouvoir les choisir, cela dans un lieu d'accueil convivial et chaleureux.

Ces informations sont précieuses car elles permettent de **comprendre davantage les attentes des personnes**. La manière de collecter la parole des bénéficiaires peut être l'un des enjeux pour amener la participation dans les lieux d'accueil. Mais quel est le moyen le plus efficace pour le faire ?

A priori, des formes d'expression trop cadrées comme des conseils consultatifs ne sont pas forcément les plus adaptées pour permettre de connaître au mieux le ressenti des bénéficiaires. D'une part, ce genre d'instance n'est pas systématiquement mis en place dans les diverses activités en lien avec les bénéficiaires ; d'autre part, quand bien même elles existent, leur accès n'est pas forcément facilité pour les personnes qu'elles visent. Celles-ci n'ont pas toujours la motivation nécessaire, la conviction que leur réflexion peut compter, ou ne serait-ce que la capacité de se projeter suffisamment pour envisager les retombées positives de leur participation. Aussi, peut-on se demander quel usage est fait de ces instances, et si elles inspirent concrètement les pratiques.

³⁴⁶ Idem

Les enquêtes de satisfaction sont le mode le plus souvent utilisé pour connaître l'avis des personnes sur le suivi qu'elles reçoivent, mais on observe une certaine lassitude vis-à-vis de cette méthode, trop ou mal employée. Elles disent souvent finalement préférer le dialogue direct, qu'elles entretiennent souvent avec des bénévoles, notamment permis par les activités collectives (comme les ateliers ou les jardins collectifs) qui leur permettent de se livrer davantage, de manière plus détendue, et peut-être du coup plus personnelle.



Si différentes méthodes sont donc disponibles pour récolter la parole des bénéficiaires, apportant des éléments d'analyse des pratiques pertinents, encore faut-il qu'ils soient effectivement mis en place. Ce qui compte dans le fond, comme dans beaucoup de domaines où la participation est en question, c'est la **manière dont ces informations seront écoutées, reçues, et effectivement prises en compte pour faire évoluer les pratiques et les approches**. Si ce n'est pas le cas, la simple consultation est alors factice, et contribue à décourager la participation.

« Lorsque les personnes s'expriment c'est une forme de participation, encore faudrait-il en tirer des choses pour modifier les structures des associations. Moi je rêve d'un jour où les politiques publiques locales seraient influencées profondément par la vie au quotidien des gens qui formaliseraient leur demande, à partir des réalités de leur vie ».

Une participante à la journée des Etats Généraux de l'aide alimentaire dans la Loire, juin 2012

5. En agissant sur leur situation globale : le cas des épiceries sociales et solidaires et la notion de « projet de vie »

Une des finalités des épiceries sociales et solidaires est de rendre les bénéficiaires acteurs de l'aide qu'ils reçoivent et ce à deux niveaux principalement.

Sur le **plan économique** d'une part : les personnes arrivent à l'épicerie avec la nécessité de réaliser des **économies au niveau de leur alimentation** afin de rembourser des dettes contractées par ailleurs ou de financer des dépenses à venir. *« Il faut aider les gens à se responsabiliser sur leurs budgets. Sinon c'est comme dans le Tiers Monde, on donne une goutte d'eau dans l'océan. On perd de vue sa propre situation si on ne la prend jamais en main ».*

Sur le **plan social** d'autre part, **car la condition à l'entrée dans l'épicerie** est souvent la **définition d'un projet**, c'est-à-dire qu'au-delà de la simple économie recherchée, les personnes sont invitées à réfléchir à un « objectif » qu'elles souhaitent atteindre. Cet objectif peut être varié et vise globalement une amélioration des conditions de vie de la personne, et/ou plus largement de sa famille (changement de logement, financement d'une formation, d'un permis de conduire...).

Le fonctionnement entier des épiceries a été pensé dans ce sens. Ainsi, lorsqu'une personne vient faire ses courses, elle ne se contente pas de remplir son caddy et de profiter d'une note allégée mais elle veille à ce que les économies réalisées lui permettent d'atteindre son objectif. La sécurité alimentaire de base et le projet s'articulent dans une dynamique de promotion de la personne qui est accompagnée dans ce sens. Cet accompagnement nécessite la présence de professionnels pour soutenir les personnes dans leur démarche. Il s'agit le plus souvent de conseillères en éducation sociale et familiale (CESF), qui travaillent directement dans les structures ou viennent d'autres structures desquelles elles sont détachées occasionnellement.

Les personnes interrogées se sentent pour la plupart investies d'une mission, qui représente pour certains une réelle forme de participation, dimension absente des lieux où ils recevaient des bons ou colis alimentaires. Il y a là pour les bénéficiaires une différence majeure qui distingue par exemple les épiceries sociales des autres systèmes. Ce sentiment d'engagement dans la structure découle notamment d'une sorte de « contrat » (symbolique ou réel) signé entre la structure et l'intéressé : la structure met à disposition des produits à moindres coûts tandis que le bénéficiaire s'engage à user à bon escient des économies faites grâce à elle. Mais dans ces conditions il faut mesurer le risque de projection sur la personne d'un modèle d'insertion réussie porté par la structure. Il n'est pas si simple dans cette relation « contractuelle » de laisser émerger le projet réellement porté par la personne concernée, en assumant le risque d'être décalé par rapport à l'image dominante de ce que doit être un projet « convenable ».

Outre que le contrat comporte une dimension de « contrôle social » qui répond à la suspicion de mésusage des économies réalisées si ce « garde-fou » n'existait pas, cette dimension est renforcée par le sentiment exprimé par certains acteurs que cette relation d'échange mutuel permet également d'éviter les comportements parfois agressifs de certains bénéficiaires qui réclament l'aide alimentaire comme un dû et non un service, constat fait à plusieurs reprises lorsqu'il s'agissait de colis alimentaires délivrés sans contrepartie : « *Ça motive les gens à s'en sortir. Tu peux pas rester indéfiniment dans la misère. Mais pour ça il faut qu'on nous aide. Moi je suis du genre à vouloir me sortir rapidement de mes dettes* ». Cependant cette dimension contractuelle ne doit pas occulter la dimension du lien social que permettent ces lieux qui est aussi une forme de participation préalable à toutes les autres.

A l'épicerie sociale et solidaire « La Passerelle d'Eau de Robec », par exemple, si la **notion de projet de vie est centrale**, son importance dépasse largement les économies faites par les adhérents et la dimension du lien social se révèle aussi d'une importance capitale.

LA PASSERELLE D'EAU DE ROBEC :

Un dispositif centré sur le lien social et la notion de projet de vie

La Passerelle d'Eau de Robec est une association qui a pour objectif de promouvoir une alimentation saine pour des personnes en difficultés financières en créant un lien social. Elle gère une épicerie sociale et solidaire qui propose à ses *adhérents bénéficiaires* (sous condition de ressources et habitant le 1^{er} ou le 4^{ème} arrondissement de Lyon) des produits de qualité et diverses activités en lien.

Réaliser des économies, oui...et après ?

Pour Sophie, directrice de « la Passerelle d'Eau de Robec », le seul objectif de réaliser des économies, bien que nécessaire, est loin d'être une finalité, car il ne règle qu'une partie du problème de fond, et de manière éphémère par ailleurs. Au contraire, le challenge se situe dans le fait de réussir à **replacer les gens dans une dynamique de projet** : « *Il y a plein d'associations qui font de l'accompagnement sur les budgets : nous on ne veut pas être dans ce fonctionnement là. Après je comprends qu'il faut qu'ils règlent ce genre de problématique, mais il y a tellement d'autres choses à faire. On a essayé ce fonctionnement il y a 10 ans : les personnes avaient 3 mois pour redresser leur situation, mais ils ne s'en sortaient pas. Alors on a arrêté. Maintenant on a constaté qu'en moyenne les gens arrivaient à s'en sortir en 2/3 ans. Pas avant* ».

.../...

.../...

L'aide alimentaire : un prétexte au lien social générateur de revalorisations personnelles

« Je trouve qu'il y a plein d'autres choses à faire que répondre à l'aide alimentaire. Parce que les personnes finalement elles viennent chercher quoi dans une association comme la nôtre ? L'alimentaire pour les gens c'est un prétexte, bien sûr ça les aide, mais c'est pas l'essentiel. Ce qu'elles veulent, c'est du lien social ».

Cette **notion de projet qui** peut être **difficile à intégrer** doit être avant tout choisie et présentée non pas comme une obligation mais comme un « pas en avant » : « Pour les personnes âgées, le mot « projet de vie » est très difficile à recevoir. Ils nous demandent comment penser projet de vie à leur âge [...] en fait pour tous c'est difficile : pendant l'entretien, on passe 45 minutes à discuter, et quand je leur propose de parler du projet de vie, ça devient une montagne à surmonter, alors que pour moi ils sont tout trouvés leurs projets de vie [...] on les amène à réaliser un projet de vie, mais ce n'est pas pour les obliger à réaliser quelque chose. Pour nous c'est une manière de les faire regarder devant, de se projeter ».

Responsabiliser les gens avant la sortie du dispositif

Y-a-t-il des moyens de préparer les personnes à la sortie du dispositif ? Oui. Pour cela, l'association ferme un mois de l'année, et pas seulement pour des questions structurelles. « Parce qu'à un moment les gens il faut qu'ils remettent le nez dehors et qu'ils aillent voir ce qu'il s'y passe ».

Aussi, est mis en place un système d'étiquettes où il y a le PMM (prix moyen de marché). Même si à gérer au niveau logistique c'est très compliqué, « il faut qu'ils gardent à l'esprit le coût des produits ». Malgré tout, cela ne garantit pas un retour évident à la réalité : « Moi ce qui m'inquiète c'est quand je les vois rentrer dans une appréhension du fait de sortir. Quand je vois ça, je me dis qu'ils sont déjà dans une forme de dépendance ».

C'est en cela que les diverses initiatives participatives peuvent permettre aux gens de retrouver un minimum de confiance en eux pour affronter les difficultés seuls. Certains qui y parviennent ressentent le besoin de rester en contact avec l'association. Ils peuvent alors faire le choix de passer d'adhérent bénéficiaire à adhérent solidaire : « Quand les personnes passent d'adhérent bénéficiaire à adhérent solidaire, ça les dérange. Et on se rend compte que ce n'est pas pour le fait de ne plus avoir accès aux produits, mais parce qu'ils craignent de ne plus avoir ce lien avec nous ».

Preuve encore de l'aspect capital du lien social pour les personnes en précarité...

Un dispositif à l'écoute des bénéficiaires qui a su faire ses preuves

L'association a de bonnes raisons de croire en la réussite de son dispositif qui a su évoluer depuis 10 ans pour être le plus cohérent possible avec les attentes des personnes rencontrées : « En 2011, on a quand même 100 dossiers qui sont sortis du dispositif. Alors on se dit que oui ça marche. Même si toutes les sorties ne sont pas positives, parce qu'ici on a des personnes âgées, des personnes avec des pathologies lourdes ».

L'enjeu réside alors dans la capacité à répondre aux attentes des personnes, constatées et formulées par elles, et non par ce que les politiques publiques jugent prioritaire : « On est dans la culture du chiffre. Le quantitatif est bon à un moment donné pour avoir une image d'une situation. Mais le qualitatif est tellement plus parlant : Est-ce que ton outil porte réellement ses fruits ? Est-ce qu'il répond aux besoins des personnes ? C'est ça qui est important ».

**Contact : Sophie ROBERT,
Directrice de l'épicerie sociale et solidaire « la Passerelle d'Eau de Robec »**

6. En prenant part aux instances décisionnelles de la structure

Cette sixième forme de participation ne concerne qu'une minorité de personnes. En effet, parmi les 40 bénéficiaires rencontrés, seule l'une d'entre elles est parvenue à l'expérimenter. Il s'agit d'une bénéficiaire d'une épicerie sociale, qui, en 8 ans passés dans la structure, aura connu un **parcours** de promotion personnelle en occupant diverses places, de celle de bénéficiaire (l'association parle plutôt d'« adhérent ») à celle de salariée de la structure.

A 53 ans, cette femme est célibataire et mère de 3 enfants. Elle est arrivée dans la structure en tant **qu'adhérente** il y a 8 ans de cela, après avoir vu l'entreprise familiale s'écrouler. C'est donc fortement affaiblie par cet événement qu'elle découvre l'association. Elle se souvient y avoir trouvé une bonne ambiance, précieuse à cette époque là, ce qui l'a amenée à **s'investir comme bénévole** pour l'épicerie.

Puis, se sentant appartenir à un groupe, et plus largement à la structure entière, elle a **souhaité pouvoir s'exprimer sur son fonctionnement global**, ce pourquoi elle est devenue par la suite **administratrice** de l'association. Cette évolution a largement été facilitée par la structure qui, depuis sa création, encourage les personnes qu'elle soutient à s'investir dans son fonctionnement. Cela ne s'est pas fait en un jour, ça n'a pas toujours été évident, notamment parce que parfois les idées à faire remonter font l'objet de débats difficiles à porter, surtout pour des personnes présentant des fragilités. Mais l'expérience s'avère très bénéfique pour elle. Elle a eu le sentiment de participer à l'évolution de l'épicerie, elle s'est sentie écoutée, et a remarqué que ses idées étaient réellement prises en compte.

Petit à petit, sa situation a évolué et elle s'est inscrite dans une **démarche de réinsertion vers l'emploi**. Comme la structure permet d'accompagner des personnes dans ce sens et qu'elle a su démontrer sa motivation, elle a finalement obtenu un CDD de 6 mois en tant qu'agent d'accueil polyvalent³⁴⁷. Si l'insertion professionnelle n'est pas une forme de participation, elle apparaît ici comme un effet de son investissement dans la structure.

Aujourd'hui, elle prend du recul par rapport à ce parcours et dit apprécier énormément la **revalorisation que lui ont permise ces différentes places dans l'association**, que ce soit en tant que bénévole, administratrice ou salariée. Ce **retour à l'emploi** a été facilité par l'ensemble des interactions entre les divers adhérents de l'épicerie, tantôt bénéficiaires ou solidaires, qui lui ont donné avant tout les moyens de **retrouver un minimum d'estime et de confiance pour se projeter à nouveau dans le monde du travail**, dont elle s'était pourtant bien éloignée.

Il est intéressant de voir de quelle manière cette femme s'est saisie des opportunités de participations à différents niveaux dans une dynamique d'actrice et d'auteure de sa propre promotion : **adhérente par nécessité** du fait de ses problèmes financiers, elle **choisit** de s'investir dans l'association dans une volonté de participer et non plus parce que cela s'impose à elle.

Et c'est à force de patience et de détermination, qu'elle a occupé ces différentes places jusqu'à celle de salariée, qui lui a permis une **évolution tant économique, que sociale et professionnelle**. Son parcours dans l'épicerie sociale ne lui a donc pas seulement apporté des changements sur le plan alimentaire mais au niveau de la **globalité de sa situation**.

³⁴⁷ Pour information, les postes d'agent d'accueil et d'agent polyvalent sont des postes en contrats d'insertion que la structure donne en priorité aux adhérents.

CONCLUSION

La participation dans les dispositifs d'aide alimentaire...

Les rencontres avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont permis de constater non seulement que pouvoir participer est effectivement important, voire essentiel pour beaucoup d'entre eux, mais que des opportunités de participations existent bien dans les différents dispositifs d'aide alimentaire qu'ils fréquentent.

Cela notamment grâce à la synergie de deux éléments : une structure dont le dispositif est en capacité de mettre en place de réelles opportunités de participation d'une part, et des personnes bénéficiaires qui expriment leur envie de se saisir de ces opportunités d'autre part. A ce sujet, une professionnelle s'exprime lors de la journée des Etats Généraux de l'aide alimentaire, et évoque l'importance de l'expérience de chacun : « *Les gens viennent avec un passé qui est différent. On a des gens qui sont en accident de la vie et qui ont déjà parfois participé à des choses, et leur façon de se positionner dans l'association est différente, parce qu'ils ont un passé* ». En effet, de plus en plus de personnes bénéficiaires des dispositifs d'aide sociale sont des personnes qui ont eu par le passé diverses occasions de s'impliquer.

C'est le cas de la femme évoquée dans la sixième forme de participation, qui avait certaines capacités avant de connaître la précarité, que d'autres, en précarité profonde depuis souvent très longtemps, n'ont parfois pas eu la chance d'acquérir.

Il s'agit donc d'avoir une vigilance particulière envers ceux qui, connaissant des situations de précarité plus durables, éprouvent des difficultés importantes à réaliser cette même implication. Les travailleurs sociaux sont attentifs à ces difficultés, comme en témoigne une participante à la journée des Etats Généraux de l'aide alimentaire dans la Loire : « *Une personne qui a une force de caractère et qui rentre dans ce système avec une demande particulière, passant du statut de bénéficiaire au statut de participant, cela relève d'une ressource déjà existante chez la personne qui indique qu'elle va être capable de changer de statut [...] Mais pour ceux qui n'ont pas cet acquis de départ, qui sont davantage dans une position de repli, ceux-là, finalement, comment fait-on pour les inviter à participer ?* ».

Pour eux, il est important de suggérer l'envie de participer, et d'envisager des formes de participation leur correspondant. La mixité des profils de bénéficiaires peut d'ailleurs présenter le bénéfice majeur de permettre aux plus « fragiles » de se sentir « tirés vers le haut » par les nouveaux bénéficiaires. Ces derniers peuvent par ailleurs en retirer un certain sentiment d'utilité, également porteur.

Il convient cependant d'émettre certaines réserves quant aux diverses formes de participation auxquelles on fait référence dans cet article. Il semble en effet qu'à l'heure actuelle les formes de participation possibles ne soient que le fait d'initiatives nouvelles, encore isolées, qui renforcent peu le pouvoir d'agir des personnes concernées. Une analyse plus rigoureuse des formes de participation distinguées, en référence à l'échelle de participation de Sherry Arnstein³⁴⁸ peut conduire à penser que seul le dernier niveau observé peut être qualifié réellement de « participation ». Ce niveau semblerait pouvoir être classé dans le degré de participation renforçant le « pouvoir effectif des citoyens ». Toutefois, selon Sherry Arnstein, ce « plus haut degré » de participation ne s'atteint que lorsqu'il permet une participation collective, ce qui n'est pas le cas ici. Finalement, la difficulté centrale pour faire de la participation dans ce genre d'espaces serait justement de créer du collectif là où les personnes sont au départ orientées par une démarche individuelle.

³⁴⁸ ARNSTEIN SherryR. « A Ladder of Citizen Participation », JAIP, Vol. 35, N°4, July 1969, pp. 216-224, voir Dossier annuel 2011, p. 181-182

Les bénéficiaires de leur côté voient de la participation là où d'autres n'en verraient pas, même à des niveaux qu'on aurait tendance à juger faibles. Cette perception est riche d'enseignements, y compris sur les méthodes à initier pour susciter de la participation. Aucune modalité de participation ne doit donc être méprisée ou négligée, toutes sont importantes et peuvent ouvrir sur un plus grand pouvoir d'agir des personnes.

Tableau de synthèse : Genèse et apports des dynamiques participatives dans l'aide alimentaire

FORME DE PARTICIPATION	POINT DE DEPART DE LA DEMARCHE (COTE BENEFICIAIRE)	LES APPORTS POUR LE BENEFICIAIRE
LA LOGISTIQUE	Le faire ensemble côte à côte bénévole - bénéficiaire Le désir d'être utile	La satisfaction d'un échange mutuel Se sentir utile Créer du lien avec d'autres
LES ATELIERS	L'envie de démontrer une capacité de réflexion, de faire des choix, savoir-faire L'amélioration de ses modes de consommation	Avoir de meilleures habitudes alimentaires avec un budget limité (niveau théorique seulement) Citoyen consommateur Créer du lien avec d'autres
LA PRODUCTION DES ALIMENTS	Tirer les enrichissements de la sensibilisation à une meilleure alimentation Agir sur la production de ses propres aliments	Avoir de meilleures habitudes alimentaires avec un budget limité (niveau pratique) Produire quelque chose Créer du lien avec d'autres
L'EXPRESSION	Effort d'analyse du dispositif en vue de l'améliorer Volonté de s'investir dans la structure	Faire évoluer les pratiques de la structure afin qu'elles soient plus en cohérence avec ses besoins Meilleure identification dans la structure Créer du lien avec d'autres
LA NOTION DE « PROJET DE VIE »	Prise de recul sur sa situation personnelle globale Pouvoir se saisir des opportunités d'un dispositif pour viser des objectifs concrets sur le plan économique, social, personnel...	Meilleure gestion de son budget Atteinte de résultats concrets et durables selon les objectifs fixés : amélioration de sa situation, promotion Créer du lien avec d'autres
LES INSTANCES DECISIONNELLES	Réaliser et assumer les capacités acquises et/ou révélées par l'investissement dans la structure Prendre part aux décisions de la structure en passant par différents statuts : adhérent, bénévole, administrateur	S'exprimer dans un cadre officiel qui prenne réellement en compte les idées exprimées La satisfaction de mettre cette évolution au service de la structure qui l'a facilitée Se sentir utile Créer du lien avec d'autres



LES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES : « UN ACCES DIFFERENT A L'ALIMENTATION »

PAR GERALDINE VIENOT, COORDINATRICE DU GROUPEMENT DES EPICERIES
SOCIALES ET SOLIDAIRES EN RHONE-ALPES (GESRA)

L'aide alimentaire est-elle vraiment utile et adaptée aujourd'hui ? En 1957, Joseph Wresinski proposait de supprimer la soupe populaire et prônait la libération des personnes par le savoir. Mais que se passerait-il aujourd'hui si les plus démunis devaient agir seuls pour s'alimenter alors que notre société produit abondance et gaspillage ? Comment des alternatives nouvelles sont-elles proposées ? Comment les épiceries sociales et solidaires, entre autres, ont-elles transformé leur action par des échanges plus réciproques ?

L'alimentation, une ouverture à la relation

25 années se sont écoulées depuis la publication au Journal Officiel du rapport de Joseph Wresinski sur la « grande pauvreté et précarité économique et sociale ». 25 années au cours desquelles les initiatives se sont diversifiées pour ne pas être qu'à sens unique, mais devenir des lieux d'expression.

S'alimenter répond à un besoin vital, mais est indissociable des liens humains qui impliquent de prendre en compte des besoins de dignité, de respect, de sens, de reconnaissance. S'alimenter est donc aussi un acte social et culturel.

Il est intéressant de mettre cette question de l'alimentation en regard les orientations fixées par l'OMS et reprises par la charte d'Ottawa selon lesquelles la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé, mais d'un état complet de bien-être physique-mental-social. La personne doit en effet pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.

Rééquilibrer les pouvoirs

Si l'alimentation permet d'aborder l'homme dans sa globalité, distribuer de l'alimentation aux personnes en situation de précarité confère une position de pouvoir qui met les personnes fréquentant ces lieux de distribution en position d'obligés. Un proverbe africain dit que « *la main qui donne est toujours au-dessus de la main qui reçoit* ».

Ecouter, échanger, sourire lors d'une distribution alimentaire n'efface pas le malaise des personnes qui se sentent souvent redevables de ce qui leur est donné. Joseph Wresinski dénonçait justement le fait que « *l'aide peut faire de l'homme une personne dont on n'attend plus rien. On la constitue comme pauvre.* »

Dans cette réflexion, comment dépasser ce don unilatéral qui crée des déséquilibres majeurs dans la relation et la construction de la personne ?

Les épiceries sociales et solidaires, des lieux d'expérimentation

Les épiceries sociales et solidaires sont jeunes. La plupart d'entre elles sont nées dans la dernière décennie. Leur nombre croît rapidement en France. Elles ont pour vocation d'accueillir des publics bénéficiaires orientés par des associations et institutions publiques sous critère de minima sociaux.

Le dénominateur commun de ces structures est que les produits ne sont pas donnés mais mis à disposition moyennant une participation financière. Les personnes sont libres de choisir les produits qu'elles souhaitent et les payent à moindre coût. Ce point de départ permet de dépasser la simple aide alimentaire qui sous-entend une prise en charge de la personne. Nous parlons donc d'accès à l'alimentation plutôt que d'aide alimentaire, ce qui implique un cheminement au cours duquel la personne sera actrice de son parcours et du projet auquel elle participe.

L'enjeu de la transformation sociale

Un second point de convergence des épiceries sociales et solidaires est celui de l'entrepreneuriat social collectif. Ces structures ont une visée de transformation sociale à la recherche de solutions innovantes aux problèmes pressants de la société. L'aide alimentaire n'a pas disparu depuis 25 ans bien au contraire. Les distributions d'urgence sont certes nécessaires, mais force est de constater qu'elles ne cessent d'augmenter, ce qui pointe des dysfonctionnements de notre système. Face à cette situation, il semble difficile d'avancer dans le combat contre la précarité et l'exclusion par des solutions uniquement curatives. Une façon de refuser tacitement cette situation est de prendre ses responsabilités civiques et politiques en refusant que la lutte n'implique que des techniciens.

La force du collectif

Pour ce faire, les épiceries sociales et solidaires ont fait le choix du collectif. Elles ne sont pas portées par un leader individuel, mais par une équipe qui a su trouver des appuis sur son territoire. Ce sont les personnes accueillies, les bénévoles, les salariés et dans certaines épiceries des publics solidaires qui prennent part ensemble au projet. Cette forme d'entrepreneuriat social prône donc la mixité sociale, générationnelle et culturelle.

La participation sans injonction

Aux yeux des équipes des épiceries sociales et solidaires, la participation de tous est un enjeu fort pour lutter contre les situations de précarité et d'exclusion. Elles tentent donc de se donner des moyens par la réflexion, l'implication de chacun et par l'action. Toutefois la participation ne se décrète pas et demande du temps.

L'estime de soi est un préalable essentiel pour amener une personne à s'impliquer dans un projet. Elle détermine sa capacité à donner et à recevoir pour trouver sa place. Or beaucoup de personnes ont perdu confiance et pensent ne rien savoir faire, ne rien connaître et ne trouvent plus leur place dans cette société. On entend souvent « *à quoi ça sert ?* », « *je ne comprends rien* », « *je ne sais pas faire* »... Il est important de pouvoir utiliser des codes, des mots compris par tous sans injonction. La valorisation des savoirs et la création de capacités nouvelles sont des enjeux forts.

Transmettre la recette d'un plat traditionnel aussi équilibré que le couscous par exemple, peut demander un gros effort à une personne en difficulté, mais aussi être source de satisfaction et l'occasion d'échanges. Les ateliers-cuisine, entre autres activités, sont très pratiqués dans les épiceries sociales et solidaires et prétextes à la relation.

Dans tous les cas, la participation n'est jamais posée comme une obligation, ce serait contreproductif, voire même qualifié de travail dissimulé quand il s'agit de tâches pratiques.

Concrètement la participation dans les épiceries sociales et solidaires se conjugue sous cinq formes observées par la MRIE lors d'une enquête réalisée en 2012 : participation à la logistique, à des temps de vie sur la structure (ateliers, sorties, fêtes, etc.), dans la prise d'autonomie économique et sociale, participation à l'expression des besoins/attentes et enfin aux instances de décisions.

Pour travailler sur ces dimensions, les équipes des épicerie ont une approche à la fois individuelle et collective.

Un cadre agréable et des produits de qualité

Bien accueillir les personnes demande certes une réflexion sur la posture vis-à-vis de l'autre, mais exige également un lieu agréable et des produits de qualité.

Entrer dans un local qui n'est pas stigmatisant, qui offre un lieu de partage autour d'un café, de jeux pour les enfants, de lectures, c'est déjà ouvrir la porte à la notion de plaisir et de bien-être autour de l'alimentation. Jadis le plaisir de manger s'apparentait à un temps de partage. Aujourd'hui il est souvent associé à la télévision, au manque de temps et d'échanges, à l'isolement. Les épicerie peuvent déjà être le point de départ d'une relation plus positive à l'alimentation.

Cette notion de plaisir et de partage passe également par l'accès à des produits nutritionnellement intéressants qui respectent les dates limites de consommation. C'est un préalable pour que les personnes qui fréquentent les épicerie aient le sentiment de prendre soin de leur santé. « Les plus précaires ne doivent pas être les poubelles de notre société », c'est une question de dignité.

A cela peut s'ajouter le critère de la provenance des produits. S'ils ne viennent pas de l'autre bout du monde mais du territoire, ce pourra être l'occasion pour les personnes accueillies de se sentir vivre localement dans son quartier, dans son village.

Etre consomm'acteur

Les publics sont des consommateurs. Leur accès à l'épicerie est limité dans le temps pour éviter une dépendance. Les personnes ont vocation à retourner s'approvisionner dans le secteur marchand. Leur passage dans les épicerie sociales et solidaires est l'occasion de mener un travail d'information et de conscientisation. Cela passe par exemple par la lecture des étiquettes pour comprendre ensemble le contenu de ce qui est proposé (valeur nutritionnelle, ingrédients, labels, provenance, etc.). C'est aussi l'occasion de réfléchir ensemble aux frustrations générées par l'écart entre les moyens financiers, les besoins et les désirs souvent générés par la publicité. Il n'est pas question de trier autoritairement le panier d'un consommateur : les personnes choisissent elles-mêmes leurs produits. La notion de plaisir dans le choix des aliments reste primordiale. Mais il est possible d'échanger entre bénéficiaires, bénévoles et techniciens pour amener à consommer autrement et transformer ainsi des frustrations en force. Cuisiner un goûter avec des enfants, plutôt que répondre à l'appel des marques de biscuits peut être valorisant pour toute la famille, ou encore apprendre à fabriquer sa lessive, autant d'exemples où le « faire par soi-même » modifie les modes de consommation. Les personnes ont alors le sentiment d'être actrices par leur choix et leurs actions.

Participer c'est être citoyen

La participation peut aussi être un exercice de citoyenneté. Sans croire que l'on va transformer la vie d'un quartier ou le fonctionnement des institutions, il est toutefois possible de réfléchir ensemble sur les droits et devoirs de chacun et d'avancer sur les moyens de faire des projets locaux. Le partenariat avec d'autres structures du territoire est essentiel sur ce point. Les co-animations, les soirées débat, l'interpellation d'élus, les fêtes de quartier sont autant d'événements susceptibles de redonner sa place de citoyen à des personnes en situation difficile.

« Reconsidérer les richesses »

Même si la participation passe par des micro-actions, celles-ci peuvent amener à construire une pensée politique. Patrick Viveret dans son texte « Reconsidérer la richesse » pense que le changement peut venir des personnes qui ont intérêt à ce changement. Parmi ces acteurs, il inclut les forces associatives, les acteurs de l'économie sociale et solidaires et bien sûr « *les personnes en situation de pauvreté voire de misère, de précarité, d'exclusion* ». Les épiceries sociales et solidaires questionnent ce changement lorsqu'elles mettent en place des systèmes d'échanges locaux, des jardins partagés ou lorsqu'elles s'associent à des ressourceries ou encore des régies de quartier. Ne pas se limiter à l'alimentation, mais considérer le changement de façon systémique est nécessaire. L'enjeu est de mettre en valeur la plus-value sociale de ces innovations pour que la qualité du développement humain soit un indicateur aussi fondamental que celui de la croissance économique.

« Si l'épicerie n'existait pas... »

Avant de conclure, voici quelques mots écrits par des personnes accueillies à l'épicerie sociale et solidaire « Amandine » à Voiron, qui montrent qu'elles ne viennent pas chercher seulement à manger...

« Si l'épicerie n'existait pas³⁴⁹

- On ne mangerait pas varié, à notre faim tous les jours (matin, midi et soir), on ne mangerait pas du tout.
- Nous n'aurions pas connu ce lieu convivial où le regard sur nous est différent, où nous ne sommes pas gênés de faire nos courses.
- Nous n'aurions pas accès à un large choix de produits : viande, produits laitiers, fruits et légumes, produits hygiène, produit pour bébé - ici on a le choix.
- Ne pourrions pas réaliser d'économie pour nous permettre de régulariser nos dettes : charges courantes, découvert bancaire, crédits ...
- Nous n'aurions pas rencontré d'autres personnes, d'autres lieux par le biais d'activités, ici nous gardons notre fierté. De ce fait, nous n'avons pas l'impression d'être pauvre.
- Nous aurions beaucoup de mal à finir les fins de mois. Car manger est une évidence mais pas pour tout le monde. Pour nous c'est un luxe de manger compte-tenu des prix pratiqués.
- Le report et le surplus nous permettent de manger jusqu'à la fin du mois ce qui ne serait pas possible si l'épicerie n'existait pas.
- Heureusement l'épicerie existe, elle nous permet de garder notre estime de soi et notre dignité, ainsi que de cultiver le lien social. »

Ainsi, parler d'accès à l'alimentation plutôt que d'aide alimentaire, montre toute l'importance donnée à la réciprocité dans les échanges. Valoriser l'humain, c'est réfléchir à l'utilité sociale des projets dans la société. Cette approche est celle des mouvements de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire et de la consommation responsable dans lesquels se reconnaissent les épiceries sociales et solidaires. Lutter contre l'exclusion, c'est innover sur de nouveaux modèles de solidarité. Il faut pour cela se donner du temps pour agir en profondeur et définir **avec** les personnes ce qu'elles veulent faire. 55 ans après, la pensée de Joseph Wresinski montre combien la libération par le savoir est fondamentale pour ne pas seulement donner des moyens de survie, mais trouver ensemble une place pour chacun dans la société.

³⁴⁹ Texte écrit par les bénéficiaires de l'épicerie solidaire Amandine à Voiron, le 14 juin 2012.

Partie

6

ENTRE INJONCTION ET TRANSFORMATION SOCIALE : QUAND LA PARTICIPATION INVESTIT DES DISPOSITIFS

COORDINATION :

Bruno LACHNITT, directeur,

David GRAND, et Mélanie TATE, chargés de mission

AVEC LA PARTICIPATION de : Laurence POTIE, chargée de mission

La participation des bénéficiaires dans les lieux de distribution alimentaire

Ont participé à la réflexion par des entretiens ou rencontres collectives :

Géraldine VIENOT, coordinatrice du GESRA

Les membres de la coordination alimentaire à Lyon, coordonnée par Louis NGWABIJE, Chargé d'action humanitaire et développement de projets, Armée du Salut à Lyon

Magali BORNE, Animatrice de réseau, Secours Catholique, délégation de Lyon

Yves COLLIN, directeur de l'Entraide Protestante à Lyon

Alexandra JAMET, Présidente de l'association *l'Entraide majolane* à MeyzieuxSophie ROBERT, directrice de l'épicerie sociale et solidaire *la Passerelle d'Eau de Robec*

Les militants d'ATD Quart-Monde lors de l'Université Populaire

« L'alimentation et moi », mars 2012, les bénéficiaires des 4 structures de l'aide alimentaire rencontrés en entretiens individuels, dont :

Abbas, Evelyne, N'diaye, Kaabi, Karine, Leila, Sandy, Dorina, Irène, Gérard, Inna, Théodora, Béatrice, Gauthey, Belkacer, Pascal, Inès, Michel, Jamel...

La participation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires

Nous remercions :

Catherine CRITICOS, Responsable du Pôle Accompagnement - Direction Insertion Logement,
Conseil Général de la Drôme

Annick PACHY, Coordinatrice Cohésion Sociale, Conseil Général de la Savoie

Partie

7

L'ÉCONOMIE, FACTEUR AGGRAVANT DU CHANCE POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ?

La relecture des vingt ans de la première partie de ce dossier a montré que s'il est évident que quand l'économie va mal, la pauvreté se creuse, l'inverse n'est pas automatique. Hugues Puel, économiste et administrateur de la MRIE, revient sur ce paradoxe dans un article ci-après, décryptant l'engrenage nuisible entre les dérèglements de l'économie et la radicalisation de la pauvreté.

Au-delà de ce constat, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire étant aussi représentée à notre conseil d'administration, nous avons souhaité explorer dans ce dossier l'articulation possible entre un mode de développement économique plus vertueux et la réduction de la pauvreté. Explorer parce que c'est un sujet inhabituel dans ces pages, et ce chapitre ne prétend aucunement épuiser le sujet. Deux approches originales ont cependant retenu notre attention pour appréhender cette question :

- Le prêt sur gage, méconnu de la plupart des lecteurs habituels du dossier qui aurait même mauvaise presse. Héritier des Monts de Piété, cet outil mal jugé méritait une investigation particulière. Porté par une banque sans produits « toxiques », dont la vocation sociale est aussi mal connue, ce produit s'avère une alternative au surendettement et un recours apprécié par beaucoup de personnes en précarité qui préfèrent souvent la dignité de « client » aux arcanes ressenties comme humiliantes de l'assistance, comme on a pu le voir dans la partie II concernant l'aide alimentaire. Parfois, elles combinent les deux, préservant un espace de liberté dans cette gestion périlleuse de l'héritage reçu. Nous avons voulu mieux comprendre à la fois le fonctionnement de ce crédit pas comme les autres et mieux connaître les clients qui y recourent. En marge des dispositifs institutionnels, le prêt sur gage est un mode traditionnel de gestion de l'économie familiale qui est aujourd'hui impacté par l'apparition d'officines douteuses qui s'enrichissent sur le dos des pauvres.
- Les monnaies locales complémentaires sont aussi des expérimentations. De plus en plus nombreuses en Rhône-Alpes, mais touchant un nombre relativement confidentiel d'utilisateurs, leur impact sur l'économie reste faible et laisse dubitatifs les macro-économistes. Pour autant leur revendication éthique et sociale invite à les interroger dans leur rapport aux plus précaires, dans la place qu'ils peuvent tenir dans la conception des projets, dans la façon dont ces monnaies peuvent s'articuler avec l'ambition de réduire la pauvreté. Au-delà de l'exploration, nous avons tenté en la matière d'être force de proposition dans une réflexion partagée avec des acteurs porteurs de tels projets en Rhône-Alpes.

Une exploration qui appelle donc des suites dans une articulation qu'il est de plus en plus nécessaire de réfléchir et de développer entre l'Économie Sociale et Solidaire et l'ambition de faire reculer l'exclusion.

QUAND L'ÉCONOMIE RENFORCE LA PAUVRETE...

PAR HUGUES PUEL, AUTEUR D'UNE ETHIQUE POUR L'ÉCONOMIE :
ETHOS. CRISES. CHOIX. ÉDITIONS DU CERF, PARIS, 2010

La relecture des dossiers annuels de la MRIE depuis le début éclaire avec intérêt l'évolution de la pauvreté depuis plus de vingt ans et son articulation avec les soubresauts de l'économie.

Comme chercheur et enseignant en économie, je découpe avec soin les articles significatifs de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, suivant ainsi attentivement depuis 2007 l'évolution de ce qu'on appelle « la crise ». Ayant accumulé de façon un peu désordonnée un volumineux dossier, j'ai décidé il y a quelques semaines de procéder à la fois à sa mise en ordre chronologique et à son tri en éliminant les doublets et les documents hors sujet.

De ce travail je tire une première remarque : si la crise est un événement ou une série d'événements qui rompent un certain état des choses, avant que cet état ne se restaure avec ou sans amélioration par rapport à l'état antérieur, s'agit-il vraiment d'une crise ? Mon dossier s'étale déjà sur cinq années (2007-2012) et l'actualité nous offre le même type d'événement qu'au début de la période. « L'Etat français sauve de la faillite le *Crédit immobilier de France* » (*La Croix*, 3 septembre 2012) et « L'Etat espagnol crée une *bad bank* », c'est-à-dire une structure de défaisance pour permettre à ses autres banques de s'assainir et de se renflouer (*La Croix*, du 24 août 2012). « Le pire de la crise financière est-il passé ? », titrait *Le Monde* du 2 mai 2008, avant même que le 15 septembre de la même année ne s'effondre la banque newyorkaise *Lehman Brothers* ! La conclusion que j'en tire est que nous ne sommes pas dans une crise, mais dans une série de crises qui induit un changement d'époque. Après la crise immobilière, la crise bancaire et interbancaire, la crise de l'endettement des Etats, la crise sociale du chômage de masse, la crise politique avec les changements de majorité à presque toutes les élections politiques, il devient nécessaire de penser à long terme.

Depuis vingt ans, la MRIE scrute avec soin les évolutions de l'exclusion (emploi, revenus, logement, notamment), telles que l'on peut les appréhender à travers les informations fournies par nos administrations publiques, nos syndicats et nos ONG. Elle sait que l'élévation du taux de chômage affecte les populations en difficulté, tant les revenus du travail sont essentiels à l'insertion dans notre société. Mais elle sait aussi qu'il ne suffit pas que la croissance reprenne pour que les marginalisés en profitent, ce qui interroge sur ce productivisme consumériste qui domine notre société. Si la crise s'aggrave, la pauvreté s'accroît, si la croissance reprend la pauvreté ne recule pas. La MRIE me paraît concernée par cette pensée du long terme.

Le pouvoir financier a pris tant de place depuis trente ans que le pouvoir politique a cédé à la tentation de s'y laisser asservir. Or depuis cinq ans que les effets toxiques de ce pouvoir financier sont manifestes, fort peu a été fait pour que le pouvoir politique retrouve sa légitime prééminence. On le constate clairement au niveau de l'Union Européenne. Tandis que le monde bascule après cinq siècles de domination européenne, les Etats de ce continent se crispent sur leur souveraineté au lieu d'en mutualiser les éléments qui devraient l'être pour faire face à la mondialisation. Notre gouvernement et nos élites ont-ils bien pris la mesure du bouleversement en cours ?

On parle de crise de l'environnement, mais l'expression est inadéquate. Pour reprendre la formule du philosophe Dominique Bourg, il ne s'agit pas d'une crise, mais d'un « dommage transcendantal ». Ce n'est pas la même chose de vivre sur une terre vide où des ressources abondantes sont fournies gratuitement et dans une biosphère affectée depuis deux siècles par les activités industrielles en forte croissance et par des guerres destructrices de population, mais aussi gaspilleuses de ressources. Ces ressources environnementales sont certes encore disponibles pour longtemps, mais ce sera à des coûts croissants et avec des conséquences sociales de plus en plus lourdes et des changements organisationnels de plus en plus difficiles à effectuer. Que l'on pense, par exemple, aux migrations de populations provoquées par la montée des eaux causée par le réchauffement climatique. Sans prévision et prévention et sans coordination internationale, des effets négatifs toujours plus graves se manifesteront à travers de multiples crises localisées et spécifiques. Ce n'est pas la fin du monde, mais l'impératif de changer notre rapport au monde. Au lieu de se voiler la face ne faut-il pas envisager les conséquences économiques et humaines de cette nouvelle situation existentielle ? Notre réflexion sur la pauvreté et l'exclusion doit se renouveler en combinant la lucidité sur le long terme et la solidarité avec les populations en souffrance. Telle est l'exigence de la mise en œuvre de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirmant l'égalité de dignité de toute personne humaine.

« DE LA TRANSMISSION FAMILIALE AU PRET SUR GAGE : UN PARCOURS DE FEMMES A L'EPREUVE DE LA PRECARITE »

LE PRET SUR GAGE AU CREDIT MUNICIPAL DE LYON



La Griffon : emblème du Crédit Municipal

HISTOIRE : QUELQUES REPERES

1462 : Création, à partir de dons, en Italie à **Pérouse** (et en 1464 à Orvieto), des premiers **Monts de Piété**.

1673 : Ouverture des premiers Monts de Piété en France.

1804 : La loi leur donne le **monopole du prêt sur gage**, ils sont établis avec **autorisation du gouvernement, au profit des pauvres** par l'intermédiaire des hôpitaux, destinataires des bénéfices réalisés.

1851 : La loi les transforme en **établissements d'utilité publique**.

1916-1919 des lois et décrets les autorisent à prêter sur les brevets de pensions, et les valeurs mobilières, à ouvrir des comptes de dépôt, et à capitaliser leurs bénéfices et **remplacent leur nom par Crédit Municipal**.

1919 : Un arrêt du conseil d'Etat les reconnaît **Etablissements Publics**.

1918-1945 : Les lois sociales du Front Populaire diminuent la précarité, **l'activité du prêt sur gage est en baisse**.

1955 : Un décret réaffirme le lien avec les conseils municipaux, **la bancarisation des crédits municipaux s'affirme**.

1984 : La **loi bancaire** leur donne une **reconnaissance juridique d'établissements de crédit**.

1992 : L'activité des Crédits Municipaux se recentre : renforcement des liens avec les communes et restriction du champ des crédits à accorder. La loi les définit comme *des « Établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale »*, leurs missions historiques de **lutte contre l'usure et de soutien aux personnes démunies sont réaffirmées**.

Le Crédit Municipal de Lyon, a été créé en 1810. Aujourd'hui 99 % de ses *intérêts et produits assimilés* sont produits par les opérations avec la clientèle, dont 66 % par l'activité « prêt sur gage ». Les prêts sur gage représentent 68 % de la totalité des prêts. Moins de 5 % des objets déposés sont vendus.



Introduction

Ces derniers mois, alertés par la progression de leur activité, de nombreux médias, à travers articles ou reportages aux titres évocateurs, ont parlé des Crédits Municipaux³⁵⁰, s'accordant à dire que leur activité record est à mettre en lien avec la crise économique. Ainsi depuis longtemps les Crédits Municipaux sont considérés comme de bons « **baromètres** » de la **situation économique et sociale**.

En effet, alors que les inégalités se creusent, que la situation économique se dégrade, que les ménages doivent, et tout particulièrement les plus modestes, surmonter au quotidien les effets de la crise, les Crédits Municipaux voient leur activité progresser.

À Lyon, le Crédit Municipal a récemment fêté ses 200 ans. Comme les autres, il connaît depuis 2008 une augmentation de son activité : 10 % d'opérations supplémentaires, un montant de production en hausse de 48 % (en lien avec l'augmentation du prix de l'or). Ce sont 26 500 clients qui ont fréquenté ses guichets en 2011.

Etablissement public d'aide sociale et de crédit, cette institution de crédit populaire fonctionne sur le principe très réglementé du prêt sur gage, dont elle a le monopole public depuis 1810. Ce service permet en contrepartie du dépôt d'objets de valeur (bijoux, argenterie, tableaux, sculptures, meubles de style ...), d'obtenir un prêt immédiat de six mois, renouvelable. Son montant représente 60 à 70 % de la valeur de l'objet si ce dernier était vendu aux enchères publiques (estimation assurée par des Commissaires-Priseurs). Le déposant reste propriétaire de son bien qu'il peut récupérer à tout moment contre remboursement du prêt consenti et des intérêts.

Si les missions historiques des Crédits Municipaux de lutte contre l'usure et d'aide sociale ont toujours été présentes dans les différents textes, associées au monopole du prêt sur gage, par contre leur reconnaissance comme établissements de crédit est plus récente.

A l'heure de la dématérialisation de plus en plus forte de l'argent, de la multiplication des offres de crédit, de financement... le prêt sur gage peut sembler appartenir à une autre époque.

Sa mission de lutte contre l'usure abusive³⁵¹, très importante lorsque le crédit n'existait que « contre gage », peut paraître également limitée car d'autres réglementations aujourd'hui encadrent les crédits et les taux d'intérêts.

Pourtant, l'activité de prêt sur gage des crédits municipaux a non seulement perduré mais connaît un nouveau développement ces dernières années. A quels besoins toujours actuels répond ce service ? Qui sont les clients ? Pourquoi ont-ils recours au prêt sur gage ? De quelles histoires sont porteurs les objets déposés ? Le prêt sur gage est-il un crédit comme les autres ?

Pendant 4 mois, le Crédit Municipal de Lyon nous a ouvert largement ses portes : observations de l'activité des agents et des clients accueillis, rencontres avec les clients en salle d'attente, enquête auprès d'eux (232 questionnaires traités), et une vingtaine d'entretiens individualisés, nous ont permis de bien connaître l'activité du prêt sur gage et de comprendre les raisons du recours à ce mode particulier de financement.

Dans cette étude nous allons essayer de dresser un « portrait » des clients et de comprendre ce qui se joue dans le lien aux objets déposés. Puis nous regarderons les usages du prêt sur gage.

³⁵⁰ « **Le sommet de Piété** » (France Inter l'écho du jour 17/04/12) ; « **Ma tante, une vie** » (Libération 4/11/11) ; « **Le Mont de Piété a connu une activité record** » (Figaro. 16/02/10) ; « **La deuxième vie du prêt sur gage** » (TF1, Sept à huit 6/05/12).

³⁵¹ Selon l'article L313-3 du Code de la Consommation : « *Constitue un prêt usuraire tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues* ».

Le Crédit Municipal de Lyon, Des activités à l'articulation du social et de l'économique : Un établissement « entre deux mondes »

Le Crédit Municipal est situé rue Duguesclin dans un beau bâtiment d'intérêt historique construit en 1891. Des marches en pierre conduisent à un sas d'entrée qui débouche sur une large galerie couverte dallée.

A droite, l'accès aux services bancaires classiques, à gauche, les deux entrées aux services « engagement » et « dégageement / renouvellement » du prêt sur gage, au fond derrière une grande porte vitrée, on devine un grand escalier, il conduit aux bureaux de la direction et à la salle des ventes.



C'est dans une banque en effet que vous venez de pénétrer, inscrite dans le passé et dans le présent.

Deux salles d'attente permettent aux clients du prêt sur gage de patienter. De grands écrans plats affichent les numéros d'appels et le dernier cours de l'or. Derrière les vitres de sécurité se trouvent les guichets et l'espace de travail des agents. Dans cet espace cette impression de passer d'une époque à l'autre, que vous avez quand vous franchissez les portes du bâtiment, est encore plus forte. Aux guichets, le XXI^{ème} siècle est bien là, à travers les ordinateurs qui permettent d'enregistrer les opérations, le distributeur automatique de billets, les scanners de code barre... Mais derrière les agents, on a la sensation de revenir au XIX^{ème} siècle ! Dans tous les espaces disponibles ce sont des dizaines de boîtes, de coupelles, dans lesquelles sont disposés des centaines de bijoux : bagues, colliers, montres, ceintures traditionnelles, débris d'or... Le désordre n'est qu'apparent car tout est organisé, chaque bijou ayant un « itinéraire » qui l'amènera du guichet client au commissaire priseur, au magasin ou inversement. Il sera manipulé, pesé plusieurs fois, frotté pour vérifier son authenticité, puis rangé, étiqueté... « *Une usine aux mains propres* »³⁵². A la fin de la journée tous les bijoux auront rejoint leur place, seront rendus à leurs propriétaires ou mis à l'abri dans des lieux sécurisés. Les « clients », c'est ainsi qu'on les nomme, seront retournés à leur quotidien. Pour certains, l'argent du prêt accordé aura déjà permis de payer le loyer en retard ou de faire quelques courses, pour d'autres, une fois les intérêts versés, la crainte d'une vente s'éloignera pour six mois.

➔ Les Crédits Municipaux, « une double identité » juridique

Le Crédit Municipal de Lyon est une personne morale dont la nature juridique est celle d'un **établissement public** administratif **communal** de **crédit** et **d'aide sociale**.

Le Crédit Municipal fonctionne comme une collectivité territoriale (de 80 000 à 150 000 habitants). Il est sous la tutelle de la chambre régionale des comptes qui s'assure de la régularité de ses comptes et du bon accomplissement par le comptable public des tâches qui lui incombent. Les membres de son personnel sont des agents titulaires ou non de la fonction publique territoriale.

Le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Lyon est composé de M. Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, président, de 5 membres élus parmi le conseil municipal de Lyon, de 5 membres nommés, de 2 auditeurs, avec voix consultative, élus des conseils municipaux des villes de Grenoble et de Saint-Etienne dans lesquelles le Crédit Municipal de Lyon a des antennes, des commissaires aux comptes de l'établissement avec voix consultative.

Le Crédit Municipal de Lyon est aussi un établissement de crédit (créé par décret et agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel). A ce titre il peut effectuer toutes les opérations de banque dans le respect des limitations qui résultent des textes législatifs et réglementaires. Comme

³⁵² Expression utilisée par un agent lors d'un entretien.

établissement de crédit il se doit de respecter des normes de gestion (ratios de liquidité, solvabilité, etc.) destinées à sécuriser ses activités. Son activité bancaire se caractérise par une comptabilité qui lui est spécifique, qui repose néanmoins sur un bilan, un compte de résultats et des annexes. Le contrôle est exercé par un commissaire aux comptes. Totalement autonome financièrement, la totalité de son activité est financée par ses propres ressources, ressources générées par toutes ses activités, bancaires « pures » ou à vocation sociale. Il ne perçoit aucune subvention. A la frontière entre l'économique et le social, le Crédit Municipal assure sa mission d'aide sociale principalement à travers le prêt sur gage (dont il a le monopole), les micros prêts sociaux et professionnels, l'attribution d'une partie de son résultat net au CCAS de la ville de Lyon.

→ **Le prêt sur gage : un crédit pas tout à fait comme les autres**

Ce service permet en contrepartie du dépôt d'objets de valeur (bijoux, argenterie, tableaux, sculptures, meubles de style, etc.), d'obtenir un prêt immédiat de six mois renouvelable. Le déposant reste propriétaire de son bien qu'il peut récupérer à tout moment contre remboursement du prêt consenti et des intérêts.

→ **Engagement, prolongation, dégage ment : des opérations et un vocabulaire spécifiques...**

A Lyon, ou dans les agences de Grenoble et de Saint-Etienne, les personnes se présentent à « **l'engagement** » pour déposer leur objet (en très grande majorité des bijoux en or). Elles doivent justifier de leur identité et de leur domiciliation. Des justificatifs peuvent leur être demandés pour prouver la propriété des objets. Le gage est ensuite estimé par le commissaire priseur présent en permanence dans le service. Le prêt proposé correspond en moyenne à 60-70 % de la valeur de l'estimation.

A ce stade le client peut accepter ou refuser le prêt. Il peut également demander un prêt d'une valeur inférieure à celle proposée. Après accord du client, un contrat de prêt de six mois est édité. Le client peut alors soit retirer en espèces le montant du prêt, soit se voir remettre un chèque (lorsque le prêt dépasse 3 000 €).

Si l'affluence n'est pas trop forte, les opérations d'engagement peuvent s'effectuer en moins d'une heure.

Au bout de six mois le client doit se présenter de nouveau au guichet. S'il ne souhaite pas ou n'a pas la capacité de rembourser son prêt, il a la possibilité **de le prolonger ou de le renouveler** pour une nouvelle durée de six mois. Mais pour cela il doit régler le montant des intérêts et des droits de garde dus pour les six mois écoulés (le TAEG de 2,01 à 12,57 %). Contrairement à un prêt classique, il ne paye lors de ces opérations que des intérêts et ne rembourse pas de capital.

Le prix de l'or étant en hausse depuis plusieurs années, lorsque le client se présente il peut lui être proposé une réévaluation de son bijou. Cette réévaluation peut lui permettre, soit de récupérer une partie des bijoux déposés (puisque le Crédit Municipal a besoin de moins de grammes d'or pour garantir son prêt), soit d'obtenir un nouveau prêt sur le même contrat. Il n'y a pas de limite dans le temps aux renouvellements. Le client peut à tout moment « **dégager** » son bien, en remboursant le capital emprunté et en payant les intérêts et droits de garde dus.

En cas de non paiement des intérêts ou sur demande du client, les gages peuvent être vendus lors des **ventes aux enchères** que le Crédit Municipal organise chaque semaine sur Lyon, une fois par mois dans les agences de Saint-Etienne et Grenoble. Lorsque le client ne s'est pas présenté pour payer ses intérêts, un courrier l'informe, dans les jours qui suivent, de son retard et du risque de vente du gage. Des pénalités de retard lui seront appliquées. Néanmoins la vente du bien intervient rarement avant 9 à 12 mois. Jusqu'au dernier moment avant la vente aux enchères le client pourra récupérer son bien. Après la vente il recevra le « boni » (différence entre le prix de vente et le prêt accordé plus les intérêts dus).

1. Portrait des clients

Le prêt sur gage du Crédit Municipal est un service ouvert à tous. A condition d'avoir au moins 18 ans, de pouvoir justifier de son identité et d'un lieu de résidence, il est possible d'y accéder.

Et en effet, chaque jour, dans la foule des clients on trouve des femmes et des hommes, de tout âge. Meubles, bibelots, tableaux, bijoux, donnent parfois une indication sur l'origine sociale ou culturelle de la personne. La situation professionnelle déclarée dans le dossier, du médecin au chômeur, du chef d'entreprise à la femme de ménage, indique la présence de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Néanmoins les résultats de notre enquête nous montrent que les clients sont majoritairement des **femmes** (95 % des enquêtés), **entre 30 et 60 ans** (79 %), avec des **enfants à charge** (64 %), qu'elles élèvent avec leur conjoint ou assez souvent **seules** (**36 % sont des familles monoparentales**).

Elles sont le plus fréquemment de nationalité française (70 % des clients reçus lors des observations guichets), souvent avec une origine étrangère (principalement du Maghreb).

Dans **53 %** des situations, **un des membres du ménage travaille**. Pourtant dans **70 % des réponses** les ressources du ménage déclarées (toutes ressources confondues) sont **inférieures à 1 500 € et dans 43 % inférieures à 1 000 €**. **25 %** des ménages sont **bénéficiaires d'un minimum social** (RSA ou AAH). **56 %** des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté. Cela concerne **75 % des familles monoparentales** et **56 %** des couples avec enfants

LA SALLE D'ATTENTE DU PRET SUR GAGE UN DEBUT D'APRES-MIDI COMPTE-RENDU D'OBSERVATION

Treize heure trente, peu de personnes sont installées dans la salle d'attente, six ou sept. Ce sont surtout des femmes, un seul monsieur présent, la soixantaine, plongé dans un livre. La salle est plutôt silencieuse. En une demi-heure la salle se remplit. Très vite, il ne reste presque plus de sièges libres.

Les personnes arrivent et, sans hésitation, prennent un ticket, ce qui semble montrer qu'elles connaissent les lieux. Les nouveaux arrivants sont en majorité des femmes, plusieurs sont accompagnées d'enfants en bas âge, parfois en poussette, deux sont accompagnées d'enfants plus âgés, de dix à quinze ans.

Beaucoup semblent être originaires d'Afrique du nord ou d'Afrique subsaharienne. Plusieurs portent un foulard sur les cheveux. Il y a peu de très jeunes femmes, elles semblent avoir de trente à soixante ans environ.

Trois ou quatre hommes se présentent. Probablement gênés dans cette assemblée de femmes, ils se plongent dans un livre ou écoutent de la musique au casque, parfois ils restent dans l'entrée, surveillant du hall l'appel des numéros.

L'ambiance de la salle se modifie peu à peu. Visiblement certaines femmes sont venues ensemble, d'autres se connaissent et se saluent. Des bruits de conversations croisées animent la salle. Certaines s'expriment en arabe.

Une jeune femme à la question « que fais-tu là ? » assez jovialement répond « ce que je fais là, j'ai besoin d'argent bien sûr !! ».

Les numéros d'appel s'affichent au fur et à mesure sur un tableau lumineux. Lorsque leur numéro apparaît les personnes franchissent une porte vitrée, coulissant électriquement quand on appuie sur le bouton. Rien ne filtre de ce qui se dit au guichet.

Quatorze heures trente, la salle est pleine et les personnes continuent à arriver, les passages aux guichets s'enchaînent assez rapidement.

Le prêt sur gage : une histoire de femmes...

Les femmes, mères de famille, françaises, d'origine étrangère particulièrement issues du Maghreb constituent la part la plus importante des clients. Nous nous sommes intéressés tout particulièrement à cette catégorie des clients. Sans mettre de côté les parcours et les particularités propres à chaque personne et famille et avec beaucoup de nuances, nous pouvons définir différentes typologies de situations :

- **Des femmes en couple, avec enfants à charge, dont le conjoint travaille.** Elles sont femmes au foyer ou travaillent, souvent à temps partiel. **Les ressources, bien que souvent modestes sont plutôt régulières.** Le prêt sur gage permet d'assurer les charges courantes (ressenties de plus en plus lourdes), et parfois de réaliser un projet un peu plus exceptionnel (des vacances, un permis de conduire, le financement d'un événement familial, etc.).
- **Des femmes en couple, avec enfants à charge, dont le conjoint est au chômage, en invalidité, à la retraite...** Elles-mêmes sont au foyer ou ont un emploi à temps partiel peu qualifié, souvent précaire. **Leurs ressources sont précaires et leur montant est proche ou en-dessous du seuil de pauvreté.** Le prêt sur gage est utilisé pour le paiement de factures importantes (loyer, EDF, etc.) ou pour boucler le mois au niveau alimentation. Il permet donc d'éviter un impayé et ses conséquences.
- **Des femmes seules avec enfants à charge.** Leur situation face à l'emploi, leur isolement ou la présence plus ou moins forte d'un entourage familial détermine leur niveau de **vulnérabilité** et de **précarité**. Le montant de leurs ressources **est proche ou en dessous du seuil de pauvreté**. Le prêt sur gage est affecté à des dépenses primaires : factures et alimentation.
- **Des femmes plus âgées, à la retraite, souvent seules, veuves ou séparées.** Leurs revenus sont **stables** et c'est la présence d'un entourage familial et la situation socio-économique de leurs enfants adultes qui sont déterminantes. Elles peuvent en effet utiliser le prêt sur gage pour aider leurs enfants eux-mêmes en difficulté ou au contraire bénéficier de leur soutien pour dégager leurs bijoux.

QUELLES EXPLICATIONS PEUT-ON DONNER A LA PRESENCE MAJORITAIRE DES FEMMES ?

La première, et c'est probablement la plus simple, consiste à faire le lien avec les objets déposés : les bijoux. Les bijoux étant plus souvent un objet féminin que masculin, et les objets gagés devant appartenir à celui qui les gage, la présence de nombreuses femmes parmi les clients semble évidente.

Une autre explication pourrait être liée au rôle économique de la femme au sein de la famille. En effet l'histoire nous montre que la présence des femmes dans des circuits financiers particuliers (circuits financiers et systèmes d'entraide souvent strictement féminins) leur permettait de contourner les interdits multiples destinés à restreindre leur accès à la sphère économique et financière (accès limité à l'emploi, obligations financières qui reposent sur les hommes, considérés comme les principaux « pourvoyeurs de revenus », dépendance financière...). Ainsi, et malgré les évolutions du statut des femmes, pour certaines des clientes qui ont peu ou pas accès à l'emploi, le prêt sur gage va être une ressource financière propre, qu'elles vont pouvoir mobiliser de façon autonome car la propriété des bijoux et leur libre disposition ne sont pas contestées par leur mari. Cet aspect est renforcé dans certaines cultures où les traditions de prestations matrimoniales (dot et cadeaux au moment des mariages) sont encore très présentes.

Extrait d'entretien de Mme N, 40 ans, mariée, 2 jeunes enfants, française d'origine algérienne :

« La femme, elle quitte sa famille pour aller rejoindre une autre famille, et elle appartiendra à l'autre famille ; alors que l'homme va devoir subvenir aux besoins de sa propre famille et aux besoins d'une famille restante, ça peut être des sœurs, des frères, il se doit à accomplir au niveau financier, la femme va se décharger si vous voulez, elle va s'engager avec son mari, par contre elle va avoir ces fameux bijoux pour elle que son mari n'aura pas. C'est son livret A, c'est son bas de laine ; et son mari ne pourra en aucun cas toucher à ses bijoux, de même que lui devra amener des bijoux, une parure, vous voyez, à sa femme, il devra lui, l'honorer, et de lui ramener selon ses capacités financières, de donner une parure, d'office c'est la bague, le collier et le bracelet, c'est toujours bien. Mais la femme ne se laisse pas faire, à ce moment-là plus elle aura de l'or plus elle aura de l'argent ; plus elle aura une sécurité financière ».

2. Les objets déposés, une histoire d'or...

Les objets déposés au prêt sur gage sont divers : tableaux, argenterie, petit mobilier, montres mais surtout bijoux. Seuls les bijoux en or³⁵³ sont acceptés. Bijoux anciens, plus contemporains, bijoux traditionnels de certaines cultures... leur évaluation ne dépend pas de leur beauté mais principalement de leur poids en or.

La quantité de bijoux possédée par les clientes, le « capital » bijou est très variable. Certaines clientes en mauvaise situation économique peuvent posséder de nombreux bijoux, d'autres n'ont qu'un tout petit capital. Néanmoins les différentes situations observées donnent à penser que les femmes qui vivent les situations les plus précaires (femmes seules avec enfants, difficultés importantes d'accès à l'emploi car peu de qualification, isolement familial...) sont aussi des femmes qui ont peu de « capital bijoux » car issues de familles déjà très modestes et ayant vécu peu de périodes plus « fastes » qui leur auraient permis de capitaliser.

Les clientes déposent des bijoux qui ont trois origines :

- **Les bijoux « transmis »** par les parents (en particulier par la mère), qui ont une forte représentation affective.
- **Les bijoux offerts** par la famille et le mari à un moment particulier de la vie, principalement le mariage, la naissance d'un enfant... Ils sont le souvenir, ils gardent trace de ces moments importants de la vie.
- **Les bijoux achetés** par la femme elle-même, souvent dans sa jeunesse, dans son pays d'origine ou en France, parfois à la vente aux enchères du Crédit Municipal, grâce aux ressources liées à un emploi.

Les bijoux transmis : l'inscription dans une lignée familiale à l'épreuve de la pauvreté

Les bijoux transmis ou offerts, mais dans une moindre mesure, sont chargés d'une symbolique affective et sociale extrêmement forte. Ils renvoient à l'appartenance à une famille, une lignée. S'en séparer c'est rompre la lignée. L'objectif est de les transmettre soi-même à ses enfants.

Cette volonté de transmettre « quelque chose de soi » n'est pas liée à la culture d'origine des familles, on la retrouve dans d'autres sociétés et à d'autres époques.

Transmettre c'est comme avoir l'espoir de « survivre » dans ses descendants, l'objet transmis étant chargé de l'individualité du donateur, il relie les générations entre elles.

LAISSER UNE PART DE SOI

Extrait d'entretien de Mme N, 40 ans, mariée, 2 jeunes enfants, française d'origine algérienne

« L'histoire de cet or, de ces bijoux qu'on dépose, la plupart du temps c'est vraiment quand il y a une dette, un besoin d'argent, c'est vraiment le cas extrême quand on a besoin d'argent... on parlait de la difficulté à pouvoir déposer cet or parce je disais qu'en fait cet or, [...] ce n'est pas seulement de l'or ; ça se transmet de mère en fille chez nous, et ça se transmet aussi quand il y a un mariage, on a des parures, c'est traditionnel. Cela donne toute la valeur à la femme, surtout à la place de la femme, et surtout c'est son dépôt de garantie. Ce sont les petites choses qui ont de la valeur financière mais une valeur aussi sentimentale. C'est pour ancrer en fait la place de la femme, de cette femme, au sein de sa famille et au sein de la société, [...] quand la maman vieillit ou que la grand-mère vieillit elle veut laisser une part, une part de sa chair, on peut penser comme ça, la façon la plus noble pour elle c'est de laisser cet or en héritage à la fille ou aux petites filles [...] pour montrer à quel point cette enfant, cette fille à une place dans son cœur, vous voyez, donc, ça peut être un tout petit bijou mais le geste est accompli, on transmet de main en main cet or et on va dire à la fille, sa place, « je t'aime et je te le montre et je te donne ces bijoux ».

³⁵³ 18 ou 24 carats uniquement.

Comme pour de nombreuses familles, les clientes du prêt sur gage ont donc la volonté de transmettre. Cette volonté va être mise à mal par les difficultés financières. En effet pour les surmonter, faire le choix de conserver des bijoux dont la valeur financière est parfois importante devient difficile. Si ces bijoux sont chargés d'une symbolique affective qui leur donne une valeur sociale extrêmement forte, en même temps ce sont aussi des objets en **or**, matériau dont la valeur marchande est reconnue largement à travers le monde et considérée comme valeur refuge.

D'ailleurs, lors de la succession ou au moment du cadeau (parfois lié à un événement du type mariage) cette valeur marchande a de l'importance, elle témoigne de la richesse transmise ou du « prix » donné à l'événement.

EXTRAIT D'ENTRETIEN

Mme N, 40 ans, mariée, 2 jeunes enfants, française d'origine algérienne : « il faut bien dire les choses quand on est invité dans les fêtes, vous vous pointez avec votre or et symboliquement les gens vont vous regarder et vous dire « oh la elle a de la valeur », elle a un mari apparemment il s'en tire bien professionnellement, enfin financièrement, elle aussi, bon elle a les fameux bijoux et on va regarder cet or, comme, comment dire, une parure, cela donne une valeur certaine pour la femme ».

Entre valeur sociale et valeur marchande, là est l'ambiguïté : d'un côté la valeur marchande de l'or, fortement reconnue et en constante hausse ces dernières années (hausse favorisée par la crise) valorise les biens de personnes en prise à des difficultés économiques. D'un autre côté ces biens sont chargés d'une valeur symbolique tellement forte que leur vente paraît impossible car au delà de la perte financière, c'est une remise en cause de la personne dans son identité, son appartenance à une famille, à une communauté qui se joue.

Le recours au prêt sur gage sera une alternative.

LA TRANSMISSION FAMILIALE A L'ÉPREUVE DE LA PAUVRETE

EXTRAITS D'ENTRETIENS

Extrait d'entretien de Mme N, 40 ans, mariée, 2 jeunes enfants, française d'origine algérienne :

« Dans notre culture nous n'avons pas de patrimoine, de maison par exemple, à transmettre. Les bijoux c'est notre héritage. C'est une histoire de femmes, lui offrir des bijoux c'est lui dire qu'elle est importante. Ma mère elle me les a donnés ces bijoux et je peux en faire ce que je veux mais les vendre cela me renverrait à une incapacité de faire aussi bien que ma mère, j'aurais l'impression de dilapider l'héritage. Pourtant je le dépose seulement parce que j'en ai vraiment besoin ».

Extrait d'entretien de Mme M, 50 ans, française, d'origine tunisienne, seule avec 4 enfants, bénéficiaire du RSA activité :

« Ce sont des bijoux de ma grand-mère, de ma mère. J'en ai achetés aussi quand j'ai travaillé, [...] »

Les vendre ? « Tant pis, s'ils vendent ils vendent, mais les bijoux de ma mère, le souvenir de ma mère cela me ferait mal quand même. [...] quand elle est morte, à chaque fille elle a donné un peu. On était 6 filles, elle a partagé. Pas aux garçons, je n'avais pas de frères, toutes des filles. [...] Ma maman c'est quand elle est morte qu'elle m'a donné les bijoux. Au moment du mariage j'ai eu une chaîne, deux bracelets, une bague, c'est tout. Si je meurs mes enfants ils auront quelque chose. J'en donnerai à ma belle fille aussi. C'est obligé qu'il se marie (*le fils*), sinon je ne donne pas. »

Et si votre fille souhaite vendre ? « Ah moi je ne donne pas ! Surtout les filles de maintenant elles n'aiment pas l'or, elles n'aiment pas les bijoux, moi ma fille ainée elle n'aime pas les bijoux. Après quand je serai plus là, je ne verrai pas... mais je n'aimerais pas qu'elle les vende, qu'au moins elle garde un souvenir de sa maman. Si elle vend... il y en a qui vendent... moi le souvenir de ma mère je ne l'ai pas vendu, ils sont à la banque, de ma grand-mère aussi, je les sortirai petit à petit. Mais là il y en a beaucoup. »

.../...

.../...

Extrait d'entretien de Mme D., 40 ans, mariée, quatre enfants dont 2 petites jumelles de 3 ans, cliente du prêt sur gage depuis 20 ans (mai 2012) :

« J'ai un contrat, un seul de 500 €. Mais moi je n'avais pas des bijoux de grosse valeur non plus. Tous mes bijoux sont là sauf ça (*elle montre une chaîne*) ; sinon j'ai gardé des bijoux en argent. »

Les bijoux gagés ? « Une bague ancienne de ma mère, très ancienne. Mon alliance, des bracelets... je crois qu'il y avait trois bagues, des bracelets, des trucs en or...et une médaille qui appartient à ma troisième, qui a été offerte pour la naissance. [...] Elle doit la porter quand elle aura 18 ans. Il ne faut pas que je la perde, je fais tout pour pas la perdre. Parce que là c'est un bijou de famille quand même ! »

La vente ? « Je vendrai ce qui est à moi, je ne vendrai pas ce qui est à ma fille. Il n'y a que la médaille qui est à ma fille. Ça il ne faudrait pas qu'elle parte ! Ce serait plutôt mes bijoux à moi, tant pis ! [...] et puis j'avais dit à mes filles, quand elles seront grandes, elles vont se marier, c'est elles qui hériteraient au moins qu'elles aient quelque chose, qu'elles récupèrent quelque chose, pas que des meubles ou la télé ! C'est sentimental !

La bague de ma maman, en dernier, c'est un souvenir d'elle, je lui avait pris j'avais 22/23 ans, je l'ai soulée pour l'avoir cette bague, malgré qu'elle m'allait trop grande, et je l'ai soulée, je l'ai soulée, et des fois elle me dit « elle est où la bague ? » « oh j'ai les doigts qui ont enflé, elle est dans mon coffre, ne t'inquiète pas » mais elle demande tout le temps où elle est la bague ; je serais gênée envers elle, de lui dire que je l'ai déposée au Crédit Municipal. Elle ne le sait pas. Elle m'engueulerait ; elle préférerait que je prenne sur son compte bancaire plutôt que je dépose mes bijoux. Même si je lui expliquais, elle ne comprendrait pas. La vendre, ce ne serait pas bien de ma part, il y a des choses dans la vie que l'on peut faire en cas de ... mais là j'estime qu'il y a d'autres moyens. Je préfère que mes bijoux à moi partent, les miens plutôt que celui de ma fille et la bague de ma mère.

Les miens je serais triste, j'aurais trop mal au cœur pendant un temps et puis on oublie vite parce que quand il faut revenir à la réalité et qu'il faut payer encore les factures et il faut nourrir vos enfants, les bijoux vous les oubliez, il faut dire ce qui est. Une mère je pense qu'elle est capable de pas mal de choses ! Vendre sa voiture...vendre ça pour s'en sortir. Dans la vie il y a des choses qui passent en priorité. Et moi si mes bijoux doivent partir, ils partiront mais je ferai en sorte qu'il n'y ait que les miens ; même si c'est des cadeaux de mon mari ce n'est pas grave. »

Des bijoux achetés une « assurance risque »

Si la valeur marchande des bijoux offerts a une importance au moment du cadeau, elle est plus forte lorsque les bijoux gagés ont été achetés par la cliente elle-même. Ces achats datent souvent de plusieurs années, dans sa jeunesse, à un moment de sa vie où elle travaillait et avait donc des ressources propres, souvent aussi avant d'être mariée ou d'avoir des enfants. L'achat s'est fait dans le pays d'origine (le prix de l'or y serait inférieur) ou en France, parfois même à la vente aux enchères du Crédit Municipal.

Ces achats étaient, consciemment ou non, **une forme d'épargne**, de prévoyance, leur transformation en valeur marchande est alors moins difficile et leur vente est plus facilement envisageable même si elle correspond à un appauvrissement supplémentaire du ménage.

EXTRAITS D'ENTRETIENS

Mme B., 42 ans, française d'origine maghrébine, mariée, 4 enfants de 20, 6, 4 et 2 ans. Aide à domicile, en congé parental. Mari au chômage. Bénéficiaire du RSA. Elle dit être attachée à ses bijoux car ce sont pour la plupart des bijoux qu'elle a achetés lorsqu'elle travaillait : « ils représentent mon travail ». A l'époque, elle les achetait pour leur beauté et aussi parce que c'était un investissement « d'ailleurs mon mari le savait et il me laissait faire ».

Mme J., 37 ans, française d'origine maghrébine, vie maritale, 1 enfant de 5 ans. Bénéficiaire du RSA. Elle a acheté des bijoux avant de se marier, lorsqu'elle travaillait. Achats faits au pays ou par une intermédiaire qui achetait au Crédit Municipal et qui revendait. Elle les a achetés pour « le plaisir de les porter, aux mariages par exemple » mais aussi en prévision, en forme d'investissement, à ce moment-là elle disait à sa maman chez qui elle habitait « maman je travaille, je vais acheter des bijoux, au cas où, plus tard ».

Mme Z., 45 ans, mariée, deux enfants (7 et 11 ans), d'origine africaine (Zaïre), emploi intérimaire d'aide à domicile, mari salarié. Pour elle, l'achat des bijoux c'était une forme d'épargne. Plutôt que de faire des économies à la banque et de risquer de dépenser l'argent, elle préférait acheter des bijoux « c'est sûr ». « Je les ai achetés pas cher, maintenant ils valent plus ». C'était un investissement qu'elle était sûre de ne pas gaspiller, son père lui disait « les bijoux ça ne se mange pas ».

Mme F., 50 ans, mariée, 4 enfants (de 22 à 11 ans), française d'origine algérienne, en emploi ainsi que son mari. Les bijoux lui viennent de sa famille, de ses parents, offerts au moment du mariage, de son mari, offerts également au moment du mariage. Son père est décédé depuis peu.

Ses bijoux, elle me dit qu'il lui est impossible de penser à les vendre. Par contre, si c'était des bijoux qu'elle avait elle-même achetés, elle « **s'en débarrasserait** ».

Chaque mois elle paye des intérêts et c'est dur mais elle ne peut pas imaginer vendre ses bijoux. Néanmoins dans un deuxième temps elle fait la distinction entre les bijoux transmis et ceux qu'elle a achetés. Ceux transmis par sa maman il lui est impossible de l'imaginer, ce serait « **pire que tout, pire que mourir** ». Ceux qu'elle a achetés elle-même, pour l'instant elle n' imagine pas les vendre mais « **peut-être un jour** ».

Le prêt sur gage : une troisième voie ?

Les personnes se retrouvent donc face à un choix difficile : vendre des bijoux auxquels elles sont fortement attachées pour surmonter des difficultés économiques ou les conserver et renoncer à cette ressource financière. Entre la vente et le renoncement, le prêt sur gage propose une troisième possibilité : les personnes restent propriétaires de leurs bijoux et échappent ainsi, au moins dans un premier temps, à la vente (il est à noter que seuls 5 % des contrats de prêts sur gage font l'objet d'une vente aux enchères) et à ses conséquences symboliques et financières, tout en valorisant leurs biens grâce au prêt accordé.

Néanmoins, les risques liés à la vente, économiques (d'appauvrissement) ou sociaux (de rupture dans la transmission) existent toujours, soumis au respect des échéances de paiement des intérêts.

3. Le prêt sur gage : le choix d'un crédit différent

Le prêt sur gage : une alternative à l'assistance

Lorsqu'on les interroge sur la particularité du crédit lié au prêt sur gage, les clients se le représentent comme un crédit « classique », auxquels ils se sentent liés, endettés mais évoquent aussi pour certains, un espace **d'autonomie et une alternative à la demande d'aide familiale ou institutionnelle**.

Cela leur donne la possibilité, disent-ils, de « *ne rien devoir à personne* », « *de ne pas emprunter ailleurs sans avoir à demander l'aumône* ».

Ce sentiment d'autonomie est lié :

- Au système particulier du prêt sur gage **qui reconnaît la valeur de leur bien**. L'accord n'est lié ni à la reconnaissance d'une difficulté, comme dans une demande d'aide, ni rapporté à leur situation face à l'emploi et à leur solvabilité personnelle comme dans un crédit classique mais est lié à la valeur d'un bien propre. « *Le Crédit Municipal ce n'est pas un crédit, c'est un placement, pour dépanner* ».
- A une transaction qui ne nécessite pas **de justifier de leur situation et de la destination du prêt** au moment de la demande : les relations au guichet sont centrées sur la transaction à réaliser, les formalités nécessaires à l'obtention ou au renouvellement du prêt ne nécessitent que très peu d'informations sur la situation de la personne et pas de justifications sur la destination du prêt. Les agents n'ont donc que très peu de questions à poser. De leur côté, les clients se confient peu, en tout cas ne se sentent pas dans l'obligation de le faire. Ce qui n'empêche pas des échanges parfois plus personnels lorsque le client est connu depuis longtemps ou lorsqu'il les provoque. Et même si le prêt sur gage souffre parfois d'une image sociale négative, associée à un sentiment de honte, sentiment ressenti parfois lors d'une première visite par exemple, les utilisateurs apprécient d'être considérés comme des **clients** et non comme des bénéficiaires. « *Les clients appréhendent toujours, nous dit le responsable du service, mais chez nous un client n'a pas à avoir honte, il n'est pas redevable, il le paye son prêt* », « *Grace au prêt on peut vivre sans trop de honte et le personnel est très compréhensif* » nous commente un client dans l'enquête.
- A la sensation de **liberté de décision qu'ils éprouvent** : choisir le prêt sur gage plutôt qu'un recours à l'aide familiale ou aux services sociaux.

LE PRÊT SUR GAGE, UNE ALTERNATIVE

EXTRAITS D'ENTRETIENS

Mme N : 40 ans, mariée, 2 jeunes enfants, française d'origine algérienne :

« Le prêt sur gage, ce n'est pas un crédit, cela repose sur mes bijoux, c'est comme un placement ». Même si elle est très inquiète de ne pas pouvoir les récupérer elle ne se sent pas « dépendante d'une banque, d'un organisme ».

Mme E : 56 ans, mariée, 3 enfants (23, 19, 15 ans), française d'origine algérienne, travaille, mari à la retraite :

Pour elle, utiliser le Crédit Municipal c'est ne pas avoir « à demander de l'aide à quelqu'un ».

Mme M : 50 ans, française, d'origine tunisienne, seule avec 4 enfants, bénéficiaire du RSA activité :

« Le Crédit Municipal, j'ai passé ma vie là bas, parce que moi quand j'ai besoin je ne trouve personne, je trouve mes bijoux, je les ramène à la banque. Parce que l'assistante sociale elle te demande des papiers, ça m'énerve ! Faut ramener ça, faut ramener ça, faut ramener ça ! Ça m'énerve ! Alors je préfère mettre mes bijoux et je paye une facture, qu'aller faire l'aller-retour avec une assistante sociale. Au Crédit Municipal : carte de séjour et quittance de loyer et ça y est ! C'est tout. Je me sens tranquille. C'est mieux que d'aller chez ma sœur demander de l'argent ».

Mme F : 50 ans, mariée, 4 enfants (de 22 à 11 ans), française d'origine algérienne, en emploi ainsi que son mari :

Son mari ne veut rien savoir des aides « ni chômage, ni RSA, ni rien, il ne veut pas que quelqu'un vienne fouiller dans sa vie privée, il dit qu'il faut se débrouiller tout seuls. Ici c'est rapide, on sort on sait que l'on peut fermer une porte, payer une facture, ici je tiens les rênes de mon projet, c'est moi qui décide ce que je veux faire ».

Le prêt sur gage un « amortisseur » des effets de la pauvreté

Nous l'avons vu, la majorité des clients du prêt sur gage sont des personnes aux faibles revenus, touchées par des difficultés économiques et/ou sociales (faibles rémunérations, emplois à temps partiels, femmes seules avec enfants...). On sait que ce sont ces personnes déjà en situation de précarité qui vont être d'autant plus sensibles aux effets de la baisse de l'activité économique.

L'ACTIVITE DU PRÊT SUR GAGE EN FRANCE :

UN BON INDICATEUR CONJONCTUREL DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES MENAGES

Michel Fansten (Économiste) dans son étude réalisée en 2006 et publiée dans le « Courrier des statistiques » n° 117-119, établit la corrélation entre le taux de chômage et l'activité du Crédit Municipal de Paris entre 1995 et 2005. Il retrouve un mouvement pratiquement identique entre l'évolution des engagements et l'augmentation du taux de chômage mais avec une amplitude plus marquée. Ainsi, entre 2001 et 2004, le taux de chômage passe de 8,7 % à 10 %. Au cours de cette période, le nombre des engagements au Crédit Municipal de Paris connaît une augmentation de 35 %. L'éclairage qu'une telle corrélation apporte sur la façon dont le prêt sur gage s'inscrit dans l'environnement économique général, lui permet de dire que « cette forme particulière de « microcrédit » constitue un moyen apparemment efficace d'atténuer l'impact des phases de ralentissement économique sur les populations les plus exposées ».

Les principales destinations des prêts : couvrir des besoins primaires

Sur les 227 clients ayant répondu à cette question dans l'enquête, près de 80 % déclarent que leurs prêts sur gage leur ont permis de payer une facture (loyer, EDF, téléphone...), de combler un découvert bancaire ou de faire des courses alimentaires. Seules 24 % des personnes déclarent avoir utilisé au moins une fois leur prêt ou une partie du prêt pour un projet personnel. Lorsque c'est le cas, sont nommés : les vacances, un permis de conduire, la réparation d'un véhicule.

Le prêt sur gage, même s'il touche la même population, n'est donc pas du microcrédit social, la destination des prêts est différente.

Le micro crédit personnel étant destiné à « favoriser l'insertion sociale ou professionnelle » son attribution est liée à la réalisation d'un projet.

En répondant principalement à des besoins primaires (se loger, se chauffer, se nourrir...) le prêt sur gage permet aux personnes de limiter ou de retarder la dégradation de leurs conditions de vie, d'éviter ou de limiter les conséquences d'un impayé de loyer ou d'EDF par exemple, il joue le rôle d'un **amortisseur** de leurs difficultés financières.

Le terme très souvent utilisé par les clients dans l'enquête pour qualifier le prêt sur gage est « **dépannage** ». Ils associent ce terme à la **rapidité** du service (peu de formalités à remplir, le prêt est obtenu dans l'heure qui suit), à l'**urgence** de leur besoin d'argent (le prêt sert à payer une facture ou à faire des courses quand on n'a pas d'autres solutions) et au côté **provisoire** de l'amélioration de la situation, en effet le prêt n'intervient pas sur le fond du problème et ne règle pas la cause de la difficulté (faiblesse des ressources, problème d'accès à l'emploi...).

Un prêt qui n'augmente pas l'endettement

Contrairement à un prêt classique, qui inclut dans les mensualités le remboursement du capital **et** des intérêts, seul le paiement des intérêts est obligatoire dans le prêt sur gage. Tous les six mois le client doit se rendre au guichet du Crédit Municipal pour les régler en espèces ou par carte bancaire, il n'existe pas de possibilité de prélèvement automatique. Le paiement se fait parfois par courrier.

Le remboursement du capital se fait soit volontairement par le client (en une ou plusieurs fois, sur ses fonds propres ou par le produit d'une vente requise par lui), soit par obligation lors de la vente de l'objet, en cas de défaillance de paiement des intérêts.

Le prêt étant garanti par le gage, son remboursement et le paiement des intérêts ne rentrent pas dans le calcul du taux d'endettement du ménage. De plus, les transactions se font assez souvent en espèces, et ne vont pas apparaître sur les relevés bancaires. Si les personnes n'en parlent pas, ce prêt peut donc rester « invisible ». Le paiement des intérêts ne sera donc pas pris en compte dans les plans de surendettement et les accompagnements budgétaires. On a vu pourtant que le respect de cet engagement est primordial pour les personnes.

EN GENERAL, A QUOI VOUS SERVENT LES PRETS OBTENUS ? (VOUS POUVEZ COCHER PLUSIEURS CASES)

Taux de réponse : 98 %	Nb	%
Payer une facture (loyer, téléphone, EDF...)	134	59 %
Comblant votre découvert bancaire	85	37 %
Faire des courses alimentaires	85	37 %
Faire des achats autres	15	7 %
Réaliser un projet personnel (vacances, permis de conduire, voyage, évènement familial...)	54	24 %
Autre	16	7 %
Total	227	

Source : MRIE

Le risque de « l'engrenage »

La vente peut être donc une réelle épreuve pour ces personnes déjà confrontées à la précarité. Leur attitude face au paiement des intérêts, à la décision de vendre ou pas, leur réaction quand une vente se fait, sont donc fortement liées à l'origine des bijoux.

Dans certains cas, cet attachement, est un « **aiguillon** » à l'épargne. Les personnes arrivent peu à peu à épargner sur leur budget quotidien ou au moment d'une rentrée d'argent plus exceptionnelle (rappel de droits, primes...). Elles remboursent leurs prêts et récupèrent leur bien. Il sera de nouveau gagé si d'autres difficultés financières se présentent.

Mais dans d'autres cas, alors que leur situation financière ne s'améliore pas, l'attachement et l'impossibilité d'accepter la vente vont les amener à payer des intérêts, pendant des années. Leur paiement se fera au détriment de l'engagement d'autres dépenses ou seront couverts par de nouveaux prêts. En particulier, l'augmentation du prix de l'or ces dernières années a permis au Crédit Municipal de proposer une réévaluation des objets déposés et donc des augmentations de prêts. Les intérêts peuvent donc être payés grâce à ces augmentations de capital.

Lorsque les intérêts sont très lourds à payer, que le capital emprunté est important, les clients se trouvent donc pris dans ce qu'ils décrivent comme un « **engrenage** », « **un cercle vicieux** », qui « rend service » mais qui est aussi « un piège », dont il est « difficile de sortir ».

Il n'est bien sûr pas possible de donner un montant maximum de prêt qui serait le prêt « raisonnable » au-delà duquel l'endettement serait trop difficile à supporter. La moitié des clients répondant à notre enquête déclare des prêts entre 500 € et 3 000 € (il s'agit là du cumul de leurs prêts, très souvent cette somme est répartie sur plusieurs contrats correspondant à des prêts successifs), 20 % déclarent des prêts jusqu'à 10 000 € (c'est-à-dire bien au delà des 3 000 € maximum d'un micro crédit personnel par exemple).

Encore une fois, la « richesse » en bijoux n'étant pas liée à la situation économique actuelle de la personne, les clients les plus endettés, dont le montant d'intérêts à payer est le plus important, peuvent donc être dans des situations économiques difficiles.

EXTRAITS D'ENTRETIENS

Mme B., 42 ans, française d'origine maghrébine, mariée, 4 enfants de 20, 6, 4, 2 ans. Aide à domicile, en congé parental. Mari au chômage. Bénéficiaire du RSA :

Mme B est cliente du Crédit Municipal depuis au moins 10 ans (elle ne se souvient plus précisément). Elle a trente contrats de prêt à son nom, ce qui est le maximum autorisé. Pour continuer à pouvoir déposer des bijoux, elle a pris deux prêts de plus, un au nom de sa fille, un au nom de sa tante. Elle arrive à plus de 10 000 € de prêts. Son premier prêt lui a servi à payer une grosse facture de téléphone. Depuis les prêts continuent de lui permettre de payer des factures ou de couvrir le découvert à la banque quand il devient trop important et que la banque l'alerte. Elle connaissait le prêt sur gage parce que sa maman l'avait déjà utilisé, d'ailleurs sa mère lui avait dit de ne jamais commencer ! Si le Crédit Municipal n'existait pas elle aurait emprunté un peu plus : à sa famille qui l'aide déjà, ou fait un crédit de plus. Elle aimerait bien sûr pouvoir récupérer ses bijoux, arrêter de payer des intérêts « je les ai payés mille fois mes bijoux ! » mais sa situation est précaire et ne s'améliore pas. Aujourd'hui elle a fait réévaluer ses bijoux, cela lui a permis d'en dégager quelques -uns, mais malgré tout elle a augmenté son prêt de presque 1 500 €, ce qui lui a permis de payer ses intérêts, le reste ira directement combler le découvert à la banque. Cela la désespère de ne pas pouvoir s'en servir pour la réalisation d'un projet : « j'aimerais tant aider ma fille ainée à passer son permis, elle a 20 ans, je suis sa mère et je ne peux même pas l'aider ».

Conclusion

Ainsi, s'il continue à accueillir toutes les catégories sociales, le prêt sur gage est principalement utilisé par des personnes à faibles revenus, proches ou en dessous du seuil de pauvreté.

L'utilisation du prêt sur gage pour répondre à des besoins primaires - payer son loyer, son électricité, sa nourriture- nous confirme bien la précarité quotidienne que rencontrent ces familles et l'impact de la dégradation de la situation économique qu'ils connaissent.

Au-delà de ce constat, les personnes rencontrées nous ont permis de mieux comprendre ce que représente le prêt sur gage pour elles, son rôle d'amortisseur des effets de la pauvreté, comment parfois, à travers lui, elles accèdent à une forme d'autonomie.

Nous avons aussi retenu l'importance pour ces familles, comme pour toute famille, de s'inscrire dans une lignée familiale, porteuse de lien social, et ce, malgré les difficultés et la précarité qui souvent fragilisent les liens familiaux.

Le Crédit Municipal est un établissement « entre deux mondes », peu intégré au monde bancaire, dont les missions d'aide sociale le distinguent mais dont il respecte les obligations légales, et méconnu par le monde du travail social qui, au mieux, l'assimile à un établissement de crédit classique. C'est l'articulation équilibrée de ces deux dimensions, économiques et sociales, qui fait sa particularité et son atout mais l'équilibre n'est pas toujours facile à maintenir.

Faire fonctionner l'établissement de manière autonome, sans subventions publiques, tout en proposant des prêts les plus accessibles possibles aux plus modestes, voilà le défi que doit relever le Crédit Municipal.

Le paradoxe est que la progression de l'activité du prêt sur gage est liée à l'augmentation de la précarité, pourtant c'est cette progression qui va permettre au Crédit Municipal de dégager de bons résultats financiers. Et ce sont ces bons résultats qui lui permettront d'assurer son autonomie, d'améliorer son service, de choisir de baisser les taux d'intérêts et d'augmenter la dotation qu'il verse au CCAS de Lyon (comme le prévoient ses statuts).

Les clients le disent et nous l'avons observé également, le Crédit Municipal offre un accueil respectueux, sans jugement, un service rapide, discret. Sa vocation est bien de « prêter et non de vendre ». Comme sa mission le prévoit, il permet de répondre rapidement, voire en urgence, à des difficultés financières.

Pour certains clients, l'achat de bijoux en or est une forme d'épargne, d'ailleurs l'augmentation du cours de l'or ces dernières années en a fait un bon investissement. Le prêt sur gage leur permet de gérer cette épargne qu'ils mobilisent en cas de difficultés ponctuelles ou de projets à réaliser.

L'accès des plus modestes au crédit est souvent perçu seulement du côté du risque. Ce risque existe bien sûr, il est d'ailleurs confirmé par les situations de surendettement liées au cumul de crédits à la consommation et tout particulièrement des crédits permanents. Pourtant la mise en place de micro crédits professionnels et personnels et leur réussite (le Crédit Municipal en partenariat avec le Secours Catholique et les CCAS propose de tels prêts), même si leur utilisation reste modeste et a du mal à se développer, montrent que l'accès au crédit est aussi **un outil d'insertion**.

Lorsqu'il permet la réalisation d'un projet, le prêt sur gage peut être un choix intéressant à proposer. Ses taux d'intérêts sont moins élevés que ceux d'un crédit permanent ou d'un découvert bancaire, sa souplesse permet une réponse rapide, il peut être accordé à des personnes exclues des crédits bancaires classiques.

De nombreuses officines proposent aujourd'hui à grand renfort de publicité le rachat d'or. Les personnes en difficultés financières sont leurs cibles privilégiées. Les clients nous ont souvent évoqué les nombreux appels téléphoniques qu'ils reçoivent de ces établissements, qui vont pour certains jusqu'à prospecter dans les locaux même du Crédit Municipal. Il est important d'alerter les personnes tentées de vendre que même si le prix d'achat affiché peut paraître alléchant, dans la réalité le prix final proposé sera inférieur à la valeur du bijou au cours de l'or. Le recours au Crédit Municipal, soit pour un prêt soit pour une vente requise, est préférable pour ces personnes.

Nous l'avons vu, pour beaucoup de personnes le prêt sur gage est une bouffée d'oxygène et permet d'éviter une dégradation de la situation, mais pour ceux dont la situation n'évolue pas ou s'aggrave, il peut devenir un engrenage.

Même si, le prêt pouvant se prolonger parfois pendant des années : l'espoir d'une amélioration de la situation des personnes elles-mêmes ou de leurs proches est toujours à espérer, comment ces ménages aux prises avec des difficultés structurelles vont-ils pouvoir envisager le remboursement de ces prêts ? Le paiement des intérêts, ils le disent, est déjà lourd pour eux. Le pourcentage des objets vendus (moins de 5 %) est resté stable ces dernières années, va-t-il se maintenir ? Les durées des prêts vont-elles s'allonger, avec pour conséquence l'augmentation du coût total du crédit ? Que se passerait-il en cas de baisse du cours de l'or ?

Pour ces clients, dans la lignée des conseils personnalisés que donnent parfois les agents, un accompagnement les aidant à gérer leurs prêts, à faire des choix, pourrait-il être envisagé au sein du Crédit Municipal ? Cet accompagnement, à l'articulation des missions sociales et économiques du Crédit Municipal, tout en prenant en compte les difficultés des clients **serait centré sur la situation de la personne en tant que client du prêt sur gage**. Il aurait pour objectifs de faire le point sur les contrats, sur les perspectives de remboursement, et en fonction des situations, d'aider la personne à se projeter dans l'avenir et à faire des choix (vendre certains bijoux, restructurer les contrats, faire des remboursements partiels...). Si des situations de méconnaissance, ou de renoncement aux possibilités d'aide, de surendettement étaient repérées lors de ces rencontres, des orientations vers les services sociaux compétents pourraient être proposées. La loi reconnaît au Crédit Municipal la fonction d'établissement d'aide sociale et les clients du prêt sur gage sont aussi souvent des « usagers » des services sociaux. Parlent-ils de leurs prêts sur gage aux travailleurs sociaux ? Il semblerait que non. Pour quelles raisons ? Honte ? Peur de se voir refuser une aide ? Qu'on leur demande de vendre leurs biens plutôt que de payer des intérêts ? Que leur attachement aux biens déposés ne soit pas compris ?

Lorsque les ressources des familles sont insuffisantes, le prêt sur gage, en répondant à des besoins primaires, va suppléer ou compléter les aides familiales, associatives ou institutionnelles. Comment prendre en compte cette réalité dans les accompagnements sociaux ?

Dernier recours, difficile et parfois honteux pour ceux qui ne voient plus d'autres solutions, il est aussi une alternative, un espace d'autonomie et de dignité, pour ceux qui le choisissent comme une alternative à l'aide. Ne peut-on pas y voir aussi une forme de « résistance » au statut « d'assisté » que l'on assigne trop souvent aux bénéficiaires d'aide sociales ?

MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES : UN LEVIER CONTRE LA PAUVRETE ?

« *C'est bien beau l'argent, mais c'est devenu complètement hors de prix*³⁵⁴ »

Introduction

Expérimentées dans plusieurs villes en région Rhône-Alpes et peu connu du grand public, **les monnaies locales complémentaires (MLC)** sont des moyens d'échanges parallèles. Nous interrogeons ici ces expérimentations sur leur articulation avec les situations de pauvreté ou précarité présentes sur les territoires concernés et explorons des pistes pour augmenter la contribution de ces projets à la réduction de l'exclusion économique et sociale. Développer de nouveaux systèmes d'échanges sans y intégrer les personnes exclues dans le système d'échange traditionnel ne manquerait-il pas de cohérence avec les objectifs affichés par des démarches innovantes et citoyennes ?

Pour autant peut-on considérer les MLC comme des dispositifs susceptibles de réduire l'exclusion économique et sociale ? Ces projets étant récents sur le territoire français, il est difficile d'évaluer leur impact. D'autant plus qu'ils sont développés à une échelle assez restreinte, et que le montant des échanges réalisés peut sembler insignifiant³⁵⁵. Cependant à l'international des projets plus anciens ont fait leur preuve pour contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion. Comment ont-ils procédé ? La monnaie était-elle le seul levier ?

Nous verrons qu'une des clefs de réussite des projets est la forte participation de tous les acteurs de la société civile, sans oublier les usagers, particulièrement ceux qui sont en marge du système monétaire actuel.

Ces personnes ne doivent pas être une cible accessoire du projet, mais réellement impliquées en amont et en aval dans sa création et son évolution. Nos propositions visent ainsi une réelle implication des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Un autre moyen d'échange

Les monnaies locales et complémentaires (MLC) sont des initiatives qui ne se construisent pas en opposition aux monnaies officielles, mais viennent **pallier leurs défaillances**. En effet, *les MLC permettent d'orienter des échanges déjà existants* (vers une consommation plus locale par exemple), *ou permettent des échanges qui sinon, ne pourraient pas avoir lieu*. Il existe différents types de MLC, dont on fera l'inventaire par la suite. Toutes respectent évidemment le cadre légal. Elles proposent **un autre moyen d'échange**, parallèle à la monnaie officielle, et sont basées sur la même définition de la monnaie : « *La monnaie est un accord au sein d'une communauté qui utilise un objet standard comme moyen d'échange* »³⁵⁶. Au sein de ces initiatives, on revient à des questions simples, pour modifier l'accord : « *quels échanges, pour quoi, entre qui, comment ?* ». « *Ainsi notre système monétaire n'est pas un fait établi : on peut penser la monnaie autrement* ».³⁵⁷

³⁵⁴ Denis Blondin « *La mort de l'argent* » Essai d'anthropologie naïve, publié en 2003 aux éditions de la pleine lune.

³⁵⁵ Le Sol violette crée en mai 2011, ne circule que dans l'agglomération toulousaine, et compte plus d'un an après 800 adhérents.

³⁵⁶ Définition de Bernard Lietaer, économiste spécialiste des questions monétaires, défenseur des monnaies complémentaires régionales.

³⁵⁷ Celina Whitaker, dans « *Au-delà de la crise financière, Nouvelles valeurs, nouvelles richesses* », sous la direction de Carine Dartiguepeyrou, éditions l'Harmattan.

CLASSIFICATION DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE MONNAIES

MONNAIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce sont des initiatives de monnaie complémentaire qui se mettent en place pour répondre à une indisponibilité de monnaie officielle, **pour générer des possibilités d'échange sans diminuer les liquidités des entreprises en monnaie officielle**. C'est le cas en particulier des systèmes de « crédit mutuel » entre entreprises, qui peuvent ainsi s'échanger de la marchandise par simple comptabilisation des dettes et crédits entre elles (sous la forme d'une « chambre de compensation » entre entreprises), sans avoir à mobiliser leur trésorerie pour effectuer la transaction. Les deux exemples les plus connus étant le WIR³⁵⁸, en Suisse, et le système C3, qui se met en place en Uruguay.

MONNAIES D'ÉCHANGES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE, A BASE TEMPS

Favoriser les échanges de services entre les personnes : échanges de temps et de savoirs, **renforcer la solidarité et l'entraide**.

MONNAIES POUR UNE ECONOMIE LOCALE, SOCIALE, SOLIDAIRE

Ces initiatives ont pour objectif principal **la dynamisation économique et solidaire du territoire** : développer les échanges économiques, mais des échanges économiques qui ont du sens : satisfaction des besoins des populations, consommation responsable, activités économiques respectueuses de l'humain et de l'environnement.

Pour certaines le nœud de l'action est celui de la **relocalisation de l'économie**. Mais, selon le contexte, la situation spécifique vécue dans chaque territoire, cette volonté peut se coupler à d'autres dispositifs pour la rendre possible : combiner par exemple monnaie complémentaire et micro-crédit afin de soutenir des activités génératrices de travail et de revenu.

Source : www.monnaiesendebat.org ³⁵⁹

La monnaie comporte deux aspects très ambivalents : elle intervient comme outil d'échange mais en même temps on a la possibilité de faire fructifier son argent en le plaçant. Dans notre système économique actuel la fonction spéculative de la monnaie a pris le pas sur sa fonction première d'échange. Le théoricien de la monnaie qui a largement inspiré l'émergence des MLC, Silvio Gesell l'explique en ces termes et propose une solution qui a été expérimentée pendant les années 30. « *Dès lors que l'accumulation de l'argent ne représente pas un coût, le possesseur d'argent acquiert un pouvoir considérable sur tout autre possesseur de biens, dans la mesure où il peut attendre plus que tout autre avant de remettre son bien sur le marché. [...] il faut que comme tous les biens et services, produits naturels, et industriels, l'argent vive et meure, que la monnaie perde de sa valeur lorsqu'elle n'est pas échangée* »³⁶⁰. C'est ce qu'il appelle le mécanisme de la fonte. Tout l'enjeu de ces nouvelles monnaies c'est de **rendre à la monnaie sa faculté d'échange créateur de lien social**. Plus l'argent circulera, plus il y aura création de lien social et de richesse.

³⁵⁸ « Un expert financier américain a démontré que le WIR contribue significativement à la notoire stabilité économique suisse : il survit, sans plus lorsque l'économie helvétique est en croissance nette mais prospère et se développe lorsque l'économie nationale ou globale stagne ou régresse ce qui lui confère une fonction de refuge incontestable. » Citation dans la préface de Michel Rocard dans « *Monnaies régionales, de nouvelles voies vers une prospérité durable* » écrit par Bernard Lietaer et Margrit Kennedy aux éditions : Charles Léopold Mayer. Pour en savoir plus : Veblen Institute « *Pluralité monétaire et stabilité économique : l'expérience suisse* » écrit par Wojtek Kalinowski en octobre 2011.

³⁵⁹ Site créé suite aux rencontres internationales des MLC à Lyon en Février 2011 :

<http://www.monnaiesendebat.org/spip.php?rubrique21>

³⁶⁰ Editorial du n°324 de Jean-François Draperi, rédacteur en chef de la revue Recma – Revue internationale de l'économie sociale.

Ces monnaies militent pour une reprise en main citoyenne de la question monétaire. Ces différentes initiatives viennent bousculer nos modes de pensées, les notions de richesse, d'échange et surtout notre compréhension du système monétaire dans lequel nous évoluons. Finalement, ces différentes monnaies, « *portent la vision d'un **autre modèle de développement économique et social** : forcément **solidaire et inclusif au service de tous et de la préservation des ressources de notre planète** »³⁶¹.*

UNE EXPERIENCE QUI ALLIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Au Brésil, un projet plus ancien a fait ses preuves pour réduire la pauvreté et l'exclusion : la banque Palmas. L'expérience emblématique dans le quartier nommé Conjunto Palmeiras, situé dans la banlieue pauvre de la ville de Fortaleza, est à l'origine de la création d'un système de microcrédits populaires et solidaires incluant la mise en circulation d'une monnaie sociale. A travers un processus important d'autogestion associative des habitants dans la quête d'une amélioration de leur cadre de vie, cette banque communautaire a élaboré une méthodologie novatrice de restructuration de l'économie locale. Alliant microcrédit, monnaie locale et gestion communautaire, les instruments économiques développés visent la création de revenus et d'emplois pour les habitants du quartier. Désormais l'expérience de la banque Palmas est perçue comme un modèle de développement endogène basé sur l'inclusion, entre autre grâce à des études expliquant l'impact de la banque communautaire en termes d'inclusion financière. [...] Le pourcentage des personnes gagnant mensuellement moins de 275 reais (120 euros) a en effet diminué de 20,3 à 4 % entre 1997 à 2008. Cette importante augmentation des revenus a aussi bénéficié au groupe gagnant entre 275 et 550 reais (240 euros) qui progresse de 42,8 à 53 % de la population, et à celui possédant des revenus allant de 551 à 1 100 reais (440 euros), qui augmente de 28,2 à 37 %.

Source : « L'enjeu des usages des monnaies sociales dans les banques communautaires de développement au Brésil »

**Etude de cas de la Banque Palmas par Genauto Carvalho de França Filho,
Ariadne Scalfoni Rigo et Jeová Torres Silva Junior
p 70 à p 86 - RECMA – REVUE INTERNATIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE. N°374**

³⁶¹ Idem note n°357.

POUR SE REPERER DANS LA DIVERSITE DES INITIATIVES DE MLC EN RHONE-ALPES, VOICI UN PANORAMA DES DIFFERENTS PROJETS EXISTANTS

	LE TIOK ¹	LA BOGUE	LA LUCIOLE	LA MESURE	LA PATATE	LA COMMUNE	LE SOL ALPIN	ECO-SOL ²	L'ECO
Département	Ain	Ardèche	Ardèche	Drôme	Loire	Loire	Isère	Savoie	Haute-Savoie
Bassin de vie	Thoiry	Val-Aubenas	Ardèche du Sud	Romans, Bourg de Péage	Saint-Etienne	Roanne	Grenoble	Chambéry	Annemasse
Début du projet	Eté 2011	Septembre 2010	Septembre 2009	Mai 2010	Nc*	Juin 2010	2007	Juin 2010	Juin 2010
Mise en circulation	En réflexion	Juin 2011	Printemps 2011	Mai 2011	Nc*	Novembre 2010	2008	2012	Septembre 2012
Convertible à l'euro	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Support d'échange	Papier	Papier	Papier r	Papier r	Papier	Papier	Carte à puce puis coupons	Papier	Papier
Fonte	Non	4% par semestre	Non	2% par trimestre	Non	Non	Oui	En réflexion	Non
But du projet	Valorisation du bénévolat au sein de l'association par des services à un prix réduit	Relocalisation des échanges justes, responsables, décents et humains	Mettre l'économie au service de l'homme et de la planète, Développer la solidarité, Favoriser les échanges locaux, ◇ Soutenir des projets locaux d'intérêt commun, ◇ Réduire l'impact écologique	Relocalisation des échanges justes, responsables, décents et humains	Valorisation du bénévolat au sein d'un réseau de structures adhérentes de l'ESS.	Relocalisation des échanges, économie durable et coopérative, prêts	Pour une appropriation citoyenne de la monnaie/ La valorisation des gestes éco-citoyens sur le quartier de la Villeneuve	Pour relocaliser l'économie et les échanges En parallèle la création d'une Accorderie (projet existant, qui est détaillé par la suite) : pour renforcer la solidarité et l'entraide.	Projet initial : Favoriser le « Commerce de Proximité Solidaire du Commerce Equitable : Sensibilisation Actuellement Valorisation des produits/ terroir du terroir
Association porteuse	Objectif Gaia	La bogue	Les lucioles	Commune Mesure	Raiso	Eco, Réseau du Roannais	Sol alpin	La monnaie autrement	ATB : créateurs d'activités économiques en Afrique/Promotion du Commerce Equitable
Adhérents, Prestataires		180 adhérents 60 structures	80 adhérents dont 30 structures	130 adhérents 70 prestataires	Nc*	Nc*	500 adhérents 50 structures		3 prestataires 40 adhérents

*Nc : non communiqué
¹ et ² Projet en création : Le TioK et Eco-sol

Les monnaies d'échanges de services et d'entraide, à base temps comme outil potentiel complémentaire de lutte contre la pauvreté

1. Les monnaies temps en général

On dépasse bien le simple cadre du troc. Alors que le troc se cantonne à des échanges bilatéraux (entre deux personnes), la monnaie quel que soit ce sur quoi elle se base, permet des échanges multilatéraux. Le but de la monnaie est donc bien de : *Favoriser les échanges de services entre les personnes : échanges de temps et de savoirs, renforcer la solidarité et l'entraide.* Légalement ces monnaies temps **sont autorisées par le cadre législatif³⁶² français**, tant fiscalement que monétairement parlant. Il y a bien une exonération de la TVA et des impôts sur les transactions réalisées dans la cadre des monnaies temps, dans la mesure où il s'agit d'une **activité non répétitive et ponctuelle, type « coup de main », et n'entrant pas dans le cadre d'une profession.**

Dans ces formes de monnaies, l'euro devient inutile pour échanger. Seul le temps, comme unité de compte permet d'échanger entre les adhérents de l'association.

Il existe différents types de dispositifs : S.E.L (Systèmes d'Echanges Locaux), Les Accorderies, Les J.E.U (Jardin d'Echange Universel). Suite à une enquête statistique³⁶³ réalisée en 2008 auprès de 389 adhérents³⁶⁴ de différents dispositifs de monnaies temps au Québec, ces systèmes alternatifs peuvent être perçus potentiellement **comme un filet de sécurité pour les moins fortunés.** Voici quelques éléments de l'enquête qui nous permettent d'avancer cet argument :

- **La tranche des 15-34 ans cherche davantage à « obtenir des biens et services sans avoir à déboursier d'argent »** tandis que les 50 ans et plus aspirent à ce que ces réseaux les amènent à « partager leurs connaissances ».
- **Les moins scolarisés participent aux échanges surtout pour « connaître de nouvelles personnes ou développer de nouvelles amitiés ».** Chez les plus scolarisés, les motifs les plus caractéristiques sont différents : on espère plutôt « participer à une alternative » et « prendre part à un groupe partageant ses valeurs ».
- Les personnes **les moins favorisées économiquement attachent plus d'importance que les autres aux éventuelles retombées économiques** de leurs adhésions. « Augmenter mes chances de trouver un emploi » par exemple.
- Si de telles initiatives cessaient de fonctionner **les personnes à plus faible revenu verraient leurs situations économiques se détériorer**, cependant les raisons économiques ne constituent pas les principaux motifs d'adhésion des moins fortunés.
- **« Obtenir des biens ou services sans avoir à déboursier de l'argent » prend davantage de sens chez les femmes** que les chez les hommes. Les hommes évoquent plus fortement des objectifs comme « connaître de nouvelles personnes ou développer de nouvelles amitiés » et « partager leurs connaissances ».

³⁶² Jurisprudence procès de Foix 1998 : l'entraide est considérée comme « légale ».

³⁶³ Trimestriel RECMA Revue internationale de l'économie sociale N° 324 Dossier-Monnaies sociales. Les réseaux d'échange de proximité au Québec. Bilan d'une étude statistique par Manon Boulianne et Yvan Comeau.

³⁶⁴ Le profil type de l'adhérent est une femme, âgée en moyenne de 47 ans, vivant seule. Ce sont des personnes relativement scolarisées, engagées socialement, avec des revenus plus faibles que la population québécoise, locataire de leur logement.

Cependant on remarque que plus des « **¾ des sondés ont recours aux réseaux d'échanges moins d'une fois par mois en moyenne** »³⁶⁵, ce qui nuance largement le filet de sécurité qu'on a mis en avant précédemment. Les raisons³⁶⁶ les plus souvent évoqués sont :

- Les activités professionnelles et familiales,
- L'absence de réflexe de penser à recourir aux réseaux d'échange pour se procurer un bien ou un service,
- Le manque de variété des biens et services offerts au sein des réseaux d'échange.

2. Le réseau des Accorderies

Les Accorderies sont des projets lancés en 2002 au Québec avec une vocation sociale très forte³⁶⁷, qui connaissent **un succès** relativement important puisque « **la majorité des accordeurs interrogés (54,3 %) réalisent au moins un échange par mois, et 20,5 % réalisent plus de 20 échanges par an. La moyenne se situe à 27 heures par an** »³⁶⁸. Elles recensent plus de **1 600 accordeurs et 900 offres de services**³⁶⁹.



LES PRINCIPES DE BASE³⁷⁰

1. Une heure de service rendu vaut une heure de service reçu

Le principe de fonctionnement de base d'une Accorderie est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de texte, de la couture ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.

2. L'échange repose sur le temps et non sur l'argent

La monnaie d'échange d'une Accorderie, c'est le temps et non l'euro. Le seul moment où l'argent entre en ligne de compte, c'est pour rembourser les dépenses liées à un service rendu. Par exemple, c'est l'Accordeur qui demande de l'aide pour peindre son logement qui doit fournir la peinture.

3. Équilibre dans les échanges

L'adhésion à une Accorderie implique, de la part de chaque Accordeur, une obligation morale vis-à-vis du groupe et une aptitude réelle à rendre service. Il est essentiel que chaque Accordeur s'engage à participer aux échanges, par des offres et par des demandes, afin de garantir la survie du système. Un équilibre est nécessaire afin de rester dans l'optique de l'échange.

4. De l'échange et non du bénévolat

Dans une Accorderie, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration. Participer à un comité de travail ou accomplir une tâche technique pour l'Accorderie est considéré comme un service rendu. Chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps offert, par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service.

5. Prise en charge de l'organisme par les Accordeurs

L'animation de l'échange de services et l'organisation des activités d'échange sont sous la responsabilité individuelle et collective de tous les Accordeurs. Une Accorderie ne saurait fonctionner sans la participation des Accordeurs, contre rémunération en temps bien entendu.

³⁶⁵ Idem cf. note n°363.

³⁶⁶ Idem cf. note n°363.

³⁶⁷ A la fin des années 90, au Québec, deux organismes, la caisse d'économie solidaire Desjardins et la fondation Saint Roch de Québec engagèrent une réflexion sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, menant à la création de l'Accorderie.

³⁶⁸ Dossier – Les monnaies sociales et complémentaires : Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie. p 53 à 67 par Marie Fare. RECMA – Revue Internationale de l'Economie sociale.

³⁶⁹ <http://accorderie.ca/>

³⁷⁰ <http://www.accorderie.fr>

Pour compléter l'échange de biens et services entre les Accordeur-e-s via la monnaie, l'Accorderie a mis en place un service d'achat groupé de produits alimentaires et un système de crédit solidaire :

- **L'achat groupé** consiste en la mise en commun du pouvoir d'achat de plusieurs personnes et familles pour faire des économies significatives. Deux fois par mois, des personnes à faible revenu peuvent ainsi avoir accès à une nourriture de qualité, produite de façon équitable et biologique. Une réduction de 30 à 40 % du coût des paniers alimentaires est obtenue grâce à l'approvisionnement direct auprès des grossistes.
- **Le crédit solidaire** est un système de petits prêts à la consommation dont l'objectif premier est d'offrir aux Accordeur-e-s à faible revenu, à ceux et celles qui n'ont pas accès au crédit traditionnel, la possibilité d'emprunter pour couvrir une dépense liée à l'achat ou au remboursement d'un produit ou d'un service. Demander et obtenir un prêt à l'Accorderie est un échange de services qui fonctionne selon les mêmes règles que tous les autres échanges de services. Cela signifie qu'en plus du remboursement en argent, le demandeur doit payer sa demande de prêt en heures, qui servent à payer les Accordeur-e-s du comité de prêt qui traitent sa demande. Au final, déposer une demande de prêt coûte 6 heures.

L'Accorderie **lutte** ainsi concrètement **contre l'exclusion et la pauvreté** « *en offrant des moyens de solvabilisation supplémentaires à ses membres, non seulement par l'accès au crédit mutuel gratuit, mais aussi par le biais de crédits solidaires* » et « *en favorisant l'organisation de nouvelles formes de solidarité [...] Elle constitue un lieu d'intégration et de socialisation, mais aussi de valorisation personnelle*³⁷¹ ».

La recette de l'Accorderie a notamment plu à la Fondation Macif qui accompagne l'émergence de projets similaires à Paris et à Chambéry.

**LA FONDATION MACIF APPUIE LE LANCEMENT DE L'ACCORDERIE :
UN SYSTEME DE SOLIDARITE D'ECHANGE DE SERVICES.**

Conquise par ce système altruiste favorisant la mixité et le lien social, qui a déjà fait ses preuves au Québec, la Fondation Macif signe une convention de partenariat exclusif avec le réseau Accorderie du Québec pour implanter progressivement le concept en France [...] Comme le souligne Alain Philippe, Président de la Fondation Macif, « *L'innovation sociale est notre nouveau défi. C'est par le développement de projets réellement innovants et des solutions très concrètes que nous pensons pouvoir apporter des réponses à des besoins sociaux déterminants pour le mieux-vivre de nos contemporains. Le concept d'Accorderie, que nous avons découvert en 2008, nous a immédiatement enthousiasmés parce qu'il encourage les hommes et les femmes à être acteurs de la transformation de leur quotidien. La signature de ce partenariat va nous permettre de développer un réseau d'Accorderies à la Française. Ce sera l'une de nos priorités pour les années à venir* »³⁷².

Extrait de l'article du site rhône-solidaires.org écrit par Jan WYCECH

³⁷¹ Idem Cf. note n°363.

³⁷² Article du 21/06/11 de Jan Wycech, chargé de mission délégation Rhône-Alpes de la fondation Macif. « La Fondation Macif appuie le lancement de l'Accorderie : un système de solidarité d'échange de service ». <http://www.rhone-solidaires.org/la-fondation-macif-appuie-le-lancement-de-l-accorderie-un-systeme-de-solidarite-d-echange-de-service>

A Chambéry, en plus de la fondation Macif au niveau national, **des partenaires locaux se sont fortement impliqués** pour le démarrage du projet et sa mise en œuvre : la délégation du Secours Catholique de Savoie, la régie de quartier de Chambéry le haut, les centres sociaux de Chambéry, la Ville de Chambéry et la Région Rhône-Alpes.

L'ACCORDERIE OUVRE SES PORTES A CHAMBERY

L'Accorderie s'est installée dans un quartier de Chambéry où habitent de nombreuses familles en difficulté économique ou en précarité. [...] Elle fait **le choix de toucher prioritairement des personnes seules et en situation de grande pauvreté voire d'exclusion sociale** et les services solidaires qui seront mis en place visent à répondre à leurs besoins et favoriser l'organisation de nouvelles formes de solidarité.

Dans un souci de mixité sociale, l'Accorderie est ouverte à toutes les personnes désireuses d'entrer dans un réseau d'échange de service, porteur des valeurs de « La monnaie autrement » et du « vivre ensemble », et l'appartenance au réseau d'échange n'est pas soumis au fait d'habiter le quartier³⁷³.

L'Accorderie de Chambéry a conservé les échanges de services via une monnaie temps avec les principes de bases de l'Accorderie du Québec, ainsi devrait-elle constituer « *un lieu d'intégration et de socialisation [...] et de valorisation personnelle* ». Après seulement six mois de vie du projet, déjà 130 adhérents et « *260 services sont proposés : ils vont de la coupe de cheveux à l'aide au déménagement en passant par l'aide aux devoirs ou aux déplacements...* »³⁷⁴

Cependant, cet objectif peut être freiné par le choix de ne pas développer de crédits solidaires entre les membres de la communauté, ni de groupements d'achats, qui ont pourtant contribué au Québec à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion. Cependant, si Chambéry n'a pas voulu reproduire exactement l'Accorderie à la québécoise, c'est aussi dans l'attente que les accordeurs s'expriment, s'approprient le projet, pour que les dispositifs créés par la suite en plus de la monnaie temps répondent au mieux à leur quotidien et à la problématique du territoire.

Monnaies pour une économie locale, sociale et solidaire comme outil potentiel complémentaire de lutte contre la pauvreté ?

On dépasse toujours le simple cadre du troc. Ces monnaies gagées sur l'euro sont **autorisées par le cadre législatif**³⁷⁵ français, tant fiscalement que monétairement parlant.³⁷⁶

Nous parlerons d'abord des projets de la région Rhône-Alpes existants,³⁷⁷ dont l'objet est **avant tout** pour la majorité d'entre eux, **la relocalisation de l'économie** avec parfois une réflexion en cours pour donner **une vocation plus sociale** à la monnaie.

Par la suite, nous examinerons l'exemple qui nous semble le plus emblématique parmi les monnaies convertibles à l'euro concernant l'articulation possible entre monnaie locale complémentaire et lutte contre la pauvreté.

³⁷³ <http://www.rhone-solidaires.org/l-accorderie-ouvre-ses-portes-chambery>

³⁷⁴ « L'Accorderie de Chambéry ou la banque du temps » écrit le Lundi 16 Juillet 2012 par Luc Blanchard, Studio Graph, pour la rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info.

³⁷⁵ Etat des lieux Légalité – Etude des monnaies complémentaires en Région Rhône Alpes – Argo&Siloe.

³⁷⁶ Les utilisateurs professionnels tiennent toujours une comptabilité en € et payent leur taxe en €. Les monnaies locales et complémentaires sont légales à condition qu'elles circulent au sein d'un réseau identifié et limité (Cf Code monétaire et financier art.L521.3) et qu'elles n'aient pas l'ambition de remplacer la monnaie ayant cours légal en France (€) (Code pénal art 136 Loi 442-4).

³⁷⁷ <http://www.rhone-solidaires.org/les-monnaies-sociales-en-rhone-alpes-une-valeur-en-hausse>

Aujourd'hui, les monnaies locales ont le vent en poupe : on en compte déjà sept (dont trois en projet) en Rhône-Alpes. Elles répondent à de jolis noms un brin poétique : la luciole³⁷⁸, la bogue³⁷⁹, la mesure³⁸⁰, l'éco, le tourn'sol. Toutes récentes, leur **objet principal est la relocalisation et la dynamisation des échanges marchands et non marchands répondants à des valeurs écologiques et responsables.**

Voici une liste de quelques partenaires présents dans le réseau du Sol Alpin :

- La marque Cité-lib de la S.C.I.C Alpes Auto partage³⁸¹
- Soligren : Boutique de commerce équitable et local³⁸²
- L'amphithéâtre de Pont de Claix³⁸³
- Sam'branche : Grimpe d'Arbre et Activités perchées³⁸⁴

Mais les porteurs de projets ont l'intime conviction qu'« *en l'absence d'une dimension sociale et solidaire, une monnaie risque de n'avoir que des intérêts économiques et pour cela, nul besoin d'une monnaie complémentaire, il y a déjà l'Euro pour cela.* »³⁸⁵

Ainsi dans le projet de la mesure, la vocation sociale et solidaire se définit-elle par la création de lien social par l'intermédiaire de la monnaie. Par exemple³⁸⁶ une des prestataires du réseau, « Ma coiffeuse préférée » dont les prix seront un obstacle pour les personnes en précarité, propose « *d'apprendre aux femmes du quartier à se couper les cheveux* ». Cette idée a fait émerger d'autres idées : « *des cours de cuisine gratuits par les restaurateurs* », ou encore une mise à disposition des surplus de récolte par les producteurs du réseau.

Mais on voit que la volonté de dynamiser un réseau économique constitué d'entreprises et d'associations à fortes convictions écologiques et éthiques vient inévitablement en tension avec l'objectif d'y impliquer des personnes en précarité. **Le défi est bien de rendre accessible à tous les biens et services proposés par l'économie sociale et solidaire quel que soit son pouvoir d'achat, sans compromettre les objectifs affichés initialement par le projet.** La monnaie éthique de Toulouse a, à sa façon, essayé de relever ce défi.

Après plus d'un an de réflexion, le Sol-Violette, est en circulation depuis mai 2011. Il a pour **vocation d'introduire du sens dans l'économie, en valorisant la consommation responsable et les initiatives solidaires** de l'agglomération toulousaine. Dans ce projet, pour avoir de la monnaie locale, il faut échanger ses euros. Cet argent est à dépenser dans l'ensemble du réseau de structures partenaires locales (entreprises, associations) adhérentes au projet, **sélectionnées selon des critères écologiques, sociaux et de gouvernance**. Les euros échangés viendront abonder un fond de garantie. Ce fond est affilié à deux banques : le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal, qui utilisent les euros garantis, l'un **pour financer des projets de l'ESS**, par l'autre **pour proposer un microcrédit social à des personnes en précarité**. Ce projet est avant tout une initiative citoyenne, qui intègre réellement une dimension sociale dans le projet économique et écologique : la dynamisation et la relocalisation des échanges qui ont du sens.

³⁷⁸ Présentation de la luciole sur le site

<http://www.dromeardeche-solidaires.org/la-luciole-monnaie-locale-en-sud-ardeche>

³⁷⁹ Présentation de la bogue sur le site

<http://www.dromeardeche-solidaires.org/la-bogue-monnaie-locale-et-complementaire-aubenas-et-vals>

³⁸⁰ <http://monnaie-locale-romans.org/>

³⁸¹ <http://www.citelib.com/>

³⁸² <http://www.soligren.fr/>

³⁸³ <http://amphitheatre-pontdeclaix.com/>

³⁸⁴ <http://www.sam-branche.fr/>

³⁸⁵ Compte-rendu de l'association Commune Mesure du 10 février 2011 :

<http://monnaie-locale-romans.org/mesurer-les-reussites-reussir-la-mesure/>

³⁸⁶ Ecrit le 2 mai 2012 : **Bilan d'étape de l'exploration/expérimentation des dimensions sociales et solidaires effectives d'une monnaie locale et complémentaire : la Mesure-bassin de vie de Romans/Bourg-de-Péage**
<http://monnaie-locale-romans.org/exploration-bilan-detape/>

D'autant plus que grâce à un **appui important de la mairie de Toulouse**, 90 familles précaires (qui se sont portées volontaires) reçoivent via 3 maisons de chômeurs la somme de 30 sols par mois (équivalent monétaire de 30 euros). Marie Lacoste, cofondatrice d'une des maisons de chômeurs, dans le film « L'éclosion d'une monnaie »³⁸⁷, fait part de son sentiment sur ce dispositif innovant : « *Ce qui nous a plu [...] clairement c'était pour la première fois on s'intéresse aux modes de consommation des chômeurs et des précaires. Parce qu'objectivement comme ils n'ont que peu d'argent, d'habitude on s'en moque complètement de la façon dont ils consomment. Et là d'un seul coup, de dire que **l'économie solidaire n'est pas la propriété des « bobos » et qu'il faut que tout le monde puisse s'y intéresser, nous, on a trouvé ça très bien*** ».

On peut qualifier **ce dispositif de réussite** puisque les personnes en précarité se sont réellement, au fur et à mesure, **impliquées et approprié** la monnaie éthique de Toulouse. Il y a une réelle compréhension de l'enjeu du projet, une « *réelle prise de conscience de l'impact local de cette monnaie complémentaire* »³⁸⁸ qui se traduit par des faits. Par exemple³⁸⁹, au sein d'une maison de chômeurs, une tontine en monnaie locale a été mise en place, par l'initiative des personnes précaires recevant les 30 sols par mois : à tour de rôle, une personne réalise ses achats avec l'argent de la caisse commune, ce qui leur permet de réaliser des achats plus conséquents. Finalement ce dispositif « *favorise le lien social, la solidarité, et l'ingéniosité des bénéficiaires pour consommer autrement* ». Cependant, si l'initiative de Toulouse permet de transformer les pratiques de consommation vers une consommation responsable, de favoriser le lien social, la solidarité, la mixité sociale, elle ne permet pas à proprement parler de « réduire la pauvreté ». Trente sols par mois ne permettent pas à une famille de sortir de la pauvreté. D'ailleurs, plusieurs attestent que ces sols ces sols reçus tous les mois sont davantage perçus pour « *se faire plaisir, c'est un peu un luxe* », ou encore « *les sols violette c'est un cadeau de Noël !* »³⁹⁰.

Un troisième terme

De telles expériences menées à l'étranger supposent un cadre légal différent du nôtre. Il apparaît que le contexte législatif français contribue pour une part à la confidentialité des expériences qui se développent dans notre pays. L'Allemagne, la Suisse, connaissent des expériences de monnaies locales complémentaires dont l'impact sur l'économie est plus important. Les projets que nous connaissons ici n'ont qu'un impact très marginal sur l'emploi. Si l'on considère donc sous l'angle du développement économique l'articulation entre monnaies locales et lutte contre la pauvreté, il est plus que probable que nous arrivions à une conclusion en forme d'impasse.

Certes, le développement du lien social est une variable non négligeable quant à la place de personnes en situation de précarité ou d'exclusion, nous en avons évoqué quelques exemples et la Accorderies sont de ce point de vue un outil remarquable. Pour autant, l'impact en termes de transformation sociale et de changement structurel s'agissant des causes de la pauvreté est là aussi insignifiant. Sauf à considérer que ces causes sont d'abord individuelles et que faciliter le

³⁸⁷ Documentaire / réalisation Bertrand Leduc / 50'. Ce film est une commande de la mairie de Toulouse réalisée par les Zooms Verts. « Ce documentaire retrace le processus de mise en place de la monnaie complémentaire toulousaine dans sa première année d'existence. Au plus proche de l'équipe du Sol-violette, le film donne à voir comment se construit, brique par brique, une monnaie complémentaire. »

³⁸⁸ Bilan du Sol Violette : Evaluation du dispositif de la monnaie éthique toulousaine. Phase d'expérimentation mai 2011-décembre 2011.

³⁸⁹ Autres exemples dans le Bilan du Sol Violette : Evaluation du dispositif de la monnaie éthique toulousaine. Phase d'expérimentation mai 2011- décembre 2011.

³⁹⁰ Citations, tirées du Bilan du Sol violette, de personnes en précarité à propos des sols violettes reçus.

lien social est le chemin pour s'en sortir. Or les pages de ce dossier ont assez montré l'inverse pour ne pas s'en tenir là.

La MRIE travaille depuis vingt ans en essayant d'associer les personnes concernées à la production de connaissance sur la pauvreté et l'exclusion. Non seulement par conviction reçue de ses fondateurs, mais parce que l'élaboration de solutions pertinentes pour en sortir ne se fera pas sans elles. La rétrospective de la première partie manifeste assez qu'en choisissant de ne pas les associer, on épuise les moyens sans effet significatif sur les causes. Le Dossier annuel 2011 a constaté, dans la partie « participer », un certain essoufflement des démarches collectives associant des personnes en précarité : « *la participation est un terme toujours plus à la mode, alors même que semblent toujours plus nombreux les déçus de cette participation, tant du côté des élus, des professionnels, que du côté des citoyens en situation de précarité* » (p.181). En même temps, nous pouvions dire que « *face à un constat partagé de dégradation de la situation, des voix de plus en plus nombreuses appellent à un développement du « pouvoir d'agir des personnes qui vivent la précarité »* » (p.184).

Parmi les freins à ce développement identifiés alors, outre la déception, l'impression d'avoir été instrumentalisés, nous relevions « *une aggravation des difficultés sociales avec une augmentation du chômage, et une diminution des droits. D'où une vie qui devient de plus en plus difficile et donc une nécessité de résoudre des questions plus primaires, de l'ordre de la survie, plutôt que de réfléchir sur des questions plus larges* » (p.198). Malheureusement ce dossier s'en fait encore l'écho.

Dans ce contexte **la conviction de l'importance de soutenir des démarches collectives participatives développant le pouvoir d'agir des personnes en précarité a orienté notre réflexion**. Si l'articulation immédiate semble difficile entre monnaies locales et lutte contre la pauvreté, ne tenons-nous pas là le troisième terme qui permettrait de les relier ?

Propositions

En effet, si l'expérience intéressante du Sol-Violette peut interroger quant à l'impact individuel des trente sols octroyés, sur le choix des bénéficiaires, ces questions conduisent d'emblée à penser le soutien qui pourrait s'articuler entre une monnaie locale complémentaire et des démarches participative visant à développer le pouvoir d'agir de personnes en situation de précarité ou pauvreté, **non pas en termes individuels comme soutien aux personnes impliquées dans ces démarches mais en termes collectifs**. C'est une démarche collective qu'il s'agit de soutenir avec une gestion collective de cet apport en monnaie locale. La question reste entière de l'adéquation entre les produits ou services auxquels la monnaie locale donne accès et les besoins effectifs des personnes en précarité.

L'apport monétaire qui viendrait en soutien de ces démarches collectives impliquant des personnes en précarité doit évidemment être financé. Comme dans le cas du Sol-Violette, la collectivité locale pourrait contribuer à ce soutien, en abondant un fonds solidaire. En outre les adhérents des monnaies locales étant souvent en même temps militants et solidaires, des dons de particuliers pourraient aussi venir abonder ce fonds solidaire. Un cercle vertueux serait possible qui engage la collectivité à abonder ce fonds à due concurrence des dons de particuliers. Le partenariat avec une association ouvrant droit à déduction fiscale sur les dons permettrait de renforcer ce dispositif incitatif. Ainsi chaque donateur déclencherait au final un soutien effectif au moins équivalent au double de son apport.

Nous avons sollicité des porteurs de projet pour conduire ensemble une réflexion dans ce sens en vue d'expérimenter un dispositif en lien avec un ou des projets régionaux déjà existant de MLC. Nous avons initié ce travail avec la Mesure³⁹¹, monnaie locale de Romans.

Il ne s'agit pas ici de concevoir sur le papier un système clé en main qui réponde à la question que nous avons posée, mais d'initier une réflexion collective qui associe les personnes concernées, des associations où elles se retrouvent, des porteurs de projets de monnaies locales complémentaires. L'idée est bien que ces monnaies trouveraient un intérêt éthique et une plus-value de sens à mieux prendre en compte les personnes exclues ou en marge du système monétaire, et que cependant, en tant que telles elles sont impuissantes à contribuer à combattre la pauvreté. Notre expérience et notre réflexion nous conduisent donc à proposer ce « troisième terme », comme le gond qui permettra l'articulation, de sorte que chacun y gagne. Certes notre intérêt pour les monnaies locales complémentaires est parti de notre raison d'être : la lutte contre l'exclusion. Mais le principe d'utilité sociale inscrit dans la charte de l'économie sociale et solidaire peut-il faire complètement l'impasse sur ce défi ? Nous avons de bonnes raisons de penser que ce n'est pas l'avis de beaucoup de porteurs de projet de monnaies locales complémentaires, même si cette proposition va au-delà de l'intention initiale qui les a portées.



³⁹¹ <http://monnaie-locale-romans.org/>

Partie

7 L'ÉCONOMIE, FACTEUR AGGRAVANT DU CHANCE POUR RÉDUIRE LA PAUVRETE

COORDINATION : Bruno LACHNITT, directeur
AVEC LA PARTICIPATION DE : David GRAND, chargé de mission
Serge BRUNNER et Elisabeth SORIANO, stagiaires

Ont collaboré à cette partie ou participé à des réunions de travail

Jean David **ABEL**, Adjoint à l'urbanisme et au développement durable à Romans
 Pierre **BERGERON**, Directeur du Crédit Municipal de Lyon
 Jérôme **BLANC**, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université Lumière Lyon 2
 Dominique **DOIZELET**, Responsable communication
 , Membre du collectif de gestion l'association Commune Mesure
 Marie **FARE**, Docteure en sciences économiques à l'université Lumière Lyon-2
 Karine **FOURNIER**, Responsable de l'antenne de Saint-Etienne du Crédit Municipal de Lyon
 Raphael **GUEHO** et Laurence **LAMASSIAUDE** : Habitants du quartier / Bénévoles actif de la
 Maison Quartier Saint Nicolas/ Adhérents de l'association Commune Mesure
 Christiane **HENNETIN**, Présidente de la Maison de quartier Saint Nicolas/
 Adhérente à l'association de la commune Mesure
 Charles **ILLOUZ**, Responsable du service prêt sur gage du Crédit Municipal de Lyon
 Matthieu **VACHEZ**, Président, Co-fondateur Association TAOA
 Annie **VITAL**, Chargée de mission de l'association Commune Mesure

On remercie :
Les agents des services de prêt sur gage de Lyon et de l'antenne de Saint-Etienne
Les clients du service prêt sur gage du Crédit Municipal de Lyon

La MRIE en quelques mots

Constituée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, sous l'impulsion d'ATD Quart-Monde, et de partenaires sociaux, la MRIE fut inscrite en 1994 dans le Contrat de Plan entre l'État et la Région.

Elle a un statut et un fonctionnement associatif. Ses membres se recrutent parmi les différents acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre l'exclusion (associations, partenaires sociaux, chercheurs, personnes qualifiées...). Son conseil d'administration est actuellement présidé par M. Yvon Condamin.

Sa mission est de proposer aux différents acteurs de la lutte contre l'exclusion un espace partenarial de rencontre et de réflexion qui vise à leur permettre :

- d'observer les phénomènes émergents, en analysant les processus explicatifs de la précarité et de la pauvreté ;
- de prendre du recul par rapport à leurs actions, en faisant évoluer leur manière de voir ;
- de développer une approche transversale, en considérant les personnes dans leur globalité ;
- de disposer de repères pour mieux agir et décider.

La réalisation de ces objectifs est indissociable d'une éthique de travail fondée sur la mise en débat, le croisement des connaissances, le partenariat et la capitalisation des expériences.

La déontologie de la MRIE lui fait rechercher la participation pleine et entière des personnes les plus défavorisées à la vie de notre société, en particulier à la réflexion sur les phénomènes d'exclusion et les dysfonctionnements sociaux dont elles peuvent être victimes.

Un Comité d'Orientation, composé des principaux financeurs (État, Région, Départements rhônalpins) et des administrateurs de la MRIE, fixe les grands axes de travail.

À travers ses différents groupes de travail, la Mission collabore avec de multiples experts et relais :

- des associations de lutte contre la pauvreté (FNARS, ATD Quart-Monde, Secours Catholique, Entraide Protestante, Médecins du Monde...) ;
- des services de l'État (SGAR, DRASS, Insee, DRTEFP, Rectorats, DRE, DRAF...) ;
- des services de la Région et du Conseil Économique et Social Rhône-Alpes ;
- des services des Conseils Généraux de Rhône-Alpes ;
- des fondations soutenant des actions de promotion de publics en difficulté (Fondation de France, Fondation des Caisses d'Épargne, Fondation Abbé Pierre...) ;
- des représentants d'organismes divers intégrant la lutte contre l'exclusion dans leurs priorités (CRAM, CAF, HLM, PACT, URIOPSS, FONDA...) ;
- des laboratoires de recherche de différentes universités de la région ;
- de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, des observatoires locaux et régionaux.



14 rue Passet 69007 LYON
Tél. 04 37 65 01 93 – Fax 04 37 65 01 94

Email mrie@mrie.org

site www.mrie.org



Mise en page : Nicole AYED

Conception - Couverture - Maquette : Nicole AYED

Impression : I.M.L. - 69850 Saint-Martin-en-Haut • 04 78 19 16 16 • www.Impl-imprimerie.com

Octobre 2012 - tirage prévu : 1100 ex.

D.L. : Octobre 2012 - Numéro d'impression : 1646



14, rue Passet
69007 Lyon
Tél. 04 37 65 01 93
Fax. 04 37 65 01 94
mrie@mrie.org

www.mrie.org

Valeur 20€